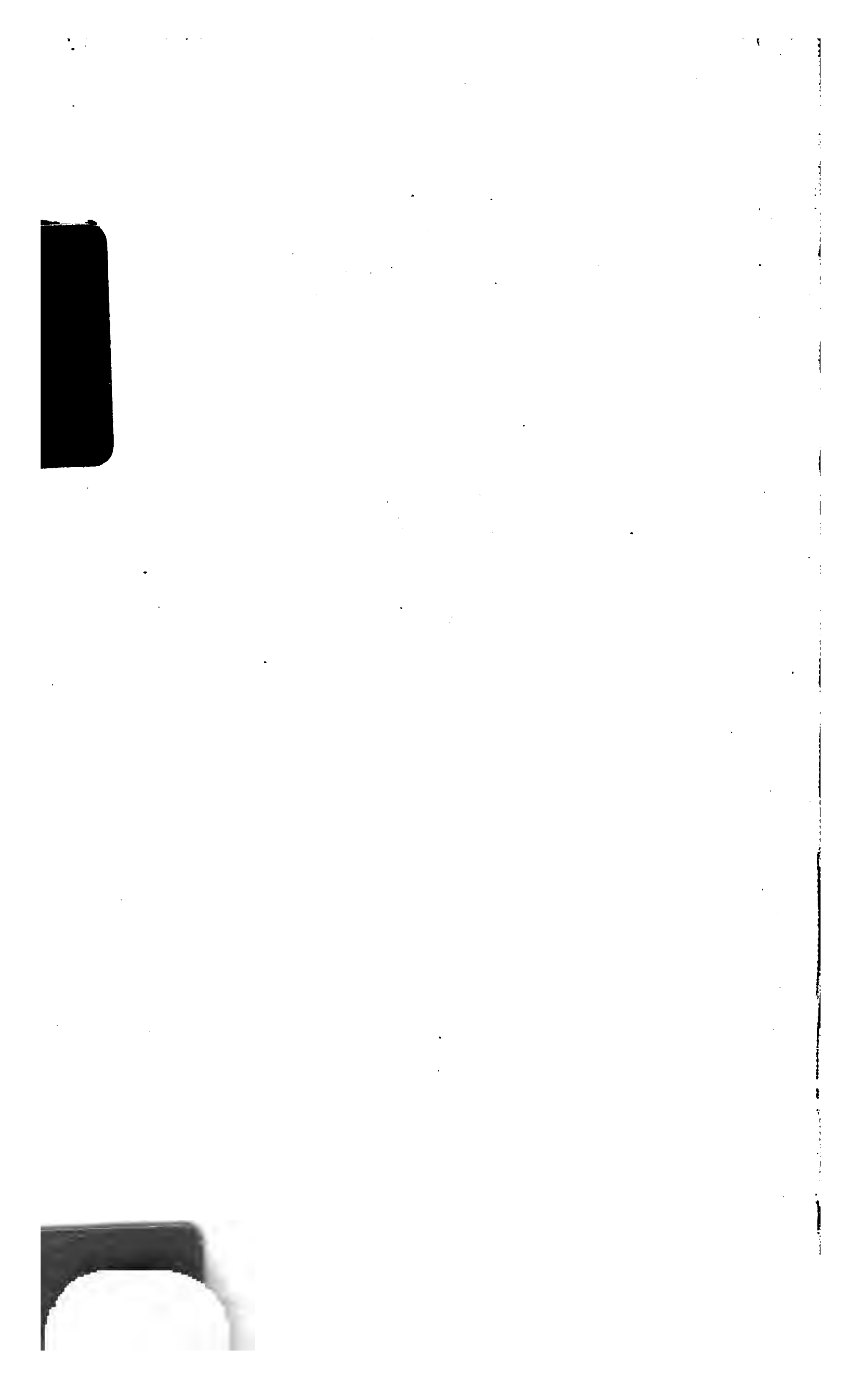


THOMAS
JEFFERSON

A LA MÊME LIBRAIRIE.

HISTOIRE DE WASHINGTON et de la fondation de la république des Etats-Unis par CORNELIS DE WITT, précédée d'une *Étude historique sur Washington* par M. GUIZOT, 3e édition. 1 vol. in-8o orné de portraits et d'une carte. 7 fr.

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.



Gust Leguay sculp

THOMAS JEFFERSON.

Imp. F. Chardon aîné 30 r. Hautefeuille, Paris

THOMAS JEFFERSON

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LA

DÉMOCRATIE AMÉRICAINE

PAR

CORNELIS DE WITT



PARIS

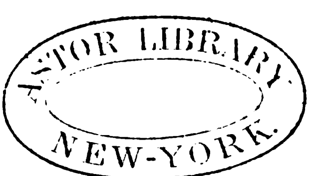
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS.

—

1861



AVERTISSEMENT.

Cette étude historique sur la démocratie américaine, dont plusieurs fragments ont paru dans la *Revue des Deux Mondes*, de **1857 à 1860**, a été écrite avant la redoutable commotion qui agite en ce moment les États-Unis. Elle n'est donc pas une œuvre de circonstance; mais si elle n'a pas été entreprise pour expliquer la crise actuelle, elle renferme cependant, sur la nature des maux dont les États-Unis sont atteints depuis leur origine, quelques indications qui, je l'espère, ne manqueront pas d'intérêt pour ceux qui prennent souci du sort des sociétés démocratiques.

Les sources où j'ai puisé les principaux éléments de ce travail sont:

La collection des papiers de Jefferson, publiée par ordre du Congrès[1] ;

Les deux biographies apologétiques de Jefferson, publiées successivement par M. Tucker[2] et par M. Randall[3], livres qui abondent en documents du plus grand prix ;

L'*Histoire des États-Unis* de M. Hildreth[4], celle de M. J. C. Hamilton[5], la *Biographie de Jefferson* par M. Smucker[6] ; les pamphlets historiques de M. Théodore Dwight[7] et de M. Henry Lee[8], ouvrages qui font connaître tous les griefs des adver-

[1] *Jefferson's Complete Works.* — New York, 1853-1854, 9 vol.

[2] *Life of Jefferson*, by George Tucker.—London, 1837, 2 vol.

[3] *Life of Jefferson*, by Henry Randall. — New York, 1858, 3 vol.

[4] *History of the United States from the discovery of the continent to the end of the sixteenth congress*, by Richard Hildreth. — New York, 1849-1852, 6 vol.

[5] *History of the republic of the United States of America, as traced in the Writings of Alexander Hamilton and his contemporaries*, by John C. Hamilton. — New York, 1857, 2 vol.

[6] *Life and Times of Thomas Jefferson*, by Samuel Smucker. — Philadelphia, 1857.

[7] *The character of Thomas Jefferson*, by Theodore Dwight. — Boston, 1839.

[8] *Observations on the Writings of Thomas Jefferson*, by Henry Lee. — Philadelphia, 1839.

saires de Jefferson contre sa personne et contre sa politique ;

La belle *Histoire des États-Unis* de M. Bancroft[1], celle de M. Tucker[2], l'excellent livre de M. Curtis sur l'histoire de la Constitution des États-Unis[3], la *Vie de Patrick Henry* par M. Wirt[4]; celle de Gerry par M. Austin[5]; celle de Washington par M. Washington Irving[6] ; celle de Beaumarchais par M. de Loménie[7]; la bibliothèque biographique de M. Sparks[8] ;

Les deux grandes collections de pièces intitulées *American archives* et *American state papers ;*

[1] *History of the United States*, by George Bancroft. — Boston, 8 vol.

[2] *History of the United States from their colonisation to the end of the twenty-sixth congress, in* 1841, by George Tucker. — Philadelphia, 1857, 4 vol.

[3] *History of the Constitution of the United States*, by George Ticknor Curtis. — New York, 1854, 2 vol.

[4] *Life of Patrick Henry*, by William Wirt. — Philadelphia, 1839.

[5] *Life of Elbridge Gerry*, by James Austin.—Boston, 1828, 2 vol.

[6] *Life of Washington*, by Washington Irving. — London, 1855-1859, 5 vol.

[7] *Beaumarchais et son temps*, par M. de Loménie. 2 vol.

[8] *Sparks's American biography*. — Boston, 1839-1848, 25 vol.

Les papiers de Washington [1], ceux de Franklin [2], de Gouverneur Morris [3], de Hamilton [4], de John Adams [5], de Jay [6] ;

Enfin la correspondance du duc de Choiseul, celle du comte Vergennes et celle de M. Genet, qui m'ont été communiquées aux archives des affaires étrangères avec le plus obligeant empressement, grâce aux bienveillantes recommandations de M. le comte Walewski et de M. Thouvenel.

CORNELIS DE WITT.

Au Val-Richer, mai 1861.

[1] *Life and Writings of Washington.* — Boston, 1837, 12 vol.

[2] *Life and Works of Benjamin Franklin.* — Boston, 1840, 10 vol.

[3] *Life and Writings of Gouverneur Morris.*—Boston, 1832, 3 vol.

[4] *The Works of Alexandre Hamilton.* — New York, 1851, 7 vol.

[5] *The Life and Works of John Adams.* — Boston, 1851, 10 vol.

[6] *The Life and Writings of John Jay.*—New York, 1833, 2 vol.

THOMAS

JEFFERSON

CHAPITRE PREMIER

Ce que les radicaux américains pensent de Jefferson.—Ce qu'il fut. — Sa naissance. — Son éducation. — Mademoiselle Αδνιλεϐ. — Jefferson éconduit et satisfait. — Son optimisme systématique.—Ses goûts *encyclopédiques*. — Le XVIIIe siècle en Amérique.

Washington a conquis l'indépendance nationale et fondé le gouvernement de l'Union américaine; Jefferson a établi au sein de ce gouvernement le culte des libertés locales et l'empire des principes démocratiques. Washington a vaincu l'Angleterre et tiré les États-Unis de l'impuissance et de l'anarchie; Jefferson a vaincu le parti fédéraliste et étouffé dans son pays tout germe de centralisation et de monarchie. Washington a fait la révolution de 1776 et celle de 1789; Jefferson a fait celle de 1801 [1]. Si je ne me trompe, c'est ainsi que

[1] Ce que l'on entend en Amérique par *la révolution de* 1776, c'est l'affranchissement des colonies; par *la révolution de* 1789, c'est la mise en vigueur de la Constitution actuelle des États-Unis (voyez *Works of Hamilton*, v. 456); par *la révolution de* 1801, c'est le triomphe définitif du parti démocratique.

les radicaux américains établissent les états de service des deux hommes dont le nom et les exemples sont le plus souvent invoqués aux États-Unis.

Tout en se défendant avec une modestie calculée d'avoir accompli « à lui seul[1] » d'aussi grandes choses, Jefferson aimait à représenter son avénement à la présidence en 1801 comme « une révolution pacifique, aussi réelle que celle de 1776, révolution non dans la forme des pouvoirs, mais dans les principes du gouvernement, qui avait fait sortir le vaisseau de l'État du courant monarchique où l'avait engagé pendant le sommeil du peuple une faction d'énergumènes, anglomanes, royalistes et aristocrates, et qui l'avait replacé dans sa voie naturelle, la voie républicaine et démocratique[2]. » Avoir chassé du pouvoir les amis de Washington, avoir donné pleine satisfaction aux passions que Washington avait cherché à modérer, c'était ce que Jefferson, ayant, avant de mourir, une faveur suprême à demander à ses concitoyens, faisait valoir auprès d'eux comme son plus grand titre à la reconnaissance nationale[3]. Tel n'a pas été cependant son dernier mot sur ce qu'il avait fait pour son pays. Peut-être avait-il senti lui-même que pousser les États-Unis sur leur pente, cela ne pouvait paraître aux hommes sensés et impartiaux une œuvre bien originale ni bien glorieuse,

[1] Jefferson à William T. Barry, 2 juillet 1822. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 255.

[2] *Works of Jefferson*, t. IV, p. 139, 198, 375, t. VII, p. 133, 154, t. IX, p. 88, 97, 507, 508.

[3] En février 1826, lorsqu'il demanda à la législature de la Virginie l'autorisation de mettre ses biens en loterie. — Thoughts on Lotteries.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 507, 508.

et ce fut sans doute afin de se présenter devant la postérité avec des titres moins contestables et moins compromettants, qu'il prépara pour son tombeau cette inscription[1] :

CI-GIT THOMAS JEFFERSON,
AUTEUR DE LA DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE,
DU STATUT DE LA VIRGINIE POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE,
ET PÈRE DE L'UNIVERSITÉ DE LA VIRGINIE.

Bien des fonctions élevées et des actes importants sont à dessein omis dans cette épitaphe, qui ne touche qu'aux deux termes extrêmes d'une carrière longue et heureuse. En cherchant à retracer la vie et le rôle de Jefferson, nous le verrons successivement réformateur radical de la législation encore aristocratique de la Virginie, et gouverneur de cet État; ministre du congrès à Paris au moment de la chute de l'ancien régime, et conseiller sagace des révolutionnaires français pendant qu'à leur exemple il se livrait lui-même aux rêveries les plus déréglées; secrétaire d'État sous la présidence de Washington, vice-président sous celle de John Adams, et chef d'une opposition factieuse contre le gouvernement dont il était l'un des principaux et des plus habiles fonctionnaires; deux fois président, et ayant su manier avec assez de dextérité le pouvoir au profit de ses idées et de son parti pour le transmettre à l'un de ses lieutenants; puis se retirant dans sa terre de Monticello pour y vivre jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, entouré du respect des générations nouvelles, et y mourir en laissant les siens dans l'abandon. Telle

[1] *Life of Jefferson*, by George Tucker, t. II, p. 555.

fut en résumé la destinée de cet homme singulier, politique aussi habile dans l'action que chimérique dans la spéculation; libre penseur humanitaire de l'école du XVIIIe siècle, qui a réussi à se faire l'idole d'une nation anglo-saxonne et chrétienne; chef d'État expérimenté et moraliste souvent élevé qui n'en a pas moins caractérisé lui-même ses sentiments intimes sur la politique et la religion par ces paroles : « Je n'ai différé de Washington qu'en un point; j'avais plus de confiance que lui dans l'intégrité et la discrétion naturelle du peuple... Je ne suis pas d'accord avec Jésus-Christ sur tous les points. Je suis un matérialiste : Jésus-Christ avait pris le parti du spiritualisme [1]. »

Le 2 avril 1743, trente-sept ans après Franklin et onze ans après Washington, Thomas Jefferson naissait en Virginie, dans l'habitation rustique d'un planteur, aux avant-postes de la civilisation, sur le territoire montagneux et sauvage du comté de Goochland, dont son père avait été l'un des premiers occupants. Pierre Jefferson était un grand propriétaire, dont la famille, galloise d'origine, était depuis longtemps déjà américaine d'habitudes et de mœurs; c'était un hardi colon, d'un jugement droit, d'un esprit ferme, actif et curieux, qui avait réparé par la lecture les lacunes d'une éducation trop simple et trop rude, et qui savait assez le prix des lettres pour faire enseigner à son fils le français, le latin et le grec, chez un pasteur écossais, son voisin. Il mourut dans la force de l'âge, laissant à sa

[1] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 97; t. VII, p. 156.

femme le soin de sept enfants, dont l'aîné, Thomas, n'avait que treize ans. L'illustre chef du parti démocratique aux États-Unis a pris soin de nous apprendre qu'elle était une Randolph, famille considérable en Amérique, et dont les membres « faisaient remonter leur origine à des temps reculés dans l'histoire d'Angleterre et d'Écosse [1]. » C'est le seul détail qu'il nous ait laissé sur sa mère ; puis, comme pour se faire pardonner cette petite réminiscence de sa noble origine, il s'est empressé d'ajouter avec une désinvolture qui, à elle seule, doit paraître à certains de ses partisans la marque d'un esprit supérieur : « A quoi chacun attachera d'ailleurs la créance et le prix qu'il voudra [2]. »

A dix-sept ans, Thomas Jefferson fut envoyé à Williamsburg pour compléter ses études classiques au collége de *William and Mary*. C'était alors un grand et maigre jeune homme, la charpente osseuse, les traits accentués et un peu durs, le teint et les cheveux roux, l'air indépendant, éveillé et rusé, sachant déjà se servir de ses camarades pour obtenir de ses maîtres ce qu'il lui répugnait de demander directement; d'ailleurs bon compagnon, aimable, plaisant, toujours prêt à courir ces petites aventures qui font la joie et la popularité de la jeunesse, assez entreprenant auprès des jeunes filles, hardi chasseur, bon cavalier, et ne refusant jamais d'égayer une fête au son d'un violon, dont il jouait fort bien, au dire de ses panégyristes.

John Page, qui plus tard fut son compétiteur dans les élections pour la charge de gouverneur de la Virgi-

[1] Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 1. — [2] *Ibid.*

nie sans jamais cesser d'être son ami, était alors le confident le plus familier de ses joies et de ses peines. Jefferson lui écrivait de longues lettres où il lui racontait tout ce qui lui venait à l'esprit dans ce langage à la fois burlesque et pédant qu'affectionnent les écoliers, parlant avec une gaieté plus impertinente que licencieuse de ses amies de Williamsburg, auxquelles il n'hésitait point à faire demander des jarretières brodées à son intention ou des nouvelles de leurs adorateurs, médisant d'un ton fort peu révérencieux du diable et de Job, de ses maîtres et de l'étude, déjà esprit fort par besoin de montrer sa verve, mais se souvenant encore des pieuses leçons de sa mère dans les moments où quelque souci passager le mettait d'humeur grave et sentencieuse; car il avait des soucis, comme tous ceux qui aiment sans savoir si leur amour est agréé.

Au sortir du collége, à l'âge de vingt ans, il recherchait une jeune fille du nom de Rebecca Burwell, mais que, pour dérouter les indiscrets et se donner le plaisir du mystère, il appelait dans sa correspondance avec John Page tantôt *Belinda,* tantôt, en renversant l'ordre des lettres Αδνιλεб, tantôt encore, en traduisant en latin un assez mauvais jeu de mot, *Campana in die* (*Bell in day.*) Belinda était sans doute assez coquette, car Jefferson avait son portrait, ce qui ne l'empêcha pas d'être éconduit. A en juger par ses propres récits, il avait du reste pour ce cher portrait des soins plus passionnés que délicats. Un soir il l'avait placé à côté de son lit; en se réveillant, il trouva tout sens dessus dessous dans sa chambre: « S'il y a en ce monde telle chose qu'un diable, il

doit avoir été ici la nuit dernière et avoir trempé dans tout ceci. [1] » Et en effet les rats avaient mangé son portefeuille, emporté ses belles jarretières de soie, et dévoré une demi-douzaine de ses plus charmants menuets ; la pluie avait envahi son petit appartement, une mare s'était formée autour de sa montre qui en « avait perdu la parole [2], » et pour comble de calamité, le portrait de Belinda flottait dans l'eau. Dans son empressement à le faire sécher, il le déchira : « C'est là, m'écriai-je, le dernier coup que Satan me réservait. Il savait qu'en tout autre point j'étais invulnérable, et il était décidé à tenter ce dernier et fatal expédient : *Multis fortunæ vulneribus percussus, huic uni me imparem sensi et penitus succubui !* J'allais verser des larmes amères, mais je me suis dit que cela était indigne d'un homme et surtout d'un homme qui se souvient τῶν ὄντων, τὰ μὲν ἐφ' ἡμῖν, τὰ δ' οὐκ ἐφ' ἡμῖν. Bien que la peinture soit effacée, il y a dans mon âme une image si vivante de sa personne que je crains bien de penser à elle trop souvent pour la paix de mon esprit, trop souvent pour venir cet hiver à bout du vieux Coke [3]. Eh ! vraiment, Page, que le diable l'emporte, ce vieux Coke ! Jamais en ma vie je n'ai été aussi fatigué d'un vieil ennuyeux scélérat. Eh quoi ! ne s'attache-t-il pas assez d'inquiétude à ces quelques instants que nous passons sur la terre sans que nous

[1] Jefferson à John Page, — 25 décembre 1762 — *Life of Jefferson*, by George Tucker, t. I, p. 24.

[2] *Ibid.*, p. 25.

[3] Célèbre jurisconsulte anglais du temps d'Elisabeth, auteur des *Institutes du droit d'Angleterre.*

allions nous charger de mille autres ennuis! Ou, comme le disait le père Job (qui, par parenthèse, commençait à gémir un peu sous l'affliction): « Mes jours ne sont-ils pas en petit nombre? Qu'il me donne donc du relâche, qu'il s'éloigne de moi, et que je respire un peu avant que j'aille, pour n'en plus revenir, dans le pays des ténèbres et de l'ombre de la mort! » Mais les vieilles gens disent qu'il faut lire pour acquérir de la science, et acquérir de la science pour être heureux et admiré. *Pur jargon!* Y a-t-il en ce monde telle chose que le bonheur? Et quant à l'admiration, je suis sûr que celui qui se poudre le plus, qui se parfume le plus, qui se charge le plus de broderies et dit le plus de sottises est le plus admiré [1]. »

Malgré sa passion, le jeune sceptique allait parfois jusqu'à faire profession de ne pas plus croire à l'amour qu'au bonheur et à l'admiration. « Faisons ensemble le tour de l'Europe, mon cher Page; cela nous prendra au moins deux ans, et si à notre retour nous ne sommes pas tous deux guéris de l'amour, c'est que le diable s'en mêlera [2]. » Toute cette belle philosophie ne l'empêchait pas d'être fort tourmenté, d'envier le sort de Page, dont « le cœur était alors libre, [3] » de jurer que « si Belinda refusait ses services, il ne les offrirait jamais à d'autres, [4] » et de préparer de jolis projets de déclaration « bien émouvants, » qui, malgré de nombreuses répétitions, « n'aboutissaient au milieu du bal

[1] *Life of Jefferson*, by Tucker, t. I, p. 26.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 29.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 30.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 30.

qu'à quelques phrases en désordre[1]. » Avec le temps, il se remet cependant un peu : viennent alors avec la jeune fille des explications moins confuses, où il se montre étrangement préoccupé de ne pas déranger ses projets de voyage en Europe, de ne pas s'engager vis-à-vis du tuteur de Belinda, de concilier ses démarches secrètes avec les convenances, et d'étouffer certains scrupules assez honnêtes qui lui viennent à l'esprit sur ce qu'il n'a point « fait son siége dans les règles[2] : » — « Je n'ai posé aucune question qui exigeât une réponse catégorique : mais j'ai fait entendre à Αδνιλεϐ que de telles questions lui seraient un jour adressées... Elle doit avoir la certitude que je lui ferai des propositions, et si elle a l'intention de les accepter, elle négligera celles des autres. Mon sort dépend des résolutions présentes d'Αδνιλεϐ. Par elle je tomberai, ou je resterai debout[3]. » Il « tomba, » sans que nous sachions bien pourquoi ni comment ; mais le cas était déjà depuis longtemps prévu, et il était à l'avance parfaitement décidé à ne pas prendre trop tristement ses infortunes : « Si elle consent, je serai heureux ; sinon il me faudra faire effort pour l'être autant que possible..... Le seul moyen de fortifier nos âmes contre le malheur, c'est de nous imposer une résignation parfaite à la volonté divine, c'est de regarder tout ce qui arrive comme devant arriver, et de nous dire que par notre inquiétude nous ne pouvons détourner le coup qui va nous atteindre, mais que nous pouvons ajouter à sa force

[1] *Life of Jefferson*, t. I, p. 32.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 30.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 35.

après qu'il nous a frappés..... De semblables considérations peuvent nous rendre capables de supporter avec un passable degré de patience le fardeau de la vie, et de marcher avec une résignation pieuse et inébranlable, jusqu'à ce qu'arrivés au terme de notre voyage, nous remettions notre dépôt entre les mains de celui qui nous l'a confié, et que nous recevions de lui la récompense proportionnée à notre mérite..... Si cette lettre venait à tomber entre les mains de l'une de nos joyeuses connaissances, ton correspondant et ses solennels principes exciteraient probablement beaucoup de rire et de raillerie ; mais je crois pouvoir me hasarder à te l'envoyer [1]. »

Singulier mélange de libertinage d'esprit et de dévotion ! Je comprends que Jefferson se sentît un peu embarrassé de ses « solennels principes. » Dans sa bouche, ces saintes formules ressemblaient un peu trop à une recette contre la tristesse et l'inquiétude. Il était optimiste par tempérament et par système, et cinquante-trois ans après avoir oublié mademoiselle Rebecca Burwell, il avait le même parti pris de vivre satisfait et confiant, sans éprouver le même besoin de faire appel aux sentiments religieux pour s'affermir dans son dessein : « Vous me demandez si je voudrais recommencer mes soixante-dix ou plutôt mes soixante-treize ans? A quoi je réponds sans hésiter : Oui. Je trouve comme vous qu'à tout prendre ce monde dans lequel nous vivons est bon, qu'il a été organisé dans un sentiment de bienveillance, et que nous y recevons en partage

[1] 15 juillet 1763.—*Life of Jefferson*, t. I, p. 31.

plus de plaisir que de douleur. Il y a bien (qui pourrait le nier?) des esprits mélancoliques et hypocondriaques, tristes habitants de corps malades, toujours dégoûtés du présent et désespérant de l'avenir, qui vivent sans cesse dans l'attente du mal, parce qu'il peut arriver. Je rappelle à ces gens-là toutes les douleurs causées par des maux qui ne se sont jamais réalisés. Mon tempérament est sanguin et confiant. Je dirige ma barque l'espoir en tête, laissant derrière moi la crainte. Mes espérances me trompent quelquefois, mais pas plus souvent que les tristes présages des mélancoliques[1]. »

Cette confiance impétueuse dans l'avenir, qui inspire le mépris du danger parce qu'elle empêche de le prévoir, mais qu'il ne faut point confondre avec le courage bien qu'elle en tienne parfois lieu, ce fut souvent le secret de la force et des fautes de Jefferson. La jeune ardeur qui l'animait encore dans ses vieux jours lui faisait aborder à vingt ans l'étude du droit, des mathématiques, de la physique, de l'histoire naturelle, de la philosophie, des arts et des lettres, avec cette curiosité encyclopédique qui est assez ambitieuse pour vouloir franchir les limites imposées par Dieu à la science humaine, et qui est trop impatiente pour les atteindre. Son goût naturel pour les plaisirs et les témérités de l'esprit trouva de bonne heure un aliment dans les leçons du docteur Small, savant professeur écossais de l'université de Williamsburg, et dans les conversations de Fauquier[2], gouverneur de la Virginie, à qui le

[1] Jefferson à John Adams, 8 avril 1816. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 575.

[2] Voyez Jefferson à M. Girardin, 15 janvier 1815. — *Works*,

jeune étudiant avait plu par ce mélange de sérieux et de légèreté qu'on recherchait dans les salons du XVIII[e] siècle. Fauquier était un homme de cour, libertin de mœurs et de principes, qui avait mis à la mode, dans le petit cercle des habitués de son palais, l'impiété railleuse, la morale relâchée, les goûts littéraires et les belles manières de Shaftesbury et de Bolingbroke; mais le joyeux correspondant de John Page devait être plus séduit que choqué par la gaieté licencieuse de cet aimable seigneur que, dans son gouvernement, les gens du monde regardaient comme un modèle de politesse et d'élégance. Tout en se défendant mieux que d'autres des vices de son patron, Jefferson semble avoir aussi mieux profité de ses brillants exemples, à en juger du moins par la réputation de bel air et de bel esprit qu'il a toujours eue parmi ses compatriotes. Peut-être néanmoins un connaisseur comme Fauquier aurait-il trouvé dans le dilettantisme de son élève des élans d'enthousiasme un peu naïfs et attardés qui sentaient encore la province, et je doute que, malgré sa grande politesse, il eût pu s'empêcher de sourire en lisant cette lettre que Jefferson, « enhardi par d'anciennes relations de société, » écrivait en 1773 à un certain M. Mac Pherson, sans doute parent du spirituel mystificateur qui, en Angleterre, était depuis plusieurs années déjà convaincu d'avoir donné sa poésie pour celle d'Ossian : « Les poëmes d'Ossian ont été et seront pour moi toute ma vie une source de plaisirs élevés et quotidiens. Les tendres et sublimes émotions de l'esprit n'ont ja-

t. VI, p. 411, et Jefferson à T. J. Randolph, 24 novembre 1808. — *Works*, t. V, p. 389.

mais atteint sous la main de l'homme à un semblable degré d'élévation. Je confesse sans honte qu'à mes yeux ce rude barde du nord est le plus grand poëte qui ait jamais existé. Rien que pour le plaisir de lire ses œuvres, je veux apprendre la langue dans laquelle il a chanté et posséder ses chants dans leur forme originale... Je vous prie donc de vouloir bien vous employer auprès de M. Mac Pherson afin d'obtenir en ma faveur l'autorisation de faire prendre une copie manuscrite des originaux qui sont entre ses mains. Je la voudrais écrite d'une belle main ronde, sur du beau papier, avec une bonne marge, reliée aussi élégamment que possible en parchemin, le titre sur le dos, et la tranche dorée ou marbrée. Peu m'importe la dépense... Le rayonnement chaleureux d'une belle pensée est pour moi d'un plus grand prix que l'argent. [1] »

Il n'y avait nulle affectation dans ces mouvements d'amour désintéressé pour les lettres, et si plus tard Jefferson se montre un peu plus préoccupé de se donner à bon marché les nobles plaisirs des arts, c'est qu'on est au milieu de la guerre de l'indépendance, et que, dans ces temps critiques, il faut bien ou se refuser absolument toute fantaisie trop coûteuse, ou tourner habilement la difficulté. Voulant se procurer l'agrément d'avoir chez lui des concerts économiques, il invente un procédé dont un Européen ne se serait certainement point avisé : « S'il est une jouissance que j'envie à un peuple quelconque en ce monde, c'est bien celle d'entendre de la bonne musique, que

[1] 25 février 1773. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 195.

l'on goûte dans votre pays. La musique, c'est la passion favorite de mon âme, et le sort m'a jeté dans un pays où elle est encore dans un état déplorable de *barbarie...* Les limites d'une fortune américaine ne nous permettent pas de prendre à notre service une troupe de musiciens; mais j'ai pensé que la passion pour la musique pouvait se combiner avec cette économie qui nous est imposée. Au nombre de mes gens à gages, j'ai un jardinier, un tisserand, un ébéniste et un tailleur; je voudrais avoir en outre un *vigneron*. Dans un pays comme le vôtre, où la musique est cultivée et pratiquée dans toutes les classes, je pense qu'il ne serait point difficile de trouver des ouvriers de ces diverses professions qui sussent jouer du cor de chasse, de la clarinette, du hautbois et du basson. On pourrait ainsi avoir un orchestre composé de deux cors de chasse, de deux clarinettes, de deux hautbois et d'un basson, sans rien ajouter à sa dépense domestique [1]. »

Idée assez plaisante, qui ne pouvait naître qu'au sein de la *barbarie*, mais qui n'en est pas moins inspirée par un besoin élevé des jouissances que donnent les arts en parfaite harmonie avec les goûts et les prétentions de la bonne compagnie européenne au XVIIIe siècle! Jefferson ne voit l'Europe que de loin. Malgré son désir de l'imiter, il n'est ni bien vite ni bien exactement au courant de ce qui s'y passe; mais il suit le mouvement général qui emporte les esprits dans l'ancien monde; le souffle philosophique du XVIIIe siècle l'ani-

[1] 8 juin 1778. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 209.

me. C'est de lui qu'il tient cette passion pour les sciences, les arts et les lettres, cette curiosité avide et superficielle, cette confiance un peu présomptueuse dans la puissance intellectuelle de l'homme, tous ces traits qui lui donnent une physionomie si originale au milieu des planteurs virginiens qui l'entourent, esprits actifs, entreprenants, éclairés et ouverts, mais sages, simples, pratiques, attachés aux traditions anciennes, encore pieux par habitude sans être bien fervents, et dont l'indépendance et la hardiesse ne s'exerçaient guère qu'à défendre les droits des colonies contre la métropole et à étendre les conquêtes de l'homme sur le désert.

Jefferson n'était point d'ailleurs un phénomène isolé en Amérique. Dans presque toutes les colonies anglaises, le salon du gouverneur royal était, avant la révolution, le centre d'une petite société polie et cultivée composée d'avocats, de professeurs, de magistrats, de hauts fonctionnaires, tous plus ou moins préoccupés de s'élever au niveau du monde lettré de la métropole, tous plus ou moins atteints par les idées et les passions du temps. La plus grande partie de la classe supérieure restait étrangère à leurs prétentions, mais subissait peu à peu l'influence de leurs conversations, de leurs écrits, de leurs leçons, de leurs discours, et sous cette influence les esprits s'élargissaient, les mœurs s'adoucissaient ; partout se répandaient sans bruit ces sentiments de tolérance et d'humanité que les philosophes matérialistes du XVIII[e] siècle n'ont assurément point inventés, mais qu'ils ont eu la gloire de mettre en honneur parmi les nations chrétiennes, qui trop long-

temps avaient méconnu tout ce que renferme l'idée de charité.

Au XVII[e] siècle, les puritains du Massachusetts, venus en Amérique pour y chercher un refuge contre les persécutions de l'Église établie, donnaient eux-mêmes naissance à la colonie de Rhode-Island par leurs proscriptions religieuses ; ils bannissaient les catholiques et les baptistes, ils pendaient les quakers et les sorciers, ils exterminaient les Indiens « à la façon de l'interdit, comme des Chananéens et des Amalécites, » ils condamnaient leurs prisonniers de guerre à un esclavage perpétuel. La charte de Rhode-Island proclamait de la façon la plus absolue le principe de la liberté religieuse, et la loi déclarait ce principe non applicable aux papistes ; la loi imposait aux propriétaires d'esclaves nègres l'obligation de les affranchir après dix ans de servitude, et les mœurs n'en permettaient point l'exécution ! Les catholiques, dont le Maryland avait été longtemps le seul asile dans tout l'empire britannique, y établissaient le principe de la liberté religieuse, « au profit de tous ceux qui croient en Jésus-Christ, » et les protestans, devenus peu à peu les maîtres du pays à la faveur de ce principe, l'abolissaient sans scrupule ! Les anglicans de la Virginie fermaient les ports de la colonie aux non conformistes et punissaient l'hospitalité des fidèles qui leur donnaient refuge. Seuls, les quakers de la Pensylvanie accordaient sans restriction aux autres hommes les priviléges religieux qu'ils réclamaient pour eux-mêmes. Presque partout en Amérique, les droits de la conscience n'étaient défendus que par des minorités opprimées, et même dans les colonies

d'où devait sortir plus tard le mouvement abolitioniste, les protestations de quelques âmes généreuses contre l'esclavage restaient sans écho.

Au XVIIIe siècle, l'assemblée du Massachusetts votait des lois pour indemniser les descendants des quakers et des sorciers qui avaient subi la peine capitale; elle affranchissait les quakers et les baptistes des taxes ecclésiastiques, elle prohibait l'importation des esclaves de race indienne, elle entrait en lutte avec le gouverneur sur la question de la peine de mort, qu'elle refusait d'appliquer aux faussaires. A plusieurs reprises, le jury de Boston reconnaissait à des esclaves le droit d'exiger de leur maître un salaire. En dépit des lois, les catholiques du Maryland pratiquaient librement leur culte, et plus de la moitié de la population de la Virginie était dissidente. Partout en Amérique, les droits de la conscience étaient respectés, sinon reconnus, et même dans les colonies qui de nos jours résistent encore avec colère aux efforts des abolitionistes, l'émancipation des esclaves avait ses partisans.

L'influence lointaine de la philosophie du XVIIIe siècle n'avait point accompli à elle seule une semblable transformation. Le progrès naturel des esprits, le développement spontané des sentiments de charité qui, même au milieu de l'âpreté religieuse des premiers temps, germaient dans quelques âmes d'élite, avaient eu leur part dans ce changement. La religion s'était unie à la philosophie pour l'accomplir; l'esprit religieux s'était approprié les principes que les moralistes modernes avaient empruntés au christianisme en l'attaquant; il avait donné satisfaction aux aspira-

tions généreuses; il n'avait point, comme ailleurs, combattu les idées de tolérance et d'humanité sous prétexte qu'elles étaient défendues par les ennemis de la foi. Aussi le mouvement des âmes au XVIIIe siècle avait-il eu en Amérique un caractère bien moins violent et moins aventureux qu'en Europe : « On sait, dit M. Guizot, comment au XVIIIe siècle, poussée par le progrès de la richesse, de la population, de toutes les forces sociales, et aussi par le cours impétueux de sa propre activité, la pensée humaine tenta la conquête du monde. Les sciences politiques prirent leur essor, et au-dessus des sciences, l'esprit philosophique, superbe, intraitable, aspirant à pénétrer et à régler toutes choses. Sans emportement, sans secousse, plutôt en suivant sa propre pente qu'en se jetant dans des voies nouvelles, l'Amérique anglaise entra dans ce grand mouvement. »

Rien en effet dans l'Amérique anglaise qui ressemble à ce fanatisme dans l'incrédulité et à ces aveugles préjugés philosophiques qui remplaçaient en France les superstitions d'un autre âge, rien qui corresponde à cette impiété populaire qui annonçait les excès de la révolution française. Les hommes qui ont fait la révolution américaine n'étaient pas tous des croyants : à des degrés divers, Jefferson, Franklin, Gouverneur Morris, John Adams, étaient de libres penseurs, mais sans intolérance, sans arrogance, sans ironie affichée, sans bruit, presque en secret; car les masses restaient pieuses. Pour ne point les choquer, il fallait parler avec respect des choses saintes; pour produire sur elles une vive impression, il fallait faire appel aux sentiments

religieux, et les prières, les jeûnes publics étaient encore un moyen d'action pour les agitateurs populaires.

Dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux, l'invasion des doctrines étrangères fut contenue par les traditions nationales : aussi la littérature française n'a-t-elle exercé sur les idées politiques des révolutionnaires américains qu'une influence très-indirecte. Les rapports entre les deux pays étaient trop rares, les habitudes d'esprit trop différentes pour que les conceptions sociales des sujets de Louis XV pussent alors devenir populaires en Amérique. Sauf Montesquieu, nos écrivains y étaient peu lus et peu cités. Coke, Milton, Harrington, Locke, Grotius, et surtout la Bible, la grande charte, le *Common Law*, l'histoire d'Angleterre, les chartes et les histoires locales, telles furent les autorités qu'invoquèrent les tribuns, les prédicateurs et les pamphlétaires qui excitèrent le peuple américain à combattre pour ses droits. Je n'ai jamais rencontré dans leur bouche ni le nom de Rousseau, ni l'expression de souveraineté du peuple. La doctrine que la volonté générale doit être toujours obéie, qu'elle est nécessairement raisonnable et juste, avait peut-être traversé certains esprits, mais vaguement et sans les dominer. Patrick Henry, le tribun de la Virginie, affectait de « s'incliner devant la majesté du peuple, » mais sans attacher à ses paroles un sens absolu et théorique. Otis, le tribun du Massachusetts, proclamait que « les hommes sont égaux, que les peuples ne sont pas faits pour les rois, et que leur consentement est nécessaire pour valider l'imposition des taxes. » Il osait rappeler que « la violation de

ces principes avait coûté la tête à un roi d'Angleterre et le trône à un autre; » mais même au milieu des emportements oratoires qui le conduisirent à la folie, la olle pensée que tout doit céder au grand nombre et que tout lui est permis ne lui vint jamais à l'esprit. Malgré leurs instincts démocratiques, les hommes qui ont fondé la république des États-Unis ne subordonnaient point la question du bon gouvernement à celle du gouvernement par les masses, et le triomphe de la volonté populaire était si peu la préoccupation exclusive des auteurs des premières constitutions locales, que Jefferson se croyait obligé, en 1816, de parler de leur science politique avec un dédain qui, pour être fort injuste, n'en est pas moins significatif : « Nous nous figurions alors que tout ce qui n'était pas la monarchie était la république. Nous n'étions point encore parvenus à l'idée mère que les gouvernements sont républicains en raison de l'exactitude avec laquelle ils expriment et exécutent la volonté de leur peuple. Aussi nos premières constitutions n'étaient-elles dominées par aucun principe [1]. »

[1] Jefferson à Samuel Kerchival, 12 juillet 1816. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 9.

CHAPITRE II

Les premières émotions politiques de John Adams et de Jefferson. — Discours de James Otis sur les *Writs of assistance.* — Discours de Patrick Henry sur *l'acte du timbre.* — Débuts oratoires de Jefferson. — Création des comités de correspondance entre les colonies. — La Virginie propose la réunion d'un Congrès général.—Jefferson n'est pas un orateur. — Pourquoi les orateurs n'ont pas joué le premier rôle dans la révolution américaine.

Au moment où éclata la lutte entre l'Angleterre et ses colonies, Jefferson était encore un joyeux étudiant, amoureux avant tout des lettres et du plaisir. Ce fut au spectacle de la résistance provoquée par les actes arbitraires du parlement qu'il ressentit ses premières émotions politiques.

Deux jeunes hommes nés bien loin l'un de l'autre et dans des conditions fort différentes, mais destinés à se rencontrer souvent dans leur vie et à la terminer le même jour, le jour anniversaire du grand acte qui a illustré leur nom, John Adams, le fils d'un gros fermier de la Nouvelle-Angleterre, et Thomas Jefferson, l'élégant compagnon de Fauquier, recevaient à quatre ans de distance des impressions analogues de deux scènes frappantes qu'ils se sont accordés à regarder comme le point de départ de la révolution dans le Massachusetts et dans la Virginie.

John Adams avait vingt-quatre ans. Le Canada venait

d'être conquis sur la France par les efforts combinés des colonies et de la métropole. Le repos et la prospérité des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, longtemps troublés par les entreprises de leurs braves et aventureux voisins, semblaient définitivement assurés. Mais en dépit de tels motifs de satisfaction, les esprits étaient mécontents et inquiets, surtout dans la Nouvelle-Angleterre. Des bruits alarmants circulaient à Boston : les chartes étaient menacées, la Grande-Bretagne allait profiter du prestige que lui donnaient ses succès et de la présence de ses troupes en Amérique pour opérer de vastes réformes, remanier les constitutions des provinces, étendre les pouvoirs royaux, frapper de mort l'esprit de liberté. « Ces Anglais vont nous jouer des tours du diable, » disait à John Adams un jeune avocat nommé Sewall, qui fut plus tard proscrit par ses concitoyens en qualité de loyaliste : « Ils vont tout mettre sens dessus dessous. Il faut leur résister, et par la force. Vous devriez bien écrire dans les journaux et appeler l'attention sur la milice, les exercices et la discipline; car il faudra résister les armes à la main. — Tout ceci n'est que trop vrai, répondait John Adams, mais que n'écrivez-vous vous-même [1] ? » Ils hésitaient tous deux; John Adams se défiait de son talent; Sewall craignait de se compromettre. On était arrivé à cette période qui précède les révolutions où les esprits, commençant à fermenter, attendent encore en suspens, agités et perplexes, qu'une forte secousse extérieure vienne les lancer dans leur voie, les classer et les diviser.

[1] *Life and Works of John Adams*, t. II, p. 78; t. IV, p. 6.

Ce furent les rigueurs de l'administration des douanes qui donnèrent naissance au parti de l'opposition dans le Massachusetts. Les négociants puritains n'étaient pas toujours de très-bons Anglais, et ceux des sujets de Louis XV qui ne menaçaient pas directement leur repos et qui pouvaient faire gagner quelque argent, leur paraissaient fort dignes de leurs services. Tantôt en achetant la connivence, tantôt en éludant la surveillance des gouverneurs, ils se livraient sur une vaste échelle à un commerce illicite avec les colonies françaises, ils approvisionnaient sans scrupule les flottes et les garnisons ennemies, ils introduisaient en fraude dans les ports américains des marchandises étrangères dont l'importation était frappée de droits élevés par les *actes de commerce.*[1]

Malgré sa bienveillance pour ses compatriotes d'outre-mer, Pitt ne pouvait tolérer de semblables désordres. D'un ton qui n'admettait point la réplique, il donna l'ordre de les faire cesser (1760). Les officiers des douanes devinrent plus sévères, et trouvant leurs moyens d'investigation et de répression insuffisants, ils s'adressèrent à la Cour supérieure du Massachusetts pour obtenir d'elle, sous le nom de *Writs of Assistance,* des mandats généraux de perquisition, en vertu desquels ils prétendaient fouiller indistinctement les propriétés particulières, violer impunément le domicile des citoyens et contraindre le premier venu à leur prêter main-forte. La légalité de mandats qui mettaient

[1] On désignait sous ce nom les règlements de douane destinés à protéger les produits anglais contre la concurrence étrangère.

ainsi le public à la merci du moindre douanier fut contestée par les citoyens de Boston, et ils présentèrent à la Cour une requête pour s'opposer à ce qu'ils fussent délivrés. En qualité d'avocat général de la province, James Otis, alors âgé de trente-cinq ans, avait à défendre les prétentions de l'amirauté. Une assez grande habileté à orner par des considérations générales la science aride des précédents, un talent nerveux, une verve altière et fièvreuse, un ton dogmatique et provoquant, un orgueil intraitable, lui avaient déjà fait beaucoup d'admirateurs et d'ennemis parmi ses confrères du barreau. A vrai dire, ni la puissance de son esprit, ni l'éclat de son imagination, ni la profondeur de son savoir ne répondaient à ses prétentions et à son renom. C'était un cœur fier, sec et violent, conduit presque au hasard par un cerveau faible et facile à ébranler. D'un tempérament irritable, d'une humeur quinteuse et fantasque, il était alternativement en proie à des élans d'exaltation téméraire et à des mouvements de timidité ombrageuse ; tour à tour accessible aux inspirations les plus élevées et aux préoccupations les plus personnelles : mais, comme beaucoup de ceux qui sont destinés à mourir fous, il avait le don de laisser dans l'âme de ses auditeurs des impressions fortes. Sa famille était au nombre des plus dévouées à la couronne. En récompense de longs services, les fonctions de *Chief Justice* avaient été plusieurs fois promises à son père. Elles vinrent à vaquer, et tous les petits politiques de la province regardaient le colonel Otis comme déjà nommé, lorsque la place fut donnée à Hutchinson, l'historien du Massachusetts, homme impopulaire et intrigant, qui

cumulait déjà plusieurs fonctions. A la fois blessé de cet affront et pressé de complaire au public qui prenait le parti de son père, le jeune avocat général s'enflamma contre les prétentions de l'amirauté : il refusa de les défendre, donna sa démission, se chargea de la cause du peuple, et c'est ainsi, dit Hutchinson, que « d'une petite étincelle sortit un grand incendie. »

Au mois de février 1761, les hommes les plus considérables de Boston se pressaient dans la chambre du conseil pour entendre ce défenseur imprévu des libertés publiques. Confondu dans la foule, le studieux et fougueux John Adams cherchant à prendre des notes, mais trop agité, nous dit-il, pour écrire avec suite, n'emportait de ce débat que des souvenirs d'autant plus brûlants qu'ils étaient moins précis, et dont il ne pouvait parler dans ses vieux jours qu'avec une émotion emphatique : « Otis était comme une flamme de feu!.... Accusant la nation, le parlement et le roi d'injustice, d'ingratitude et d'oppression,.... entassant les allusions classiques, les souvenirs historiques, les faits, les dates, les autorités légales, et jetant sur l'avenir un regard prophétique, il emportait tout devant lui dans un torrent d'éloquence impétueuse.... En se retirant, tous ceux qui composaient son immense auditoire me parurent comme moi prêts à prendre les armes contre les *Writs of Assistance*.... A partir de ce jour je n'ai jamais pu lire les *actes de commerce* sans colère, ni leur moindre corollaire sans une imprécation.... C'est là, c'est alors que se passa la première scène du premier acte de l'opposition contre les prétentions arbitraires de la Grande-Bretagne. C'est là,

c'est alors que l'enfant *Indépendance* est né. En quinze ans, il grandit, devint homme, et se déclara libre[1]. »

« L'enfant » resta plusieurs années dans son berceau, endormi et ignoré de l'Amérique. Le cri de guerre poussé dans le Massachusetts fut à peine entendu en dehors de la province. Elle seule avait été en cause devant la Cour supérieure de Boston, et les moyens de publicité étaient alors trop restreints, la population des colonies était trop disséminée et trop divisée, le patriotisme provincial trop exclusif pour qu'une affaire purement locale pût agiter les esprits dans le continent tout entier. A Boston même l'orage s'assoupit un instant, et l'on put croire qu'il avait cessé. Satisfaits de la paix et pressés d'en recueillir les fruits, les citoyens ne s'occupèrent plus bientôt que de leurs intérêts privés. Aucune grande question, aucun grand débat ne venait leur rappeler leurs griefs contre l'Angleterre, et la semence jetée au vent par James Otis restait renfermée dans les âmes. Pour qu'elle vînt à germer et à se propager au loin, il fallait que le gouvernement de la mère patrie se fût livré à des actes d'agression plus éclatants et plus généraux, et que la Virginie, de toutes les provinces de l'Amérique la plus renommée pour sa fidélité à la couronne, eût donné le signal de la résistance. Ce fut à ce signal que s'éveilla l'esprit politique de Jefferson.

[1] John Adams à William Tudor, 1817-1818. *Works of John Adams*, t. X. p. 247, 314-362. — La question de la légalité des *Writs of Assistance* ne fut pas tranchée par la Cour. Elle renvoya l'affaire, sous prétexte de prendre des renseignements à Londres, et ne rendit jamais son arrêt.

Il avait vingt-deux ans, et Patrick Henry, l'un de ses compagnons de plaisir, qu'une brillante plaidoirie contre un abus de la prérogative royale avait fait sortir tout à coup de l'obscurité, siégeait pour la première fois dans la chambre des bourgeois de la Virginie, lorsque *l'acte du timbre*[1] vint répandre dans toute l'Amérique une morne stupeur qui semblait annoncer le désespoir et l'impuissance (mai 1765). Tels étaient encore dans le sein de l'aristocratie virginienne les sentiments de piété filiale à l'égard de la mère patrie, que les membres les plus considérables et les plus sages de l'assemblée restaient silencieux et perplexes, n'osant aborder le sujet de la consternation publique. Malgré sa popularité naissante, Patrick Henry se sentait encore novice, inconnu et mal à l'aise au milieu de cette assemblée de patriciens, et il hésitait à prendre l'initiative du débat. Cependant la fin de la session approchait, et la taxe allait être perçue sans que la chambre eût protesté contre l'usurpation du parlement. Il prit son parti, écrivit à la hâte quelques lignes sur un vieux livre de droit, puis se levant gauchement, il proposa d'une voix mal assurée ces résolutions célèbres contre l'acte du timbre qui mirent le feu à l'Amérique : « Seule, l'assemblée générale de cette colonie a le droit et le pouvoir d'imposer des taxes aux habitants de cette colonie ; toute tentative d'investir de ce pouvoir une personne ou un corps quelconque autre que ladite assemblée générale tend manifestement à détruire à la fois les libertés britanniques et les libertés

[1] Loi par laquelle le Parlement, s'arrogeant le droit d'établir une taxe en Amérique, soumettait tous les contrats et les actes passés dans les colonies à un droit de timbre.

américaines[1]. » C'était par cette déclaration de principes que se terminait la proposition de Patrick Henry. De nombreuses interruptions accueillirent ses paroles ; un débat violent s'engagea. D'un couloir de la chambre, Jefferson assistait, curieux et inquiet, à cette lutte parlementaire, où les conseils des sages et des puissants vinrent se heurter contre la fougue révolutionnaire d'un jeune orateur sans position dans le monde, sans expérience, presque sans culture. Patrick Henry était de ceux que la contradiction excite et que le tumulte enhardit. Il se remit bientôt de son trouble, s'anima peu à peu en s'entendant parler, s'abandonna à sa brillante imagination, et se redressant avec majesté, se dépouillant, pour ainsi dire, de sa laideur, et promenant sur l'assemblée un regard ardent et pénétrant, il l'entraîna à sa suite dans tous les détours d'une argumentation à la fois désordonnée et puissante, qui se résumait par de frappantes images ou de brusques explosions de colère et d'invective. « Il me semblait, » dit Jefferson, « entendre parler comme Homère avait écrit. Jamais en ma présence homme n'a parlé comme cet homme[2]. » Il avait senti son cœur tressaillir d'enthousiasme en voyant son ami se lancer d'un bond jusqu'aux limites de l'insurrection, puis, averti par les clameurs de l'assemblée, s'y maintenir avec fermeté sans les franchir : « Tarquin et César ont eu chacun leur Brutus, Charles I[er] a eu son Cromwell, et George III... — Trahison !» s'écria l'orateur de la chambre.—« Trahison, tra-

[1] *Sparks's American Biography*, t. XI, p. 267.
[2] Autobiography. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 4.

hison ! » répétèrent de toutes parts les amis du gouvernement... — profitera sans doute de leur exemple, » reprit fièrement Patrick Henry sans même prendre le soin de recommencer la phrase interrompue [1]. L'assemblée vota ses propositions par 20 voix contre 19.

Telle fut la première scène politique à laquelle assista le jeune étudiant qui était appelé à devenir l'organisateur et le chef du parti républicain ; tel fut le premier triomphe politique de ce Patrick Henry que la légende révolutionnaire représente comme le plus grand orateur du Nouveau Monde. Vrai enfant de l'inculte et riche Amérique, quoique petit-neveu du lettré et sage Robertson ! D'abord coureur de bois par passion de la liberté et de l'oisiveté, puis marchand et cultivateur par nécessité, il avait fait deux fois banqueroute pour avoir, derrière son comptoir, trop joué du violon, trop lu Tite-Live, et plus songé à observer le caractère de ses pratiques qu'à les faire payer. Gendre d'un aubergiste par amour et son associé par obligeance, il était resté longtemps un beau parleur de cabaret faute d'un plus noble auditoire, puis avait étudié le droit pendant six semaines, s'était fait avocat, et avait bientôt surpris, séduit et entraîné par les éclats d'une éloquence colorée ceux de ses rivaux qui se préparaient à rire de la grossièreté de ses vêtements, de la difformité de sa taille, de la gaucherie de ses manières, de l'incorrection de son langage et des vices de sa prononciation. De tous les révolutionnaires américains, le plus artiste et le moins politique par tempérament ; d'humeur à la fois indolente et hardie, sociable et ca-

[1] Bancroft's *History of the United States*, t. V, p. 277.

pricieuse, enjouée et méditative; ignorant et sensible au charme des lettres; moraliste plein de sagacité, bien que paresseux d'esprit et bienveillant de cœur; généreux, sympathique, toujours tout entier à ses émotions, et les communiquant à ses auditeurs autant par l'ardeur du geste, du regard et de l'accent que par l'éclat des expressions ou la force des arguments; lutteur habile dans une assemblée un jour de bataille, mais presque toujours trop dominé par ses impressions pour agir en vertu d'un plan longuement suivi ou de principes bien arrêtés; également étranger à l'esprit de gouvernement et à l'esprit de parti, également amoureux de la popularité et de la patrie. Pendant dix ans, Patrick Henry fut dans les assemblées de la Virginie l'orateur de l'opposition sans en être le chef, plus soucieux de tenir l'opinion en éveil que de la diriger, d'enflammer l'imagination des masses que de prendre de l'ascendant sur ses collègues, toujours à l'avant-garde et les devançant de quelques pas; l'un des premiers à prévoir et à souhaiter l'indépendance, l'un des premiers à partager les dangers de ceux qu'il excitait à la révolte; tour à tour tribun et soldat, instigateur et compagnon d'armes des insurgés virginiens [1].

Quatre ans après lui [2], Jefferson, devenu avocat, entrait dans l'assemblée et venait s'y ranger parmi les plus fermes défenseurs des libertés américaines. Il n'avait ni la richesse d'imagination et d'émotion, ni l'abondance et l'ampleur de parole, ni la chaleur sympathique

[1] Voyez *Life of Patrick Henry*, by William Wirt.
[2] 1769.

et l'enthousiasme soldatesque de Patrick Henry. C'était déjà un politique légiste, philosophe et homme du monde; l'esprit vif, net, actif, délié, fécond en arguments et en combinaisons; très-généreux dans ses spéculations sur les droits de l'humanité, très-sincère dans sa philanthropie, mais moins ému que convaincu; très-hardi dans ses théories sur les droits des colonies, très-confiant dans la justice et le succès de leur cause, mais sans aspiration forte vers l'indépendance, sans acharnement contre la couronne, sans fiel contre ses adversaires; — point encore aigri par la lutte, quoique trouvant déjà quelque plaisir à s'exercer aux petites machinations de parti; — animé, séduisant, habile et ouvert dans ses rapports avec ses amis et ses affidés, quelquefois expansif jusqu'à l'indiscrétion dans le secret; — en public, soit embarras, soit prudence, naturellement contenu, exposant alors ses idées non sans facilité et sans clarté, mais avec une sobriété de développements oratoires qu'il fut bien obligé d'ériger en système.

Malgré la bienveillance que lui portaient les principaux meneurs de l'assemblée, ses débuts furent loin d'être brillants. La chambre se préparait à répondre au discours d'ouverture du gouverneur, lord Botetourt, et c'était sans doute en Virginie, comme cela est encore en Angleterre, l'usage de réserver aux jeunes membres la *présentation* du projet d'adresse, pour leur donner dès le début de la session une occasion de se produire. M. Pendleton, une des lumières de la chambre, invita donc Jefferson à rédiger les résolutions destinées à servir de base à l'adresse. C'était une courtoisie de vété-

ran. « Mes résolutions, nous dit Jefferson, furent adoptées par la chambre, et Pendleton, Nicholas, moi et quelques autres, nous fûmes nommés membres d'un comité chargé de préparer l'adresse. Le comité me pria de la rédiger; mais lorsque je lui présentai mon projet, on trouva qu'il suivait de trop près le texte des résolutions, et que les divers points n'étaient pas suffisamment amplifiés. M. Nicholas surtout le combattit, et fut chargé par le comité d'en faire un plus développé. Les amplifications ne manquèrent point au sien, qui fut adopté. Étant à la fois *un très-jeune homme et un très-jeune membre*, cette scène fit sur moi une impression proportionnée à la sensibilité de cet âge [1]. »

Jefferson ne se découragea point cependant, et fit un peu plus tard, dans la même session, un nouvel essai de ses forces. Ce fut au service d'une noble cause à laquelle il ne voulut jamais renoncer, mais pour laquelle il aurait peut-être déployé dans la suite un plus grand zèle si, à son entrée dans la vie, il n'avait failli apprendre à ses dépens combien il était compromettant de la défendre : « J'avais attiré, dit-il, l'attention du colonel Bland sur la malheureuse condition des esclaves nègres. C'était l'un des membres les plus anciens, les plus respectables et les plus capables; il chercha avec infiniment de mesure à faire étendre la protection des lois à ces pauvres gens. Je secondai sa motion, et, en ma qualité de jeune membre, je fus un peu plus épargné dans le débat; mais il fut dénoncé comme un ennemi

[1] Jefferson à William Wirt, 5 août 1815. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 486.

de son pays et traité de la façon la plus inconvenante[1]. »

De semblables orages n'étaient pas de nature à féconder le talent de Jefferson. Il avait instinctivement peu de goût pour ces joutes oratoires où l'on se rencontre en champ clos, à ciel découvert, sans autre arme et sans autre armure que la parole, où il faut s'exposer de sa personne aux coups, les rendre sur l'heure sans prendre le temps de choisir son terrain ou de tourner l'ennemi, et s'attendre à ne sortir vainqueur de l'arène que meurtri et sanglant. Il se sentait mieux dans son élément au milieu de ces luttes plus sourdes et plus lointaines où les coups se méditent dans le silence et le secret du cabinet, et où le danger, non moins réel, est moins présent. Aussi abandonnait-il volontiers à ses amis politiques l'honneur d'exécuter des plans de campagne souvent conçus par lui.

De toutes les machines de guerre dressées par les citoyens américains contre les ministres de George III, les plus redoutables sans contredit furent les comités de correspondance entre les colonies. La création en fut décidée, en 1773, dans un petit conciliabule dont Jefferson était l'un des meneurs les plus actifs. L'idée première n'était pas de son invention. A plusieurs reprises, les patriotes de Boston avaient cherché à la mettre en pratique; mais leurs tentatives avaient avorté, et c'était Jefferson qui, reprenant leur projet, avait le plus contribué à échauffer l'esprit de ses collègues en faveur d'un moyen d'action qui allait merveilleusement

[1] Hildreth's *History of the United States*, t. III, p. 393.

à ses instincts politiques : « On me proposa de présenter à la chambre le projet; mais, à ma demande, M. Carr, mon beau-frère et mon ami, fut chargé de ce soin. Je voulais lui offrir une occasion de faire connaître à l'assemblée sa grande valeur et son talent [1]. »

Un an plus tard, réunion du même conciliabule aboutissant à un résultat analogue. En punition de l'émeute sur le thé[2], le parlement avait ordonné la clôture du

[1] Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 5.

[2] La résistance de l'Amérique à l'acte du timbre ayant amené le parlement à le révoquer, cette concession avait été d'abord saluée dans les colonies par une explosion générale de reconnaissance et d'enthousiasme pour George III (1767). Mais l'esprit d'opposition avait été presque aussitôt réveillé par de nouvelles mesures fiscales portant également atteinte à la prétention qu'avaient les Américains de n'être pas taxés sans leur consentement. Plutôt que de payer les droits d'importation sur le thé, le verre, le papier, etc., votés par le parlement sur la proposition de Charles Townshend (juin 1767), ils eurent de nouveau recours aux ligues patriotiques contre l'importation des marchandises anglaises qu'ils avaient formées après l'établissement du droit de timbre; les assemblées provinciales protestèrent contre le vote du parlement, l'agitation s'organisa, la population de Boston commenca à se montrer séditieuse. Le parlement alarmé se décida, sur la proposition de lord North, à abolir tous les droits établis en 1767, sauf le droit sur le thé (1770). L'Amérique rentra dans le calme. Pendant trois ans il y eut un sommeil général de l'opinion. Les politiques de profession veillaient seuls, faisant de vains efforts pour animer les masses ; les pactes de non-importation cessaient d'être rigoureusement observés ; le commerce entre les colonies et la métropole reprenait son cours ordinaire; la taxe sur le thé restait cependant improductive grâce à l'habileté des contrebandiers ou à l'abstinence des patriotes. Lord North encouragea publiquement la Compagnie des Indes à envoyer de grandes cargaisons de thé dans les colonies. Les Américains regardèrent cet acte comme une provocation : les premiers navires chargés de thé qui entrèrent dans le port de Boston furent enlevés à l'abordage par une troupe de « fils de la liberté » déguisés en

port de Boston. Le bill venait d'arriver en Amérique; il ne produisait pas sur les masses tout l'effet que l'opposition devait en attendre, leur apathie devenait inquiétante: il s'agissait d'exciter des esprits engourdis. En quête d'expédients, les agitateurs virginiens se réunissent dans la bibliothèque de la chambre des bourgeois, et donnent carrière à leur imagination. L'idée de faire appel aux sentiments religieux du peuple se présente à eux; elle paraît excellente à tous, et l'on se décide à monter un jeûne; mais grand embarras, ils ne sont rien moins que dévots, et ils ne savent comment s'y prendre pour parler le langage qui convient à la situation: « Nous nous mettons, » dit Jefferson, « à fouiller dans *Rushworth* [1] pour y retrouver les formules bibliques des vieux puritains, et à l'aide de quelques bouquins, en rajeunissant quelques phrases, nous parvenons à *cuisiner* tant bien que mal des résolutions fixant un jour de jeûne, d'humiliation et de prières, pour supplier le ciel de détourner de nous les maux de la guerre civile, de nous inspirer un ferme courage, et d'incliner à la modération et à la justice les cœurs du roi et du parlement. Et pour donner à notre proposition un plus grand air de solennité, nous nous rendons le lendemain chez M. Nicholas, dont le caractère grave et pieux était, plus que les nôtres, en harmonie avec notre langage, et nous le chargeons de l'affaire [2]. »

Indiens; le thé fut jeté à la mer. Trois mois après, le parlement déclarait le port de Boston fermé et ses priviléges transférés à Salem. A partir de ce moment l'esprit de résistance ne cessa plus de se répandre en Amérique.

[1] John Rushworth est l'auteur d'une grande collection de documents historiques sur la révolution d'Angleterre.

[2] Autobiography. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 6.

L'affaire eut un plein succès. La chambre vota par acclamation; elle fut immédiatement dissoute. Les membres se retirèrent dans la salle d'une taverne pour délibérer sur les moyens de mettre à profit une semblable crise. Ils convinrent de recommander aux autres colonies la réunion d'un congrès général[1], de remettre à une convention populaire le soin de choisir les délégués, et de faire coïncider le jour du jeûne avec celui des élections. Le 1er juin 1774, les églises retentirent des plus patriotiques paroles : « Le peuple », raconte Jefferson, « s'y pressait en foule, la consternation peinte sur les visages. Ce fut dans toute la colonie comme un choc électrique, réveillant tous les hommes et les remettant sur leurs pieds. Tous les comtés envoyèrent

[1] L'idée d'un congrès général, pas plus que celle des comités de correspondance, n'était due aux hommes d'État virginiens ; mais c'est à eux que revient l'honneur de l'avoir réalisée. — Dès le mois de juin 1765, *James Otis* avait conseillé à l'assemblée du Massachusetts de répondre à l'acte du timbre par la convocation d'un congrès, et à l'invitation de cette province les délégués de neuf colonies sur treize s'étaient en effet réunis à New-York le 7 octobre 1765. Mais cette assemblée incomplète des représentants de l'Amérique n'avait pu devenir le germe d'une institution permanente. Elle s'était bientôt dissoute, après avoir adopté des pétitions au roi et au parlement, et l'idée d'un congrès général était retombée dans l'oubli. Ce fut le système de correspondance entre les colonies créé par la chambre des bourgeois de la Virginie, qui y conduisit de nouveau les esprits. Le 7 juillet 1773, quatre mois après cette création, Franklin écrivant de Londres à Thomas Cushing, président de l'assemblée du Massachusetts, exprimait l'espoir que des comités de correspondance sortirait un congrès, et le même jour dans une lettre officielle à l'assemblée du Massachusetts, il proposait formellement la convocation d'un congrès général. Moins d'un an après, Jefferson et ses amis mettaient à exécution la pensée de Franklin.

des députés à la convention. Moi-même je fus nommé par le mien [1]. »

Dans tout le cours de sa carrière, Jefferson conserva cette intelligence des masses, cette habileté à les remuer, et cette répugnance à s'adresser aux assemblées publiques autrement que par écrit ou par intermédiaire. Aussi le bouillant et vaniteux John Adams, qui avait été un plus grand orateur et un politique moins habile que Jefferson, nous raconte-t-il dans ses mémoires, d'un ton à la fois victorieux et dénigrant, que son vainqueur dans les élections pour la présidence des États-Unis avait été l'un des membres les plus silencieux du congrès : « Je ne l'ai jamais entendu dire deux mots de suite [2]. Au reste » ajoutait-t-il en faisant un triste retour sur lui-même, « l'éloquence dans les assemblées politiques n'est pas le moyen le plus sûr de faire son chemin et sa réputation. L'exemple de Washington, de Jefferson et de Franklin suffit à prouver que le silence et la réserve en public sont plus efficaces que l'argumentation et l'art oratoire. Un homme qui, jour par jour, vient justifier ses mesures et répondre aux objections de ses adversaires, devient trop familier au public, et s'attire inévitablement des ennemis par ses sarcasmes et ses réparties [3]. »

Aucun orateur n'a joué en effet dans la révolution américaine un aussi grand rôle que Jefferson, Franklin et Washington; mais John Adams nous a-t-il donné la vraie explication de ce fait? Je me permets d'en douter.

[1] Autobiography. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 7.
[2] Autobiography. — *Works of John Adams*, t. II, p. 511.
[3] Autobiography. — *Works of John Adams*, t. II, p. 511.

La dissémination des assemblées locales, les règlements du congrès, le caractère particulier de cette révolution qui dut sa victoire non à une lutte intestine de classes et de partis, mais à une guerre de puissance à puissance, s'opposaient à ce qu'un homme d'État conquît la première place en Amérique par la puissance de la parole. Chaque province, chaque ville avait son tribun; les États-Unis n'avaient point de tribune nationale d'où un orateur pût parler au pays tout entier: le congrès délibérait à huis clos; ceux de ses membres qu'il chargeait de proclamer les résolutions qu'il avait prises avaient seuls l'occasion de faire connaître leurs services au public; l'acte par lequel il consomma la révolution, en mettant fin aux hésitations du peuple, mit aussi fin à tout grand débat intérieur, ne laissa plus subsister qu'une question de droit international, qui ne pouvait se décider que sur les champs de bataille ou dans les chancelleries, et fit désormais dépendre le succès de la révolution, non de la véhémence des discours, mais du courage des soldats et de la dextérité des diplomates. Abstraction faite de l'inégalité des mérites, les patriotes qui, dans les délibérations secrètes du grand conseil national, firent prévaloir par leur éloquence la politique de l'émancipation des colonies, ne pouvaient prétendre à un renom aussi universel que l'heureux écrivain qui a annoncé au monde la déclaration de l'indépendance, l'habile négociateur qui l'a fait accepter par l'Europe et le vertueux général qui en a imposé la reconnaissance à la Grande-Bretagne.

Ce n'en est pas moins le devoir de l'histoire de mettre

en lumière la grandeur de leurs services et la difficulté de leur œuvre que l'on est assez enclin à méconnaître aujourd'hui. La rupture entre l'Amérique et l'Angleterre nous paraît un fait si naturel, elle a été prévue en Europe si longtemps avant l'événement, elle a eu de si heureux résultats qu'il nous faut un certain effort pour croire qu'elle n'ait pas été ardemment désirée par la population coloniale bien avant la guerre de l'indépendance; et lorsque nous entendons John Adams, Jay, Madison, Jefferson[1] s'élever avec force contre les *imputations injurieuses* de Botta qui les soupçonne eux et leurs compatriotes de n'avoir pas été parfaitement sincères dans leurs longues protestations de fidélité à George III, lorsque nous les entendons parler des résistances qu'ils ont rencontrées à l'intérieur, le jour où ils ont cru devoir prendre le douloureux parti de briser tout lien avec la mère patrie, nous sommes assez disposés, de ce côté de l'Océan, à les accuser à la fois d'avoir peint leurs sentiments secrets avec une duplicité historique destinée à couvrir leur duplicité politique, et d'avoir exagéré les difficultés qu'ils ont eu à vaincre, pour exagérer leur mérite. Rien n'est plus injuste. Aussi ne fût-ce que par un sentiment d'équité, l'histoire de l'idée de l'indépendance mériterait d'être racontée. Elle ne saurait plus naturellement trouver sa place que dans une étude sur l'homme dont le nom est resté lié à son triomphe.

[1] Voyez *Life and Works of Jay*, t. II, p. 410, — 417. — *Life and Writings of Washington*, t. II. p. 497.

CHAPITRE III

1750-1776.

L'indépendance des colonies anglaises de l'Amérique du Nord prévue en Europe dès le milieu du XVIIIe siècle — Le duc de Choiseul croit au démembrement de l'empire britannique et l'appelle de ses vœux. — Au moment de la chute du duc de Choiseul, Franklin répugne encore à l'idée d'une intervention étrangère, Washington à celle d'une résistance armée : Samuel Adams seul aspire à l'indépendance (1770).—Doctrines diverses des Américains sur leurs droits.— *Vue sommaire des droits de l'Amérique anglaise.* — État des esprits en Amérique au moment où se réunit le congrès de 1774.— Patrick Henry seul s'y pose en révolutionnaire systématique.—Caractère des actes du congrès.— Franklin prend son parti d'une rupture et ne négocie plus que pour mettre l'opinion du côté des colonies.— Le combat de Lexington et l'effet qu'il produit sur les esprits.— Le congrès de 1775, ses actes et la part qu'y prend Jefferson. — Dernière pétition du congrès au roi. — La majorité du pays souhaite encore une réconciliation et attend le résultat de la pétition. — Le roi refuse de la recevoir et déclare les Américains rebelles. — Washington cesse de songer à un accommodement.—Le congrès recherche des alliances en Europe.—Publication du *Sens Commun.*—L'idée de l'indépendance se répand dans le pays. — Résistance qu'elle rencontre encore dans le sein du congrès. — Dispositions du gouvernement français. — Le congrès ouvre les ports des colonies à toutes les nations.— Il recommande aux diverses colonies d'organiser des gouvernements locaux. — La convention de la Virginie donne pour instruction à ses délégués au sein du congrès de proposer la déclaration de l'indépendance. — Débats sur cette proposition.—Le congrès charge un comité de lui présenter un projet de déclaration de l'indépendance. — Jefferson est nommé membre du comité.

« Les colonies sont comme des fruits qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité. Devenues suffisantes

à elles-mêmes, elles font ce que fit Carthage, ce que fera un jour l'Amérique [1], » ainsi parlait Turgot, en 1750. Les treize colonies anglaises de l'Amérique du Nord comptaient alors environ un million deux cent soixante mille âmes ; leur population doublait tous les vingt-cinq ans, et John Adams pouvait déjà s'écrier dans son patriotique orgueil : « Si nous parvenons à éloigner du Canada ces turbulents Gaulois, notre territoire sera dans un siècle plus peuplé que l'Angleterre elle-même. Alors l'Europe entière sera impuissante à nous subjuguer [2]. »

Les revers essuyés en Amérique par les armes anglaises au début de la guerre de Sept ans, loin d'ébranler la confiance des colons dans leurs ressources, leur inspirèrent une profonde humeur contre le gouvernement qui en tirait si mal parti : « Moi et quelques autres, » raconte John Adams, « nous allâmes alors jusqu'à souhaiter de n'avoir plus rien à faire avec la Grande-Bretagne, tant nous croyions fermement que, sans les secours et les entraves de l'Angleterre, nous aurions été en état de nous défendre contre les Français et les Indiens. Mais ce n'était encore là que la pensée fugitive d'un petit nombre d'individus, *rari nantes in gurgite vasto*. Moi-même, après la conquête du Canada, je redevins fier de porter le nom d'Anglais, et je le serais toujours resté sans la trahison du roi et du parlement [3]. »

1 Biographie Michaud, art. *Turgot*, t. XLVII, p. 63.

2 John Adams à Nathan Webb. — 12 octobre 1755. — *Life and Works of John Adams*, t. I, p. 23, t IX, p. 591, 597.

3 John Adams à George Alexander Otis. — 9 février 1821. — *Works of John Adams*, t. X, p. 394. Voyez encore p. 373.

John Adams disait vrai. Les Américains étaient déjà des sujets très-exigeants, très-irritables, très-décidés à être bien gouvernés; ce n'étaient point encore des opposants remuants et systématiques. Ils avaient levé contre la France, habillé et soldé 25,000 hommes; ils pouvaient disposer de 30,000 matelots[1]. Ils sentaient leur force et prétendaient jouir paisiblement de leurs droits et de leur prospérité. Là se bornait leur ambition. Se bornerait-elle toujours là? C'était ce que se demandaient déjà certains esprits en Angleterre, et un pamphlet anonyme attribué à Burke[2] paraissait à Londres en 1760, où l'auteur cherchait à prouver que, pour contenir le développement d'une grandeur devenue menaçante pour l'empire britannique, il était d'une bonne politique de rendre le Canada à Louis XV, et de replacer les provinces américaines en présence d'ennemis qui leur fissent sentir le besoin de la protection et la nécessité de la dépendance. Dans la négociation entamée à Paris, en 1761, le duc de Choiseul savait habilement se prévaloir de ces inquiétudes : « Je m'étonne » disait-il à Stanley, le représentant de l'Angleterre, «je m'étonne que votre grand Pitt attache tant d'importance à l'acquisition du Canada, territoire trop peu peuplé pour devenir jamais dangereux pour vous, et qui, entre nos mains, servirait à garder vos colonies dans une dépendance dont elles ne manqueront pas de s'affranchir le jour où le Canada sera cédé[3]. »

[1] M. Durand au duc de Choiseul.—Londres, le 11 août et le 1er décembre 1767. — *Documents historiques*, n° II. — Voyez *Works of Franklin*, t. IV, p. 157.

[2] Voyez *Works of Franklin*, t. IV, p. 1.

[3] Bancroft's *History of the United States*, t. IV, p. 399.

Si Turgot, Burke et le duc de Choiseul avaient vu de plus près la situation des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, ils auraient peut-être moins bien prévu. Elles étaient encore en effet bien loin de former une nation ; et Franklin qui avait tenté, mais en vain, en 1754[1], d'établir entre elles un concert permanent pour la défense de leurs intérêts communs, pouvait dire avec sincérité, en répondant au pamphlet de Burke, et en insistant pour que l'Angleterre conservât le Canada: « On dit que le développement de leur force peut les rendre dangereuses, et les amener à se déclarer indépendantes. Ce sont là des inquiétudes chimériques. Les côtes du continent américain sont déjà partagées en quatorze gouvernements divers, nombre qui se doublera bientôt si nos établissements s'étendent à l'intérieur. Et ce n'est pas seulement la diversité des gouvernements qui sépare ces provinces ; elles sont essentiellement diverses d'institutions, de lois, d'intérêts, de religions, de mœurs. Et telle est la jalousie qu'elles s'inspirent les unes aux autres qu'elles n'ont jamais pu établir d'union entre elles. Si elles n'ont pu s'entendre pour s'unir dans leur défense contre les Français et les Indiens qui harcèlent sans cesse leurs établissements, brûlent leurs villages et massacrent leurs habitants, comment pourrait-on raisonnablement craindre qu'elles s'unissent contre leur propre nation qu'elles aiment toutes bien plus qu'elles ne s'aiment les unes les autres? Tant de causes s'opposent à une semblable union que je n'hésite point à la déclarer non-seulement improbable, mais

[1] Voyez *Documents historiques*, n° I.

impossible, je dis impossible, sans la tyrannie et l'oppression la plus provocante. Tant que le gouvernement sera doux et juste, qu'il y aura sécurité pour les droits civils et religieux, les Américains seront des sujets respectueux et soumis. *Les vagues ne s'élèvent que lorsque le vent souffle*[1]. »

Sept ans plus tard, après avoir été témoin de la résistance unanime des Américains aux premières tentatives d'usurpation du Parlement, M. Durand, ministre de France à Londres, remarquait encore la même absence de cohésion entre les colonies[2]; mais malgré l'explosion d'enthousiasme monarchique qui avait suivi la révocation de l'acte du timbre, il ne concluait plus de la division des colonies que leur union et leur indépendance fussent des chimères, et profitant des conversations de Franklin[3] pour réfuter son pamphlet, il écrivait à M. de

[1] *The interest of Great Britain considered, with regard to her colonies and the acquisitions of Canada and Guadeloupe.*—*London*, 1760. — Pamphlet anonyme de Franklin. *Works of Franklin*, t. IV, p. 41.

[2] M. Durand au duc de Choiseul,— Londres 11 août 1767. — *Documents historiques*, n° II.

[3] Franklin à Will. Franklin. Londres 28 août 1767. *Works of Franklin*, t. VII, p. 357.—M. Durand au duc de Choiseul. Londres 11 août 1767. *Documents historiques*, n° II. — Dans une lettre à lord Kames du 11 avril 1767, Franklin lui-même, combattant la prétention persistante du Parlement à étendre sa souveraineté sur des colonies qui n'y étaient pas représentées, et examinant la possibilité d'amener une union intime entre l'Angleterre et l'Amérique, au moyen d'une représentation donnée à celle-ci dans la Chambre des communes, écrivait déjà : « J'ai passé une si grande partie de ma vie en Angleterre, et j'y ai formé tant de relations d'amitié que je l'aime et que je fais des vœux sincères pour sa prospérité ; je désire donc voir s'établir une union que je regarde comme la condition de cette prospérité. Quant à l'Amérique, les avantages d'une telle

Choiseul : « Réunis de tous les coins de l'Europe, épars sur la surface de l'Amérique, de toutes religions, de toutes langues, leur union entre eux n'est pas plus forte que leur attachement pour l'Angleterre.... Elle regarde comme un moyen de conserver ses colonies ce mélange de nations et cette désunion de races, et elle met en principe qu'il faut de plus en plus diviser les territoires et les gouvernements, pour qu'une trop grande portion de terre, de peuples et de puissance, ne soit pas dirigée par les mêmes idées ; politique judicieuse, mais moins forte que l'intérêt qui lie entre eux les hommes les plus

union me paraissent pour elle moins évidents. Elle peut souffrir aujourd'hui sous le pouvoir arbitraire de ce pays ; elle peut souffrir pour un temps d'une séparation de ce pays ; mais ce sont là des maux temporaires auxquels elle survivra. L'Écosse et l'Irlande se trouvent dans une situation différente. Bornées par la mer, elles ne peuvent s'accroître assez en population, en richesse et en force pour l'emporter sur l'Angleterre. Mais l'Amérique, territoire immense, favorisé par la nature de tous les avantages qui peuvent résulter du climat, du sol, de grandes rivières navigables, de lacs, etc., l'Amérique doit devenir un grand pays, populeux et puissant. D'ici à moins de temps qu'on ne le croit en général, elle sera capable de secouer toutes les entraves qu'on lui aura imposées, peut-être même de les rejeter sur ceux qui les lui auront imposées. En attendant, tout acte d'oppression aigrira son humeur, diminuera grandement, s'il ne les annihile tout à fait, les profits de votre commerce avec elle, et hâtera sa révolte finale. Car les semences de la liberté se retrouvent là partout; rien ne peut les anéantir. Et cependant il reste chez ce peuple tant de respect, de vénération et d'affection pour la Grande-Bretagne qu'en le traitant prudemment, avec de bons procédés et de la bienveillance pour ses priviléges, on pourrait le gouverner aisément encore pendant des siècles, sans force et presque sans dépense. Mais je ne vois pas ici la dose de sagesse nécessaire pour amener une telle conduite, et j'en déplore l'absence. » — *Works of Franklin*, t. VII, p. 334.

opposés sur le dogme, et les moins réunis par la forme du gouvernement... Le goût de l'indépendance doit prévaloir parmi eux. Cependant je présume que la crainte qu'en a l'Angleterre retardera l'événement, qu'elle évitera désormais tout ce qui tendrait à les réunir,... que la révolution sera en conséquence lente et insensible, qu'enfin la soumission des colonies sera très-précaire, mais que l'autorité ne cherchera point à s'y faire sentir [1]. »

Le duc de Choiseul ne se résignait pas à croire que la révolution fût aussi éloignée ni que l'Angleterre fût aussi sage. Il avait pour la Grande-Bretagne, pour ses institutions, pour le chef de son gouvernement, lord Chatham [2], une malveillance profonde mêlée à la

[1] M. Durand au duc de Choiseul.—Londres, le 11 août 1767.—*Documents historiques*, n° II.

[2] M. Pitt qui, après la conclusion du pacte de famille, avait quitté les affaires plutôt que de consentir à la paix avec la France (5 octobre 1761) et qui, après la révocation de l'acte du timbre, avait été chargé par le roi George III de former un cabinet, avait repris, le 29 juillet 1766, la direction du gouvernement, en entrant à la Chambre des lords sous le titre de lord Chatham: « Nous ne pouvons pas comprendre ici quel a été le motif de mylord Chatham en quittant la Chambre des communes, » écrivait le duc de Choiseul à M. Durand, le 11 août 1766. « Il nous paraissait que toute sa force consistait dans sa situation dans cette Chambre, et il pourrait bien se trouver comme Samson, lorsqu'on lui eut coupé les cheveux. Ce que nous avons à craindre, c'est que cet homme altier et ambitieux, après avoir perdu sa considération populaire, ne veuille se relever de cette perte par des exploits guerriers et des projets de conquête qui puissent lui donner de la gloire. »—Dès le 13 avril 1766, prévoyant la rentrée de Pitt aux affaires, M. de Choiseul manifestait la même inquiétude avec plus de vivacité encore : « Je ne doute pas que ce ministre, lié intimement avec le roi de Prusse, échauffé par le prince héréditaire, entraîné par son caractère altier, enivré de ses succès, et avec le bon esprit de sentir qu'il ne peut se

fois de crainte et de dédain. Il se croyait en droit de tout faire pour relever la France des humiliations dont elle avait été abreuvée à la suite de la guerre de Sept ans, de tout redouter de la part d'un gouvernement dont la politique extérieure n'avait à ses yeux d'autre règle que les fantaisies populaires ou les ambitions de parti,[1] et de tout espérer de l'inconstance des masses, de l'instabilité du pouvoir et de la violence des factions dans un État libre, tout, même la chute de lord Chatham et le démembrement de l'empire britan-

soutenir dans l'administration que par la force et l'enthousiasme, je ne doute pas, dis-je, qu'il ne rentre dans le ministère avec un projet tout formé et l'incertitude pour nous du moment où il le fera éclore. (Le duc de Choiseul au comte de Guerchy.) —Et au marquis de Grimaldi, le 2 octobre 1766 : « Je n'ai jamais douté que mylord Chatham fût porté à la guerre. Elle a fait sa réputation et sa fortune; il ne peut, à ce que je pense, soutenir l'une et l'autre que par cette voie. Je ne lui crois pas de talents de détail. Il a pour tout mérite une âme forte, entreprenante, et qui par sa volonté absolue détruit tous les embarras. Ce caractère impérieux, qui ne calcule que sa volonté, ne peut se soutenir dans un ministère que par la guerre. Il serait un grand homme s'il avait les vertus de la paix et il n'est pas tel. »

[1] « En Angleterre on ne peut calculer les intérêts généraux des nations que par les intérêts particuliers de ceux qui gouvernent ; ce n'est ni la justice, ni l'humanité, ni les moyens qui décident la guerre à Londres, mais la fougue, l'ambition et les passions du parti prépondérant.... Personne n'ignore que l'instabilité des opinions et des révolutions politiques est presque toujours dans le conseil britannique une suite inévitable des fréquentes révolutions qui se succèdent dans le ministère. Il s'ensuit que les puissances dont l'Angleterre est la rivale et l'ennemie naturelle s'exposeraient imprudemment à être les dupes et les victimes de leur confiance, si, sur la parole fort équivoque de ministres aussi peu solidement établis dans leur place, elles négligeaient de se mettre en défense et sûreté contre des hostilités subites et imprévues. (Le duc de Choiseul au comte de Guerchy, 13 et 27 avril 1766.)

nique. Plein de méfiance et de rancune contre un ennemi naguère victorieux, inquiet sur ses dispositions, alarmé de l'extension de sa puissance, profondément ulcéré de ne pas se sentir encore en état de rompre ouvertement avec lui, il cherchait dans le monde entier, avec une fougue un peu désultoire, l'occasion de lui nuire; il donnait à l'ambassadeur du roi à Londres l'ordre de travailler « à mettre hors de place et de mesure de troubler la tranquillité de l'Europe lord Chatham, ce ministre tant à craindre par son caractère[1]; » il envoyait aux Indes et en Amérique, agent sur agent, « afin de mettre le roi en état de faire exécuter des opérations utiles contre ses ennemis[2]; » et il ne se consolait de ses efforts infructueux pour renverser lord Chatham qu'en suivant le déclin de sa popularité et de sa santé, de l'impuissance de la diplomatie française à susciter des embarras à la Grande Bretagne, qu'en recueillant avidement le récit des difficultés où la maladie de lord Chatham jetait ses collègues et des désordres causés par leur incapacité et leur faiblesse : « Nous ne sommes pas pressés, comme vous pensez bien de voir établir un ministère solide en Angleterre. J'espère que l'anarchie ne cessera pas de sitôt. Je voudrais qu'elle durât un siècle[3]..... Le bruit court ici qu'il y a eu au

[1] Le duc de Choiseul au comte de Guerchy, ambassadeur du roi à Londres.—Versailles, le 24 novembre 1766.—*Documents historiques*, n° II.

[2] Le duc de Choiseul à M. Durand.— Compiègne, le 15 septembre 1766.—*Documents historiques*, n° II. Voyez encore une lettre du comte du Châtelet au duc de Choiseul, du 22 avril 1768, et deux lettres du duc de Choiseul au comte du Châtelet, du 25 avril et du 11 mai 1768.

[3] Le duc de Choiseul à M. Durand.— Compiègne, le 4 août 1767.—*Documents historiques*, n° II.

sujet de l'élection de Wilkes une espèce d'action dans la ville de Londres où il a péri beaucoup de monde. Je n'ose me flatter que cela soit. Les Anglais ne se détruiront jamais entre eux autant que nous le voudrions[1]...... La réflexion qui naît naturellement à l'occasion de Wilkes est qu'il est singulier qu'une grande puissance comme la France ait des craintes d'un gouvernement assez faible pour n'oser corriger un membre de la lie de son peuple qui l'a insulté et qui le nargue[2]. » La fierté du duc de Choiseul s'emportait d'autant plus « contre les prétentions des Anglais à être les rois des mers et à réaliser à leur profit le fantôme de la monarchie universelle[3]. » Son bon sens se révoltait contre des vues « trop gigantesques pour être réalisables. » Il se refusait à croire leur puissance aussi grande que leur ambition, et dans son ardeur à chercher de mauvais présages, il voyait déjà l'édifice de la grandeur britannique dans l'Amérique et les Indes s'écroulant, sans pouvoir découvrir comment s'accomplirait la chute: « L'on a bien de la peine à gouverner les États dans le temps où nous vivons; encore plus de peine à gouverner ceux d'Amérique; la peine approche de l'impossibilité pour ceux d'Asie[4]... Je suis fort étonné que l'Angleterre, qui est un point très-petit dans l'Europe, domine sur plus

[1] Le duc de Choiseul au comte du Châtelet. — Versailles, le 23 de mai 1768. — *Documents historiques*, n° II.

[2] Le duc de Choiseul au comte du Châtelet. — Versailles, le 20 juin 1768. — *Documents historiques*, n° II.

[3] Le duc de Choiseul au comte du Châtelet. — Paris, le 5 mars 1763. — *Documents historiques*, n° II.

[4] Le duc de Choiseul à M. Durand. — Compiègne, le 4 août 1767 — *Documents historiques*, n° II.

du tiers de l'Amérique, que sa domination américaine n'ait pour objet que le commerce, que ce même objet s'étende à celui d'Asie aussi puissamment qu'il nous est présenté par mylord Clive, que le Nord de l'Europe soit un des principaux points de l'avidité commerçante anglaise, et que le commerce anglais cherche dans toutes les parties de l'Afrique et du midi de l'Europe à empiéter, de sorte que si chaque individu qui se trouve en Angleterre était occupé au commerce, je ne croirais pas encore que l'Angleterre pût suffire à celui qu'elle entreprend. On me répondra que cela est; j'en conviens; mais comme cela ne peut pas être, j'aurai toujours l'espérance que ce que je ne conçois pas ne sera pas nuisible. Les colonies d'Amérique ne peuvent être utiles à la métropole qu'autant qu'elles ne tirent que d'Angleterre les matières premières de leurs besoins; car l'on ne doute pas que tout pays éloigné qui est indépendant pour ses besoins ne le devienne successivement dans tous les points; et d'ailleurs de quelle utilité une colonie de l'Amérique septentrionale sera-t-elle à la métropole si elle n'en tire pas le travail de ses manufactures? Il faut donc que les colonies septentrionales de l'Amérique soient totalement assujetties, qu'elles ne puissent opérer, même pour leurs besoins, qu'après la volonté de la métropole; cela est possible quand on a en Amérique une petite partie de pays dans laquelle le gouvernement fait de la dépense et y introduit des troupes au soutien du despotisme; mais une métropole qui aura dans le nord de l'Amérique des possessions trois fois plus étendues que la France ne pourra pas, à la longue, les empêcher d'avoir des manufactures pour

leurs besoins; elle doit se restreindre à fournir au luxe, ce qui durera fort peu de temps, car le luxe amènera sûrement l'indépendance. Il y aurait à raisonner sur cela pendant des années entières; mais il est certain que tant que les vastes possessions américaines ne contribueront pas par des subsides au soutien de la métropole, les particuliers anglais s'enrichiront encore quelque temps avec le commerce de l'Amérique, mais l'État périra faute de moyens pour soutenir une puissance trop étendue; si, au contraire, l'Angleterre veut établir des impôts dans ses domaines américains, comme ils seront plus étendus et peut-être plus peuplés que la métropole, qu'ils ont la pêche, le bois, la navigation, le blé, le fer, etc., etc., ils se sépareront aisément de la métropole, sans crainte aucune de châtiment, car l'Angleterre ne pourrait pas entreprendre contre eux une guerre pour les châtier [1]. »

A ces mouvements impétueux de dépit et d'espérance, à cette foi impatiente dans la force des choses, à ces vues profondes bien qu'un peu confuses encore d'un esprit naturellement sagace et emporté, M. Durand opposait des considérations moins élevées, mais très-politiques. Provoqué à la contradiction par le duc de Choiseul qui craignait « d'abonder dans son propre sens, » il insistait à la fois sur les divers expédients auxquels le gouvernement anglais pouvait encore recourir pour satisfaire ou pour dompter les provinces rebelles, et sur les dangers auxquels s'exposerait la France en cédant à la tentation de les secourir; il af-

[1] Le duc de Choiseul à M. Durand.—Compiègne, le 24 août 1767.—*Documents historiques*, nº II.

firmait qu'il était imprudent « de calculer sur une révolution prochaine dans les colonies,[1] » plus imprudent encore de la fomenter; « car elle devrait avoir pour résultat de livrer les autres colonies de l'Europe à celles qu'un excès de force et de vigueur aurait détachées de la souche[2]. »—« Leur comité secret, » écrivait-il au duc de Choiseul, « fit passer, dans le fort de la contestation sur l'acte du timbre, un émissaire à Londres qui devait, dans de certaines circonstances politiques, se rendre en France. Je tiens ce détail d'un homme qui vit ici à qui j'ai répondu en riant et par forme d'acquit que nous ne contribuerions jamais à former une puissance qui serait redoutable à nos propres colonies, et que quand même elle nous offrirait l'Acadie entière pour y créer un établissement capable de défense pour nos îles, nous préfèrerions la paix avec l'Angleterre à des projets peut-être chimériques, et dont le succès pouvait tourner contre nous[3]. » Et M. de Choiseul s'empressait

[1] M. Durand au duc de Choiseul.—Londres, le 30 août 1767. —*Documents historiques*, n° II.

[2] M. Durand au duc de Choiseul.—Londres, le 3 septembre 1767.—*Documents historiques*, n° II.

[3] M. Durand au duc de Choiseul.—Londres, le 1er décembre 1767.—*Documents historiques*, n° II. Conformant sa conduite à ses discours, M. Durand donnait à lord Shelburne, secrétaire d'État dans le cabinet de lord Chatham, les meilleurs conseils sur la conduite à tenir à l'égard des colonies : « Parlant du genre d'occupation qui avait consommé son temps, lord Shelburne mit dans le nombre les affaires d'Amérique. Je lui dis que celles-là étaient bien dignes de ses soins, que nous en verrions le succès avec plaisir, parce que nous sentions le danger où seraient nos colonies, si celles de l'Angleterre rompaient jamais le lien qui les tenait unies à la métropole, qu'il était temps de faire entrer dans la constitution des parties devenues trop considérables pour être négligées, que la législa-

d'approuver M. Durand: « Vous avez très-sagement répondu[1]. »

On risquerait fort de se tromper et sur les dispositions du peuple américain, et sur celles du gouvernement français, en attachant trop d'importance au « détail » raconté par M. Durand, et à la prudente réponse faite par le duc de Choiseul à la dépêche de son agent. Les Américains ne désiraient guère plus que M. Durand l'intervention des puissances européennes dans leurs affaires ; M. de Choiseul ne voulait ni s'engager irrévocablement dans la voie où le poussait son instinct, ni renoncer définitivement à y entrer. Au mois d'octobre 1767, il avait envoyé en Amérique le colonel de Kalb pour étudier les ressources militaires des colons et les secrets desseins de leurs chefs. Au mois de janvier 1768, le colonel de Kalb lui écrivait de Philadelphie: « L'éloignement de ces peuples de leur gouvernement les rend libres et licencieux ; mais au fond ils ont peu de disposition à secouer cette domination par le moyen d'une puissance étrangère. Ce secours leur serait encore plus suspect pour leur liberté[2]. »

Ces renseignements étaient fort exacts. Le sentiment antifrançais était encore également vif en Amérique et en Angleterre. Une querelle entre la France et l'An-

tion à cet égard mise en ordre illustrerait le ministère anglais d'une manière bien plus solide et plus utile que des entreprises hardies, que des conquêtes. » — M. Durand au duc de Choiseul. — Londres, le 14 août 1766.

[1] Le duc de Choiseul à M. Durand.—Versailles, le 13 décembre 1767.—*Documents historiques*, n° II.

[2] Le lieutenant-colonel de Kalb au duc de Choiseul.— le 15 janvier 1768.—*Documents historiques*, n° III.

gleterre aurait encore suffi à réconcilier les colonies et la métropole, à imposer silence aux factions qui troublaient alors la tranquillité de Londres, et à réunir de nouveau toutes les forces de l'empire britannique contre l'ennemi commun, avant qu'il fût prêt à recommencer la lutte[1]. Il y avait là un grand danger que M. de Choiseul sentait très-vivement, mais contre lequel il se rassurait par son dédain pour les ministres dont lord Chatham n'était plus que le chef nominal : « J'espère qu'ils n'ont pas en eux le ressort nécessaire pour se servir de ce remède[2], » et au moment où il se montrait décidé à éviter avant tout une rupture immédiate, il ne craignait point de leur faire éprouver un amer déplaisir en s'emparant de la Corse : « Le public est occupé en Amérique », se disait-il « le gouvernement est faible, nous pouvons beaucoup tenter. » S'emparer de la Corse, c'était beaucoup tenter en effet, c'était mettre la patience d'un ennemi puissant à la plus rude épreuve qu'elle fût en état de supporter ; mais on ne va jamais ainsi jusqu'au bout de ce qu'on peut impunément entreprendre sans une secrète inquiétude. Celle de M. de Choiseul perçait dans

Le 18 novembre 1768, le comte du Châtelet, ambassadeur du roi à Londres, qui souhaitait une guerre avec l'Angleterre et une alliance avec les colonies américaines, écrivait lui-même au duc de Choiseul, « que toute démarche précipitée de notre part pourrait réconcilier les colonies et la métropole et les réunir contre un danger commun. Mais, » ajoutait-il, « si la querelle peut aller jusqu'où elle à l'air de vouloir s'engager, il est impossible qu'il ne se présente pas mille circonstances dont il serait sans doute décisif de pouvoir profiter, et qui mettraient l'Angleterre au point de ne pouvoir jamais s'en relever. » — Voy. aussi *Works of Franklin*, t. VIII, p. 68.

[2] Le duc de Choiseul au comte du Châtelet. — Versailles, le 23 mai 1768.

ses dépêches au comte du Châtelet, le nouvel ambassadeur du roi à Londres: « J'ai à vous rappeler combien il est essentiel que vous veilliez avec attention aux mouvements de la marine anglaise, afin que nous soyons avertis à temps. Au surplus, vous devez chercher à employer tous vos talents pour persuader le désir sincère du roi de prolonger la paix. » Puis il engageait le comte du Châtelet à se concerter avec le duc de Bedford, le négociateur du traité de 1763 et l'un des chefs du parti de l'administration, grand seigneur qui, par indolence, avait refusé une place dans le cabinet où il avait fait entrer ses clients, et qui par fidélité politique leur donnait parfois des conseils qui ressemblaient à des injonctions: « Dites lui que nous ne pouvons pas nous persuader que dans le moment où il tient et doit tenir le timon des affaires en Angleterre, il permette pour une misère de cette importance (l'affaire de Corse) la rupture entre deux nations qui ont besoin de la paix et qui la lui doivent. Si vous parvenez à l'échauffer sur ce point, je crois, en cas qu'il ne soit pas changé, que vous pourriez le porter jusqu'à vous promettre qu'il fera tout ce qui est en lui pour empêcher cette rupture, d'autant plus que vous saurez bien écarter de son esprit, par la connaissance qu'il croit avoir de mon caractère, le soupçon de méfiance que l'on peut avoir cherché à lui donner sur mon compte[1]. »

Le gouvernement anglais ne manifesta sa sympathie intéressée pour les Corses qu'en leur envoyant des secours secrets qui restèrent infructueux, et n'eurent

[1] Le duc de Choiseul au comte du Châtelet. — Versailles, 20 juin 1768.—*Documents historiques*, n° II.

d'autre effet que de lui enlever le droit de reprocher à la France sa politique à l'égard de l'Amérique. De jour en jour la tentation de se mêler des affaires américaines devenait plus forte pour M. de Choiseul, et le comte du Châtelet se montrait à la fois un observateur plus sagace et un meilleur courtisan que M. Durand en écrivant à son ministre : « Il serait bien à propos d'avoir sur les lieux quelqu'un d'assez prudent et d'assez instruit pour pouvoir souffler un feu qui couve sous la cendre et qui ne demande qu'à éclater... S'il se trouvait dans la Nouvelle-York un homme du génie de Cromwell, cette république serait plus facile à établir que celle dont cet usurpateur fut le chef. Peut-être cet homme existe-t-il, peut-être ne manque-t-il plus que de quelques circonstances heureuses pour le placer sur un plus grand théâtre. C'est à la France et à l'Espagne à tâcher de les faire naître[1]. » — M. de Choiseul répondait :« Le roi a écouté avec plaisir le détail que vous me faites, Monsieur, dans votre lettre des connaissances que vous avez acquises sur les colonies anglaises. Sa Majesté me charge de vous mander de ne nous laisser rien ignorer de ce qui vous parviendra sur un sujet aussi intéressant[2]. »

[1] Le comte du Châtelet au duc de Choiseul.—Londres, 12 mars 1768.—*Documents historiques*, n° II.

[2] Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.—Versailles, 21 mars 1768. — *Documents historiques*, n° II. Peu de mois après, M. du Châtelet obtenait de son ministre une approbation peut-être plus explicite encore de ses vues. Il avait écrit à M. de Choiseul : « Dans le cas d'une rupture, même prématurée et ouverte, entre les colonies et la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne pourraient-elles rester spectatrices oisives d'une occasion qu'elles ne retrouveraient peut-être jamais?.... Avant

Les nouvelles d'Amérique étaient en effet intéressantes à plus d'un titre. Elles amusaient Louis XV, et une dépêche bien faite à lire en conseil sur les troubles des colonies anglaises était évidemment pour M. de Choiseul une double bonne fortune. Le roi trouvait à l'entendre un malicieux plaisir dont il savait gré à son ministre, et le ministre trouvait en la lisant l'occasion de faire naître presque spontanément dans l'esprit du roi des vues et des tentations qu'il aurait été peut-être difficile de lui offrir directement. Aussi le duc ne laissait-il guère partir un courrier pour Londres sans insister avec force sur le désir d'être instruit des moindres détails relatifs à la révolution qui se préparait en Amérique, et la nature des questions qu'il adressait témoigne à la fois de l'importance politique qu'il attachait à ces divisions intérieures de l'empire britannique, et de la curiosité d'amateur et de connaisseur avec laquelle il suivait les diverses phases de la lutte.

qu'il soit six mois le feu sera peut-être aux quatre coins de l'Amérique. Il reste à considérer si les colonies ont les moyens de l'entretenir sans être soutenues par une guerre étrangère, et si la France et l'Espagne doivent courir le hasard ou de s'engager pour achever l'embrasement et pour le rendre irrémédiable, ou s'il leur convient de l'abandonner au risque qu'il s'éteigne de lui-même faute d'aliment et de moyens de résistance. » (Le comte du Châtelet au duc de Choiseul. — Londres, le 9 décembre 1768.) — Le duc de Choiseul répondait (le 20 décembre 1768) : « Votre dépêche du 9 de ce mois présente, Monsieur, des vues aussi délicates qu'étendues et approfondies sur la position actuelle de l'Angleterre vis-à-vis de ses colonies, et sur les partis que dans cette position la France et l'Espagne pourraient prendre. Je communiquerai vos réflexions à la cour de Madrid, et je les ai mises sous les yeux du roi qui en a parfaitement senti toute la sagacité et la solidité, et qui vous sait gré de l'attention que vous donnez avec un zèle si éclairé et si constant aux objets qui intéressent aussi essentiellement le service de Sa Majesté. »

Il était très-bien servi par les représentants de la France à Londres. M. Durand et après lui M. du Châtelet, ou en l'absence de ce dernier, M. Francès, son premier secrétaire, étaient sans cesse en quête d'idées et de nouvelles. Leur correspondance abonde en renseignements généralement exacts sur l'histoire, la situation, les forces, les espérances et les désirs des colons, renseignements puisés aux meilleures sources, les écrits et la conversation de Franklin, les rapports de M. de Pontleroy, officier de marine intelligent que M. de Choiseul avait chargé en 1764 et en 1766 de visiter secrètement les colonies sous le nom de Beaulieu, les entretiens des commerçants de la Cité, les indiscrétions des membres de l'opposition, les journaux américains; et l'on retrouve encore aujourd'hui, aux archives des affaires étrangères, des pamphlets, des procès-verbaux d'assemblées et de *meetings*, des sermons politiques qu'ils annexaient en grand nombre à leurs dépêches. Ils ne se bornaient pas à raconter ce qu'ils apprenaient; ils disaient aussi ce qu'ils pensaient. M. de Choiseul avait le goût du mouvement d'esprit, et il encourageait ses agents à lui envoyer leurs vues sur l'avenir, leurs projets d'alliance, leurs plans de guerre et de campagne, quitte à n'y pas arrêter bien longtemps sa vive et mobile pensée. Ils répondaient avec empressement à ses encouragements.

Tantôt c'était M. Durand qui proposait à son ministre tout un nouveau système de guerre contre la Grande-Bretagne qu'il disait avoir entendu développer autrefois par lord Bolingbroke. Ce n'était pas, soutenait-il, en enlevant à l'Angleterre de lointaines possessions qu'on

parviendrait jamais à la réduire. Ses colonies n'étaient que des branches presque parasites dont elle pouvait se passer et « qu'on lui arracherait sans arrêter la circulation nécessaire à sa vie. » On ne devait songer qu'à les ravager, qu'à y attirer par de fortes diversions les flottes de la métropole, afin de la dégarnir elle-même et de faciliter une descente en Angleterre. On trouverait l'Angleterre beaucoup moins forte que « ses dehors imposants » ne donnaient à le supposer; « sa constitution était devenue trop régulière pour des temps d'alarmes; le nombre des ressorts qu'elle avait à faire mouvoir avant de faire usage de ses ressources était trop grand;... ses généraux étaient peu autorisés et n'oseraient rien prendre sur eux; ses finances seraient immédiatement désorganisées... Attaquée dans les parties qui lui donnent la vie, elle serait sans force et sans vertu [1] »...— « Malgré l'autorité de milord Bolingbroke », répondait avec un ferme bon sens M. de Choiseul, « il y aurait beaucoup d'objections à faire et d'éclaircissements à demander sur ce que contient votre dépêche du 24 août. D'ailleurs, il faut convenir que les idées sur l'Amérique, soit militaires, soit politiques, sont infiniment changées depuis trente ans [2]. »

Tantôt c'était M. Francès qui, dans la prévision d'une guerre prochaine entre la France et l'Angleterre, et dans la crainte que « si l'on n'offrait aux Américains de grands appâts, leur cupidité ne leur fît préférer les avantages momentanés des prises qu'ils pourraient

[1] M. Durand au duc de Choiseul.—Londres, le 24 août 1766.—*Documents historiques*, n°II.
[2] Le duc de Choiseul à M. Durand.—Compiègne, 15 septembre 1766.—*Documents historiques*, n° II.

faire sur nous à leur indépendance, rassemblait les matériaux nécessaires à la préparation d'un traité de commerce de nature à leur offrir, au moment d'une rupture, un intérêt assez puissant pour les détacher tout d'un coup de la métropole et avancer un événement qui devait arriver tôt ou tard[1]. »

En 1769, c'était M. du Châtelet qui proposait à la France et à l'Espagne le sacrifice de l'ancien régime colonial et la libre admission des produits américains dans les colonies des deux couronnes comme le moyen le plus puissant de seconder la révolution qui menaçait la Grande-Bretagne[2]; M. de Choiseul prenait feu pour l'idée de l'ambassadeur; il la développait avec verve devant le conseil; il la soumettait à l'examen des chambres de commerce; il la communiquait au gouvernement espagnol. Mais celui-ci refusait de l'approuver, « ne voulant pas, » disait le marquis de Grimaldi, « augmenter la puissance et la prospérité d'un voisin déjà trop redoutable et qui, s'il se séparait de la métropole, prendrait le gouvernement républicain, gouvernement dangereux par la sagesse, par la suite, par la solidité des mesures qu'il prendrait pour l'exécution des projets de conquêtes assez naturels à lui supposer[3] ! » — « Je dois vous avouer, » écrivait M. de Choiseul à M. du Châtelet en lui envoyant la réponse de la cour de Madrid, « que les objections des ministres espagnols me paraissent

[1] Du 15 juillet 1768, au comte du Châtelet.—*Documents historiques*, n° II.

[2] Le comte du Châtelet au duc de Choiseul.—Londres, le 28 janvier 1769.—*Documents historiques*, n° II.

[3] Le marquis d'Ossun au duc de Choiseul.—Madrid, le 20 février 1769. —*Documents historiques*, n° II.

assez raisonnables[1]. » Et ce projet dont le gouvernement français s'était si légèrement engoué, fut aussi légèrement abandonné[2].

Un peu plus tard, c'était l'auteur d'un mémoire sur l'opposition faite par la population française de la Louisiane à la cession de cette colonie à l'Espagne qui indiquait un moyen infaillible, selon lui, de faire cesser le mécontentement des nouveaux sujets de Charles IV, « d'allécher la confiance des colonies anglaises » et de les armer contre leur gouvernement. « Etablissez, » disait-il, « la liberté à la Louisiane. Ouvrez la Nouvelle-Orléans à toutes les nations et à toutes les religions. »

Enfin c'était M. Abeille, secrétaire général du commerce, qui, poussant beaucoup plus loin cette pensée, demandait l'affranchissement complet des colonies françaises, dans un mémoire que le premier commis des Affaires étrangères résumait ainsi, en le mettant sous les yeux de M. de Choiseul[3]: « Il sera très-difficile et peut-être impossible de défendre et de conserver les colonies. — Il est d'ailleurs habituellement onéreux pour la France d'avoir des colonies. On doit viser à diminuer les forces artificielles des Anglais et à débarrasser la France des fardeaux qui arrêtent l'action de ses forces naturelles.—Les colonies anglaises augmentent les forces de l'Angleterre. Les colonies de la France l'affai-

[1] Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.—Versailles, le 14 mars 1767.

[2] Le duc de Choiseul au comte du Châtelet, Versailles, le 6 février 1765.—Le marquis d'Ossun au duc de Choiseul, Madrid, le 20 février 1769.—Le duc de Choiseul au comte du Châtelet, Versailles, le 24 février 1769.—*Documents historiques*, nº II.

[3] Note de l'abbé Delaville, premier commis au ministère des affaires étrangères.—31 décembre 1769.

blissent. Le double intérêt de la France serait donc de se débarrasser de ses colonies et d'occasionner une rupture totale et durable entre les colonies anglaises et leur métropole. — Il est un moyen qui produira ce double effet, c'est d'accorder aux colonies françaises une indépendance complète quant à leur administration intérieure et à leur commerce, en sorte qu'elles ne tiennent plus à la France que par un lien de féodalité et d'intérêts, à l'instar des villes hanséatiques relativement à l'Empire. Il serait aisé ensuite d'aigrir le ressentiment des colonies anglaises contre leur métropole par l'indépendance des nôtres. Nos colonies cesseraient de peser sur nous, et elles pèseraient énormément sur l'Angleterre. Si l'on attend que les Anglais nous les enlèvent par les armes, elles deviendront une addition de forces pour eux, et par leurs productions, et par les facilités qu'elles donneront pour retarder l'affranchissement des colonies anglaises. — Le mémoire conclut à une descente en Angleterre. »

Si M. de Choiseul était resté aux affaires, que seraient devenus tous ces plans qu'il accueillait avec tant de complaisance et qu'il oubliait si aisément? Quelles séductions aurait-il cherché à offrir aux colonies anglaises pour les engager dans une alliance avec la France et l'Espagne? Dans quelle mesure aurait-il appuyé leur révolte? Jusqu'où aurait-il pu entraîner Louis XV et Charles IV dans cette voie? C'est ce que j'ignore. Un fait semble bien avéré, c'est que tous ces projets de guerre et d'intervention tombèrent avec lui (décembre 1770), et qu'ils ne furent repris que cinq ans après par M. de Vergennes. Je crois que cette longue

immobilité du gouvernement français fut, à tout prendre, heureuse pour l'Amérique. Les esprits y avaient marché beaucoup moins vite qu'en France, et il leur fallait encore plusieurs années pour regagner l'avance que M. de Choiseul et ses amis avaient sur eux. La correspondance de Franklin, alors agent de la Pensylvanie, de la Géorgie et du New-Jersey, à Londres, en fournit la preuve. Il était très-flatté des attentions empressées dont il était l'objet de la part des diplomates français : peut-être même voyait-il dans ses rapports avec eux une ressource pour l'avenir, et il se serait bien gardé de la briser en décourageant, par une réserve exagérée, leurs curieuses investigations sur les affaires américaines; mais leur zèle pour la cause dont il était le représentant excitait encore en lui une secrète méfiance, et il était bien décidé à ne s'engager qu'à la dernière extrémité dans une négociation sérieuse avec les ennemis traditionnels de sa race.

Le plus intime de ses confidents était son fils naturel William Franklin. Il se plaisait à lui raconter toutes les circonstances qui pouvaient ou indiquer la bonne position qu'il acquérait dans le monde, ou augmenter son importance et satisfaire leur commune ambition. Nommé en 1762 gouverneur royal du New-Jersey, grâce à l'influence de son père, William était tory par métier et par instinct. Mais ce n'était pas alors un grand crime aux yeux de Franklin, et rien n'était venu troubler une intimité domestique que les dissentiments politiques détruisirent à la longue, lorsque le 28 août 1767, il écrivait à son fils : « M. Durand est très-curieux de connaître les affaires d'Amérique. Il prétend avoir pour moi une

grande estime; il a exprimé le désir de posséder tous mes écrits politiques; il m'a invité à dîner; il est très-questionneur, me traite avec la plus grande politesse, me fait des visites, etc. Je me figure que cette nation intrigante voudrait se mêler de nos affaires et souffler le feu entre la Grande-Bretagne et ses colonies; mais j'espère que nous ne lui en donnerons pas l'occasion[1]. »

Franklin le désirait encore plus qu'il ne l'espérait. Il n'avait nulle confiance dans la sagesse du gouvernement et du peuple anglais; il prévoyait une séparation et la redoutait[2], non pour les colonies qu'il croyait en état de se suffire à elles-mêmes, mais pour le roi auquel il portait encore le dévouement d'un fidèle sujet[3], et pour la Grande-Bretagne qu'il aimait presque à l'égal de l'Amérique, et où il aurait volontiers terminé sa carrière au service d'un gouvernement sensé. Son patriotisme était aussi complexe que ses emplois. Agent de la Géorgie, du New-Jersey et de la Pensylvanie à Londres et directeur général des postes en Amérique, il était à la fois représentant de l'opposition coloniale et fonction-

[1] Franklin à William Franklin, Londres, 28 août 1767.—*Works of Franklin*, t. VII, p. 357.— Le 30 septembre 1769, revenant de Paris, où il avait trouvé les esprits très-attentifs à la querelle entre l'Angleterre et ses colonies, Franklin écrivait encore à Sam. Cooper: « L'Europe entière (sauf la Grande-Bretagne) me paraît prendre parti pour nous. Mais l'Europe a ses raisons. Elle se croit menacée par la puissance anglaise, et elle voudrait la voir divisée contre elle-même. Notre prudence retardera longtemps, je l'espère, la satisfaction que nos ennemis attendent de nos dissensions.—*Works of Franklin*, t. VII, p. 459.

[2] Franklin à lord Kames, 11 avril 1767, *Works of Franklin*, t. VII, p. 334. — Franklin à W. Strahan, 29 novembre 1769, *Works of Franklin*, t. IV, p. 268.

[3] *Works of Franklin*, t. VII, p. 361, 402, 430.

naire anglais. Un instant il fut même question de le nommer sous-secrétaire d'État au ministère des colonies, alors occupé par lord Hillsborough[1]; et il se montra tout prêt à accepter ce poste, conformément à sa triple maxime : « Ne jamais demander une place, ne jamais refuser une place, ne jamais s'en démettre[2]. » Par situation, c'était donc un intermédiaire presque impartial entre l'Angleterre et l'Amérique : par nature, c'était un conciliateur, conciliateur aussi opiniâtre que clairvoyant, dont les efforts quotidiens pour réussir ne troublaient nullement la liberté d'esprit, et dont les tristes prévisions ne pouvaient ébranler la persévérance. C'était l'une des supériorités de son esprit : il savait voir l'avenir et vivre dans le présent. La séparation à laquelle il s'attendait était peut-être encore fort éloignée; pourquoi n'aurait-il pas, en travaillant à l'éviter, fait son chemin et prolongé la paix du monde ? Tels étaient encore les sentiments de Franklin au moment de la chute du duc de Choiseul. Ses compatriotes américains anticipaient encore bien moins sur l'avenir : « Personne, » disait déjà Washington, en parlant des libertés américaines, « ne doit hésiter un instant à employer les armes pour défendre des intérêts aussi précieux et aussi saints. » Mais il ajoutait : « Les armes doivent être notre dernière ressource[3]; » et il semble douteux que l'idée de l'indépendance eût même traversé son esprit.

[1] Franklin à Will. Franklin, Londres, 9 janvier 1768.—*Works of Franklin*, t. VII, p. 377. Voyez encore t. VII, p. 407.

[2] Franklin à sa sœur, madame Jeanne Mecom, Londres, 30 décembre 1770.—*Works of Franklin*, t. VII, p. 496.

[3] Washington à George Mason, 5 avril 1769. — *Writings of Washington*, t. II, p. 351.

Parmi les chefs de l'opposition coloniale, Samuel Adams seul avait le parti pris de secouer le joug de la Grande-Bretagne, et depuis l'occupation de Boston par les troupes anglaises en 1768, il poursuivait son dessein avec l'adroite prudence d'un politique et l'opiniâtreté inflexible d'un puritain ; mais, à Boston même, il était un phénomène isolé. Ni John Adams, ni Otis, ni Hancock, ne partageaient ses sentiments républicains, et en 1770, l'assemblée du Massachusetts conservait assez de modération et de sagesse pour nommer agent de la colonie à Londres Franklin, dont l'humeur conciliante et les ménagements pour le pouvoir étaient connus et excitaient même quelque méfiance parmi les patriotes peu éclairés.

Méfiance très-injuste. Personne n'avait sur les droits des colonies et la nécessité de ne les compromettre par aucune concession de principe un avis plus arrêté. Personne ne savait plus finement concilier l'accomplissement de ses devoirs officiels avec le soin de sa situation personnelle. Cette situation devenait d'ailleurs de plus en plus forte. Franklin avait désormais à parler au nom de quatre colonies ; il se sentait sans cesse soutenu et poussé par ses commettants, et en même temps que le bon vouloir du cabinet lui devenait plus indifférent et plus difficile à conserver, l'hostilité du Parlement pour les provinces américaines se marquait de jour en jour davantage, l'insolence des ministres dans leurs rapports avec le représentant des rebelles augmentait, les discussions s'envenimaient, et Franklin se sentait plus ardent pour la cause dont il était l'organe, moins bienveillant pour l'Angleterre, moins affligé par la perspec-

tive d'une séparation. Mais, même après cé changement dans son attitude et dans ses dispositions intimes, il conserva longtemps le même rôle, celui de modérateur des Américains et de bon conseiller des ministres de George III : « De la prudence, de la patience, de la discrétion, » écrivait-il sans cesse à ses amis ; « quand la catastrophe arrivera, il faut qu'il soit évident pour l'humanité tout entière que la faute n'est pas de notre côté [1]. » Et en 1773, trois mois avant l'émeute de Boston sur le thé, au moment où les passions et les vues de Samuel Adams commençaient à se manifester publiquement dans la Nouvelle-Angleterre, il écrivait encore : « D'après les journaux de Boston, il paraît y avoir parmi vous des esprits violents qui sont pour une rupture immédiate. J'espère que la prudence générale du pays saura voir que, dans une lutte prématurée, nous pourrions être écrasés, au point de ne pouvoir nous relever d'ici à un siècle. De même qu'entre amis tout affront ne vaut pas un duel, qu'entre nations toute injure ne vaut pas la guerre, de même entre les gouvernants et les gouvernés toute erreur de gouvernement, tout empiétement de droit ne vaut pas une révolte. Pour le moment il suffit, selon moi, de mettre en avant nos droits en toute occasion. N'en abandonnons jamais aucun, employons tous les moyens en notre pouvoir pour les faire comprendre par le peuple et lui en faire apprécier la valeur, cultivons l'harmonie entre les colonies, afin de leur donner un plus grand poids par leur union dans les mêmes senti-

[1] Franklin au comité de correspondance dans le Massachusetts. Londres, le 15 mai 1771.—*Works of Franklin*, t. VII, p. 522.

ments ; mais rappelons-nous aussi que cette nation, qui est notre mère après tout, bien qu'elle n'ait pas été pour nous une bonne mère dans ces derniers temps, rappelons-nous que cette nation protestante est digne d'être conservée, et que son poids dans l'équilibre européen, et même dans une certaine mesure, sa sécurité, peuvent dépendre de notre union avec elle[1]. »

Mais en même temps qu'il se montrait ainsi préoccupé du maintien de l'équilibre européen, il travaillait à l'établissement du concert américain ; en même temps qu'il déplorait le démembrement futur de l'empire britannique, il se réjouissait de la création des comités de correspondance entre les colonies, il approuvait le principe de cette grande alliance défensive dont Jefferson et ses amis avaient posé les bases à Williamsburg[2], et il pressait ses commettants de la resserrer de plus en plus. Le premier, il proposa officiellement la convocation d'un congrès général : « De toutes les conduites, la plus loyale et la meilleure serait peut-être celle-ci ; que, soit dans un congrès réuni aujourd'hui, en temps de paix, soit au moyen du système de correspondance qui a été récemment proposé, les colonies s'engagent les unes envers les autres à n'accorder aucun secours à la couronne en cas de guerre générale, tant que leurs droits n'auront pas été reconnus par le roi et par le Parlement[3]. »

[1] Franklin à John Winthrop. Londres, 25 juillet 1773. — *Works of Franklin*, t. VIII, p. 79.
[2] Franklin à Thomas Cushing. Londres, 7 juillet 1773. — *Works of Franklin*, t. VIII, p. 55.
[3] Franklin à Thomas Cushing. Londres, 7 juillet 1773. — *Works of Franklin*, t. VIII, p. 63.

Pour faire reconnaître ces droits, il fallait les définir nettement. C'était une œuvre fort difficile. Il y avait en effet une grande confusion dans les idées des Américains à cet égard, et leurs maximes constitutionnelles variaient beaucoup suivant les besoins de la discussion et la nature des esprits. Tantôt ils distinguaient entre les impôts ayant exclusivement pour objet la protection du commerce, et les impôts ayant pour but avoué ou non la création d'un revenu, accordant au Parlement le droit d'établir les premiers, mais réservant aux seules assemblées provinciales le droit de voter les seconds; c'était la théorie que John Dickinson avait développée en 1767 dans les *Lettres d'un fermier Pensylvanien*, et qui avait longtemps prévalu en Amérique. Tantôt supprimant toute distinction, ils reconnaissaient en principe la suprématie du Parlement sur les colonies, mais sans admettre qu'elles pussent être taxées par un corps où elles n'étaient pas représentées; James Otis avait soutenu cette thèse dans un pamphlet publié en 1764. Tantôt enfin ils niaient complétement la suprématie du Parlement, et ne reconnaissaient qu'à l'autorité combinée du roi et des législatures provinciales le droit de faire des lois obligatoires pour l'Amérique. Mais quelques hardis esprits allaient seuls jusque-là, au grand regret de Franklin, qui, dès 1768[1], en était venu à regarder comme dangereuse toute théorie moins radicale, et toute expression qui pouvait y porter atteinte : « Ne vous servez plus de termes comme ceux-ci : *l'autorité supérieure du*

[1] Franklin à William Franklin. Londres, 13 mars 1768. — *Works of Franklin*, t. VII, p. 391.

Parlement, la subordination de nos assemblées au Parlement, et d'autres semblables qui n'ont aucun sens si nos assemblées ont réellement, de concert avec le roi, l'autorité législative..... Les lords et les communes me semblent avoir depuis longtemps empiété sur les droits de leur souverain et du nôtre. D'après nos constitutions, il est avec les parlements de ses plantations le seul législateur de ses sujets américains[1]..... En fait, l'empire britannique n'est pas un seul État. Il en embrasse plusieurs, et bien que le Parlement de la Grande-Bretagne se soit arrogé le pouvoir de taxer les colonies, il n'en a pas plus le droit que de taxer le Hanovre. Nous avons le même roi, nous n'avons pas les mêmes législatures[2].. »

« C'était la seule doctrine orthodoxe, la seule soutenable[3], » nous dit Jefferson dans ses mémoires. Doctrine encore trop hardie pour le temps, lorsqu'en 1774, peu de jours après le jeûne solennel qui avait si fortement électrisé la population virginienne, et six mois avant le combat de Lexington, il la développait dans un projet d'instruction pour les délégués de la Virginie au congrès général, dont lui et ses amis avaient provoqué la convocatoin. Retenu loin de Williamsburg par une maladie, Jefferson avait été réduit à envoyer cette pièce au président de l'assemblée électorale en le priant de communiquer le projet à ses collègues. Mais ceux

1 Franklin à Samuel Cooper. Londres, 8 juin 1770. — *Works of Franklin,* t. VII, p. 476, 477.

2 Franklin à M. Dubourg. Londres, 2 octobre 1770.—*Works of Franklin,* t. VII, p. 487.

3 Autobiography.—*Works of Jefferson,* t. I, p. 8.

-même qui en apprécièrent le mérite intrinsèque la trouvèrent hors de mesure et de saison. Elle n'eut même pas les honneurs d'une lecture en séance publique, et Jefferson convint plus tard « que le saut qu'il avait proposé était en effet trop grand alors pour la masse des citoyens[1]. »

Publié néanmoins sous le titre de *Vue sommaire des droits de l'Amérique anglaise*, son écrit fit sensation. Dans son pays, ce pamphlet fut son premier titre à la renommée; en Angleterre, il lui valut l'honneur d'être mis sur une liste de proscription où figuraient les noms de John Hancock, des deux Adams, de Peyton Randolph et de Patrick Henry[2]. Jefferson avait pourtant quelque droit de ne se point regarder comme un factieux. Son programme de 1774 contenait en effet cette phrase : « Ce n'est ni notre intérêt ni notre souhait de nous séparer[3]. »

Depuis la clôture du port de Boston et l'abrogation de la charte du Massachusetts, de telles propositions rencontraient dans la Nouvelle-Angleterre des contradicteurs secrets tous les jours plus nombreux et plus ardents. L'opportunité d'une rupture y était parmi les

[1] Autobiography, note C. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 124.

[2] Autobiography. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 9.

[3] *American Archives. — Fourth Series*, t. I, p. 690-699. — Les résolutions adoptées le 18 juillet 1774, par l'assemblée générale du comté de Fairfax, sur la présentation d'un comité dont Washington était le président, exprimaient les mêmes sentiments en termes presque identiques : « C'est à la fois notre souhait le plus ardent, notre penchant et notre intérêt de conserver le lien qui nous unit au gouvernement anglais et de rester sous sa dépendance; mais bien que nous soyons ses sujets, nous userons de tous les moyens que le ciel a mis à notre disposition pour éviter de devenir ses esclaves. — *Writings of Washington*, t. II, p. 490.

chefs du mouvement une question déjà pendante, quoique fort indécise encore : « Les avis sont aussi divers que les visages[1], » écrivait avec une honnête perplexité John Adams, qui venait d'être nommé délégué de sa colonie au congrès. « Je ne sais vraiment que penser sur ce que nous aurons à faire à Philadelphie. J'espère l'apprendre là[2]. » Il se défiait de lui-même ; il n'avait pas grande confiance dans la sagesse et la force de sa génération, et en se rappelant le sort de Hampden, de Sidney et de Harrington, il ne se montrait nullement jaloux pour elle du périlleux honneur d'accomplir une révolution. Il aurait voulu pouvoir éloigner la lutte tout en organisant la résistance, et pour satisfaire ces inconciliables désirs il ne découvrait d'autre moyen que l'institution de congrès annuels où pourraient se former des hommes capables de mener un jour à bien les affaires américaines[3]. Aussi le ferme et clairvoyant Joseph Hawley lui reprochait-il amicalement son manque de hardiesse et de consistance : « Vous dites que c'est notre politique d'éviter les extrémités et les ruptures; je vous l'accorde si d'autres moyens répondent à nos fins ou s'il est évident que ceux-là n'y répondent pas..... Mais, Monsieur, ne voyez-vous pas qu'une institution comme celle des congrès annuels doit engendrer les extrémités et les ruptures? Il est évident pour moi que si nous établissons cette institution, il

1 Diary of John Adams, 20 juin 1774.—*Works of John Adams*, t. II, p. 338.

2 John Adams à James Warren. Ipswich, 25 juin 1774.—*Works of John Adams*, t. IX, p. 339.

3 *Ibid.*

faudra ou l'abandonner ou la défendre par des *ruptures.* [1] »

Ce que John Adams vit sur sa route en se rendant au congrès avec la députation de sa colonie ne fut pas de nature à le tirer de sa perplexité. Dans le Connecticut, les représentants du Massachusetts furent accueillis avec plus d'empressement et d'égards qu'on n'en avait jamais témoigné aux plus hauts fonctionnaires de la couronne : des cavaliers en grand nombre les escortaient dans leur marche; la population des villes se portait à leur rencontre; ils faisaient leur entrée au son des cloches et au milieu d'une foule animée et bienveillante; partout ils entendaient parler avec sympathie des persécutions que Boston avait eu à souffrir pour avoir défendu la cause commune; partout ils recevaient la promesse que le congrès serait soutenu, quelles que fussent ses décisions; partout les chefs populaires les encourageaient à se montrer énergiques [2]. Dans le New-York, au contraire, les patriotes eux-mêmes leur donnèrent plus de conseils de prudence que de marques d'enthousiasme; et à la date du 22 août 1774, John Adams insérait dans son journal intime la note suivante : « M. Mac Dougall nous avertit qu'il faut éviter ici toute expression pouvant ressembler à une allusion au dernier appel. Il dit qu'il y a dans cette colonie un parti puissant qui recule devant la guerre civile, et dont on n'a pu obtenir l'acquiescement que par la pro-

[1] Joseph Hawley à John Adams. Northampton, 25 juillet 1774. —*Works of John Adams,* t. IV, p. 343.

[2] Diary of John Adams, 15-17 août 1774. — *Works of John Adams,* t. II, p. 341-343.

messe qu'il n'y avait pas de danger et qu'une paisible interruption du commerce suffirait à amener le redressement de nos griefs. Il parle aussi d'un autre parti qui redoute l'esprit niveleur des colonies septentrionales, et craint que cet esprit ne se répande dans le New-York, puis d'un autre qui est animé de préjugés épiscopaux contre la Nouvelle-Angleterre. Il y a aussi le parti des négociants engagés dans les affaires maritimes, et qui redoutent, en conséquence, les pactes de non-importation, de non-consommation et de non-exportation. Il y a enfin le parti de ceux qui lèvent les yeux vers le gouvernement et en attendent des faveurs.... On ne peut causer avec Ph. Livingston. Il tempête; il crie que, si l'Angleterre nous abandonnait, nous nous battrions immédiatement entre nous pour savoir quelle colonie gouvernerait les autres. Il craint la Nouvelle-Angleterre et son esprit niveleur; il parle des Goths et des Vandales; il nous jette à la tête nos pendaisons de quakers[1].» A Philadelphie l'accueil fut un peu plus chaleureux; mais là aussi, les députés du Massachusetts étaient exposés à s'entendre reprocher l'esprit d'insubordination de leur province, ses traditions démocratiques, sa vieille intolérance religieuse. Dès leurs premières conversations avec leurs collègues du congrès, et avant toute réunion régulière, ils purent s'assurer que les colonies commerçantes du centre, dans lesquelles dominait l'élément quaker ou étranger, seraient les plus difficiles à émouvoir pour leur cause, et que c'était de l'aristocratique Virginie que Boston avait à

[1] Diary of John Adams, 22 août 1774.—*Works of John Adams*, t. II, p. 350, 351.

attendre le plus sympathique appui : « Les gentlemen de la Virginie m'ont l'air d'être de tous les plus animés et les plus fermes, » remarquait John Adams dans son journal. « Harrison dit qu'il serait venu à pied plutôt que de ne pas venir. Bland proteste qu'en cette occasion il serait allé partout, fût-ce même à Jéricho.... Enfin l'on raconte que le colonel Washington a fait dans la convention de la Virginie le plus beau discours qu'on ait jamais entendu : « Je lèverai mille hommes, » s'est-il écrié ; « je les entretiendrai à mes frais et je marcherai à leur tête au secours de Boston[1]. »

Telle était encore dans les colonies la diversité des sentiments politiques au moment où s'assembla le congrès de 1774. Patrick Henry eut seul l'audace de s'y poser en révolutionnaire systématique. Le congrès ne pouvait éviter d'aborder, dès la première séance, une question grave qui a longtemps divisé l'Amérique, même après son affranchissement, et dans laquelle l'existence de l'ancien régime colonial se trouvait alors engagée. Comment voterait-on dans la nouvelle assemblée, par province ou par tête? Donnerait-on indistinctement à toutes les colonies, aux petites comme aux grandes, une même part d'influence sur les affaires communes, ou assignerait-on à chacune d'entre elles un nombre de suffrages proportionné à sa population? Les regarderait-on comme de petites sociétés politiques ayant encore une existence propre et des droits égaux sous un même maître, ou comme de simples éléments d'une société nouvelle où tout droit ancien avait disparu et où il ne

[1] Diary of John Adams, 30 août-2 septembre 1774. — *Works of John Adams*, t. II, p. 359-362.

restait plus que des citoyens? Patrick Henry prit la parole : « Il n'y a plus de gouvernement en Amérique, » s'écria-t-il : « Toutes les barrières sont renversées; toutes les frontières sont effacées; les colonies sont fondues en un grand tout; les distinctions entre Virginiens et Pensylvaniens, citoyens du New-York et citoyens de la Nouvelle-Angleterre ont disparu. Je ne suis plus un Virginien, je suis un Américain. Monsieur l'orateur, nous sommes dans l'état de nature! Dans l'état de nature, la base de la représentation, c'est la population[1]. »

L'idée de la république une et indivisible n'est jamais devenue populaire aux États-Unis. En 1774, elle choquait non-seulement l'esprit provincial des membres du congrès, mais encore leurs sentiments de fidélité à la couronne et leur prudence : « Une petite colonie risque son tout comme une grande! » s'écria le major Sullivan, en réponse au tribun virginien[2]. — « Nous sommes ici, » dit Jay, « pour corriger les défauts d'une constitution ancienne, non pour en faire une nouvelle. Je ne puis croire que tout gouvernement ait pris fin. La mesure du pouvoir arbitraire n'est pas encore comblée, et il faut qu'elle déborde avant que nous entreprenions de faire une constitution nouvelle[3]. »

Le vote par colonie fut provisoirement adopté. Les délibérations du congrès furent en même temps déclarées secrètes, sage mesure qui a longtemps caché au

[1] *Works of John Adams*, t. II, p. 365, 366.
[2] *Works of John Adams*, t. II, p. 366.
[3] *Works of John Adams*, t. II, p. 368.

monde les divisions de cette assemblée, divisions profondes, et qui portèrent successivement sur tous les points, la nature des droits à défendre, le but à poursuivre, les moyens à employer. Les actes du congrès furent une série de transactions péniblement débattues, qui ne donnèrent pleine satisfaction à personne, mais qui permirent à l'Amérique de se mouvoir avec une apparente unité. Les plus hardis se résignèrent à exprimer le désir d'une réconciliation, à signer une humble pétition au roi, et à reconnaître même dans une certaine mesure la suprématie du Parlement : les plus timides furent amenés à signer un pacte de non-importation, à approuver l'opposition de Boston aux derniers actes du Parlement, à déclarer que, si l'on tentait de mettre ces actes à exécution par la force, l'Amérique devrait soutenir les habitants du Massachusetts, et à recommander la réunion d'un nouveau congrès en mai 1775, si les griefs de l'Amérique n'étaient pas redressés avant cette époque [1].

Le continent tout entier adoptant la cause de Boston, c'était là le point capital pour les défenseurs des libertés américaines, et en apprenant à Londres ce grand pas fait par les colonies dans la voie de la résistance, Franklin dut se consoler aisément de la légère atteinte que sa doctrine sur les droits de l'Amérique avait reçue du congrès. Depuis plusieurs mois il ne prétendait plus au rôle de modérateur. Ayant eu à défendre devant le conseil privé une pétition au roi, par laquelle l'assemblée du Massachusetts demandait le rappel de Hutchin-

[1] 5 septembre, 26 octobre 1775. — *Works of John Adams*, t. II, p. 365-402.

son, gouverneur de la province, il avait été traité de la façon la plus injurieuse par le solliciteur général Wedderburn. Signalé comme un « incendiaire » et un intrigant, accusé d'avoir « volé » les pièces sur lesquelles la plainte contre Hutchinson était basée, exposé pendant plusieurs heures à la risée des lords du conseil, destitué de sa place de directeur général des postes, il était resté impassible, mais il était devenu irréconciliable : « Je ne me laisse jamais déranger ou tourmenter par le besoin de la vengeance,» disait-il lui-même, « cependant je ne suis pas insensible aux injures. » Aussi, l'un des plus ardents affidés de Samuel Adams, Josiah Quincy, qui voyageait en Angleterre pour le service de son parti, put-il bientôt écrire à ses amis de Boston : « Le docteur Franklin est un Américain de cœur et d'âme : vous pouvez vous fier à lui ; ses idées ne sont pas resserrées dans l'étroite limite de l'exemption des taxes, elles reposent sur la large base d'une émancipation totale ; son espoir dans le triomphe de la liberté en Amérique est aussi ardent que le mien[1]. » Mais Franklin avait à s'assurer les sympathies de l'opposition anglaise, à ménager les scrupules du public américain, à veiller à sa sûreté personnelle. Il négocia jusqu'au bout, non plus en conciliateur, mais en ennemi qui, prêt à rompre, traite encore pour mettre le bon droit et l'opinion de son côté. Lorsqu'au mois de janvier 1775, il entrait en conférence avec lord Chatham et lord Howe sur les moyens d'accommoder la querelle, il comptait bien, je crois, les chercher en vain, et il aurait été fort chagrin de

[1] 27 novembre 1774.—*Life and Works of Franklin*, t. I, p. 372.

les trouver. M. Galloway, l'un de ses amis américains, croyait y avoir réussi : « Je ne sais,» lui écrivait Franklin, « quelles objections ont été adressées à votre plan dans le congrès; quant à moi, je ne veux lui en opposer qu'une. Lorsque je vois l'extrême corruption de toutes les classes de la société dans ce vieil État pourri, et l'admirable vertu publique de notre jeune pays, je ne puis m'empêcher d'attendre plus de mal que de bien d'une union plus intime. Je crains qu'ils ne nous entraînent à leur suite dans toutes les guerres de pirates que leur situation désespérée, leur injustice et leur rapacité pourront les porter à entreprendre. Leur prodigalité dévorante est un gouffre dans lequel viendraient s'engloutir tous les secours que nous pourrions leur donner à la sueur de nos fronts. Un nombre illimité de places inutiles, d'énormes salaires, des pensions, des concussions, des querelles sans motif, de folles entreprises, de faux comptes ou point de comptes, des marchés et des tripotages de tous genres amènent une continuelle indigence au milieu d'une naturelle abondance. Nous unir intimement, ce serait, je crois, nous corrompre et nous empoisonner aussi. Ce serait, comme Mézence, accoupler et lier ensemble le mort et le vivant. » Puis, subissant encore l'empire de l'habitude ou se rappelant peut-être que M. Galloway était accusé dans les colonies de fournir au gouvernement britannique des renseignements sur les vues et les démarches du parti populaire : « Et cependant je tenterais tout au monde, je supporterais tout ce qu'on peut supporter sans danger pour nos justes libertés, plutôt que de m'engager dans une guerre avec de tels parents, sans y être

contraint par une dure nécessité et le soin de notre défense[1]. »

Le 21 mars 1775, Franklin s'échappa furtivement de cette vieille Angleterre, qui ne lui inspirait plus que du mépris et de la haine, pour aller siéger dans les conseils de l'Amérique, devenue sa seule patrie. En débarquant, il trouva la guerre entre les deux pays déjà commencée. Le combat de Lexington[2] avait été livré peu de jours avant son arrivée.

« Cet accident a détruit notre dernier espoir d'une réconciliation, » écrivait Jefferson au docteur Small, en lui communiquant la nouvelle du combat. « Une frénésie de vengeance paraît s'être emparée des hommes de tous les rangs[3]. » Et pourtant tel était encore l'attachement du jeune Virginien à la Grande-Bretagne, et son aversion pour les désordres et les périls de l'état révolutionnaire que, trois mois après, il n'avait pas entièrement renoncé à éclairer le gouvernement bri-

[1] Franklin à Joseph Galloway. Londres, 25 février 1775. — *Works of Franklin*, t. VIII, p. 146.

[2] 19 avril 1775.—Le gouverneur du Massachusetts, le général Gage, ayant chargé un détachement de la garnison de Boston d'aller détruire un dépôt de munitions créé à Concord par le parti populaire, les soldats anglais avaient trouvé la population soulevée pour s'opposer aux ordres du général ; ils n'avaient opéré leur retraite qu'à grand'peine et avec des pertes considérables, et ils avaient été poursuivis par les rebelles jusque sous le canon de Boston. Au bruit de ce combat la population de la Nouvelle-Angleterre courut aux armes ; les bandes américaines mirent le siége devant Boston, elles livrèrent à la garnison le glorieux combat de Bunker Hill (16 juin 1775). Peu de jours après, Washington, nommé général en chef des forces continentales, cherchait à transformer en soldats ces miliciens insurgés.

[3] Jefferson au Dr William Small, 7 mai 1775.— *Works of Jefferson*, t. I, p. 199.

tannique par ses avis indirects[1]. Plus militant par nature et par habitude, le colonel Washington n'avait pas moins de répugnance pour une séparation. Au moment d'aller prendre le commandement en chef des patriotes que le canon de Lexington avait fait courir aux armes, il se faisait un point d'honneur de ne désigner les soldats ennemis que sous le nom de « *troupes ministérielles.* Car nous ne prenons pas, nous ne pouvons pas prendre encore notre parti, » disait-il, « de les appeler les troupes du roi[2]. » John Adams n'en était plus là. Sorti de sa longue incertitude, il marchait dès lors presque sans scrupule dans la voie où l'avaient précédé Samuel Adams et Joseph Hawley, et il s'inquiétait de voir l'hésitation du pays à y entrer. De Philadelphie, où il siégeait dans le nouveau congrès qui s'était réuni le 10 mai, conformément aux recommandations du congrès de 1774, il écrivait tristement au président du comité des finances de sa colonie : « Ce serait un vrai soulagement pour mon esprit de pouvoir vous parler librement des sentiments, des principes, des faits et des arguments qui se produisent devant nous dans le congrès; mais des injonctions et des engagements d'honneur rendent tout récit impossible. Ce que j'apprends parmi les citoyens, les gens du monde et les personnes de toute dénomination, n'est pas aussi sacré. Le sentiment général est de se préparer à une vigoureuse guerre défensive, mais de laisser en même temps la

[1] Jefferson à John Randolph, 25 août et 29 novembre 1775.— *Works of Jefferson*, t. I, p. 200-204.

[2] Washington à George William Fairfax. Philadelphie, 31 mai 1775.—*Writings of Washington*, t. II, p. 406.

porte ouverte à une réconciliation.... Je serais moi-même aussi désireux que personne d'une réconciliation si nous pouvions raisonnablement l'espérer sur une base constitutionnelle. Mais je crois que le cancer est trop profondément enraciné pour pouvoir être guéri autrement que par une extirpation absolue. L'expérience nous a toujours appris que les pétitions, les négociations, tout ce qui présente au peuple l'espoir d'une réconciliation sans effusion de sang, est avidement accueilli par lui, qu'il s'en repose sur leur efficacité, et qu'on ne peut alors lui faire comprendre combien il est nécessaire de se préparer pour la guerre. De là notre manque de poudre. Mais ce continent est une vaste machine, difficile à remuer. Nous ne pouvons forcer les événements. Nous sommes contraints de laisser le peuple suivre sa propre voie dans bien des cas où nous la croyons mauvaise, espérant et croyant malgré tout que notre liberté et notre bonheur seront sauvés en définitive, quoique par les moyens peut-être les moins rapides et les moins sûrs. Selon moi la poudre et l'artillerie, voilà les mesures conciliatrices les plus efficaces, les plus sûres et les plus infaillibles[1]. »

Malgré ses sages réflexions sur l'impossibilité de forcer les événements, John Adams ne pouvait se résigner ni à feindre ni à se taire. Ce qu'il écrivait à ses amis du Massachusetts sur les inconvénients des pétitions et des négociations, il le développait dans le congrès au grand scandale des patriotes plus timides ou plus prudents; et par les inopportunes explosions de son zèle, il arrêtait

[1] John Adams à Moïse Gill. Philadelphie, 10 juin 1775. — *Works of John Adams*, t. IX, p. 356, 357.

alors plus qu'il n'accélérait la marche des esprits. Une polémique bientôt habituelle et amère s'engagea entre lui et John Dickinson, l'un des délégués de la Pensylvanie et le principal représentant de la politique de conciliation dans le congrès, homme considérable par sa grande fortune, par son renom de vertu, d'habileté et de patriotisme, par sa longue expérience du tempérament des provinces centrales, vrai personnage, très-ménagé par ses collègues, peut-être même un peu gâté par la déférence avec laquelle ses avis étaient habituellement écoutés, susceptible, méticuleux, facile à effaroucher et à buter. Sa conscience, sa prudence, son amour-propre se révoltaient à la fois contre la résistance que l'obscur représentant d'une province turbulente opposait à ses efforts pour éviter la révolution ou tout au moins pour la rendre légitime aux yeux de tous; il s'engagea d'honneur contre les tendances que représentait John Adams, et ces discussions prématurées contribuèrent beaucoup à empêcher le congrès d'abandonner la politique purement défensive aussi promptement que les intérêts du pays l'auraient exigé.

Cette politique avait déjà prévalu dans l'assemblée au moment où Jefferson vint y siéger pour la première fois [1], en remplacement de Peyton Randolph que les fonctions de président de la chambre des bourgeois avaient rappelé à Williamsburg. Après de longues hésitations, le congrès s'était décidé à décréter la mise en état de défense des colonies [2], à autoriser la formation d'un gouvernement provisoire dans le Massachusetts [3], à adopter l'armée qui s'était spontanément réunie autour

[1] 21 juin 1775.—[2] 26 mai 1775.—[3] 9 juin 1775.

de Boston [1], et à lui donner Washington pour commandant en chef [2]. Mais, voulant en même temps circonscrire la guerre dans la province où elle était née, et conserver à la résistance de l'Amérique un caractère scrupuleusement constitutionnel, il avait recommandé à la cité de New-York de ne pas s'opposer au débarquement des troupes anglaises qu'on attendait dans cette ville [3], et de respecter l'autorité du gouverneur royal; il avait résolu qu'une nouvelle pétition serait adressée au roi [4].

Quelle que pût être l'opinion de Jefferson sur cette conduite un peu incertaine, il ne tomba pas dans la même faute que John Adams. Jeune, animé, sociable, sans prétention, toujours dispos, toujours prêt à mettre sa plume au service du congrès, et à sacrifier les ornements ou les emportements de son style pour aplanir les difficultés, il devint bientôt très-populaire dans l'assemblée où il était déjà connu comme l'auteur d'un spirituel pamphlet sur les droits de l'Amérique, et d'une réponse habile faite par la chambre des bourgeois de la Virginie au plan de conciliation de lord North [5]. Il ne siégeait pas depuis huit

1 12 juin 1775.—2 15 juin 1775.—3 15 mai 1775.—4 26 mai 1775.

5 Après le rejet par le parlement du plan de conciliation préparé par lord Chatham et Franklin (janvier 1775), le chef du cabinet anglais, lord North, en avait proposé et fait adopter un autre dont le vrai but était de diviser les colonies, en amenant des négociations séparées avec chacune d'entre elles. L'assemblée de la Virginie ayant eu à se prononcer la première sur les propositions insidieuses de lord North, les rejeta et chargea Jefferson d'exposer, dans une déclaration publique, les motifs de cette décision (juin 1775). La pièce eut un si grand succès que lorsqu'un mois après, le congrès eut à statuer lui-même sur les propositions de lord North, Jefferson fut choisi pour rédiger la réponse de l'Amérique (22 juillet 1775).

jours dans le congrès qu'il fut nommé membre du comité chargé de rédiger la déclaration sur les causes de la prise d'armes : « Je préparai, » raconte-t-il lui-même, « un projet de rédaction. M. Dickinson le trouva trop fort. Il conservait l'espoir de la réconciliation avec la mère patrie, et il n'y voulait pas nuire par des paroles offensantes. C'était un si honnête homme et si capable, que ceux-là même qui ne partageaient pas ses scrupules avaient pour lui de grands égards. Nous le priâmes de prendre le projet et de le refondre de telle sorte qu'il pût l'approuver. Il prépara une rédaction toute nouvelle, ne conservant de la première que les quatre derniers paragraphes et la moitié du paragraphe précédent. Nous l'approuvâmes, et en fîmes le rapport au congrès qui l'adopta [1]. »

La pétition au roi restait à rédiger. M. Dickinson attachait une extrême importance à ce qu'elle prît la forme, non d'un acte collectif du congrès, corps dont l'autorité n'était pas reconnue par le gouvernement britannique, mais d'une humble adresse signée individuellement par les divers membres : « Le congrès, » raconte encore Jefferson, « donna une marque signalée de sa complaisance pour M. Dickinson, et de son extrême désir de ne pas marcher trop vite pour aucune portion respectable de l'assemblée, en le laissant rédiger cette pièce selon ses propres idées, et en l'adoptant presque sans amendement. Le dégoût qu'inspirait l'humilité du projet était général, et le plaisir que ressentait M. Dickinson à le voir adopter lui valut seul beaucoup de

[1] 6 juillet 1775. — Autobiography. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 11.

voix. Après le vote, bien que toute observation fût contraire à l'ordre, il ne put s'empêcher de se lever et d'exprimer sa satisfaction en finissant par dire : Il n'y a dans ce papier, Monsieur le président, qu'un seul mot que je désapprouve; c'est le mot *congrès*. Sur quoi Benjamin Harrison se leva et dit : Et moi, Monsieur le président, il n'y a dans ce papier qu'un seul mot que j'approuve; c'est le mot *congrès* [1]. »

Au milieu de ces discussions un peu oiseuses sur le plus ou moins de vivacité de tel ou tel papier d'État, Franklin restait silencieux, ayant peu de goût pour la polémique, et encore moins de confiance dans son efficacité; mais il ne laissait ignorer ses sentiments à personne, pas même à ses amis anglais, et comme pour les avertir qu'il ne s'associait pas de cœur à la pétition du congrès, il écrivait à l'un d'entre eux :

« Philadelphie, 5 juillet 1775. »

« Monsieur Strahan,

« Vous êtes un membre du parlement et de la majorité qui ont voué mon pays à la destruction. Vous avez commencé à brûler nos villes et à massacrer notre peuple. Regardez vos mains; elles sont teintes du sang de vos proches. Vous et moi nous avons été longtemps amis; vous êtes maintenant mon ennemi, et je suis le vôtre.

« B. FRANKLIN [2]. »

Voulant aussi marquer sa ligne aux yeux du congrès par une de ces démarches hardies qui, venant d'un

[1] 8 juillet 1775. — Autobiography. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 11.—[2] *Works of Franklin*, t. VIII, p. 155.

homme de sa sagesse et de son importance, font plus d'impression que des discours, il soumit à l'examen de l'assemblée un plan détaillé de confédération entre les colonies [1]. C'était proposer l'indépendance sans en prononcer le nom. Son projet ne fut pas pris en considération, et il n'était d'ailleurs très-probablement destiné qu'à semer des idées. Le tempérament du congrès ne lui permettait pas encore d'aborder de front d'aussi redoutables questions. Indigné de ces hésitations et de ces lenteurs, piqué au vif par l'insolente modération de Dickinson, John Adams n'était plus maître de lui : il écrivit au général Warren : « Je suis décidé pour le coup á vous parler librement; certain richard au génie étroit, dont le renom est partout trompetté, a donné un sot caractère à toute notre conduite. Nous ne sommes ni chair ni poisson. Voilà un mois que nous devrions avoir pris en main tous les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires dans le continent tout entier, que nous devrions avoir complétement modelé une constitution, organisé une flotte, ouvert tous nos ports, arrêté tous les amis du gouvernement en Amérique, pris des otages pour la sûreté des pauvres victimes de Boston, et ouvert alors les portes aussi largement que possible à la paix et à la réconciliation. Cela fait, on aurait pu pétitionner, négocier, rédiger des adresses tant qu'on aurait voulu. Tout ceci est-il extravagant? Tout ceci est-il chimérique? N'est-ce pas la plus saine politique [2]? »

La lettre fut interceptée par les Anglais. Aussitôt publiée à Boston par ordre du gouverneur royal

[1] 21 juillet 1775.—[2] John Adams à James Warren. Philadelphie, 24 juillet 1775.—*Works of John Adams*, t. II, p. 411.

comme une preuve des mauvais desseins du parti populaire, elle fut accueillie avec une joyeuse indignation par les royalistes décidés, et avec une honnête stupeur par les patriotes incertains. Dans le sein même du congrès, l'humeur contre John Adams fut profonde. Le vide se fit autour de lui à Philadelphie; on l'évitait dans les rues comme un homme certainement compromettant, peut-être criminel. Dickinson ne le saluait plus [1]. La première émotion passée, l'effet fut cependant, à tout prendre, plus utile que nuisible. La question de l'indépendance fut posée devant la nation; on s'habitua peu à peu à regarder en face certaines perspectives d'avenir auxquelles jusque-là on s'était à peine permis de penser. Toute parole prononcée publiquement en faveur de l'indépendance restait cependant suspecte. Toute accusation de tendre à une séparation était rejetée comme calomnieuse par les *fils de la liberté* du Centre et du Sud. A New-York, le comité de sûreté déclarait ennemi du pays un homme coupable d'avoir répandu la rumeur que le congrès avait proclamé l'indépendance [2]. Dans la Caroline du Sud, le congrès provinvincial, après avoir examiné le plan de confédération de Franklin, le déclarait inopportun, et donnait pour instruction à ses délégués au congrès général de ne consentir, jusqu'à nouvel ordre, à aucun plan de confédération [3]. En Virginie, un citoyen du comté de Hanovre qui s'était permis de dire que le pays visait à l'indépendance,

[1] Diary of John Adams. 15 septembre 1775. — *Works of John Adams*, t. II, p, 423.
[2] 4 août 1775. — *American Archives*, t. III, p. 21.
[3] 4 septembre 1775.— *American Archives*, t. III, p. 196.

était contraint de faire amende honorable[1]. En Pensylvanie, le comité du comté de Chester, accusé par certains « ennemis de la liberté » de vouloir l'indépendance, déclarait qu'il « tenait en horreur une idée aussi pernicieuse de sa nature[2] ». Le pays était décidé à attendre loyalement le résultat de la pétition au roi.

Rien pourtant ne semblait annoncer un changement favorable dans les dispositions du gouvernement britannique. Les premiers succès militaires des Américains n'avaient eu d'autre effet sur George III que de l'exciter à la lutte. En apprenant le combat de Bunker-Hill, il n'avait songé qu'à multiplier ses armements et à entamer des négociations au dehors pour l'achat de soldats étrangers. Ce fut à la nouvelle de ces préparatifs

[1] 5 septembre 1775.—*American Archives*, t. III, p 644. La pièce vaut la peine d'être citée tout entière.

Comité du comté de Hanovre (Virginie).

« En comité le 5 septembre 1775.

« Attendu que je, soussigné, suis accusé d'avoir dit plusieurs choses nuisibles à la cause *américaine*, et en particulier d'avoir déclaré que ce pays est en état de rébellion, et qu'il a pour but un état d'indépendance beaucoup plus qu'une opposition parlementaire ; et attendu que bonne et due preuve en a été fournie devant le comité du comté, pour réparer autant qu'il est en moi le mal qui peut avoir été fait par moi, je déclare ici que je regrette du fond de mon cœur ma faute ; et je promets ici de me conduire à l'avenir de façon à ne donner aucun sujet de plainte à mes concitoyens, mais de contribuer de mon mieux au succès des mesures adoptées pour la défense des libertés *américaines*.

« Thomas ANDERSON. »

« Ledit *Thomas Anderson*, ayant signé l'aveu ci-dessus, est acquitté de toute autre poursuite, et le greffier a reçu l'ordre de transmettre incontinent la pièce à l'imprimerie, pour qu'elle fût publiée dans la *Gazette*.

« Bartlett ANDERSON, greffier. »

[2] 25 septembre 1775.—*American Archives*, t. III, p. 794.

pour une guerre d'extermination que Washington renonça définitivement à la pensée d'un accommodement[1]; son impression partagée par le général Greene[2], le plus populaire de ses lieutenants, se répandit dans l'armée, puis, de proche en proche, dans une partie du public; John Adams cessa d'être traité à Philadelphie comme un pestiféré; une lettre au peuple de la Pensylvanie parut[3] dans cette ville, où l'auteur, provoquant ses concitoyens à regarder en face les épouvantails que le parti anglais agitait devant leurs yeux pour les détourner de l'indépendance, examinait sérieusement s'il était à craindre que, séparée de la Grande-Bretagne, l'Amérique devînt la proie des autres nations; s'il était vrai que sans roi, sans lords et sans communes, elle ne pût vivre ni libre ni paisible; enfin s'il était probable que les presbytériens du Massachusetts et les anglicans de la Virginie eussent formé une coalition pour persécuter et exterminer les quakers et les anabaptistes[4].

[1] Octobre 1775.—Une lettre de Washington lui-même, écrite peu de mois après à Joseph Reed, en fournit la preuve : « J'ai cessé de songer à un accommodement depuis que j'ai appris les mesures qui furent adoptées à la suite du combat de Bunker-Hill. »— Washington à Joseph Reed. Cambridge, 10 février 1776.— *Writings of Washington*, t. III, p. 286.

[2] « J'ai donné à entendre dans ma dernière lettre que l'on commence à souhaiter chaudement une déclaration de l'indépendance... Nous devrions ouvrir nos ports à tous ceux qui sont disposés à commercer avec nous. Les Français ne consentiront pas à nous approvisionner de poudre, tant qu'il y aura la moindre probabilité d'un accommodement entre nous et la Grande-Bretagne. L'alternative est séparation ou assujettissement. »—Le général Greene au gouverneur Ward. Prospect Hill, 23 octobre 1775. — *American Archives*, t. III, p. 446.

[3] 11 octobre 1775.

[4] *American Archives*, t. III, p. 1013-1015.

Le congrès restait cependant plongé dans l'apathie lorsqu'on apprit enfin[1] que, pour toute réponse à la pétition de ses sujets américains, le roi les avait traités de rebelles dans sa proclamation du 23 août 1775. L'indignation publique éclata et le congrès en ressentit cette fois le contre-coup. Il hésitait depuis quinze jours à autoriser le New-Hampshire, dont le gouverneur était en fuite depuis quatre mois, à se donner un gouvernement. Il se décida, le 3 novembre 1775, à faire ce grand pas dans la voie de l'indépendance, et le lendemain la Caroline du Sud reçut à son tour la permission de pourvoir au remplacement des autorités royales[2]. Dickinson sentit que la prépondérance lui échappait, et pour empêcher l'assemblée de marcher trop vite dans une voie qui lui paraissait pleine de périls, il usa de l'empire qu'il exerçait encore sur la législature de la Pensylvanie pour lui faire voter des instructions à l'usage de ses délégués dans le congrès, en vertu desquelles ceux-ci devaient rejeter toute proposition tendant à une séparation[3]; coup de partie assez habile qui retarda certainement de plusieurs mois la déclaration de l'indépendance, mais qui n'entrava pas sérieusement la marche des esprits. La législature du New-Jersey imita celle de la Pensylvanie; mais, dans les provinces du centre elles-mêmes, les instructions rédigées par Dickinson devinrent le sujet de débats animés dans les journaux[4]. L'attaque fut plus vive que la défense. La marée changeait évidemment; le flot ces-

[1] 1er novembre 1775.—[2] Autobiography. *Works of John Adams*, t. III, p, 18-22.—[3] 9 novembre 1775. *American Archives*, t. III, p. 1408.—[4] *American Archives*, t. III, p. 1408-1413.

sait d'être contraire à John Adams et à ses amis. Un acte décisif du congrès vint bientôt en donner la preuve. Depuis trois mois, le parti de l'action faisait de vains efforts pour amener l'assemblée à entrer en négociation avec les puissances étrangères. Le 29 novembre 1775, elle vota la création d'un comité secret « chargé de correspondre avec des amis en Angleterre, en Irlande, et dans d'autres parties du monde ; » et Dickinson lui-même consentit à prendre place dans ce petit conseil, dont la vraie mission, si mal déguisée sous un titre timide, était de chercher des alliés parmi les ennemis de la Grande-Bretagne[1].

M. de Vergennes n'avait pas attendu ce vote du congrès pour se décider à faire connaître aux Américains les sympathies de la France. Il était de ceux qui pressentaient depuis longtemps la révolte des colonies anglaises et le parti que la France pourrait en tirer un jour contre la Grande-Bretagne ; mais il entrevoyait aussi les dangers de la contagion révolutionnaire [2], et il n'avait d'ailleurs

[1] Le comité de correspondance secrète se composait de cinq membres : Harrison, Franklin, Johnson, Dickinson et Jay.

[2] « Les principes de modération et de justice qui animent si constamment les conseils du roi, et qui dirigent toutes ses résolutions, doivent rassurer Sa Majesté Britannique contre les inquiétudes que des esprits passionnés et ennemis de la tranquillité publique voudraient lui faire concevoir de nos vues. Loin de chercher à profiter de l'embarras où l'Angleterre se trouve à l'occasion des affaires de l'Amérique, nous désirerions plutôt pouvoir l'aider à s'en dégager. L'esprit de révolte, en quelque endroit qu'il éclate, est toujours d'un dangereux exemple ; il en est des maladies morales comme des maladies physiques : les unes et les autres peuvent devenir contagieuses. Cette considération doit nous engager à prévenir que l'esprit d'indépendance qui fait une explosion si terrible dans l'Amérique septentrionale ne puisse se communiquer aux

nul goût à rien hasarder sur la foi de prévisions éloignées et incertaines [1]. Aussi, même après le combat de Lexington, aurait-il continué à rester un observateur tranquille des événements, attendant d'eux la lumière pour se conduire, si, comme la plupart des diplomates français de son temps, il n'avait eu l'esprit hanté par le souvenir de la surprise dont la France avait été la victime en 1755 [2]. Il crut un instant avoir très-sérieusement lieu de craindre que l'Angleterre ne ruminât le projet de mettre fin à sa querelle avec les colonies en se ruant sur la France, et en détournant sur nos îles l'ardeur militaire des Américains, dont l'humeur violente et soupçonneuse paraissait toujours facile à soulever contre nos vues supposées sur le Canada [3]. Pour prévenir ce danger, M. de Vergennes autorisa l'ambas-

points qui nous intéressent dans cet hémisphère. »—Le comte de Vergennes au comte de Guines, ambassadeur du roi à Londres. Versailles, le 23 juin 1775.

[1] « N'anticipons pas les événements et contentons-nous de les apprendre lorsqu'ils arrivent. »—Le comte de Vergennes à M. Garnier, chargé d'affaires à Londres. Versailles, le 12 mai 1775).—« Observateur tranquille, j'aime mieux suivre le cours des événements que chercher à les prédire. »—Le comte de Vergennes au comte de Guines. Versailles, le 9 juillet 1775.

[2] « La surprise qui nous fut faite en 1755 est un de ces événements dont l'horreur nourrit le souvenir, même lorsque le ressentiment ne subsiste plus. C'est pour nous prémunir contre une pareille perfidie que je vous ai exhorté, Monsieur, à vous créer des moyens dans le parti de l'opposition. Il est si intéressé à pénétrer toutes les vues de la Cour et à les faire échouer que c'est de lui sans contredit qu'on doit tirer les meilleures informations. »—Le comte de Vergennes au comte de Guines. Versailles, le 10 juillet 1775.

[3] Le comte de Guines au comte de Vergennes, Londres, le 28 juillet 1775.—Le comte de Vergennes au comte de Guines, le 7 août 1775.—*Documents historiques*, n. IV.

sadeur du roi à Londres, le comte de Guines, à envoyer un émissaire en Amérique, chargé d'étudier les dispositions des colons, et de leur faire entendre que la France ne songeait plus au Canada, qu'elle admirait leur conduite, et qu'elle était disposée à leur prouver son estime en traitant favorablement leur commerce [1]. Peu de jours avant l'arrivée à Philadelphie de cet agent français, nommé M. de Bonvouloir, le comité diplomatique du congrès avait chargé M. Dumas à La Haye [2], et M. Arthur Lee à Londres [3], de sonder secrètement les dispositions des puissances étrangères à l'égard de l'Amérique. M. de Bonvouloir fut donc le bienvenu auprès du comité, quoique, pour se conformer aux dernières

[1] « Vous voudrez bien réduire les instructions de M. de Bonvouloir, qui ne devront être que verbales, à deux objets qui me semblent les plus essentiels. L'un, de vous rendre un compte fidèle des événements et de la disposition la plus générale des esprits ; l'autre, de rassurer les Américains contre la frayeur qu'on cherche sans doute à leur donner de nous. Le Canada est le point jaloux pour eux ; il faut leur faire entendre que nous n'y songeons point du tout, et que loin de leur envier la liberté et l'indépendance qu'ils travaillent à s'assurer, nous admirons au contraire la grandeur et la noblesse de leurs efforts, et que sans intérêt pour leur nuire nous verrions avec plaisir que des circonstances heureuses les missent en liberté de fréquenter nos ports ; les facilités qu'ils y trouveraient pour leur commerce leur prouveraient bientôt toute l'estime que nous avons pour eux. » — Le comte de Vergennes au comte de Guines. Versailles, le 7 août 1775. — *Documents historiques*, n. IV.

[2] Franklin à Charles Dumas. Philadelphie le 9 décembre 1775. — *Works of Franklin*, t. VIII, p. 164.

[3] Le Comité de correspondance secrète à A. Lee. Philadelphie le 12 décembre 1775. — *American Diplomatic Correspondence*, t. II, p. 5. Voyez encore une lettre de Franklin à don Gabriel de Bourbon du 12 décembre 1775. *Works of Franklin* t. VIII, p. 168.

instructions du comte de Guines[1], il ne se donnât que pour un *particulier bénévole*, sans pouvoir et sans mission, mais ayant à Paris de *bonnes connaissances*, au moyen desquelles il *croyait* savoir que la France voulait du bien à l'Amérique, qu'elle pourrait *peut-être* fermer les yeux sur les achats de munitions qui se feraient discrètement dans ses ports, qu'elle prêterait *peut-être* l'oreille aux sollicitations qu'on lui adresserait sans la compromettre. Et il se chargeait de communiquer à ses connaissances le résultat de ses entrevues avec les membres du comité. Ils avaient besoin de deux officiers du génie; il présenterait cette requête. Ils aspiraient à se procurer en France des armes et de la poudre en échange de denrées américaines; il adresserait leurs agents commerciaux à de *bons correspondants* dans les ports français. Ils se demandaient s'il serait prudent à eux d'envoyer un plénipotentiaire à Paris, et si « la France se contenterait d'avoir chez eux, pendant un temps limité, un commerce exclusif pour l'indemniser des frais que lui occasionnerait leur cause;» il ne se refusait pas à poser des questions[2].

Telles furent les premières ouvertures que se firent presque simultanément la France et l'Amérique. Le comité de correspondance secrète n'était pas moins intéressé que M. de Vergennes à ce que ces négociations fussent conduites avec une grande discrétion. Tout appel public à une puissance étrangère aurait, à cette

[1] Le comte de Guines au comte de Vergennes. Londres, 8 septembre 1775.—*Documents historiques*, n. IV.

[2] M. de Bonvouloir au comte de Guines. Philadelphie, le 28 décembre 1775.—*Documents historiques*, n. IV.

époque, révolté le sens moral d'une partie considérable de la nation : « Dans ce pays, » écrivait M. de Bonvouloir au comte de Guines, « beaucoup de gens tiennent encore au roi qui ne leur a pas fait assez de mal. Ils verraient avec inquiétude une nation étrangère se mêler de leurs affaires. Les bonnes têtes qui composent le conseil privé veulent gagner les esprits, et leur faire sentir le besoin qu'ils ont d'être aidés. En cela, je crois qu'ils sont prudents. Ils s'attendent d'avoir leurs villes détruites et leurs maisons brûlées, ce qui achèvera de faire abhorrer les léopards [1]. »

L'année 1776 s'ouvrit par le bombardement de Norfolk [2], et la publication du pamphlet de Paine, intitulé le *Sens commun* [3]. Tous les sophismes inventés par les radicaux de tous les temps contre les institutions aristocratiques et monarchiques, toutes les raisons invoquées depuis trois mois en faveur d'une séparation, étaient résumés dans ce petit écrit, publié à l'instigation de Franklin, avec une habile et populacière vivacité de langage. En quelques jours la haine de l'Angleterre et l'idée de l'indépendance firent de remarquables progrès dans les masses : « Encore quelques arguments enflammés comme ceux que l'on a lancés sur Norfolk, venant appuyer la saine doctrine et les raisonnements irréfutables du *Sens commun*, » écrivait Washington le 31 janvier, « et le grand nombre ne sera plus en peine de se décider sur la convenance d'une séparation [4]. »

[1] M. de Bonvouloir au comte de Guines. Philadelphie, le 28 décembre 1775. *Documents historiques*, n. IV.

[2] 1er janvier 1776.—[3] 8 janvier 1776.

[4] Washington à Joseph Reed. Cambridge, 31 janvier 1775.— *Writings of Washington*, t. III, p. 276.

Le même esprit de temporisation et de tergiversation continuait cependant à paralyser la majorité du congrès, au grand détriment de l'armée qui manquait d'argent, de poudre, d'habits, de chaussures, de soldats, et au péril du pays qui restait livré à l'anarchie. Lorsqu'après deux mois de congé passés dans sa colonie natale, John Adams vint reprendre sa place dans l'assemblée, le 9 février 1776, il la trouva non moins rétive à ses conseils qu'au moment où il l'avait quittée. Peu de jours avant son arrivée, les délégués du Maryland avaient reçu de leurs commettants l'interdiction formelle de se prononcer en faveur de l'indépendance[1], et Franklin avait vainement fait de nouveaux efforts pour soumettre son plan de confédération à l'examen du congrès[2]. Malgré ses succès auprès du public, le parti de l'action était las et découragé dans l'assemblée. Malgré l'irréconciliable âpreté du discours prononcé par le roi, le 26 octobre 1775, à l'ouverture du Parlement, malgré l'acte du Parlement[3] qui, assimilant les Américains à des ennemis, avait déclaré leurs vaisseaux de bonne prise, le parti de la conciliation s'acharnait encore à attendre les propositions des commissaires chargés, en vertu de la même loi, d'accepter la soumission des colonies repentantes et de gracier les rebelles venus à résipiscence. John Adams se remit en campagne avec une généreuse ardeur. L'évacuation de Boston par les Anglais[4] vint bientôt rendre du cou-

[1] 11 janvier 1776.
[2] 16 janvier 1776.
[3] Décembre 1775.
[4] 17 mars 1776.

rage à ses amis et donner de l'autorité à ses brûlantes excitations. Chaque jour le fougueux athlète gagnait du terrain, mais pied à pied, et après d'amers débats. La course contre les Anglais fut autorisée [1]; les douanes britanniques furent supprimées; les ports américains furent ouverts à toutes les nations; le commerce américain fut déclaré libre, et les derniers vestiges du vieux système colonial, les dernières marques de la dépendance coloniale, furent effacés [2].

Ainsi entraînée à des actes qui supposaient la rupture de tout lien entre l'Amérique et la Grande-Bretagne, la majorité du congrès n'en reculait pas moins devant la déclaration formelle du fait accompli. Le mot de séparation éveillait en elle une sorte de terreur superstitieuse dont John Adams se raillait avec un amer dégoût dans une lettre écrite au général Gates, peu de jours avant l'adoption de la mesure décisive qu'il avait arrachée à ses collègues : « Nous avons fait jusqu'ici la guerre à moitié; vous verrez dans les journaux de demain qu'à l'avenir nous nous aventurerons probablement jusqu'à la faire aux trois quarts. La marine continentale, les marines provinciales, les corsaires sont autorisés à courir sus aux propriétés anglaises, dans toute l'étendue de l'Océan. Apprenez, pour votre gouverne, que ceci n'est pas l'indépendance. Bien loin de là! Si l'un des prochains courriers vous apporte la liberté illimitée du commerce avec toutes les nations, gardez-vous bien d'appeler cela l'indépendance. Rien de pareil! L'indé-

[1] 23 mars 1776.
[2] 6 avril 1776.

pendance est un spectre de si effroyable mine que sa seule vue donnerait des attaques à une personne délicate[1]. »

Les négociations avec les ennemis de la métropole se poursuivaient cependant avec une félonne activité. Le 3 mars 1776, le comité de *correspondance secrète* avait pris sur lui d'envoyer à Paris M. Silas Deane, pour présenter directement à la France les offres d'amitié et les demandes de secours qu'il n'avait osé jusque-là faire parvenir à M. de Vergennes que par des voies détournées. Déjà transmises au gouvernement français, de Philadelphie par Bonvouloir[2], de Londres par Lee et par Beaumarchais[3], de La Haye par Dumas[4], les sollicitations des *insurgents* américains étaient l'objet d'un sérieux examen dans les conseils de Louis XVI au moment où M. Silas Deane quittait l'Amérique.

M. de Rayneval, premier commis aux affaires étrangères, les résumait et les appuyait avec force dans un travail fait pour le ministre. La France avait, selon lui, beaucoup à gagner au démembrement de l'empire britannique, et n'avait rien à redouter, pour ses propres colonies, de l'indépendance américaine. Elle devait donc favoriser la cause des *insurgents*, d'abord

[1] John Adams au général Gates, 23 mars 1776. — *Works of John Adams*, t. I, p. 206.

[2] M. de Bonvouloir au comte de Guines; Philadelphie, 28 décembre 1775.—*Documents historiques*, n° IV.—Cette lettre fut reçue le 27 février 1776.

[3] Mémoire remis par Beaumarchais à M. de Vergennes, le 29 février 1776, pour être communiqué au roi.—*Beaumarchais et son temps*, par M. de Loménie, t. II, p. 99.

[4] Dumas à Franklin, Utrecht, 30 avril 1776.—*American diplomatic correspondence*, t. IX, p. 260.

par des secours et des encouragements secrets de nature à alimenter leur persévérance, puis, lorsque la force des Anglais commencerait à s'épuiser, par une vigoureuse intervention. Elle ne pouvait prendre la conservation de la paix pour base de sa politique; l'attitude la plus passive ne la mettrait pas à l'abri des soupçons et des surprises de la Grande-Bretagne. La prudence voulait donc qu'elle préparât les moyens de soutenir la guerre avec succès. Le plus essentiel de ces moyens était de s'assurer des colonies et de faire au besoin cause commune avec elles [1].

M. de Vergennes n'était pas, à beaucoup près, aussi affirmatif sur tous ces points, et dans ses communications au roi, il affectait de se montrer encore moins décidé qu'il ne l'était. Il ne cachait assurément pas le plaisir que lui causait la guerre civile dans laquelle l'empire britannique usait alors ses forces; mais il se demandait avec quelque perplexité d'esprit si la France et l'Espagne devaient souhaiter l'assujettissement ou l'indépendance de l'Amérique. Dans l'un et l'autre cas, il croyait les colonies des deux couronnes menacées par les envahissements de la race anglaise. Toujours disposé à s'attendre, de la part de nos voisins, aux agressions les plus contraires à la foi publique, il était, au fond, d'avis que le droit et l'intérêt de la France étaient de profiter de leurs querelles intestines pour fondre sur eux et leur porter un coup décisif; mais connaissant la scrupuleuse irrésolution du roi et

[1] Réflexions sur la situation actuelle des colonies anglaises et sur la conduite qu'il convient à la France de tenir à leur égard.—*Documents historiques*, n° V.

son amour pour la paix, il n'osait insister auprès de lui pour l'adoption d'une offensive aussi vigoureuse, et il se contentait de lui recommander ce qu'il appelait une « prévoyance circonspecte, mais active. » Travailler au maintien de la paix sans y croire; s'armer sans provoquer les soupçons; encourager les *insurgents* par des faveurs secrètes et des espérances vagues, sans pactiser avec eux; fomenter sourdement la guerre civile et entretenir adroitement la sécurité du ministère anglais, sans manquer à la dignité ni à l'équité; telle était la combinaison louche et boiteuse que M. de Vergennes proposait au conseil par ménagement pour les embarras d'esprit et de conscience du roi [1].

M. Turgot combattait cette petite politique par les considérations les plus profondes, les plus honnêtes et les plus sages. Ni l'assujettissement de l'Amérique, ni son indépendance ne devaient, selon lui, avoir pour conséquence nécessaire la conquête des colonies françaises. Momentanément subjuguée, l'Amérique resterait pour l'Angleterre une cause de ruine et d'embarras qui paralyserait son action au dehors; émancipée, elle ne deviendrait dangereuse que pour les puissances qui, s'obstinant à résister au cours naturel des choses, refuseraient à leurs colonies la liberté commerciale et politique à laquelle elles avaient droit, et qui persisteraient à les regarder comme des provinces conquises, au lieu de les traiter comme des États amis, protégés, mais indépendants. Un accommodement prompt entre l'Amérique et l'Angleterre, qui rendrait disponibles les forces

[1] Mars 1776.—Considérations.—*Documents historiques*, n° V.

réunies contre les *insurgents*, et qui obligerait le ministère anglais à donner de glorieuses distractions à l'imagination populaire, était la seule hypothèse dont la réalisation pût menacer les deux couronnes d'un danger prochain. Mais c'était un danger trop purement hypothétique pour autoriser une guerre offensive qui serait aussi désastreuse pour les finances du royaume que contraire aux principes moraux du roi, et incompatible avec les réformes nécessaires à la prospérité de l'État et au soulagement des peuples. La prudence voulait sans doute que la France fût armée contre une surprise. Elle devait remplir ses magasins, réparer ses vaisseaux, exercer ses soldats, observer les mouvements de ses voisins. Elle pouvait même établir utilement des correspondances dans les colonies anglaises, pourvu qu'elle évitât d'y avoir un agent qui parût autorisé. Elle pouvait laisser aux Américains pleine liberté de faire leurs achats dans ses ports, et de se procurer par la voie du commerce les munitions, même l'argent dont ils avaient besoin. Son rôle était la neutralité. Refuser de vendre aux Américains serait en sortir. Mais ce serait en sortir aussi que de leur fournir des secours secrets en argent, et cette démarche, qu'il serait difficile de cacher, exciterait de la part des Anglais de justes plaintes [1].

Après de longues délibérations, les conseils de M. de Vergennes l'emportèrent sur ceux de M. Turgot. La

[1] 6 avril 1776. — Mémoire sur la manière dont la France et l'Espagne doivent envisager les suites de la querelle entre la Grande-Bretagne et ses colonies.—*OEuvres* de M. Turgot, t. VIII, p. 435-504. (Édition de 1809.)

France et l'Espagne se décidèrent à faire passer des secours aux colons par l'intermédiaire de négociants subventionnés, dont on laisserait les Américains deviner la mission sans jamais la leur avouer. Aucune assistance directe ne fut donc accordée alors aux *insurgents*, et ce fut sans doute ce qui permit à M. de Vergennes de répondre avec une officielle indignation au négociateur anglais qui, en 1782, nous accusait devant le Dr Franklin d'avoir provoqué la guerre en encourageant les colons à la révolte : « Monsieur, l'indépendance américaine était déclarée bien longtemps avant que l'Amérique eût reçu le moindre encouragement de la part de la France. Je mets le monde entier au défi de m'apporter la preuve du contraire. Voilà M. Franklin qui est assis à côté de vous ; il connaît les faits, et il pourra me contredire si je ne dis pas la vérité [1]. »

La vérité que taisait M. de Vergennes, c'était que, le 10 juin 1776, trois semaines avant la déclaration de l'indépendance, il avait remis un million à Beaumarchais pour faire des fournitures aux Américains sous la raison sociale de *Rodrigue Hortalez et compagnie* [2]. Ce jour-là même l'opportunité de proclamer l'émancipation des colonies était sérieusement contestée dans le sein du congrès. La marche des esprits s'était cependant fort accélérée depuis le grand triomphe remporté par John Adams au mois d'avril. L'indépendance ne paraissait plus un spectre de si effroyable mine. Le congrès provincial de la Caroline du Nord avait autorisé ses délégués au congrès continental à

[1] *Works of Franklin*, t. IX, p. 274.
[2] *Beaumarchais et son temps*, par M. de Loménie, t. II, p. 111.

voter la séparation [1]. Le premier magistrat de la Caroline du Sud avait décidé devant le grand jury que le peuple ne devait plus obéissance à George III [2]. L'assemblée de Rhode-Island avait affranchi les habitants de la colonie de toute allégeance [3]. La convention de la Virginie avait expressément chargé son représentant à Philadelphie de proposer un acte d'émancipation [4]. La Pensylvanie elle-même, revenant sur les instructions données à ses délégués, le 9 novembre 1775, les avait autorisés à voter une confédération, à conclure des traités avec les puissances étrangères, et avait déclaré s'en rapporter sur tous les autres points à leur habileté, à leur prudence, à leur intégrité [5]. Le congrès continental avait recommandé, à toutes les colonies dont le gouvernement n'était pas encore organisé, de se donner une constitution [6], et Dickinson lui-même avait patiemment écouté R.-H. Lee, lorsque, au nom de la Virginie, il avait proposé à l'assemblée de déclarer que « ces colonies unies sont et ont droit d'être des États libres et indépendants [7]. »

Pendant deux jours, la question fut vivement débattue [8]. L'obstiné champion de la prudence s'attaqua, non à la motion en elle-même, mais à son opportunité. Il convint qu'une réconciliation avec la Grande-Bretagne était devenue impossible, et que le peuple commençait à en avoir le sentiment, même dans les provinces du centre; mais ce sentiment avait encore besoin de mûrir,

[1] 12 avril 1776. — [2] 23 avril 1776. — [3] 4 mai 1776. — [4] 15 mai 1776. — [5] 8 juin 1776. — [6] 10 mai 1776. — [7] 7 juin 1776.

[8] Le 8 et le 10 juin 1776.—Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 12-18.

disait-il. Ni le New-York, ni le New-Jersey, ni le Delaware ne s'étaient encore prononcés sur la convenance d'une séparation. Voulait-on obliger leurs délégués à sortir du congrès? Voulait-on s'exposer à voir ces colonies se séparer de l'Union? Pourquoi ne pas attendre? Dans quelques mois on connaîtrait mieux les dispositions de la France et de l'Espagne; on aurait eu le temps de poser les bases d'une confédération. Il fallait créer le nouvel État avant de proclamer son existence. Le congrès pouvait tout perdre et n'avait rien à gagner par une conduite précipitée.

Wilson, Robert R. Livingston, E. Rutledge appuyèrent Dickinson. J. Adams, R.-H. Lee, Whyte défendirent la motion en hommes qui se sentaient les maîtres du terrain. La majorité de l'assemblée était avec eux. Par ménagement pour les hésitations des provinces centrales, elle se décida cependant à renvoyer le vote définitif au 1er juillet; mais afin de diminuer, autant que possible, le retard causé par cet ajournement, une commission composée de T. Jefferson, de John Adams, du Dr Franklin, de Roger Sherman et de Robert R. Livingston, fut immédiatement chargée de rédiger un projet de déclaration de l'indépendance. D'autres commissions furent aussi nommées pour préparer un plan de confédération entre les colonies, et pour examiner les bases sur lesquelles la nouvelle Union pourrait traiter avec les puissances étrangères.

La joie de John Adams éclata avec cet accent à la fois bouffon et profond qui n'appartient qu'aux hommes de sa race : « Du silence, » écrivit-il à François Dana, pour lui faire comprendre le sujet de son émotion sans

manquer aux règlements du congrès, « du silence! de la patience! et le temps accouchera, avec les gémissements et les douleurs d'usage, d'un bel enfant, d'un beau garçon, vigoureux et sain. Dieu le bénisse et en fasse un homme grand, sage, vertueux, pieux, riche et puissant[1]! »

[1] John Adams à François Dana; Philadelphie, 12 juin 1776. —*Works of John Adams*, t. IX, p. 395.

CHAPITRE IV

(1776.)

Pourquoi Jefferson fut chargé de rédiger la déclaration de l'indépendance et comment son projet fut accueilli par le congrès. — Récit de John Adams. — Récit de Jefferson. — Histoire de Jean Thompson, chapelier, et de sa nouvelle enseigne. — Signature de la déclaration de l'indépendance.

Jefferson avait trente-trois ans, lorsqu'il fut chargé de rédiger la déclaration de l'indépendance. John Adams en avait quatre-vingt-six lorsqu'il expliquait, non sans dépit, comment un aussi jeune homme avait pu être revêtu d'une semblable mission.

« Cushing, Samuel Adams, Paine et moi, tous quatre délégués du Massachusetts au congrès, tous quatre sans fortune, nous nous rendions ensemble à Philadelphie, dans la même voiture, comme de pauvres pèlerins. A Francfort, nous trouvâmes le Dr Rush, M. Mifflin, M. Bayard et plusieurs autres des plus zélés fils de la liberté de Philadelphie, venus à notre rencontre pour nous donner quelques renseignements et quelques avis: « Prenez garde, » nous dirent-ils; « dans leur correspondance avec leurs amis de la Pensylvanie et du Sud, les amis du gouvernement à Boston vous ont représentés comme de francs aventuriers, de vrais fous... Vous passez pour de pauvres diables, ne pouvant vivre que de leur popularité. On vous soupçonne tous d'avoir en vue l'indépendance. Gardez-vous donc de prononcer

le mot ou de faire la moindre allusion à l'idée, soit dans le congrès, soit dans vos conversations particulières. Cela suffirait à vous perdre, car l'idée de l'indépendance est aussi impopulaire dans la Pensylvanie et dans tous les États du centre et du Sud que l'acte du timbre lui-même. Personne n'ose en parler. Vous êtes d'ailleurs les représentants de l'État qui a souffert; Boston et le Massachusetts sont sous une verge de fer... Vous avez été longtemps persécutés; vos sentiments ont été froissés, vos passions excitées. On vous croit trop chauds, trop zélés, trop confiants. Il vous faut donc être très-prudents. Ne mettez en avant aucune proposition hardie; n'ayez pas la prétention de vous placer à la tête du mouvement. La Virginie est l'État le plus peuplé. Les Virginiens sont fiers de leur antique origine. Ils croient avoir le droit de tout diriger, et les États du centre et du Sud ne sont que trop disposés à le leur reconnaître. Placez-les en tête de toutes choses... » Ces conseils avaient un tel cachet de sagesse et de bon sens qu'ils laissèrent une profonde impression dans notre esprit. Les faits et les principes invoqués par nos amis de Philadelphie ont donné à toute la politique des États-Unis jusqu'à ce jour sa couleur et son caractère. Sans la conversation de Francfort, M. Washington n'aurait jamais commandé nos armées, et M. Jefferson n'aurait pas été l'auteur de la déclaration de l'indépendance.

« Entré au congrès dans le courant de juin 1775, M. Jefferson avait appporté avec lui la réputation d'avoir de la littérature, de la science, et un heureux talent de composition. On faisait circuler des écrits de lui, re-

marquables par un bonheur particulier d'expression. Bien qu'il fût très-silencieux dans l'assemblée, il était si vif, si franc, si explicite, si décisif dans les comités et la conversation (Samuel Adams lui-même ne l'était pas davantage), qu'il s'empara bientôt de mon cœur, et lorsqu'il s'agit de composer le comité chargé de préparer la déclaration de l'indépendance, je lui donnai ma voix, et je fis tout ce qui était en mon pouvoir pour lui en procurer d'autres. Il obtint, je crois, une voix de plus que tous ses collègues, et fut ainsi placé à la tête du comité. Je le suivais immédiatement, ce qui me donna la seconde place. Le comité se réunit, discuta le sujet, et nous chargea, M. Jefferson et moi, sans doute parce que nous étions les premiers sur la liste, de rédiger le projet. Le sous-comité se réunit. Jefferson m'engagea à préparer la première rédaction: « Je ne veux pas, » répondis-je.—« Vous devriez.—Oh! non.—Pourquoi ne le voulez-vous pas? faites-le donc.—Je ne veux pas.—Et pourquoi?—Oh! j'ai bien des raisons.—Quelles peuvent être vos raisons? — Première raison, vous êtes un Virginien, et c'est un Virginien qui doit paraître en tête de cette affaire. Seconde raison, je suis mal vu, suspect et impopulaire. Troisième raison, vous écrivez dix fois mieux que moi. — Eh bien! » reprit Jefferson, « si vous êtes décidé, je ferai de mon mieux. —Fort bien, lorsque vous aurez terminé votre travail, nous l'examinerons en commun.

« C'est ce que nous fîmes en effet. A la lecture, je fus charmé de la fierté du ton et des beaux mouvements d'éloquence qui abondaient dans la pièce de M. Jefferson. Je fus surtout enchanté de son morceau contre l'es-

clavage des nègres; je savais bien que ses frères du Sud ne souffriraient pas que de semblables paroles obtinssent la sanction du congrès[1], mais je me serais bien gardé de les combattre. Il y avait quelques expressions dont je ne me serais pas servi, si j'avais tenu moi-même la plume, surtout celle de tyran appliquée au roi. Je trouvais cela trop personnel..., trop passionné, trop dans le ton de la gronderie pour un docu-

[1] Jefferson prend soin de faire remarquer dans ses mémoires que « ses bons frères du Nord s'étaient aussi sentis un peu atteints par ses attaques contre l'esclavage ; car, bien qu'ils ne fussent eux-mêmes possesseurs que d'un petit nombre de nègres, ils avaient été souvent les pourvoyeurs des autres colonies.» — Autobiography. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 19. » Cette remarque, combinée avec celle de John Adams, est la meilleure critique de la violente diatribe que le congrès eut le bon sens et le bon goût de supprimer. Des marchands et des propriétaires d'esclaves n'avaient guère le droit de mettre la protection de la traite au nombre des crimes politiques de George III, qui légitimaient la déclaration de l'indépendance ; ils n'avaient guère le droit de dire du roi de la Grande-Bretagne : « Il est entré en guerre contre la nature humaine elle-même ; il a violé ses droits les plus sacrés, le droit à la vie et à la liberté, dans la personne de pauvres gens qui ne l'avaient jamais offensé ; il les a emmenés captifs pour les réduire à l'esclavage dans un autre hémisphère, ou les faire périr d'une mort misérable dans leur passage à travers l'Océan. Cette guerre de pirates, l'opprobre des nations infidèles, c'est la guerre qu'a faite le roi chrétien de la Grande-Bretagne. Déterminé à tenir ouvert un marché où l'on vend et où l'on achète des hommes, il a prostitué son droit de *veto* en comprimant tous les efforts faits par nos législatures pour empêcher ou restreindre cet exécrable commerce. Et comme pour rendre plus sanglant encore cet assemblage d'horreurs, il s'occupe aujourd'hui d'exciter ces mêmes hommes à se lever en armes parmi nous, et à acheter cette liberté dont il les a dépouillés, en massacrant ceux à qui il les a imposés, se déchargeant ainsi du poids d'un crime commis contre les libertés d'un peuple, par des crimes qu'il le pousse à commettre contre la vie des autres. »

ment aussi grave et aussi solennel. Cependant, comme Franklin et Sherman devaient le revoir à leur tour, je pensai qu'il était plus convenable de ne pas biffer moi-même l'expression, et je consentis à présenter la déclaration au conseil des cinq. Je ne me souviens pas d'y avoir fait ou suggéré la moindre altération; je ne me souviens pas non plus que Franklin ou Sherman aient adressé à Jefferson la moindre critique. Nous étions fort pressés, le congrès était impatient, et le document lui fut présenté, écrit, je crois, de la main de Jefferson, et tel qu'il l'avait rédigé. Le congrès en retrancha un bon quart, comme je m'y attendais, effaça certaines des meilleures parties, et laissa subsister tout ce qui était critiquable, si tant est qu'il y eût dans la pièce quoique ce soit de critiquable. Je me suis longtemps demandé pourquoi la première ébauche de Jefferson n'avait jamais été publiée [1]; je suppose que c'est à cause de la véhémente philippique contre l'esclavage des nègres. On a eu raison de remarquer d'ailleurs que la déclaration de l'indépendance ne contenait pas une idée qui n'eût été cent fois rebattue depuis deux ans dans le congrès [2]. »

Reproduit par Timothée Pickering dans un morceau historique écrit en 1823, à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration de l'indépendance, puis colporté par les journaux, le récit de John Adams arriva jusqu'à Jefferson. Il eut pour lui tout le piquant et l'attrait de la nouveauté. Les scènes auxquelles on le faisait assis-

[1] Elle l'a été depuis.—*Documents historiques*, nº VI.

[2] John Adams à Timothée Pickering, 6 août 1822. — *Works of John Adams*, t. II. p. 512-514.

ter, les paroles qu'on lui faisait prononcer, c'étaient là à ses yeux de véritables découvertes. Il se savait bien l'auteur de la déclaration de l'indépendance, mais non le petit protégé de John Adams. Il trouvait naturel qu'on lui apprît ce qui avait pu se passer à Francfort entre les fils de la liberté de Boston et ceux de Philadelphie, mais non qu'on lui révélât ce qu'il avait fait lui-même dans le congrès. Il écrivit à Madison pour rétablir la vérité, et nous avons ainsi deux récits opposés de l'un des plus grands événements de l'histoire moderne, écrits par les deux hommes qui y ont pris la plus importante part: ils avaient vu différemment; lequel des deux avait bien vu ? C'est une question qu'il serait impertinent de vouloir trancher aujourd'hui. L'histoire en est donc réduite à enregistrer purement et simplement leurs deux témoignages.

« La mémoire de M. Adams l'a évidemment trompé, » dit Jefferson. « A quatre-vingt-six ans, cela n'a rien d'étonnant, et moi qui en ai quatre-vingts, je ne voudrais pas abuser, pour le contredire, du petit avantage que me donne la différence, si mes souvenirs ne s'appuyaient sur des notes écrites par moi au moment même et sur les lieux. Voici donc la vérité. Le comité des cinq nommé par le congrès se réunit. Il ne fut pas un instant question de quoi que ce fût qui pût ressembler à un sous-comité. A l'unanimité on me pressa, moi et moi seul, de rédiger le projet. J'y consentis. Je l'écrivis; mais, avant de le remettre au comité, je voulus en donner communication au Dr Franklin et à M. Adams. C'étaient les deux membres au jugement et aux amendements desquels j'attachais le

plus de prix. J'ai encore le manuscrit original avec les corrections interlinéaires et autographes du Dr Franklin et de M. Adams. Elles sont fort peu nombreuses, et ne portent que sur des mots. Je fis une copie du document, et je le présentai d'abord au comité qui ne lui fit subir aucun changement, puis au congrès. C'est cette communication personnelle et volontaire de mon travail à M. Adams que sa mémoire a transformée en délibération d'un sous-comité. Il dit que la pièce ne contenait aucune idée neuve, et n'était qu'une compilation de lieux communs cent fois rebattus depuis deux ans dans le congrès. Tout cela peut être vrai, et je ne suis pas bon juge de la question. Qu'il me soit seulement permis de dire que je ne m'étais nullement cru obligé par ma mission à inventer des idées entièrement nouvelles, ni à développer des sentiments encore inconnus. Si M. Adams s'était imposé cette gêne, le congrès aurait perdu le profit de ses revendications hardies et frappantes des droits de la révolution; car c'est M. Adams plus qu'aucun autre, ce sont ses discours brûlants et confiants qui nous ont encouragés et soutenus au milieu des difficultés qui nous environnaient, et qui pesaient sur nous comme l'action incessante de la gravité. Quoi qu'il puisse penser aujourd'hui de la déclaration de l'indépendance, je veux dire, à l'honneur de M. Adams, qu'il l'a soutenue avec habileté et avec zèle, et qu'il a intrépidement combattu pied à pied pour la défense du moindre mot. Quant à moi, je crus devoir en cette occasion rester un auditeur passif des opinions des autres, juges plus impartiaux que moi du mérite ou du démérite de mon œuvre. Pendant le débat, j'étais assis à côté du

Dr Franklin, et il s'aperçut que j'étais un peu torturé par l'acrimonie de certaines critiques. Ce fut à cette occasion que, pour adoucir ma peine, il me raconta l'histoire du chapelier Jean Thompson et de sa nouvelle enseigne[1]. »

« J'ai pour règle, » me dit-il, « d'éviter autant que possible les fonctions de rédacteur des papiers d'État qui sont destinés à être revus par un corps public. J'ai tiré cette leçon d'un incident que je vais vous dire. Quand j'étais ouvrier imprimeur, l'un de mes compagnons, apprenti chapelier, ayant terminé son apprentissage, était sur le point d'ouvrir boutique pour son propre compte. Son premier soin fut d'avoir une jolie enseigne avec une inscription à l'avenant. Il la composa ainsi : *Jean Thompson, chapelier, fait et vend des chapeaux, argent comptant.* Au-dessous, le portrait d'un beau chapeau. Cela fait, il voulut soumettre son idée à l'avis et aux amendements de ses amis : — « Le mot *chapelier* est une tautologie, » lui dit le premier, « puisqu'il est suivi des mots *fait des chapeaux*, ce qui indique assez l'état de chapelier. » — Le mot fut retranché. — « Pourquoi, » dit le second, » ne pas omettre *fait?* Peu importe aux pratiques qui fait les chapeaux; s'ils sont bons et à leur goût, elles les achèteront sans demander qui les a faits. » — Il effaça le mot. — Un troisième fit remarquer que « *argent comptant* était inutile. Ce n'était pas la coutume du lieu de vendre à crédit. Tous les acheteurs s'attendaient à payer. » —*Argent comptant*

[1] Jefferson à James Madison.—30 août 1823.—*Works of Jefferson*, t. VII, p. 304-306.

fut sacrifié. Il ne restait donc plus de l'inscription que *Jean Thompson vend des chapeaux.* — « *Vend des chapeaux!* » lui dit un autre ami; « allons donc! personne ne s'attend à ce que vous les donniez pour rien. À quoi bon ces mots? » — Ils furent biffés. *Chapeaux* partagea leur sort : — « Il y en avait un peint sur l'enseigne, c'était bien assez. » — En définitive, l'inscription fut donc réduite à ceci : *Jean Thompson*, et au-dessous l'image d'un chapeau [1]. »

Il ne fallut pas au congrès moins de trois séances pour réduire la déclaration à sa plus simple expression. L'indépendance fut votée le 2 juillet 1776 [2]. Le manifeste rédigé par Jefferson ne fut pas adopté [3] avant le 4, jour dont l'anniversaire est devenu pour les Américains la fête de la nation. John Adams s'attendait, non sans raison, à ce que cette fête fût placée deux jours plus tôt, et le lendemain de la séance où la séparation entre les deux pays avait été définitivement prononcée, et où la victoire avait enfin récompensé son impétueux acharnement, il écrivait à sa femme avec une émotion à la fois virile et emphatique : « Le 2 juillet sera l'époque la plus mémorable dans l'histoire d'Amérique. Je suis porté à croire que ce jour sera célébré par les généra-

[1] Anecdotes of Dr Franklin. — *Works of Jefferson*, t. VIII, p. 500.

[2] La motion de R.-H. Lee fut adoptée par tous les États représentés au congrès, moins le New-York, dont la délégation n'avait pas reçu les pouvoirs nécessaires pour voter, et ne fut autorisée que huit jours après par ses commettants à accéder à la décision des douze autres États.

[3] La déclaration de l'indépendance fut signée par tous les membres présents, sauf Dickinson.

tions futures comme le grand anniversaire de la nation. On devrait le fêter comme le jour de la délivrance par de solennelles actions de grâces envers le Tout-Puissant. On devrait le solenniser avec pompe, au bruit du canon et des cloches, par des jeux, des feux de joie, des illuminations, d'un bout du continent à l'autre, aux siècles des siècles. Vous allez me croire transporté d'enthousiasme. Mais non. Je me rends bien compte de la peine, du sang, des trésors que nous aurons à dépenser pour maintenir cette déclaration, pour soutenir et défendre ces États. Mais à travers ces ténèbres, j'aperçois les rayons d'une lumière et d'une joie ravissantes. Je sens que la fin vaut, et bien au delà, les moyens, et que la postérité se réjouira de cet événement par des chants de triomphe, quand bien même nous serions amenés à nous en repentir, ce qui ne sera point, j'ai en Dieu cette confiance[1]. »

[1] John Adams à madame Adams; Philadelphie, 3 juillet 1776. — *Works of John Adams*, t. IX, p. 420.

CHAPITRE V

(1776-1784.)

Jefferson quitte le congrès pour aller combattre et détruire dans la Virginie les substitutions, le droit d'aînesse et les taxes ecclésiastiques. — Il est moins heureux dans ses efforts contre l'esclavage. — Il devient gouverneur de la Virginie. — Il se fait peu d'honneur pendant l'invasion de cet État en 1781. — Il se dégoûte de la vie publique. — Mort de sa femme. — Il rentre dans le congrès. — Il est nommé ministre à Paris.

La déclaration de l'indépendance adoptée, Jefferson découvrit bien vite qu'il n'y avait pour lui plus rien de grand à faire dans le congrès. Il ne pouvait y rester sans s'amoindrir; il en sortit pour se consacrer à l'œuvre la plus importante qu'un citoyen étranger à l'armée et à la diplomatie pût alors accomplir, la réforme de la législation civile dans la Virginie, sa colonie natale. Depuis un an, cette réforme était impatiemment attendue par les politiques du Nord de l'Union. Il y avait, dans l'esprit et l'état social des colonies coalisées contre l'Angleterre, de frappantes dissemblances. Au Sud, le sol appartenait à de grands propriétaires entourés d'esclaves et de petits cultivateurs. Les substitutions et le droit d'aînesse perpétuaient les richesses et le pouvoir dans une aristocratie qui occupait presque toutes les fonctions publiques. Le culte anglican était celui de l'État. La société et l'Église étaient constituées d'une façon hiérarchique. Au Nord, au contraire, l'esprit d'égalité régnait dans la société

comme dans l'Église : « Je crains beaucoup les effets de cette diversité de mœurs et d'institutions, » écrivait John Adams à Joseph Hawley, le 25 novembre 1775; « elle deviendra fatale si de part et d'autre on ne met beaucoup de prudence, de tolérance, de condescendance. Des changements dans les constitutions du Sud seront nécessaires si la guerre continue ; ils pourront seuls rapprocher toutes les parties du continent[1]. »

Ce n'était pas seulement dans le désir de rendre les États-Unis plus homogènes, et de faire cesser toute cause de division et de séparation que John Adams souhaitait une semblable révolution intérieure dans le Sud. Des passions moins pures se mêlaient à cette patriotique pensée, et lorsqu'il apprit que Patrick Henry partageait ses vues et se montrait disposé à les réaliser dans la Virginie, il savoura le mauvais plaisir qu'un plébéien envieux trouve dans l'humiliation des grands: « Les *don*, les pachas, les nobles, les patriciens, les *sachems*, les nababs, appelez-les comme vous voudrez, soupirent, gémissent et se tourmentent; ils frappent du pied, ils écument, ils jurent, mais c'est en vain. Le décret est lancé, il ne saurait être rappelé ; une liberté plus égale que dans toute autre partie du monde doit s'établir en Amérique. Cette exubérance d'orgueil qui a produit la domination insolente d'un petit, très-petit nombre de familles opulentes et accapareuses, sera rabaissée. Ils seront contraints à se tenir plus près des confins de la raison et de la modération qu'ils n'y sont habitués. Voilà tout le mal qu'ils auront à endurer.

[1] *Works of John Adams*, t. IX, p. 367.

Cela leur sera bon dans ce monde et dans tous les autres. L'orgueil n'a été donné à l'homme que pour le tourmenter[1]. »

Jefferson ne partageait pas ces passions haineuses ; mais un sentiment plus orgueilleux et plus révolutionnaire encore que celui de John Adams l'animait : le mépris du passé, la prétention de refaire la société à l'image de ses idées. Il appartenait par sa mère à l'aristocratie virginienne, et il se proposait de la détruire, non pour se donner une satisfaction de vainqueur, non pour mettre les lois de son État en harmonie avec celles des autres parties de l'Union, mais pour se donner une satisfaction de logicien, et pour mettre le droit civil en harmonie avec l'idée qu'il se faisait du gouvernement républicain : « Quand je quittai le congrès en 1776, ce fut avec la conviction que tout notre code devait être revu et adapté à notre forme républicaine de gouvernement. Il était nécessaire de le corriger dans toutes ses parties, en ne tenant compte que de *la raison*[2]. »

Par *la raison,* Jefferson entendait la sienne. Le gouvernement républicain peut régir et a régi en effet des sociétés profondément diverses. L'esprit de Jefferson ne concevait pas la république sans la démocratie, ni la démocratie sans la puissance souveraine et incontestée du grand nombre. Tout ce qui, dans la société virginienne, pouvait contenir et limiter cette puissance,

1 John Adams à Patrick Henry ; Philadelphie, 8 juin 1776. — *Works of John Adams* t. IX, p. 387. — C'est l'auteur de cette lettre que Jefferson et le parti républicain cherchèrent, quinze ans après, à faire passer pour un aristocrate !

2 Autobiography. — *Works of Jefferson,* t. I, p. 42

tout ce qui n'en relevait pas directement, tout ce qui pouvait conserver une existence indépendante et propre fut sacrifié dans son plan de révolution. Il ne se borna point à proposer à l'assemblée de la Virginie le rappel des lois, tombées d'ailleurs en désuétude, qui portaient atteinte au principe de la liberté religieuse; il lui demanda la séparation absolue de l'Église et de l'État, parce qu'un clergé qui tient de l'État son salaire n'est pas dans la dépendance immédiate des masses. Il voulut la suppression du droit d'aînesse et des substitutions, parce que les grandes fortunes héréditaires donnent un pouvoir que le peuple reconnaît, mais qui ne vient point de lui: « Je n'ai pas la prétention, » a dit Jefferson, « de m'attribuer à moi seul le mérite d'avoir fait adopter ces mesures ; j'eus dans le débat d'habiles coadjuteurs. Je me borne à rappeler que les mesures furent proposées et rédigées par moi... Je les regardais comme les divers éléments d'un système destiné à déraciner le moindre germe d'une aristocratie ancienne ou future et à poser les bases d'un gouvernement vraiment républicain [1]. »

Si les grands propriétaires virginiens s'étaient placés en dehors du droit commun par la jouissance de priviléges fiscaux ou politiques, si dans la lutte contre l'Angleterre ils avaient séparé leur cause de celle du pays, s'ils s'étaient rendus odieux au peuple ou dangereux pour les défenseurs de l'indépendance américaine, je comprendrais l'empressement de Jefferson à miner leur prépondérance. Mais, en fait, personne dans la colonie

[1] Autobiography.— *Works of Jefferson*, t. I, p. 40, 49.

n'était exempt de l'impôt ; tout franc tenancier avait le droit de prétendre aux fonctions et à l'influence : le seul privilége des gentilshommes virginiens, c'était le prestige qui s'attache à la richesse héréditaire et à l'ancienneté des services rendus à l'État, prestige naturel, dont l'opinion ne s'alarmait nullement, dont elle ne réclamait point la destruction, et qui jetait sur la colonie tout entière un éclat dont la cause de l'indépendance avait profité. C'était la classe supérieure qui avait fait la grandeur et la puissance de la Virginie; c'était elle qui avait entraîné les masses dans le mouvement révolutionnaire, et donné des chefs à l'armée et au congrès. Jefferson ne pouvait la regarder ni comme un ennemi à désarmer, ni comme une victime à sacrifier aux fantaisies populaires. Sans nécessité politique, il a prématurément brisé cette aristocratie qui avait été la gardienne des libertés publiques contre l'Angleterre, et qui pendant longtemps encore pouvait rester la gardienne des libertés publiques contre la démocratie.

La démocratie a besoin d'être contenue, sans quoi elle se livre à des emportements qui la perdent. C'est pour elle une bonne fortune que de n'être pas entièrement livrée à elle-même, et de trouver à ses côtés un élément aristocratique qui, sans se mettre en opposition avec ses aspirations légitimes, ose combattre ses impatiences et ses excès. La démocratie est naturellement envahissante; elle tend naturellement à renverser toutes les barrières qu'on lui oppose. Ce que Jefferson a fait pour elle, sans qu'elle le demandât, elle n'eût été que trop vite amenée à le faire elle-même ; pourquoi a-t-il devancé son vœu? « Parce qu'il fallait, » dit-il, « profiter du

moment où nos gouvernants étaient honnêtes et où nous étions unis pour établir nos droits essentiels sur une base légale. A partir de la conclusion de la guerre, nous commencerons à descendre la colline. On n'aura plus alors sans cesse besoin de faire appel à l'appui du peuple. On l'oubliera dès lors, et l'on ne se préoccupera plus de ses droits. Il s'oubliera lui-même, il ne pensera plus qu'à faire de l'argent, il ne songera plus à s'unir pour faire respecter ses droits. Les chaînes qui n'auront pas été brisées à la fin de cette guerre subsisteront longtemps, et deviendront de plus en plus lourdes, jusqu'à ce qu'enfin nos droits revivent ou succombent au milieu des convulsions politiques[1] ! »

Sombre prophétie, qui ne devient que trop vraie lorsque, la détournant de son chimérique objet, l'Église anglicane et la grande propriété, on l'applique à l'esclavage ! C'étaient là les chaînes qu'il fallait briser, avant que les idées de droit, de justice et de liberté mises en mouvement par la guerre de l'indépendance eussent perdu leur empire, avant que les esprits fussent rentrés dans leur ornière égoïste et matérialiste, et que le mal fût devenu assez invétéré et assez insupportable pour qu'on ne pût le guérir qu'au prix de convulsions sociales dans lesquelles les droits de l'humanité et l'unité de l'Amérique sont également exposés à succomber. L'esclavage, c'était la seule prérogative odieuse des planteurs virginiens, le seul obstacle à l'amélioration du sort de la classe inférieure, la seule cause sérieuse de division entre les États du Nord et ceux du Sud, le seul germe

1 Notes on Virginia. — *Works of Jefferson*, t. VIII, p. 402.

de mort qu'il fût urgent d'extirper du sein de la jeune société américaine.

A ce fléau public, Jefferson n'a su opposer que de bonnes intentions. Ce réformateur téméraire, ce logicien impitoyable, qui n'avait pas hésité à sacrifier brusquement à de fausses théories l'organisation traditionnelle de son État, s'en remit à l'avenir du soin de renverser une institution détestable, dont l'avenir ne pouvait que développer la force et les vices. Tout ce qu'il eut le courage d'entreprendre contre l'esclavage dans l'assemblée de la Virginie, ce fut de proposer en 1778 un bill prohibant l'importation des esclaves. Courage trop facile! Lui-même nous apprend qu'en fait l'importation des esclaves avait été suspendue par la guerre, et que le bill ne fut combattu par personne[1]. Il était profitable pour tout le monde; c'était un règlement protectionniste en même temps qu'une mesure d'humanité. Les propriétaires virginiens étaient déjà et sont toujours restés les ennemis intéressés de la traite. Produisant eux-mêmes un nombre d'esclaves supérieur à leurs besoins et souvent à leurs ressources, ils se trouvaient placés dans la dure nécessité de vendre des hommes nés et élevés dans leur famille aux États qui, comme la Caroline du Sud et la Georgie, manquaient encore de bras, et de spéculer sur les idées de justice alors répandues dans le monde, pour rendre ce monstrueux commerce plus lucratif. Supprimer l'importation, c'était supprimer la concurrence que les négriers faisaient aux éleveurs, et donner à ceux-ci le monopole

[1] Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 38.

d'un trafic qui passe à bon droit pour le trait le plus odieux de l'esclavage en Amérique. Devenue générale aux États-Unis depuis 1808 par un acte du congrès adopté sous la présidence de Jefferson, la prohibition des esclaves étrangers au sol a de plus en plus donné aux esclaves américains le caractère d'une marchandise, sans empêcher leur nombre de s'élever du chiffre de six cent quatre-vingt-dix-sept mille, qu'il avait atteint en 1790, à celui de trois millions deux cent mille que donne le recensement de 1850[1].

Jefferson avait prévu cette effrayante progression. Ce qu'il fallait faire pour l'arrêter, il l'a indiqué dans ses Mémoires en racontant les travaux de la commission chargée de reviser les lois de la Virginie : « Notre bill au sujet des esclaves ne fut qu'un digeste de toutes les lois qui les concernaient. Il n'y était nullement question d'un plan d'émancipation générale et future. On pensa qu'il valait mieux tenir ce plan en réserve, et ne tenter de le produire que par voie d'amendement et quand le bill serait présenté. On convint cependant des principes de l'amendement : donner la liberté à tous ceux qui naîtraient après un jour déterminé, puis les déporter à un âge convenable; mais on trouva que l'opinion publique n'était pas encore en état de supporter une semblable proposition; elle ne l'est pas davantage aujourd'hui. Le jour pourtant n'est pas éloigné où il faudra qu'elle la supporte et qu'elle l'adopte, sans quoi de plus grands maux s'ensuivront.

[1] Le recensement de 1860, dont je ne connais pas encore le résultat exact, donnera probablement un chiffre peu inférieur à quatre millions.

Rien n'est plus clairement écrit dans le livre du destin ; il faut que ces hommes soient libres, et il n'est pas moins certain que les deux races également libres ne peuvent vivre sous le même gouvernement. La nature, l'habitude, l'opinion ont établi entre elles des lignes indélébiles de démarcation. Il est encore en notre pouvoir de régler la marche de l'émancipation et de la déportation, d'accomplir la réforme paisiblement et assez progressivement pour que le mal disparaisse d'une façon presque insensible, et que la place des nègres soit prise *pari passu* par des travailleurs blancs et libres. Si au contraire on abandonne la solution à la force des choses, la nature humaine doit frémir à la perspective qui s'ouvre devant nous. On chercherait en vain des exemples dans la déportation et l'extermination des Maures par les Espagnols. Ce précédent resterait bien au-dessous de notre cas[1]. »

Au moment où Jefferson écrivait ces paroles à l'adresse de la postérité, comment parlait-il à ses contemporains ? C'était en 1821. Les États-Unis sortaient à peine d'une crise terrible. Un nouvel État, le Missouri, avait demandé à entrer dans l'Union. Pour y être admis, serait-il ou non obligé de renoncer à l'esclavage ? Telle était la question qui avait partagé l'Amérique en deux camps ennemis.

« Chaque État, » écrivait Jefferson à ses correspondants, « a seul le droit de régler la condition des différentes classes d'hommes qu'il renferme. Aucun article de la constitution ne leur a enlevé ce droit pour

[1] Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 49.

le donner au gouvernement général...[1] La vraie question pour les États affligés de cette malheureuse population, c'est de savoir si l'on fera présent à nos esclaves de la liberté et d'un poignard; car si le congrès a le pouvoir de régler la condition des habitants au sein de chaque État, il pourra, en vertu du même pouvoir, décréter la liberté pour tous[2]..... Dans la situation actuelle, nous tenons le loup par les oreilles, et nous ne pouvons sûrement ni le tenir, ni le lâcher. Dans un des plateaux de la balance, la justice; dans l'autre, la sûreté de nos personnes[3]... Au fond, la question du Missouri n'est pas une question morale, c'est une question de prépondérance[4].... c'est un coup de parti. Les chefs du fédéralisme n'ont pu conquérir le pouvoir en ralliant des partisans au principe monarchique, principe qui pouvait amener des divisions personnelles, non des divisions locales. Ils virent de bord aujourd'hui; ils jettent à la baleine un nouveau harpon. Ils profitent des sentiments vertueux du peuple pour amener une division de partis qui coïncide avec des divisions géographiques[5]. »

Jefferson ne se bornait donc point à représenter les assemblées locales comme le seul instrument possible de l'émancipation; il manifestait des doutes sur la pos-

[1] Jefferson à John Holmes; Monticello 22 avril 1820.— *Works of Jefferson* t. VII p. 159.
[2] Jefferson à John Adams; Monticello 22 janvier 1821.— *Works of Jefferson* t. VII p. 200.
[3] Jefferson à John Holmes; Monticello 22 avril 1820. — *Works of Jefferson*, t. VII. p. 159.
[4] Jefferson à M. de Lafayette; Monticello, 26 décembre 1820. —*Works of Jefferson*, t. VII, p. 194.
[5] Jefferson à M. Pinckney; Monticello, 30 septembre 1820.— *Works of Jefferson*, t. VII, p. 180.

sibilité de l'émancipation elle-même, il accusait le congrès de vouloir s'en faire juge et les fédéralistes d'inventer au profit de leur parti des nouveautés dangereuses. Il y avait là un singulier manque de mémoire et de bonne foi. De tout temps, le congrès s'était reconnu impuissant à guérir le mal dans les États anciens, mais de tout temps il avait cherché à le circonscrire dans leurs limites, et le nom de Jefferson était resté attaché à la mesure la plus radicale qui eût jamais été proposée à cet effet. En 1784, alors que les passions publiques n'étaient point encore en jeu dans cette question et qu'il n'y avait pas grand danger à être franchement de son avis, Jefferson avait voulu que l'esclavage fût exclu de tous les États qui pourraient se former sur le territoire que l'Union possédait dans l'Ouest, et après de longues hésitations le congrès n'avait adopté cette idée qu'en la mitigeant, et en restreignant l'exclusion à la région qui s'étend au nord-ouest de l'Ohio. Les Mémoires de Jefferson sont aussi curieux par ce qu'ils omettent que par ce qu'ils renferment. On n'y trouve pas la moindre allusion à ce projet, dont celui qui l'avait présenté aurait pu se faire honneur. C'est qu'en 1821 Jefferson ne se souciait pas de cet honneur-là. L'institution de l'esclavage avait porté ses fruits dans la Virginie : « Cet État est dans une effroyable détresse, » écrivait-il. « J'ai vu vendre des terres pour le revenu d'une seule année, et l'on me dit qu'au delà des montagnes, de bons esclaves se vendent pour cent dollars et de bons chevaux pour cinq[1]. » Le seul moyen d'éviter une

[1] Jefferson à H. Nelson; Monticello 12 mars 1820. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 152.

ruine complète, c'était d'ouvrir de nouveaux débouchés à des produits humains qu'on ne pouvait plus nourrir, et qui dépérissaient sur place; il fallait répandre le mal au dehors pour diminuer son intensité à l'intérieur : « Voilà des États de bonne volonté qui consentent à partager le mal avec nous. L'effort fait par un parti pour les en empêcher est regardé par l'autre comme le meilleur moyen de rendre le mal incurable en le concentrant, et de détruire toute chance d'une extirpation finale [1]... Je sais bien une chose, c'est qu'en laissant les esclaves du Sud se répandre dans l'Ouest, on ne fera point partager leur misérable condition à un seul être humain de plus, que leur diffusion sur une grande surface les rendra individuellement plus heureux, facilitera leur émancipation en divisant le fardeau sur un plus grand nombre de coadjuteurs [2]..., et hâtera le moment où nous pourrons nous débarrasser de cette plaie. Ceux qui en souffrent l'attendent avec plus d'impatience que les bruyants politiques qui prétendent s'arroger le monopole de l'humanité [3]. » Attente stérile, et qui restera toujours telle, tant qu'à l'exemple de Jefferson, les hommes d'État du Sud sacrifieront la justice et la bonne politique sur l'autel de la popularité!

Dans les délibérations secrètes du congrès, dans ses conversations particulières, dans sa correspondance in-

[1] Jefferson à M. Richard Rush; Monticello, 20 octobre 1820. —*Works of Jefferson*, t. VII, p. 182.

[2] Jefferson à John Holmes; Monticello, 22 avril 1820.—*Works of Jefferson* t. VII, p. 159.

[3] Jefferson à M. de Lafayette; Monticello, 26 décembre 1820. —*Works of Jefferson*, t. VII, p. 194.

time, dans ses Mémoires posthumes, Jefferson a tenu à honneur de marquer explicitement son avis au sujet de l'esclavage. Il ne pouvait penser sans émotion et sans effroi aux misères que l'esclavage entraîne et aux terribles conséquences de l'antagonisme entre les deux races; il ne voulait pas en être responsable aux yeux de la postérité, mais il ne voulait pas davantage entrer en lutte avec l'opinion de ses contemporains: « Si nous ne faisons rien, » écrivait-il à Saint-George Tucker après le massacre des blancs à Saint-Domingue, « nous serons les meurtriers de nos enfants. [1] » Et pour s'absoudre à ses propres yeux de n'avoir rien fait, il sentait plus tard le besoin de se dire que, « s'il était resté dans les conseils de son État, il n'aurait jamais laissé perdre la question de vue[2]. »

Il se trompait lui-même : « Je tremble pour mon pays, lorsque je songe que Dieu est juste[3], » avait-il dit aussi dans des *Notes sur la Virginie*, rédigées à la requête de M. de Marbois et destinées à ne recevoir qu'une publicité de salon; mais lorsque le général de Chastellux demanda l'autorisation de les publier dans le *Journal de Physique*, Jefferson ne consentit à la donner qu'à la condition expresse de supprimer toutes les attaques contre l'esclavage[4]. Le *Journal de Physique*

[1] Monticello, 28 août 1797.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 196.

[2] Jefferson à M. Barrow; Monticello, 1er mai 1815. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 456

[3] Notes on Virginia.—*Works of Jefferson*, t. VIII, p. 404.

[4] Jefferson au général de Chastellux; Paris, 7 juin 1785. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 339.— Les *Notes sur la Virginie*, rédigées en 1781, furent imprimées pour la première fois à Paris en 1784, et distribuées alors par Jefferson à un certain nombre de ses amis. Ce fut ainsi que le général de Chastellux en eût connais-

pouvait tomber dans les mains du premier venu. Lui-même nous a appris qu'il lui répugnait également de taire son avis et de le publier, de se condamner à la réserve et de se compromettre : « Je n'ai jamais eu, en politique ou en religion, une opinion que j'aie craint d'avouer ;... mais je n'aime pas à attirer l'attention, et je tiens à ne pas livrer mon nom aux journaux, car je trouve l'ennui causé par un peu de censure, même imméritée, plus vif que le plaisir d'être beaucoup loué[1]. » Avec une singulière hardiesse d'esprit et de langage, Jefferson n'avait point de courage politique.

Le courage militaire lui manquait-il comme le courage politique ? Ses ennemis l'ont beaucoup dit, et ils se sont appuyés sur sa conduite comme gouverneur de la Virginie pendant l'invasion de la province par les troupes anglaises, en 1781. De l'aveu de tous, tant que le théâtre de la guerre fut éloigné, tant que la mission militaire du gouverneur se réduisit à pourvoir d'hommes, d'argent, de vivres, de munitions et de renseignements l'armée du général Washington devant New-York, et celle du général Greene dans les Carolines, il fit preuve de beaucoup d'activité, de jugement et de décision. Puis, lorsque le danger se rapprocha, soit que les attaques de l'ennemi fussent réellement ir-

sance. Malgré son désir d'éviter une trop grande publicité, Jefferson ne put empêcher le livre de se répandre. Un exemplaire tomba entre les mains de M. Barrois, libraire à Paris, qui fit traduire l'ouvrage et le publia. La traduction étant fort mauvaise, Jefferson se décida à publier l'original qui parut à Londres en 1787.

[1] Jefferson à F. Hopkinson ; Paris, 13 mars 1789. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 587.

résistibles, soit que Jefferson les jugeât trop facilement telles, il resta impuissant et inactif. Arnold, suivi de quelques centaines de soldats, put impunément se jeter sur la Virginie comme sur une proie, pénétrer jusqu'au cœur d'une province qui se vantait de compter cinquante mille hommes de milice, occuper la capitale, chasser devant lui le gouverneur et l'assemblée, et se replier sur la côte après avoir tout saccagé sur son passage. Cette brusque invasion devint le signal d'une série de razzias qui coûtèrent plus de soixante-quinze millions de francs aux propriétaires virginiens, et mirent plus d'une fois la vie des patriotes en danger. L'assemblée, réunie à Charlotteville, faillit tomber tout entière entre les mains du colonel Tarlton. Surpris lui-même dans sa maison par un corps de cavalerie, Jefferson ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval : « Croirait-on, » a-t-il dit, « que cette fuite est devenue, entre les mains des hommes de parti, la matière de je ne sais combien de volumes d'injures? On l'a chantée en vers, et l'on a dit en humble prose comment, oubliant le noble exemple du héros de la Manche et ses moulins à vent, je m'étais refusé à entrer seul en guerre contre une légion, et à accepter un combat dans lequel il eût été glorieux de vaincre[1]. » Jefferson ne s'est jamais senti fort jaloux d'imiter don Quichotte, et il y aurait mauvaise grâce à le lui reprocher si, dans un temps où tout citoyen se faisait soldat et où tout gouverneur pouvait se trouver transformé en général, il n'eût pas été forcé de reconnaître un peu trop tard

[1] *Works of Jefferson*, t. IX, p. 219.

son peu de vocation pour le métier des armes : « A la fin de la seconde année de mon administration, je me démis de ma charge. Le pays était sous le coup d'une invasion; les services militaires pouvaient seuls être utiles. Ne me sentant pas préparé par mon genre de vie et mon éducation au commandement des armées, je crus devoir ne point me placer sur le chemin de talents plus appropriés que les miens aux circonstances où se trouvait alors le pays. Je proposai donc moi-même à mes amis dans la législature de nommer gouverneur le général Nelson, qui commandait la milice de l'État[1]. »

A tort ou à raison, les masses ne sont guère disposées à comprendre des actes d'abnégation de cette nature. Accusé par la clameur populaire de n'avoir pas su mettre le pays en état de défense, d'avoir trop veillé à sa sûreté personnelle et d'avoir abandonné, au moment du péril, un poste qu'il devait à la confiance de ses concitoyens, Jefferson fut un instant menacé d'être appelé à répondre de sa conduite devant l'assemblée générale. Bientôt pourtant la prise de Yorktown par Washington vint faire oublier à la Virginie les souffrances qu'elle avait endurées, dissiper l'irritation publique, et rendre l'opinion à des sentiments plus indulgents ou plus justes. La demande de mise en accusation n'eut pas de suite, et l'assemblée, émue de l'humiliation excessive qui avait été infligée à Jefferson, adopta même une déclaration où, « afin de repousser toute censure imméritée, elle adressait ses remercie-

[1] Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 50.

ments sincères à Th. Jefferson, écuyer, pour son administration impartiale, intègre et attentive[1], » mais en appuyant sur ses qualités civiles avec une insistance qui pouvait passer pour de la malice, et qui empoisonnait un peu la consolation donnée à l'ex-gouverneur. Il avait grand besoin de consolation. Les sarcasmes dont il avait été l'objet l'avaient profondément froissé; sa confiance en lui-même était ébranlée, et bien qu'il ait souvent cherché à faire plus de bruit qu'il n'en fit alors de sa passion pour la retraite, il ne se sentit jamais aussi sincèrement dégoûté de la vie publique. Le colonel Monroe le pressait d'y rentrer; il s'y refusa : « J'ai bien examiné mon cœur, » répondit-il, « pour savoir si j'étais radicalement guéri de toute ambition politique, et s'il n'en restait pas quelque atome caché qui pût venir me tourmenter un jour, lorsque je me serais définitivement renfermé dans les limites de la vie privée. Je me suis convaincu que la dernière fibre de cette passion avait été arrachée. J'ai recherché alors si j'avais le droit de me retirer. Je me suis dit que, par un sacrifice constant de mon temps, de mon travail, de mon devoir envers ma famille et mes amis, loin de gagner l'affection de mes concitoyens, seule récompense que j'aie jamais demandée, et dont je puisse sentir le prix, j'ai même perdu le peu d'estime dont j'avais joui autrefois. J'aurais pu me consoler de la désapprobation de braves gens mal renseignés; mais celle de leurs représentants a été un coup auquel je ne m'attendais pas. Sans doute elle a été suivie d'une déclaration qui

1 19 décembre 1781.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 218.

me disculpe; mais cela n'empêche pas que j'ai été soupçonné aux yeux du monde, sans qu'on lui ait jamais rien dit publiquement qui puisse l'empêcher de supposer que j'ai été accusé de trahison du cœur en même temps que de faiblesse d'esprit. Je sens que cet outrage a fait à mon cœur une blessure que la tombe, qui guérit tout, pourra seule guérir [1]. »

Peu de mois après, la tombe s'ouvrait à ses côtés, non pour lui, mais pour « la compagne chérie dont l'affection, toujours égale et toujours partagée, lui avait donné dix ans de bonheur [2]. » Son désespoir fut profond et touchant. L'une de ses filles, Mme Randolph, a raconté comment il soigna et pleura celle dont la mort vint le rendre insensible aux cuisantes blessures qu'il avait cru ne pouvoir oublier que dans son propre tombeau : « Jamais femme n'a rempli les fonctions de garde-malade avec autant de tendresse et de sollicitude : lui, ses sœurs et ma tante Carr, veillaient tour à tour ma pauvre mère. Elle languit pendant quatre mois, et pendant tout ce temps il se tint sans cesse auprès d'elle, ne quittant le chevet de la malade que pour aller écrire dans un petit cabinet dont la porte donnait sur le lit. Un instant avant la fin, sa sœur, Mme Carr, l'entraîna loin de la chambre dans un état voisin de la défaillance. Elle eut beaucoup de peine à l'amener jusque dans sa bibliothèque, où il s'évanouit et resta si longtemps cou-

[1] Monticello, 20 mai 1782.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 318.

[2] Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 51. — Jefferson s'était marié en 1772. Sa femme, plus jeune que lui de six ans, était la veuve de M. Bathurst Skelton et la fille de M. Wayles, avocat en renom dans la Virginie.

ché et insensible que l'on crut ne pouvoir point le rappeler à lui. Je ne fus pas témoin de la scène qui suivit; mais je n'oserai jamais décrire la violence de son chagrin, lorsque, le soir, j'entrai dans sa chambre à la dérobée. Il se renferma chez lui pendant trois semaines. Je ne le quittai pas un instant. Jour et nuit, il se promenait incessamment en long et en large; ne consentant à se reposer que lorsque ses forces étaient épuisées, et se jetant sur un grabat qu'on avait placé par terre au moment où il s'était trouvé mal. Il quitta enfin sa chambre et se fit amener son cheval, et depuis ce moment on le vit sans cesse errant dans les montagnes, dans les sentiers les plus écartés et dans les bois. Je fus souvent sa compagne dans ces tristes promenades, et le témoin solitaire de ses brusques transports de douleur [1]. »

Il retrouva enfin un peu de calme, et le 26 novembre 1782, deux mois après la mort de sa femme, il écrivait au chevalier de Chastellux : « Votre lettre m'a trouvé sortant un peu de la stupeur d'esprit qui m'avait rendu aussi mort au monde que celle dont la perte l'avait causée. Votre lettre a rappelé à ma mémoire qu'il y a encore parmi les vivants des personnes à l'affection desquelles j'attache quelque prix... Avant cet événement, mon plan de vie était arrêté; je m'étais retiré dans les bras de la retraite; je me reposais de mon bonheur futur sur mes affections domestiques et sur mes travaux littéraires. Un seul événement a emporté toutes ces vues d'avenir, et laissé dans ma vie un vide que je ne me sentais pas le

[1] *Life of Jefferson*, by Tucker, t. I, p. 171.

courage de combler. Un appel du congrès qui m'oblige à passer l'Atlantique m'a trouvé dans cet état d'esprit, et afin qu'au devoir vînt s'ajouter la tentation, j'ai appris en même temps, par Son Excellence le chevalier de la Luzerne, qu'un vaisseau de guerre sur lequel vous devez passez en France met à la voile dans le milieu de décembre. J'ai accepté la nomination, et ma seule préoccupation est aujourd'hui de surmonter tous les obstacles qui peuvent retarder mon départ, et m'empêcher de vous rejoindre et de faire le voyage avec vous. Je mesure affectueusement votre amitié à la mienne, et je ne vous demande pas si vous consentez [1]. »

« Résider à Paris auprès d'une cour polie, et vivre dans la société des *literati* du premier ordre [2], » c'était, depuis que les États-Unis avaient une diplomatie, le rêve favori de Jefferson. Par deux fois déjà, le congrès lui avait offert le moyen de le réaliser, et sa tendresse pour les siens, « qu'il ne voulait ni laisser derrière lui, ni exposer aux dangers de la mer et aux attaques des croiseurs anglais [3], » l'avait seule empêché, en 1776 et en 1781, de devenir collègue du Dr Franklin à Paris. Appelé en 1782, sur la proposition de Madison, son ami, à prendre part à la négociation de la paix avec l'Angleterre, il n'avait pu cette fois résister à la tentation. Après les malheurs politiques et domestiques dont il avait été frappé, « il sentait le besoin de changer de scène [4], » et il attendait avec impatience l'occasion

[1] *Works of Jefferson*, t. I, p. 322.
[2] Jefferson à Franklin, 13 août 1777. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 204.
[3] Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, 51.
[4] *Ibid.*

de s'exercer sur un nouveau théâtre, lorsque son espoir fut déçu par la nouvelle de la conclusion de la paix. Il rentra chez lui triste et mécontent; mais décidé à ne pas rester dans la retraite, il se fit envoyer au congrès par son État. Ce n'était évidemment pour lui qu'un pis-aller. Mal constitué, impuissant à faire exécuter ses réquisitions, le congrès avait perdu depuis la paix le peu d'autorité dont il avait été nominalement revêtu dans les temps difficiles, et il s'agitait vainement pour la reconquérir. Jefferson ne pouvait s'y sentir à sa place, et au milieu des longs et monotones débats sur le système monétaire des États-Unis, sur le mode de ratification du traité avec l'Angleterre, et sur le gouvernement du territoire occidental, il songeait à l'Europe. Aussi, dans un rapport sur l'état des relations extérieures, s'empressa-t-il de faire ressortir avec force la nécessité de conclure des traités de commerce avec tous les peuples, et d'entamer promptement à ce sujet des négociations dont Paris devait être le centre, et auxquelles il se promettait d'assister. En vain les délégués du Massachusetts cherchèrent-ils à le dégoûter de la diplomatie en faisant réduire le traitement des ministres à l'étranger de 11,000 dollars à 9,000. Il n'était pas avide, et il était ambitieux. Ne pouvant toutefois proposer lui-même ses services au congrès, il se remit de ce soin à la complaisance de l'un de ses collègues virginiens. L'idée soumise au congrès obtint son assentiment, et une commission générale, composée de Jefferson, de Franklin et de John Adams, fut chargée de proposer simultanément des traités de commerce à l'Angleterre, à la ville de Hambourg, à la Saxe,

à la Prusse, au Danemark, à la Russie, à l'Autriche, à la république de Venise, au saint-siége, au roi de Naples, à la Toscane, à la Sardaigne, à la république de Gênes, à l'Espagne, au Portugal, à la Porte, aux régences d'Alger, de Tripoli, de Tunis, et à l'empire du Maroc!

CHAPITRE VI

(1784-1790.)

Le séjour de Jefferson à Paris.—Mauvais renom des États-Unis en Europe au moment où Jefferson arrive en France.—Amour-propre national de Jefferson.—Il défend le climat de l'Amérique contre Buffon. — Il compare avec orgueil les mœurs françaises aux mœurs américaines.— Il prend prétexte de la corruption dont il est témoin pour mettre ses amis américains en garde contre les vices de la monarchie.—Il engage ses amis français à prendre pour modèle la constitution anglaise. —Sentiments de Jefferson à l'égard de l'Angleterre et à l'égard de la France. — Il est séduit par les attraits de la société française, et il se laisse emporter par l'esprit du temps.—Conseils religieux qu'il donne à un collégien.—Les gouvernés sont des agneaux et les gouvernants sont des loups.—Apologie d'une insurrection socialiste dans le Massachusetts.—La sympathie de Jefferson pour le mouvement de 89 est d'abord mêlée d'inquiétude.—Son optimisme prend le dessus, bien que ses conseils ne soient pas suivis par les patriotes.—Sa théorie sur le droit de faire banqueroute et de remanier la société tous les dix-neuf ans.—Jefferson retourne en Amérique plus ami de la France, plus radical et plus indévot qu'à son arrivée en Europe.

Le séjour de Jefferson en Europe est l'une des portions les plus curieuses de sa vie, moins par ce qu'il y a fait que par ce qu'il y a vu et pensé. Un radical du nouveau monde, l'esprit encore imbu des traditions anglo-saxonnes, venant juger l'Europe et lui emprunter en les modifiant les idées et les passions anarchiques qui surgissaient au sein de l'ancien régime, c'est un spectacle intéressant en lui-même et qu'il importe d'é-

tudier avec soin pour comprendre le rôle que Jefferson joua plus tard dans son pays, à la tête du parti démocratique. Ce fut à Paris qu'il apprit à détester la vieille organisation sociale de l'Europe et tout ce qui s'y rattachait encore en Amérique; ce fut à Paris qu'il prit en haine la puissance de l'aristocratie et du clergé qu'il avait jusque-là attaquée sans colère; ce fut à Paris qu'emporté par le mouvement philosophique du XVIIIe siècle, cet esprit naturellement aventureux s'enhardit jusqu'à la folie. Tout est mis en question sous ses yeux. Les grands problèmes de la science politique sont posés devant lui, et il les aborde avec une intrépidité présomptueuse et une assurance dogmatique qui tiennent autant de la légèreté que de la force, et qui indiquent plus de goût que d'aptitude pour les généralisations philosophiques. Il veut se rendre compte de ses idées, de ses passions, de ses instincts, et il les exagère en les traduisant par des maximes tranchantes et hasardées qu'il a le bon sens de ne pas prendre trop au sérieux; il se lance dans des théories chimériques et anarchiques, sans perdre jamais entièrement, en présence des faits, dans le conseil ou dans l'action, cet esprit politique et cette intelligence de la liberté qu'il avait reçus en héritage de ses pères, et qui ont manqué à tous les radicaux français.

Il arriva le 6 août 1784 à Paris, porteur de ses instructions. Franklin ne put s'empêcher de leur faire un accueil un peu ironique : « Vous voyez, » écrivait-il à John Adams, « qu'on nous a taillé bien de la besogne. Nous avons à conclure en deux ans des traités avec quelque chose comme une vingtaine de puissances :

nous ne pourrons pas manger le pain de paresse, et de peur que nous ne nous laissions aller à trop manger, nos maîtres viennent de diminuer nos appointements. J'approuve leur économie, et je vais l'imiter en diminuant mes dépenses. Nous avions trop bien traité nos compatriotes lorsqu'ils venaient ici. De retour chez eux, nos hôtes se sont empressés de raconter à notre désavantage notre libéralité excessive. On en a été choqué. A l'avenir, ils n'auront qu'à se contenter, comme moi, de bœuf rôti et de pudding. Les lecteurs des journaux du Connecticut ne seront plus épouvantés par les récits de notre extravagance. Pour ma part, si je pouvais me mettre à table en face d'un morceau de leur excellent porc salé et de leurs potirons, je ne donnerais pas un liard de toutes les recherches du luxe parisien [1]. »

C'était surtout des recherches de l'esprit français que Jefferson était avide; il ne tarda pas à se convaincre qu'elles auraient à le dédommager de bien des déceptions, et à lui tenir lieu du plaisir de faire grande figure et d'accomplir de grandes choses pendant son ambassade. Les États-Unis étaient alors justement décriés dans le monde. Le congrès payait encore moins ses créanciers que ses agents; les négociants américains imitaient le congrès; les tribunaux américains protégeaient les négociants; les législatures locales encourageaient les tribunaux, blâmaient le pouvoir central de ne point approuver leur sympathie pour les banqueroutiers, refusaient d'obéir à ses réquisitions, et usurpaient ses fonctions sans pour cela mieux remplir les leurs. On

[1] Passy, 6 août 1784.—*Works of John Adams*, t. VIII, p. 208.

pouvait croire, et l'on croyait en Europe, qu'il n'y avait plus en Amérique ni gouvernement ni justice. Le moment n'était pas opportun pour rechercher des alliances. Malgré le respect dont Franklin était entouré, et qui rejaillissait dans une certaine mesure sur ses collègues, la situation des commissaires américains était souvent désagréable et fausse. Assaillis par les réclamations d'anciens officiers français qui attendaient encore leur solde, mis en demeure par l'Angleterre et par la France d'expliquer la violation d'engagements financiers et diplomatiques que les *Articles de confédération* [1] donnaient au congrès le droit de prendre, mais non d'exécuter, bafoués par les journaux de Londres qui leur demandaient s'ils étaient assez nombreux pour représenter treize petites républiques rivales, exposés jusque dans les salons de Paris à entendre reprocher à leur gouvernement son impuissance et sa mauvaise foi, à leur pays son état de division et d'anarchie, ils n'avaient guère autre chose à faire que des vœux pour que l'excès du mal fît sentir à leurs concitoyens la nécessité du remède et l'urgence de réformer la constitution: « Au milieu de leurs belles qualités, » s'écriait Jefferson, « nos compatriotes ont un gros défaut : c'est l'infidélité à remplir leurs engagements [2]... Aussi le renom de l'Amérique dans l'ancien monde n'est-il pas très-flatteur pour ses citoyens [3]... Nous

1 C'était le nom du pacte fédéral qui tenait alors lieu de constitution aux États-Unis.

2 Jefferson à A. Donald; Paris, 28 juillet 1787.— *Works of Jefferson*, t. II, p. 193.

3 Jefferson à A. Stewart; Paris, 25 janvier 1786. — *Works of Jefferson* t. I, p. 518.

trouvons qu'il est très-difficile de faire ici des arrangements commerciaux. Il n'y a point de confiance en nous[1].... On nous reproche surtout le non-payement de nos dettes et le manque d'énergie de notre gouvernement[2]... Ce n'est que depuis qu'il est question en Amérique d'augmenter les pouvoirs du congrès que je puis découvrir en Europe la moindre trace de respect pour les États-Unis[3]. »

Ces paroles ont le ton d'une bien grande liberté d'esprit, mais les hommes de race anglo-saxonne ne courent guère le danger de pousser trop loin l'humilité nationale, et après d'amers aveux, il faut toujours s'attendre de leur part à de brusques retours d'orgueil patriotique. En dépit de l'Europe et de sa propre humeur, Jefferson restait bien convaincu de la supériorité de son pays sur tous les autres : « Quoi qu'on en dise, il n'y a point sous le ciel de gouvernement plus paisible ni de peuple plus heureux et plus content... Si tous les maux qui peuvent sortir de notre forme républicaine de gouvernement, à dater de ce jour jusqu'au jour du jugement dernier, pouvaient être mis dans une balance et comparés à ceux que la monarchie impose à la France en une semaine et à l'Angleterre en un mois, la balance pencherait du côté de l'Europe[4]... Par modestie, on se

1 Jefferson au major général Greene; Paris, 12 janvier 1786. — *Works of Jefferson* t. I, p. 509.

2 Jefferson à A. Stewart; Paris, 25 janvier 1786. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 518.

3 Jefferson à James Madison; Paris, 1er septembre 1785. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 413.

4 Jefferson à M. Hawkins; Paris, 4 août 1787. — *Works of Jefferson* t. II, p. 221.

fait souvent injure; nos compatriotes abusent de cette vertu. Ils ne se doutent pas assez de leur supériorité[1]. »

Exagération imprudente, qui, dans toute autre bouche, passerait pour de l'ironie! Jefferson la prenait fort au sérieux, et il attachait tant d'importance à trouver des arguments en faveur de sa thèse, qu'il invoquait à son profit les réformes comme les abus de l'ancien régime, l'édit de 1787 pour rendre l'état civil aux protestants comme la révocation de l'édit de Nantes, et au lieu de savoir gré à Louis XVI du premier pas qu'il avait fait pour se rapprocher du principe de la liberté religieuse, il se donnait l'orgueilleux plaisir de montrer combien la France était encore éloignée du but que l'Amérique avait atteint : « L'édit sur les protestants, si longtemps attendu, vient enfin de paraître, » écrivait-il. « En voici une analyse. Il reconnaît aux protestants le droit d'engendrer des enfants, le droit de mourir, le droit de nuire à la salubrité publique quand on ne les enterre pas (jusqu'ici les lois leur refusaient ces divers priviléges). L'édit ne les autorise ni à penser, ni à parler, ni à prier Dieu. Il énumère toutes les humiliations qu'ils continueront à subir, tous les fardeaux injustes qu'ils auront à supporter. Que faut-il penser de la condition de l'esprit humain dans un pays où une aussi misérable concession a causé des convulsions au sein de l'État? Et combien nous devons bénir notre situation, nous qui vivons dans un pays dont le plus ignorant campagnard est un Solon en comparaison des auteurs de cette loi[2]! »

[1] Jefferson à William Rutledge; Paris, 2 février 1788.— *Works of Jefferson*, t. II, 350.
[2] *Ibid.*

Ce n'était pas seulement de la liberté de son pays et de l'esprit politique de ses concitoyens que Jefferson était fier. Au moment où tant d'observateurs superficiels regardaient la révolution américaine comme avortée, et doutaient que la nouvelle république pût jamais se faire admettre dans la famille des nations, il avait foi dans l'avenir des États-Unis, et il parlait de leur force d'expansion avec toute l'insolence d'un annexioniste américain de nos jours : « Notre confédération est le nid destiné à peupler l'Amérique au nord et au sud ; mais gardons-nous d'exercer trop tôt une pression sur les Espagnols. L'immense territoire qu'ils occupent ne peut être provisoirement en de meilleures mains ; toute ma crainte, c'est qu'ils ne soient trop faibles pour le conserver jusqu'au jour où notre population sera en état de le leur enlever pièce a pièce [1]. »

Ce sentiment hautain des grandes destinées de sa race ne suffisait pas à mettre Jefferson au-dessus des petites susceptibilités d'amour-propre national. Souvent blessé par les sarcasmes des journaux anglais, son patriotisme était même devenu singulièrement irritable, et se manifestait parfois avec une naïveté amusante à observer chez un homme aussi peu naïf. Les fermiers du New-Jersey mettaient depuis longtemps à leurs charrettes des roues dont la circonférence était d'une seule pièce. Un charron de Londres, auquel Franklin avait révélé ce fait, vint à prendre un brevet pour exploiter sa découverte. Je ne sais quel journal français

[1] Jefferson à A. Stewart. — Paris, 25 janvier 1786; *Works of Jefferson*, t. I p. 517.

lui en attribua tout le mérite, et affirma, dans son enthousiasme pour la merveille du jour, que l'ouvrier, homme fort lettré, avait puisé son idée dans Homère. Jefferson se crut obligé de prendre la plume : « Voilà encore, » écrivit-il à M. de Crèvecœur, « qu'ils nous volent une de nos inventions pour la donner aux Anglais... Si l'idée est d'Homère, nos fermiers ont seuls pu l'y trouver. Ce sont les seuls fermiers du monde en état de lire Homère. Vous qui écrivez bien et facilement le français, envoyez promptement une ligne au journal afin de revendiquer l'honneur pour nos compatriotes [1]. »

Les calomnies contre le climat de l'Amérique, mises à la mode par l'*Histoire philosophique des deux Indes* de l'abbé Raynal, le troublaient encore bien davantage. Elles avaient déjà excité l'impatience de Franklin et donné au grand art qu'il avait d'illustrer la vérité par des exemples une charmante occasion de s'exercer. Un jour, le spirituel docteur donnait à dîner à Passy ; la moitié des convives se composait d'Américains, l'autre de Français. Parmi ces derniers était l'abbé Raynal, qui s'empressa de développer sa théorie favorite avec son éloquence habituelle. A l'en croire, toutes les races d'animaux dégénéraient en Amérique, et l'homme lui-même n'échappait point à cette fatale influence. Franklin jeta un rapide coup d'œil sur ses hôtes : « Allons, monsieur l'abbé, » lui dit-il, « tâchons de régler aujourd'hui cette importante question. J'ai le plaisir de compter à ma table autant d'Américains que de Français ; mes compatriotes sont tous assis du même côté, mes amis fran-

[1] Paris, 15 janvier 1787.—*Works of Jefferson*, t. II, p. 97.

çais se sont placés de l'autre. Les deux partis n'ont qu'à se lever ; nous verrons chez lequel des deux peuples la nature a dégénéré. » Franklin avait su spirituellement profiter d'une singulière bonne fortune : ses Américains étaient tous grands et robustes ; lui-même était d'une prestance imposante. Les Français de l'abbé Raynal étaient, au contraire, fort petits, et quant à l'abbé lui-même, il était remarquablement chétif. Obligé de décliner le défi, il ne voulut pas cependant s'avouer vaincu : « Cela ne prouve rien, monsieur le docteur, les grands hommes sont partout des exceptions[1]. »

Jaloux d'un aussi beau succès et pressé de marcher sur les traces de son vénérable collègue, Jefferson voulut aussi entrer en lice pour la beauté des races américaines. Ce fut contre Buffon. Il s'agissait, cette fois, non de l'homme, mais des animaux, et moins heureux que Franklin, Jefferson n'avait pas ses preuves sous la main. Pour démontrer à son illustre contradicteur qu'il faisait tort aux œuvres de Dieu dans le nouveau monde, Jefferson pria le général Sullivan de lui procurer le squelette et la peau d'un élan d'Amérique. Il s'agissait de l'honneur du pays. Le général se mit en campagne avec autant de zèle et de vigueur que si on lui avait donné à enlever un corps d'armée anglais. La campagne coûta 1,000 francs. Avant d'en connaître les détails, Jefferson trouva que le chiffre était un peu gros; mais après avoir reçu le rapport du général, il dut se féliciter de n'avoir pas à payer plus cher une expédition dont il récapitulait ainsi lui-même les beaux

[1] Anecdotes of Doctor Franklin.—*Works of Jefferson*, t. VIII, p. 501.

épisodes : « Les troupes mises en marche au mois de mars ; — beaucoup de neige ; — un troupeau attaqué ; — un élan tué dans le désert ; — une route percée ; — vingt milles parcourus la pioche à la main ; — le cadavre traîné des frontières de l'État à la maison du général ; — les ossemens nettoyés. — Enfin le brave homme s'est réellement donné beaucoup de mal, beaucoup plus que je n'aurais voulu ; il l'a fait de bon cœur ; je me sens son obligé. Et cependant, digne catastrophe d'une si belle tragédie, la caisse, les ossements, tout est perdu. Ce chapitre d'histoire naturelle restera donc en blanc ; mais j'ai écrit au général de ne point le remplir : je laisserai ce soin à mon successeur, lorsque je ferai ma révérence pour quitter Paris [1]. »

Ce n'était pas en France que Jefferson avait pu apprendre ces raffinements un peu puérils de la petite vanité nationale. Il était alors de bon ton à Paris de tomber dans l'excès opposé. On ne disait plus : « Comment peut-on être Persan ? » On commençait à dire : « Comment peut-on être Français ? » et l'on se croyait bien à tort moins ridicule en médisant à tout propos de son pays qu'en le vantant sans mesure. Les révélations indiscrètes de quelqu'un de ses amis français avaient sans doute mis à nu devant Jefferson les plaies morales de la brillante société dans laquelle sa position le faisait vivre ; car un an à peine après son arrivée à Paris, il était déjà au courant de ces mystères de la vie de famille que, même dans les pays où le relâchement des mœurs

[1] Jefferson au colonel Smith ; Paris, 28 septembre 1787. *Works of Jefferson*, t. II, p. 284. — Il reçut un peu plus tard la caisse.— *Works of Jefferson* t. II, p. 287.

est le plus grand, il est toujours difficile à un étranger de pénétrer sans guide : « Vous êtes peut-être curieux de savoir, » écrivait-il à M. Bellini, « quelle impression ont produite sur un sauvage des montagnes de l'Amérique ces scènes si vantées du grand monde. Une impression très-peu avantageuse, je vous l'assure. L'amour conjugal étant banni de tous les cœurs, le bonheur domestique, dont l'amour conjugal est la base, est ici entièrement inconnu. On le remplace par des intrigues qui nourrissent et fortifient toutes nos mauvaises passions, et qui ne donnent que de courts moments d'extase au milieu de jours et de mois entiers d'inquiétudes et de tourments. Combien ces jouissances passagères sont inférieures à la félicité tranquille et permanente que les liens domestiques font goûter à presque tous les habitants de l'Amérique, les laissant libres de s'adonner à des occupations que la raison et la santé approuvent, et rendant vraiment délicieux les intervalles de repos[1] ! » Et ailleurs : « Croyez-moi, la morale à tirer de tout ce qu'on voit ici, c'est qu'il nous faut vivre en paix avec leurs personnes, mais en guerre avec leurs mœurs[2]... Gardez-vous d'envoyer vos jeunes gens en Europe... Ils y apprendraient à regarder la fidélité conjugale comme une pratique indigne d'un homme de bonne compagnie[3]. »

Jefferson n'était pourtant pas un censeur assez in-

[1] Paris, 30 septembre 1785. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 444.

[2] Jefferson à madame Trist; Paris, 18 août 1785.—*Works of Jefferson* t. I, p. 395.

[3] Jefferson à J. Bannister ; Paris, 15 octobre 1785. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 468.

traitable pour ne pas trouver à la facilité et à la frivolité des mœurs françaises une explication et une excuse : « Pour un peuple dans leur situation, leur manière de vivre est peut-être, après tout, la plus propre à donner le bonheur, » s'écriait-il avec l'indulgence d'un moraliste assez peu rigide. « Quelque trompeurs que soient leurs plaisirs, ils n'en sont pas moins la distraction la plus efficace qu'on puisse chercher au milieu de semblables maux ; ils leur permettent d'oublier la dureté du régime sous lequel ils vivent. On a peine à comprendre au premier abord comment un aussi bon peuple, gouverné par un aussi bon roi et par des ministres aussi bien intentionnés, favorisé d'un si beau climat et d'un sol si fertile, soit rendu incapable de produire le bonheur humain par une seule malédiction, une mauvaise forme de gouvernement ; mais c'est un fait[1]... La France est le pays le plus riche et le plus mal gouverné de la terre ; ses finances sont délabrées[2]... De tous les États, c'est celui qui a le moins de crédit[3]... Elle ne pourrait emprunter un sou en Hollande[4]. »

Il ne faut pas demander à Jefferson une connaissance bien approfondie des vices de ce régime, dont il peignait avec tant de force les mauvais effets. S'il avait été appelé à les corriger, peut-être serait-il arrivé à les

[1] Jefferson à madame Trist ; Paris, 18 août 1785. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 394.
[2] Jefferson à Joseph Jones ; Paris, 19 juin 1785. — *Works of Jefferson*, t. 1, p. 353.
[3] Jefferson au général Washington ; Paris, 2 mai 1788. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 374.
[4] Jefferson à James Madison ; Paris, 3 mai 1788. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 376.

comprendre ; mais il était de ceux qui ne voient juste et loin que lorsqu'il s'agit de se conduire. Tant qu'il se renfermait dans le rôle passif de spectateur, il se donnait en général le facile plaisir d'esprit d'observer avec partialité et avec légèreté, et de trouver dans les faits la confirmation des banalités révolutionnaires qu'il croyait utile de répéter à ses compatriotes. Pour les prémunir contre les séductions de la monarchie, il n'hésitait donc pas à mettre, sans plus ample examen, sur le compte de la royauté, de la noblesse et du clergé tous les maux de l'ancienne France : « Les rois, les nobles et les prêtres en sont seuls responsables, » disait-il. « Que ceux qui croient que les rois, les nobles et les prêtres sont de bons conservateurs du bonheur public viennent ici [1] !... S'il entrait dans l'esprit de quelqu'un de nos concitoyens de souhaiter un roi, donnez-lui à lire la fable d'Esope sur les grenouilles qui demandent un roi ; si cela ne suffit pas à le guérir, envoyez-le ici ; il retournera chez lui bon républicain [2]... Nous devrions tous assiéger le trône de Dieu de nos prières pour qu'il extirpe de la face de la terre toute la classe de ces tigres et de ces lions humains, de ces *mammouths* qu'on appelle des rois. Périsse tout homme qui ne dira point d'eux : « Seigneur, délivre-nous de ce fléau [3] ! »

Malgré les fureurs de son style, Jefferson n'était pas

[1] Jefferson à M. Wythe; Paris, 13 août 1786. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 7.
[2] Jefferson au docteur Ramsay ; Paris, 4 août 1787. — *Works of Jefferson*, t, II, p. 217.
[3] Jefferson au colonel Humphreys ; Paris, 14 août 1787. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 253.

assez fanatique pour adresser ces belles tirades aux hommes par lesquels il tenait à être pris au sérieux en Europe, et il se serait bien gardé d'envoyer de semblables déclamations à ses amis français. Loin de leur prêcher le renversement de la monarchie et l'extirpation des *mammouths*, il leur recommandait la prudence dans les réformes, la mesure dans les désirs, l'esprit de conciliation et de compromis, la méfiance des nouveautés non encore éprouvées, et il leur proposait pour modèle, non la république américaine, mais la monarchie constitutionnelle anglaise. Le 28 février 1787, peu de jours après la réunion de l'assemblée des notables, il écrivait à M. de La Fayette : « En gardant sans cesse devant les yeux le bon modèle de vos voisins, vous pourrez arriver pas à pas à une bonne constitution. Bien que le modèle ne soit point parfait, comme il a plus de chance de réunir beaucoup de suffrages que tout autre nouveau plan, il vaut mieux l'avoir en vue. Et quand même il faudrait acheter chaque progrès en remplissant d'or les coffres royaux, ce serait de l'argent bien employé. Il faut que le roi, qui a de si bonnes intentions, soit encouragé à répéter ces assemblées. Vous voyez combien, nous autres républicains, nous sommes portés à prêcher, lorsqu'une fois nous abordons la politique[1]. » Et à la comtesse de Tessé, le 20 mars 1787 : « Si les notables veulent tenter des innovations pour lesquelles l'esprit public n'est point encore mûr, ils peuvent tout perdre et retarder indéfiniment le jour où l'on pourra atteindre le but auquel ils aspirent[2]. »

[1] *Works of Jefferson*, t. II, p. 131.
[2] *Works of Jefferson*, t. II, p. 134.

Lorsqu'il s'agissait d'économie rurale, comme lorsqu'il s'agissait d'organisation politique, c'était encore l'exemple de l'Angleterre qu'il proposait aux Français; et après une grande tournée agricole qu'il venait de faire dans l'est et le midi de la France, il écrivait au marquis de La Fayette : « J'ai été heureux de trouver dans la classe agricole moins de misère physique que je ne m'y attendais. Les paysans sont en général bien vêtus, et leur nourriture est abondante ; le sol de la Champagne et de la Bourgogne m'a paru plus universellement bon que je ne croyais; et comme je n'ai pu m'empêcher d'établir une comparaison avec l'Angleterre, j'ai trouvé la comparaison plus défavorable à la dernière qu'on ne l'admet généralement. Le sol, le climat, les produits sont supérieurs à ceux de l'Angleterre ; la culture y est aussi bonne, sauf en un point, les engrais. En Angleterre, on a l'usage de baux à long terme ; les fermes y sont presque héréditaires ; le fermier trouve ainsi du profit à y mettre une grande masse d'engrais. Ici, au contraire, les baux sont ou à volonté, ou pour trois, six et neuf ans. Le fermier n'a pas le temps de rentrer dans les avances considérables qu'exige l'opération d'amender le sol; et alors il amende mal et souvent point. Si l'on imitait l'usage anglais dans tout le royaume, vous verriez de votre vivant les produits agricoles de la France augmenter de cinquante pour cent [1]. »

Malgré ce sentiment de la supériorité politique et économique des Anglais, Jefferson n'éprouvait pour eux

[1] Jefferson au marquis de La Fayette ; Nice, 11 avril 1787. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 135.

aucune sympathie. Il les regardait encore comme des ennemis. L'hostilité naturelle qu'il avait conçue contre eux pendant la guerre de l'Indépendance avait pris de jour en jour, depuis la conclusion de la paix, un caractère plus amer et plus systématique. La diplomatie américaine les avait trouvés sur son chemin dans toutes ses négociations. Grâce à leur malveillance et au mauvais renom qu'ils avaient partout donné aux Etats-Unis, les efforts de la commission générale pour contracter de nouvelles alliances en Europe étaient restés stériles, à ce point qu'elle avait vu arriver avec joie l'expiration de ses pouvoirs. Franklin était retourné à Philadelphie. Nommé son successeur à Paris, Jefferson n'éprouvait, de la part du gouvernement et de la société polie, que des marques de bienveillance. Envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire à Londres, John Adams n'y rencontrait, au contraire, que mauvais vouloir et dédain. Le cabinet anglais se refusait non-seulement à exécuter le traité de 1783, à évacuer le territoire de l'Union et à ouvrir ses ports aux navires américains, mais encore à envoyer un ministre à New-York, et à rendre à la nouvelle république la politesse qu'il en avait reçue. En vain Jefferson, pour donner plus de poids aux réclamations des États-Unis, était-il allé rejoindre son collègue à Londres. Au bout de quelques semaines, il était revenu à Paris sans avoir rien obtenu, profondément irrité de l'accueil disgracieux que lui avaient fait le roi et la reine, et du peu d'égards que lui avaient montré ses compatriotes d'autrefois. «Sans manquer à son honneur et à sa dignité, le congrès ne peut pas renouveler ma commission auprès de cette

cour, » écrivait John Adams à Jefferson le 1er mars 1787; « un plus long séjour ici me paraîtrait si peu compatible avec mon propre honneur et ma propre dignité que, si le congrès pouvait oublier la sienne, je n'oublierais pas la mienne, et je lui renverrais ma commission, à moins que Sa Majesté Britannique ne consentît à envoyer un ministre au congrès[1]. »

L'humeur de Jefferson affectait des formes encore plus vives, et, le 28 septembre 1787, il écrivait à John Adams, à propos des troubles de Hollande et de la guerre entre la France et l'Angleterre qui menaçait d'en sortir : « J'espère qu'on nous laissera libres de profiter des avantages de la neutralité. Et pourtant j'ai bien peur que les Anglais, ou plutôt leur stupide roi, ne nous obligent à en sortir; car je raisonne ainsi : en nous forçant à entrer en lutte avec eux, ils s'engagent dans une guerre dispendieuse sur terre et sur mer. Le sens commun indique donc qu'ils doivent nous permettre de rester neutres : *ergo*, ils ne nous permettront pas de rester neutres. Je n'ai pu encore découvrir d'autre règle générale pour prédire ce qu'ils feront que de rechercher ce qu'ils doivent éviter de faire[2]. »

Jefferson ne confondait pas la neutralité et l'indifférence. Tout en reconnaissant en principe que « les États-Unis ne devaient prendre aucune part aux querelles de l'Europe, mais vivre en paix et en relations commerciales avec tous les peuples[3], » il pensait que

[1] *Works of John Adams*, t. VIII, p. 434.
[2] *Works of Jefferson*, t. II, p. 283.
[3] Jefferson à Washington, 4 décembre 1788.—*Works of Jefferson*, t. II, p. 533.

son pays pouvait et devait avoir des préférences diplomatiques, aimer ses amis, haïr ses ennemis et le leur prouver pacifiquement. Il ne comprenait pas que l'on songeât en Amérique à « mettre le commerce de la France et de l'Angleterre sur le même pied. » — « Donner comme excuse d'une semblable impartialité que la reconnaissance ne doit jamais entrer dans les motifs de la conduite nationale, c'est ressusciter un principe qui a été enterré depuis des siècles avec ses semblables, la légitimité de l'assassinat, de l'empoisonnement, du parjure, etc. Tout cela pouvait être bon dans la nuit obscure des siècles qui sépare la civilisation ancienne de la civilisation moderne; mais au xviiie siècle tout cela est condamné et tenu pour exécrable. Je ne connais qu'un code de morale pour les hommes, qu'ils agissent seuls ou collectivement. Celui qui dit : « Je serai un coquin lorsque j'agirai en compagnie de cent autres, et un honnête homme lorsque j'agirai seul, » risque fort de n'être cru que dans sa première assertion[1]. »

Morale excellente, mais que Jefferson a trop souvent oubliée pour qu'elle suffise à expliquer sa politique. Ce n'était pas seulement par devoir et par reconnaissance qu'il était attaché à la France; il l'aimait pour elle-même. Le « sauvage des montagnes de l'Amérique[2] » avait été séduit par les attraits de la société française, par sa politesse aimable, son mouvement d'esprit, ses

[1] Jefferson à Madison, 25 août 1789. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 99.
[2] Jefferson à M. Bellini; Paris, 30 septembre 1785. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 444.

aspirations généreuses vers la liberté. Il resta toujours sous le charme, et trente ans après son retour en Amérique, il terminait le récit de ce qu'il avait vu à Paris en s'écriant : « Je ne puis quitter ce grand et bon pays sans exprimer mon sentiment sur sa prééminence parmi toutes les nations de la terre..... Quand on le compare à d'autres pays, on lui trouve cette marque de primauté qui fut donnée à Thémistocle après la bataille de Salamine : chaque général vota pour lui-même la première récompense offerte à la valeur, et la seconde à Thémistocle. De même, interrogez les voyageurs de toutes les nations. Demandez-leur : « Dans quel pays voudriez-vous vivre ? — Dans le mien, où sont mes amis, mes parents, les premières et les plus chères affections, les premiers et les plus chers souvenirs de ma vie. — Et quel serait votre second choix ? — La France[1]. »

On se souvient souvent avec exagération des plaisirs passés, mais il n'y avait nulle exagération dans le souvenir affectueux que Jefferson avait conservé de la France. Sa correspondance de Paris en fait foi : « Comment trouvez-vous l'Angleterre ? » écrivait-il le 30 juin 1787 à Mme de Corny. « Je sais que votre goût pour les arts et métiers vous donne une petite disposition à l'anglomanie. Les ouvriers anglais l'emportent certainement sur tous les autres dans quelques parties ; mais soyez juste envers votre nation. Vos compatriotes n'ont pas, il est vrai, la patience de rester du matin au soir à polir une pièce d'acier, comme peut le faire un

[1] Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 107.

léthargique Anglais tout chargé de *porter* ; mais comparez leur bienveillance, leur gaieté, leur amabilité, à l'humeur et aux manières hargneuses du peuple au milieu duquel vous vous trouvez, cela compensera amplement le manque de patience. J'espère que lorsque la splendeur des boutiques, la seule chose qui vaille là peine d'être vue à Londres, aura perdu le charme de la nouveauté, vous soupirerez après Paris et ses habitants, et vous sentirez que vous ne pouvez être nulle part aussi heureuse qu'en leur compagnie [1]. » — « Je suis enchanté des habitants de ce pays, » dit-il ailleurs ; « ici, toutes les aspérités et les rudesses de l'esprit humain sont si parfaitement effacées qu'il semble qu'on pourrait se glisser toute sa vie au milieu d'eux sans être une seule fois coudoyé[2]... Je voudrais que, sans trop sacrifier la sincérité du langage, mes compatriotes voulussent bien adopter de la politesse européenne tout juste ce qu'il faut pour être prêts à tous ces petits sacrifices du *moi*, qui rendent les manières européennes si parfaitement aimables, et qui soulagent la société des scènes désagréables auxquelles la grossièreté la soumet trop souvent [3]... »

Dans quelle mesure Jefferson avait-il réussi à s'approprier cette gaieté délicate, cette douce amabilité, cette fine galanterie qu'il proposait pour modèle aux Américains ? Ses essais d'imitation ne semblent pas

[1] *Works of Jefferson*, t. II, p. 161.

[2] Jefferson à madame Trist ; 18 août 1785. — *Works of Jefferson*, t. I, p. 394.

[3] Jefferson à M. Bellini ; Paris, 30 septembre 1785. — *Works of Jefferson* t. 1, p. 445.

avoir été fort heureux, à en juger du moins par certain dialogue entre « sa tête et son cœur » dont il avait fait hommage à une Anglaise de ses amies qui avait eu la cruauté de le quitter : — « *La tête :* Je vous ai déjà dit que vous engagiez imprudemment vos affections. Ces personnes sont assurément d'un grand mérite : « la dame en particulier a les qualités et les talents de son sexe, à un degré qui la rend digne d'un chapitre particulier : la musique, la modestie, la beauté, et cette douceur de caractère qui sont l'ornement de son sexe et le charme du nôtre. Mais tout cela ne pourra qu'augmenter les angoisses de la séparation, d'autant plus que vous n'avez aucune chance de les revoir. — *Le cœur :* Mais ils m'ont affirmé qu'ils reviendraient dans un an : « A l'été prochain ! » m'a dit le mari : « Au printemps prochain ! » m'a dit la femme ; et je l'aimerai, ne fût-ce que pour cette parole ! » Tout le dialogue est dans ce style, et il a douze grandes pages. Après s'être excusé de son excessive prolixité, et avoir promis d'être plus court à l'avenir, l'auteur ajoute : « Dans la crainte de vous affadir par de trop fortes doses, je m'engage au besoin à ne vous exprimer à l'avenir que la moitié de mes sentiments pour votre personne..... Mais, de votre part, point d'abrégés ! Vos lettres fussent-elles longues comme la Bible, elles me paraîtraient courtes. Mais qu'elles débordent. d'affection ! Je les lirai dans la disposition d'esprit avec laquelle Arlequin dans les *Deux Billets*

[1] Jefferson à madame Conway ; Paris 26 octobre 1786 — *Works of Jefferson*, t. II, p. 31-43.

épelle les mots : « Je t'aime, » et regrette que tout l'alphabet n'ait pu entrer dans leur composition. »

La plaisanterie n'est pas précisément du goût le plus fin, ce qui explique peut-être pourquoi la correspondance n'a pas continué. Les déclarations de Jefferson à la Maison Carrée étaient d'une nature moins compromettante et d'une gaieté plus franche : « Je suis ici, madame, » écrivait-il de Nîmes à la comtesse de Tessé, « passant des heures entières à contempler la Maison Carrée, comme un amant contemple sa maîtresse. Les faiseuses de bas et les fileuses de soie qui l'entourent me regardent d'un œil curieux comme un Anglais hypocondre sur le point d'écrire avec un pistolet le dernier chapitre de son histoire. C'est la seconde fois que je me laisse aller à l'amour depuis que j'ai quitté Paris. Le premier objet de ma passion a été la Diane du château de Laye-Épinaye, délicieux morceau de sculpture de M. A. Stodtz. Ceci est dans les règles, me direz-vous : être amoureux d'une beauté féminine, à la bonne heure ! mais d'une maison ! cela est sans précédent. Non, madame, cela n'est pas sans précédent dans mon histoire. A Paris, je m'étais violemment enflammé pour l'hôtel de Salm, et j'avais l'habitude d'aller tous les jours aux Tuileries pour les regarder. La loueuse de chaises, inattentive à ma passion, n'avait jamais la complaisance d'y mettre une chaise, de façon qu'assis sur le parapet, et me tordant le cou pour voir l'objet de mon admiration, je le quittais en général avec un torticolis [1]. »

[1] Jefferson à la comtesse de Tessé ; Nîmes, 20 mars 1787.— *Works of Jefferson*, t. II, p. 131.

Rien ne donne plus de force à la passion que d'être contrariée, ni plus de vivacité au plaisir que d'avoir été longtemps attendu : « Le génie des arts semblait avoir répandu ses malédictions sur le pays de sa naissance, » tel était le secret de l'enthousiasme et des joies que causaient à Jefferson les œuvres de l'art européen : « Si je voulais vous peindre les jouissances que me donnent leur architecture, leur peinture, leur musique, je manquerais d'expressions[1], » écrivait-il à M. Bellini un an après son arrivée en France.

Ce n'était pas seulement lorsqu'il s'agissait du beau que Jefferson affectait ces airs d'amateur et de connaisseur. Il s'intéressait à tout, savait de tout, parlait de tout avec l'étourderie d'une jolie femme philosophe du XVIII[e] siècle. Il jugeait la nomenclature chimique de Lavoisier du même ton qu'un opéra; il condamnait les théories physiques de Newton avec autant d'assurance que les institutions monarchiques. C'étaient également à ses yeux des erreurs vieillies dont le progrès des lumières devait faire justice. Rejeter avec un superbe scepticisme les opinions anciennes, accueillir avec un enthousiasme crédule les nouvelles, douter de ce que les hommes avaient toujours cru, et ne jamais douter de soi et de son temps, c'étaient les règles les plus saisissables de sa critique. Aussi croyait-il avec autant de religion à l'existence de certains *mammouths* vivants qu'un malicieux voyageur prétendait avoir rencontrés dans les montagnes du nouveau monde qu'à la férocité des *mammouths* politiques de l'Europe; et il re-

[1] Paris, 30 septembre 1785.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 445.

gardait sans hésitation comme démontré que les Peaux-Rouges descendaient des Carthaginois, et que les couches géologiques du globe étaient dues à une végétation analogue à celle qui produit les couches ligneuses des arbres[1].

A en juger par un conseil donné par Jefferson à son neveu Peter Carr, jeune collégien qui sentait le besoin de se faire une religion, l'on pourrait croire que le spirituel diplomate apportait dans l'examen des questions théologiques plus de réserve, de prudence, de sérieux et de critique que dans la solution des problèmes scientifiques : « Résistez au penchant pour les nouveautés et les opinions singulières, » écrivait-il au jeune homme ; « il est plus dangereux en cette matière qu'en toute autre. » Mais que l'on continue la lecture de la lettre, et l'on verra que ce ne sont là que les précautions oratoires d'un libre penseur insouciant, qui ne veut ni effaroucher son disciple, ni être responsable des faux pas que le novice pourra faire dans la voie où il l'engage : « Secouez toutes les craintes et tous les préjugés serviles par lesquels tant d'esprits faibles se laissent servilement écraser. Fixez votre esprit dans une ferme assiette, et citez devant son tribunal tous les faits, toutes les opinions... Ne vous laissez pas détourner de cet examen par la crainte des conséquences. S'il a pour résultat la croyance qu'il n'y a point de Dieu, vous rencontrerez des encouragements à la vertu dans le plaisir et le charme que vous trouverez à la pratiquer, et dans l'amour des autres qu'elle vous procurera. Si vous découvrez des raisons de penser qu'il y a un Dieu, le sentiment que

[1] *Life of Jefferson*, by George Tucker, t. I, p. 291.

vous agissez sous son regard et qu'il vous approuve sera un grand encouragement de plus. Si vous êtes conduit à croire à une vie future, l'espoir d'une existence heureuse dans l'autre monde rendra plus ardent votre désir de la mériter. Si Jésus vous paraît avoir été un Dieu, vous serez consolé par la foi en son secours et en son amour. En un mot, je vous le répète, il faut mettre de côté tout préjugé, et ne croire ni ne rejeter rien parce que certaines personnes l'ont rejeté ou cru. Votre propre raison est le seul oracle qui vous ait été donné par le ciel, et vous êtes responsable non de la rectitude, mais de la droiture de ses décisions[1].»

Peu importait donc au fond à Jefferson qu'on fût athée ou déiste, spiritualiste ou matérialiste, unitaire ou trinitaire, pourvu qu'on « n'eût pas cherché sa religion en dehors des inspirations de sa propre raison et des sentiments de son propre cœur[2], » pourvu, en un mot, qu'on se fût fait soi-même une religion, c'est-à-dire qu'on eût une religion qui n'en fût pas une; car c'est méconnaître le caractère distinctif de la religion et la confondre avec la philosophie que la faire descendre du génie de l'homme. De même qu'il croyait que, laissé à lui-même, l'esprit humain peut arriver à la vérité, à toute la vérité, et qu'il ne doit suivre aucun guide, n'accepter aucune règle, ne se soumettre à aucune autorité, de même Jefferson pensait que, laissée à elle-même, la liberté humaine va au bien, et que les sociétés doivent chercher à se passer de lois et de gouvernement aussi

[1] Paris, 10 août 1787.—*Works of Jefferson*, t. II, p. 239, 240.
[2] *Ibid.*

bien que la pensée. Aussi y avait-il dans ses idées sociales presque autant de confusion et d'inconséquence que dans ses idées religieuses. L'homme lui paraissait naturellement enclin au bien; mais les gouvernements, qui sont composés d'hommes, lui paraissaient fatalement enclins au mal. Les fautes des gouvernés s'expliquaient surtout à ses yeux par des erreurs d'esprit qui pouvaient presque toujours se corriger d'elles-mêmes, les abus des gouvernants par la perversité de leur cœur qui avait toujours besoin d'être dominée par la crainte des soulèvements populaires. Est-il nécessaire de dire que c'était singulièrement méconnaître le cœur humain? En arrivant au pouvoir, l'homme ne change pas de nature; il reste ce qu'il était en le subissant ou en y aspirant, un être essentiellement faillible et peccable, et il ne faut des freins pour contenir ceux qui ont à gouverner que parce qu'il en faut pour contenir ceux qui sont à gouverner. La prétention de Jefferson était de n'en imposer qu'aux premiers, de donner à l'autorité, pour seule garantie, les lumières du peuple éclairé par la presse, et à la liberté pour principale sauvegarde la méfiance des masses usant et abusant du droit à l'insurrection. Aussi n'hésitait-il point à préférer l'absence de gouvernement à l'absence de journaux, à admirer l'état social des Indiens, et à regarder l'émeute comme une des plus précieuses institutions politiques de son pays : « Le peuple est le seul censeur de ceux qui le gouvernent, et ses erreurs mêmes contribuent à retenir ceux-ci attachés aux vrais principes de leur institution. Punir ces erreurs trop sévèrement, ce serait supprimer la seule sauvegarde des libertés publi-

ques. Le moyen d'empêcher ces interventions irrégulières du peuple, c'est de lui donner une connaissance parfaite de ses affaires par le canal des papiers publics, et de faire pénétrer ces papiers jusqu'au cœur de la masse tout entière. La base de nos gouvernements américains étant l'opinion du peuple, le point capital est que l'opinion ne s'égare pas. Si donc j'avais à choisir pour nous entre un gouvernement sans journaux ou des journaux sans gouvernement, je n'hésiterais pas à préférer la dernière combinaison; mais je voudrais que tout homme reçût ces papiers publics, et fût en état de les lire. Je suis convaincu que les sociétés qui (comme celles des Indiens) vivent sans gouvernement jouissent, à les prendre dans leur ensemble, d'un degré de bonheur infiniment plus grand que celles qui vivent sous les gouvernements européens[1]... Je me demande même si cette forme de la société n'est pas la meilleure de toutes[2]... Parmi les Indiens, l'opinion tient lieu de loi, et elle est pour les mœurs un frein aussi puissant que les lois aient jamais pu l'être ailleurs. En Europe, sous prétexte de gouverner, on a divisé les nations en deux classes, les loups et les brebis. Je n'exagère pas. C'est un vrai tableau de l'Europe. Entretenez donc avec soin l'esprit public et l'ardeur de notre peuple, tenez son attention en éveil. Ne soyez pas trop sévère pour ses erreurs, mais corrigez-les en l'éclairant. Si jamais il en venait à laisser languir son attention sur les affaires publiques,

[1] Jefferson au colonel Edouard Carrington; Paris, 16 janvier 1787.—*Works of Jefferson*, t. II, p. 99.

[2] Jefferson à Madison; Paris, 30 janvier 1787. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 105.

vous et moi, le congrès et les assemblées, les juges et les gouverneurs, nous deviendrions tous des loups [1]. »

C'était en réponse à ceux qui s'effrayaient et s'affligeaient trop, selon lui, des soulèvements socialistes dont le Massachusetts venait d'être le théâtre, que Jefferson improvisait ces singulières doctrines; dans son empressement à représenter ce formidable déchaînement de mauvaises passions comme un symptôme rassurant pour l'avenir de son pays, il se serait écrié volontiers avec Pangloss : « Ceux qui ont dit que tout est bien ont dit une sottise; il fallait dire que tout est pour le mieux. » — « Dieu nous garde, » écrivait-il à ses amis, « de rester jamais vingt ans de suite sans une semblable insurrection [2] !... Je tiens pour avéré que de temps en temps une petite émeute est une bonne chose, et aussi nécessaire dans le monde politique que les orages dans le monde physique... L'arbre de la liberté a besoin d'être rafraîchi quelquefois dans le sang des tyrans et des patriotes... Il est vrai qu'en échouant les rébellions confirment généralement les empiétements de droit qui les ont fait naître. L'observation de cette vérité doit rendre un honnête gouvernement républicain assez modéré dans la compression des révoltes pour ne pas trop en décourager le peuple [3]. »

De semblables paradoxes sont plus dangereux pour les badauds qui s'y arrêtent en les lisant que pour les

[1] Jefferson au colonel Edouard Carrington, 16 janvier 1787. —*Works of Jefferson*, t. II, p. 99.

[2] Jefferson au colonel Smith ; Paris, 13 novembre 1787.—*Works of Jefferson*, t. II, p. 318.

[3] Jefferson à Madison ; Paris, 30 janvier 1787. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 105, 318.

gens d'esprit qui les écrivent en passant. Ils n'empêchaient nullement Jefferson de parler d'un ton impitoyable des « misérables, » des « coquins, » des « brigands » du faubourg Saint-Antoine, tués devant la maison de Réveillon pour avoir trop sérieusement cru que « l'arbre de la liberté avait besoin d'être rafraîchi dans le sang des tyrans et des patriotes. » Les excès de ces bandes sanguinaires qui venaient de faire leur première apparition dans les rues de Paris inspiraient d'ailleurs au ministre américain plus de répugnance et de mépris que d'effroi. Les violences de la populace n'étaient à ses yeux que des accidents inévitables, communs à toutes les révolutions, et qui ne prouvaient rien contre celle dont il suivait les progrès avec la curiosité bienveillante d'un connaisseur sympathique. Seulement ce qui venait parfois le troubler dans ses prévisions optimistes sur l'issue de la révolution française, c'était l'état intellectuel et moral de ce peuple qui, par une brusque émancipation, sans éducation préalable, allait subitement passer d'une tutelle oppressive à une indépendance sans limite. C'était la confiance présomptueuse et presque puérile encore de ces réformateurs improvisés dans leur force et dans leur science politique; c'était la précipitation à la fois impétueuse et systématique de leurs allures, leur inexpérience de la liberté, leur ignorance des conditions auxquelles elle s'établit, le peu de goût naturel qu'ils avaient pour les institutions qui en sont la plus ferme garantie : « Jusqu'où pourront-ils aller en définitive dans la réforme radicale des abus, c'est ce qu'il est impossible de prévoir, » écrivait-il à Washington le 4 décembre 1788. « Selon moi, une influence dont aucun de

leurs plans de réforme ne tient compte les déjouera tous, l'influence des femmes dans le gouvernement. Les mœurs de la nation leur permettent de visiter seules tous les gens en place, de solliciter pour les affaires de leur mari, de leur famille, de leurs amis, et leurs sollicitations mettent au défi les lois et les règlements[1].... » Et à Madison : « Le malheur est qu'ils ne sont pas assez mûrs pour recevoir les bénédictions auxquelles ils ont droit. Je doute par exemple que le corps de la nation, si l'on pouvait prendre son avis, fût disposé à accepter une loi d'*habeas corpus* dans le cas où elle serait offerte par le roi[2]. » Et après la réunion de l'Assemblée Constituante : « Ils se flattent de faire une meilleure constitution que la constitution anglaise. Je crois qu'elle sera à la fois meilleure et pire : meilleure sur le chapitre de la représentation, qui sera plus égale, pire en ce que leur situation les oblige à conserver la dangereuse machine des armées permanentes. Je doute aussi qu'ils obtiennent le jugement par jury, parce qu'ils n'ont pas le sentiment de sa valeur[3].... Et je le regarde cependant comme la seule ancre efficace qui ait jamais été inventée par l'homme pour tenir un gouvernement attaché aux principes de sa constitution[4]... Il n'y a jamais eu de pays où l'habitude de trop gouverner ait pris plus profondément racine et fait plus de mal[5]....

[1] *Works of Jefferson*, t. II, p. 536.

[2] Paris, 18 novembre 1788. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 506.

[3] Jefferson au Dr Price ; Paris, 8 janvier 1789.— *Works of Jefferson* t. II, p. 557.

[4] Jefferson à Thomas Paine.—*Works of Jefferson*, t. III, p. 71.

[5] Jefferson à Madison ; Paris, 28 août 1789. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 97.

Nous sommes leur modèle, modèle dans lequel ils introduisent les changements rendus nécessaires par la différence des situations, et quelques autres qui ne sont ni nécessaires ni avantageux, mais auxquels ceux-là seront toujours tentés d'avoir recours qui sont versés dans la théorie et novices dans la pratique du gouvernement, qui ne connaissent les hommes que tels qu'on les voit dans les livres, et non tels qu'ils sont dans le monde [1]... L'un de mes sujets d'inquiétude, c'est le grand nombre des membres de l'Assemblée. En tous pays, en toutes circonstances, il est bien difficile à douze cents personnes réunies, à quelque classe qu'elles appartiennent d'ailleurs, de ne pas tomber dans le tumulte et dans la confusion. Et quand ces douze cents personnes font partie d'une assemblée qui n'a encore ni règlements, ni habitude de l'ordre et de la discipline, quand par-dessus le marché il s'agit de Français, parmi lesquels il y a toujours plus de prêcheurs que d'auditeurs, il y a là un grand écueil à redouter [2]..... Il est à craindre que leur impatience de rectifier toutes choses à la fois n'effraye la cour et ne l'amène à ne plus compter que sur la force [3]. »

Jefferson ne savait pas lui-même à quel point ses passagères inquiétudes étaient fondées. Au milieu des impressions un peu confuses et contradictoires qu'il recevait jour par jour des événements qui s'accom-

[1] Jefferson à Madison; Paris, 28 août 1789.—*Works of Jefferson*, t. III, p. 97.

[2] Jefferson à Thomas Paine ; Paris, 17 mars 1789. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 8.

[3] Jefferson à John Jay ; Paris, 19 novembre 1788. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 510.

plissaient sous ses yeux, ce qui dominait en lui, c'était la confiance, confiance enthousiaste qui se déployait de plus en plus à mesure que le flot révolutionnaire montait, emportant acteurs et spectateurs. « Il y a plaisir, » dit Pascal, « d'être dans un vaisseau battu par l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point. » Personne n'a plus vivement goûté ce plaisir que Jefferson, et lorsqu'il dut s'y arracher, il quitta le navire avec la conviction que l'orage le poussait vers le port : « La révolution française sera terminée dans un an[1], » se disait-il en s'embarquant à contre-cœur pour New-York, le 8 octobre 1789.

La révolution française durait encore lorsqu'il reprochait, en 1821, à ceux qui avaient eu la prétention de la gouverner, de n'avoir pas suivi les conseils qu'il leur avait donnés au début de la crise, dans les premiers jours de juin 1789, alors que les états généraux n'avaient encore rien fait ni rien compromis, mais qu'ils étaient déjà sur le point de se lancer dans les voies hasardeuses où depuis ils se sont égarés. Réunie depuis plus d'un mois, l'assemblée n'était pas encore parvenue à se constituer. La querelle qui s'était élevée entre les trois ordres, sur la question de la vérification des pouvoirs, s'envenimait de jour en jour. Les communes, irritées de la résistance que leur opposait la noblesse, et ne connaissant encore, dans leur inexpérience politique, d'autre moyen de vaincre un obstacle que de le briser, commençaient à concevoir le projet de supprimer violemment toute distinction entre les or-

[1] *Life of Jefferson*, by George Tucker, t. I, p. 336.

dres, projet révolutionnaire « dénotant, » nous dit Jefferson, « plus de courage que de calcul. » Non moins inhabile, la cour, dans sa stérile perplexité, ne savait plus que songer aux partis extrêmes. Tout annonçait une rupture entre ces divers pouvoirs qui, depuis si longtemps, avaient perdu l'habitude de faire en commun les affaires de l'État. Pour les empêcher de s'entre-détruire, il fallait à tout prix mettre fin à une situation violente qui, en se prolongeant, pouvait compromettre le principe récemment reconquis de l'intervention du pays dans ses affaires. Clore immédiatement les débats, remettre à des temps plus paisibles la discussion et l'élaboration d'une constitution détaillée, se borner pour le moment à l'acceptation pure et simple d'une charte royale confirmant en peu de mots les droits de la nation, se séparer immédiatement après l'avoir fait signer par le roi et par les membres des trois ordres, tel fut l'expédient proposé par Jefferson; mais laissons-le parler lui-même : « J'étais fort alarmé, » dit-il; « je regardais les chances de succès de cette grande réforme du gouvernement de la France qui devait entraîner et assurer une réforme générale en Europe, comme mises à néant par les fautes des divers pouvoirs de l'État. J'étais lié avec les principaux patriotes de l'assemblée. J'appartenais à un pays qui avait passé avec succès par une semblable réforme; ils étaient disposés à me rechercher, et ils avaient quelque confiance en moi. Je les pressais avec instance d'avoir immédiatement recours à un compromis, d'assurer ce que le gouvernement était alors disposé à accorder, et de se reposer sur l'avenir du soin de faire naître l'occasion de compléter ce qui pourrait

manquer. Il était alors bien entendu que le roi accorderait en principe : 1° la liberté individuelle, 2° la liberté de conscience, 3° la liberté de la presse, 4° le jugement par jury, 5° la représentation législative, 6° la périodicité des réunions, 7° le droit d'initiative, 8° le droit exclusif de voter les taxes et d'en régler l'emploi, 9° la responsabilité des ministres. Munis de tels pouvoirs, ils auraient pu obtenir avec le temps tout ce qui serait devenu nécessaire à l'amélioration et à l'affermissement de leur constitution. Ils en ont jugé autrement, et les faits ont prouvé leur lamentable erreur. Ils ne prévoyaient pas (et qui aurait pu les prévoir?) les tristes suites d'une persévérance qu'ils déployaient à bonne intention. Ils ne savaient pas qu'exploitée par un tyran usurpateur, leur force ne servirait qu'à mettre sous ses pieds l'indépendance et l'existence même des nations, et qu'après trente années de guerres civiles et étrangères, la perte de millions d'hommes, la ruine du bonheur privé, l'occupation de leur pays par les armées de la coalition, ils ne devaient obtenir rien de plus que ce qui leur avait été proposé. Et cela même le possèdent-ils sûrement[1] ? »

Jefferson n'avait peut-être pas le droit de juger aussi sévèrement la conduite de ses amis français, car il avait partagé leur enivrement d'esprit, et, tout en blâmant leurs fautes, il avait, au milieu du trouble jeté dans ses idées par la révolution française, rêvé de plus absurdes chimères que les leurs. Le même homme qui avait si sagement et si sobrement indiqué les bases sur lesquelles

[1] 1821.—Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 93.

il convenait d'établir la constitution française, s'était demandé s'il ne serait pas utile et légitime d'y inscrire le droit de faire banqueroute tous les dix-neuf ans, et au moment où il parlait avec le plus de dédain de « ces politiques versés dans la théorie et novices dans la pratique du gouvernement, qui connaissaient l'homme tel qu'ils le voyaient dans leurs livres et non tel qu'il est dans le monde, » il se laissait éblouir par les fausses lumières de ces livres et entraîner par la hardiesse de ces théories : « Elles sont, » disait-il, « bien au-dessus de la portée des Anglais ; apaisés et engourdis, pour ainsi dire, par une demi-réforme politique et religieuse, ils ne sont excités par rien de ce qu'ils voient ou de ce qu'ils sentent à mettre en question les préjugés subsistants. Un Français, au contraire, ne rencontre partout où il porte son regard, sur le trône comme sur l'autel, que de monstrueuses absurdités qui éveillent son esprit, l'excitent à penser et à examiner à fond toutes choses. Aussi les écrivains de ce pays, affranchis de tout préjugé par la surabondance même des préjugés qui les entourent, nous tireront-ils des erreurs avec lesquelles nous avons été bercés[1]. »

Le principe qu'un peuple doit toujours rester fidèle à ses engagements était l'une de ces erreurs avec lesquelles Jefferson avait été bercé, et dont il était revenu pendant son séjour à Paris. Il se flattait de s'en être affranchi sans le secours de personne. Las de marcher à la suite des autres penseurs révolutionnaires, il avait voulu à son tour ouvrir la voie à de nouvelles décou-

[1] Mars 1789. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 8, 11.

vertes dans la science politique, faire faire de nouveaux progrès à l'esprit humain, et il s'était mis en devoir d'examiner si une génération d'hommes a le droit d'en lier une autre : « Cette question n'a encore jamais été abordée de front ni en Europe, ni en Amérique, » écrivait-il à Madison le 6 septembre 1789, « et cependant, par son importance, elle mérite non-seulement d'être décidée, mais de prendre place parmi les principes fondamentaux de tout gouvernement. Les réflexions dans lesquelles nous sommes plongés ici sur les principes élémentaires de la société m'ont conduit par leur cours naturel à soulever cette question. Il faut y répondre par la négative, et c'est ce que l'on peut prouver[1]. » Puis il développait longuement son idée. La voici, je crois, dans sa nudité et sa rigueur :

On ne peut transmettre un droit ou une obligation qu'on n'a point. On ne peut avoir un droit ou une obligation quand on n'est point. Les morts ne sont plus. Ils n'ont donc plus rien, ils ne doivent donc plus rien, ils ne peuvent donc plus rien transmettre. La part matérielle qu'ils avaient dans le domaine du monde leur survit seule, et le droit naturel l'attribue au premier occupant, mais sans faire renaître les charges dont ils pouvaient l'avoir grevée, et qui se sont éteintes avec eux. La terre est le patrimoine, non des morts, mais des vivants. Les morts ne sauraient lier les vivants. Ce principe de la loi naturelle, la loi civile peut légitimement le modifier ; elle peut, dans l'intérêt de tous, res-

[1] *Works of Jefferson*, t. III, p. 103.

susciter des obligations et des droits éteints par la mort, et former de l'ensemble de ces droits et de ces obligations, une personne morale qui s'appelle une succession; elle peut donner à cette succession des héritiers et des créanciers, et en créant au profit des premiers certains avantages, y mettre certaines conditions au profit des seconds. La société peut tout sur ses membres, mais le droit public ne saurait imiter le droit civil. Le droit civil ne s'applique qu'à des individus qui sont soumis à la société; le droit public s'applique à la société tout entière, qui ne relève que d'elle-même. Une génération, c'est-à-dire une société tout entière qui en remplace une autre, entre naturellement en possession des biens laissés par ses prédécesseurs, mais sans succéder aux charges dont ils pouvaient l'avoir grevée et qui se sont éteintes avec eux. Cette génération, cette société nouvelle n'est soumise à aucune autorité supérieure en état de créer une succession politique. Nul ne peut lui imposer des dettes qu'elle n'a pas contractées, des engagements qu'elle n'a pas pris, des lois qu'elle n'a pas faites, et dont le droit naturel l'affranchit. Une génération ne peut donc en engager une autre, et toute loi dont la durée dépasse celle de la génération qui l'a faite est contraire au droit. La durée d'une génération peut se calculer d'après les lois de la mortalité. En suivant les tables de Buffon, on trouve qu'au bout de dix-neuf ans la majorité des hommes arrivés à l'âge de raison et capables de s'engager, fait place à une majorité nouvelle. Au bout de dix-neuf ans, toute constitution, toute loi, tout contrat national est donc nul. Tous les dix-neuf ans, la banqueroute, la

révolution, le remaniement de la société est nécessaire et légitime[1].

Jefferson avait trop d'esprit de conduite pour se rendre lui-même aux yeux du public responsable d'une théorie choquant à ce point le bon sens. Aussi voulut-il que tout l'honneur de la produire dans le monde revînt à Madison : « Retournez ce sujet dans votre esprit, » lui écrivait-il, « et développez cette doctrine avec la puissance de logique qui vous est propre. Votre position, dans les conseils de notre pays, vous donne l'occasion d'appeler sur elle l'attention publique et de la faire entrer dans la discussion. A première vue, on pourra en rire et la regarder comme le rêve d'un théoricien; mais après mûr examen, on la trouvera solide et salutaire[2]. » A première vue, Madison ne la trouva pas « de tous points compatible avec le cours des affaires humaines[3]. » Sans oser contester en principe la doctrine de Jefferson, sans voir peut-être lui-même bien clairement en quoi l'idée fondamentale de son ami était fausse, il lui soumit quelques objections pratiques, et avec un singulier mélange de déférence et d'ironie douce, il déclina l'honneur de développer une thèse au-dessus de la portée de ses compatriotes. Jefferson approuva sans doute la prudente réserve de son ami, car, tant qu'il resta activement mêlé à la vie publique, il ne pensa plus à sa théorie, ou du moins il n'en parla plus; mais il avait une ténacité

[1] *Works of Jefferson*, t. III, p. 103; t. VI, p. 138, 196; t. VII, p. 16, 19, 311, 359.

[2] Paris, 6 septembre 1789.—*Works of Jefferson*, t. III, p. 107.

[3] Madison à Jefferson ; New-York, 4 février 1790. — *Life of Jefferson*, by George Tucker, t. I, p. 326.

d'esprit au moins égale à la facilité avec laquelle il pouvait mettre de côté celles de ses idées qui menaçaient de devenir pour lui embarrassantes ou compromettantes. Après avoir volontairement négligé pendant vingt-quatre ans toutes les occasions que sa situation officielle lui donnait d'appliquer son idée, elle lui revint avec une force nouvelle dans sa retraite de Monticello, et le 24 juin 1813, il écrivait à son gendre, M. Eppes, représentant de la Virginie dans le congrès et président du comité des voies et moyens : « Cette lettre sera consacrée à la politique, car, bien que je ne me permette pas d'y penser souvent, elle vient parfois s'imposer à mon esprit et m'inspirer des idées que je suis alors tenté de poursuivre. Comme vous êtes à la tête du comité des finances, je viens me hasarder à vous dire quelques-unes de mes vues financières, mais ceci pour vous seul, et pour les personnes auxquelles vous pouvez vous fier : cela n'est pas fait pour un comité de composition mêlée[1] » Et il revenait sur sa doctrine qu'une génération ne peut en lier une autre, et que tout emprunt contracté pour plus de dix-neuf ans est un abus de pouvoir.

Quand on craint à ce point d'avouer ce qu'on dit, c'est qu'on doute un peu de la valeur de ce qu'on pense. A la rigueur, le mystère dont Jefferson entourait sa doctrine suffirait à la condamner; mais nous avons appris à nos dépens qu'il est aussi nécessaire de réfuter que légitime de mépriser de pareils sophismes. Je n'ai pas la prétention d'avoir retenu la liste exacte des détestables paradoxes que nous avons vu

[1] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 136.

ressusciter en 1848. Je crois cependant me rappeler que, dans la collection des copies de leurs grands maîtres que les socialistes, nos contemporains, ont voulu nous donner pour des originaux, ils ont oublié de placer l'œuvre de Jefferson. C'est un oubli qu'à l'occasion ils répareront sans doute, avec d'autant plus d'empressement que l'erreur de l'illustre démocrate américain découle exactement du même principe que celles dont ils se sont fait les démonstrateurs. Cela est si vrai que je trouve, dans *la Démocratie en France* de M. Guizot, un passage écrit en réponse à M. Proudhon, qui répond en même temps à Jefferson. Voici ce qu'ont également oublié Jefferson et M. Proudhon :

« L'homme, ce n'est pas seulement les êtres individuels qu'on appelle les hommes ; c'est le genre humain, qui a une vie d'ensemble et une destinée générale et progressive : caractère distinctif de la créature humaine, seule au sein de la création.

« A quoi tient ce caractère? A ce que les individus humains ne sont pas isolés ni bornés à eux-mêmes et au point qu'ils occupent dans l'espace et dans le temps. Ils tiennent les uns aux autres ; ils agissent les uns sur les autres par des liens et par des moyens qui n'ont pas besoin de leur présence personnelle et qui leur survivent, en sorte que les générations successives des hommes sont liées entre elles et s'enchaînent en se succédant.

« L'unité permanente qui s'établit et le développement progressif qui s'opère par cette tradition incessante des hommes aux hommes et des générations aux générations, c'est là le genre humain ; c'est son origi-

nalité et sa grandeur; c'est un des traits qui marquent l'homme pour la souveraineté dans ce monde et pour l'immortalité au delà de ce monde.

« C'est de là que dérivent et par là que se fondent la famille et l'État, la propriété et l'hérédité, la patrie, l'histoire, la gloire, tous les faits et tous les sentiments qui constituent la vie étendue et perpétuelle de l'humanité au milieu de l'apparition si bornée et de la dispersion si rapide des individus humains. »

La théorie de Jefferson supprime tout cela; elle abolit le genre humain. S'il s'était donné la peine de regarder jusqu'où allait son idée, il aurait sans doute hésité à l'accepter; mais il était un de ces esprits actifs et faciles qui se laissent éblouir par leurs propres vues, et qui n'appliquent le principe du libre examen qu'aux doctrines de leurs adversaires.

Dans presque toutes les carrières, il est certaines époques décisives où les opinions s'arrêtent et où les sentiments se fixent. Telle fut pour Jefferson l'époque de la Révolution française. Aucun homme d'État américain n'en a plus profondément ressenti l'influence. Il emporta de Paris la plupart des idées qui jouèrent un rôle dans sa conduite en Amérique, idées désintéressées encore, dont il ne songea que plus tard à faire une politique. Comment il fut amené à les prendre pour arme et pour drapeau et à grouper autour d'elles une faction, comment son cœur s'altéra et s'aigrit dans la lutte, c'est ce que nous essayerons de montrer en racontant les origines, l'organisation et le triomphe du parti démocratique aux États-Unis.

CHAPITRE VII

(1790-1794.)

Jefferson secrétaire d'État de Washington.—Heureuse révolution qui s'est opérée aux États-Unis pendant l'absence de Jefferson.—Il est resté en harmonie avec les tendances sociales de ses compatriotes.—Le secrétaire du trésor Hamilton et ses plans financiers. — Madison les attaque dans le congrès. — Jefferson accommode le différend entre Hamilton et l'opposition.—Il se fait le représentant de l'opposition dans le cabinet. —Il organise le parti républicain. — Rivalité sourde entre Jefferson et Hamilton.—Jefferson est tenté de se retirer.—Ses conversations avec Washington sur leur commune passion pour la retraite.—Rupture ouverte entre Jefferson et Hamilton.—Jefferson se décide à rester dans le cabinet.—Progrès du parti républicain.—Explosion de la guerre entre la France et l'Europe.—Malveillance de Hamilton et des fédéralistes pour la France révolutionnaire.—Sympathie de Jefferson et des républicains pour la cause de la Révolution française.—Mission de M. Genet en Amérique.—Situation embarrassante dans laquelle les violences et les extravagances de cet agent français placent Jefferson.—Habileté et hardiesse avec lesquelles Jefferson triomphe de ces embarras.—Il sort momentanément des affaires.

Pour un homme d'esprit et de bonne compagnie, qui a le goût de la politique sans avoir la passion de la responsabilité et de la lutte, et qui aspire aux honneurs sans être tenté par l'ambition d'être, suivant la belle expression de sir Robert Peel, « un hardi pilote au milieu de la tempête, » il n'est pas de plus charmant plaisir que l'activité un peu paresseuse de la vie diplomatique. Avoir l'esprit occupé des plus grandes questions, être

mêlé aux plus grandes affaires et n'être que rarement appelé à prendre une décision, avoir pour principale mission d'observer et de plaire, n'agir le plus souvent qu'en vertu d'instructions qui vous couvrent, ne répondre que de soi-même, n'être jugé que par des connaisseurs, ne pas relever du public, servir son pays en pouvant rester étranger aux querelles intérieures qui le divisent, c'est de toutes les situations politiques la plus douce et la moins compromettante. Jefferson était fort sensible aux charmes et aux avantages de la carrière diplomatique: « Ce qu'il y a d'attachant dans mes fonctions actuelles, » écrivait-il pendant qu'il était ministre des États-Unis à Paris, « c'est que je puis en remplir les devoirs sans être vu par ceux au profit desquels je les remplis[1]. » Et il faisait vœu de ne jamais sortir de ce demi-jour dans lequel il aimait à vivre. Il fut donc presque aussi contrarié que flatté d'apprendre, en débarquant à Norfolk le 20 novembre 1789, que le président l'avait appelé à la première place dans son cabinet[2]. Le poste de secrétaire d'État, qui lui était offert par Washington, embrassait dans ses attributions le gouverne-

[1] Jefferson à F. Hopkinson, 13 mars 1789.—*Works of Jefferson*, t. II, p. 587.

[2] Après l'avénement de Washington à la présidence, le congrès avait créé trois départements ministériels : le département d'État (embrassant les affaires étrangères, la promulgation des lois, les seeaux et les archives) ; le département de la guerre (armée et marine); et le département du trésor. Les titulaires de ces trois départements, nommés et révoqués à volonté par le président, devaient, avec le procureur général, former son cabinet. A l'arrivée de Jefferson, le général Knox avait déjà été appelé au département de la guerre, le colonel Hamilton au département du trésor, et M. Edmond Randolph aux fonctions de procureur général près la cour suprême.

ment des affaires étrangères et d'une partie des affaires intérieures. C'était une lourde charge, mais à laquelle on ne pouvait se soustraire sans s'amoindrir. Jefferson craignait d'ailleurs autant de s'exposer à déplaire au chef tout-puissant de la nation que d'affronter les sévérités du public : après avoir timidement avoué à Washington sa répugnance pour la responsabilité et son désir d'être renvoyé à Paris, il fut assez bon courtisan pour promettre de faire au besoin violence à ses goûts : « Ayez la bonté de me marquer formellement votre désir, et je m'y conformerai de tout mon cœur. Si vous m'ordonnez de rester à New-York, j'aurai pour principale consolation de travailler sous vos yeux, et pour seule sauvegarde l'autorité de votre nom et la sagesse des mesures qui seront dictées par vous et implicitement exécutées par moi[1]. » Washington insista, mais avec une libérale discrétion. Jefferson accepta sans effort. Il n'était ni un patriote assez désintéressé, ni un ambitieux assez impatient pour rechercher les postes difficiles ; mais lorsqu'il les voyait venir à lui, il avait trop de confiance dans sa fortune et dans son savoir-faire pour se laisser longtemps troubler par d'inutiles inquiétudes.

Eût-il été moins optimiste, ses soucis se seraient bientôt dissipés. Il arrivait en Amérique dans un de ces moments qui suivent les révolutions heureuses[2], où les peuples se

[1] Jefferson à Washington ; Chesterfield, 15 décembre 1789. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 125.

[2] Pendant le séjour de Jefferson en Europe, la plus heureuse révolution s'était en effet opérée en Amérique. Lorsqu'il avait quitté son pays en 1784, l'indépendance des États-Unis était déjà conquise ; mais le gouvernement de l'Union n'était pas encore

sentent satisfaits d'eux-mêmes et de ceux qui les guident, et où la bonne humeur publique est pour ainsi dire contagieuse. Affranchis des entraves que l'impuissance du congrès avait longtemps mises à leur essor, débarrassés du pacte fédéral qui les divisait en treize petites républiques, les États-Unis, devenus une nation, entraient, pleins de force, de jeunesse et de santé, dans une ère nouvelle. La constitution votée par la convention de Philadelphie était en vigueur ; Washington et ses amis, portés au pouvoir par la révolution qu'ils avaient provoquée, donnaient un gouvernement à l'Union. Dans ce pays où la presse anglaise ne voyait naguère que corruption et décomposition précoce, mépris

fondé : Washington et ses amis n'avaient encore accompli que la première moitié de leur œuvre. Le pacte fédéral, connu sous le nom d'*Articles de confédération et d'union perpétuelle*, qui tenait alors lieu de constitution aux États-Unis, ne semblait avoir été conclu qu'en vue d'organiser l'impuissance du congrès, seul lien entre les États, seul pouvoir central, pouvoir sans moyens d'action, sans droit de coercition, et qui, pour faire exécuter ses décrets, avait besoin du libre assentiment de treize petites républiques souveraines et rivales. Ce fut pour tirer les États-Unis de la division et de l'anarchie où ils étaient tombés par suite de la faiblesse du lien fédéral, ce fut pour réunir les treize États en un corps de nation que s'assembla la convention de Philadelphie, le 14 mai 1787. Sous la direction de Washington, de Franklin, de Hamilton, de Madison, de Gouverneur Morris, elle fit cette constitution des Etats-Unis qu'on ne peut se lasser d'admirer, lorsqu'on la compare au désordre dont elle sortit. La nouvelle loi fondamentale entra en vigueur le 4 mars 1789, et Washington, porté à la présidence par le vœu unanime de ses concitoyens, accepta la mission de mettre en mouvement la machine politique que la convention de Philadelphie avait créée. C'est cette grande réforme du gouvernement des Etats-Unis que l'on a quelquefois appelée en Amérique la *révolution de* 1789.

du droit, agitations stériles, ruine, fraude et violence, le chef de l'État veillait loyalement à l'exécution des traités, les tribunaux faisaient respecter les conventions privées, le congrès assurait le payement de la dette publique, les pouvoirs locaux maintenaient partout l'ordre matériel, les citoyens s'enrichissaient; la justice, la sécurité, la prospérité renaissaient, les mauvaises passions se taisaient, et Washington, parcourant les États qui avaient été le théâtre des soulèvements socialistes, était accueilli avec un enthousiasme si plein d'idolâtrie qu'un spectateur chagrin s'écriait : « Nous avons passé par la série des adorations papistes; le président rentre à New-York tout parfumé d'encens[1]. » Pour démontrer que tout était pour le mieux dans le nouveau monde, il n'était plus nécessaire de faire l'apologie de l'émeute et de la banqueroute. Jefferson avait trop de bon sens pour s'affliger d'un tel changement; mais ce qu'il voyait ressemblait si peu à l'Amérique telle qu'il l'avait laissée et à la France telle qu'il venait de la quitter, qu'il sentait lui-même « le besoin de se remettre au ton du pays, que l'on perd toujours après une longue absence... Je ne connais que les Américains de 1784, c'est être fort étranger à ceux de 1789[2]. »

Pour n'avoir pas suivi toutes les variations de ton par lesquelles avait passé l'opinion, Jefferson n'en était peut-être que plus en harmonie avec les tendances sociales de ses compatriotes. La situation, les institu-

[1] Hildreth.—*History of the United States. Second series*, t. I, p. 149.

[2] *Works of Jefferson*, t. II, p. 538; t. IV, p. 513.

tions étaient changées, les mœurs ne l'étaient point. C'était d'une réaction contre l'esprit de licence démocratique et d'égoïsme local qu'était sortie la constitution qui régit encore aujourd'hui les États-Unis; mais ce grand mouvement d'opinion, dont les résultats ont été si durables, était destiné à être lui-même éphémère comme toutes les réactions. Après s'être donné le frein qui le soutient et le contient dans ses écarts, le peuple américain devait se livrer de nouveau à sa pente avec plus d'assurance. Jefferson n'avait jamais cru aux dangers de la pente; il n'avait jamais cessé d'avoir confiance dans le déploiement naturel des forces et des passions nationales, et d'attribuer à une heureuse exubérance de vie les excès démocratiques qui avaient révélé aux auteurs de la constitution les périls contre lesquels il fallait défendre la société américaine, périls si grands que Madison avait pu s'écrier : « Si les leçons que nous avons reçues ne produisent pas sur l'esprit public l'impression convenable, ce sera la preuve que notre cas est désespéré[1]. » Jefferson n'avait vu que de loin le désordre intérieur auquel son ami faisait allusion, et, disait Washington, « il est presque impossible à ceux qui n'ont pas été sur les lieux de concevoir quels ont été les dangers de notre situation[2]..... En formant notre confédération, nous avions eu trop bonne opinion de la nature humaine. L'expérience nous a appris que, sans l'intervention d'un pouvoir coercitif, les hommes

[1] Madison à Washington; Richmond, 8 novembre 1786. — *Writings of Washington*, t. IX, p. 208.

[2] Washington à Jefferson, 31 août 1788. — *Writings of Washington*, t. IX, p. 427.

n'adoptent et n'exécutent pas les mesures les mieux calculées pour leur propre bonheur[1]. » Cette trop bonne opinion de la nature humaine que l'expérience avait fait perdre aux fondateurs de l'indépendance, c'était le fond même de la foi politique de Jefferson, et ce qui le rendait plus exactement, plus complétement que tous les autres hommes d'État ses contemporains, le représentant de l'école démocratique dans son pays. Son futur lieutenant Madison, comme ses futurs adversaires Washington, Hamilton, Jay, John Adams, étaient dominés par la pensée que les gouvernements sont faits pour gouverner; et si c'est là une faiblesse, ils méritaient tous également d'être classés dans cette grande famille des *mélancoliques* que Jefferson représentait plus tard comme la pépinière des aristocrates: « Par leur tempérament, les hommes se divisent naturellement en deux partis: premièrement, les timides, les faibles, les maladifs, ceux qui craignent le peuple, qui s'en méfient et qui sont portés à vouloir lui retirer tous les pouvoirs pour les placer dans les mains des classes supérieures; — en second lieu, les hommes forts, sains et hardis, ceux qui s'identifient avec le peuple, qui ont confiance en lui, qui l'estiment le dépositaire le plus honnête et le plus sûr, sinon le plus sage, des intérêts publics. Dans tous les pays, ces deux partis existent; dans tous ceux où l'on est libre de penser, de parler et d'écrire, ils entrent en lutte. Qu'on les appelle donc libéraux et serviles, jacobins et ultras, whigs et tories, républicains et

[1] Washington à John Jay, 1er août 1786.—*Writings of Washington*, t. IX, p. 187.

fédéralistes, aristocrates et démocrates, sous tous les noms divers qu'ils prennent, ce sont toujours les mêmes partis poursuivant le même but. Cette dernière appellation d'aristocrates et de démocrates est la vraie, celle qui exprime le mieux leur essence[1]. »

Jefferson était l'un de ces flatteurs sincères de l'humanité qui se croient hardis parce qu'ils sont complaisants pour les hardiesses de la multitude, et qui se disent les seuls amis du peuple parce qu'ils sont les adversaires naturels des hommes de cœur qui résistent à ses folies. Il était démocrate par tempérament, et c'était sa supériorité sur ceux de ses amis qui allaient devenir démocrates par ambition ou par faiblesse. Il n'avait aucun effort à faire, aucun principe à renier pour s'identifier avec les masses : il abondait instinctivement dans le sens national. Par ses opinions sur la répartition des pouvoirs entre le gouvernement de l'Union et les gouvernements d'État, comme par sa confiance dans l'intégrité naturelle du peuple, il répondait aux passions et aux préjugés favoris de ses compatriotes. Personne mieux que lui ne savait combien leurs habitudes d'isolement provincial, leur aversion pour toute autorité qui s'exerçait loin de leurs yeux et de leur contrôle, leur méfiance du congrès, avaient affaibli l'action, diminué le renom des États-Unis dans le monde ; et pourtant à l'époque même où son expérience diplomatique lui faisait reconnaître la nécessité d'opposer à l'esprit d'indépendance locale de plus fortes barrières que les *articles de confédéra-*

[1] Jefferson à W. Lee, 10 août 1824. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 376.

tion, il proposait de retirer au gouvernement chargé de veiller aux intérêts généraux de l'Amérique tout pouvoir sur les affaires intérieures. Dans les plans de constitution qu'il avait envoyés de Paris, en 1787, aux membres de la convention de Philadelphie, il avait particulièrement insisté sur ce point : « Voici quelle est mon idée générale : faire de nous une seule nation sur toutes les questions touchant à la politique extérieure, et des nations séparées sur toutes les questions purement domestiques[1] ; » idée simple et grande, très-conforme au génie politique des Américains, et qui par la force des choses tendra de plus en plus à prévaloir à mesure que les États-Unis, se répandant dans le nouveau monde, embrasseront des nations et des races de plus en plus nombreuses et diverses, mais qui, en 1787, avait le grand tort de se produire avant l'heure, et de sacrifier les besoins du présent à de lointaines prévisions. La constitution fut faite dans un tout autre esprit. Ce fut, comme nous l'apprend le préambule, « pour former une plus parfaite union, *établir la justice, assurer la tranquillité intérieure*, pourvoir à la défense commune, *accroître le bien-être général* et *garantir les bienfaits de la liberté* à eux-mêmes et à leurs descendants, » que les citoyens des États-Unis l'adoptèrent. Jefferson l'approuva néanmoins dans son ensemble : ses objections ne portèrent que sur deux points, la rééligibilité indéfinie du président et l'absence d'une déclaration des droits. Sauf ces deux traits, « c'était à ses yeux la constitution la

[1] Jefferson à E. Carrington ; Paris, 4 août 1787. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 217.

plus sage qui eût jamais été présentée aux hommes[1], » le plus grand titre de gloire des illustres législateurs de Philadelphie. Il avait été si peu frappé de l'opposition radicale entre leur œuvre et son plan, qu'à la fin de sa carrière, il prétendait encore le retrouver au fond de la constitution, le donner pour base à l'interprétation des passages douteux, et l'invoquer pour contester au gouvernement fédéral le droit de faire des canaux et des routes : « La clef des attributions de nos divers gouvernements, c'est le fait que voici : au gouvernement fédéral ont été remis tous les pouvoirs extérieurs et fédéraux, aux États tous les pouvoirs purement domestiques... Le gouvernement fédéral est, à vrai dire, notre gouvernement diplomatique ; le gouvernement des affaires étrangères est le seul qui ait été enlevé à la souveraineté des États pris individuellement[2]. » Mais ce qui était devenu en 1824 le symbole intolérant d'un vieux chef de parti, n'était en 1789 que la théorie indulgente d'un aimable philosophe, ne demandant aux autres que la liberté de penser à sa guise et de ne s'enrôler sous aucune bannière : « Je n'ai jamais soumis, » écrivait-il alors, « l'ensemble de mes opinions, soit religieuses, soit politiques, soit philosophiques, au symbole d'un parti, quel qu'il fût. Une semblable soumission est un véritable avilissement pour un agent moral et libre. Si je ne pouvais aller au ciel sans un parti, je n'irais pas du tout[3]. »

[1] Jefferson au colonel Humphreys ; Paris, 18 mars 1789. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 12.
[2] Jefferson à Robert J. Garnett ; Monticello, 14 février 1824. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 336.
[3] Jefferson à F. Hopkinson ; Paris, 13 mars 1789. — *Works of Jefferson*, t. II, p. 585.

Raffinement de spectateur que Jefferson devait vite oublier dans l'action ! Il se faisait trop tôt mérite d'une vertu qui n'avait pas été mise bien sérieusement à l'épreuve. Les grands partis qui devaient se disputer le gouvernement de l'Union n'étaient pas encore constitués. Tant que l'activité politique du pays avait manqué de centre, leurs éléments étaient restés épars et disséminés comme les pouvoirs publics ; tant qu'il n'y avait eu que des gouvernements locaux, il n'y avait eu que des partis locaux. Le vote sur le projet de constitution soumis au peuple des États-Unis par la convention de Philadelphie avait, pour la première fois depuis le triomphe de la cause de l'indépendance, divisé la nation tout entière en deux camps opposés. Les défenseurs de la ratification avaient pris le nom de *fédéralistes* et donné à leurs adversaires celui d'*antifédéralistes*, les deux partis s'étaient combattus avec acharnement ; mais la constitution votée, ils s'étaient débandés. Formés en vue d'une seule bataille, ils n'avaient pas encore reçu la forte organisation de ces armées permanentes qui seules sont capables de survivre à la victoire ou à la défaite. Leur lutte avait laissé des traces profondes dans les esprits, mais sans les classer définitivement. Si la plupart des antifédéralistes se montraient enclins à entrer en opposition systématique avec le gouvernement que la constitution avait créé, beaucoup d'entre eux se ralliaient loyalement à lui. Si la plupart des fédéralistes de la veille étaient décidés à soutenir et à fortifier le pouvoir fédéral, plusieurs, et des plus importants, se préparaient à grossir les rangs de leurs anciens adversaires. Ce fut au moment où ce travail de recomposition

et de réorganisation des partis commençait que Jefferson vint prendre à New-York sa place dans le cabinet [1].

Depuis plus d'un mois, les plans financiers du colonel Hamilton, secrétaire du trésor, étaient le sujet d'un violent débat dans le sein du congrès. Jefferson n'en fut que mieux accueilli par le monde politique de New-York : chacun voulut prévenir en sa faveur le nouvel arrivant. La querelle était étrangère à son département ; il n'avait pas d'avis sur les points en litige ; il se laissa fêter indistinctement par tous ses amis, usant de coquetterie sans calcul égoïste, peut-être même avec la pensée de rendre de bons offices à son collègue du trésor. Il était trop peu au courant de la situation et trop satisfait du chaleureux empressement que tous les membres du cabinet avaient mis à lui souhaiter la bienvenue, pour être en humeur ou en mesure de sentir l'antipathie naturelle qu'il y avait entre ses principes et ceux de Hamilton.

Entré à vingt ans dans l'état-major de Washington, Hamilton s'était formé au milieu des camps, sous la tente du général en chef, dans ces sphères supérieures de la carrière des armes, où l'esprit, pour peu qu'il soit grand, s'habitue à voir les événements de haut et dans leur ensemble, à saisir le lien entre l'organisation des sociétés et le sort des batailles, à combiner les mouvements des armées avec l'action des pouvoirs publics. Les préoccupations de la guerre l'avaient conduit à celles de la politique ; la passion du bon gouvernement était

[1] 21 mars 1790.

née en lui de l'impatience de vaincre. En voyant les opérations militaires sans cesse entravées par les conflits d'autorité et les désordres administratifs inhérents au régime fédéral, il avait souvent porté un regard d'envie sur la forte unité et la belle ordonnance des monarchies européennes, et il s'était d'autant moins défendu contre ce sentiment qu'il savait que les libertés locales étaient impérissables en Amérique. Il n'y avait pas à craindre pour elles que la cohésion des provinces pût jamais devenir trop forte. En poussant le pays dans la voie de l'unité nationale, on pouvait aller jusqu'au bout de ce qui était possible sans tomber dans l'excès. Les penchants naturels du peuple ne suffisaient que trop à le mettre en garde contre les dangers de la centralisation. Hamilton en était convaincu, et il s'était voué sans scrupule à la cause du pouvoir central: « Il faut bien, » écrivait-il au milieu des loisirs forcés de la campagne de 1780, « il faut bien se garder de confondre notre situation avec celle d'un empire gouverné par une hiérarchie de fonctionnaires se bornant à exécuter les décrets du souverain commun. Dans des États aussi simplement constitués, on peut craindre que le pouvoir ne soit trop énergique, et que les parties ne soient opprimées par le tout; mais c'est contre la tendance opposée que nous avons à lutter. Le danger pour nous, c'est que le souverain commun n'ait pas les pouvoirs nécessaires pour lier entre eux les divers membres et en diriger les forces dans l'intérêt général[1]. » Et il ébauchait dès lors le plan

[1] Hamilton à James Duane ; Liberty Pole, 3 septembre 1780. —*Works of Hamilton*, t. I, p. 152.

de la réforme constitutionnelle et du système financier qui ont fondé et consolidé l'Union.

Le grand mérite de Hamilton comme secrétaire du trésor, c'est d'avoir fait servir ses combinaisons financières à la grande pensée qui avait inspiré la constitution. En proposant au congrès de mettre à la charge de l'Union et d'acquitter intégralement toutes les dettes contractées pour la cause commune, celles des États particuliers comme celles de la confédération, il ne voulait pas seulement sauvegarder l'honneur national, relever le crédit américain, et donner au pays une leçon de probité par ce grand exemple de respect pour les engagements publics; il prétendait encore créer des liens entre les provinces en les unissant financièrement, fortifier le gouvernement central en ralliant autour de lui les capitalistes, introduire un nouvel élément de durée dans les institutions en intéressant à leur maintien tous les créanciers des États.

C'est ce caractère politique du projet qui aurait dû lui assurer l'appui de Madison. Personne n'avait plus activement concouru que Madison à battre en brèche l'ancien régime fédéral et à établir le nouveau. Personne n'avait autant mérité la haine des *antifédéralistes* et la confiance de Washington. Il avait refusé d'entrer dans le cabinet, mais on pouvait croire que c'était pour prendre le rôle de *leader* dans la chambre des représentants, dont l'entrée était interdite aux ministres. Il préféra se faire l'avocat des passions de ses électeurs virginiens et rétablir ainsi sa popularité, qui avait été compromise par son dévouement à la bonne politique. Les planteurs virginiens étaient en général

fort obérés. Pendant la domination anglaise, ils avaient contracté à Londres des dettes écrasantes, et pendant la période révolutionnaire ils avaient pris l'habitude de ne les pas payer. Elles n'en subsistaient pas moins, grossies d'un énorme arriéré. Arracher l'Amérique au désordre, c'était les menacer de ruine. De là leur humeur contre les principes fédéralistes, humeur que de récents débats sur la question de l'esclavage et sur celle des tarifs de douane avaient encore accrue, en mettant en lumière la diversité de mœurs et d'intérêts économiques qui les séparait de ces États du Nord avec lesquels on prétendait les unir. Le but auquel tendait Hamilton leur était odieux ; les moyens par lesquels il se proposait de l'atteindre leur semblaient profondément iniques. Ils étaient agriculteurs, riches en terres, mais pauvres en capitaux. Toujours pressés d'argent, ils avaient été contraints de se défaire à vil prix de leurs titres contre le trésor :— C'étaient les porteurs de ces titres, des spéculateurs sans moralité, qui allaient s'enrichir de tout ce que les créanciers primitifs avaient perdu, et ces spéculateurs appartenaient presque tous aux États commerçants du Nord ! Ce serait donc au profit du Nord que s'opérerait la consolidation de la dette fédérale ; ce serait également à son profit que s'établirait l'union financière entre les divers États ; car c'était le Nord qui avait le plus souffert de la guerre, c'était le Nord qui avait le plus de dettes à mettre à la charge du trésor commun. Le Sud avait assez des siennes !—Tels étaient les sentiments des populations méridionales. Madison chercha vainement à les atténuer en s'en faisant l'écho. Toute la courtoisie de son langage ne put dissimuler ce qu'il y avait d'ai-

greur dans son argumentation. Les représentants de la Nouvelle-Angleterre s'irritèrent et firent entendre des menaces :—Si l'on voulait la banqueroute, plutôt que de s'associer à un tel déshonneur, ils se retireraient du congrès ; si l'on repoussait l'union financière, ils briseraient l'union politique ! — On put croire, et Jefferson crut un instant, qu'il n'y avait dans leurs paroles aucune exagération oratoire. À la prière de Hamilton, il consentit à intervenir entre les combattants. Leurs chefs étaient au fond assez inquiets des extrémités auxquelles ils en étaient venus. Tout en se gardant profondément rancune, ils sentaient la nécessité de recourir à l'une de ces transactions auxquelles aboutissent presque toujours les querelles politiques dans ce pays, où, depuis qu'il existe, on se menace de les vider l'épée à la main. Par une singulière bonne fortune, le bill financier n'était pas le seul qui divisât le congrès en sections géographiques. Deux points étaient à la fois en litige entre le Nord et le Sud, ce qui devait rendre plus facile un échange de concessions et de compensations. La résidence du gouvernement des États-Unis était à choisir. Placerait-on la cité fédérale sur les bords de l'Hudson, sur ceux de la Delaware ou sur ceux du Potomac, au sein des États libres et commerçants, ou au sein des États agricoles et à esclaves ? Depuis près d'un an que le sujet était à l'ordre du jour, les députés du New-York, de la Pensylvanie et de la Virginie faisaient valoir avec véhémence les prétentions opposées de leurs États respectifs sans pouvoir se vaincre. Promettre gain de cause à la Virginie sur la question de la résidence, si elle promettait de céder sur la question financière, telle fut la

base du compromis que Jefferson se chargea de faire accepter par ses amis de l'opposition. Il réunit chez lui les principaux meneurs du congrès, et ce fut à sa table que se conclut le marché. Le bill de Hamilton passa [1], la cité de Washington fut fondée, le démembrement fut évité.

Le triomphe du bill fut pour le secrétaire du trésor un immense succès. Son renom dans le pays, son ascendant sur le congrès, son influence sur l'esprit de Washington en furent considérablement accrus. Dans les chambres comme dans le cabinet, la prépondérance lui appartint. Ce n'était assurément pas pour la lui donner que Jefferson avait accepté l'honneur d'accommoder le différend. Aussi, quand il en vint à découvrir toute la portée du service qu'il avait rendu au colonel Hamilton, le dépit d'avoir étourdiment contribué à grandir son collègue lui gâta-t-il tout le plaisir d'avoir été utile à son pays : « J'ai été en cette occasion la dupe d'Hamilton, » écrivait-il deux ans plus tard au président ; « de toutes les erreurs de ma vie politique, c'est celle qui m'a occasionné le plus amer regret [2]. » Mais au moment de l'adoption du bill, sa jalousie sommeillait encore, et il était tout entier à la joie et à l'espérance : « Voilà les embarras écartés, je ne vois rien maintenant qui puisse engendrer une lutte d'États à États... Le congrès s'est séparé après avoir retrouvé l'harmonie qui avait caractérisé ses délibérations jusqu'à ces deux malencontreuses questions de la dette et de la

[1] 16 juillet 1790.

[2] Jefferson à Washington ; Monticello, 9 septembre 1792. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 460.

résidence... On ne prévoit pas qu'il puisse se produire désormais de questions aussi fertiles en dissensions. Les amis du gouvernement espèrent que, cette difficulté une fois surmontée dans les États, tout ira bien[1]. »

Les amis du gouvernement se trompaient, et Jefferson avec eux. La pacification n'était qu'apparente. La session terminée, l'agitation se prolongea dans le pays. Le public avait vaguement l'instinct que la querelle financière n'était que le prélude d'une longue guerre entre des principes et des intérêts opposés. On se groupa, on s'excita en vue de la prochaine campagne. La Virginie resta le foyer d'une opposition de jour en jour plus ardente. Le 26 novembre 1790, Jefferson en parlait encore avec un aigre dédain : « Le gouvernement est trop fort pour avoir à s'en inquiéter[2], » écrivait-il à Gouverneur Morris. Mais, dès le 4 février 1791, tout était changé à ses yeux : c'était l'opposition qui était trop forte pour que le gouvernement n'eût pas à lui céder : « Qu'on ait raison ou qu'on ait tort en théorie, on devrait tenir plus de compte de l'opinion générale[3], » écrivait-il à Mason, et, afin de joindre l'exemple au précepte, il remettait au président une note pour prouver que l'établissement d'une banque nationale, proposé par le secrétaire du trésor et voté par le congrès, n'était pas constitutionnel[4]. Ce fut son premier acte d'hostilité contre Hamilton. A dater de ce jour, Jefferson fut dans

[1] *Works of Jefferson*, t. III, p. 165, 184.
[2] Philadelphie.—*Works of Jefferson*, t. III, p. 198.
[3] *Works of Jefferson*, t. III, p. 209.
[4] 15 février 1791.—Opinion against the constitutionality of a national Bank.—*Works of Jefferson*, t. VII, p. 555.

le cabinet le représentant de l'opposition dont Madison était l'organe dans le congrès : il travailla aussitôt à la rendre plus unie et plus contagieuse, à rapprocher ceux de ses chefs que séparait encore le souvenir de leurs dissidences [1], à lui assurer un instrument de propagande en fournissant à Fréneau, rédacteur de la *Gazette nationale,* des idées, des nouvelles et un traitement de commis dans les bureaux de la secrétairerie d'État [2]. Sous son habile direction, l'opposition devint en peu de mois un parti, un parti national, capable d'étendre ses conquêtes sur toute la surface des États-Unis. Diverses causes l'avaient empêchée jusque-là d'avoir prise sur la masse flottante des honnêtes gens. L'opposition était antifédéraliste d'origine, et les opinions antifédéralistes étaient devenues suspectes au peuple américain depuis qu'il avait éprouvé les bienfaits de la constitution. L'opposition ne s'était guère recrutée que dans le Sud, et toute lutte géographique alarmait les partisans de l'Union ; elle n'avait servi que des intérêts locaux, discuté que des questions techniques, et l'on ne peut remuer profondément la foule qu'avec de grandes idées à la fois vagues et simples qui n'ont pas besoin d'être pleinement comprises pour frapper les imaginations, ou avec de gros mots exagérés et violents qui parlent aux passions et se commentent d'eux-mêmes.

Le plus grand service que Jefferson rendit à l'opposition, ce fut de lui trouver un principe à représenter et

[1] Jefferson au colonel Mason ; Philadelphie, 4 février 1791.— *Works of Jefferson,* t. III, p. 209, 210.

[2] Jefferson à Fréneau ; Philadelphie, 28 février 1791.—*Works of Jefferson,* t. III, p. 215, 464.—*Works of Hamilton,* t. VII, p. 5-16.

des inquiétudes populaires à exploiter. En lui donnant le nom de parti républicain, il lui donna un drapeau et un cri de guerre. La nation tout entière était républicaine, si républicaine que la république aurait pu se passer de défenseurs : « Parmi ceux dont l'opinion vaut quelque chose, il n'y a pas, » disait Washington, « dix hommes qui songent à transformer le gouvernement en monarchie[1]. » C'est malheureusement l'un des caractères des sociétés démocratiques d'être toujours disposées à se croire menacées, et c'est un titre à la confiance des masses que de donner raison à leurs soupçons, de spéculer sur leur crédulité. Par le nom seul que s'arrogeait l'opposition, elle évoquait sans cesse devant le public le fantôme de la monarchie :—Si des hommes aussi modérés que Madison croyaient devoir se déclarer hautement républicains, leurs adversaires ne pouvaient être que des royalistes et des aristocrates; l'administration devait nécessairement être engagée dans quelque sinistre complot contre les institutions du pays. Ainsi s'expliquait enfin ce qu'on remarquait depuis quelque temps de suspect dans les allures du gouvernement : le vice-président John Adams se prélassant comme un prince dans une voiture à six chevaux ; madame Washington saluée, lors de son entrée à New-York, par une salve de treize coups de canon ; le palais de la présidence et ce luxe, cette étiquette qui le faisaient ressembler à Versailles ; les laquais en livrée, les invités en habit de cérémonie, tout le monde debout devant le chef de l'État, enfin ce bal où Washington s'était assis avec la générale sur un

[1] Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 122.

canapé qui ressemblait à un trône, et cette commission du sénat qui était allée jusqu'à vouloir décerner au président le titre d'*altesse* et de *protecteur*. De telles atteintes à la simplicité des mœurs démocratiques ne pouvaient avoir été conseillées que par les officiers qui avaient, à la fin de la guerre de l'indépendance, offert la couronne au commandant en chef et fondé l'ordre militaire et héréditaire des Cincinnati. Leurs desseins n'étaient pas changés : Hamilton était leur chef. N'avait-il pas, au sein même de la convention de Philadelphie, proclamé sa prédilection pour les institutions britanniques ? — En passant de bouche en bouche, ces propos allaient sans cesse s'envenimant, et ils faisaient de tels ravages, même dans les cœurs les mieux disposés pour le pouvoir, qu'Hamilton écrivait à ce John Adams que l'opinion désignait comme son complice : « Je viens de recevoir une lettre d'un ami de la Virginie parfaitement renseigné. Il me dit : — « Toutes les personnes que je rencontre sont heureuses et prospères ; mais la plupart, y compris les amis du gouvernement, semblent s'alarmer d'un système politique supposé qui tendrait à détruire le gouvernement républicain du pays.» — Les hommes ont-ils jamais été plus ingénieux à se tourmenter de fantômes[1] ? »

Le correspondant virginien du secrétaire du trésor n'était autre que Washington. Il avait cru devoir exposer à son ministre les griefs de l'opinion, et lui demander ce qu'on avait à y répondre[2]. « A de telles absurdités, »

[1] Philadelphie, 16 août 1792. — *Works of Hamilton*, t. IV, p. 245.
[2] Washington à Hamilton ; Mount-Vernon, 29 juillet 1792. — *Works of Hamilton*, t. IV, p. 230.

écrivit Hamilton, « il n'y a d'autre réponse possible qu'un démenti pur et simple[1]. » Dédain légitime, mais qui gouvernait trop habituellement la conduite du jeune colonel. Son mépris pour de sottes clameurs l'empêchait de veiller avec assez de soin à ne leur donner aucun prétexte. Il servait loyalement la république, il savait qu'aucune autre forme de gouvernement n'était possible aux États-Unis; mais il regardait la constitution américaine comme moins parfaite en soi que la constitution anglaise, et il le disait sans ménagement et sans prudence, mettant son honneur à ne point sacrifier la liberté de son langage à de vulgaires préjugés. D'une humeur à la fois vive et sociable, il lui arrivait même parfois, dans le laisser-aller de la conversation, après une séance du conseil ou un dîner de cabinet, de développer sa pensée sous une forme un peu exagérée et choquante, et de se livrer ainsi à la bonne foi et à la discrétion de ceux qui l'écoutaient. Jefferson ne se faisait faute d'en abuser. Tous les propos inconsidérés de son collègue étaient par lui recueillis avec soin, enregistrés sur ses carnets, répétés à l'oreille de ses amis, puis colportés par eux, interprétés à mal et invoqués comme autant de preuves des mauvais desseins du secrétaire du trésor. Tantôt Jefferson « en prenait à témoin le Dieu qui l'avait fait, » il avait entendu Hamilton défendre les bourgs pourris comme un des éléments nécessaires de la constitution britannique, et il se croyait autorisé à en conclure que son rival était un partisan systématique de la corruption

1 Hamilton à Washington, 18 août 1792. — *Works of Hamilton*, t. IV, p. 271.

politique, que la vénalité des fédéralistes était le secret de son influence dans le congrès, et que le parti républicain était le gardien de la morale publique [1]. Tantôt il avait entendu raconter que Hamilton avait, dans une circonstance solennelle, exprimé « son horreur pour la Révolution française [2]. » Tantôt encore il avait ouï dire que, dans un banquet, le colonel avait bu avec plus d'empressement à la santé de George III qu'à celle du président [3], et en répétant ces misérables commérages, il n'avait d'autre but que de faire passer ses adversaires pour des suppôts de M. Pitt. Il prétendait même avoir appris de bonne source « qu'ils s'étaient assuré un asile et des pensions en Angleterre [4], » et il trouverait encore aujourd'hui des sots pour le croire, si, relisant dans ses vieux jours le papier où il avait consigné sa prétendue découverte, il n'avait été choqué lui-même de sa crédulité ou de son acharnement passé, et s'il n'avait laissé échapper en marge ce cri de sa conscience: « Impossible, quant à Hamilton; il était bien au-dessus de cela [5]! » Mais, tout en cédant à ce tardif retour d'équité, Jefferson entendait bien ne pas détruire tout l'effet ni perdre tout le profit de son anecdote. Il ne la sacrifia point dans le travail d'élimination que, peu d'années avant sa mort, il fit subir au perfide recueil de petits faits [6] préparé par lui pour servir à l'histoire de son temps et entretenir

1 Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 96.
2 Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 177.
3 Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 197.
4 Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 145, 146.
5 Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 146.
6 Les Ana.

dans l'esprit des générations futures l'impression que, de son vivant, il avait exploitée avec tant de persévérance dans la ruse. Sous peine de reconnaître qu'il avait fait jouer à l'opposition un rôle odieux ou ridicule, il était condamné à maintenir l'existence de « l'escadron corrompu formé par Hamilton en vue de ramener un roi, des lords et des communes[1], » et il comptait avant tout sur les révélations contenues dans ce que l'on pourrait appeler les rapports de sa police pour justifier le nom et dissimuler la tactique de son parti : tactique grossière, et qui n'aurait pu réussir sans la passion fanatique avec laquelle elle fut employée.

Jefferson savait trop la puissance de la sincérité pour ne pas se prêter quelque peu à l'illusion dont il était l'auteur. Dans sa correspondance avec ses plus intimes affidés, il parle sans cesse du complot monarchique en homme qui y croit sans froide et hypocrite préméditation. Les augures de la démocratie américaine se regardaient sans rire. Cependant, s'il était trop bien pénétré de son rôle pour n'en pas devenir lui-même la première dupe, Jefferson le trouvait en même temps trop bon et trop commode pour se résigner à en changer. En vain John Adams et Hamilton lui donnèrent-ils sur ce qu'ils voulaient pour leur pays les explications les plus loyales et les plus rassurantes[2] : il lui convenait d'être inquiet, et il lui était doux d'être injuste. Ce spirituel libre pen-

[1] *Works of Jefferson*, t. III, p. 361, 362.

[2] Voyez une conversation entre Hamilton et Jefferson (13 août 1791). — *Works of Jefferson*, t. IX, p. 99. Voyez aussi une lettre de John Adams à Jefferson (29 juillet 1791).— *Works of John Adams*, t. VIII, p. 506.

seur avait beaucoup de peine à admettre qu'on pût honnêtement contrarier son avis et se trouver sur son chemin. Il avait l'esprit absolu et les nerfs irritables : toute résistance le choquait, toute lutte l'agaçait, tout adversaire devenait à ses yeux un ennemi, ennemi d'autant plus détesté qu'il était redoutable. Jefferson conservait encore quelque indulgence pour John Adams, parce qu'il ne prenait pas John Adams fort au sérieux ; mais il ne pouvait pardonner à Hamilton d'avoir sur lui l'avantage de l'autorité naturelle et de la hardiesse politique. C'était le secrétaire d'État qui avait reçu la première place dans le cabinet, et c'était le secrétaire du trésor qui y avait pris la situation d'un premier ministre. C'était Jefferson qui avait le plus ménagé l'opinion, et c'était Hamilton qui, à un moment donné, pouvait exercer directement sur elle le plus d'empire. Le colonel avait un avis sur toutes choses, et pour le faire prévaloir il n'hésitait jamais à pénétrer dans le département de ses collègues, à contrôler leurs actes, au risque de froisser leur amour-propre ou de se compromettre. Il n'avait aucune peur du public; il savait et il osait lui parler, et il était toujours prêt à prendre la plume pour démasquer ses adversaires et dévoiler leurs sophismes. C'était donc un rude jouteur avec lequel il était dangereux de se mesurer. Ses anciens compagnons d'armes l'appelaient affectueusement « le petit lion, [1] » et après la publication d'un de ses plus efficaces pamphlets, il arrachait à Jefferson ce haineux hommage : « Hamilton est un vrai colosse pour le parti antirépubli-

[1] *Life of Hamilton*, by his son, t. I, p. 64.

cain ; à lui seul il fait nombre, et vaut une armée[1]. »

Jefferson ne se sentait pas pressé, on le comprend, de rencontrer un pareil adversaire en bataille rangée. Dans l'intimité, il médisait avec une apparente indiscrétion de tous les actes provoqués par son collègue ; il le désignait sans pudeur à la rage de la presse démocratique ; mais il veillait en même temps avec la prudence d'un vieux diplomate à ne jamais lui fournir un motif officiel de plainte, à ne pas empiéter sur ses attributions, à désavouer toute participation dans les articles de journaux qu'il inspirait, à éviter tout éclat qui aurait pu indisposer le président et donner carrière aux grandes qualités d'Hamilton pour la guerre ouverte. Il avait lui-même le sentiment que la situation était délicate et la mesure difficile à garder, et il se lassa bien vite d'avoir à exercer une vigilance qui ne pouvait le mettre à l'abri de tout péril. La lutte était à peine engagée depuis un an dans le cabinet, qu'il parlait déjà de se retirer du combat pour aller vivre de la vie des champs dans sa terre de Monticello[2]. Jefferson n'aimait pas l'effort ; il était l'un de ces politiques qui mettent tout leur art à se placer dans un grand courant et à se faire porter par le flot. Le parti républicain était lancé, et dans une voie naturelle où la démocratie américaine devait nécessairement se précipiter tôt ou tard. L'œuvre de Jefferson était accomplie ; il n'avait qu'à laisser agir la force des choses en attendant que son heure fût venue. Il ne pouvait que gagner à ne pas s'exposer quotidien-

[1] Jefferson à Madison, 2 septembre 1795.— *Works of Jefferson*, t. IV, p. 121.

[2] Février 1792. — Ana, *Works of Jefferson*, t. IX, p. 101-103.

nement au feu de ses adversaires et à ne pas s'associer publiquement aux petites manœuvres de ses amis. Leur victoire était certaine sans avoir aucune chance d'être prochaine. Leur nombre s'accroissait de jour en jour, mais ils étaient encore en minorité dans le pays comme dans le congrès, et les élections pour la présidence approchaient. Si Washington refusait d'accepter une seconde fois le pouvoir, sa succession devait passer au moins pour quatre ans aux fédéralistes. Aussi Jefferson était-il également préoccupé d'opérer sa propre retraite et d'empêcher celle du chef de l'État, de se ménager pour la présidence et de la faire occuper par Washington jusqu'au jour où le parti républicain serait en mesure de la donner à son chef.

Le désir impatient de la retraite était, entre Washington et son ministre, une passion commune dont celui-ci se servait fort habilement pour pénétrer dans l'intimité du général et s'élever au niveau de ses sentiments, tout en observant respectueusement la distance qui séparait leurs conditions, et le mettait, lui simple secrétaire d'État, à l'abri de la glorieuse servitude que les peuples ont le droit d'imposer aux fondateurs d'empires. S'autorisant de sa lassitude pour faire valoir son désintéressement, et de son désintéressement pour donner du poids à ses dénonciations et à ses avis, il se plaignait à Washington des envahissements continuels de la trésorerie; il lui représentait l'importance exagérée de ce département qui menaçait d'absorber tous les pouvoirs de l'État et de mettre l'autorité du président lui-même en péril : —Hamilton disposait de toutes les places, il avait action sur toutes les fortunes, il était ainsi devenu le

maître du congrès, et il l'entraînait à sa suite dans une voie périlleuse où les populations du Sud ne consentiraient jamais à le suivre. C'était pour l'arrêter dans cette voie, qui conduisait au démembrement en passant par la monarchie, que l'opposition s'était formée; mais si Washington abandonnait le pouvoir, s'il laissait le pays livré à lui-même avant de lui avoir donné le temps de reconnaître ses vrais amis, l'opposition serait impuissante à prévenir les maux qu'elle prévoyait. Seul, Washington pouvait empêcher les folies extrêmes des fédéralistes, seul il pouvait rassurer les républicains et servir de lien entre le Nord et le Sud. Tant que le congrès ne serait pas affranchi du joug de Hamilton, tant que la république serait en danger, le libérateur des États-Unis se devrait à lui-même de ne pas remettre en d'autres mains les destinées de la patrie. Mais du jour où une majorité honnête et républicaine aurait remplacé le troupeau d'agioteurs anglomanes qui donnait des lois à l'Amérique, Washington serait dégagé de tout devoir exceptionnel, avant même d'avoir atteint le terme de sa nouvelle présidence [1]. — Tout cela était dit d'un ton à la fois modeste et caressant, trop apprêté pour ne pas être un peu suspect à Washington, mais trop flatteur pour lui déplaire. Il rendait à Jefferson soins pour soins, et tout en évitant de se prononcer sur ses propres intentions à l'égard de la présidence, il lui adressait, sur les embarras que ferait naître la dés-

[1] Jefferson à Washington, 23 mai 1791. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 359. — Conversations entre Washington et Jefferson dans les Ana. — *Works of Jefferson*, t. IX, p. 101-105, 116-118, 120-123, 130-132, 134.

organisation du cabinet, les plus douces confidences: — Un homme aussi considérable que lui ne pouvait se retirer sans jeter l'alarme dans les esprits et faire croire à un changement de politique. Son département était en effet le département vraiment politique. Le domaine de la trésorerie était bien moins vaste et sa mission moins haute. On ne pouvait se passer de lui : il fallait un contre-poids à l'influence de Hamilton[1].— C'était ainsi que Washington répondait aux ménagements de l'opposition. Elle affectait de ne pas s'attaquer à lui et de le regarder comme parfaitement étranger à la politique qu'elle combattait. Il acceptait la fiction sans en être dupe, et, traité en roi constitutionnel par les meneurs du parti républicain, il les traitait à son tour en amis de la couronne qui conservent envers elle des devoirs, même lorsqu'ils ne sont pas de son avis. Aussi se croyait-il le droit de faire appel aux lumières de Madison et de s'assurer son appui en prenant son conseil, toutes les fois qu'il y avait un grand acte à accomplir dans lequel la personne du président était en jeu. Mais il savait rejeter la fiction, et lorsque les journaux démocratiques en abusaient pour fomenter impunément le désordre et entraver l'action des lois, il prenait fièrement pour lui leurs attaques[2], et il le disait à Jefferson avec une fermeté de langage qui intimidait le factieux secrétaire d'État, pas assez néanmoins pour l'empêcher de s'attirer par ses intrigues de plus cruelles mortifications.

[1] Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 103, 121.
[2] Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 117.

Hamilton n'avait jusque-là exercé contre Jefferson aucune représaille, mais sa patience était à bout. Il prit la plume, et, se cachant à peine sous le pseudonyme de « un Américain, » il révéla au public, dans les colonnes de la *Gazette des États-Unis*, les scandaleux rapports du secrétaire d'État avec les ennemis de la constitution et du crédit national, le secret appui qu'il prêtait au journal de Fréneau, les subterfuges qu'il employait pour échapper au blâme des honnêtes gens; puis, faisant appel à sa dignité, il le somma de choisir entre le gouvernement et l'opposition [1]. Le coup porta. On vit d'où il était parti. Le président, auquel il avait convenu jusque-là de ne pas prendre connaissance de la querelle, ne put continuer à l'ignorer. Il dut interposer son autorité; les deux rivaux eurent à s'expliquer sur leur conduite [2]. A force d'artifices, Jefferson avait amené la rupture ouverte qu'il redoutait, et il se trouvait, à son grand déplaisir, engagé d'honneur à rester à son poste : au risque d'avoir l'air de céder à ses ennemis, il devait conserver des fonctions qui l'obligeaient à sévir contre ses amis. A leur instigation en effet, les comtés occidentaux de la Pensylvanie s'étaient coalisés pour empêcher la perception de l'impôt sur les boissons. Par une proclamation, le président menaça les rebelles de les déférer aux tribunaux [3]; il voulut que cet acte fût contresigné par Jefferson. Le ministre s'exécuta de bonne

[1] Août 1792.—*Works of Hamilton*, t. VII, p. 5-16.

[2] Voyez la lettre de Jefferson du 9 septembre 1792.—*Works of Jefferson*, t. III, p. 459; et celle de Hamilton. — *Works of Hamilton*, t. IV, p. 303-305.

[3] 15 septembre 1792.

grâce. Il remplissait fort exactement les devoirs officiels de sa charge ; mais son dépit d'avoir à servir une politique qui n'était pas la sienne allait s'envenimant de jour en jour, et, tout en se défendant plus que jamais d'être pour rien dans la conduite des républicains, il entrait de plus en plus avant dans leurs passions et leurs affaires.

Ce ne fut assurément pas à son insu que, dans le seul dessein d'agiter l'opinion, les républicains dénoncèrent formellement Hamilton à la chambre des représentants comme coupable de malversations, et que, pour faire une manifestation antimonarchique, ils combattirent la réélection de J. Adams à la vice-présidence[1]. Hamilton échappa à la censure, mais pendant près d'un mois[2] sa probité avait été publiquement mise en question. John Adams fut nommé[3], mais 53 voix sur 130 avaient déclaré la république en danger. C'étaient celles du New-York, de la Virginie, du Kentucky, de la Caroline du Nord et de la Géorgie. Les fédéralistes l'avaient emporté dans presque toute la région située au nord du Potomac, où l'influence de la grande bourgeoisie, bien que déjà fort ébranlée, était encore prépondérante. Le clergé, le barreau, la magistrature, les grands capitalistes, banquiers ou armateurs, ceux que des liens commerciaux, des traditions légales ou des affinités religieuses rattachaient à l'Angleterre,

[1] Voyez Jefferson à Pinckney, 3 décembre 1792. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 494 ; et les Ana. — *Works of Jefferson*, t. IX, p. 139.

[2] Février 1793.

[3] Décembre 1792.

ceux que la culture de leur esprit ou la nature de leurs affaires élevait au-dessus des petites préoccupations de localité, ceux qui par leur profession étaient amenés à concevoir le goût ou à éprouver le besoin de l'ordre dans la société, étaient favorables à la politique du gouvernement. Mais les classes rurales, plus opiniâtres dans leur rancune contre la mère patrie et dans leur méfiance contre le pouvoir, plus renfermées dans le cercle étroit de la vie provinciale, moins éclairées, moins prospères, moins touchées des avantages d'un gouvernement régulier, étaient moins défendues contre les séductions de l'opposition. Née au sein de l'aristocratie territoriale du Sud, l'opposition tendait naturellement à se répandre parmi les petits propriétaires fonciers de la Nouvelle-Angleterre, et l'ébranlement causé par la Révolution française lui livrait la multitude incertaine des ouvriers et des petits bourgeois. Jefferson était plein de joie et d'espérance: « La marée change! » s'écriait-il, au mois de décembre 1792, en saluant « le vieil esprit de 1776 » qui se réveillait au bruit du canon de Valmy. « La marée change! La faiblesse excessive de notre ancien gouvernement avait repoussé violemment le flot dans le sens opposé, et il menaçait de tout recouvrir des oripeaux de la monarchie; mais le voilà qui reprend une bonne direction et qui va nous conduire, je l'espère, à un gouvernement de lois s'adressant à la raison du peuple et non à ses faiblesses!... La sensation produite par les nouvelles venues d'Europe et le reflet qu'on en trouve dans les journaux montrent que la tournure de nos affaires dépendait encore bien plus de ce qui se passe en France que les plus avisés n'auraient

pu le prévoir... Les succès du républicanisme en France ont donné le coup de mort aux espérances des monocrates. Nos républicains se réjouissent, et ils se targuent aujourd'hui du nom de jacobins qu'on leur infligeait, il y a deux mois, comme un stigmate[1]. »

Un grand changement venait de s'opérer dans le caractère de la lutte entre les partis. Cette lutte avait surtout porté jusque-là sur des questions d'organisation intérieure; elle allait principalement porter dans l'avenir sur des questions de politique étrangère.

La divergence entre les vues diplomatiques des deux partis était aussi ancienne que leur existence; mais, avant la proclamation de la république à Paris et l'explosion de la guerre entre la France et l'Europe, elle n'avait eu aucune grande occasion d'éclater. Dès le début de notre révolution, les hommes d'État fédéralistes avaient entrevu ses faiblesses cachées, éprouvé des doutes sur son succès, et manifesté de la répugnance à lier intimement les États-Unis aux destinées d'une nation dont la force leur semblait devoir être longtemps paralysée par l'anarchie, et dont les exemples leur paraissaient redoutables pour leur propre pays. Le 19 avril 1790, John Adams écrivait à Richard Price, en le remerciant de lui avoir envoyé le fameux *Discours sur l'Amour de la Patrie,* auquel Burke répondit par ses *Réflexions sur la Révolution française :* « Depuis 1760, toute ma vie a été consacrée à la défense et à la propagation de l'esprit de liberté... La révolution française ne peut donc m'être indifférente; mais j'ai appris, par une

[1] *Works of Jefferson,* t. III, p. 493, 495, 503, 504, 548.

terrible expérience, à ne me réjouir qu'en tremblant. Les encyclopédistes et les économistes, Diderot, d'Alembert, Voltaire et Rousseau, ont plus contribué à ce grand événement que Sidney, Locke, Hoadley, plus même peut-être que la révolution américaine, et je vous avoue que je ne sais ce qu'on peut faire d'une république de trente millions d'athées[1]. » C'était de même avec un « mélange de plaisir et d'appréhension » que, le 6 octobre 1789, Hamilton faisait compliment à M. de La Fayette des triomphes éphémères du parti constitutionnel : « Comme ami de l'humanité et de la liberté, je me réjouis de vos efforts, tout en craignant beaucoup pour le succès final de l'entreprise et pour le sort de ceux qui y sont engagés... Si vos affaires continuent à bien marcher lorsque cette lettre vous parviendra, vous me demanderez pourquoi ces sinistres présages alors que toutes les apparences sont en votre faveur. Je vais vous le dire : je crains des divisions parmi ceux qui sont encore unis,... je crains la nature véhémente de votre peuple,... je crains l'obstination de votre noblesse,... je crains les rêveries de vos philosophes politiques. Voilà mes craintes, mon cher marquis[2]. »

Jefferson aussi avait eu ses inquiétudes sur l'issue de la révolution française ; mais plus l'événement venait leur donner raison, plus il les rejetait comme indignes d'un bon républicain. La contagion jacobine faisait trop bien les affaires de son parti pour qu'il pût déplorer les ravages qu'elle faisait en Europe. Il lui convenait

[1] *Works of John Adams*, t. IX, p. 563.
[2] *Works of Hamilton*, t. V, p. 440.

d'établir une certaine solidarité entre lui et les démagogues parisiens, et il avait pour leurs excès l'optimiste indulgence qu'il avait autrefois professée pour ceux des niveleurs américains. Les massacres de septembre eux-mêmes trouvaient grâce devant lui. Dans son amitié pour M. Short, secrétaire de la légation américaine en France, il gourmandait paternellement le jeune diplomate au sujet de certaines vivacités de langage sur les bourreaux de l'Abbaye : « Elles risquent fort de n'être pas goûtées par vos compatriotes, » lui écrivait-il ; « depuis quelque temps, le ton de vos lettres me fait de la peine. » Puis, afin de le ramener à de plus charitables sentiments : « Il est vrai, dans une lutte nécessaire, beaucoup de coupables sont tombés sans toutes les formes de procès, et avec eux quelques innocents. Ceux-ci, je les pleure autant que personne, et je les pleurerai jusqu'au jour de ma mort ; mais je les pleure comme je pourrais le faire s'ils étaient tombés dans une bataille. Il a fallu recourir au bras du peuple, instrument moins aveugle que des balles et des bombes, mais aveugle à un certain degré. Un petit nombre de ses plus chauds amis a reçu de lui le sort destiné à l'ennemi ; mais le temps et la vérité réhabiliteront et parfumeront leur mémoire : leur postérité jouira de cette liberté pour laquelle ils n'auraient pas hésité à donner leur vie. La liberté de toute la terre dépendait de l'issue du combat. Une telle conquête a-t-elle été jamais faite au prix de si peu de sang innocent ? Mes propres affections ont eu à souffrir pour le triomphe de cette cause ; mais, plutôt que de la voir perdue, j'aurais assisté à la dévastation d'une moitié du monde : ne dût-il rester

dans chaque pays qu'un Adam et qu'une Ève, un Adam et une Ève libres, tout serait mieux qu'aujourd'hui[1] ! »

En 1793, le bonnet rouge était de mise à Philadelphie. Les temps étaient bien changés lorsque, dans ses Mémoires, Jefferson reprochait aux fédéralistes d'avoir eu « l'impudence de l'identifier avec les sanguinaires jacobins français[2]. » En 1821, il tenait à établir que, s'il avait été membre de la Convention, il n'aurait pas voté la condamnation de Louis XVI[3]. J'aime à le croire, et pourtant je ne sais si le ton agréable avec lequel il racontait à Madison, en mars 1793, l'effet produit à Philadelphie par la mort du roi n'est pas plus cruel que le fanatisme de certains régicides : « Les monocrates se prononcent beaucoup moins ouvertement que je ne l'aurais cru ;... il est vrai que, dans la bonne compagnie, les femmes se déchaînent contre les meurtriers d'un souverain, et qu'elles expriment des sentiments que le mari, de sa nature plus circonspect, étouffe avec prudence. Ternant (le ministre du roi à Philadelphie) a enfin arboré ouvertement l'étendard de la monarchie en prenant le deuil de son prince. Je soupçonne qu'il regarde la cessation de ses visites à ma personne comme l'accompagnement nécessaire de ce pieux devoir. Une liaison entre Hamilton et lui paraît s'établir[4]. »

Je me garderai bien de reprocher au colonel Hamil-

1 3 janvier 1793.—*Works of Jefferson*, t. III, p. 501.
2 Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 98.
3 Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 102.
4 *Works of Jefferson*, t. III, p. 520.

ton l'horreur que lui inspiraient les nouveaux maîtres de la France; mais cette légitime aversion ne saurait, je crois, justifier la politique qu'elle lui suggéra, politique à la fois maussade, chimérique et injuste. Un agent diplomatique accrédité par la Convention, M. Genet, allait succéder à M. de Ternant. Tout « en regrettant qu'un tel incident fût venu placer les États-Unis dans la nécessité de reconnaître la nouvelle république[1], » le secrétaire du trésor n'alla pas jusqu'à s'opposer à ce que M. Genet fût reçu par le chef de l'État; mais, comme pour marquer les doutes conçus en Amérique sur la légitimité du changement survenu dans les institutions françaises, et comme pour mettre le plus de mauvaise grâce possible dans la réception du « citoyen ministre, » Hamilton voulait la faire précéder d'une déclaration par laquelle le gouvernement américain se serait réservé le droit d'examiner si, en succédant à Louis XVI, le pouvoir qui l'avait remplacé avait hérité du traité conclu en 1778 entre le roi et le congrès[2]. Au moyen d'un subterfuge condamné par le droit des gens, les États-Unis auraient ainsi échappé à l'obligation de garantir à la France la possession de ses colonies américaines, obligation que la guerre amenée par la Révolution française pouvait sans contredit rendre fort onéreuse, mais qui aurait dû paraître d'autant plus sacrée qu'elle avait été la seule compensation de nos sacrifices pendant la guerre de l'indépendance. Contester la validité de la *clause de garantie* avant même que

[1] Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 143.
[2] Hamilton à Washington, avril 1793. — *Works of Hamilton*, t. IV, p. 362-390.

le gouvernement français eût manifesté l'intention de s'en prévaloir, c'était d'ailleurs se jeter comme à plaisir au-devant d'une difficulté qui, sans cet empressement à la résoudre, pouvait tarder indéfiniment à naître. Jefferson le prouva sans peine; le président se rangea à son avis en recommandant le secret sur la question qui avait été agitée dans le conseil[1]. M. Genet fut reçu sans autre déclaration préalable que la proclamation du 22 avril, par laquelle la neutralité des États-Unis était confirmée.

Dans l'état de l'opinion, c'était déjà beaucoup entreprendre que de vouloir maintenir une stricte neutralité; c'était déjà mettre le courage politique des amis du gouvernement à une rude épreuve. Rien ne semblait pouvoir arrêter l'élan des esprits en faveur de la France : « Les journaux monocrates eux-mêmes sont obligés de publier les plus furieuses philippiques contre la Grande-Bretagne, » écrivait Jefferson au colonel Monroe; « l'autre jour, une frégate française s'empara d'un navire anglais à la hauteur des caps de la Delaware, et envoya ici sa prise. Dès qu'elle fut en vue, les quais se couvrirent de milliers et de milliers d'hommes appartenant au corps des *yeomen* de la cité. Jamais foule semblable ne s'était entassée dans les rues de Philadelphie, et quand on vit les couleurs anglaises renversées et le pavillon français flottant par-dessus, l'air fut ébranlé par de longs cris de triomphe et d'allégresse. Dieu veuille que nous puissions contenir le sentiment populaire dans les limites d'une juste neutralité[2]! »

1 18 avril 1793, Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 143.
2 5 mai 1793.—*Works of Jefferson*, t. III, p. 548.

M. Genet n'avait assurément pas pour mission de faciliter cette tâche[1]. Il croyait pouvoir entraîner l'Amérique dans la guerre au secours de sa patrie, et en débarquant à Charlestown[2], il s'était mis aussitôt en devoir de distribuer à grand bruit des lettres de marque, d'armer des corsaires, d'ordonner des recrutements, de condamner des prises, de préparer des conquêtes; il avait excité les habitants de l'Ouest à se jeter sur la Louisiane et le peuple de Charlestown à expulser de la ville les ennemis de la révolution; il s'était fait tribun et proconsul. Puis, au lieu de se rendre directement au siége du pouvoir central, il s'était lentement promené à travers les États du Sud, s'arrêtant à chaque pas pour accepter ou pour provoquer des ovations populaires.

[1] M. Genet était formellement chargé par ses instructions d'entraîner l'Amérique dans la guerre que la France soutenait alors contre l'Europe. Séduire le gouvernement des États-Unis par la perspective d'enlever à l'Espagne l'embouchure du Missisipi, d'ouvrir aux habitants de l'Ouest la navigation de ce fleuve et « de réunir à la constellation américaine la belle étoile du Canada, » tel était l'un des principaux objets de sa mission. En attendant que le gouvernement américain se fût décidé à faire cause commune avec la France, M. Genet devait soulever l'opinion contre l'Angleterre par la voie de la presse, exciter secrètement les habitants de l'Ouest à descendre le Missisipi et à chasser les Espagnols de la Louisiane, répandre l'esprit de révolte dans le Canada, délivrer des lettres de marques aux armateurs américains et français, et distribuer des brevets d'officiers aux chefs indiens pour les déterminer à prendre les armes contre les ennemis de la république. — Voyez le Mémoire pour servir d'instruction au citoyen Genet, la délibération du conseil exécutif du 17 janvier 1793, et les deux dépêches du ministre des affaires étrangères au citoyen Genet, en date du 24 février et du 10 mars 1793. — *Documents historiques*, nº VII.

[2] 8 avril 1793.

Son voyage fut une succession de fêtes civiques et de repas fraternels, entremêlés de harangues jacobines. Son entrée à Philadelphie devint le signal d'une manifestation organisée contre la politique du gouvernement américain. Six mille citoyens vinrent le féliciter à son arrivée et l'assurer qu'ils regardaient la cause de la France comme la leur. Il se vanta de cet accueil comme d'un triomphe remporté sur le président.

Cependant, averti sans doute par quelque secret ami que l'impertinente turbulence de sa conduite n'était pas de nature à réussir auprès de Washington, il lui adressa, en remettant ses lettres de créance, un discours plein de caresses pour sa personne, de déférence pour sa politique et de vœux pour que les États-Unis pussent longtemps jouir des bienfaits de la paix[1] : — La France n'avait aucun dessein de les entraîner dans la guerre; elle faisait abnégation de tout intérêt propre; elle engageait ses alliés américains à ne consulter que leur propre bien, à ne songer qu'à eux-mêmes; elle ne leur demandait que d'être heureux, prospères et libres. — Ces maladroites exagérations laissèrent le président froid et soupçonneux[2], mais elles

[1] 18 mai 1793.

[2] « Mon audience a été froide. L'ami, le conseiller de La Fayette n'a répondu à mes ouvertures franches et loyales que par un langage diplomatique dont il n'est rien résulté qui m'ait paru digne de vous être transmis. Il ne m'a parlé que du désir que les États-Unis avaient selon lui de vivre en paix et en bonne harmonie avec toutes les puissances et particulièrement avec la France, et il a évité de toucher ce qui pouvait avoir rapport, soit à notre révolution, soit à la guerre que nous soutenons seuls contre les ennemis de la liberté et des peuples. » — Le citoyen Genet au ministre des affaires étrangères. New-York, le 7 octobre 1793. N° 13 A. — *Documents historiques*, n° VII.

émurent profondément le secrétaire d'État, qui, dans sa passion pour M. Genet, écrivait sérieusement à Madison : « On ne peut rien imaginer de plus affectueux et de plus magnanime que sa mission...... Il offre tout, il ne demande rien, et pourtant ses offres seront rejetées. Mon cher monsieur, vous ne pouvez vous faire une idée de ce qui se passe dans notre conclave : il est évident que, parmi les membres du cabinet, il en est au moins un ou deux qui, sous prétexte d'éviter la guerre avec une des parties, n'auraient pas grande répugnance à se jeter sur l'autre et à entrer dans la confédération des princes contre la liberté humaine [1]. » Puis il racontait comment, par prudence, et pour mieux assurer le rejet de la politique proposée par Hamilton, il avait adhéré dans le conseil à la proclamation du 22 avril. Il flétrissait « le langage pusillanime du rédacteur de cette pièce, la crainte qu'on avait eue d'y insérer la moindre expression de sympathie pour la France. » Il se refusait à la regarder comme une véritable déclaration de neutralité pouvant engager la politique du pays : « Le pouvoir exécutif n'avait pas le droit de déclarer la guerre, il n'avait donc pas celui de déclarer qu'il n'y aurait pas de guerre [2]. »

Les chefs de l'opposition n'étaient pas les seuls à recevoir ces irritantes confidences. A en croire le ministre de France, cet agent avait partagé avec eux les dangereuses faveurs du secrétaire d'État, et il avait ainsi « été initié dans des mystères qui avaient enflammé sa haine

[1] Jefferson à Madison, 19 mai 1793. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 563.
[2] *Works of Jefferson*, t. III, p. 563, 591 ; t. IV, p. 17, 29.

contre tous ceux qui aspirent au pouvoir absolu [1]. » Cependant, soit que Jefferson se fût mal expliqué, soit

[1] Le citoyen Genet à Jefferson, New-York, le 18 septembre 1793. — *American State Papers*, t. I, p. 173.—Le 7 octobre 1793, Genet écrivait au ministre des affaires étrangères : « Dans les commencements, Jefferson, secrétaire d'Etat, m'a donné des notions utiles sur les hommes en place et ne m'a point caché que le sénateur Morris et le secrétaire de la trésorerie Hamilton, attachés aux intérêts de l'Angleterre, avaient la plus grande influence sur l'esprit du président, et que ce n'était qu'avec peine qu'il contre-balançait leurs efforts. » (*Documents historiques*, n° VII.) Jefferson avait fait au citoyen Genet des confidences et lui avait rendu des services d'une nature plus compromettante encore. Il résulte en effet d'une dépêche, en date du 25 juillet 1793, que le secrétaire d'Etat de Washington avait trempé dans les premières intrigues de Genet pour exciter les habitants du Kentucky à affranchir la Louisiane du joug espagnol : « Je crus devoir m'assurer des dispositions du gouvernement américain et l'engager à s'unir à nous. M. Jefferson me parut sentir vivement l'utilité de ce projet ; mais il me déclara que les États-Unis avaient entamé des négociations avec l'Espagne à ce sujet, qu'on lui demandait de donner aux Américains un entrepôt au-dessus de la Nouvelle-Orléans, et que tant que cette négociation ne serait point rompue, la délicatesse des États-Unis ne leur permettait pas de prendre part à nos opérations ; cependant il me fit entendre qu'il pensait qu'une petite irruption spontanée des habitants du Kentucky dans la Nouvelle-Orléans pouvait avancer les choses ; il me mit en relation avec plusieurs députés du Kentucky, et notamment avec M. Brown, qui, pénétré de l'idée que son pays ne serait pas florissant tant que la navigation du Mississipi ne serait pas libre, a adopté nos plans avec autant d'enthousiasme qu'un Américain peut en manifester. Il m'a indiqué les moyens d'agir avec succès, m'a donné l'adresse de beaucoup d'hommes sûrs et m'a promis de faire servir toute son influence à la réussite de nos projets. » Et un peu plus loin, M. Genet raconte qu'il a « procuré » à son agent révolutionnaire dans l'Ouest, M. Michaux, « des lettres de M. Jefferson et du sénateur Brown pour le gouverneur et pour les hommes les plus influents du Kentucky. » — Genet au ministre des affaires étrangères. Pièce jointe à la dépêche n° 21 B. — *Documents historiques*, n° VII.

que M. Genet eût mal écouté, le représentant de la Convention commit la faute de confondre étourdiment dans sa pensée Washington et les fédéralistes; il ne tint aucun compte de la fiction qui permettait aux habiles du parti démocratique de battre en brèche le gouvernement sans danger pour leur popularité. Le président devint à ses yeux le jouet d'une petite coterie anglaise et monarchique sans racines dans le pays et sans action sur l'opinion [1]; les *sociétés démocratiques* qu'il haranguait et les feuilles républicaines qu'il inspirait lui parurent les seuls véritables organes du sentiment national. Sans cesse la gazette de Fréneau l'excitait à se montrer ferme et hardi; sans cesse elle lui rappelait que le peuple était pour lui, que le peuple seul était souverain, et que Washington s'était rendu coupable d'usurpation en proclamant la neutralité sans consulter le congrès. A force de l'avoir entendu dire et de l'avoir fait répéter, il se crut en droit et en mesure de tout entreprendre. Jefferson, après avoir regardé le citoyen Genet comme un précieux instrument d'agitation contre le parti fédéraliste, eut à craindre qu'il ne devînt un sérieux em-

[1] « Je ne puis point douter que le président n'ait dirigé La Fayette; il était flatté de voir le roi de France au niveau d'un président des États-Unis, et son ambition le portait à désirer de se revêtir aussi du titre de roi constitutionnel des Américains. Tout était préparé pour cela. Notre révolution du 10 août a fait avorter ces projets liberticides, et c'est la source de l'accueil que l'on fait à nos ci-devant constitutionnels et des dégoûts dont on abreuve nos républicains. Le peuple, qui devine tout sans s'en douter, avait pressenti cette conspiration, et c'est à cette cause principalement que vous devez attribuer l'étonnante popularité dont nous jouissons ici. » — Le citoyen Genet au ministre des affaires étrangères, New-York, le 7 octobre 1793. N° 13 B.—*Documents historiques*, n° VII.

barras pour le parti républicain. La bataille de Nerwinde et la défection de Dumouriez avaient déjà commencé à ébranler la confiance enthousiaste du public dans le triomphe de la cause révolutionnaire et dans la sagesse des démagogues américains qui l'avaient adoptée : « Si la campagne d'été devient vraiment désastreuse pour les Français, j'ai bien peur, » s'écriait Jefferson, « que la ferveur républicaine du nouveau congrès, cette ferveur dont j'espérais tant, ne vienne à s'attiédir [1]. » Dans ses efforts pour réchauffer la haine des masses contre l'Angleterre, le ministre de la Convention fit tout ce qu'il fallait pour les détacher complétement de la France et du parti français. L'affectation qu'il mit à braver les règlements américains en armant un corsaire dans le port même de Philadelphie, sous les yeux du pouvoir, ses menaces d'en appeler du président au peuple si on osait lui résister, révoltèrent la fierté et le bon sens de la nation [2]. Hamilton et sa

[1] Jefferson à Randolph, 2 juin 1793. — *Works of Jefferson*, t. III, p. 570. — Le citoyen Genet se ressentit bien vite des inquiétudes de Jefferson : « Dans les commencements, le secrétaire d'État m'a paru disposé à seconder nos vues ; cependant, j'ai remarqué dans ses déclarations officielles une sorte de retenue qui m'a convaincu que cet homme à demi-caractère voulait se tenir en mesure de conserver sa place quelle que fût l'issue de l'événement. En effet, à peine la nouvelle de l'infâme défection de Dumouriez et des revers qui en ont été la suite fut-elle parvenue ici, à peine la révolution de Saint-Domingue eut-elle répandu la terreur parmi tous les propriétaires de nègres, que je le vis faiblir de jour en jour et se rendre l'instrument passif d'un parti qui le déteste. » — Le citoyen Genet au ministre des affaires étrangères. New-York, le 7 octobre 1793. N° 13 A. — *Documents historiques*, n° VII.

[2] juillet 1793.

politique retrouvèrent un point d'appui dans l'opinion. Jefferson alarmé chercha vainement à modérer l'incommode auxiliaire qu'il s'était si imprudemment donné : « Le choix qu'on a fait de cet homme pour nous l'envoyer est une véritable calamité. C'est un cerveau échauffé, tout imagination, sans jugement, passionné, irrévérencieux jusqu'à l'indécence dans ses communications écrites ou verbales avec le président. Placés sous les yeux du congrès et du public, ses propos exciteraient l'indignation... Sa conduite ne peut être défendue même par le plus furieux jacobin[1]... Il me fait une po-

[1] La conduite du citoyen Genet ne put en effet être défendue, même par Robespierre, et pour repousser toute solidarité entre cet extravagant fauteur de révolution et les jacobins, il le dénonça à la Convention nationale comme un suppôt des girondins : « Un homme nommé Genest, envoyé par Lebrun et par Brissot à Philadelphie en qualité d'agent plénipotentiaire, a rempli fidèlement les vues et les instructions de la faction qui l'a choisi. Il a employé les moyens les plus extraordinaires pour irriter le gouvernement américain contre nous ; il a affecté de lui parler, sans aucun prétexte, avec le ton de la menace, et de lui faire des propositions également contraires aux intérêts des deux nations ; il s'est efforcé de rendre nos principes suspects ou redoutables en les outrant par des applications ridicules. Par un contraste bien remarquable, tandis qu'à Paris ceux qui l'avaient envoyé persécutaient les sociétés populaires, dénonçaient comme des anarchistes les républicains luttant avec courage contre l'anarchie, Genest à Philadelphie se faisait chef de club, ne cessait de faire et de provoquer des motions aussi injurieuses qu'inquiétantes pour le gouvernement. C'est ainsi que la même faction qui, en France, voulait réduire tous les pauvres à la condition d'ilotes et soumettre le peuple à l'aristocratie des riches, voulait en un instant affranchir et armer tous les nègres pour détruire nos colonies. » — *Rapport fait à la Convention nationale au nom du Comité de salut public par le citoyen Robespierre, membre de ce comité, sur la situation politique de la République, le 27 brumaire an II de la république.*

sition horriblement difficile, non qu'il ne me rende justice à moi personnellement : pourvu que je lui donne le temps de décharger sa bile et de se refroidir, je suis avec lui sur un pied à pouvoir le conseiller librement et à lui faire tenir compte de mes avis; mais il éclate de nouveau à la première occasion, il est incorrigible [1]. »

La presse démocratique n'était guère moins ingouvernable; le secrétaire d'État ne pouvait plus ni l'arrêter ni la suivre dans ses égarements, et, pour avoir cessé de lui obéir, elle n'en continuait pas moins à le compromettre. Ses amis l'exposaient à l'animadversion des gens de bien, en prenant ouvertement fait et cause pour M. Genet; ses fonctions l'appelaient à porter tout le poids de la lutte contre le séditieux diplomate. Il se trouvait ainsi responsable à la fois de l'opposition et du gouvernement. Le découragement le saisit, et malgré les représentations de Madison, qui lui conseillait d'attendre pour sortir des affaires quelque occasion « de nature à justifier sa retraite aux yeux de tous les bons citoyens [2], » il remit sa démission entre les mains du président [3]. C'était déserter à la veille de la bataille, et Washington le fit entendre à son ministre. Pour traverser la crise qui se préparait, il avait besoin du nom de Jefferson. Le rappel de M. Genet allait être demandé au gouvernement de la Convention, démarche

[1] Jefferson à Madison, 8 juillet 1793. — *Life of Jefferson*, by George Tucker, t. I, p. 499.

[2] *Life of Jefferson*, by George Tucker, t. I, p. 520.

[3] Jefferson au président, 31 juillet 1793. — *Works of Jefferson*, t. IV, p. 26.

reconnue nécessaire par le secrétaire d'État, mais qui, en coïncidant avec sa retraite, prendrait inévitablement un caractère hostile à la France et suspect à ses partisans. Un nouveau congrès allait se réunir, plus nombreux et d'un moins bon esprit que le précédent. Il importait qu'au début de la session les républicains ne fussent pas complétement abandonnés à eux-mêmes. Washington insista donc pour que son ministre ne se séparât point de lui avant la fin de l'année[1]. Après mûre réflexion, Jefferson y consentit. Sa situation était en réalité plus désagréable que dangereuse. L'opinion s'était retournée, mais il pouvait se retourner avec elle sans courir le risque de perdre son armée. Les démocrates s'obstinent rarement à tenir tête au public. L'état du pays rendait nécessaire un changement d'attitude; le parti républicain le comprendrait aisément; quelques furieux pourraient se séparer un instant de leur chef, mais ils reviendraient à lui. Le jour même où Jefferson retira officiellement sa démission[2], il envoya le mot d'ordre suivant à Madison : « Le parti républicain ferait sagement d'approuver sans équivoque l'état de neutralité, d'éviter toute petite chicane sur la compétence du pouvoir qui l'a déclaré, d'abandonner entièrement M. Genet avec force protestations d'amitié pour son pays. De cette façon nous mettrons le peuple de notre côté, en nous mettant nous-mêmes du bon côté[3]. » Il donna immédiatement au

[1] Voyez la conversation du 6 août 1793 entre Washington et Jefferson dans les Ana.—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 165-169.
[2] 11 août 1793.
[3] *Life of Jefferson*, by George Tucker, t. I, p. 500.

ministre des États-Unis à Paris l'ordre de demander le rappel de M. Genet[1], et comme celui-ci, exaspéré par la mesure dont il était l'objet, redoublait d'insolence, Jefferson lui rompit en visière avec un superbe dédain. Ses amis l'approuvèrent, ses ennemis se turent; Washington lui sut gré de la vigueur avec laquelle il avait soutenu la cause du gouvernement américain. Pour comble de bonne fortune, les actes vexatoires de la Grande-Bretagne sur la presse des matelots et l'approvisionnement de la France par les neutres vinrent bientôt placer les partisans de l'alliance anglaise dans une situation semblable à celle que M. Genet avait faite aux amis de la France. Jefferson regagna un véritable ascendant sur le conseil. Dans presque toutes les discussions, son avis prévalut, et lorsqu'arriva le terme qu'il avait à l'avance fixé à ses travaux, il se retira triomphalement, emportant la confiance de la nation et de son chef, et léguant à son parti un grand rapport au congrès en faveur d'un système de représailles contre la Grande-Bretagne par voie de règlements commerciaux, l'un des thèmes favoris de la politique républicaine[2].

[1] Jefferson à Gouverneur Morris, Philadelphie, 16 août 1793. — *Works of Jefferson*, t. IV, p. 31.

[2] 31 Décembre 1793.

CHAPITRE VIII

1794—1801

Jefferson se dit et se croit dégoûté de la politique.—Il reste cependant un spectateur passionné des événements et un fauteur violent d'opposition.—Son secret langage sur Washington et sa politique. — Publication de sa lettre à M. Mazzei. —Jefferson perd l'estime de Washington.—John Adams est nommé président et Jefferson vice-président.— Ils cherchent à s'entendre, mais en vain. — Violence et grossièreté des mœurs politiques à cette époque. — Manœuvres indignes dirigées par les républicains contre Hamilton.—Vengeance des fédéralistes.—Jefferson touché au vif par leurs représailles.—Il exprime la crainte que la brutalité des journaux ne dégoûte de la vie publique les âmes susceptibles et fières. —Voies de fait au sein du congrès.—Les progrès du parti républicain sont moins rapides que Jefferson ne l'avait espéré.—La querelle entre les États-Unis et le Directoire amène une réaction violente en faveur des fédéralistes. - Ils en abusent.—*L'alien act* et le *sedition act*.—Fermeté et sang-froid de Jefferson.—Il prépare les résolutions par lesquelles la Virginie et le Kentucky prononcent l'annulation de l'*alien act* et du *sedition act*.—L'opinion est ébranlée.—John Adams renoue brusquement des relations pacifiques avec le Directoire.—La discorde dans le camp fédéraliste.—Élection de 1801 pour la présidence.—Défaite du parti fédéraliste. — Ses intrigues avec le colonel Burr.—Jefferson est nommé président.

Jefferson éprouva en arrivant à Monticello un vrai soulagement et un vrai plaisir : il était las de partager le pouvoir avec ses adversaires, de passer sa vie dans leur société et sous leurs regards, d'avoir sans cesse à lutter, à dissimuler, à se contenir et à se compromettre; il retrouvait enfin la paix, le repos, la liberté de ses mouvements et de son langage. A Philadelphie, toutes

ses idées étaient contestées, toutes ses paroles étaient travesties, tous ses actes étaient attaqués. A Monticello, plus de malveillants, plus de contradicteurs : ses voisins lui faisaient la cour ; ses commensaux le prenaient pour oracle ; il n'était entouré que d'adorateurs et de croyants. Néanmoins il s'ennuya vite de ses admirateurs de province et de ses champs, et au bout de deux ou trois mois, il ne célébrait plus les charmes de la vie rurale que par habitude ou parti pris. Il jurait de ne jamais sortir de sa retraite ; il protestait de son dégoût pour la politique, mais ses lettres en étaient pleines, et il ne pouvait en parler de sang-froid. Ce sage philosophe si détaché du monde avait dans sa solitude de singuliers accès de rage fanatique et d'espérance chimérique. Il disait en regardant l'Europe : « Je compte bien que la honteuse déroute des tyrans envahisseurs de la France allumera la colère des peuples contre ceux qui ont osé les mêler à d'aussi méchantes entreprises, et qu'elle aura pour résultat de faire monter les rois, les nobles et les prêtres sur les échafauds qu'ils ont si longtemps inondés de sang humain. Je me surprends encore à m'échauffer lorsque je songe à ces misérables ; mais je le fais le moins possible, préférant de beaucoup contempler le tranquille accroissement de ma luzerne et de mes pommes de terre [1]. » A l'en croire, un seul spectacle aurait pu lui paraître plus doux, celui de l'envahissement de l'Angleterre par les armées françaises : « Si je parvenais à voir nos bons alliés en paix avec le reste du continent,

[1] Jefferson à Tench Coxe ; Monticello, 1er mai 1794. — *Works of Jefferson*, t. IV, p. 104.

je ne douterais pas de dîner à Londres avec Pichegru l'automne prochain; car je serais, je crois, tenté de me séparer pour un peu de temps de mes trèfles, et d'aller saluer l'aurore de la liberté et du républicanisme dans cette île [1]. »

L'Europe n'avait pas seule le privilége de faire sortir de son assiette l'esprit de Jefferson. Il profitait de ses loisirs pour se livrer secrètement à de véritables débauches de langage sur les affaires américaines. Il faisait un crime au gouvernement d'avoir réprimé les troubles de la Pensylvanie, et à l'opposition d'avoir toléré qu'on les réprimât; il reprochait à Washington d'avoir habilement soulevé l'opinion contre les vrais promoteurs de l'insurrection, les *sociétés démocratiques*, et à Madison de ne l'avoir point follement bravée pour les défendre [2]. Lui qui avait suggéré à ses amis la prudente évolution dont M. Genet avait été la victime, il les blâmait vertueusement d'avoir renié de compromettants auxiliaires et de s'être rangés du côté du pouvoir pour ne point se séparer de la nation. N'ayant plus à répondre de la conduite du parti républicain, il se se préoccupait beaucoup plus de l'exciter que de le diriger, de le pousser en avant que de lui épargner les faux pas. L'important était de troubler l'État, même au risque de froisser passagèrement l'opinion : de petites réactions au profit du pouvoir ne pouvaient empêcher les fédéralistes de s'user dans la lutte contre le désordre.

[1] Jefferson à William B. Giles; Monticello, 27 avril 1795.— *Works of Jefferson*, t. IV, p. 118.

[2] Jefferson à Madison, 28 décembre 1794.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 110.

Ils se retranchaient derrière la constitution et le président, les deux principaux objets du culte populaire : il fallait les poursuivre jusque dans l'arche sainte. Il n'y avait pas grand mal à mettre au néant les dispositions de la loi fondamentale qui tournaient à l'avantage des ennemis de la république [1], et à enlever un peu de son prestige au grand homme de bien dont les vertus nuisaient à la bonne cause : tâche ingrate, mais que Jefferson entendait réserver aux hommes de peine de son parti. Il était pour lui-même parfaitement décidé à ne jamais passer pour un adversaire de la constitution et de Washington, à ne jamais se mettre en conflit avec ces deux grandes puissances morales. De mauvais bruits couraient-ils sur ses intrigues contre le gouvernement, il s'empressait d'écrire au président pour les démentir, il s'indignait contre les misérables calomniateurs qui osaient transformer ses moindres propos en noirs attentats contre la chose publique, et pour mieux dissimuler sa duplicité, il avouait fièrement l'innocente liberté de ses discours [2]. Le *Moniteur* du 25 janvier 1797 en apporta bientôt à Washington un curieux spécimen.

Se trouvant en querelle avec le gouvernement américain, le Directoire crut qu'il était de bonne guerre de révéler ce que l'un des citoyens les plus éminents des États-Unis pensait de Washington et de sa politique. Il fit reproduire dans le journal officiel la lettre suivante, adressée par Jefferson à M. Mazzei, diplomate italien fort

[1] Jefferson à Madison; Monticello, 27 mars 1796.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 135.
[2] 19 juin 1796.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 141.

avant dans la confidence de l'illustre démocrate, quoique fort peu discret : « Notre état politique a prodigieusement changé depuis que vous nous avez quitté. Au lieu de ce noble amour de la liberté et de ce gouvernement républicain, qui nous ont fait passer triomphants à travers les dangers de la guerre, un parti anglican-monarchisto-aristocratique s'est élevé. Son objet avoué est de nous imposer la substance, comme il nous a déjà donné les formes du gouvernement britannique ; cependant le corps principal de nos citoyens reste fidèle aux principes républicains. Tous les propriétaires fonciers sont pour ces principes, ainsi qu'un grand nombre d'hommes à talents. Nous avons contre nous (républicains) le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, deux des trois branches de la législature, tous les officiers du gouvernement, tous ceux qui aspirent à l'être, tous les hommes timides qui préfèrent le calme du despotisme à la mer orageuse de la liberté, les marchands bretons et les Américains qui trafiquent avec des capitaux bretons, les spéculateurs, les gens intéressés dans la banque et dans les fonds publics (établissements inventés dans des vues de corruption, et pour nous assimiler au modèle britannique dans ses parties pourries). — Je vous donnerais la fièvre si je vous nommais les apostats qui ont embrassé ces hérésies, des hommes qui étaient des Salomons dans le conseil et des Samsons dans les combats, mais dont la chevelure a été coupée par la catin Angleterre [1]. »

[1] *Moniteur* du mercredi 25 janvier 1797. -- Voyez la lettre originale de Jefferson à P. Mazzei, 24 avril 1796. — *Works of Jefferson*, t. IV, p. 139.—La lettre est suivie dans le *Moniteur*

Sachant combien sa renommée en Amérique pouvait avoir à souffrir du moindre antagonisme entre sa mémoire et celle du fondateur de l'indépendance, Jefferson a cherché à établir, après la mort du général, que celui-ci ne s'était pas reconnu et n'avait pu se reconnaître sous les traits de Samson et de Salomon [1] ; mais du vivant de Washington, l'impossibilité ne lui paraissait pas à beaucoup près aussi évidente. Dans l'embarras et le trouble où l'avait jeté la malencontreuse publication de sa lettre, il convenait tristement qu'il ne pouvait « ni la désavouer, parce qu'il en était bien vraiment l'auteur, ni l'avouer de peur d'amener un différend personnel entre le général et lui, et de se brouiller avec tous ceux parmi lesquels le nom de Washington était encore populaire, c'est-à-dire avec les neuf dixièmes du peuple des États-Unis.[2] » Certains écrivains fédéralistes sont même allés jusqu'à prétendre que Washington, ayant fait demander des explications à son ancien ministre sur ce singulier document, reçut de lui une lettre d'excuses qui, par une coupable complaisance, disparut plus tard des papiers du général; mais cela n'est rien moins que prouvé. Un seul fait semble parfaitement établi, c'est qu'après ce désagréable incident ils ne se revirent jamais. A plusieurs reprises, Jefferson passa devant la porte de Mount-Vernon sans y frapper.

d'un long article tendant à prouver que le Directoire avait le droit de rompre toute relation avec le gouvernement américain.

[1] Jefferson à Martin Van Buren, 29 juin 1824.—*Works of Jefferson*, t. VII, p. 364.

[2] Jefferson à Madison, 3 août 1797.— *Works of Jefferson*, t. IV, p. 193.

Il fit bien : il avait perdu toute place dans la confiance et l'estime du général ; sa duplicité avait été mise à nu, sa complicité avec les détracteurs systématiques de Washington était devenue évidente. En empruntant à la presse démocratique son insultant langage, il avait établi un lien de solidarité entre lui et les journaux qui parlaient sans cesse du grand citoyen dont il faisait profession d'être l'ami « en termes à peine applicables à un Néron, à un malfaiteur notoire ou à un filou vulgaire [1], » et qui, le jour où expiraient les pouvoirs du libérateur de la patrie, entonnaient le cantique de Siméon : « Seigneur, laisse maintenant aller ton serviteur en paix, selon ta promesse, car mes yeux ont vu ton salut, — telle fut la pieuse exclamation d'un homme voyant un flot de bonheur se répandre sur l'humanité. Si jamais semblable exclamation fut permise, c'est bien aujourd'hui, car aujourd'hui l'homme qui a été la source de tous les maux du pays descend au niveau de ses concitoyens et perd le pouvoir d'entasser de nouvelles calamités sur les États-Unis [2]. » Ainsi fut célébrée par la gazette l'*Aurora*, le plus violent organe du parti démocratique, l'inauguration du nouveau président John Adams, l'un des chefs du parti fédéraliste [3].

Battus dans les élections pour la présidence, les républicains avaient néanmoins raison de chanter victoire. Si la retraite de Washington ne leur donnait pas le pou-

[1] Washington à Jefferson, 6 juillet 1796.—*Writings of Washington*, t. XI, p. 139.

[2] Richard Hildreth, *History of the United States. Second series*, t. II, p. 43.

[3] 4 Mars 1797.

voir, elle leur livrait le pays. Peu de mois avant l'élection, Jefferson écrivait à Monroe : « Les fédéralistes eux-mêmes en conviennent, toute leur force leur vient des mérites du président, de son influence colossale sur le peuple. Le jour où le président se retirera, son successeur, s'il est monocrate, sera dominé par l'esprit républicain de ses constituants ; s'il est républicain, il donnera naturellement carrière à cet esprit, et il rétablira l'harmonie entre le gouvernement et les gouvernés. En attendant, patience [1] ! » La situation était bien changée depuis le temps où l'opposition affectait de regarder Washington comme la meilleure sauvegarde contre le triomphe du parti qui soutenait l'administration. C'était, en effet, à Washington que les fédéralistes devaient tous leurs derniers triomphes. A dater de 1793, ils avaient perdu la prépondérance dans le congrès, et ils n'y avaient plus obtenu que des majorités factices formées sous la pression du public, « toujours disposé, » dit Jefferson, « à soutenir l'avis du général contre le sien propre et contre celui de ses représentants [2]. » Le successeur de Washington avait été choisi au milieu d'un de ces coups de vent contraires à la faction républicaine, et malgré cette bonne fortune, John Adams ne l'avait emporté que de trois voix sur son concurrent Jefferson, auquel la vice-présidence était échue en partage.

Lorsqu'il avait laissé poser par ses amis sa candidature à la présidence, Jefferson ne s'était exagéré ni les chances de succès ni les inconvénients d'un échec. Il se

[1] 10 juillet 1796. — *Works of Jefferson*, t. IV, p. 148.
[2] Jefferson au colonel Monroe, 12 juin 1796. — *Works of Jefferson*, t. IV, p. 140.

résigna de fort bonne grâce à n'être que le second personnage de l'État. Les temps étaient difficiles : au dehors, le Directoire avait rompu tous rapports diplomatiques avec le gouvernement des Etats-Unis, la paix était menacée, et l'on entendait déjà gronder le canon des corsaires français ; au dedans, tous les cœurs s'ébranlaient à ces bruits de guerre. Les républicains prenaient les couleurs de la France, les fédéralistes ressuscitaient celle de l'ancienne armée continentale ; l'on se battait dans les rues, la cocarde tricolore ou la cocarde noire au chapeau : « Ce n'était pas le moment de convoiter le gouvernail [1]. » Aussi le vice-président était-il bien résolu à n'accepter aucune part de responsabilité dans la direction des affaires et à rester complétement étranger à la politique active [2]. Ses fonctions le lui permettaient : elles ne lui imposaient d'autre devoir que celui de présider le sénat ; sauf en cas de partage, il n'avait même pas à voter. Rien ne s'opposait donc à ce qu'il fît de son fauteuil un poste d'observation. Placé au milieu de l'arène sans avoir à y descendre, il pouvait prétendre à vivre en bons termes avec tout le monde, et à profiter de ses rapports obligés avec les deux partis pour agir tour à tour sur le gouvernement et sur l'opposition.

Dès que la lutte électorale fut terminée, il y eut entre John Adams et lui échange de coquetteries. Le président se flattait d'employer Jefferson à aplanir les difficultés extérieures et à tenir en échec la fraction du parti

[1] Jefferson à Edward Rutledge, 27 décembre 1796.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 152.
[2] Jefferson à Madison, 22 janvier 1797.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 161.

fédéraliste qui obéissait au colonel Hamilton. Le vice-président entendait se servir de John Adams pour entretenir la division parmi les anciens amis de Washington et pour empêcher une guerre avec la France, de toutes les éventualités la plus redoutable pour l'opposition; car une guerre, même impopulaire, ne pouvait manquer avec le temps de rallier le pays autour du pouvoir. Ils avaient tous les deux compté sans leurs méfiances réciproques et sans les passions de leurs entours. Aux premiers pas qu'ils firent l'un vers l'autre, ils vinrent se heurter contre des barrières infranchissables, et ils se trouvèrent bientôt, en dépit d'eux-mêmes, plus séparés qu'avant leur tentative de rapprochement. Les haines de parti étaient devenues si furieuses, elles exerçaient un empire si absolu sur toutes les âmes que Jefferson commençait à les trouver fort gênantes : « Vous et moi, » écrivait-il à Edward Rutledge, « nous avons assisté autrefois à de violents débats et à de grands mouvements de passion politique; mais les hommes d'opinions diverses se parlaient alors, et savaient séparer les affaires de l'État de celles du monde. Il n'en est plus ainsi : de vieux amis qui ont vécu dans l'intimité toute leur vie traversent la rue pour éviter de se rencontrer, et détournent la tête de peur d'avoir à toucher leur chapeau. Tout cela peut aller à la jeunesse, pour laquelle toute passion est une jouissance; mais cela est affligeant pour des esprits paisibles. La tranquillité est le lait des vieillards [1]. »

A qui fallait-il s'en prendre de ce changement dans

[1] 24 juin 1797. — *Works of Jefferson*, t. IV, p. 191.

les mœurs politiques des États-Unis ? La courtoisie dans la lutte suppose un certain degré de loyauté et d'estime réciproque. Les bons rapports sont incompatibles avec les mauvais procédés. Jefferson avait plus que nul autre contribué à introduire l'usage des mauvais procédés dans la vie publique, à altérer le sens moral et à compromettre la dignité des partis. Lorsque les partis en sont venus à user de moyens comme ceux dont Hamilton allait être la victime, tout sentiment sociable doit nécessairement s'éteindre dans l'arène, et la barbarie l'envahit avec toutes ses brutalités et ses fureurs.

En 1792, alors que les ennemis de Hamilton, à bout d'expédients contre sa politique, cherchaient à se convaincre qu'ils avaient le droit de mettre sa probité en question, trois des meneurs républicains, MM. Muhlenburg, Venable et Monroe, avaient eu le malheur d'entrer en rapports avec certains aventuriers qui, voulant exploiter la crédulité et la haine de l'opposition, se faisaient fort de lui procurer les moyens de perdre Hamilton. Les trois amis avaient donné dans le piége tête baissée. On leur montre une ou deux lettres du secrétaire du trésor dont le sens leur échappe : ils en concluent qu'elles ont un sens coupable. On leur raconte qu'Hamilton a souvent assisté de sa bourse et de son crédit Reynolds, le détenteur de ces lettres ; on leur prouve que le secrétaire du trésor a pour madame Reynolds des soins empressés : ils en infèrent qu'il a quelque secret motif de ménager le mari. On leur affirme que le mari a, en effet, servi d'intermédiaire à Hamilton pour jouer sur les fonds publics : ils le croient, et ils rédigent aussitôt deux grands mémoires sur les formida-

bles résultats de leur enquête. Forts de ces documents, MM. Muhlenburg, Venable et Monroe se rendent solennellement chez Hamilton, et le menacent de le dénoncer au président s'il ne leur donne des explications satisfaisantes sur cette ténébreuse affaire. A leur grand étonnement, Hamilton ne se trouble point; il reconnaît ses lettres; il convient qu'afin de cacher une faute, il a dû acheter le silence de Reynolds, mari malheureux qui, pour s'enrichir, avait abusé du droit d'être jaloux, et qui, pour se venger de ne pas s'être enrichi autant qu'il l'espérait, avait monté l'intrigue dont les trois membres du congrès étaient les dupes. Afin de ne laisser aucun doute dans leur esprit, Hamilton entame la lecture d'une longue série de billets doux écrits par madame Reynolds et de sommations menaçantes envoyées par son mari. Les trois membres du congrès, confus de leur sotte intervention dans une affaire aussi peu politique, refusent d'en entendre davantage. En se retirant, ils s'excusent auprès de Hamilton et se disent pleinement convaincus de son innocence; mais en rentrant chez eux, ils se bornent à déclarer dans un mémoire secret qu'ils ont « laissé Hamilton sous l'impression que leurs soupçons étaient dissipés; » ils promettent de veiller à ce que les pièces de la procédure ne puissent pas retomber entre les mains des intrigants qui en ont fait un si odieux usage, et pourtant Monroe rentre en rapport avec ces misérables. A leur suggestion, il en vient à penser que Hamilton ne s'est peut-être accusé de galanterie que pour échapper à l'accusation de péculat, et il consigne ses suppositions dans un nouveau mémoire qu'il joint aux autres pièces con-

fiées à sa garde. Avant de partir pour la France, où il allait représenter son pays, il laisse ce dangereux dossier entre les mains « d'un respectable ami virginien » qui, sans doute trop absorbé dans la politique, veille mal sur le dépôt. En 1797, toute la collection paraît dans un venimeux annuaire publié par Callender, cynique écrivain dont le métier était alors de vilipender les honnêtes gens qui se trouvaient en mauvais termes avec Jefferson.

Sommé par Hamilton de déclarer s'il croyait fondées les imputations contenues dans son dernier mémoire, Monroe refusa obstinément de s'expliquer : il ne pouvait, disait-il, se faire un avis sur la question avant d'avoir entendu la défense de l'accusé. En vain le colonel fit appel à sa loyauté, en vain il lui adressa les plus offensants reproches sur son indélicatesse, Monroe resta impassible, et tout en se disant prêt à terminer la querelle par un combat singulier si Hamilton voulait bien le provoquer directement, il se montra décidé à ne pas prendre l'initiative d'un duel qui pourrait à trop bon marché tirer son adversaire d'embarras. Hamilton se trouvait ainsi placé dans la cruelle alternative de prouver publiquement son adultère ou de rester convaincu de concussion, de blesser toutes les bienséances ou de sacrifier son renom de probité. Malgré la légèreté de sa conduite, il aimait tendrement madame Hamilton, et il lui répugnait de la faire entrer dans la confidence de ses secrètes amours. Il n'hésita point cependant : il préféra pour lui-même et pour les siens le scandale au déshonneur, et l'on ne peut, sans garder rancune à Monroe, lire cette douloureuse confession

arrachée à un noble cœur par l'implacable et basse malice d'un adversaire politique: « L'aveu d'une telle faute n'est point fait sans en rougir. Je ne me ferai jamais l'apologiste d'un vice, quel qu'il soit, parce que l'ardeur de la passion aura pu m'y entraîner: je ne cesserai jamais de me reprocher le coup que je vais porter à un cœur digne de ma reconnaissance, de ma fidélité et de mon amour; mais ce cœur approuvera que, même à un tel prix, j'efface une tache plus déshonorante imprimée sur un nom qu'il chérit avec autant d'élévation que de tendresse. Le public aussi me pardonnera, je l'espère, une pareille confession. Elle est nécessaire pour me défendre contre une plus odieuse accusation, sans quoi je n'aurais pu me résigner à une aussi pénible inconvenance [1]. »

Dans les luttes entre les partis comme dans les luttes entre les nations, il y a des lois de la guerre dont on ne s'affranchit jamais impunément; il y a des armes défendues dont on ne peut se servir sans les mettre aux mains de ses adversaires. Les républicains eurent bientôt à se repentir d'avoir fait tomber la vie privée dans le domaine public. Par un juste hasard, ce fut précisément Callender, leur principal instrument de diffamation, qui se fit le vengeur des fédéralistes. Jefferson ne s'en était point servi sans quelque inquiétude et sans quelque répugnance. Il savait combien de tels auxiliaires sont compromettants, mais il ne pouvait s'empêcher de jouir au fond du cœur de certains excès de

[1] Alexander Hamilton. — *On certain documents in the History of the United States for 1796 (Callender's), in which he is charged with speculation.* — 1797.

polémique que sa raison blâmait, et il se contentait de mépriser ceux qu'il aurait pu contenir. Lorsqu'il parvint au pouvoir, Callender demanda une place. Pour toute réponse, Jefferson lui envoya cinquante dollars. Le pamphlétaire indigné exposa au pays ses titres à la faveur de son ancien patron. C'était au service de ce grand personnage qu'il avait, disait-il, écrit ses plus injurieux libelles ; il avait reçu de lui de l'argent et des renseignements, il lui avait même soumis les épreuves de certains articles avant de les publier : des documents autographes en faisaient foi. Il ne se contenta pas de les imprimer : afin d'apprendre à tous que les plus purs représentants des principes républicains pouvaient avoir leur côté faible et se trouver dans la nécessité de ménager un homme qui osait tout dire, il fit pénétrer le public dans la demeure de Jefferson ; il donna comme avérés tous les mauvais bruits qui circulaient en Virginie sur le désordre de ses mœurs ; il raconta ses efforts pour séduire la femme d'un voisin de campagne, ses amours avec une servante mulâtresse, sœur naturelle de sa femme et mère d'une nombreuse famille de petits quarterons restés esclaves dans la maison de leur père. Les fédéralistes triomphèrent ; ils avaient les rieurs de leur côté, et à leur tour ils abusèrent de cet avantage. Jefferson fut touché au vif par leurs cruelles représailles, et lui qui était plus que personne responsable des habitudes brutales et presque féroces contractées par la presse américaine sous la présidence de Washington et de John Adams, il en mesura enfin la dangereuse portée ; il comprit qu'elles finiraient par dégoûter des affaires publiques

les cœurs fiers et les esprits élevés : « Le cercle des hommes qui sont à la hauteur des premières situations n'est pas déjà trop étendu ; il sera encore restreint par la retraite volontaire de ceux qui sont plus sensibles aux outrages que confiants dans la justice de l'opinion. J'ai connu et je connais des hommes éminemment propres au maniement des affaires publiques qui ne sauraient tenir contre le choc brutal de ces héros des halles. Je puis affirmer, pour l'avoir bien connu, que nous aurions perdu les services du plus grand homme de notre pays, s'il avait été assailli avec la licence éhontée qui est de mise aujourd'hui. La torture à laquelle le mettaient de rares et faibles attaques suffit à prouver que, s'il avait été exposé à celles dont les bandes fédéralistes se montrent capables, il aurait rejeté le gouvernail dans un accès d'indignation [1]. »

En même temps que le respect d'autrui s'affaiblissait, l'usage de se rendre justice soi-même prenait droit de cité aux États-Unis. Les duels politiques, les voies de fait se multipliaient; on commençait à se rendre au congrès un assommoir à la main ou des pistolets dans les poches. Tantôt c'était M. Lyon qui, dans la chambre des représentants, répondait à une impertinence de M. Griswold en lui crachant au visage; tantôt c'était M. Griswold qui, après huit jours de réflexion, abattait M. Lyon à ses pieds et l'envoyait rouler au milieu de ses collègues. Tantôt encore c'était une troupe d'officiers qui tombaient à bras raccourci sur un rédacteur de l'*Aurora* pour l'engager à ne plus médire de la mi-

[1] Jefferson au juge Sullivan, 21 mai 1805.— *Works of Jefferson*, t. IV, p. 576.

lice, ou bien c'était un jeune orateur plein de talent et d'avenir, M. John Randolph, qui, en plein congrès, parlait de l'état-major de l'armée comme « d'un tas de gueux, » et qui le lendemain se voyait arraché de sa loge et jeté à la porte du théâtre, déplorables excès qui semblent avoir passé dans les mœurs amécaines, mais qui étaient restés presque sans précédents jusqu'à l'avénement de John Adams.

Depuis que Washington avait renoncé au pouvoir, aucun frein ne modérait plus la fureur des partis. Sa retraite avait eu pour conséquence immédiate le déchaînement des mauvaises passions. Cette retraite n'avait pas néanmoins tourné à l'avantage des républicains aussi promptement que Jefferson l'avait prédit. Le vice-président n'avait pas réussi à gagner John Adams, et il avait perdu beaucoup de ses soldats. Dans son découragement, il écrivait au colonel Burr le 17 juin 1797 : « J'avais toujours espéré que, lorsque la popularité du dernier président serait retirée de la balance, les penchants libéraux du peuple suffiraient à rétablir, entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, l'équilibre un instant détruit par le poids supérieur de cette popularité; j'avais toujours cru que les instincts honnêtes du peuple résisteraient à l'ingrate prédilection du pouvoir pour la Grande-Bretagne. Malheureusement la politique extérieure du dernier gouvernement nous avait déjà aliéné la France; elle avait suscité en France une réaction contre nous, et cette réaction a sur l'esprit de nos concitoyens des effets qui suppléent à ceux que produisait autrefois la popularité de Washington. Ces effets se sont manifestés d'une façon bien sensible dans

plusieurs élections, et c'est ce qui explique pourquoi la majorité républicaine se trouve affaiblie dans le congrès. Quand sera-t-elle renforcée? Cela dépend des événements, et il est si impossible de les calculer que je regarde l'avenir de nos institutions comme tout à fait problématique[1]. »

Les événements vinrent porter un coup terrible au parti républicain; il resta néanmoins maître de l'avenir. En blessant l'honneur national des États-Unis, le Directoire paralysa pour un temps la faction française en Amérique; mais en voulant trop exploiter cette bonne fortune, les fédéralistes en perdirent tout le profit, et l'accident qui avait paru devoir retarder le cours naturel des choses l'accéléra.

« La France prétend lever tribut en Amérique! » Telle fut la nouvelle qui, au mois d'avril 1798, répandit soudain la consternation parmi les alliés du Directoire et l'indignation contre eux dans les masses[2]. « Des millions pour nous défendre, pas un centime pour acheter la paix ! » Tel fut le cri public qui partout imposa silence à l'opposition. Les imaginations s'échauffèrent : on se re-

[1] *Works of Jefferson*, t. IV, p. 185.

[2] Ce bruit s'appuyait sur certaines dépêches des commissaires américains à Paris, publiées par le gouvernement des États-Unis. Envoyés en France pour rétablir l'amitié entre les deux pays, ces commissaires n'avaient pu, écrivaient-ils, obtenir d'être reçus par le Directoire, et des agents subalternes leur avaient signifié en son nom que de grandes largesses pourraient seules apaiser sa colère contre l'Amérique. Si l'Amérique voulait se concilier la faveur de la France, elle devait, au dire de ces agents, imiter l'exemple donné par les puissances européennes qui cherchaient à rentrer en grâce à Paris, promettre une gratification d'un million au Directoire et un prêt de vingt-cinq millions à la république!

présenta l'indépendance menacée, le sol national envahi, l'Amérique asservie à des maîtres sanguinaires et corrompus; on vit dans tout partisan de la paix un agent de la France, dans tout citoyen français un espion jacobin; on fit appel à la vigueur du gouvernement, on proclama le besoin d'une dictature. Au milieu de cette effervescence populaire où l'effroi se mêlait à l'enthousiasme, le vertige s'empara des fédéralistes : ils se crurent tout possible et tout permis; ils se persuadèrent que le moment était venu d'écraser les ennemis du pouvoir et de mettre fin aux cabales des factions : « Nos foudres de guerre, » écrivait Jefferson, « ne parlent plus que de septembriser, de déporter, d'emprunter au gouvernement français sa façon de châtier les séditieux[1]. » John Adams ne fit rien pour modérer ces dangereux emportements. Tout entier au plaisir de répandre les flots de sa chaleureuse parole sur les députations qui, de tous les coins de l'Amérique, venaient lui apporter des témoignages de sympathie et des offres de concours, il sortit de la réserve que commandaient et sa situation et sa politique. Trop honnête pour ne pas souhaiter sincèrement le maintien de la paix avec la France et le rétablissement du calme à l'intérieur, il fut en même temps trop dominé par sa vanité pour contenir de belliqueux mouvements d'éloquence qui exaltèrent de plus en plus le sentiment public. Hamilton s'alarma : « Ce n'est pas notre métier, » écrivait-il à l'un des membres du cabinet, « c'est encore bien moins celui du gouvernement d'engendrer un

[1] Jefferson à Madison, 26 avril 1798. — *Works of Jefferson*, t. IV, p. 238.

esprit irrégulier et violent[1]. » Jefferson manifesta plus de surprise que d'inquiétude : « Le souffle qui enflamme la population des villes est en vérité merveilleux, » s'écriait-il ; » elles vomissent des adresses sans fin offrant vie et fortune... On peut pardonner des déclarations indiscrètes et des expressions passionnées à une multitude qui cède à l'impulsion du moment, mais on ne peut s'attendre à ce qu'une nation étrangère reste aussi insensible aux réponses du président, plus fanfaronnes encore que les adresses... Et ce n'est pas contre la France seule, c'est contre ses propres concitoyens qu'il dirige ses menaces. N'a-t-il pas dit l'autre jour que « l'intervention de l'autorité deviendrait nécessaire pour dissiper les illusions dangereuses et déjouer les interprétations malveillantes qui égarent tant de citoyens, » faisant ainsi allusion aux lettres des députés à leurs constituants?... Moi qui ai horreur des mystères, des insinuations et des demi-confidences, je me vois dans l'impossibilité d'écrire librement, tant les infidélités de la poste rendent dangereuse toute correspondance sincère. Je ne sais ce qui me mortifie le plus, de n'oser écrire ce que je pense ou de voir mon pays supporter un tel état de choses... Il aurait été impossible au politique le plus clairvoyant de prévoir, il y a sept ans, que le peuple de ce grand pays pût jamais s'abandonner à un effroi aussi fantastique et prendre assez peur de lui-même et de son propre pouvoir pour se livrer spontanément à ceux qui veulent l'entraîner à une forme

[1] Hamilton à Wolcott, 5 juin 1798.— *Works of Hamilton*, t. VI, p. 294.

de gouvernement dont les principales branches seront placées au-dessus de son contrôle. Heureusement cette fièvre ne durera pas. En dépit de tout, le pays reste essentiellement républicain. Il conserve au fond du cœur les principes de 1776 dans toute leur pureté, et ceux qui ont la conscience de n'avoir pas changé n'ont rien à craindre à la longue [1]. »

Pour frapper de terreur ceux « qui avaient la conscience de n'avoir pas changé, » de rigoureuses mesures de sûreté générale furent proposées au sein du congrès. C'était dans la tourbe des réfugiés et des émigrants européens que l'armée démocratique recrutait le plus facilement ses soldats. Un *alien act,* qui conférait au président le droit d'expulser les étrangers du territoire, fut voté par les deux chambres [2]. Quelques furieux osaient encore contester ouvertement la justice de la cause américaine. Un projet de loi fut soumis au sénat [3] pour punir de mort tout citoyen convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les Français et pour frapper d'un emprisonnement dont le terme n'était pas défini ceux qui, par leurs propos ou par leurs écrits, se seraient rendus coupables d'avoir cherché à justifier le Directoire ou à diffamer le gouvernement des États-Unis. A la lecture de ce projet, Hamilton fut effrayé de l'extravagance de ses amis : « N'établissons pas la tyrannie, » écrivait-il à Olivier Wolcott, secrétaire du trésor sous John Adams ; « ne confondons pas l'énergie avec la violence. Si nous ne faisons point de faux pas,

[1] *Works of Jefferson,* t. IV, p. 239, 241, 256, 559.
[2] Juin 1798.
[3] Juin 1798.

nous resterons unis; mais si nous poussons les choses à l'extrême, nous donnerons à l'esprit de faction un corps et un lien[1]. » La loi dont le souvenir odieux s'est perpétué en Amérique sous le nom de ***sedition act*** ne fut portée à la chambre des représentants qu'après avoir été fort adoucie par le sénat. Elle subit encore plusieurs amendements avant d'être définitivement adoptée[2]; malgré tout, elle resta mauvaise en soi et dangereuse pour le gouvernement qui avait à l'appliquer. Toute restriction apportée par le pouvoir fédéral à la liberté de la parole et de la presse était contraire aux mœurs du pays et à l'esprit de la constitution. Il était impossible que la nation ne se prononçât point contre de semblables nouveautés, après être sortie du délire dans lequel la crainte des jacobins l'avait fait tomber. L'augmentation des impôts, rendue indispensable par les grands préparatifs militaires qu'avait autorisés le congrès, contribua beaucoup à guérir «cette maladie des imaginations.» — « Le médecin s'approche sous l'habit d'un percepteur, » écrivait malicieusement Jefferson; « la majorité actuelle a pour principe l'excès dans les dépenses : le budget de cette année dépasse celui des années les plus coûteuses de la guerre de l'indépendance. La bourse du peuple, c'est là le vrai siége de sa sensibilité : elle le rendra accessible à bien des vérités qui n'auraient pu lui parvenir par un autre organe[3]. »

Au plus fort de la crise, Jefferson conserva cette

[1] Hamilton à Wolcott, 29 juin 1798.— *Works of Hamilton*, t. VI, p. 307.

[2] Juillet 1798.

[3] *Works of Jefferson*, t. IV, p. 257, 259.

clairvoyance et ce sang-froid. Alors que la plupart des meneurs démocrates se retiraient du congrès abattus ou indignés, et se préparaient soit à rendre les armes aux fédéralistes, soit à pousser les États républicains à se détacher de l'Union, il sut espérer et attendre. Il resta fermement à son poste, ranimant le courage des timides et calmant l'impatience des exaltés; il empêcha son parti de se cantonner dans un coin de l'Amérique et de renoncer à la conquête du pays[1]. Il tint l'opposition en haleine et le gouvernement en échec; mais en même temps qu'il sentait l'importance de ne pas renoncer à la lutte au centre de la confédération, il reconnaissait l'insuffisance de ses moyens d'action dans le congrès et la nécessité de trouver dans les assemblées provinciales un point d'appui pour soulever l'opinion. La Virginie et le Kentucky étaient les places fortes du républicanisme; les législatures de ces deux États reçurent de Jefferson la mission d'arborer le drapeau de la résistance contre les mesures que ses amis avaient en vain combattues à Philadelphie comme inconstitutionnelles[2]. Ce fut l'un des actes les plus considérables et les moins retentissants de sa carrière politique. Il agit en conspirateur, non en tribun. Vingt-trois ans après avoir rédigé les *résolutions* célèbres par lesquelles la Virginie et le Kentucky prononcèrent l'annulation du *sedition act* et de l'*alien act* et provoquèrent les autres États à suivre leur exemple, il ne racontait encore que sous le sceau

[1] Voyez les lettres de Jefferson à Madison et à John Taylor, (avril-juin 1798).—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 233, 237, 239, 243, et le petit écrit intitulé : *Thoughts on Lotteries* (février 1826).—*Works of Jefferson*, t. IX, p. 507.

[2] Novembre 1798.

du secret, au fils de l'un de ses complices, la part qu'il avait prise à cette grande machination[1]. Elle était en effet difficile à avouer et à justifier. Sous prétexte de défendre la constitution, il lui avait porté une terrible atteinte, la plus terrible atteinte qu'elle ait jamais reçue. En posant le principe que les législatures locales pouvaient mettre le *veto* sur les actes du congrès, il avait introduit dans le droit public américain une doctrine subversive de tout gouvernement régulier, et qui, en 1833, a failli plonger les États-Unis dans l'anarchie. Elle ne trouva heureusement que peu de faveur en 1799. Aucun État ne répondit à l'appel du Kentucky et de la Virginie; plusieurs législatures crurent même devoir protester contre le nouveau dogme. Le vice-président fut néanmoins d'avis de le maintenir dans toute sa rigueur[2]. Moins hardi, parce qu'il était plus directement aux prises avec les difficultés, Madison crut devoir émousser cette arme révolutionnaire plutôt que de s'exposer à blesser l'opinion. Dans la réponse qu'il fit[3] pour la Virginie aux objections soulevées par les résolutions de 1798, il en atténua autant que possible la portée : il insista particulièrement sur le caractère inconstitutionnel du *sedition act* et de l'*alien act;* il s'attacha à les rendre odieux sans effaroucher les sentiments conservateurs. La masse flottante du public, déjà ébranlée par les résolutions de Jefferson, fut gagnée par le

[1] Jefferson à Nicholas, 11 décembre 1821.—*Works of Jefferson*, t. VII, p. 229.
[2] Jefferson à Wilson C. Nicholas, 5 septembre 1799.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 305.
[3] Décembre 1799.

rapport de Madison. Rien d'ailleurs ne la défendait plus contre les séductions de l'opposition ; rien ne justifiait plus à ses yeux les violences et les dépenses excessives de l'administration. La patrie n'était plus en danger.

Sans consulter son cabinet plus que son parti, John Adams avait brusquement renoué des relations pacifiques avec la France[1], et il avait ainsi glacé l'enthousiasme national, la seule passion publique dont il pût disposer. Par cet acte honnête, mais intempestif, il désarma le parti fédéraliste et accéléra sa dissolution. Elle avait commencé le jour où la succession politique de Washington s'était ouverte. Personne parmi ses amis n'avait pu la recueillir. En devenant le chef de l'État, John Adams n'était pas devenu le chef de l'état-major fédéraliste. Le cabinet que lui avait légué son glorieux prédécesseur n'avait jamais accepté son autorité. Hamilton le regardait comme impropre au gouvernement, et il ne se consolait de le voir à la tête des affaires qu'en cherchant à le tenir en tutelle au moyen de ses ministres. Bien qu'absent de Philadelphie et en apparence étranger au gouvernement, l'ancien secrétaire du trésor était par eux secrètement instruit de tout, consulté sur tout, et ses avis faisaient loi tant que le président n'imposait pas les siens en agissant seul et par surprise. De là, au sein de l'administration, des intrigues et des coups de théâtre continuels, point de confiance réciproque, point de politique suivie, nulle unité dans le commandement et dans l'action. Depuis plus d'un an, le cabinet gouvernait en vue de la guerre

[1] Octobre 1799.

lorsque le président prit sur lui de rétablir la paix : ce fut presque une défection aux yeux des meneurs fédéralistes, et bien que le gros du parti fût resté fort attaché à John Adams, bien que son nom fût le meilleur à opposer à celui de Jefferson, ils commencèrent à se demander s'il n'y aurait pas duperie à le porter une seconde fois à la présidence : « Les principaux amis du gouvernement sont en présence d'un triste dilemme, » écrivait Hamilton le 5 janvier 1800 ; « s'exposeront-ils au risque de produire un schisme dans le parti en cherchant à amener un changement, ou consentiront-ils à s'annihiler et à compromettre leur cause en continuant à soutenir ceux qui les soupçonnent et les détestent, et dont la seule politique sera probablement de les contrarier[1] ? » Et le 10 mai 1800 : « Pour moi, mon parti est pris ; je n'appuierai pas M. Adams, cela dût-il entraîner l'élection de Jefferson[2]. » Eût-il appuyé M. Adams, l'élection de Jefferson n'en aurait pas moins été inévitable. La réaction républicaine avait une force irrésistible : « La question n'est plus pour nous, » écrivait Fisher Ames, « de bien combattre, mais de bien tomber, de tomber comme Antée, et de nous relever par notre chute[3]. » Les fédéralistes ne surent même pas tomber dignement. Sentant leur cause perdue, ils ne songèrent plus qu'à satisfaire leurs fantaisies et leurs rancunes, ou qu'à survivre à la mort de leur parti ; ils s'accusèrent réciproquement de leur insuccès ; ils étalè-

[1] Hamilton à King.—*Works of Hamilton*, t. VI, p. 416.
[2] Hamilton à Sedgwick.—*Works of Hamilton*, t. VI, p. 441.
[3] Fisher Ames à Hamilton, 26 août 1800.—*Works of Hamilton*, t. VI, p. 464.

rent devant le public leurs plaies secrètes. John Adams renvoya outrageusement de son cabinet les principaux amis de Hamilton; il le dénonça dans ses conversations comme le chef d'une faction anglaise intéressée à brouiller les États-Unis avec la France; il s'attacha à rejeter sur lui les perfides épithètes que l'opposition avait indistinctement appliquées à tous les défenseurs du gouvernement. Hamilton publia contre John Adams un amer pamphlet[1].

Déjà fort amoindris par ces mesquines récriminations, les fédéralistes se perdirent tout à fait dans l'estime publique en cherchant, par une manœuvre déloyale, à fausser le résultat de l'élection. Comme on pouvait le prévoir, le vote fut défavorable à John Adams; mais le colonel Burr, le candidat des républicains à la vice-présidence, réunit exactement le même nombre de suffrages que Jefferson, leur candidat à la présidence. D'après la constitution, c'était à la chambre des représentants, votant par État, de décider lequel des deux élus serait le chef de la nation, question douteuse en droit strict, non en équité. Il était impossible de se méprendre sur l'intention des électeurs. Ils avaient voulu placer Jefferson au premier rang et Burr au second. La chambre ne pouvait intervertir cet ordre sans abuser de son droit et sans faire violence aux sentiments du pays; la majorité fédéraliste ne pouvait trouver ni assez de force en elle-même ni assez d'appui au dehors pour mener à bien un tel

[1] The public conduct and character of John Adams, Esq., president of the United-States.—*Works of Hamilton*, t. VII, p. 687.

coup d'État. Un mauvais sentiment et un mauvais calcul la conduisirent à le tenter. Elle voulut mortifier Jefferson et gagner Burr, empoisonner le triomphe de ses adversaires et l'escamoter à son profit. Le colonel Burr était un aventurier militaire perdu de dettes et de débauches, d'un esprit souple et brillant, d'un tempérament audacieux et impérieux, plein de mépris pour la liberté, courtisan de la multitude, et qui, dès 1792, faisait dire à Hamilton que le renversement de la république n'était rêvé qu'au sein du parti républicain, et que la démagogie américaine avait son Catilina[1]. Il était chimérique de songer à se l'attacher. La politique conservatrice ne pouvait servir ses desseins, la présidence ne pouvait satisfaire son ambition. Hamilton s'opposa vigoureusement à l'adoption d'un tel homme par ses amis : « Au nom du ciel, ne nous rendons pas responsables de son élévation, » leur écrivait-il avec un honnête et patriotique effroi ; « s'il est quelqu'un que je doive détester, c'est Jefferson : j'ai toujours été au contraire dans de bons rapports personnels avec Burr ; mais le bien public avant tout !... Soyez certains que Burr profiterait de son succès pour tenter dans le gouvernement une réforme à la Bonaparte. C'est un des hommes les plus corrompus et les plus dangereux qu'on puisse citer en aucun pays. Jamais un plus parfait Catilina ne tint à minuit un conclave de conspirateurs... Si le parti le fait président et le prend pour chef officiel, je me verrai contraint de me regarder à l'avenir comme un homme isolé. Mes sentiments d'honneur et

[1] Hamilton à Washington, 18 août 1792.—*Works of Hamilton* IV, p. 272.

mes convictions politiques ne me permettraient pas de rester dans un parti qui se serait dégradé et qui aurait dégradé le pays. On s'exagère d'ailleurs beaucoup les défauts de Jefferson. Je crois avoir été l'un des premiers à dévoiler son vrai caractère aux dépens de ma popularité, et je ne saurais me faire aujourd'hui son apologiste. J'en conviens, sa politique est entachée de fanatisme; il prend sa démocratie trop au sérieux; il a combattu en ennemi acharné les principales mesures de notre administration; il est rusé et tenace dans la poursuite de ses desseins; il est peu scrupuleux dans le choix des moyens; il a peu de souci de la vérité, et c'est un misérable hypocrite. Tout cela est vrai; mais il est faux qu'il soit assez zélé pour faire dans l'application de ses principes quoi que ce soit qui puisse compromettre sa popularité ou son intérêt. Il est aussi temporisateur que personne. Selon moi, son caractère nous promet un système de temporisation, non de violence[1]. » Vains efforts! les fédéralistes n'écoutaient plus personne: « Leur amour-propre est devenu si chatouilleux sur le chapitre des influences, qu'il devient dangereux de citer une opinion, » écrivait Gouverneur Morris à Hamilton; « vous qui êtes sobre, vous n'avez peut-être jamais remarqué ce qu'il y a de gauche dans la situation d'un homme qui reste maître de son esprit alors que tout le monde est ivre[2]. »

Le ballottage entre les deux compétiteurs commença le 11 février 1801. Les États se divisèrent par moitié;

[1] *Works of Hamilton*, t. VI, p. 419, 453, 495, 499.

[2] *Works of Hamilton*, t. VI, p. 504.

trente-cinq tours de scrutin donnèrent successivement le même résultat. Pendant sept jours, la chambre resta en permanence, présentant le plus sombre aspect : les fédéralistes, inquiets sur la sagesse de leur conduite, mais s'obstinant à poursuivre leur folle entreprise; les républicains, prêts à prendre les armes pour s'opposer à une usurpation; le public, d'abord étonné et consterné, puis bientôt indigné. De guerre lasse, les partisans de Burr se rendirent enfin, mais trop tard pour effacer la mauvaise impression produite par leur résistance au vœu national. Au trente-sixième tour de scrutin, trois d'entre eux s'abstinrent, et Jefferson fut nommé président[1].

Le parti fédéraliste était tombé pour ne plus se relever. Ni l'habileté de ses adversaires, ni ses propres fautes, ni l'épuisement de ses forces après le rude assaut qu'il avait soutenu, ni la division de ses chefs après la retraite du grand homme autour duquel il s'était groupé, ne suffisent à expliquer cette défaite définitive. Une cause plus profonde de faiblesse condamnait ce parti à périr. Il n'était pas en sympathie avec la nation; les esprits n'allaient pas naturellement à lui. Son autorité n'avait été acceptée que par un effort de raison, sous l'empire de la nécessité et sur la recommandation de Washington. Pour fonder le gounement de l'Union, pour traverser la crise produite par la Révolution française, la démocratie américaine avait senti le besoin de remettre ses intérêts entre les mains des hommes les plus dignes et les plus capables de la conduire; mais le gouvernement fondé,

[1] 17 février 1801.

le danger passé, Washington mort, elle avait cédé à ses penchants : elle avait remplacé ses sages conseillers par des amis plus complaisants et plus agréables ; elle avait donné l'empire à ses flatteurs et à ses favoris. Les fédéralistes la choquaient par leur supériorité d'esprit un peu exigeante, par leur sentiment presque européen de la dignité du pouvoir et de l'honneur de l'État, par leur passion de l'ordre et de la règle, par ce qu'on pourrait appeler leur besoin du superflu dans le bon gouvernement. La démocratie américaine avait des goûts moins élevés et moins délicats; l'à-peu-près suffisait à son grossier bon sens, et elle se sentait à la fois gênée et humiliée par ce luxe de préoccupation du bien public. Hamilton lui-même reconnaissait que « l'erreur de son parti avait été de trop compter sur la rectitude et l'utilité de sa politique, de trop négliger la faveur populaire[1]; » mais il confessait en même temps son peu d'aptitude pour le rôle de courtisan des masses: « Chaque jour me prouve de plus en plus que ce monde américain n'était pas fait pour moi. Singulière destinée que la mienne! Personne aux États-Unis n'a plus sacrifié pour la constitution actuelle, et cela malgré les plus tristes présages sur son sort. Je travaille encore à étayer le frêle et pauvre édifice, et, pour toute récompense, je ne recueille que les murmures de ses amis et les malédictions de ses ennemis, Qu'ai-je de mieux à faire que de me retirer de la scène[2]? »

[1] Hamilton à Bayard, avril 1802 —*Works of Hamilton*. t. VI, p. 540.

[2] Hamilton à Gouverneur Morris, 27 février 1802.—*Works of Hamilton*, t. VI, p. 530.

Hamilton se sentait plus affligé qu'étonné par le triomphe du parti démocratique. A ses yeux, le jeu naturel des institutions américaines devait presque inévitablement amener au pouvoir ceux qui promettaient de le mettre au service des passions de la multitude. Il n'avait jamais cru au succès de la grande expérience tentée par son pays d'adoption. La république démocratique n'avait nulle part encore été essayée sur une aussi vaste échelle. Il lui paraissait également impossible que les divers peuples de cet immense empire pussent marcher simultanément d'accord dans les voies de la raison, et qu'en l'absence de tout pouvoir permanent, de toute autorité indépendante de la fantaisie populaire, le gouvernement pût faire son métier, et conserver assez de force de résistance contre ses maîtres pour les défendre de leurs mauvais penchants, pour les empêcher de se quereller, de se diviser, de se combattre, pour mettre l'Amérique du Nord à l'abri du fléau qui est devenu le mal chronique des républiques de l'Amérique du Sud, la guerre sociale au sein des provinces et la guerre civile entre elles. Le danger n'était évidemment pas aussi grand ni le mal aussi prochain que le croyait Hamilton; ses tristes présages sur le sort de la constitution américaine ne se sont point réalisés. La république démocratique de l'Amérique du Nord a trouvé précisément un élément de stabilité dans cette division du pays en États distincts et dans cette étendue gigantesque de son territoire, qui avaient tant alarmé certains de ses fondateurs.

Hamilton avait-il néanmoins tout à fait tort de douter de la durée de son œuvre? L'avenir le dira. Jefferson

lui-même portait parfois un regard inquiet sur l'avenir. Lui qui se vantait d'avoir, sinon fait, du moins voulu cette révolution pacifique de 1801 qui avait donné libre carrière aux instincts du pays, il se plaignait un jour à M. Correa de Serra, ministre de Portugal aux États-Unis, de la puissance irrésistible du flot démocratique qu'aucune digue ne contenait plus. Son malicieux interlocuteur lui répondit : « Quel dommage que vous n'ayez pas bouché le trou par lequel vous êtes passé ! »

CHAPITRE IX

1801-1805.

Première présidence de Jefferson.—Il se propose d'être très-conciliant.—Destitutions en masse.—Impuissance de l'opposition.— Suppression des taxes intérieures; réduction de l'armée et de la flotte.—Acquisition de la Louisiane.—Progrès du radicalisme aux États-Unis.—Haine de Jefferson pour le clergé et la magistrature.—Procès de M. Chase.—Divers procès de presse.—Hamilton est tué en duel par le colonel Burr.—Jefferson est réélu à une immense majorité.—Une marine sans marins renfermée dans des ports sans eau.

«Je me porte bien,» disait Washington dans ses vieux jours, «parce que je dors bien, et je dors bien parce que je n'ai jamais écrit une ligne sans me figurer que je la voyais imprimée.» Jefferson ne poussait pas la circonspection aussi loin. Il craignait beaucoup le public, mais il se promettait trop facilement de se soustraire à son regard. Tant qu'il se sentait sous la surveillance de l'opinion, il écrivait et il causait avec infiniment de raison, d'habileté, de convenance et de mesure; mais lorsqu'il se croyait bien caché, lorsqu'il avait instamment recommandé le secret à ses correspondants, il se livrait à son imagination et à sa passion avec une singulière indiscrétion de langage; il jetait hardiment sur le papier tout ce qui lui venait à la pensée, sans grand respect pour l'esprit de ses lecteurs et sans grand souci de la portée de ses paroles : ses amis se les racontaient à l'oreille, ses adversaires finissaient par entrer dans la

confidence, et Jefferson s'indignait alors de voir les fédéralistes invoquer contre lui ses fantaisies intimes, prendre au sérieux ses théories et les confondre avec sa politique. Il prétendait n'être jugé que sur ses actes. Sans doute il lui était arrivé de poser en principe que l'État peut légitimement faire banqueroute tous les dix-neuf ans, et d'avancer qu'à l'exemple des Chinois, les Américains feraient sagement de se renfermer chez eux et de renoncer au commerce maritime; sans doute il avait poussé la prédilection pour la France jusqu'à excuser les massacres de septembre, et la haine pour la Grande-Bretagne jusqu'à souhaiter la rupture de tous les liens commerciaux qui rattachaient les États-Unis à l'Angleterre. Cependant il ne s'était jamais opposé au payement de la dette nationale, il avait souvent défendu à Paris comme à Philadelphie les intérêts de la navigation américaine, il avait toujours loyalement servi la politique de neutralité sous Washington, il n'avait fait massacrer personne. Cela ne suffisait pas à rassurer les fédéralistes, et lorsque le vœu du pays désigna Jefferson pour la présidence, ils tremblèrent à la pensée que le gouvernement allait tomber entre les mains d'un visionnaire fanatique, partisan de la banqueroute, ennemi du commerce, *gallomane*, anglophobe, jacobin. Un petit fait, qui nous est raconté par Jefferson lui-même, prouve assez combien leurs préventions étaient sincères.

C'était au mois de février 1801. La liste des républicains avait réuni la majorité dans les élections pour la présidence et la vice-présidence; mais Jefferson et Burr, leurs deux candidats, ayant obtenu exactement le

même nombre de voix, la chambre des représentants se trouvait appelée à choisir le président entre les deux élus. Le sentiment public désignait impérieusement Jefferson; mais les fédéralistes, qui disposaient dans la chambre du vote de la moitié des États, étaient décidés à l'écarter. Depuis plusieurs jours, ils tenaient l'élection en suspens par leur obstination à voter pour le colonel Burr, se proposant, disait-on, de déférer le pouvoir à un président temporaire du sénat dans le cas où ils parviendraient à empêcher une élection régulière. Jefferson se rendit chez le président John Adams pour le supplier d'opposer son *veto* à un acte d'usurpation qui pouvait conduire à la guerre civile. John Adams l'accueillit fort mal : — « Monsieur, » lui dit-il avec véhémence, » votre sort est entre vos mains. Vous n'avez qu'un mot à dire : promettez de faire justice aux créanciers de l'État, de maintenir la marine, de ne pas déplacer les fonctionnaires, et le pouvoir vous sera remis aussitôt. Nous savons que c'est le désir du peuple. — Monsieur Adams, » répondit Jefferson, « je ne sais ce qui, dans ma conduite publique ou privée, a pu autoriser un doute sur mon respect pour les engagements publics. Quoi qu'il en soit, je suis bien décidé à ne pas entrer aux affaires par voie de capitulation. Je veux arriver au pouvoir libre, absolument libre de ne suivre que l'inspiration de ma raison. — S'il en est ainsi, monsieur, il faut que les choses suivent leur cours [1]. » Et ils se séparèrent avec aigreur, Jefferson irrité de ce que le président n'avait pas voulu le comprendre à demi-mot,

[1] Jefferson au Dr Benjamin Rush; Monticello, le 16 janvier 1811. — *Works of Jefferson*, t. V, p 561.

John Adams indigné de n'avoir pas obtenu de promesses formelles.

Même après avoir reconnu qu'ils ne pourraient, sans se perdre dans l'opinion de leur propre parti en dehors des chambres, prolonger leur résistance au vœu national, les représentants fédéralistes ne se rendirent qu'en donnant à Jefferson une marque de leur irréconciliable hostilité : au dernier tour du scrutin, ils votèrent en masse contre lui, et ne lui cédèrent la majorité que par l'abstention concertée de trois d'entre eux [1] : « C'est la déclaration de guerre de la bande [2], » écrivait le lendemain Jefferson à Madison. Il prévoyait la guerre avec plus de dépit que d'enthousiasme. Hamilton ne s'était pas trompé lorsque, cherchant à modérer l'ardeur de ses amis contre son rival, il les avait avertis que le caractère de ce prétendu fanatique promettait un système de temporisation, non de violence. Jefferson lui-même l'avait dit : « Je n'ai pas assez de passion pour trouver du plaisir à naviguer au milieu des tempêtes [3]. » Dès qu'il s'était senti près de vaincre par la politique d'agitation, il s'était prononcé, dans le sein même de son parti, pour une politique calmante. Il savait fort bien que les forces qui font arriver les démocrates au pouvoir ne suffisent pas toujours à les y maintenir. Il voulait élargir sa base sans en changer; il voulait, sans se brouiller avec ses amis, rallier à lui toute cette masse

[1] 17 Février 1801.

[2] Jefferson à Madison, 18 février 1801.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 355.

[3] Jefferson à Edouard Rutledge, 27 décembre 1790.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 152.

honnête des amis du bien public qui se rattachait encore par habitude aux fédéralistes, comme aux défenseurs naturels du bon ordre, mais qui commençait à douter de leur sagesse et de leur patriotisme depuis que, par leurs manœuvres pour empêcher l'élection de leur plus dangereux adversaire, ils avaient failli troubler la paix intérieure du pays : « Tous ces braves gens, » écrivait Jefferson au mois de février 1801, « croyant déjà voir le gouvernement en dissolution, en sont venus à souhaiter ardemment l'administration même qu'ils avaient le plus redoutée, et à la regarder, après l'avoir obtenue, comme la fille de leurs œuvres. Les fautes des meneurs fédéralistes ont fait en une semaine ce qu'il nous aurait à peine été possible de faire en plusieurs années de doux et impartial gouvernement. Le gros de leur armee est aujourd'hui dans un état d'esprit qui l'amènera à se fondre avec nous, pourvu qu'aucune mesure excessive de notre part ne vienne le révolter de nouveau..... M. Adams nous dérange et nous embarrasse[1]. »

John Adams mettait en effet la modération du parti républicain à une rude épreuve. Il profitait des quelques jours qu'il avait encore à rester président pour nommer à tous les emplois vacants les ennemis les plus acharnés de son successeur, lui préparant ainsi assez perfidement la désagréable alternative, ou de respecter ces nominations au risque d'être mal servi et de mécontenter les coureurs de place qui s'étaient attachés à sa fortune, ou d'inaugurer son administration par des destitutions

[1] 18-25 février 1801.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 355, 359, 361.

en masse de nature à « révolter les nouveaux convertis et à les rejeter sous la discipline de leurs anciens chefs, alors sans soldats[1]. »

Trois jours après avoir pris la responsabilité du gouvernement, Jefferson écrivait à Monroe : « Il faut bien, je le sais, prononcer quelques destitutions, mais il faut en prononcer le moins possible, peu à peu, et ne les motiver que sur quelque malversation ou quelque incapacité flagrante. Entre les garder et les renvoyer tous, il y a une conduite intermédiaire à suivre, que nous n'avons pas encore arrêtée, et que nous n'arrêterons pas avant que toute l'administration ne soit réunie. Même alors peut-être ne procéderons-nous qu'*à tâtons,* balançant nos mesures d'après l'impression qu'elles pourront produire[2]. »

Le discours d'inauguration que le nouveau président adressa au sénat fut son premier ballon d'essai. Il y prodiguait les plus sages conseils aux républicains et les plus douces caresses aux fédéralistes : « La volonté de la majorité doit toujours prévaloir, cela est incontestable; mais que personne n'oublie ce principe sacré : pour que cette volonté soit légitime, il faut qu'elle soit raisonnable. La minorité a des droits égaux, que des lois égales doivent protéger, et qu'on ne peut violer sans oppression. Unissons-nous donc, concitoyens, d'un seul cœur et d'une seule voix... Toute différence d'opinion n'implique pas une différence de principes. Nous avons appelé de noms divers des frères enfants du même prin-

[1] Jefferson au colonel Monroe, 7 mars 1801.—*Works of Jefferson*, t, IV, p. 368.
[2] *Ibid.*

cipe. Nous sommes tous républicains; nous sommes tous fédéralistes[1]. » Les républicains furent désappointés, les fédéralistes restèrent méfiants. Ils avaient raison de ne pas beaucoup compter sur les bonnes paroles du président : on ne peut jamais faire fond sur les promesses, même les plus sincères, de ceux qui se targuent « d'être des démocrates par tempérament. » Ils ne s'appartiennent pas à eux-mêmes; ils ont pour principe et pour habitude d'obéir à ceux qu'ils commandent. Jefferson n'avait pas assez de fermeté pour être aussi conciliant qu'il se l'était proposé. Toutes les nominations à des emplois amovibles faites dans les derniers jours de la présidence de John Adams furent regardées par la nouvelle administration comme non avenues; beaucoup d'autres fonctionnaires plus régulièrement nommés furent remplacés. Dans chaque État, le nombre des destitutions fut exactement proportionné au degré d'exigence des républicains[2]. Le président se sentit fort soulagé, lorsqu'il vit « la terrible opération[3], » à laquelle il n'avait consenti qu'avec répugnance, se terminer sans produire sur le public une trop fâcheuse impression. Pour satisfaire les vainqueurs, il en restait une autre à pratiquer d'une nature plus grave, mais qui pesait bien moins à Jefferson, parce que le congrès devait en être chargé. En vertu d'un bill voté dans la dernière session, vingt-deux nouvelles places judiciaires avaient été créées, et John Adams s'était empressé de les donner à ses amis. L'inamovibilité de la magistra-

1 4 mars 1801.—*Works of Jefferson*, t. VIII, p. 2.
2 *Works of Jefferson*, t. IV, p. 414.
3 *Works of Jefferson*, t. IV, p. 406.

ture fédérale étant garantie par la constitution, il avait d'abord paru à Jefferson bien difficile « de défaire ce qui avait été fait[1]; » mais il ne s'arrêta pas longtemps à ces difficultés constitutionnelles. Pour les surmonter, il suffisait de trouver une majorité disposée à oublier pour un instant « le principe sacré » que sa toute-puissance avait le droit pour limite. Le droit ne fut pas violé sans détour. Les magistrats nommés par John Adams ne furent pas destitués; le congrès supprima simplement leurs fonctions, en rapportant la loi qui avait institué de nouveaux siéges.

Ce coup de majorité parut presque naturel au pays, tant les fédéralistes y étaient devenus impopulaires. Ils perdaient tous les jours de leur poids, même dans les États où ils conservaient encore leur prépondérance. En vain leurs journaux empruntaient à l'ancienne presse républicaine l'âpreté et la grossièreté de son langage; ils ne trouvaient que des lecteurs blasés. Le public était las des grandes luttes auxquelles il s'était mêlé sous la présidence de Washington et sous celle de John Adams. La vieille rivalité entre le Nord et le Sud, qui avait si longtemps donné un aliment aux querelles de parti, semblait elle-même s'amortir. Les questions de principes ne suffisaient plus à passionner l'opinion, et aucune grande question d'intérêt ne divisait alors les diverses régions économiques des États-Unis. L'opposition manquait d'un levier pour soulever les esprits : elle avait été battue, en 1801, dans les élections pour le congrès comme dans les élections pour

[1] *Works of Jefferson*, t. IV, p. 341, 370.

la présidence, et elle devait s'attendre encore à de nouvelles défaites : « Notre majorité dans la chambre des représentants est de deux contre un, » écrivait Jefferson à M. Barlow au mois de mai 1802 ; « dans le sénat, elle est de dix-huit contre quinze. A la prochaine élection, elle sera de deux contre un dans le sénat, et il n'est pas à souhaiter dans l'intérêt public qu'elle devienne plus considérable... Nous serons bientôt si forts que nous nous diviserons [1]. »

Quel usage le président allait-il faire de toute cette force? Quelles grandes innovations allait-il introduire dans la pratique du gouvernement américain, pour justifier le nom de révolution qu'il donnait à son avénement au pouvoir? Laissons-le répondre lui-même à cette question : « Je sens, » écrivait-il au docteur W. Jones, « combien je resterais encore loin d'accomplir toutes les réformes que la raison pourrait suggérer et que l'expérience pourrait approuver, quand même je serais libre de faire ce qui me semblerait le meilleur ; mais lorsqu'on voit combien il est difficile de mettre en mouvement la grande machine de la société et de changer sa marche, combien il est impossible d'élever brusquement tout un peuple jusqu'aux hautes sphères du droit idéal, on sent la sagesse de la maxime de Solon : Ne point tenter pour les nations plus de bien qu'elles n'en peuvent supporter. Tout se réduira donc probablement à réformer le gaspillage des deniers publics et à éloigner ainsi les vautours qui en font leur proie [2]. »

[1] Jefferson à Barlow, 3 mai 1802.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 437.

[2] 31 mars 1801.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 392.

Faire des économies, tel était donc à peu près tout le programme de Jefferson, programme fort modeste en apparence, mais en réalité fort dangereux pour le pays. L'œuvre des fédéralistes n'était pas à beaucoup près tombée dans le même discrédit que leurs personnes; elle survivait à leur influence, et Jefferson ne se sentait ni en état ni en disposition de l'attaquer de front. Il ne pouvait ni renverser les institutions créées par ses prédécesseurs, ni inventer une autre politique extérieure que cette politique de neutralité qu'ils avaient adoptée; mais il pouvait amoindrir le gouvernement qu'ils lui avaient transmis, et laisser perdre aux États-Unis les moyens de faire respecter leur neutralité et de protéger leurs intérêts. Tout le mal qu'il lui fut permis de faire, il le fit, pour obéir aux principes démocratiques, pour courtiser la faveur des contribuables et pour nuire à ses ennemis. La prépondérance du pouvoir exécutif lui paraissait menaçante pour la souveraineté populaire ; il voulut « le désarmer en lui enlevant la plus grande partie de son patronage par la suppression de toutes les charges inutiles[1]. » L'armée et la marine étaient encore commandées par des officiers dévoués à la politique de Washington et de ses amis ; il y avait toujours là un groupe hostile dont la moindre complication à l'extérieur pouvait grossir l'importance : Jefferson voulut, par un système combiné de paix et d'économie à tout prix, « plonger le fédéralisme dans un abîme où il fut condamné à périr

[1] Jefferson au général Kosciousko, 2 avril 1802.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 430.

sans espoir de résurrection [1]. » Il était avec raison pénétré de la nécessité de maintenir une parfaite harmonie d'esprit entre la nation et ses chefs ; il savait qu'il n'y a pour le pouvoir que deux moyens d'atteindre ce résultat, agir sur le pays ou subir son action, user énergiquement de tous les moyens légitimes d'influence dont le gouvernement peut disposer, multiplier les institutions et les fonctions qui lui donnent prise sur l'opinion, ou bien accepter le joug du public. Jefferson repoussait la première de ces politiques comme peu républicaine et peu sûre ; il en était donc réduit à prendre le sentiment populaire pour boussole, à gouverner comme il aurait pu le faire s'il n'avait été ni plus prévoyant ni mieux renseigné que le premier contribuable venu.

Au moment où, sur la recommandation du président, le congrès décidait la suppression des taxes intérieures et la réduction de l'armée et de la flotte, le gouvernement américain savait que l'événement en prévision duquel Washington avait voulu doter son pays d'une bonne flotte et d'une bonne armée était sur le point de se réaliser [2], que la France se préparait à prendre possession de la Louisiane en vertu d'un traité secret conclu à Madrid le 1er octobre 1800, et que de ce changement de voisins, si indifférent en apparence, pouvait naître « une tourmente » assez violente pour bouleverser toute la politique extérieure des États-Unis. On apprit bientôt que l'intendant espagnol de la Louisiane

[1] Jefferson à Levi Lincoln, 25 octobre 1802.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 451.

[2] Voyez *Writings of Washington*, t. XI, p. 351.

avait brusquement suspendu le droit d'entrepôt à l'embouchure du Mississipi, garanti à l'Union américaine par le cabinet de l'Escurial. A tort ou à raison, le public attribua cette décision à l'influence du gouvernement français, et y vit l'indice que la suppression définitive du droit d'entrepôt entrait dans les vues du premier consul. Les populations de l'Ouest, qui regardaient le maintien de ce droit comme la condition même de leur prospérité, manifestèrent la plus vive irritation. Jefferson prit aussitôt dans ses conversations un ton hostile à la France : « Le président est, dit-on, fort intrépide de langage, » écrivait Hamilton le 29 décembre 1802; « nous verrons comment on s'y prendra pour faire la guerre sans taxes. Le joli projet de substituer l'économie à l'impôt ne fait plus ici l'affaire. Une guerre serait un terrible commentaire sur l'abandon des revenus intérieurs. Et pourtant comment conserver sa popularité auprès des populations de l'Ouest, si l'on sacrifie timidement leurs intérêts[1] ? »

Jefferson ne voulait pas lancer à la légère son pays dans les hasards de la guerre, et il avait raison ; mais il désirait attirer l'attention du premier consul sur l'importance que les États-Unis attachaient à ne pas changer de voisins, sur les dangers que leur inimitié pouvait susciter à la France ; il prétendait amener le général Bonaparte, sinon à renoncer complétement à la Louisiane, du moins à vendre aux États-Unis la Nouvelle-Orléans et les Florides, dont la possession pouvait seule assurer aux populations de l'Ouest la libre navi-

[1] Hamilton au général C. C, Pinckney.— *Works of Hamilton*, t. VI, p. 551.

gation du Mississipi. Il avait donc eu tort de désarmer. car désarmer, c'était priver la démocratie américaine de l'un de ses meilleurs arguments. Aussi M. Livingston, ministre des États-Unis à Paris, y faisait-il de vains efforts pour alarmer le gouvernement français, et pour obtenir de lui quelques explications sur ses vues à l'égard de la Louisiane. Le premier consul semblait ne pas plus tenir compte des États-Unis que s'ils n'avaient pas existé; mépris assurément fort exagéré et fort aveugle, mais qui peut seul expliquer comment il avait pu reprendre le projet suranné de fonder un empire au delà de l'Océan. Le jour où la France s'était décidée à seconder l'émancipation des colonies anglaises, et à se créer un allié puissant dans le nouveau monde, elle avait dû renoncer en effet à la pensée d'établir sa propre domination dans ces lointaines contrées; elle avait sciemment livré l'Amérique aux rivaux qu'elle voulait susciter à la Grande-Bretagne. Occuper des régions depuis longtemps convoitées par eux, leur barrer le passage vers le sud, les renfermer dans des limites que la force des choses devait les amener à franchir, c'était détruire l'œuvre de Louis XVI, c'était créer un antagonisme factice entre des nations naturellement amies, c'était intéresser les États-Unis à l'abaissement de la France et les contraindre à s'appuyer sur la Grande-Bretagne.

« Il n'y a sur le globe, » écrivait Jefferson à M. Livingston[1], « qu'un seul point dont le possesseur soit notre ennemi naturel et habituel : c'est la Nouvelle-Orléans. C'est

[1] 18 avril 1802. — *Works of Jefferson*, t. IV, p. 431.

par là en effet et par là seulement que les produits des trois huitièmes de notre territoire peuvent s'écouler.... En nous fermant cette porte, la France fait acte d'hostilité contre nous. L'Espagne pouvait la garder encore pendant de longues années. Son humeur pacifique et sa faiblesse devaient l'amener à nous accorder successivement des facilités de nature à empêcher son occupation de nous être trop à charge ; peut-être même se serait-il produit avant peu des circonstances en présence desquelles une cession aux États-Unis serait devenue pour elle l'occasion d'un marché fort profitable. Mais lorsqu'il s'agit des Français, la question change de face. Eux, ils sont d'une humeur impétueuse et d'un caractère énergique et turbulent ; nous, malgré nos goûts tranquilles, malgré notre amour pour la paix et pour la poursuite de la richesse, nous sommes aussi arrogants, aussi dédaigneux de la richesse acquise au prix de l'honneur, aussi énergiques, aussi entreprenants qu'aucune autre nation du monde. Établir un point de contact et de froissement perpétuel entre des caractères ainsi faits, créer entre eux des rapports aussi irritants, c'est rendre impossible l'amitié de la France et de l'Amérique. La France et l'Amérique seraient également aveugles, si elles se faisaient illusion à cet égard. Et quant à nous, il nous faudrait être bien imprévoyants pour ne pas prendre tout de suite certains arrangements en vue de cette hypothèse. Le jour où la France s'emparera de la Louisiane, elle prononcera la sentence qui la renfermera pour toujours dans la ligne tracée le long de ses côtes par le niveau des basses mers ; elle scellera l'union de deux peuples qui, réunis, peuvent

être maîtres exclusifs de l'Océan; elle nous contraindra à nous marier avec la flotte et la nation anglaise. »

Tels étaient les sentiments inspirés au chef des *gallomanes* par les projets du général Bonaparte. A Paris, beaucoup de bons esprits regrettaient de voir le premier consul se lancer dans cette chimérique et périlleuse aventure; mais on se gardait bien de contrarier la pensée du maître en cherchant à l'éclairer. Aussi M. Livingston ne comptait-il plus que sur quelque nouvelle fantaisie européenne de Bonaparte pour lui faire oublier sa fantaisie américaine: « Il n'y a jamais eu de gouvernement, » écrivait-il au secrétaire d'État Madison, « avec lequel il ait été aussi impossible de négocier une affaire qu'avec celui-ci. Il n'y a ni peuple, ni législature, ni conseillers. Un seul homme est tout. Il demande rarement un avis, et n'en accepte jamais sans le demander. Ses ministres sont de purs commis; sa législature et ses conseillers ne sont que des personnages de parade. Bien que le sentiment de presque tous les hommes sérieux qui l'entourent soit contraire à cette folle expédition, personne n'ose le lui dire. Du reste, sans l'inquiétude que cette affaire inspire chez nous, elle ne m'en donnerait aucune, car je suis persuadé que tout se terminera par l'abandon du pays et par la cession de la capitale aux États-Unis. A elles seules, les colonies insulaires de la France exigent plus de sacrifices qu'elle ne peut en faire. Et d'ailleurs l'insolence extrême de ce gouvernement ne permettra pas à la paix de durer longtemps[1]. »

[1] Livingston au secrétaire d'État, le 1er septembre 1802 — *American State Papers*, t. II, p. 525.

De son côté Jefferson avait perdu presque toute confiance dans l'efficacité des négociations; mais pour son pays comme pour lui-même, il croyait utile de gagner du temps. Au fond, il s'attendait à une solution violente; mais il « désirait la renvoyer au jour où la population établie sur les bords du Mississipi, devenue plus compacte, pourrait faire son affaire elle-même et épargner ainsi au gouvernement américain la nécessité d'aventurer une armée dans des contrées lointaines et malsaines[1], » et au parti républicain la honte d'avoir à reconnaître la vanité de ses déclamations sur les avantages du désarmement et sur l'inutilité des impôts. Quoi qu'il en fût, pour fermer la bouche à l'opposition, pour faire prendre patience aux habitants de l'Ouest, il fallait, « par un acte apparent[2], » par une démarche solennelle, leur donner lieu de croire que le chef de l'État s'employait activement à défendre le grand intérêt national confié à sa garde. Un ambassadeur extraordinaire, M. Monroe, fut donc envoyé à grand bruit en France, avec la mission d'y négocier, de concert avec M. Livingston, l'acquisition de la Nouvelle-Orléans et des Florides. Il eut la singulière bonne fortune d'arriver à Paris à la veille de la rupture de la paix d'Amiens. M. Livingston avait déjà fort habilement profité de l'attitude menaçante prise par la Grande-Bretagne à l'égard de la France pour se faire écouter aux Tuileries. Par l'intermédiaire de Joseph Bonaparte, il avait réussi

[1] *Works of Jefferson*, t. IV, p.483, 525.
[2] Jefferson à Monroe, 13 janvier 1803.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 454.

à faire passer sous les yeux du premier consul plusieurs mémoires de nature à l'éclairer sur le peu de profit que la France tirerait de ses nouvelles possessions dans le golfe du Mexique et sur la difficulté de les défendre à la fois contre les Américains et contre les Anglais. Les rêves coloniaux de Bonaparte s'étaient brusquement évanouis, et il s'était décidé, contrairement à toutes les prévisions de Jefferson, à céder immédiatement aux États-Unis la Louisiane entière. Moins de vingt jours après l'arrivée de M. Monroe, le traité fut conclu [1]. Malgré l'insuffisance de leurs pouvoirs, les négociateurs américains n'hésitèrent pas, on le comprend, à accorder 80 millions de francs [2] en échange d'un empire dont la superficie dépassait un million de milles carrés.

En vain les fédéralistes firent remarquer que Jefferson n'avait pas mérité ce merveilleux triomphe de sa diplomatie : il en recueillit toute la gloire. En vain ils lui reprochèrent de s'être laissé entraîner à pousser trop loin ce succès involontaire, d'avoir, en acceptant de la fortune des présents trop étendus, fait entrer dans les limites de la confédération un territoire que la force des choses amènerait un jour à se séparer des États atlantiques, après les avoir dépeuplés à son profit. Le public, ivre de joie, se préoccupa fort peu de ces loin-

[1] 30 Avril 1803.

[2] Sur les 80 millions, prix de l'acquisition de la Louisiane par les États-Unis, 60 seulement furent versés dans le trésor français ; les 20 autres furent employés à indemniser le commerce américain des captures illégalement faites par la marine française dans la dernière guerre.

taines prévisions; elles firent plus d'impression sur l'esprit de Jefferson, mais sans l'attrister davantage: « Si jamais, » écrivait-il, « les nations nouvelles qui vont se former sur les bords du Mississipi trouvent intérêt à se détacher du tronc, si jamais leur bonheur exige assez impérieusement une telle opération pour qu'elles s'y résignent, pourquoi les États atlantiques la craindraient-ils? Et surtout pourquoi nous, leurs habitants actuels, prendrions-nous parti dans une semblable question? Les futurs habitants des États maritimes et des États intérieurs seront également nos fils, des fils établis dans des quartiers divers, mais voisins. Nous croyons que leur bonheur est dans leur union. Les événements peuvent prouver le contraire, et s'ils trouvent intérêt à se séparer, pourquoi prendrions-nous parti pour nos descendants orientaux contre nos descendants occidentaux? C'est la querelle du frère aîné et du frère cadet. Que Dieu les bénisse tous deux; qu'il maintienne leur union si cela leur est bon, mais qu'il les sépare si cela leur est meilleur[1]! »

Jefferson ne se croyait évidemment pas obligé d'étendre aux Français de la Louisiane cette paternelle indulgence pour les besoins et les penchants divers des divers membres de la famille américaine; en dépit de l'élasticité tant vantée du lien fédéral, les créoles durent renoncer à leurs usages traditionnels. Avant de devenir citoyens des États-Unis, ils furent condamnés à passer sous le laminoir anglo-saxon, et à perdre ainsi

[1] Jefferson à Breckenridge, 12 août 1803.—*Works of Jefferson*, t. V, p. 50.

toute trace de leur caractère originel. Sous le gouvernement du grand apôtre des libertés locales, ils devinrent les victimes de la passion pour l'uniformité. Lorsqu'ils prétendirent résister à l'introduction de la langue anglaise dans l'administration de la justice à la Nouvelle-Orléans, lorsqu'ils voulurent profiter de leur majorité dans les assemblées du nouveau territoire pour se donner une législation civile en harmonie avec leurs mœurs, leurs décrets furent violemment annulés, et Jefferson, mécontent de leur disposition à garder une physionomie propre au milieu de leurs futurs confédérés, écrivit ces caractéristiques et dures paroles : « Il nous faudra envoyer là, pour y changer la majorité, trente mille volontaires nés et recrutés chez nous. Cela augmentera assez la population pour nous permettre de transformer le territoire en État, en État américain, non en État français. Cela ne dorera point sans doute la pilule aux Français; mais apparemment, en faisant cette acquisition, nous avons eu en vue notre bien autant que le leur[1]. »

Rien ne contenait plus l'élan naturel de la race américaine. La défaite du parti fédéraliste et l'abandon de la Louisiane par le premier consul avaient fait tomber les dernières digues qui pussent opposer quelque résistance au débordement de ses passions et de ses forces. Elle était désormais livrée sans défense à toutes les tentations de son esprit envahissant et démocratique. Le gouvernement de l'Union ne semblait préoccupé que

[1] Jefferson à John Dickinson, 13 janvier 1807. — *Works of Jefferson*, t.V, p. 30.

de devancer ses désirs, et de s'enlever à lui-même tout moyen de les combattre. Les pouvoirs locaux allaient s'amoindrissant comme le pouvoir central. En 1801, l'État de New-York modifiait sa constitution pour diminuer les prérogatives du gouverneur. En 1802, le Maryland amendait la sienne pour substituer au suffrage restreint, qui était encore de droit commun aux États-Unis, le suffrage universel. En 1803, le territoire de l'Ohio, admis au rang d'État et au privilége de se donner des lois, rejetait le système, alors généralement adopté en Amérique, des nominations à vie dans l'ordre judiciaire, pour le remplacer par celui des élections à terme. Dans tous les États où les ministres du culte avaient encore un traitement public et assuré qui les mettait à l'abri des caprices de la foule, en leur permettant de vivre sans dépendre des contributions volontaires de leurs paroissiens, des sectaires ardents et nombreux se coalisaient avec les libres penseurs démocrates, afin d'amener une séparation absolue de l'Église et de l'État, destinée à les affaiblir également l'un et l'autre [1]. Soumettre les gouvernants au joug des gouvernés, les juges

[1] La constitution des États-Unis, en refusant au congrès le droit de faire des lois « concernant l'établissement ou l'interdiction d'une religion quelconque » (art. 1er des amendements à la constitution), n'avait nullement préjugé la question des rapports entre l'église et l'État dans les diverses parties de l'Union. Cette disposition de la loi fondamentale n'avait d'autre but que de déclarer la législature nationale incompétente en matière religieuse, et de réserver toutes les questions de cette nature à la libre appréciation des législatures locales. Dans le Sud, celles-ci se prononcèrent pour le système des contributions volontaires. Dans le Nord au contraire, elles maintinrent pendant plusieurs années le système des taxes ecclésiastiques.

à celui des justiciables, les pasteurs à celui des troupeaux, supprimer toutes les situations indépendantes des masses, telle était la tendance qui se manisfestait de plus en plus dans les diverses parties de l'Union à la grande joie de Jefferson. Et pourtant il avait été longtemps d'avis que, plus on prétendait restreindre l'intervention du pouvoir central dans le gouvernement des affaires intérieures, plus il importait de constituer fortement les pouvoirs locaux et de les mettre entre les mains des chefs naturels de la nation. A son retour de Paris, il avait même tracé le plan d'une réforme générale dans les constitutions des États particuliers en sens inverse de celle qui devait commencer à s'accomplir sous sa présidence : « Voici les changements que je conseillerais, » écrivait-il à M. Stuart le 23 décembre 1791 : « Rendre plus désirable le poste de député aux assemblées locales en diminuant le nombre des représentants et en augmentant la durée de leur mandat... Rendre plus séduisantes pour les gens d'esprit les fonctions exécutives, en plaçant les gouvernements dans une moins grande dépendance des législatures... Rendre l'ordre judiciaire respectable par tous les moyens possibles, l'inamovibilité, l'importance des traitements, le petit nombre des titulaires [1]. » Les esprits avaient marché dans la voie opposée, et Jefferson les avait suivis. Il n'avait fait en cela que céder à la pente naturelle de ses idées et de sa situation. Le principe de la souveraineté populaire conduit bien vite à nier la légitimité des fonctions indépendantes: l'exercice du pouvoir suprême amène

[1] *Works of Jefferson*, t. III, p. 315.

aisément les politiques imprévoyants à en nier l'utilité et à ne les envisager que comme des entraves. En sa double qualité de démocrate et de gouvernant, le président devait donc être peu favorable à leur maintien. Supprimer tout moyen de résistance à la volonté des masses, n'était-ce pas en même temps supprimer tout moyen de résistance à l'action du gouvernement qui s'était mis au service de cette volonté?

Jefferson avait d'ailleurs raison de regarder les fonctionnaires inamovibles, fédéraux ou locaux, juges ou prêtres, comme les ennemis naturels de l'administration dont il était le chef. Formée sous ses prédécesseurs, la magistrature était généralement restée fidèle aux principes fédéralistes, et elle tenait à honneur de se distinguer des autres corps publics par ses goûts conservateurs, son humeur peu flexible et ses allures altières. Élevé dans les traditions puritaines, habitué à contrôler l'esprit public avec une austère indépendance, le clergé des Églises établies de la Nouvelle-Angleterre se sentait et se montrait en général peu indulgent pour le libertinage politique et philosophique du parti républicain. Il avait contre Jefferson en particulier les plus sérieux griefs; il lui reprochait ouvertement son impiété notoire, son hostilité contre les fondations et les taxes ecclésiastiques, le succès de ses efforts pour les faire abolir dans les États du Sud. Les discours prononcés par les juges en présidant les assises et les sermons des pasteurs venaient parfois troubler fort désagréablement le concert d'adulations dont le président était l'objet. Se voir placé par certains prédicateurs au-dessous des plus méchants rois d'Israël, après avoir été élevé par certains

panégyristes au niveau du Messie, cela était tant soit peu irritant. Jefferson trouvait fort mauvais qu'on le comparât à Jéroboam, et dans sa colère contre les attaques du clergé, il s'emportait jusqu'à s'approprier le parallèle aussi révoltant que ridicule fait en son honneur par un jeune avocat républicain « entre le chef illustre qui, après avoir été en butte aux outrages, préside aux destinées de l'Union, et Celui qui, après avoir été en butte aux outrages, préside aux destinées de l'univers[1]. » — « Comment pourrais-je trouver grâce devant les prêtres? » s'écriait le président; « ils ont crucifié leur Sauveur parce qu'il prêchait que leur royaume n'est pas de ce monde : tous ceux qui veulent mettre ce précepte en pratique doivent s'attendre à tous les excès de leur rage[2]. » Et pour les punir, il ne se contentait pas de commenter perfidement ce prétendu précepte d'organisation ecclésiastique dans ses conversations intimes et dans sa correspondance privée; il allait jusqu'à sortir de la réserve que la constitution impose au gouvernement de l'Union sur toutes les questions religieuses. En réponse à une adresse qui lui fut présentée par les baptistes du Connecticut, il proclama officiellement le vœu que leurs doctrines sur les rapports entre l'Église et l'État devinssent articles de foi dans toutes les localités qui les repoussaient encore[3].

Le parti démocratique était décidé à traiter plus ri-

[1] Hildreth, *History of the United States*; second series, t. II, p. 430

[2] Jefferson à Levi Lincoln, 26 août 1801.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 407.

[3] *Works of Jefferson*, t. VIII, p. 113.

goureusement les magistrats fédéralistes qui usaient contre lui du vieux privilége que s'étaient toujours arrogé les juges américains de parler au jury des affaires publiques en lui adressant leurs résumés. Pour tirer vengeance de ces attaques qu'on ne pouvait légalement réprimer, il fallut avoir recours aux plus frivoles ou aux plus hypocrites prétextes. M. Addison, président de la cour des plaids communs dans le district occidental de la Pensylvanie, fut mis en accusation par l'assemblée de son État, non pour avoir abordé des questions politiques dans le prétoire, mais pour avoir contesté à un juge républicain le droit de répondre séance tenante à l'une de ses mercuriales. Il fut condamné par le sénat de la Pensylvanie à être dépouillé de sa charge. De nouvelles procédures s'engagèrent presque aussitôt contre trois autres magistrats pensylvaniens. Entraînée par ces exemples, la chambre des représentants des Etats-Unis mit en accusation M. Chase, juge à la cour suprême, vénérable vétéran de la cause de l'indépendance, qui apportait un peu trop dans l'administration de la justice les fortes passions des temps de sa jeunesse, mais dont le principal tort était d'être l'un des plus rudes adversaires du gouvernement. Il fut acquitté par le sénat des États-Unis [1], à la grande mortification des démocrates qui, par de semblables procès, espéraient annuler indirectement la garantie dont la constitution fédérale couvre l'indépendance des juges. Dans leur colère contre la sentence du sénat, ils ne surent même pas cacher que tel avait

[1] Mars 1805.

été en effet le sens et le but des poursuites dirigées par eux contre M. Chase. Aussitôt après l'acquittement, M. John Randolph se leva pour proposer un amendement à la constitution, par lequel le pouvoir législatif aurait reçu le droit de révoquer les magistrats fédéraux sans jugement préalable. La motion fut votée par 68 voix contre 33 ; mais en dépit de ce premier succès, elle n'eut pas de suite.

L'humeur oppressive des anciens champions de la liberté illimitée se manifestait en même temps par de violents procès de presse. A Philadelphie, un journaliste, M. Dennie, fut mis en jugement pour avoir attaqué en principe les vices de la démocratie. A Albany, un imprimeur fédéraliste fut poursuivi d'office par le procureur général du New-York pour avoir affirmé que Jefferson avait eu le pamphlétaire Callender à sa solde pendant l'administration de John Adams. Ce fut Hamilton, redevenu avocat, qui se chargea de défendre, en la personne du prévenu, la liberté de la presse contestée par les républicains : dernier acte de ce grand citoyen, si souvent accusé d'avoir voulu établir la monarchie, et qui mourut pour avoir mis son parti en garde contre le seul homme qui eût rêvé aux États-Unis le renversement de la république.

Le vice-président Burr attribuait, non sans raison, à Hamilton, le désappointement de toutes ses ambitieuses espérances. En 1804, lorsqu'il avait prétendu à la charge de gouverneur du New-York, comme en 1801, lorqu'il avait voulu supplanter Jefferson dans la présidence des États-Unis, ce dangereux aventurier avait trouvé sur son chemin l'avis exprimé sur lui par l'intègre général,

et il avait échoué devant le mépris public. On affirme qu'il s'exerça pendant trois mois à tirer au pistolet avant d'appeler sur le terrain le courageux homme de bien dont il avait à se venger. Hamilton venait de perdre son fils aîné dans un duel politique, et il avait pris en horreur cette façon barbare de vider les querelles de parti. Après avoir vainement offert à son adversaire de loyales explications pour éviter le combat, il n'alla au rendez-vous qu'après avoir consigné par écrit sa résolution d'essuyer le feu de Burr sans y répondre. A la première décharge, il tomba frappé mortellement au côté droit, et il expira vingt quatre heures après au milieu de la consternation publique [1]. Il y eut dans tous les États-Unis un soulèvement d'indignation contre le misérable intrigant qui, après avoir sacrifié à ce qu'il osait appeler son honneur le plus noble serviteur du pays, s'excusait gaiement, dit-on, auprès des jeunes débauchés dont il faisait sa compagnie habituelle, de n'avoir pas frappé sa victime au cœur.

Jefferson se trouvait, du même coup, débarrassé du seul rival que pût lui opposer le parti fédéraliste et du seul traître qu'il eût à craindre dans le parti républicain. Le vice-président s'était perdu en tuant Hamilton. Il avait voulu écarter l'obstacle qui arrêtait le succès de ses négociations avec les adversaires systématiques du gouvernement, et il n'avait fait que rendre plus impossible une alliance entre eux et lui ; il avait cru faciliter la formation à son profit d'une coalition entre les républicains du Nord et les fédéralistes contre Jefferson et

[1] 12 Juillet 1804.

ses amis du Sud, et il s'était rendu à la fois odieux aux républicains et aux fédéralistes. Il ne pouvait plus désormais nuire sérieusement à son parti, ni en cherchant à le démembrer, ni en passant à l'ennemi.

Jefferson avait le droit d'être optimiste, car il était singulièrement heureux. L'histoire de sa première présidence est l'histoire d'une série de bonnes fortunes. La plus grande de toutes fut de succéder à Washington et à ses amis, de trouver le gouvernement fondé, les finances organisées, le contre-coup de la Révolution française amorti, le pays fatigué des querelles politiques et disposé à chercher, soit dans les débats religieux, soit dans les grandes entreprises commerciales, un autre emploi à son activité. Le président put, sans exposer les États-Unis à d'extrêmes périls, donner à la démocratie américaine toute sorte de satisfactions, relâcher les freins que ses prédécesseurs avaient dû resserrer, alléger les impôts qu'ils avaient eu à établir, rembourser la dette qu'ils avaient eu à consolider, diminuer l'armée et la flotte qu'ils avaient eu à créer. Un seul événement, l'occupation de la Louisiane par la France, parut un instant devoir mettre en lumière les inconvénients de sa complaisance excessive pour l'avarice des masses ; mais une brusque résolution du premier consul vint bientôt faire passer aux yeux de la nation l'imprudence de Jefferson pour de la sagesse à la fois sereine et hardie. Le développement de la puissance commerciale des États-Unis commença à se manifester sous son administration : on lui en sut gré comme s'il en était la cause. Son nom réveilla désormais l'idée de gouvernement à bon marché, d'expansion nationale, de prospérité maté-

rielle. Il n'avait que deux ennemis redoutables; ils s'entre-tuèrent, et Jefferson resta sans contradicteurs sérieux en possession de la faveur publique. Porté une seconde fois à la présidence par le vœu unanime de son parti, il reçut des électeurs 162 voix contre 14 données au candidat fédéraliste, C.-C. Pinckney [1]. C'était bien la mesure de son crédit auprès du peuple américain. Presque aussi populaire que l'avait été Washington dans les premiers temps de son gouvernement, Jefferson n'eut cependant jamais dans le pays l'autorité morale que Washington avait conservée jusqu'à la fin, en dépit des injurieuses dénonciations du parti démocratique. Pour prendre de l'autorité sur l'esprit des hommes, il ne suffit pas de leur paraître heureux et habile; il faut leur imposer par une volonté et un jugement supérieurs. Jefferson n'avait rien de bien imposant ni dans le caractère ni dans l'esprit. Il était à la fois trop disposé à s'incliner devant la volonté populaire et trop exposé à choquer le sens commun. En même temps qu'il y avait au fond très-peu d'originalité dans sa politique générale, ses expédients de détail portaient souvent un cachet de bizarrerie chimérique qui prêtait au ridicule. Son parti lui-même l'abandonnait aux railleries des fédéralistes lorsque, pour soustraire la flotte américaine au danger de se détériorer, il venait proposer au congrès de la mettre à terre, de la garder en magasin, et d'avoir à l'avenir une marine sans marins, renfermée dans des ports sans eau.

L'esprit d'économie ne l'inspirait guère mieux, lors-

[1] Février 1805.

qu'il affirmait pouvoir suffire à la défense du pays au moyen de deux cent cinquante chaloupes canonnières destinées à tenir lieu à la fois de fortifications permanentes et de vaisseaux de ligne. Personne ne se trompa sur la valeur de ce prétendu système de défense, qui fut la risée des gens du métier dès qu'il se produisit au grand jour. Le congrès l'adopta néanmoins avec une indulgente complaisance pour les combinaisons militaires du président : elles servaient au fond très-bien la politique générale du gouvernement américain. On pouvait déjà prévoir que, de la guerre entre la France et la Grande-Bretagne, sortiraient pour lui de graves embarras. Les États commerçants et maritimes demandaient ardemment à être protégés contre les vexations des belligérants, qui venaient jusque dans leurs eaux intercepter leurs navires ou soumettre leurs matelots à la presse. Une flotte respectable pouvait seule atteindre ce but : mais le parti républicain qui avait pris naissance dans les États agricoles, s'était prononcé de bonne heure contre la création d'une marine nationale. C'était à ses yeux une arme de luxe à la fois coûteuse et dangereuse. A quoi bonne, en effet? à protéger le commerce? Mais ne pouvait-on se passer du commerce, et ne vaudrait-il pas mieux y renoncer tout à fait que de ruiner le pays par de tels armements, et que de l'exposer à la tentation d'entrer en rivalité avec les grandes nations maritimes? Jefferson n'était pas éloigné de partager ces vues; mais comme chef du gouvernement, il ne pouvait prendre une attitude aussi tranchée. Donner une apparente satisfaction aux États du Nord sans donner de l'ombrage à son parti; doter l'Amérique d'une

marine, mais d'une marine économique et pacifique que les républicains pussent voter sans se démentir, et dont le gouvernement pût amuser le pays sans courir le risque d'être entraîné par elle à défendre plus fièrement qu'il ne le voulait l'honneur du pavillon américain; tel fut le problème que Jefferson crut avoir résolu par la construction de ses chaloupes canonnières. Le commerce américain resta sans défense; l'insolence des belligérants s'accrut chaque jour, et de faiblesse en faiblesse les États-Unis furent enfin menés à la guerre sans avoir rien fait pour s'y préparer. Cette conséquence extrême du système de la paix et de l'économie à tout prix ne devait pas toutefois se produire sous le gouvernement de Jefferson. Pendant sa première présidence il avait récolté ce que ses prédécesseurs avaient semé; il sut pendant la seconde gagner assez de temps pour laisser à son successeur le soin de recueillir les fruits de sa propre politique.

CHAPITRE X

(1805-1809.)

Seconde présidence de Jefferson.—La division et la corruption dans le parti républicain.—Abaissement du niveau intellectuel au sein de la représentation nationale.—Conjuration de Burr.—Rapports de Jefferson avec son cabinet.—Démêlés des États-Unis avec l'Angleterre et avec la France sur les droits des neutres.—Sage et ferme attitude qu'avait prise Washington à l'égard des belligérants.—Le *système quaker* de Jefferson. — La querelle entre l'Angleterre et les États-Unis s'envenime.—Le blocus continental et les ordonnances du conseil.—L'*embargo*.—Violente agitation dans les États de la Nouvelle-Angleterre.—Le congrès lève l'*embargo* et établit le *non intercourse*.—Jefferson rentre dans la vie privée et laisse à son successeur le soin de recueillir les fruits de sa propre politique.

En même temps que l'insolence des belligérants préparait à Jefferson de grands déboires, l'état moral de son parti lui donnait bien des dégoûts. Le désordre se mettait dans la phalange démocratique. De violentes querelles éclataient publiquement dans son sein; elle retournait contre elle-même son arsenal de dénonciations et d'injures, et les accusations récipropres des républicains venaient enfin mettre en lumière tout ce qu'il y avait de dévergondage d'esprit et de corruption dans ce parti qui avait prétendu se faire le défenseur du gros bon sens américain contre les utopies monarchiques des fédéralistes, et le gardien de la morale pu-

blique contre « l'escadron mercenaire » de Hamilton. A New-York, la faction des Clinton, après s'être entendue en 1803 avec la faction des Livingston pour suborner la législature, et en obtenir à prix d'argent le privilége d'établir une banque démocratique destinée à faire concurrence aux banques fédéralistes, reprochait vertueusement en 1805 à son ancienne alliée d'avoir, dans une affaire analogue, exploité trop exclusivement à son profit la vénalité de certains sénateurs. A Philadelphie, le gouverneur, Mc Kean, l'un des chefs les plus fougueux du parti républicain, se trouvait dépassé lui-même par une coterie ultraradicale qui prétendait supprimer les avocats, enlever l'inamovibilité aux magistrats, réduire à un an la durée du mandat des sénateurs. Pour défendre la constitution de la Pensylvanie et la raison contre les attaques des « amis du peuple, » le gouverneur était réduit à faire étaler dans les feuilles publiques les turpitudes de ses commensaux d'autrefois. L'un avait été espion anglais : tel autre s'était rendu coupable d'escroquerie, tel autre de malversation. Les répliques pleuvaient non moins acrimonieuses, non moins personnelles, et la fureur de ces frères ennemis devenait si aveugle que l'on pouvait craindre la guerre civile.

Au milieu de ces honteuses dissensions, le principal souci de Jefferson était de n'avoir pas à s'en mêler; sa principale consolation était de penser qu'avec un peu de prudence, il pourrait arriver jusqu'au seuil de la retraite sans se brouiller avec aucun de ses anciens adhérents, et rejeter ainsi sur ceux qui viendraient après lui la désagréable tâche d'avoir à choisir entre les di-

verses fractions du parti[1]. Cet espoir fut promptement déçu. Le président pouvait assez aisément rester étranger aux querelles locales; mais il lui était moins facile d'ignorer les discussions du congrès. Dès la session de 1805, M. John Randolph, qui jouait pour l'administration le rôle de *leader* au sein de la chambre des représentants, avait, dans un débat fort scandaleux, donné aux membres du cabinet de fort désagréables marques de son mauvais vouloir. La Géorgie ayant abandonné à la confédération le territoire qui forme aujourd'hui les États du Mississipi et de l'Alabama, le gouvernement de l'Union avait eu à examiner la validité des concessions faites dans cette vaste contrée par les divers pouvoirs qui y avaient successivement exercé leur souveraineté. Parmi les concessionnaires se trouvaient quatre compagnies qui, en associant à leurs opérations la majorité des deux chambres géorgiennes, avaient trouvé moyen d'obtenir plus de 20 millions d'acres pour la somme de 500,000 dollars. Le marché était si évidemment frauduleux, le vote qui l'avait consacré était si notoirement entaché de corruption que la législature géorgienne elle-même, renouvelée par des élections faites sous le coup de ce révoltant trafic, avait cru devoir annuler la concession. Cependant les compagnies avaient eu le temps de faire passer par des ventes, soit réelles soit simulées, une grande portion de leurs terrains entre les mains de tiers acquéreurs qui disaient avoir traité sur la foi d'un acte législatif, et prétendaient

[1] Jefferson au Dr Logan, 11 mai 1805.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 575.

ne pouvoir être dépossédés. Le cabinet de Jefferson, chargé d'examiner leurs réclamations, proposa au congrès de les indemniser de la perte que leur ferait supporter l'éviction, en leur accordant 5 millions de dollars. C'était leur rendre dix fois plus que les spéculateurs primitifs n'avaient payé. Une telle prodigalité parut monstrueuse à John Randolph, et il la combattit de la façon la plus offensante pour le cabinet. On cessait d'être honnête homme aux yeux de ce despotique tribun dès qu'on ne se rangeait pas à son avis. Il n'hésita donc pas à déclarer en pleine assemblée que tous ceux qui défendaient la transaction proposée étaient ou intéressés dans l'affaire, ou gagnés par les intéressés. Bien que la majorité républicaine commençât à se lasser des allures dictatoriales et de l'extravagante insolence de son *leader*, John Randolph fit néanmoins assez d'impression sur la chambre pour amener le rejet du bill. L'administration ne lui pardonna pas cette incartade. Un des amis de M. Randolph ayant fait entendre à Jefferson qu'il serait aisé d'apprivoiser l'intraitable démagogue en le nommant ministre à Londres, n'obtint du président qu'un refus péremptoire. Outré de se voir si peu compté par des hommes qu'il avait l'habitude de traiter en clients, M. Randolph n'attendit que l'ouverture de la session de 1806 pour entrer en guerre ouverte avec le gouvernement. Il n'entraîna guère avec lui qu'une demi-douzaine de votants, et la chambre se remit beaucoup plus aisément qu'il ne l'avait prévu de l'émoi causé par sa défection. Cette défection n'en causa pas moins dans l'état-major républicain un vide difficile à combler. La majorité res-

tée fidèle à Jefferson était moins éclairée que nombreuse; elle avait grand besoin d'être conduite, et elle ne renfermait personne qui pût prendre la place de M. Randolph.

Chaque progrès de l'esprit démocratique était marqué par un abaissement du niveau intellectuel au sein de la représentation nationale. Les hommes vraiment supérieurs prenaient la vie publique en dégoût. La masse populaire se passait très-volontiers de leur concours; elle s'arrangeait fort bien de n'être représentée que par ses égaux. Aussi la médiocrité devenait-elle de plus en plus un titre à sa faveur, et Jefferson, qui rendait sans cesse hommage au bon esprit et au bon vouloir du congrès, sentait lui-même à chaque pas combien les chambres étaient au-dessous de leur mission. Au mois d'avril 1806, c'était au sénat qu'il aurait voulu faire rentrer un homme d'esprit de ses amis, M. W. C. Nicholas, qui se montrait peu soucieux de sortir de la retraite: « La majorité du sénat a bonne intention, » lui écrivait-il; « mais les fédéralistes Tracy et Bayard sont trop fins pour elle, et ils agissent beaucoup sur les délibérations... Sept fédéralistes votant toujours en phalange, réunis à quelques républicains, les uns mécontents, les autres équivoques, les autres capricieux, ont assez souvent formé une majorité pour nous créer de vrais embarras, si bien que j'ai peur de leur soumettre, à la session prochaine, le traité, quel qu'il soit, que nous pourrons conclure avec l'Angleterre ou avec l'Espagne [1]. » Au mois de février 1807, c'était dans la

[1] Jefferson à W. C. Nicholas, 13 avril 1806.—*Works of Jefferson*, t. V, p. 4.

chambre des représentants que le président sentait et regrettait l'absence du même M. Nicholas : « Jamais il n'a été plus urgent de faire appel à votre patriotisme. Sauf les fédéralistes, qui seront vingt-sept, et la petite bande des schismatiques, qui sera réduite à trois ou quatre (mais tous des langues), la chambre des représentants est l'assemblée la mieux disposée qui se puisse voir. Malheureusement il ne s'y trouve personne dont le talent et la position réunis aient assez de poids pour en faire un chef. En conséquence, personne ne se charge de faire les affaires publiques, et elles ne se font pas[1] ! » Aussi faiblement composé, le congrès ne pouvait ni exercer sur le pouvoir un contrôle efficace, ni lui être d'un sûr appui. Habituellement soumise jusqu'à la servilité aux moindres désirs du président, la majorité manquait parfois tout à coup à son appel; elle pouvait se prêter sans examen aux actes les moins raisonnables et les plus vexatoires de l'administration, et s'associer sans mauvais vouloir systématique aux plus perfides manœuvres des opposants, toujours prompte à rentrer dans l'obéissance, mais toujours impuissante à effacer l'atteinte portée par ses caprices à l'autorité morale du chef de l'État.

La nation était comme le congrès ; comme lui, elle était à la fois très-attachée à son gouvernement et très-exposée à se laisser surprendre. Ce fut ainsi qu'il put suffire au hardi flibustier que les États-Unis avaient eu pour vice-président, le colonel Burr, d'affirmer que l'administration l'encourageait secrètement à diriger

[1] Jefferson à W. C. Nicholas, 25 février 1807.—*Works of Jefferson*, t. V, p. 18.

une expédition sur le Mexique, pour entraîner beaucoup de bons citoyens dans une folle et mystérieuse aventure qui paraît avoir eu pour but principal le soulèvement des États de l'Ouest et le pillage de la banque de la Nouvelle-Orléans [1]. Dès qu'une proclamation de Jefferson eut mis le pays en garde contre les factieux desseins de Burr, la sympathie que ce petit Catilina avait rencontrée dans l'Ouest fit place à une terreur panique. Jefferson crut pouvoir s'appuyer sur cet honnête mouvement d'effroi pour donner à la répression de la misérable échauffourée par laquelle le meurtrier de Hamilton couronnait sa carrière, une solennité exceptionnelle : il demanda donc au congrès la suspension de l'*habeas corpus*. Le sénat la lui accorda d'urgence et à l'unanimité ; mais à peine le sénat avait-il voté, que des bruits, habilement répandus par les ennemis du président et avidement accueillis par le public, vinrent, de la façon la plus imprévue, enlever à la mesure le concours de la chambre des représentants.—L'alarme causée par la conjuration de Burr était, disait-on, fort exagérée. Le pouvoir le savait mieux que personne ; mais il grandissait le péril pour grandir son rôle, et se donner l'air d'avoir sauvé le pays.—Le projet de loi fut rejeté par cent treize voix contre dix-neuf [2].

Très-mortifié de cet échec, Jefferson mit d'autant plus d'acharnement à faire constater par la justice du pays la culpabilité du colonel. Oubliant ce qu'il devait à la dignité de sa charge, il fit secrètement lui-même

[1] 1806-1807.
[2] 26 janvier 1807.

le métier de chef de parquet. Il descendit dans tous les détails de l'instruction avec une âpre minutie, dirigeant de loin le ministère public, excitant son amour-propre, échauffant sa haine, le mettant sans cesse en garde contre l'indulgence et la fourberie supposées du président des assises, le juge Marshall, magistrat ferme et intègre que des opinions fédéralistes rendaient suspect au pouvoir. Tout le mouvement que se donna Jefferson fut inutile : le procès ne jeta qu'une lumière insuffisante sur les menées du colonel Burr, et il fut acquitté par le jury [1]. Le président s'écria dans sa colère qu'il ne pourrait y avoir de sûreté pour l'Union, tant que la magistrature resterait inamovible et que la justice politique serait rendue par un corps placé au-dessus des révolutions périodiques qui s'accomplissaient dans les autres corps de l'État [2].

Cet intolérant démocrate, qui trouvait insupportable que la constitution lui refusât le moyen de chasser ses ennemis du pouvoir judiciaire, supportait de fort bonne grâce un partage du pouvoir exécutif que la constitution était loin de lui imposer : « En théorie, » écrivait-il à M. William Short le 12 juin 1807, « la direction du gouvernement appartient chez nous au président seul ; en fait, les choses se sont passées dès l'origine tout autrement. Les affaires courantes de chaque département sont faites par le chef de ce département, et il n'en délibère qu'avec le président ; mais toutes les affaires importantes et difficiles sont soumises à tous les membres

[1] Septembre 1807.
[2] *Works of Jefferson*, t. V, p. 68, 199.

du cabinet. Il peut arriver au président de les consulter successivement et séparément, à mesure qu'ils se présentent chez lui; mais lorsque la question est vraiment de premier ordre, le conseil se réunit, on discute mûrement, puis l'on vote, et dans ce vote *le président ne compte sa voix que pour une,* de façon que, dans toutes les questions importantes, le *pouvoir exécutif est en réalité exercé par un directoire* auquel le président pourrait sans aucun doute imposer son autorité, mais auquel, pendant la première administration, comme pendant la mienne, il est sans exemple qu'il l'ait jamais imposée[1]. »

Washington n'aurait pas, je crois, reconnu son gouvernement à ce singulier portrait : il n'aurait pas admis que, pendant son administration, le pouvoir exécutif eût été aux mains d'un directoire. Chef responsable de l'État, il n'avait partagé avec personne l'autorité suprême; son cabinet n'avait eu à ses yeux d'autre caractère que celui d'un conseil, conseil fort écouté, mais jamais souverain. Parmi les grands hommes de son ordre, Washington est peut-être celui qui, dans la guerre comme dans la politique, a le plus consulté ses lieutenants avant de se déterminer à l'action, et qui, une fois déterminé, s'est le moins soucié de l'opinion d'autrui et des obstacles. Il n'avait l'esprit ni très-prompt ni très-inventif; il avait besoin d'un conseil qui lui suggérât des idées entre lesquelles il pût choisir, et c'était après avoir lentement pesé toutes les raisons invoquées en faveur des divers avis qu'il arrêtait le sien

[1] *Works of Jefferson*, t. V, p. 94.

avec une sûreté de jugement et une force de volonté incomparables. L'on pourrait au besoin trouver dans les mémoires de Jefferson la preuve que cet avis décisif de Washington n'était pas toujours et nécessairement celui de la majorité; mais qu'importe? Il était décisif, et cela suffit pour faire ressortir l'interversion des rôles que Jefferson avait laissé s'établir entre le pouvoir et ses conseillers.

C'est surtout dans le cours de sa seconde administration que cette interversion des rôles devient sensible. Ce n'est plus le cabinet qui soumet ses idées au président, c'est le président qui soumet ses idées au cabinet, ou plutôt au secrétaire d'État Madison, dont l'influence tend évidemment à devenir prépondérante dans le gouvernement. Par caractère, Madison n'était pourtant pas un meneur : l'instinct du commandement lui manquait; mais, par sa situation comme par les qualités de son esprit, il avait prise sur son chef naturel. Il était l'héritier présomptif de Jefferson, et à ce titre il avait quelque droit de peser sur la conduite des affaires qu'il devait être bientôt chargé de mener seul à bonne fin. Jefferson lui reconnaissait très-volontiers ce droit. Loin de se montrer jaloux de ce ministre que l'opinion désignait déjà comme son successeur, il semblait plutôt pressé de lui céder la place. Il était rassasié de la présidence. Le pouvoir effectif qu'elle donnait s'était fort amoindri entre ses mains, et ne pouvait plus suffire à racheter, pour un cœur un peu fier, la servitude qu'elle imposait. Lui-même l'a dit, « il était las d'une charge où il ne pouvait faire plus de bien que tant d'autres qui la convoitaient, et où il n'y avait plus rien à gagner pour

lui que d'incessants labeurs et des pertes journalières d'amis. »

Parmi les questions qui divisaient ses amis, les plus importantes de toutes étaient les questions de politique étrangère. La sympathie pour la France et la haine de la Grande-Bretagne avaient été pendant longtemps l'un des points de ralliement du parti républicain; mais les affronts reçus du Directoire, les projets d'occupation de la Louisiane mis en avant par le premier consul, ses essais de despotisme illimité et de monarchie universelle avaient fait tomber l'enthousiasme de l'Amérique pour la cause de la révolution française, et bon nombre de démocrates en étaient même venus à regarder l'Angleterre comme le boulevard de la liberté, opinion que le gros du parti repoussait comme peu orthodoxe, mais qu'à certaines heures Jefferson semblait bien près d'adopter. Au fond, il était très-partagé entre les répugnances que lui inspirait l'*Attila moderne* et la rancune qu'il conservait contre le pays de ses pères, et ces deux sentiments le dominaient alternativement, selon que le besoin de se mettre en sympathie avec ses divers amis ou les événements du jour venaient agir sur son esprit. Ses impressions, quelles qu'elles fussent, étaient toujours très-vives, et elles pouvaient le porter tantôt à exagérer, tantôt à oublier sa politique raisonnée et habituelle. Il lui fallait un modérateur, et Madison était fort propre à cet emploi, qu'il exerçait d'ailleurs depuis longtemps auprès de son illustre ami. Doux, aimable, judicieux, méthodique, le secrétaire d'État n'était rien moins que sujet à l'emportement. Fédéraliste par instinct, il avait par calcul lié sa fortune à celle des démocrates, et il ne

s'écartait jamais de la ligne du parti. Il restait donc dans le système de l'alliance française et il y ramenait doucement le président toutes les fois que celui-ci montrait quelque velléité d'en sortir. Pendant l'été de 1805, se trouvant seul à Monticello, loin de ses ministres, Jefferson eut une de ces tentations de se rapprocher de la Grande-Bretagne. Le gouvernement français lui avait récemment donné divers sujets d'humeur. Un différend grave s'était élevé entre l'Espagne et les États-Unis au sujet des limites de la Louisiane, que les Américains prétendaient reculer vers l'est jusqu'à absorber une partie de la Floride, et l'appui hautain donné par la diplomatie française à la résistance de l'Espagne contrariait vivemant leur convoitise et blessait leur amour-propre. Le ministre de l'empereur à Washington avait en outre fort gratuitement offensé le gouvernement de l'Union en lui notifiant d'un ton cavalier le désir que le général Moreau, exilé de France, ne reçût pas un accueil trop chaleureux en Amérique. Ce fut en apprenant cette impertinente démarche que le président éclata : « Le ton de ce gouvernement dans l'affaire espagnole était déjà bien fait pour exciter l'indignation, » écrivait-il au secrétaire d'État ; « mais, dans l'espèce, il pouvait être nuisible de le relever. L'occasion actuelle me semble excellente pour lui faire comprendre que nous ne sommes pas de ces puissances qui reçoivent et exécutent des ordres... J'ai l'esprit très-frappé de la pensée que la France a contre nous des desseins hostiles et perfides, et qu'il est urgent de nous assurer quelque chose de plus qu'une amitié réciproque avec l'Angleterre. » Et il soumettait à Madison le plan d'un traité éventuel avec la Grande-Bre-

tagne [1], par lequel cette puissance se serait engagée à garantir aux États-Unis l'acquisition de la Floride, dans le cas où, pour maintenir leur droit sur le territoire contesté, ils se décideraient à faire cause commune avec elle contre la France et l'Espagne : fantaisie diplomatique presque aussitôt oubliée que conçue, et qui, sous l'influence du secrétaire d'État, parut bientôt si peu républicaine au président, qu'ayant besoin d'expliquer six mois après les causes de sa rupture avec John Randolph, il mettait la pensée d'une *ligue avec l'Angleterre* au nombre des hérésies les moins supportables de la faction dissidente [2]. Le cabinet avait adopté en effet une politique diamétralement contraire à celle que Jefferson lui avait proposée, et que John Randolph préconisait encore dans le congrès. Il songeait non à conquérir la Floride, mais à l'acheter, non à braver Napoléon, mais à fournir indirectement des ressources à son trésor, non à s'allier avec l'Angleterre, mais à répondre par des représailles contre son industrie à ses entreprises sur la liberté des mers [3].

Depuis 1793, les droits et les devoirs des États-Unis comme neutres, étaient le sujet de presque tous leurs démêlés avec l'Europe. L'Angleterre et la France, tout en professant sur cette grave matière des principes opposés, suivaient trop souvent des conduites à peu près semblables et également spoliatrices. L'Angleterre

[1] Jefferson à Madison, 25 août 1805.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 584-587.
[2] Jefferson à Duane, 22 mars 1806.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 591.
[3] Mars 1806.

maintenait sa vieille jurisprudence maritime que la France déclarait contraire au droit des gens moderne, mais qu'elle appliquait fréquemment par représailles aux puissances qui violaient à ses yeux la loi naturelle en la laissant violer par la Grande-Bretagne. A vrai dire, l'Angleterre entendait supprimer tout commerce neutre qui ne se faisait pas à son profit, et la France entendait interdire l'état de neutralité. Washington avait entrepris de résister à la première de ces prétentions sans céder à la seconde, et il n'y avait réussi qu'en adoptant une politique opposée à celle du parti républicain. Voulant la paix, il s'était préparé à la guerre ; il s'était attaché à se rendre redoutable et à ne se montrer ni insolent ni hostile. Des ambitieux et des fous, qui disaient aussi vouloir la paix, soutenaient déjà de son temps que, pour amener l'Angleterre à résipiscence, il fallait placer le pavillon américain sous la sauvegarde de principes absolus et l'industrie britannique sous le coup d'une guerre de tarifs. Sentant fort bien que des prétentions inflexibles et des hostilités déguisées mèneraient inévitablement à une rupture ouverte, Washington s'était sagement refusé à se faire le champion d'aucune doctrine particulière en matière de droit maritime ; il n'avait accepté et invoqué d'autre règle que les traités, il ne s'était proposé d'autre but que de faire abandonner ou adoucir les pratiques les plus préjudiciables aux intérêts américains ; il n'avait recommandé au congrès d'autres mesures comminatoires que des armements. Et lorsque la chambre des représentants avait failli rendre la guerre inévitable par le vote de propositions acerbes contre l'Angleterre, il avait brusquement

arrêté la législature nationale sur cette mauvaise pente, en annonçant au sénat qu'il nommait M. Jay envoyé extraordinaire auprès de la cour de Londres, pour tenter, sur les différends des deux peuples, la voie pacifique des négociations.

Le traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu à Londres en 1794 par M. Jay, fut le fruit de cette politique. Ce traité ne mettait assurément pas fin à toutes les causes de conflit entre les deux nations, il ne tranchait assurément pas toutes les questions en faveur de l'Amérique ; mais il rétablissait le bon vouloir entre les deux gouvernements, et il leur permettait de régler dans un esprit de bienveillance et de respect mutuel les difficultés qu'il laissait subsister. Il ne garantissait pas formellement les matelots américains contre le danger d'être soumis par erreur à la presse; mais il inspirait au cabinet de Saint-James le désir sincère de réparer et d'éviter à l'avenir de telles erreurs. Il n'obligeait pas explicitement l'Angleterre à répudier la règle de 1756, par laquelle elle interdisait aux neutres tout commerce avec les possessions coloniales de ses ennemis; mais il lui imposait l'obligation de donner plein dédommagement aux citoyens américains dont les navires avaient été saisis et condamnés en vertu de cette règle. Il ne lui interdisait pas de regarder et de saisir les provisions de bouche comme contrebande de guerre; mais il l'astreignait à indemniser les propriétaires de la cargaison. Malgré les lacunes que présentait le traité, malgré les fureurs populaires qu'il soulevait, Washington crut devoir le ratifier. Les faits lui donnèrent raison. Cet acte courageux assura au pays douze

années de paix et de prospérité commerciale, et valut aux négociants lésés par les spoliations anglaises plus de 50 millions de francs. En vain pourrait-on objecter qu'il provoqua le Directoire à mettre de plus en plus la marine américaine au pillage. La fermeté du gouvernement des États-Unis, ses armements menaçants agirent sur la France comme ils avaient agi sur l'Angleterre. Le 13 septembre 1800, sous l'administration du premier consul, un traité qui donnait tort aux prétentions abusives du Directoire fut signé à Paris; une négociation ayant pour but de régler l'indemnité due aux négociants lésés par les spoliations françaises fut entamée, et le 30 avril 1803, lors de la cession de la Louisiane aux États-Unis, le chiffre de cette indemnité fut fixé à 20 millions. La politique fédéraliste avait eu successivement raison des deux belligérants; la politique républicaine allait bientôt être mise à l'épreuve.

Dès son avénement au pouvoir, Jefferson avait pris sur la question des droits des neutres une attitude très-différente de celle de Washington. Il avait paru attacher beaucoup plus d'importance à ne pas transiger sur les principes qu'à défendre en fait et dans le présent les intérêts de la navigation américaine. Il s'était fait une théorie sur le droit des gens de l'avenir, théorie qui n'allait à rien moins qu'à priver les belligérants du droit de visite, et, tout en reconnaissant que le moment d'imposer au monde cette nouvelle doctrine n'était pas encore venu, il s'était prématurément décidé à ne pas renouveler les traités qui y portaient atteinte, aimant mieux ne protéger le pavillon américain par aucun acte diplomatique qu'accepter pour sa sûreté des garanties

incomplètes [1]. Le gouvernement des États-Unis laissa donc tomber sans les renouveler les dispositions maritimes du traité de Jay qui expirèrent ainsi en 1803. Dès 1804, Jefferson avait appris par expérience combien il est dangereux et chimérique de supprimer le droit écrit dans les relations internationales, et il avait senti la nécessité de sacrifier bien des points de doctrine au besoin de replacer la Grande-Bretagne sous l'empire d'un traité; mais, tout en rentrant dans une voie plus sensée, il n'avait pu dégager assez complétement son esprit de son erreur première pour ne pas conserver une prétention absolue qui rendait le succès de ses négociations impossible. De tous les droits que s'arrogeait la Grande-Bretagne, celui de rechercher et de saisir ses déserteurs à bord des navires marchands américains était à la fois le plus contestable, le plus vexatoire et le plus nécessaire au soutien de sa marine. Elle ne pouvait ni l'exercer sans empiéter sur la juridiction des États-Unis, et sans porter atteinte par de fréquentes méprises à la liberté individuelle de leurs citoyens, ni l'abandonner sans courir le risque de perdre par la désertion une grande partie de ses équipages. Les États-Unis étaient donc fondés à réclamer contre cet abus; mais l'Angleterre avait un si grand intérêt à le maintenir que le gouvernement américain ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle le supprimât, à moins d'y être contrainte par une force supérieure. Cette force supérieure, le gouvernement américain ne l'avait pas,

[1] *Works of Jefferson*, t. IV, p. 408-412, 413-415.

il ne pouvait l'avoir de longtemps ; il ne faisait même rien pour l'acquérir, et, dans la situation où étaient alors les affaires du monde, le bon vouloir des États-Unis importait infiniment moins à l'Angleterre que la conservation de son personnel naval. Faire du règlement de cette question de la presse la condition *sine qua non* d'un traité avec la Grande-Bretagne, c'était rendre ce traité impossible.

Tel fut le vice radical des instructions données le 5 janvier 1804 à M. Monroe, ministre des États-Unis à Londres [1]. Pendant que cet agent poursuivait une chimère, l'amirauté anglaise, affranchie de toute règle diplomatique et enhardie par la faiblesse de la marine américaine, reprenait arrogamment ses habitudes de tyrannie : elle ressuscitait le régime de 1756 dans toute sa rigueur, elle multipliait les blocus fictifs, elle faisait de plus en plus de la recherche simulée de ses déserteurs un moyen de recrutement. En moins de trois ans, les croiseurs britanniques firent, par leurs captures irrégulières, subir aux sociétés d'assurance maritime du seul port de Philadelphie une perte de plus de cinq millions, et enlevèrent à bord de navires marchands américains plus de trois mille matelots [2]. Jefferson se trouva en 1806, vis-à-vis de l'Angleterre, dans une situation analogue à celle où s'était trouvé Washington en 1794, avec cette différence toutefois que l'exaspération des esprits à l'intérieur était moins grande, que le public poussait moins ardemment le pouvoir dans la

[1] *American State Papers*, t. III, p. 81.
[2] *American State Papers*, t. II, p. 742-745, 776.

voie des représailles, et que la bonne politique lui était beaucoup plus facile. Mais Jefferson et Madison étaient depuis fort longtemps sous l'empire d'une idée routinière et fausse qui devait les entraîner à provoquer la guerre sans la vouloir. Ils croyaient que le gouvernement des États-Unis tenait en sa main les destinées industrielles de l'Angleterre, et que sans tirer l'épée, par de simples règlements de douane, il pouvait tarir les sources de richesse des maîtres de l'Océan, tenir leur puissance en échec et les forcer à démordre de leurs prétentions. Trompés par le souvenir des ligues redoutables qui, de 1767 à 1774, s'étaient formées dans leur patrie contre la consommation des marchandises anglaises et l'exportation des produits américains, ils se figuraient que les héroïques moyens de résistance pacifique auxquels les colonies avaient eu recours contre la métropole, avant d'arborer le drapeau de l'indépendance, étaient encore à l'usage des États-Unis devenus une nation. Ils oubliaient que, même à l'époque de la révolution, le commerce américain n'avait pas aisément consenti à cesser ses échanges avec l'Angleterre et à s'anéantir lui-même pour défendre les droits du pays. L'esprit d'abnégation et de résignation que l'enthousiasme pour la cause des libertés publiques, combiné avec des habitudes de fidélité envers la couronne, avait à peine suffi à inspirer aux négociants américains, le faible gouvernement des États-Unis ne pouvait prétendre à le leur imposer ; il était hors d'état de contraindre le grand peuple dont les intérêts lui étaient confiés à rester longtemps le témoin passif de sa propre ruine, et à subir les privations de la guerre sans en rechercher les

nobles émotions. Briser les liens commerciaux entre les deux pays, c'était les conduire fatalement à une rupture; fermer le marché américain à l'Angleterre, c'était lui enlever tout motif d'attacher du prix au maintien de la paix, c'était la provoquer à user de sa force pour reconquérir par les armes la paix commerciale avec les États-Unis.

Les prohibitions douanières votées par le congrès pendant la session de 1806 furent le premier acheminement au système d'*embargo* et de *non-intercourse* dont la guerre de 1812 fut la conséquence naturelle. Au moment où le congrès faisait ainsi acte d'hostilité contre la Grande-Bretagne, quels étaient ses préparatifs militaires? Il fixait à 925 le nombre des matelots dont le président pouvait disposer pour la défense du pays. A peine avait-il fait ce grand effort patriotique, que la mort de M. Pitt et l'avénement de M. Fox au ministère vinrent amener tout à coup un nouveau revirement dans les plans et les sympathies diplomatiques de Jefferson. M. Fox s'était toujours montré favorable aux États-Unis. Le président crut pouvoir aisément obtenir de lui les concessions et les réparations que le gouvernement américain avait en vain demandées à ses prédécesseurs. Dans cette confiance, il envoya donc solennellement M. William Pinkney à Londres avec la mission d'y reprendre, de concert avec M. Monroe, les négociations entamées en 1804; il prodigua ses caresses à la nouvelle administration, la faisant conjurer de ne point tenir à offense les mesures comminatoires adoptées par le congrès, mesures dirigées, disait-il, non contre la nation anglaise, mais contre M. Pitt. La na-

tion anglaise était l'amie naturelle des États-Unis; « sa prépondérance sur l'Océan leur valait mieux que celle de la France, » et ils ne voulaient plus compter pour obtenir justice que sur la loyauté et le bon sens de M. Fox [1]. Dès que le congrès fut réuni, les prohibitions douanières votées à la fin de la session précédente furent en effet suspendues; mais le véritable obstacle au succès de la négociation n'était point écarté. En vertu de leurs instructions, les commissaires des États-Unis ne devaient accepter aucun traité qui ne contînt pas, de la part de la Grande-Bretagne, l'abandon formel du droit de rechercher ses déserteurs à bord des navires américains. MM. Pinkney et Monroe s'aperçurent bien vite qu'ils n'avaient aucune chance de faire prévaloir une telle prétention. Le gouvernement anglais se montrait tout prêt à promettre la plus grande modération dans l'exercice du droit de visite, il faisait même entendre qu'il pourrait être amené à ne pas en user; mais il refusait nettement de le sacrifier en principe : sur tous les autres points en litige, il était d'ailleurs disposé aux plus larges concessions. En dépit de leurs instructions, les deux agents américains jugèrent qu'il serait insensé de perdre le bénéfice de ces dispositions bienveillantes en s'acharnant à régler la question de la presse. Ils consentirent donc à la passer sous silence dans la convention qu'ils négociaient, et ils signèrent un traité qui, tout en prenant pour base celui de M. Jay, était à bien des égards encore plus avantageux pour les

[1] Jefferson à Monroe. — *Works of Jefferson*, t. V, p. 9-13.

États-Unis. Jefferson refusa de le ratifier. Sur ces entrefaites, les amis de M. Pitt reprirent le pouvoir en Angleterre, et l'excellente occasion qu'avait eue le président de rétablir des relations amicales entre les deux pays fut perdue sans retour. De part et d'autre, les ménagements cessèrent, le mauvais vouloir s'accrut, la mauvaise foi devint apparente. Un matelot américain se trouvait-il à la convenance d'un croiseur anglais, il était aussitôt regardé et saisi comme déserteur. Un déserteur anglais se réfugiait-il aux États-Unis, il était aussitôt converti en citoyen américain. Les gouvernements locaux lui accordaient des lettres de naturalisation ou de faux certificats d'origine; les agents du gouvernement central l'admettaient avec affectation dans la marine militaire, et lorsque ses anciens officiers descendaient à terre, il pouvait se donner le plaisir de les narguer sous la protection de son nouvel uniforme. Les déserteurs enrôlés à bord de la frégate des États-Unis la *Chesapeake,* alors en armement à Washington, avaient en particulier donné lieu à des plaintes graves de la part du commandant de l'escadre anglaise mouillée sur les côtes de la Virginie. Il y avait dans les deux marines une vive irritation qui devait faire craindre quelque violent éclat; mais le gouvernement américain conservait, au milieu même de ses bravades, de telles habitudes de laisser-aller qu'il ne prévit point le conflit et ne fit rien pour en sortir à son honneur.

Le 22 juin 1807, la *Chesapeake,* sous les ordres du commodore Barron, quittait le mouillage de Hampton-Roads pour aller remplacer dans la Méditerranée la frégate la *Constitution.* La plus imprévoyante sécurité et le plus

grand désordre régnaient à bord. L'équipage était novice, les ponts encombrés, les pièces en mauvais état, les munitions insuffisantes. Rien n'était prêt pour un combat, lorsque, à sept ou huit milles de la côte, la frégate américaine fut rencontrée par le vaisseau britannique le *Léopard*. Le commandant anglais, le capitaine Humphries, fit savoir au commodore Barron qu'il avait reçu de l'amiral Berkeley l'ordre de visiter la *Chesapeake* pour rechercher les déserteurs enrôlés à bord de ce navire. Rien n'était plus contraire aux usages des nations civilisées que cette singulière prétention. Les légistes anglais eux-mêmes n'avaient jamais songé à établir que la couronne d'Angleterre eût juridiction sur les vaisseaux de guerre étrangers. Le commodore Barron refusa nettement d'obtempérer à la demande du capitaine Humphries. Celui-ci insista, et appuyant ses signaux, d'abord d'un coup de canon, puis d'un second, enfin d'une bordée, il tua aux Américains trois hommes, en blessa dix-huit, et ravagea le gréement de la frégate. Barron lui-même fut atteint. Les officiers américains firent de vains efforts pour répondre au feu des Anglais ; ils réussirent à faire charger les canons, mais ils ne purent les tirer. Manquant de mèches, ils ne parvinrent enfin à mettre le feu à une pièce qu'au moyen d'un charbon embrasé. Après ce simulacre de défense, Barron, la mort dans l'âme, amena son pavillon. Plusieurs officiers anglais montèrent à son bord, passèrent l'équipage en revue, et s'emparèrent des matelots accusés de désertion. Barron fit savoir au commandant du *Léopard* qu'il se regardait comme son prisonnier ; celui-ci répondit qu'ayant rempli ses instructions, il n'avait

plus rien à réclamer du commodore, et les officiers anglais se retirèrent avec une impertinente courtoisie, laissant la *Chesapeake* libre de poursuivre sa route. Peu d'heures après, elle rentrait dans le port de Norfolk, et l'équipage, honteux et indigné, communiquait sa colère au pays.

Lorsqu'une telle insulte a été faite au pavillon d'un grand Etat et qu'elle n'a pu être vengée sur l'heure, de petites et tardives représailles sont aussi peu dignes que peu prudentes, et à moins d'être résolu à se faire justice par les armes, le gouvernement outragé doit savoir exiger et attendre avec calme les réparations qui lui sont dues. La résolution et le calme manquèrent également à Jefferson, après le désagréable accident qu'il n'avait pas su prévenir. Au fond, et sa correspondance en fait foi, il hésitait entre la paix et la guerre, ne sachant que désirer pour son pays et pour lui-même, et voulant laisser au congrès toute la responsabilité du choix; mais il tenait en même temps à se donner les apparences de la vigueur. Par une proclamation en date du 2 juillet 1807, et pour que l'attentat dont la *Chesapeake* avait été l'objet n'eût pas l'air de rester un instant impuni, il intima donc aux navires de guerre britanniques l'ordre de sortir des eaux américaines, ordre aussi compromettant que ridicule, aussi empreint de malveillance que d'impuissance, dont l'escadre anglaise ne tint aucun compte, que le président ne fut pas en mesure de faire exécuter, qui inspira à la fois au gouvernement anglais de l'humeur et du mépris, et dont le ministre des affaires étrangères à Londres, M. Canning, se prévalut pour chicaner sur les réparations auxquelles le gouver-

nement américain pouvait avoir droit, après s'être fait justice à lui-même [1].

Les États-Unis n'étaient guère plus respectés à Paris qu'à Londres. Plus leurs rapports avec l'Angleterre devenaient mauvais et leur alliance avec la grande rivale de la France impossible, moins l'empereur Napoléon se croyait obligé de les ménager. Leurs ouvertures au sujet de l'acquisition de la Floride à prix d'argent avaient été écartées avec dédain; leurs efforts pour assurer au commerce américain le bénéfice des stipulations du traité du 13 septembre 1800 allaient devenir inutiles. Chassé de l'Océan par l'Angleterre, Napoléon s'était promis de la chasser du continent. Ne pouvant la réduire de vive force, il avait conçu le projet de la faire tomber d'inanition en fermant à son commerce et à son industrie tous les marchés de l'Europe ; gigantesque chimère que la réalisation de la monarchie universelle elle-même n'aurait pu rendre réalisable, mais qui devait conduire à tenter cette autre chimère, et qui se trouve en effet à la source des actes les plus insensés, les plus iniques et les plus désastreux de la politique impériale,—la guerre d'Espagne, l'incorporation des États de l'Église et de la Hollande à l'empire, la guerre de Russie. Ce fut d'ailleurs à la Grande-Bretagne elle-même que Napoléon emprunta l'idée du système continental. La Grande-Bretagne avait la première fait un monstrueux abus du droit de blocus en s'arrogeant le privilége d'interdire au monde, par de simples ordres du conseil, toute communication avec

[1] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 53, 63.

des contrées entières qu'elle ne pouvait bloquer effectivement. Napoléon s'autorisa de cet exemple pour déclarer, par le décret de Berlin [1], qu'il mettait les Iles Britanniques en état de blocus, et qu'en conséquence tout commerce et toute correspondance avec l'Angleterre étaient interdits, que tout bâtiment venant d'Angleterre serait exclu des ports français ou soumis à la France, que tout navire ayant éludé cette règle au moyen d'une fausse déclaration serait reconnu de bonne prise, et que toute marchandise provenant des manufactures anglaises serait confisquée. Le gouvernement américain affecta d'abord de regarder le décret de Berlin comme un acte légitime de législation intérieure ne portant aucune atteinte à la liberté des mers, comme un simple règlement prohibitif ayant pour but d'interdire aux produits anglais et aux navires venant d'Angleterre l'entrée des ports de l'empire, non d'autoriser les croiseurs français à saisir en pleine mer, et contrairement aux stipulations du traité du 13 septembre 1800, les bâtiments américains chargés de produits anglais, ou venant d'Angleterre. Tant que Napoléon fut occupé par la campagne de Pologne, le langage et la conduite du gouvernement impérial parurent donner raison à cette interprétation du décret de Berlin; mais dès qu'il eut obtenu à Tilsitt l'adhésion de la Russie au système continental, il résolut de l'imposer sans exception à toutes les puissances neutres. Le 18 septembre 1807, le procureur général au conseil des prises fut donc officiellement informé par le grand-juge

[1] 21 décembre 1806.

Regnier que l'empereur regardait tout bâtiment neutre sortant des ports anglais avec une cargaison anglaise, comme pouvant être valablement saisi par les bâtiments de guerre français. En vain le représentant de l'Amérique à Paris, le général Armstrong, voulut savoir du ministre des affaires étrangères, M. de Champagny, « si Sa Majesté avait l'intention d'enfreindre les dispositions du traité alors existant entre les États-Unis et l'empire français[1]. » Il ne put obtenir du ministre, pour toute explication, que des reproches sur l'humeur trop endurante dont les États-Unis faisaient preuve dans leurs rapports avec l'Angleterre, et une invitation assez impertinente à se joindre à la ligue que tout le continent européen formait contre elle[2].

Au moment où, pour justifier l'application rigoureuse du décret de Berlin aux Etats-Unis, l'empereur les accusait ainsi d'avoir manqué à leurs devoirs comme neutres en ne défendant pas assez énergiquement leurs droits contre la Grande-Bretagne, le cabinet anglais s'autorisait de leur lâche soumission au décret de Berlin pour les faire tomber sous le coup des mesures par lesquelles il répondait au système continental. Les fameux ordres du conseil promulgués le 11 novembre 1807 défendaient en effet, sous peine de capture, à tout bâtiment de faire voile vers l'un des pays d'où le pavillon britannique était exclu, sans avoir préalablement touché à l'Angleterre, payé un droit et obtenu licence de naviguer. Opposant aussitôt des représailles à ces repré-

[1] *American State Papers*, t. III, p. 244.
[2] *American State Papers*, t. III, p. 245, 248.

sailles, Napoléon déclara par le décret de Milan[1] que les navires qui se soumettraient aux tyranniques injonctions de ses ennemis seraient regardés en France comme dénationalisés, partant de bonne prise ; et croyant sans doute pouvoir disposer des États-Unis comme il disposait de leurs navires, il fit savoir au président «qu'aux yeux de l'empereur il y avait, en fait, guerre entre l'Angleterre et l'Amérique, et que Sa Majesté la regardait comme déclarée, depuis le jour où l'Angleterre avait publié ses décrets[2] : » étrange langage, qui aurait pu dispenser le général Armstrong d'avertir son gouvernement qu'il s'était laissé tomber bien bas dans l'estime du monde, et qu'à Paris on se faisait une pauvre idée de sa fierté et de sa force ! « On croit ici que nous ne pouvons pas grand'chose, et que le peu que nous pouvons, nous ne sommes même pas disposés à le tenter[3]. »

L'accès de l'univers entier interdit par deux nations rivales au pavillon des États-Unis, leur commerce intercepté, quel que fût le lieu de ses expéditions, leurs navigateurs pillés par les Anglais s'ils n'allaient acheter à Londres licence de naviguer, et exposés, pour l'avoir achetée, à être capturés par les Français, la mère patrie levant tribut sur leurs citoyens comme avant l'émancipation de l'Amérique, un despote étranger s'arrogeant le droit de décider pour eux de la paix et de la guerre, tels étaient les résultats de la politique de Jefferson. Il avait cru qu'au milieu du monde en armes l'Amérique

[1] 17 décembre 1807.
[2] *American State Papers*, t. III, p. 249.
[3] *American State Papers*, t. III, p. 256.

pourrait sans danger rester désarmée ; que, pour faire respecter sa neutralité, elle n'avait qu'à faire grand bruit de son droit et de ses douanes, qu'à élever très-haut ses prétentions, qu'à se montrer exigeante à Londres et ambitieuse à Paris. Il n'avait su ni s'accommoder à temps avec la Grande-Bretagne, ni se faire auprès de la France un mérite de ses mauvais rapports avec le cabinet anglais, et il se trouvait engagé à se débattre à la fois contre les deux tyrannies dont ses prédécesseurs avaient eu l'habileté de s'affranchir successivement.

Pendant tout l'été de 1807, le président était resté dans l'état d'esprit où l'avait laissé l'acte de violence dont la frégate la *Chesapeake* avait été l'objet, disposé à rompre avec l'Angleterre, quoique hésitant encore, très-tenté de profiter de l'excellente occasion que lui donnait la Grande-Bretagne de rallier les esprits à son gouvernement par une guerre juste et populaire, quoique très-séduit par le désir d'essayer enfin sa grande découverte politique, la justice internationale maintenue par la seule action des douanes. La nouvelle de la violation par la France du traité du 13 septembre 1800 vint mettre un terme aux incertitudes de Jefferson. Ce n'était pas au moment où la France égalait l'Angleterre en injustice qu'il pouvait convenablement se prononcer pour la première contre la seconde; il devait, au moins pour un temps, affecter un égal courroux envers les coupables, tout en se défendant de l'insigne folie qu'on appelait alors une guerre triangulaire, c'est-à-dire une guerre contre les deux agresseurs rivaux à la fois. Il se décida donc à faire tomber indistinctement le

commerce des belligérants sous le coup du système pénal qu'il avait conçu en vue de l'Angleterre, et qui ne pouvait en effet atteindre sérieusement aucune autre puissance, puisque, maîtresse des mers, l'Angleterre pouvait seule alors commercer librement avec les États-Unis. Prenant occasion de la nouvelle interprétation du décret de Berlin, et sous prétexte de mettre les bâtiments américains à l'abri des dangers auxquels les exposait la fureur des nations européennes, Jefferson proposa au congrès de rendre une loi d'*embargo*, défendant sous peine de saisie à tout navire, quel que fût son pavillon, de sortir des ports américains à destination d'un port étranger, mesure qui supprimait absolument le commerce extérieur, qui rendait criminelle toute communication avec la Grande-Bretagne, et qui cadrait par conséquent à merveille avec le système continental. Aussi M. de Champagny ne trouva-t-il que des paroles d'admiration pour « le grand et courageux sacrifice que s'étaient imposé les Américains, » et Napoléon ne songea-t-il qu'à leur en faciliter l'accomplissement. En témoignage de son respect pour la loi d'embargo, il fit donc saisir et confisquer tous les navires américains qui abordaient en France. Ces bâtiments ne naviguaient, disait-il, qu'au mépris des règlements de leur pays, et l'empereur était trop l'allié du gouvernement américain pour ne pas l'aider à exécuter ses décrets. Le cabinet de Saint-James fit au contraire profession d'être trop l'ami du commerce américain pour ne pas l'encourager à la révolte.

Les faveurs accordées aux navires qui réussissaient à se soustraire à l'action de l'embargo furent d'ailleurs

le seul signe d'inquiétude que Jefferson put arracher à M. Canning. En vain le président lui fit-il promettre de rétablir la liberté des communications entre les deux pays, si l'Angleterre révoquait les ordres du conseil : M. Canning répondit avec hauteur que « son pays ne consentirait à rien qui pût passer, même à tort, pour une concession, tant qu'il pourrait s'élever un doute dans l'esprit du monde sur l'insuccès ou l'abandon non équivoque du plan de destruction inventé contre la Grande-Bretagne, » ajoutant avec une sanglante ironie que, « s'il avait été possible à Sa Majesté de faire un sacrifice pour amener la levée de l'embargo sans se donner l'apparence d'en solliciter la révocation en tant que mesure d'hostilité contre son peuple, le roi aurait contribué avec joie à en faciliter l'abandon en tant que mesure de contrainte incommode pour le peuple américain [1]. » Les Etats-Unis avaient eu en effet plus à souffrir que la Grande-Bretagne de l'état de blocus auquel ils s'étaient volontairement condamnés, et Jefferson lui-même n'avait pu se faire longtemps illusion sur l'efficacité de l'embargo comme moyen de coercition diplomatique. Dès le mois de janvier 1808, ce n'était plus à ses yeux qu'un moyen de gagner du temps : « En retenant à l'intérieur nos vaisseaux, nos chargements et nos marins, l'embargo nous fait éviter la nécessité d'être entraînés par leur capture à une guerre immédiate. Jusqu'à ce que les belligérants retrouvent quelque sens moral, nous nous renfermerons chez nous ; cela donne du temps : le temps peut produire la paix en Europe, et la paix en Europe

[1] *American State Papers*, t. III, p. 232.

suspendra toute cause de querelle jusqu'au jour où une nouvelle guerre éclatera. Ce jour-là, notre dette sera payée, notre revenu dégagé, notre force augmentée [1].» Deux mois plus tard, le répit que l'embargo avait pour seul mérite de donner au gouvernement américain ne paraissait même pas à Jefferson devoir être bien long, tant cet expédient devenait à charge à la nation! « Lorsque le congrès se réunira au mois de décembre, » disait alors le président, « il aura à examiner à quel moment la durée de l'embargo devra être regardée comme un plus grand mal que la guerre [2]. » Et en effet cette mesure n'était pas seulement pour le pays une cause de ruine : ses conséquences politiques menaçaient de devenir aussi désastreuses que ses conséquences économiques. Dans les Etats commerçants et maritimes du Nord, la loi, d'abord frauduleusement éludée, fut bientôt ouvertement bravée. En vain Jefferson s'irritait et s'indignait, en vain il parlait d'un ton superbe de briser violemment toutes les résistances : le droit et la force lui faisaient à chaque instant défaut. Ni la législation pénale ni les moyens matériels de répression ne répondaient en Amérique aux besoins d'une politique oppressive et tracassière. Pour soumettre effectivement la population maritime des Etats-Unis au régime tyrannique de l'embargo, il aurait fallu dépenser autant d'argent, répandre autant de sang que pour la défendre effectivement contre les agressions de la Grande-Bretagne. L'une et l'autre entreprise étaient également

[1] *Works of Jefferson*, t. V, p. 227.
[2] *Works of Jefferson*, t. V, p. 265.

impossibles à un gouvernement qui n'avait pour toute armée régulière qu'un petit corps de six mille hommes, et pour toute marine qu'une flottille montée par quatorze cents matelots. Dans l'état où se trouvaient les forces militaires du pays, l'idée de faire la guerre et celle de maintenir l'embargo étaient également chimériques. Se croyant obligé de choisir entre ces deux folies, le congrès se prononça pour la seconde[1]. Jefferson se renferma prudemment dans le silence. La situation était fort critique, la fin de sa présidence approchait : « Sa loyauté lui fit un devoir de laisser le choix des décisions à ceux qui auraient à les exécuter, et de rester lui-même simple spectateur[2]. » Quelle que pût être cependant son opinion sur la politique à suivre, ses amis se souvenaient de lui avoir entendu répéter à plusieurs reprises que, si le congrès voulait décidément le maintien de l'embargo, il devait « légaliser tous les moyens qui pourraient être nécessaires pour arriver à ses fins[3]. » De nouvelles règles, antipathiques aux mœurs américaines, furent donc établies pour la recherche, la constatation et la répression des délits relatifs à l'embargo; des croiseurs en plus grand nombre furent mis à la disposition du président[4].

A la nouvelle de l'adoption de ces diverses mesures, les esprits entrèrent aussitôt en fermentation dans le nord de l'Amérique. A Boston, les navires qui se trouvaient dans le port mirent leur pavillon à mi-mât en

[1] 17 décembre 1808.
[2] *Works of Jefferson*, t. V, p. 387.
[3] *Works of Jefferson*, t. V, p. 336.
[4] 9 janvier 1809.

signe de deuil; les journaux fédéralistes parurent entourés d'une bordure noire et avec cette devise : « La liberté est morte ! » L'assemblée municipale se réunit, et déclara que les décisions du congrès étaient « arbitraires et inconstitutionnelles. » Dans plusieurs localités, les fonctionnaires chargés d'exécuter ces mesures donnèrent leur démission. Ceux qui restèrent à leur poste furent menacés par les commerçants d'être traînés devant la justice du pays, s'ils osaient pratiquer la moindre saisie. La législature du Massachusetts, tout en recommandant à ses concitoyens le calme et la soumission, s'associa à leurs protestations. Dans tous les États de la Nouvelle-Angleterre, les fédéralistes retrouvèrent comme par enchantement leur vieille influence. Le bruit se répandit bientôt sourdement que, tentée par ce retour de popularité, la coterie anglomane surnommée la junte d'Essex, dont John Adams avait secoué le joug à la fin de son administration, complotait la formation d'une confédération septentrionale sous le protectorat de la Grande-Bretagne. John Quincy Adams, le fils de l'ancien président, qui avait pour les *ultra* de son parti une inimitié héréditaire, accueillit et propagea ces rumeurs avec une haineuse crédulité. Il s'était rapproché des républicains, et son nom donnait à ses assertions sur l'état intérieur du parti fédéraliste un certain poids. Il affirmait confidentiellement à ses nouveaux amis de Washington que la conspiration était sérieuse, qu'elle avait de grandes chances de succès, et que, pour la déjouer, il ne fallait rien moins que la suppression de l'embargo. Un nouveau-venu dans le congrès, M. Joseph Story, homme d'esprit qui se donnait pour répu-

blicain, mais qui, en sa qualité d'habitant du district maritime de Salem, portait peu de bienveillance à la ruineuse chimère de Jefferson, confirma, non sans malice, le témoignage de son compatriote. Le congrès fut frappé de terreur, et la majorité républicaine se débanda ; ses chefs firent de vains efforts pour la rallier : elle n'entendait plus que la voix du fantôme évoqué par John Quincy Adams et par Story. Le 3 février 1809, Jefferson apprit tout à coup que les aveugles sectaires qui, treize mois auparavant, avaient à sa demande voté l'embargo d'urgence, sans examen, en séance secrète, venaient avec une égale précipitation de le sacrifier à un mouvement d'effroi. A peine remis de leur trouble, mais déjà confus de l'avoir éprouvé, les républicains se réunirent dès le surlendemain pour aviser aux moyens de réparer la honte d'une telle déroute, et ils décidèrent que le congrès reviendrait au moins partiellement sur son vote. Le régime de l'embargo ne disparut que pour être remplacé par celui du *non-intercourse;* les ports furent rouverts, mais tous rapports soit avec la France, soit avec la Grande-Bretagne, restèrent interdits au commerce américain.

Malgré l'empressement que la majorité mit à faire amende honorable, Jefferson ne put dissimuler le dépit que lui avait causé la marque de faiblesse et d'inconstance donnée par son parti : « Je pensais, » écrivait-il le 7 février 1809 à M. Thomas Mann Randolph, « je pensais que le congrès avait fermement arrêté de maintenir l'embargo jusqu'au mois de juin et de le remplacer alors par la guerre. Une révolution d'opinion aussi soudaine qu'inexplicable s'est produite la semaine der-

nière, principalement parmi les membres de la Nouvelle-Angleterre et du New-York. Saisis tout à coup d'une sorte de terreur panique, ils ont décidé que l'embargo serait levé le 4 mars, et à une telle majorité qu'un instant nous avons eu toute raison de croire qu'on ne pourrait les amener à le remplacer ni par la guerre ni par le *non-intercourse*,—et cela au moment où nous venions d'acquérir la conviction que la junte d'Essex, trompée dans son attente, désespérait d'entraîner le peuple du Nord, soit à une séparation, soit à une résistance armée[1] ! » Quoi qu'il en fût, Jefferson était trop optimiste pour pleurer longtemps sa mesure favorite ; dès le 2 mars 1809, écrivant à M. Dupont de Nemours, il trouvait à la condamnation de l'embargo d'excellentes raisons, et pour toute oraison funèbre de cette bizarre combinaison politique, il prononçait sur elle ces quelques paroles qui en sont la plus sanglante satire : « Nous avons supprimé l'embargo, parce que le sacrifice annuel de nos exportations pour une valeur de 50 millions représente le triple de ce que nous coûterait la guerre, sans compter qu'avec la guerre nous gagnerions quelque chose, tout en perdant moins qu'aujourd'hui... Du reste ce sont là des affaires que je laisse à régler à mon ami, M. Madison. D'ici à peu de jours, je me retire dans ma famille, au milieu de mes livres et de mes fermes. Ayant moi-même gagné le port, je jetterai sur mes amis qui luttent encore avec l'orage un regard d'anxiété sans doute, mais pas d'envie. Jamais prisonnier délivré de ses chaînes n'éprouvera le soulagement que je ressens

[1] *Works of Jefferson*, t. V, p. 424.

en secouant le joug du pouvoir. La nature m'avait destiné aux tranquilles recherches de la science, dont elle avait fait mes suprêmes délices ; mais les énormités du temps où j'ai vécu m'ont contraint à m'engager dans la résistance qu'on leur opposait, et à m'aventurer sur l'océan tumultueux des passions politiques. Je rends grâces à Dieu d'avoir pu échapper à leur fureur, exempt de blâme, et emportant avec moi les témoignages les plus consolants de l'approbation publique [1]. » Au moment même où il écrivait ces mots, le sénat lui donnait une preuve bien pénible de la fragilité des plus grandes influences dans les États démocratiques.

Jefferson avait eu le mérite d'être l'un des premiers parmi ses concitoyens à découvrir les liens naturels qui, en dépit de la diversité des institutions et des mœurs, devaient rapprocher les Etats-Unis de la Russie, puissance dont ils n'avaient rien à redouter, puisqu'elle n'aspirait pas à devenir maîtresse de l'Océan, et dont ils avaient beaucoup à espérer pour la défense des droits des neutres en Europe, comme pour le maintien de l'équilibre entre la France et la Grande-Bretagne, les deux nations dont la prépondérance absolue est le moins compatible avec la liberté des mers. Une correspondance personnelle, dont l'empereur Alexandre avait pris l'initiative avec une impériale coquetterie, s'était établie entre le mystique autocrate et le président philosophe. Jefferson crut que, pour rendre plus intime une entente aussi précieuse pour son pays, l'institution d'une mission américaine à Pétersbourg était nécessaire. Crai-

[1] *Works of Jefferson*, t.V, p. 432.

gnant sans doute d'être contrarié dans l'exécution de son dessein par quelque opposition subalterne, il profita d'une vacance du congrès pour le réaliser, et, usant des pouvoirs provisoires que la constitution donne au président dans l'intervalle des sessions, il nomma secrètement M. Short, son ami, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis en Russie [1], comptant bien que le sénat, placé en présence d'un fait accompli, ratifierait cette nomination dès qu'elle lui serait soumise. C'était d'ailleurs la dernière faveur qu'il eût à demander à son parti avant de rentrer dans la vie privée, et elle ne pouvait lui être refusée sans le faire tomber dans un grand ridicule aux yeux de l'Europe; mais c'étaient là des considérations trop délicates pour toucher bien vivement les amis de Jefferson : il avait souvent répété après eux, pour leur être agréable, que l'Amérique ne devait pas étendre ses relations diplomatiques, et qu'elle pouvait même, sans grand inconvénient, rappeler par esprit d'économie les ministres qu'elle payait à l'étranger. Le parti démocratique resta fidèle à ces principes. Le 8 mars 1809, l'ex-président Jefferson dut écrire à M. Short, qui avait déjà présenté ses lettres de créance à l'empereur Alexandre : « Je suis bien contrarié d'avoir à vous apprendre que le sénat a opposé son *veto* à votre nomination... Nous avions cru pouvoir compter que, si le sénat éprouvait quelque hésitation, il prendrait du temps, que nos amis dans cette assemblée nous adresseraient des questions, et nous donneraient l'occasion d'expliquer notre conduite et de réfuter les objections :

[1] 29 août 1808.

mais, à notre grande surprise, et avec une précipitation sans exemple, ils ont rejeté d'emblée notre demande... L'accueil fait par eux à ma dernière communication officielle ne m'a pas été insensible [1]. »

Acte choquant d'ingratitude de la part des sénateurs démocrates ! Les amis de Jefferson n'avaient pas assurément à se plaindre de lui. Il leur était toujours resté fidèle, et il avait si bien servi leurs intérêts qu'en se retirant, il les laissait en possession incontestée du pouvoir. Il avait mieux fait les affaires de son parti que celles de son pays, non par suite d'une coupable préméditation, mais par une conséquence naturelle du principe dont il avait fait la règle de toute sa politique. Il croyait sincèrement que le premier devoir d'un gouvernement républicain est de complaire aux masses, « de s'incorporer avec la volonté du peuple [2]. » Le peuple désirait le gouvernement à bon marché : Jefferson le lui donna. Le gouvernement à bon marché était incompatible avec le système de la paix armée : Jefferson proclama que ce système était une absurdité vieillie, une barbare tradition de l'ancien monde ; il affirma « qu'après avoir déjà donné tant d'autres leçons utiles à l'Europe, l'Amérique était destinée à lui apprendre encore qu'il y a des moyens pacifiques de réprimer l'injustice [3] ; » il inventa l'*embargo*. Ce moyen économique et pacifique de réprimer l'injustice fit subir aux États-Unis une perte annuelle de 50 millions de dollars, et conduisit à une guerre qui augmenta de 63 millions

[1] *Works of Jefferson*, t. V, p. 435.
[2] *Works of Jefferson*, t. VII, p. 9.
[3] *Works of Jefferson*, t. V, p. 115.

la dette nationale, que Jefferson avait cru diminuer de 35 millions par ses ruineuses épargnes. On dirait, à étudier l'histoire de son administration, qu'il avait pris à tâche de mettre à l'épreuve les maximes favorites de l'école radicale. L'épreuve a prononcé contre ces maximes. Les conséquences matérielles et immédiates de leur mise en pratique ont été dommageables aux États-Unis. Les conséquences morales et plus lointaines de la politique à laquelle elles ont présidé ont été pires encore. Le pouvoir exécutif ne s'est jamais relevé aux États-Unis de l'abaissement volontaire dans lequel il est tombé pendant la présidence de Jefferson; il n'a jamais retrouvé la part de dignité et d'indépendance que Jefferson lui a fait perdre, et il serait incapable d'exercer aujourd'hui sur la souveraineté populaire le salutaire contrôle que les auteurs de la constitution ont entendu établir, et que Washington a su pratiquer. La démocratie américaine est maintenant en possession du pouvoir absolu; elle n'a plus de gouvernants, elle n'a que des agents : aussi les choisit-elle, non en raison de leur valeur propre, mais en raison de leur exactitude à suivre les fluctuations de sa volonté. Jefferson l'a dit, et en ceci je me garderai de le contredire : « Il y a une aristocratie naturelle, fondée sur le talent et la vertu, qui semble destinée au gouvernement des sociétés, et de toutes les formes politiques la meilleure est celle qui pourvoit le plus efficacement à la pureté du triage de ces aristocrates naturels et à leur introduction dans le gouvernement [1]. » A en juger par l'expérience des États-

[1] Jefferson à John Adams ; Monticello, 28 octobre 1813. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 223.

Unis, la république démocratique, telle que Jefferson l'a conçue et pratiquée, est l'une des combinaisons les moins propres à assurer ce résultat. L'éloignement dans lequel les classes éclairées et indépendantes sont tenues en Amérique des affaires publiques est peut-être, parmi les faits contemporains, le plus inquiétant pour l'avenir de ce grand pays. Il a commencé à se produire sous la présidence de Jefferson, et il devait être en effet une conséquence presque inévitable de ses principes et de sa politique.

CHAPITRE XI

(1809-1826.)

Jefferson dans la retraite.—Monticello.—Jefferson agronome. —Son hospitalité.—Il aime la conversation et il évite la discussion. —Importance qu'il attache à la douceur des relations dans la vie privée.—Ses filles et la tendresse de ses soins pour elles.—La pureté de ses mœurs et celle de sa foi mises en question dans les journaux.—Ses instincts religieux et philosophiques.— Ses *Ana*.—Ses conseils à son parti.—La guerre de 1812.—Horreur que le despotisme de Napoléon inspire à Jefferson.—Sa confiance dans le succès définitif des institutions libres en Europe.—Ses inquiétudes sur l'avenir des États-Unis.—Il reste profondément radical.—Ses efforts pour le développement de l'instruction publique et des institutions municipales dans son État.—Il fonde l'université de la Virginie.—Jefferson essaye l'application des idées radicales à l'éducation de la jeunesse.—Ses espérances et ses mécomptes. —Mauvais état de ses affaires privées.—Vente de sa bibliothèque.—Mise en loterie de ses biens.—Insuccès de la souscription nationale organisée en sa faveur.—Sa dernière maladie.—Jefferson et John Adams meurent tous deux le 4 juillet 1826, jour anniversaire de la déclaration de l'indépendance.— Conclusion.

Lorsqu'au mois de mars 1809 Jefferson sortit définitivement de la vie publique, où il était entré quarante ans auparavant, il était encore en pleine possession de sa popularité comme de ses facultés. Il cédait la place à ses amis librement et de la meilleure grâce, avant que le déclin de l'âge ou l'inconstance de la fortune l'eussent averti de regagner son foyer : conduite spirituelle et sage, qui devait lui donner dans la retraite une sorte de prééminence sans responsabilité, dont il était très-propre

à goûter la douceur et à remplir les délicates obligations. La convenance parfaite qui marque sa sortie des affaires continue à caractériser les longues années de sa verte vieillesse. De toutes les épreuves auxquelles Jefferson a été mis, la retraite est peut-être celle dont il s'est tiré le plus à son honneur. Dans ses rapports avec ses anciens lieutenants, devenus ses successeurs, pas la moindre trace de jalousie, de dénigrement ou d'arrogance, nulle prétention à les guider et nulle hésitation à les servir de ses conseils, nul air d'indifférence dans la réserve et nulle pédanterie dans les avis : de la bienveillance, un confiant intérêt, une fidélité souvent très-utile : dans ses rapports avec ses anciens adversaires, beaucoup de courtoisie, souvent même un certain ton de laisser-aller, sans la moindre complaisance : accessible à tous, même aux indiscrets, mais d'un abord assez grave et au besoin assez froid pour décourager la familiarité : un train large, mais point fastueux, une hospitalité libérale jusqu'à être ruineuse sans apparence de prodigalité ; parfaitement en situation dans son rôle d'ancien chef de l'État devenu philosophe agronome. Une seule année de trop dans sa vie, la dernière, où le dérangement de sa fortune le conduisit à entretenir trop publiquement ses concitoyens de ses affaires privées et à énumérer trop longuement les services qui lui donnaient des droits à la reconnaissance des États-Unis.

Jefferson s'occupait déjà depuis quarante ans de créer, d'améliorer et d'embellir le vaste domaine où il alla se fixer en quittant la cité fédérale. La beauté du site l'avait déterminé dès 1769 à se construire un petit

pavillon au sommet du Monticello, colline élevée qui se rattache aux derniers contre-forts des Alleghanys, et d'où le paysage s'étend à perte de vue de la *Chaîne bleue* à la baie de la Chesapeake, souvent transformé par le phénomène du mirage, dont les merveilleuses illusions viennent ajouter encore à la variété et à la grandeur réelle des aspects. L'imagination sans doute excitée par ce magique spectacle, Jefferson avait un instant rêvé de rivaliser dans la décoration de son parc avec ces bizarres féeries de la nature. Un temple grec, à usage de bain, surmonté d'un toit chinois et sans cesse animé par les sons d'une harpe éolienne, une grotte et une cascade artificielles gardées par une nymphe endormie, des vers anglais sur le piédestal de la statue, des sentences latines enchâssées dans les troncs des arbres, des bêtes sauvages dans le bois sacré, et pour leur servir de monarque un élan resté bien « farouche ; » plus loin un petit temple gothique entouré des tombeaux de la famille, une pyramide de rochers élevée en mémoire d'un esclave favori, des arbres séculaires pour ajouter à la majesté du lieu, tels étaient en 1771 les ornements dont il parait par la pensée les jardins de Monticello ; telles étaient les ambitieuses visées qu'il consignait minutieusement dans son agenda de poche [1]. Il se contenta d'agrandir peu à peu sa maison, qu'il finit par transformer, après avoir vu l'Europe, en une assez agréable villa, dont le prétentieux péristyle contrastait singulièrement avec la barbare nudité des habitations que l'on construisait à cette époque en Amérique.

[1] *Life of Thomas Jefferson*, by Randall, t. I, p. 61.

Jefferson avait autant de goût pour l'agriculture que pour l'architecture. En 1809, malgré les brèches déjà faites à sa fortune par les crises financières de la révolution, par la passion de bâtir, par le goût des chevaux et des livres, par l'incurie de ses intendants, la nonchalance de ses nègres, l'insuffisance de ses traitements et l'action de l'embargo, il possédait encore de grands instruments de travail agricole: 10,000 acres de terre, 200 esclaves, 24 chevaux de travail, 10 mulets, 45 vaches, 76 bœufs, 98 moutons et 312 cochons, le tout représentant à peu près une valeur d'un million de francs[1]. La *Maison rustique du* XIXe *siècle* nous apprend qu'il fut le premier à donner mathématiquement la formule des courbures diverses que l'on doit donner au versoir des charrues pour obtenir dans certaines conditions déterminées la plus grande économie de forces. Il était très-savant en théorie agricole ; l'expérience ne lui manquait pas plus que la science, et il avait d'ailleurs beaucoup d'esprit d'observation. Très-exact à recueillir tous les faits qui lui passaient sous les yeux, très-méthodique, presque méticuleux dans la tenue de ses comptes, de ses tables météorologiques, de ses notes botaniques, il s'était créé une collection considérable de renseignements et de recettes agronomiques. Il marquait régulièrement trois fois par jour l'état de son thermomètre, et même au milieu des agitations politiques de sa jeunesse, aucun incident n'avait pu le faire manquer à cette coutume, pas même les débats du congrès sur la déclaration de l'indépendance. Le 4 juillet 1776,

[1] Randall, t. III, p. 326.—Tucker, t. II, p. 329.

le jour où elle fut définitivement adoptée, la température était, à une heure de l'après-midi, de 76 degrés Fahrenheit, l'agenda de l'auteur de la *déclaration* en fait foi, non sans mentionner les dépenses de la matinée : 27 shellings pour achat de sept paires de gants de femme et 37 sous donnés à un pauvre [1]. L'imperturbable minutie avec laquelle il observait et enregistrait les plus petits faits économiques ou scientifiques lui avait permis de se donner à la fin de son administration un vif plaisir, celui de dresser de sa plus belle main un état complet du marché aux légumes de Washington pendant les huit années de sa présidence, état qui indique, pour trente-sept variétés de légumes, l'époque de leur première et de leur dernière apparition sur le marché de la capitale pendant la période qu'il embrasse [2].

On est impropre aux affaires, grandes ou petites, lorsqu'on ne sait pas descendre aux détails ; mais en soi le goût des détails n'est pas plus l'indice certain d'un esprit pratique que la régularité dans les écritures n'est le signe infaillible d'une bonne administration. Malgré la variété des observations microscopiques auxquelles il s'était livré sur les phénomènes rustiques, malgré l'attention qu'il donnait aux moindres dépenses, Jefferson n'avait que peu d'aptitude aux affaires agricoles. Il était à la fois sujet aux fantaisies et aux idées fixes ; il manquait de discernement dans le choix de ses serviteurs, et l'excès de son optimisme l'entraînait constam-

[1] Randall, t. I, p. 179.
[2] Randall, t. I, p. 44.

ment, en dépit de son grand-livre, à se faire illusion sur le résultat de ses travaux et sur l'état de sa fortune, de telle façon qu'il s'endettait toujours en se croyant toujours à la veille de payer ses dettes. Le métier de fermier était d'ailleurs particulièrement difficile dans le moment où il l'entreprit. Par suite de la rupture des rapports commerciaux entre les Etats-Unis et l'Angleterre, les produits américains ne trouvaient plus de débouchés; les cultivateurs les plus habiles et les plus assidus perdaient leur argent et leur peine. Comment Jefferson aurait-il réussi, lui qui n'avait qu'un talent d'amateur, et dont l'esprit était occupé de tant d'autres objets : la politique, ses lectures, ses correspondants, sa famille, ses visiteurs?

L'expression d'homme public n'est pas aux Etats-Unis une figure de langage. Le public y acquiert, sur ceux auxquels il lui a plu d'accorder ses plus hautes faveurs, un véritable droit de propriété, droit imprescriptible, et que la retraite elle-même ne saurait éteindre. Un chef politique tant soit peu renommé n'échappe en Amérique à l'état d'instrument populaire que pour passer à l'état de *curiosité* nationale, que le premier venu se croit autorisé à visiter et à montrer. Jefferson fut, de tous les présidents, celui qui eut le premier et le plus à souffrir de cette impertinente prétention. De tous les points de l'Union, les touristes affluaient chez lui, transformant parfois Monticello en un véritable caravansérail. Les uns étaient munis de lettres d'introduction, et ils comptaient trouver le dîner et le gîte; d'autres ne se recommandaient que de leur admiration pour mettre leurs chevaux à l'écurie et s'instal-

ler de leur personne dans le salon. Le plus grand nombre se bornait à errer dans le jardin et dans la maison, cherchant une occasion de se trouver sur le passage de Jefferson. L'occasion se faisait-elle trop attendre, les impatients honteux entr'ouvraient doucement la porte de son cabinet pour jeter sur sa personne un regard furtif; les effrontés enfonçaient un carreau de la fenêtre pour le dévisager plus à leur aise. Jefferson était d'humeur facile, et il supportait en général ces brutales invasions avec une parfaite dignité. Cependant il ne pouvait toujours dissimuler l'expression de son déplaisir. Un soir qu'il était assis avec les siens sur son perron, deux cabriolets s'arrêtèrent devant la porte; un homme descendit de la première voiture, alla droit à Jefferson, et lui déclara sans plus de façons qu'il venait réclamer pour lui-même et pour ses amis le privilége qu'avait tout citoyen américain de présenter ses hommages au président et de visiter sa demeure. Le confiant inconnu s'attendait à être invité à passer la nuit; il n'obtint, pour toute réponse, que ces paroles: « J'ignorais, Monsieur, l'existence du privilége auquel vous faites allusion, » et il dut se retirer sans avoir pu prolonger l'entretien. La leçon était assurément bien légitime, et elle nous est racontée par un témoin digne de foi [1]. Un spirituel panégyriste de Jefferson a cru cependant devoir, dans l'intérêt de son héros, révoquer en doute la possibilité du fait, tant ce petit acte d'indépendance paraît aujourd'hui, de l'autre côté de l'Océan, attentatoire à la majesté du peuple souverain.

[1] M. Tucker dans sa *Vie de Jefferson*, t. II, p, 544.

Plutôt que d'avoir à multiplier de telles exécutions, Jefferson fuyait de temps en temps Monticello, et allait s'abriter à Poplar-Forest, domaine plus retiré où il s'était construit une maison pour pouvoir échapper pendant quelques mois de l'année à la nécessité de donner sa personne en spectacle aux indifférents et sa fortune en pâture aux commensaux trop nombreux que lui valait sa gloire : « Si Dieu me prête vie, » disait-il un jour tristement à son petit-fils, M. Thomas Jefferson Randolph, « je réduirai ma famille à la mendicité; mes hôtes dévoreront mon patrimoine [1]. » Et en effet il avait quelquefois à héberger simultanément jusqu'à cinquante personnes, presque toutes très-friandes de ses vins d'Europe et de sa cuisine à la française, le seul luxe qu'il se permît, luxe très-rare d'ailleurs à cette époque aux Etats-Unis, et dont les adversaires du grand *gallomane* avaient même fait un sujet de reproche et de plaisanterie : « Il n'y a pas à compter, » disait Patrick Henry, « sur les gens qui abjurent leur manger natal [2]. »

Jefferson était bien loin cependant de s'être tout à fait affranchi des manières de sa race. Il avait conservé une certaine réserve un peu roide dans l'accueil, qui trompait à première vue sur son humeur; mais il se détendait et s'animait vite, et au bout de quelques instants d'entretien, il avait dans la conversation le plus aimable abandon. Ses amis politiques lui reprochaient même d'être un peu trop communicatif et de se livrer

[1] Randall, t. III, p. 676.
[2] Randall, t. III, p. 508.

souvent à la discrétion d'interlocuteurs peu dignes de sa confiance. La moindre parole d'assentiment excitait sa sympathie et échauffait son esprit; la contradiction au contraire le refroidissait. Jefferson n'aimait pas la polémique ; il s'était fait toute sa vie une règle de politique et de politesse d'éviter dans le monde toute discussion directe, se croyant plus propre à agir par voie d'influence que par voie d'argumentation, et craignant beaucoup, pour lui-même comme pour les autres, les petits froissements qui naissent de la controverse. Aussi établissait-il en principe « qu'un homme de bonne compagnie ne doit jamais contredire personne. » — « Voilà, » écrivait-il à son petit-fils, M. Thomas Jefferson Randolph, « la règle de conduite qui avait fait du Dr Franklin l'homme le plus aimable de son temps. Il ne donnait son avis qu'en posant des questions, comme pour s'instruire, ou en suggérant des doutes. Quand j'entends une autre personne exprimer une opinion qui n'est pas la mienne, je me dis qu'elle a droit à son opinion comme moi à la mienne. Et pourquoi mettrais-je son idée en question ? Son erreur ne me fait aucun tort. Et qu'ai-je à faire de me transformer en don Quichotte voulant contraindre par la force d'un argument tous les hommes à n'avoir qu'une même pensée ? Mon interlocuteur rapporte-t-il inexactement un fait, je suppose qu'il trouve du plaisir à croire son récit vrai, et je n'ai pas le droit de lui enlever cette satisfaction. S'il sent le besoin de s'instruire, il me le dira, et alors je le renseignerai en termes mesurés ; mais s'il veut encore croire sa propre histoire, et s'il se montre disposé à disputer du fait avec moi, je l'écoute sans mot

dire. C'est son affaire, et non la mienne, s'il préfère l'erreur [1]. »

C'était à un enfant de quinze ans que Jefferson prêchait cette mondaine indifférence pour les erreurs d'autrui. Subordonnait-il l'amour de la vertu, comme celui de la vérité, à l'agrément de la vie ? On serait assez tenté de le croire, d'après les réflexions morales qu'il faisait au sujet de l'éducation du même enfant : « Sans être doué de cette brillante imagination qui captive, » écrivait-il au Dr Rush, « mon petit-fils a, je crois, un jugement sain, beaucoup d'esprit d'observation, et, ce que je place au-dessus de tout, de la bonne humeur, car c'est dans cet ordre que je classe les qualités morales : 1° la bonne humeur, 2° l'intégrité, 3° l'industrie, 4° la science. On peut chicaner sur la préférence que j'accorde à la première de ces qualités morales sur la seconde, et pourtant il n'est pas douteux que nous aimerions tous beaucoup mieux vivre avec un homme aimable et de mœurs faciles qu'avec un rigoriste chagrin [2]. » Façon un peu égoïste d'apprécier les caractères, mais qui prouve au moins l'importance que Jefferson attachait à la douceur des relations dans la vie privée. Les plaisirs de la lutte et du succès dans la vie publique ne lui avaient jamais suffi. Même aux époques les plus brillantes de sa carrière, il avait été pris de dégoût passager pour la politique, d'aspiration insatiable vers le repos domestique :

1 Jefferson à M. T. J. Randolph, 24 novembre 1808. — *Works of Jefferson*, t. V, p. 390.

2 Jefferson au Dr Rush, 3 janvier 1808. — *Works of Jefferson*, t. V, p, 225.

« Quand je pense aux joies ineffables de mon foyer, » écrivait-il de Philadelphie le 8 juin 1797 à sa fille aînée, madame Martha Jefferson Randolph, « je suis de plus en plus harassé des jalousies, de la haine, des passions malignes, des rancunes de cette scène, et je regrette de m'être jamais laissé entraîner à me replacer sous le regard du public. La tranquillité, tel sera désormais mon but. J'ai assez éprouvé les honneurs publics pour savoir que ce ne sont que de splendides tourments. Quelque disposé qu'un homme puisse être à rendre des services auxquels un certain nombre de ses concitoyens attachent du prix, il peut bien, lorsqu'il voit tant d'autres hommes les regarder comme une calamité publique, concevoir des doutes sur leur importance, et ne pas trouver l'aiguillon du devoir bien puissant[1]. » Et un peu plus tard, en 1799 : « Me trouvant ici sans un seul objet qui ne me soit étranger, et sevré de toutes délices, » écrivait-il à sa fille cadette, madame Maria Jefferson Eppes, qui venait de se marier, « je rêve avec plaisir à votre situation au milieu d'une bonne famille, qui vous aime et qui mérite tout votre amour. Continuez, ma chérie, à développer l'inestimable trésor de leur tendresse. Le cercle de nos proches est le seul dans lequel puisse se rencontrer une affection fidèle et durable, une de ces affections capables de résister à tous les changements et à toutes les chances. C'est à vrai dire l'unique sol sur lequel il vaille la peine de prodiguer la culture[2]. »

Resté veuf à trente-neuf ans, et appelé à tenir lieu

[1] Randall, t. II, p. 358.
[2] Randall, t. II, p. 481.

de mère à deux filles encore en bas âge, seules survivantes de six enfants, Jefferson les avait élevées avec la tendresse la plus grave, la plus vigilante et la plus sensée, « comptant sur elles, » comme il le leur disait lui-même, « pour rendre heureux et serein le soir d'une vie dont le matin avait été assombri par tant de pertes [1]. » Son espoir ne fut pas déçu ; elles devinrent pour lui de charmantes et modestes compagnes, trop respectées pour recevoir souvent la confidence de ses intrigues, de ses calculs et de ses haines politiques, mais assez aimées pour avoir le privilége de provoquer l'épanchement de ses sentiments les plus élevés et les plus aimables.

Malgré les dénégations répétées de la famille et des amis de Jefferson, ses adversaires persistent à affirmer que ces nobles affections ne lui suffisaient pas, et qu'il recherchait de subalternes plaisirs dans la compagnie de ses servantes. Je ne veux ni ne puis me prononcer sur cette question tant débattue, et à laquelle je ne fais allusion que parce qu'elle a tenu autrefois une grande place dans la polémique des journaux américains, polémique choquante, mais dont l'histoire ne peut se dispenser de faire mention, ne fût-ce que pour rendre odieuse la grossièreté des habitudes politiques du temps.

Ce n'était pas seulement dans les secrètes profondeurs de la vie privée que les partis allaient chercher des armes, c'était dans les profondeurs plus obscures encore des âmes elles-mêmes qu'ils prétendaient intro-

[1] Randall, t. I, p. 469.

duire un public habitué à soumettre la pureté de la foi aussi bien que la pureté des mœurs aux épreuves d'une sorte d'inquisition populaire. Jefferson était sans cesse cité à la barre de l'opinion pour répondre de ses sentiments religieux. De semblables atteintes aux droits de la conscience le révoltaient et le troublaient également [1]. Pas assez hardi pour affronter le pieux despotisme de l'opinion, et trop fier néanmoins pour s'y soumettre, il ne savait protester contre ces perfides enquêtes sur l'état de son âme que par un silence systématique. Même au milieu des siens, il parlait fort peu de ses croyances personnelles, autant par égard pour la liberté de ses enfants que par souci de la sienne propre. Quelques banalités respectueuses sur les bienfaits du christianisme, insérées dans ses messages et ses adresses au congrès, telles étaient les seules professions de foi qu'il eût livrées à la méticuleuse analyse des théologiens. Né d'ailleurs au sein de l'Église épiscopale, il suivait assidûment les exercices du culte anglican, il contribuait régulièrement au soutien du pasteur de sa paroisse, il souscrivait généreusement en faveur de l'érection et de l'entretien des temples dans son comté; mais cette participation extérieure aux devoirs religieux ne trompait personne. On ne pouvait oublier les rapports intimes qu'il avait eus en France avec la coterie philosophique, la bienveillance excessive qu'au grand déplaisir de ses filles elles-mêmes, il avait témoignée, pendant son administration, à Thomas Paine, l'amitié qu'il avait professée pour Priestley,

[1] *Works of Jefferson*, t. IV, p. 477, 478, 480.

l'obstination avec laquelle il s'était refusé à décréter, comme président, des jeûnes et des prières publiques, enfin l'acharnement qu'il avait mis à opérer en Virginie la séparation absolue de l'Eglise et de l'État. Jefferson passait donc pour un « infidèle, » et, comme tel, il était souvent exposé à être outragé dans la chaire chrétienne ou à être poursuivi jusque dans sa retraite par la sainte bienveillance d'obstinés convertisseurs. L'air impassible, il paraissait n'opposer aux insultes qu'une dédaigneuse indifférence, aux indiscrétions du zèle qu'une courtoise réserve ; mais, pour être contenue, sa colère intérieure contre le clergé n'en était pas moins forte : elle allait parfois jusqu'à la rage. Tout le vieux vocabulaire d'injures amassé par les libertins de tous les temps était secrètement à son usage, et il ne se consolait « de laisser à des esprits plus enthousiastes l'honneur d'exercer leur don-quichottisme contre la folie religieuse de leurs semblables, [1] » qu'en appelant tout bas « nécromanciens, saltimbanques, charlatans et pharisiens [2] » ceux qui le qualifiaient « d'athée, de déiste et de diable. [3] » M. Short, son ancien secrétaire de légation à Paris, et John Adams, son rival de 1801, redevenu son ami, avaient surtout le privilége de lire ses imprécations confidentielles contre les Églises et les sociétés chrétiennes de toute sorte,

[1] Jefferson à M. Charles Cass, 29 janvier 1815.—*Works of Jefferson*, t. VI, p. 413.—Jefferson au D[r] Waterhouse, 29 juillet 1822. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 257.

[2] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 413.

[3] Jefferson à madame M. Harrison Smith, 6 août 1816.— *Works of Jefferson*, t. VII, p. 28.

catholique ou presbytérienne, calviniste ou arminienne, quakers ou jésuites. Pas de clergé , pas de missions évangéliques auprès des peuples païens, pas de sectes, pas de dogmes, c'était le refrain que ramenait sans cesse sous sa plume une sorte de monomanie sénile[1]. Les unitaires de l'école de Channing avaient seuls trouvé grâce devant lui, et encore leur reprochait-il d'avoir une foi trop ardente, un système trop complet et des idées trop arrêtées[2]. Le mépris de Jefferson pour la métaphysique égalait presque sa haine pour la théologie. Il n'avait sur les questions philosophiques et religieuses que des instincts vagues[3], souvent contradictoires, qu'il exprimait sans le moindre souci de la propriété des termes et de l'enchaînement naturel des idées. Il se disait tour à tour épicurien[4] et chrétien[5], matérialiste[6] et partisan de l'immortalité de l'âme[7]. Au fond, et à vrai dire, c'était un libre penseur, sans méthode et sans doctrine, qui n'attachait

[1] *Works of Jefferson*, t. V, p. 492; t. VI, p. 412; t. VII, p. 28, 43, 62, 66, 127, 128, 157.

[2] *Works of Jefferson*, t. VII, p. 210, 245, 252, 266, 269.

[3] Jefferson écrivait lui-même le 16 mai 1820, au général Taylor : « Whatever my religious creed may be, and erhaps I do not exactly know myself, it is a pleasure to reflect that my conduct has not brought discredit to my friends. » — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 163.

[4] « As you say of yourself, I too am an Epicurian. » Jefferson à M. Short, 31 octobre 1819. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 138. Voyez encore, t. IV, p. 479; t. VI, p. 518.

[5] « I am a real Christian. » Jefferson à M. C. Thompson. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 518.

[6] « I am a materialist. » *Works of Jefferson*, t. VII, p. 156, 170, 252.

[7] *Works of Jefferson*, t. IV, p. 422; t. VI, p. 210; t. VII, p. 169.

philosophiquement d'importance qu'à deux résultats : la destruction du respect pour l'ordre surnaturel et le maintien de la loi morale. Son prétendu christianisme n'allait pas au delà d'une adhésion impertinente à quelques-uns des préceptes moraux du Christ.

Pendant sa présidence, en 1803, entre la lecture d'une dépêche et celle d'un journal, il avait consacré quelques heures à découper dans les Évangiles et à coller dans un petit volume les passages qui lui paraissaient « porter vraiment l'empreinte de l'éloquence et de la belle imagination de Jésus, » rejetant comme indignes du maître une foule de « propos entachés d'ignorance, d'absurdité, de mensonge, de charlatanisme et d'imposture, qui lui avaient été prêtés par ses biographes [1]. » Ce travail fait, Jefferson en avait tiré un sommaire à sa façon des doctrines du Christ, sommaire qu'il communiqua solennellement, en 1803, à sa fille, madame Martha Jefferson Randolph, comme contenant l'expression de sa propre foi, et comme faisant justice des pieux libelles publiés contre lui [2], mais qu'il donna plus tard à M. Short pour la simple analyse d'un système autrefois professé par un homme de bien fort peu lettré, et tant soit peu visionnaire, dont il ne partageait pas toutes les vues, mais qu'il croyait devoir défendre contre l'accusation d'imposture à laquelle l'avaient exposé les récits fabuleux et les élucubrations théologiques de certains faux disciples, stupides ou fourbes, ignorants ou platoniciens : « Saint Paul, voilà, »

[1] Jefferson à M. Short, 13 avril 1820. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 156.
[2] Randall, t. III, p. 45, 556.

s'écriait-il, « le grand coryphée de cette bande de dupes et de coquins, voilà le premier corrupteur du christianisme [1] ! »

Platon, Calvin et Montesquieu partageaient avec saint Paul le privilége d'encourir la réprobation de Jefferson [2]. Si ce démocrate esprit fort n'était pas arrivé à trouver la formule précise de ses instincts philosophiques, il avait du moins su discerner avec un sens très-juste quels étaient, en métaphysique, en religion et en histoire, ses vrais ennemis et ses vrais amis. Il admirait l'idéologie matérialiste et la politique républicaine de M. de Tracy de toute la haine qu'il portait aux grands représentants du spiritualisme, du protestantisme dogmatique et de la monarchie tempérée. Non-seulement il avait fait traduire en anglais l'*Essai sur le génie et les ouvrages de Montesquieu* [3] comme le meilleur livre qui eût été écrit sur la science du gouvernement, mais il avait revu lui-même la traduction et exprimé ouvertement le désir de la voir dans les mains de toute la jeunesse américaine [4]. Malgré l'hyperbolique enthousiasme qu'il professait pour les

[1] *Works of Jefferson*, t. VII, p. 156, 164 ; t. VI, p. 354.

[2] *Works of Jefferson*, t. VII, p. 165, 280 ; t. V, p. 354 ; t. IV, p. 114, 374, 376 ; t. V, p. 219, 535, 539.

[3] M. Destutt de Tracy, qui connaissait bien le régime impérial, n'ayant pas osé publier son livre en Europe et sous son nom, avait envoyé son manuscrit à Jefferson avec prière de le faire traduire et paraître en Amérique (1810). La traduction révisée et patronnée par Jefferson fut ainsi publiée plusieurs années avant l'original; et lorsque celui-ci parut à Liége en 1817, l'éditeur le donna pour une traduction de l'ouvrage « imprimé en anglais sous les auspices du célèbre M. Jefferson. »

[4] *Works of Jefferson*, t. V, p. 535, 539, 551, 566 ; t. VI, p. 98, 109, 296, 541, 568.

ouvrages de M. de Tracy, il ne pouvait cependant se départir assez complétement du bon sens naturel à sa race pour accepter les conséquences extrêmes des principes développés par son auteur favori. Peu lui importait que l'idée de la république une et indivisible et celle du directoire exécutif fussent des corollaires de la théorie démocratique, il les repoussait à première vue comme dangereuses et absurdes [1]. En vain la morale de l'intérêt se donnait-elle très-légitimement pour fille du matérialisme : il la rejetait comme inefficace et vaine, sans nul souci de la logique [2].

M. de Tracy lui-même ne parvenait pas d'ailleurs à fixer longtemps l'attention de Jefferson sur de pures théories : « Je n'aime pas, » disait-il, « ce qui est uniquement abstrait et sans application immédiate à quelque science utile [3]. » Ce goût du positif se retrouve, principalement à la fin de sa vie, dans presque toutes ses appréciations littéraires. Il lisait beaucoup et de tout, mais pour le plaisir d'apprendre bien plus que pour celui d'admirer ou d'être ému. Il ne comprenait bien les œuvres d'imagination que lorsqu'elles avaient, comme la comédie, la satire ou le conte moral, un caractère instructif. Tout écrit essentiellement romanesque lui paraissait plus ou moins ridicule ou dangereux, dangereux surtout pour les femmes. Pas de romans, peu de poésie, une étude approfondie du fran-

[1] Jefferson à M. de Tracy, 26 janvier 1814.—*Works of Jefferson*, t. V, p. 567.

[2] *Works of Jefferson*, t. VII, p. 4, 39.

[3] Jefferson à J. Adams, 14 octobre 1816.— *Works of Jefferson*, t. VI, p. 39.

çais, « parce que le français est devenu par excellence la langue des sciences exactes, » quelques notions de dessin et de musique, de solides principes d'économie domestique, tel est le résumé des conseils qu'il adressait en 1818 à un père pour l'éducation de ses filles [1].

Jefferson n'avait pour lui-même aucune prétention littéraire. Il avait considérablement écrit, mais sans grand souci de la perfection et même de la correction du langage. Aller droit au fait, exprimer sa pensée naturellement et clairement, il n'avait pas d'autre règle ni d'autre besoin. Dans ses papiers d'Etat, dans ses *Notes sur la Virginie*, dans ses fragments de mémoires, dans ses *Ana*, dans sa correspondance privée, son style est toujours simple, quelquefois très-nerveux et très-piquant, plus rarement élevé. En somme, il maniait fort bien la langue des sciences et des affaires.

Les affaires et la part qu'il y avait prise continuaient à le préoccuper beaucoup dans sa retraite. La juste autorité dont jouissait alors la *Vie de Washington* par Marshall, livre très-défavorable au parti démocratique, lui donnait de l'inquiétude et de l'ennui. Sentant l'urgence d'administrer « un antidote [2] » à l'opinion, il avait cherché à susciter un historien démocrate en la personne du poëte jacobin Joel Barlow, auteur populaire d'une chanson en l'honneur de la guillotine sur l'air de *God save the king*. Barlow, un instant séduit par le

[1] Jefferson à M. Burwell, 14 mars 1818. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 102.

[2] Jefferson à M. Barlow, 16 avril 1811. — *Works of Jefferson*, t. V, p. 587, 476, 496.

projet d'injurier les fédéralistes, avait bientôt abandonné cette pensée pour entrer dans la carrière diplomatique. Resté sans historien et cependant résolu à ne pas rester sans vengeur, trop amoureux du repos pour raconter lui-même et de son vivant les annales de la république, trop homme de parti pour renoncer au dessein de ternir par un durable témoignage la mémoire de ses adversaires, Jefferson se mit à rechercher dans ses papiers et ses souvenirs les éléments d'une diffamation posthume. Il avait eu dès sa jeunesse le goût des petits faits et l'habitude de recueillir par écrit ceux qu'il entendait raconter. Ses notes vinrent puissamment en aide à sa mémoire affaiblie par l'âge. Pendant la présidence de Washington, il avait fait collection des commérages politiques de New-York et de Philadelphie, les plaçant successivement à leur date, pêle-mêle avec ses conversations et ses avis comme secrétaire d'Etat. Ce singulier assemblage de documents sérieux et de vieilles médisances réunies sans la moindre critique fut la source à laquelle il puisa ses assertions à l'usage de la postérité. Après avoir éliminé de ses carnets ce qui n'avait aucun intérêt politique, ce qui ne pouvait servir à donner une couleur anglaise et royaliste aux amis de Washington, après avoir choisi parmi les actes et les propos les plus compromettants attribués aux « monocrates », ceux dont il se souvenait à soixante-quinze ans comme vrais ou comme vraisemblables, il réunit sous le nom d'*Ana*[1] les fragments qui avaient survécu à sa révision; il mit en tête un

[1] *Works of Jefferson*, t. IX, p. 87-211.

morceau historique destiné à préparer l'impression que devaient produire tant d'anecdotes si perfidement rapprochées, et c'est dans ce recueil de petits faits, qui, vrais ou faux, tendent également à dénaturer la pensée des fédéralistes, que leurs détracteurs vont encore chercher des armes.

En même temps que Jefferson donnait secrètement ces mesquines satisfactions à sa haine pour ses compétiteurs vaincus, il entretenait avec John Adams la correspondance la plus amicale ; il lui parlait de leurs dissentiments passés d'un ton à la fois supérieur et libéral, et lorsque son vieil antagoniste, resté bouillant et batailleur à quatre-vingts ans, se montrait trop impatient de rengager la discussion, il se refusait à toute polémique inutile avec la dignité naturelle d'un homme de bonne compagnie et d'un victorieux [1].

C'était avec le même accent de supériorité que Jefferson reprochait aux républicains leurs querelles intestines, qu'il interposait ses bons offices entre leurs chefs rivaux, qu'il représentait aux anciens soldats de sa cause combien les motifs de leurs disputes étaient inférieurs aux raisons de leur union, travaillant encore de loin à rallier l'armée qu'il ne commandait plus. Lorsqu'il la conduisait lui-même au combat, il n'aurait pu lui parler d'un ton plus exaltant des grandes choses qu'elle pouvait accomplir par l'unité de ses mouvements, il n'aurait pu se montrer plus exigeant en fait de discipline, il n'aurait pu insister avec plus de vigueur sur les devoirs d'un homme de parti, qu'il

[1] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 125-127, 142-146, 155, 227 ; t. VII, p. 314.

le faisait en 1811 pour raffermir l'autorité de Madison, son successeur : « Si nous faisons schisme sur les questions de personne ou de conduite, » écrivait-il à un journaliste mutiné, le colonel Duane, « si nous n'agissons pas en phalange, comme à l'époque où nous avons délivré le pays des satellites de la monarchie, ce sera la défaite, je ne dirai pas de notre parti (le terme serait faux et dégradant), mais de notre nation, car les républicains sont la nation... Le dernier espoir de la liberté humaine en ce monde repose sur nous. A un intérêt de cet ordre, il faut sacrifier tous les attachements, toutes les inimitiés. Laissons donc le président libre de choisir ses propres coadjuteurs, de poursuivre sa propre politique ; soutenons-les, lui et eux, même lorsque nous nous croyons plus sages qu'eux, plus honnêtes qu'eux, ou mieux et plus largement renseignés sur la situation. Si nous marchons en masse, fût-ce même par les chemins les plus détournés, nous atteindrons le but ; mais si nous nous divisons en petites escouades, poursuivant chacune la route qui lui paraît la plus courte, nous deviendrons la facile conquête de ceux qui aujourd'hui peuvent à peine nous tenir en échec... Je le répète, point de schisme, ni sur les questions de personne, ni sur les questions de conduite. Les principes seuls peuvent justifier les schismes. Tant que le pouvoir dans mon pays, exécutif ou législatif, restera républicain, je serai avec lui, j'appuierai ses mesures, que je les trouve bonnes ou mauvaises [1]. »

[1] Jefferson au colonel Duane, 28 mars et 30 avril 1811.—*Works of Jefferson*, t. V, p. 577, 593.

Jefferson donna son appui a la politique belliqueuse de Madison en 1812; la trouva-t-il bonne ou mauvaise? Elle était fort contraire au « système quaker[1] » de gouvernement qu'il avait pratiqué lui-même pendant huit ans, et qu'il avait depuis préconisé auprès de Madison comme le plus utile au pays et le plus commode pour le pouvoir. Amortir la dette publique, tel était à ses yeux le premier intérêt de la nation[2]; ne protéger le commerce américain contre les spoliations de la France et de l'Angleterre que par des embargos, ne répondre à l'insolence des belligérants que par des notes diplomatiques et des règlements de douane, louvoyer, gagner du temps, en attendant le rétablissement de la paix générale, telle était, suivant lui, la seule conduite raisonnable à suivre dans les rapports avec l'Europe. Aussi ne regrettait-il guère dans le passé que les actes de son gouvernement par lesquels il avait, sous la pression populaire, dérogé à ces pacifiques principes[3], se félicitant de n'avoir pas été entraîné lui-même à la guerre par ces fautes inévitables, et souhaitant à Madison une semblable bonne fortune sans trop y compter: « Si la paix peut être maintenue, » lui écrivait-il le 17 mars 1809, « j'espère et je compte que vous aurez une administration facile. Je ne connais aucun gouvernement qui fût plus embarrassant à conduire en temps de guerre que le nôtre, en partie à

[1] Jefferson à Kosciusko, 13 avril 1811. — *Works of Jefferson*, t. V, p. 586.
[2] Jefferson à Gallatin, 11 octobre 1809. — *Works of Jefferson*, t. V, p. 477.
[3] *Works of Jefferson*, t. V, p. 472, 511, 529; t. VI, p. 53, 63.

cause du caractère licencieux et menteur de nos journaux, mais beaucoup aussi à cause de la crédulité merveilleuse avec laquelle les membres du congrès accueillent tous les mensonges courants,.., mal qui va s'accroissant à mesure que les sessions se prolongent, et en temps de guerre les sessions tendraient bien vite à devenir permanentes [1]. » Le prudent Madison n'était pas plus que son prédécesseur pressé de se donner de tels embarras ; il sentait d'ailleurs fort bien qu'une guerre avec la Grande-Bretagne serait la condamnation du système de paix non armée auquel il avait donné son concours, qu'elle prouverait l'inefficacité des embargos, qu'elle trouverait l'Amérique très-peu préparée à soutenir la lutte. La lutte n'en devenait pas moins de jour en jour plus difficile à éloigner. Le vice radical de la politique adoptée par Jefferson était précisément de devoir, avec le temps, produire le mal qu'elle se proposait d'éviter à tout prix. Les humiliations et les sacrifices excessifs qu'elle imposait au pays pour le soustraire à la nécessité de tirer l'épée ne pouvaient qu'accroître le mépris des Anglais pour l'Amérique et la haine des Américains pour l'Angleterre. Un parti de la guerre puissant, irrésistible, se forma en effet au sein même du parti républicain. Madison vit que sa réélection à la présidence serait compromise, s'il ne cédait pas au courant ; il se laissa aller à la dérive. Comme lui, Jefferson avait pour règle de ne jamais se séparer de la masse, « de poursuivre le bien public en marchant, avec la foule, le long des chemins battus [2]. » Il salua

[1] *Works of Jefferson*, t. V, p. 437.
[2] *Works of Jefferson*, t. V, p. 499.

la guerre avec enthousiasme, et son optimiste imagination lui représenta aussitôt les Anglais et les Espagnols chassés du continent américain [1], la Grande-Bretagne bouleversée par une révolution intérieure, puis ramenée par ses épreuves au sentiment du droit, et ne pesant plus dans les affaires du monde que pour y maintenir l'équilibre et pour remettre à l'ordre « son ancienne rivale en scélératesse [2]. » Rien ne l'arrêtait dans ses rêves victorieux. Sans doute l'ennemi serait maître de la mer, mais on pouvait, on devait la lui livrer : les États-Unis n'avaient que faire d'une marine ; des partisans de la Grande-Bretagne pouvaient seuls proposer de la combattre sur son élément ; l'élément des Américains c'était la terre américaine, et sur la terre américaine ils étaient irrésistibles [3] ! L'invasion du Canada ne serait qu'une marche ; Halifax donnerait plus de mal à enlever, mais ce serait l'affaire de quelques mois ; New-York pourrait être brûlé par la flotte britannique, mais le gouvernement de l'Union ne pouvait-il pas à son tour faire brûler Londres par des mercenaires anglais, aisément recrutés au milieu d'une population affamée et corrompue [4] ? L'épée était tirée ; il fallait que pleine justice fût faite. Point de trêve, point de relâche avant d'avoir obtenu le Canada en indemnité des mille navires

[1] Jefferson à Thomas Letre, 8 août 1812. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 79.
[2] Jefferson au Dr Crawford, 2 janvier 1812. — *Works of Jefferson*, t, VI, p. 33.
[3] Jefferson au général Kosciusko, 28 juin 1812. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 68.
[4] Jefferson au colonel Duane, 4 août 1812. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 75.

saisis par les croiseurs britanniques et des six mille matelots enlevés par la presse, avant d'avoir assuré pleine sécurité pour l'avenir à tout homme naviguant sous le pavillon américain ! Cela fait, la paix avec la Grande-Bretagne et la guerre avec la France [1] !

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées que l'événement dissipait ces flatteuses illusions d'un patriotisme un peu puéril et donnait tort à ces vues hasardées sur la conduite de la guerre. Pendant presque tout le cours des hostilités, Jefferson eut à déclamer contre « la trahison, l'incapacité ou la couardise [2] » des généraux dont il avait célébré à l'avance la marche triomphale, et à se réjouir, non sans quelque effort, de la gloire conquise par la petite marine dont il avait toujours comprimé le développement et prédit l'insuccès [3]. Son ardeur belliqueuse tomba vite ; il cessa de prédire la chute de la domination anglaise dans l'Amérique septentrionale pour parler avec amertume de la ruine des planteurs, du poids des taxes, de « l'extravagance financière » du congrès [4], des « sottes vanteries de la presse [5], » et lorsque la cité de Washington fut prise et brûlée presque sans résistance sous les yeux mêmes du président, le vieux patriote en était arrivé à soupirer

[1] Jefferson à M. Wright, 8 août 1812. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 78.

[2] Jefferson au colonel Duane, 4 avril 1813. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 110, 80, 106.

[3] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 106, 110, 112.

[4] Jefferson à Short, 28 novembre 1814. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 400.

[5] Jefferson au colonel Monroe, 1er janvier 1815. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 408.

après la paix avec assez d'impatience pour regarder ce honteux échec comme une mortification salutaire [1]. Le 22 novembre 1814, il écrivait à M. Short avec une tristesse courageuse : « Tout ce que j'attends de cette guerre, le voici : beaucoup de souffrances, de dures privations, et pour tout avantage celui d'apprendre à notre ennemi qu'il n'a rien à gagner avec nous par des injures gratuites. Quant à moi, cet état de choses m'oblige à faire le sacrifice de toute tranquillité et de tout confort pour le reste de mes jours, car bien que la faiblesse de l'âge me rende impropre aux services et aux souffrances des camps, grâce à la dépréciation absolue des produits qui devaient me procurer la subsistance et l'indépendance, je serai, comme Tantale, avec de l'eau jusqu'aux épaules et mourant de soif... Mais nous avons beau n'être pas tout à fait insensibles, nous n'aurons pas de faiblesse. Disons, comme lors de la guerre révolutionnaire : « Les maux de la résistance sont grands, ceux de la soumission seraient pires [2] ! » — Et à M. Correa de Serra, le 27 décembre 1814 : « Mon espoir est dans la paix... Notre devise, au début de cette guerre, était : *indemnité pour le passé, sécurité pour l'avenir*. Il faut renvoyer ce programme à la prochaine guerre, lorsque, désarmé et ayant fait banqueroute, notre ennemi sera moins capable d'insulter et de piller impunément le monde. Cela ne sera pas de mon temps. Une guerre comme celle de notre révolution, c'est assez dans une vie. La mienne s'est trop prolongée, puisqu'elle m'en a

[1] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 408.
[2] Jefferson à Short, 28 novembre 1814. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 400, 401.

fait voir une seconde. Je compte sur le *coup de grâce* avant la venue de la troisième. Pourtant, si l'Europe a des affaires à régler qui la conduisent à réduire à la paix et à l'ordre moral cet *hostis humani generis*, je le verrai avec plaisir, et je chanterai comme le vieux Siméon : *Nunc dimittis, Domine*. Quant à vous, *cura ut valeas, et me, ut amaris, ama* [1]. »

Comme Jefferson l'avait prévu, le gouvernement américain dut mettre fin à la guerre sans avoir atteint le but pour lequel il l'avait entreprise. Elle avait eu pour principal prétexte cette question de la presse des matelots qui, depuis 1793, était un continuel sujet de difficultés entre les États-Unis et l'Angleterre, et dont le règlement avait toujours été représenté par le parti républicain comme devant être la condition *sine qua non* de tout arrangement diplomatique avec la Grande-Bretagne. Le traité de Gand, pas plus que celui de 1794, si violemment attaqué par Jefferson, pas plus que celui de 1806, si légèrement rejeté par lui, ne contenait la moindre stipulation à ce sujet. Ce traité fut cependant «le bienvenu [2] » à Monticello, d'autant plus qu'il y arriva avec la nouvelle inespérée que la guerre avait fini sur un glorieux coup d'éclat, trop tardif pour agir sur les négociations de Gand, mais assez frappant pour valoir au peuple américain bien mieux qu'une bonne paix. C'est en effet à la victoire de la Nouvelle-Orléans qu'est due en grande partie l'impression mo-

[1] Jefferson à M. Correa de Serra, 27 décembre 1814.—*Works of Jefferson*, t. VI, p. 407.

[2] Jefferson au général Dearborne, 17 mars 1815.— *Works of Jefferson*, t. VI, p. 450.

rale qu'a laissée dans le monde la guerre de 1812, guerre imprudemment engagée, faiblement conduite, rarement heureuse, très-coûteuse, parfaitement stérile en résultats diplomatiques, et cependant utile en définitive au prestige des États-Unis, autant que féconde pour eux en leçons nécessaires. Leurs milices avaient été souvent battues, et parfois d'une façon honteuse; mais, grâce au général Jackson, le monde restait sous l'impression des choses merveilleuses qu'elles pouvaient accomplir, conduites par un chef entraînant et audacieux. Leur trop petite marine avait été peu à peu chassée presque entièrement de l'Océan par des forces supérieures; mais, avant de céder au nombre, elle avait enlevé plus de dix-sept cents navires à la première nation maritime du monde. Leur dette s'était considérablement accrue; mais ils avaient appris ce que coûte le gouvernement à bon marché et ce que vaut la politique quaker. C'est de la guerre de 1812 que datent le respect de l'Angleterre pour les Etats-Unis et ce que Jefferson appelait tristement « la manie navale de ses compatriotes [1], » double bienfait dont les Etats-Unis n'ont d'ailleurs aucun gré à savoir à l'administration qui le leur a valu sans le vouloir et sans le prévoir !

Le redoublement de haine contre la Grande-Bretagne que la guerre avait donné à Jefferson ne l'avait nullement réconcilié avec la tyrannie de Napoléon. Les abus du régime impérial soulevaient dans son âme une indignation généreuse qui s'exhalait en termes fort char-

[1] Jefferson au général Duane, 18 décembre 1813. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 211.

gés, dont la sincère exagération nous fait sourire aujourd'hui, mais qui n'en sont pas moins un signe frappant de l'horreur que Napoléon inspirait alors à ceux des amis de la liberté qui avaient le moins souffert de ses gigantesques folies, et qui semblaient le plus faits pour être touchés par la grandeur de son génie et de sa destinée. Après l'abdication de Fontainebleau, Jefferson écrivait à M. Short : « Vous parlez de votre retour possible en France, maintenant que Bonaparte est renversé. Je ne m'en étonne pas. La France, délivrée de ce monstre, doit être redevenue le pays le plus agréable du monde[1]. » La joie que lui causait « la chute de la bête[2] » n'était troublée que par la crainte que cette chute ne fût pas définitive. Il s'attristait en voyant renaître les méfiances et les colères réciproques des royalistes et des libéraux ; il s'inquiétait de l'amertume avec laquelle M. de La Fayette parlait déjà dans ses lettres « de l'illégalité d'une charte où la souveraineté du peuple était niée, des inconvenances, des insuffisances, des impossibilités de cette fabrication royale[3] ; » il lui rappelait et lui répétait doucement les sages conseils, malheureusement si peu écoutés, qu'il lui avait donnés en 1789 ; il l'engageait à ne pas se montrer trop ambitieux en fait de liberté, ni trop exigeant envers les Bourbons ; il insistait sur la nécessité de faire l'éducation libérale de la France : « Prenez garde, » disait-il, « lorsque la liberté, au

[1] Jefférson à M. Short, 28 novembre 1814. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 402.

[2] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 421.

[3] La Fayette à Jefferson, 14 août 1814. — *Mémoires* de La Fayette, t. V, p. 488.

lieu d'avoir pris racine dans les esprits et d'avoir grandi avec la raison publique, est recouvrée par la violence ou par quelque cause accidentelle, elle ne produit, chez un peuple qui n'y est point préparé, qu'une autre sorte de tyrannie, celle de la foule, du petit nombre ou d'un seul [1]. » Et à Dupont de Nemours, le 28 février 1815 : « J'ai à vous féliciter, et je le fais bien sincèrement, d'être revenu de Robespierre et de Bonaparte à votre situation anté-révolutionnaire. Vous en êtes à peu près où vous en étiez au jeu de Paume, le 20 juin 1789. Le roi vous aurait alors accordé par un pacte la liberté religieuse, la liberté de la presse, le jugement par jury, l'*habeas corpus*, et une législature représentative. A mes yeux, ce sont là les éléments essentiels qui constituent le gouvernement libre... Et bien que la dernière capitulation du roi ne me paraisse pas aller tout à fait jusque-là,... j'ai l'espoir que, par une pression constante et prudente, vos patriotes pourront obtenir de lui ce qui vous manque encore pour vous donner une mesure modérée de liberté et de sécurité. S'il n'en était pas ainsi, je craindrais beaucoup un retour à des mécontentements qui ramèneraient Bonaparte [2]. » Moins de trois mois après, Dupont de Nemours, dégoûté de l'indifférence avec laquelle la France avait laissé partir les Bourbons et revenir Bonaparte, et fatigué, comme il le disait lui-même, « de passer en un jour d'une main à l'autre comme une courtisane, » arrivait aux États-Unis,

[1] Jefferson à La Fayette, 14 février 1815.—*Works of Jefferson*, t. VI, p. 421.

[2] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 428.

où Jefferson l'accueillait par ces affligeantes paroles : « Vous désespérez de votre pays, et moi j'en désespère comme vous; le despotisme est maintenant fixé sur lui d'une façon permanente[1]. » Tous ceux qui ont désespéré de la France ont toujours fini par avoir tort. Trente-deux ans de bon et libre gouvernement ont infirmé le triste arrêt prononcé sur elle par l'un de ses plus optimistes amis. Jefferson n'attendit pas d'ailleurs pour reprendre espoir que des jours heureux fussent revenus pour la France : il fut sévère pour elle au milieu des humiliantes épreuves que lui attira le gouvernement des cent-jours; mais il comprit dès lors qu'elle se relèverait par la liberté: « Je souffre pour la France, » écrivait-il à M. Gallatin le 16 octobre 1815, « et pourtant on ne peut nier que, par les afflictions dont elle a si gratuitement et si méchamment accablé les autres peuples, elle n'ait mérité de dures représailles; car c'est une mauvaise excuse que de rejeter ces énormités sur l'homme qui l'y a poussée, et qui a été l'auteur de plus de malheurs et de souffrances dans le monde qu'aucune autre créature humaine avant lui. Après avoir détruit les libertés de son pays, il a épuisé toutes ses ressources physiques et morales pour satisfaire sa folle ambition et son esprit dominateur et tyrannique. Ses souffrances ne peuvent être trop grandes; mais je déplore celles des Français,... et je ne puis m'empêcher d'espérer qu'ils finiront par établir pour eux-mêmes un gouvernement de liberté sage et tempérée. Tant de science ne

[1] Jefferson à Dupont de Nemours, 15 mai 1815.— *Works of Jefferson*, t. VI, p. 457.

peut être perdue, tant de lumières répandues sur eux ne peuvent manquer de produire enfin quelque bien [1]. » Et comme John Adams trouvait dans nos malheurs la confirmation des sombres pronostics qu'il avait autrefois communiqués à Richard Price sur l'issue de la Révolution française, Jefferson lui écrivait : « Vos prophéties se sont trouvées plus vraies que les miennes ; mais bien qu'elles se soient réalisées jusqu'ici, je ne crois pas que cela exclue la possibilité d'un meilleur résultat final. L'idée du gouvernement représentatif a pris racine en Europe. Ses maîtres le sentent et cherchent à se sauver en offrant à leurs peuples des institutions représentatives, institutions illusoires au début, mais qui deviendront avec le temps réelles et puissantes. La France elle-même atteindra malgré tout le gouvernement représentatif. Vous remarquerez qu'il est en germe dans toutes les constitutions qui ont été demandées ou offertes,—dans celle qui a été demandée par le sénat, dans celle qui a été offerte par Bonaparte, dans celle qui a été octroyée par Louis XVIII.—L'idée a donc pris racine, et elle s'établira, quand même des rivières de sang devraient encore couler entre les Français et leur but [2]. »

Cette courageuse confiance dans le succès des institutions libres devait recevoir encore une douloureuse atteinte. L'Amérique elle-même devint l'occasion des amers soucis qui contribuèrent à empoisonner les dernières années de Jefferson, vieux, malade et ruiné. Tant

[1] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 499.
[2] 11 janvier 1816.—*Works of Jefferson*, t. VI, p. 525.

qu'il avait été activement mêlé aux affaires intérieures de l'Union, il avait travaillé et réussi à donner aux passions populaires d'autres mobiles, aux factions d'autres raisons d'être que ces rivalités d'États à États qui sont la pierre d'achoppement des républiques fédératives. Il n'avait assurément pas supprimé l'opposition de sentiments et d'intérêts entre le Nord et le Sud, il ne s'était même pas toujours interdit de l'exploiter au profit de ses vues ; mais, en prenant pour principal levier de sa politique des idées communes à toute une classe d'esprits indistinctement répandue dans tous les États, il avait habitué les partis à se faire les représentants, non d'une région géographique, mais d'un principe ou d'un intérêt général, et à se combattre sans ébranler l'Union. Cela avait même été son œuvre vraiment originale. Il vit cette œuvre mise à néant par les débats célèbres sur l'esclavage auxquels donna lieu l'admission du Missouri dans l'Union, débats malheureux, qui, en faisant des questions de prépondérance entre le Nord et le Sud la grande affaire et le vrai point de division des partis, ont replacé la confédération américaine dans la dangereuse ornière d'où elle n'est plus sortie. Le vieux patriote poussa un cri éloquent de colère et d'effroi : « Je m'étais fait une loi, » écrivait-il le 13 avril 1820 à M. Short, « de ne plus écrire sur la politique, de n'en plus parler, de n'y plus penser, d'ignorer absolument les affaires publiques. J'avais en conséquence cessé de lire les journaux ; mais la question du Missouri est venue me réveiller et me remplir d'alarme. Les vieilles divisions entre fédéralistes et républicains n'avaient rien de menaçant, parce qu'elles existaient au sein de chaque

État, parce qu'elles établissaient entre les diverses sections de l'Union des liens de fraternité et de parti; mais la coïncidence d'une ligne de démarcation morale et politique avec une ligne géographique, c'est là une idée qui, une fois conçue, ne pourra plus, j'en ai bien peur, s'effacer jamais de l'esprit. On la verra reparaître à chaque occasion, renouveler l'irritation, allumer enfin des haines si mortelles que la séparation deviendra préférable à d'éternelles discordes. J'ai été de ceux qui ont eu la foi la plus ferme dans la longue durée de notre Union; je commence à en douter beaucoup... Ma seule consolation est de penser que je ne vivrai pas assez longtemps pour assister à ce spectacle. Je n'envie pas à la génération présente la gloire d'avoir jeté au vent le fruit des sacrifices faits par ses pères, ni celle d'avoir donné un résultat désespérant à l'expérience qui devait décider si l'homme est capable de se gouverner lui-même. Cette trahison envers les espérances de l'humanité signalera son temps à l'histoire comme le revers de la médaille de ses prédécesseurs[1]. »

L'image du démembrement qui venait d'apparaître si réelle aux yeux de Jefferson ne put cependant chasser de son esprit le spectre de la centralisation et de l'oligarchie qu'il avait depuis si longtemps coutume d'invoquer pour les besoins de sa cause. Mettre ses amis politiques en garde contre les dangers auxquels l'inamovibilité de la magistrature fédérale exposait les institutions démocratiques, leur signaler les membres de la haute cour comme des ennemis intérieurs sans cesse

[1] *Works of Jefferson*, t. VII, p. 158.

occupés à miner sourdement les pouvoirs locaux, c'était une ancienne habitude, devenue à la longue la manie d'un vieillard oisif et actif. Plus Jefferson s'éloignait des affaires, plus son radicalisme prenait un caractère absolu. Au milieu des champs, il remontait aux premiers principes de sa politique, et il en déduisait les conséquences extrêmes avec une rigueur logique qui alarmait ses plus enthousiastes admirateurs. Malgré le désir impatient qu'éprouvaient ses amis virginiens d'introduire quelques réformes dans la constitution de leur État, ils se décidèrent à ne pas les opérer de son vivant par la crainte de subir outre mesure l'influence des doctrines radicales que l'illustre solitaire de Monticello développait tout bas à l'oreille de tout venant[1]. En dépit de leur ferveur démocratique, les grands planteurs virginiens restaient fiers d'avoir été autrefois des aristocrates, et de pouvoir montrer encore dans l'organisation administrative de leur État quelques traces de l'ancien régime. Comment n'auraient-ils pas été un peu surpris d'apprendre que les traditions n'ont rien de respectable, que la durée des institutions doit être limitée à celle de la génération qui les a conçues, et qu'en conséquence, toute société humaine doit faire table rase du passé tous les dix-neuf ans [2]? » Et Jefferson n'en restait pas là; il avançait hardiment que les meilleurs impôts sont ceux qui, « en pesant exclusivement sur les riches, tiennent lieu de loi

[1] *Life of Jefferson*, by Tucker, t. II, p. 433,

[2] Jefferson à Samuel Kerchival, 12 juillet 1816.— *Works of Jefferson*, t. VII, p. 15, 16.

agraire [1], » que la meilleure république est celle où « chaque citoyen a une part égale dans la direction des affaires [2], » que les meilleurs gouvernements sont ceux que le peuple réduit au rôle d'*agents* [3]; et il se prononçait en conséquence pour le principe du suffrage universel [4], du mandat impératif [5] et des élections à court terme [6]. Tombées de ses lèvres ou de sa plume, même sur le ton de la confidence, de telles professions de foi ne pouvaient rester ignorées du public. Et pourtant l'indiscret, mais sagace politique, sentait fort bien lui-même qu'elles « devaient révolter beaucoup de braves gens [7], » en Virginie, et nuire aux deux seuls projets qu'il eût vraiment à cœur, aux deux mesures qu'il regardait comme les ancres de salut de la république, et dont il se disait décidé à poursuivre la réalisation « jusqu'à son dernier soupir : » le développement de l'instruction publique et la subdivision des comtés en districts municipaux [8].

Ces deux questions se rattachaient depuis longtemps l'une à l'autre dans son esprit. De 1776 à 1779, lorsqu'il

[1] *Works of Jefferson*, t. V, p. 584, 586; t. VII, p. 110.

[2] Jefferson à Samuel Kerchival, 12 juillet 1816. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 10.

[3] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 213, 604-608; t. VII, p. 9-17 35-37, 319.

[4] Jefferson à Samuel Kerchival, 12 juillet 1816. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 13.

[5] Jefferson à John Taylor, 28 mai 1816. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 605.

[6] *Works of Jefferson*, t. VI, p. 213; t. VII, p. 11, 12.

[7] *Works of Jefferson*, t. VII, p. 35.

[8] Jefferson à J. C. Cabell, 31 janvier 1814. — *Works of Jefferson*, t. VI, p 311; t. V, p. 525.

s'occupait, avec MM. Pendleton, Lee, Mason et Wythe, de mettre la vieille législation de la Virginie en harmonie avec ses institutions nouvelles, il avait fait le plan d'un système général d'instruction publique, d'après lequel chaque comté aurait été partagé en districts d'une dimension telle que la population de tout district fût à portée de l'école primaire qui devait y être établie. Mais le bill n'avait été voté qu'en 1796, Jefferson n'avait pu en surveiller l'élaboration définitive, et la législature y avait introduit une disposition qui le rendait illusoire; elle avait en effet conféré implicitement aux cours de comté le droit de ne pas exécuter la loi en les chargeant de fixer elles-mêmes le jour où elle serait appliquée dans leur circonscription [1], acte de faiblesse d'autant plus imprudent que la population des comtés n'avait aucun moyen d'action sur ses magistrats, et que ceux-ci se montraient en général peu zélés pour la cause de l'instruction primaire.

Le système communal de la Nouvelle-Angleterre, tel que l'a si bien décrit M. de Tocqueville, ne peut donner aucune idée de l'organisation administrative qu'avait alors la Virginie. Entre l'État et le citoyen, point d'autre pouvoir intermédiaire que la cour de comté, corps judiciaire et administratif que sa constitution rendait à la fois tout-puissant et irresponsable. Composé de magistrats nommés par lui-même, il était seul chargé, dans une circonscription souvent plus étendue qu'un arrondissement français, de la justice, de la police, des routes, des milices, de la nomination aux petits emplois admi-

[1] Autobiography.—*Works of Jefferson*, t. I, p. 47,48.

nistratifs et militaires, du vote et de l'assiette des taxes locales ; il gouvernait seul et sans contrôle toutes les affaires du comté [1]. Une telle combinaison prêtait assurément à la critique. Le pouvoir municipal s'exerçait de trop loin et par une petite oligarchie trop étroite et trop absolue : les intérêts et les sentiments des administrés pouvaient trop facilement être ignorés ou méconnus par l'administration, la vie communale était nulle, l'indifférence politique assez générale dans les masses; mais la Virginie avait l'habitude et le goût de ce régime aristocratique. En fait, les abus étaient rares ; la non-exécution de la loi sur l'enseignement primaire était beaucoup plus imputable à la législature qu'aux cours de comté, et quand même le contraire eût été vrai, on ne pouvait que compromettre la cause des écoles en la liant ouvertement à celle d'une réforme radicale dans l'administration de l'État; on ne pouvait que susciter des obstacles à la création des districts scolaires en avouant qu'on les destinait à devenir les noyaux de petites communes plus démocratiques encore dans leur organisation que celles du Massachusetts. Ce fut la faute commise par Jefferson ; il montra trop à ses amis virginiens la profondeur de son dessein, et malgré le soin qu'il prit de s'adresser à leurs sentiments de rivalité à l'égard du Nord, malgré l'habileté avec laquelle il leur peignit l'action vivifiante que les libertés municipales exerçaient dans la Nouvelle-Angleterre et la force agressive que l'intervention constante des masses

[1] *Life of Jefferson*, by Tucker, t. II, p. 419.— *Works of Jefferson*, t. VI, p. 606 ; t. VII, p. 10.

dans les affaires publiques donnait à cette petite fraction de l'Union, il s'imposa vainement la loi, « à l'imitation de Caton terminant tous ses discours par le *Carthago delenda est*, de terminer tous ses avis par un : *Divisez les comtés en districts* [1]. »

Il se consola en fondant l'université de la Virginie, œuvre très-difficile, qui fut l'amusement et l'honneur de ses vieux jours. L'enseignement supérieur était encore plus négligé et moins populaire en Virginie que l'enseignement primaire. Le collége de *William and Mary*, où Jefferson avait achevé ses études, était tombé en décadence, et l'on ne pouvait plus songer à le relever. Établi dans un lieu malsain, fermé par sa vieille discipline aux dissidents, presque désert et ne vivant que de sa dotation, c'était le contraire de la brillante université, « organisée à la moderne, » à laquelle Jefferson n'avait cessé de rêver depuis la révolution [2]. Mais la création d'un tel foyer intellectuel devait être fort coûteuse, et malgré tout leur désir d'être agréables à Jefferson, ses amis ne se montraient guère disposés à en faire eux-mêmes les frais. Une souscription ouverte en 1814 ne produisit à grand'peine que 44,000 dollars; il fallut s'adresser à la législature. Jefferson dépensa, pour lui arracher de l'argent, de véritables trésors de finesse, d'activité et de persévérance, poursuivant les membres de ses lettres et de ses dis-

[1] Jefferson à J. C. Cabell, 2 février 1816. — *Works of Jefferson*, t. VI, p. 543, 544.

[2] Jefferson au Dr Priestley, 18 janvier 1800. — *Works of Jefferson*, t. IV, p. 312. Voyez encore, p. 316, 462; t. VI, p. 294, 372, 390, 537.

cours, leur parlant tantôt du salut de la république et de la démocratie, tantôt des intérêts du Sud mis en péril par l'usage d'envoyer leurs enfants dans les universités abolitionnistes du Nord[1], se faisant abandonner par la Virginie au profit de son œuvre de mauvaises créances sur le gouvernement de l'Union, usant de tout son crédit à Washington pour les recouvrer, puis se prévalant à Richmond de ses succès inattendus pour demander davantage.

Le 1er août 1818, une commission chargée par la législature de choisir l'emplacement de la nouvelle université se réunit enfin sous la présidence de Jefferson. Madison et Monroe n'étaient venus y siéger que pour s'effacer et pour augmenter par les marques de leur déférence le prestige de l'habile patriarche. D'un accord tacite et unanime, on le laissa maître de diriger à sa guise l'exécution du projet qu'il avait conçu. L'emplacement de l'université fut fixé à quatre milles de Monticello. Jefferson put ainsi se donner habituellement le plaisir de se rendre à cheval sur les lieux où devait s'élever le bâtiment, de se livrer à sa passion pour l'architecture, de surveiller lui-même les ouvriers, de les aiguillonner, de montrer les travaux aux étrangers que son renom attirait dans la contrée. Les heures qu'il passait au milieu des fondements de sa chère université étaient les meilleures de sa vie, malgré les railleries et les colères qu'attiraient sur lui la bizarrerie des constructions, l'excès des dépenses, le choix présumé de professeurs, tous étrangers, disait le

[1] Randall, t. III, p. 455.

clergé, tous irréligieux, tous indignes de la confiance de parents chrétiens. Il s'entendait appeler visionnaire, prodigue, athée ; il laissait dire, manœuvrait avec d'autant plus d'art au milieu des écueils, et dosait prudemment ses appels à la bourse publique.

Le 1er avril 1825, l'université s'ouvrit : tous les obstacles semblaient surmontés, tous les cœurs étaient contents ; étudiants et professeurs portaient avec une égale joie leurs yeux sur l'avenir ; tout semblait devoir être facile dans leurs rapports et agréable dans leur vie. Jefferson était radieux : enfin il allait pouvoir essayer l'application de la politique républicaine et démocratique à l'éducation ; enfin il allait prouver que la jeunesse, comme le peuple, n'est jamais mieux gouvernée que lorsqu'on lui confie le gouvernement d'elle-même. D'amers déboires l'attendaient. Malgré de fréquents appels *à la raison et au patriotisme* des étudiants, ils ne restèrent pas toujours vertueux ; le jugement par jury, appliqué aux délits universitaires, ne produisit que des acquittements. Le désordre devint habituel ; la révolte éclata, violente, brutale. Profondément mortifié, Jefferson se rendit sur les lieux avec les inspecteurs universitaires. Madison l'accompagnait. Ils parlèrent tous deux sévèrement aux mutins, et sommèrent les meneurs de se livrer. Deux ou trois sortirent des rangs, l'air confus ; parmi eux, le propre neveu de Jefferson. Le ferme vieillard ne put contenir son indignation, de véhémentes paroles tombèrent de ses lèvres ; le coupable fut immédiatement chassé. Voir son œuvre compromise, ses doctrines renversées, ses espérances détruites par la conduite de l'un des siens, c'était un des coups les

plus douloureux qu'il pût recevoir à une époque où les épreuves ne lui étaient pourtant pas épargnées [1].

Le dérangement de ses affaires l'avait placé, dès 1814, dans la dure nécessité d'entrer en négociation avec le congrès pour la vente de sa bibliothèque, et de la céder à vil prix, après d'offensants débats, dans la chambre des représentants, sur la moralité et la valeur des livres réunis à Monticello. Malgré ce pénible sacrifice, ses dettes n'avaient cessé de s'accroître. De mauvaises années, des crises agricoles et commerciales, jointes à ce qu'il appelait modestement lui-même « sa propre malhabileté [2] » l'avaient déjà conduit sur le penchant de la ruine, lorsque la banqueroute d'un de ses amis, qu'il avait cautionné pour 20,000 dollars, lui porta le « coup de grâce [3]. » Son gendre, M. Randolph, ruiné comme lui, mais aigri par le malheur, vivait solitaire, sombre, fantasque, inutile aux siens. A quatre-vingt-trois ans, Jefferson était forcé de s'avouer qu'après lui sa famille resterait sans ressource et sans appui : « Vous m'encouragez affectueusement à ne pas me laisser abattre, » écrivait-il le 8 février 1826 à son petit-fils de prédilection, M. Thomas Jefferson Randolph ; « mais, accablé comme je le suis par la maladie, la faiblesse, l'âge et des affaires embarrassées, cela est difficile. Pour

[1] Voyez le récit de deux professeurs de l'université, M. Tucker et le Dr Dunglison.—Tucker, t. II, p. 535-537.—Randall, t. III, p. 517-518.

[2] Jefferson à M. T. J. Randolph, 8 février 1826.—Randall, t. III, p. 531.

[3] Jefferson à Madison, 17 février 1826. — *Works of Jefferson*, t. VII, p. 433.

moi-même, je serais indifférent au renversement de ma fortune; mais je suis écrasé par la perspective de la situation dans laquelle je laisse ma famille. Ma bien-aimée fille, qui a été la compagne de ma jeunesse et le soutien de ma vieillesse, ses enfants, que j'ai appris à aimer comme les miens, en les voyant sans cesse autour de moi depuis leur berceau, tous ces êtres chéris laissés dans la gêne n'offrent à mon regard dans l'avenir que des spectacles navrants. Et peu m'importerait de terminer ma vie avec la ligne que j'écris, si je n'avais le sentiment que, dans le triste état d'esprit où les malheurs de votre père l'ont jeté, je puis encore être de quelque secours à la famille. » Puis, chassant tout sentiment d'amertume, et reprenant presque espoir au souvenir de son bonheur passé : « Peut-être après tout n'ai-je pas le droit de me plaindre, puisque ces malheurs ont été réservés pour mes derniers jours, qui ne peuvent pas être bien nombreux. Je dois reconnaître que j'ai traversé une longue vie, moins chargé d'afflictions que la plupart des hommes. J'ai eu pour lot une santé robuste, une raisonnable aisance, l'occasion d'être utile à mes concitoyens, une bonne part de leur estime, nul sujet de plainte contre le monde, qui m'a suffisamment honoré, et par-dessus tout une famille qui m'a béni de son affection, sans jamais me donner un moment de chagrin. Si ma dernière requête m'était accordée, je pourrais voir se terminer par un ciel sans nuage le soir d'une vie longue et sereine [1]. »

Quelle était cette dernière requête dont il était réduit

[1] Randall, t. III, p. 531

à regarder le succès comme la condition de sa paix d'esprit ? Une demande en autorisation de mettre ses biens en loterie ! Lui qui s'était autrefois imposé la loi morale « de ne jamais souscrire à une loterie, de ne jamais s'engager dans une entreprise aléatoire, quelque louable qu'en fût le but [1], » il s'abaissa jusqu'à écrire à l'usage de la législature et à son propre profit un petit traité intitulé : *Réflexions sur les loteries* [2], où il s'attachait à prouver que tout est aléatoire en ce monde, et que la passion du hasard, loin d'être immorale, est le principal ressort de l'activité humaine, où il entassait précédent sur précédent pour établir que sa demande n'avait rien d'insolite, où il énumérait les titres exceptionnels qu'il avait à une faveur commune : douze charges diverses remplies avec honneur, soixante-dix ans passés au service de l'État, le parti fédéraliste écrasé, la législation civile de la Virginie rendue démocratique, l'université fondée : « Et tout ce que je demande, » ajoutait-il, « c'est la permission de vendre librement mes propres biens pour payer mes dettes, de les vendre, dis-je, non de les *sacrifier*, non de les livrer en pâture à des spéculateurs qui s'enrichiraient de mes dépouilles, sans me donner les moyens de payer ceux qui ont eu confiance dans ma bonne foi, et en me laissant moi-même sans ressource dans cette dernière phase de la vie où la vigueur s'éteint [3]. »

[1] Jefferson à un comité chargé d'organiser une loterie pour la création de l'*East Tennessee College*. 6 mai 1810. — *Works of Jefferson*, t. V, p. 52.

[2] *Works of Jefferson*, t. IX, p. 500-511. — Février 1826.

[3] *Works of Jefferson*, t. IX, p. 510.

La législature hésita. Jefferson eut un poignant serrement de cœur. « On m'apprend à m'estimer ce que je vaux [1], » écrivait-il le 15 février 1826 à son ami M. Cabell. Et deux jours plus tard, après avoir expliqué à Madison que la dépréciation dont les immeubles étaient alors frappés en Virginie rendrait désastreuse toute vente pure et simple, tandis que la loterie lui permettrait au moins de conserver l'habitation de Monticello : « Si l'on me refuse, » disait Jefferson, « il faudra vendre tout ce que je possède ici, presque tout ce que j'ai dans le comté de Bedford, me transporter là avec ma famille, m'établir dans un lieu où je n'ai pas même une hutte de bois pour reposer ma tête, et où je ne suis pas sûr de conserver assez de terre pour mon tombeau. Mais pourquoi vous affliger de ces détails? Vraiment, je ne saurais le dire, à moins que l'épanchement dans le cœur d'un ami ne diminue la peine; l'amitié qui a subsisté entre nous depuis un demi-siècle, l'harmonie de nos principes et de nos travaux politiques, ont été pour moi une source constante de bonheur. Et lorsque, franchissant, comme je serai bientôt appelé à le faire, les bornes de cette vie, je ne serai plus à portée de donner mes soins à l'université, ce sera pour moi une consolation de laisser cette institution sous votre garde.... Vous avez été pour moi une colonne d'appui pendant ma vie. Prenez soin de moi quand je serai mort [2]. »

Après bien des tiraillements, le bill autorisant la loterie fut enfin voté. Dès que la situation de Jefferson fut

[1] Randall, t. III, p. 532.
[2] *Works of Jefferson*, t. VII, p. 434, 435.

connue du pays, un mouvement général de surprise et de sympathie se produisit partout. Les Etats-Unis ne pouvaient souffrir, disait-on, que les biens de Jefferson fussent vendus sous quelque forme que ce fût ; le public devait payer ses dettes. Une souscription nationale s'organisa aussitôt : à New-York, à Philadelphie, à Baltimore, on réunit des sommes considérables. Le projet de loterie fut imprudemment abandonné. L'enthousiasme, un instant grand et général, tomba vite, et la souscription, dont on s'était tant promis, ne produisit en définitive que 18,000 dollars, le quart à peine de la somme nécessaire pour libérer Jefferson [1]. Il fut assez heureux pour mourir avant de pouvoir se rendre compte de cette dernière et cruelle déception. A une maladie de la vessie dont il souffrait depuis plusieurs années vinrent s'ajouter, au printemps de 1826, les premiers symptômes d'une dyssenterie qu'il regarda tout de suite comme mortelle. Il fit son testament, mais ne changea rien à sa manière de vivre, s'obstinant, en dépit des siens, à continuer ses promenades solitaires à cheval et ses visites à l'université. Le 24 juin, se sentant fort affaibli, il manda son médecin, le Dr Dunglison. A première vue, celui-ci reconnut que le mal était sans remède. Jefferson consentit à laisser ses petits-enfants veiller alternativement auprès de lui. Jusqu'au 3 juillet, il resta en pleine possession de ses facultés, parlant d'un ton serein à ceux qui l'entouraient des luttes auxquelles il avait pris part, des calomnies dont il avait été l'objet, de ses vœux pour

[1] Tucker, t. II, p. 550.

l'université, de son amitié pour Madison, racontant avec grâce, presque avec gaieté, certains épisodes de la révolution, donnant d'affectueux conseils à tous les membres de sa famille, sans oublier les plus petits, mais silencieux sur la grande question de la vie à venir. Déjà bien près de sa fin et tombé dans un état habituel de somnolence, il fut réveillé en sursaut par quelque bruit, et crut que M. Hatch, le pasteur de sa paroisse, demandait à entrer :—« M. Hatch, » dit-il, « c'est un bon voisin, et, comme tel, je n'ai nulle objection à le voir. »—C'était la veille du 4 juillet 1826, le cinquantième anniversaire de la déclaration de l'indépendance, à laquelle son nom reste glorieusement attaché ; sa famille, ne pouvant plus songer à le conserver, espérait du moins qu'il vivrait assez pour voir encore une fois ce beau jour. Lui-même ne paraissait pas tout à fait étranger à ce désir. Vers les cinq heures du soir, croyant voir apparaître l'aube, il demanda si c'était le 4.—« Bientôt, » lui répondit-on.—Il se rendormit ; mais son sommeil était agité par le souvenir des grandes scènes de sa jeunesse. Tout à coup il se releva sur son séant, et, faisant mine d'écrire : — « Prévenez le comité de sûreté, » s'écria-t-il, « qu'on se tienne sur le qui-vive ! »—Lorsque minuit approcha, tous les assistants épiaient avec une solennelle anxiété la marche de l'horloge et le souffle de plus en plus faible du mourant. Son agonie se prolongea encore quelques heures : il expira à midi[1]. Peu d'instants après, à l'autre extrémité des États-Unis, au moment où tous les cœurs en Amérique s'élevaient

[1] Randall, t. III, p. 543-549.—Tucker, t. II, p. 552-555.

à Dieu pour célébrer la fête de l'indépendance, son compagnon dans les luttes contre la Grande-Bretagne, son concurrent dans les luttes pour la présidence, John Adams, le grand promoteur de la *déclaration*, s'éteignait à quatre-vingt-onze ans, en pensant, lui aussi, à l'œuvre qu'ils avaient accomplie ensemble, et en murmurant d'une voix à peine intelligible : — « Thomas Jefferson vit encore [1]. »

Quand la nouvelle de cette singulière et frappante coïncidence se répandit dans le pays, l'émotion fut profonde : le canon tonna, les navires mirent leur pavillon à mi-mât dans les ports de l'Union ; les journaux parurent entourés d'une bordure noire : les passions de parti s'imposèrent un instant silence ; les plus grands orateurs de l'Amérique confondirent la gloire des deux anciens rivaux dans de communes oraisons funèbres. Mais les meilleures émotions de la démocratie sont peu durables : elle oublie vite ses plus grands serviteurs. Six mois ne s'étaient pas écoulés que les meubles de Jefferson étaient mis à l'encan pour payer ses dettes, que Monticello et Poplar-Forest étaient affichés au coin des rues, et que la fille de celui que l'Amérique avait appelé « le père de la démocratie » n'avait plus un lieu où reposer sa tête.

Cette étude sur Jefferson a été écrite sans complai-

[1] *Works of John Adams*, t. I, p. 636.

sance pour les vices de la démocratie. Certaines personnes en concluront peut-être qu'elle a été inspirée par une humeur puérile contre l'état social qui tend à prévaloir dans le monde. Je ne veux pas qu'on puisse se méprendre sur ma pensée. L'état social démocratique est un fait dont les générations nouvelles doivent s'accommoder. Comme tout ce qui est humain, il est mêlé de bien et de mal, et l'on ne saurait prétendre à le rendre parfait; mais, en acceptant son existence et même son imperfection, les hommes qui portent leur regard vers l'avenir ne doivent pas se résigner lâchement à ses mauvaises tendances, comme à des forces fatales auxquelles on ne saurait résister.

Les fruits de la démocratie ne sont pas tous amers : elle en fait naître sous nos yeux de très-bons,—la diffusion du bien-être et des lumières dans les classes inférieures, le progrès des sentiments d'équité et d'humanité dans les classes supérieures; en bas, plus d'intelligence, plus d'activité, plus de force productive, plus d'indépendance, plus de dignité; en haut, une préoccupation plus constante du sort des masses; la richesse publique accrue en même temps que le respect pour la qualité d'homme. Ce sont là de grands et précieux bienfaits dont les cœurs généreux doivent se réjouir, ce sont là les œuvres de la démocratie moderne qu'ils doivent seconder.

Mais en même temps que la démocratie travaille utilement et justement à relever la condition des masses, elle leur inspire des prétentions iniques, également destructives de l'ordre et de la liberté; elle les expose à des tentations périlleuses contre lesquelles leur

bon sens et leur moralité ne peuvent les défendre que si ce bon sens et cette moralité sont soutenus à la fois par la fermeté des gens de bien dans les classes supérieures et par la force des institutions. Quand le grand nombre s'abandonne et qu'on l'abandonne à ses mauvais instincts, quand il n'est plus soumis à d'autres lois que sa volonté, il devient un tyran imprévoyant et fantasque. La souveraineté absolue ne convient point à la faiblesse humaine; les meilleurs sont enclins à en abuser et n'y ont aucun titre ; le vulgaire ne saurait en être plus digne, et en effet, partout où il exerce son empire, il prétend dominer à lui seul et pour lui seul ; il se croit dispensé d'avoir raison et droit ; il subordonne ses intérêts mêmes à ses fantaisies ; il s'habitue à n'accepter pour chefs que ceux qui obéissent à son bon plaisir, et il en vient alors à se choisir des gouvernants médiocres ou indignes, à bannir de ses conseils les intelligences et les existences qui dépassent la taille moyenne, à peser sur elles de sa masse écrasante, au risque de les énerver assez complétement pour qu'elles lui fassent défaut le jour où, dans un accès de bon sens provoqué par un grand péril public, il sentira le besoin d'être conduit par des hommes supérieurs. Une politique sans suite et sans souci de l'avenir, des lois instables, un pouvoir méprisé, une société à la fois agitée et uniforme, les esprits nivelés encore plus que les conditions, tels sont les mauvais effets que l'état social démocratique peut entraîner, qu'il doit entraîner partout où il ne trouve pas un puissant correctif dans les mœurs et dans les lois.

Après la révolution de 1848, la France a eu le sentiment, un sentiment profond, de tous les périls et de

toutes les hontes auxquels l'exposait le déchaînement des passions et des idées démocratiques. La bonne volonté et le courage ne lui ont pas manqué dans la lutte qu'elle a soutenue alors contre le mal dont elle se sentait atteinte; mais les institutions lui ont fait défaut, et elle s'est vite lassée de combattre héroïquement sans l'appui du moindre rempart, de se défendre elle-même et à elle seule.

Le pouvoir absolu, quels que soient d'ailleurs les voiles dont il s'enveloppe, répondrait-il mieux aux besoins de la France que la liberté mal organisée? Serait-il le soutien sur lequel elle devrait s'étayer à tout jamais pour ne pas tomber du côté où elle penche? Pourrait-il lui donner ce qu'elle regarde comme le bien suprême, la sécurité? Je ne le pense pas. Le pouvoir absolu ne saurait combattre les mauvais instincts des sociétés démocratiques. Par nature il les partage, et par politique il les flatte pour faire oublier le joug. Comme la démocratie, le pouvoir absolu a pour devise le principe corrupteur: *Stat pro ratione voluntas;* comme elle, il avilit les âmes en les habituant à se soumettre à la loi du bon plaisir; comme elle, il est l'ennemi de toute indépendance d'esprit et de condition, de toute supériorité qui n'est pas son ouvrage, de toute personne publique qui n'est pas un fonctionnaire salarié; comme la démocratie, le pouvoir absolu tend à niveler le pays, à raser les défenses naturelles de l'ordre et de la liberté, à détruire au sein de la nation ces diversités salutaires de situation, de sentiment, d'opinion, qui sont une des conditions de la santé des peuples; il travaille comme elle à donner à toutes les parties du corps

social cette uniformité funeste de tempérament qui au même moment les rend accessibles aux mêmes maux, et qui livre ainsi le pays tout entier à toutes les contagions, à celle de la léthargie comme à celle de la fièvre. Le pouvoir absolu conduit donc à la même démoralisation, à la même désorganisation que la démocratie livrée à elle-même, et il y conduit plus vite, parce que son action est plus constante, plus savante, plus latente, parce que ses adversaires sont plus déconcertés et plus désarmés. Et en même temps qu'il rend les peuples indignes de la liberté et incapables de se défendre par eux-mêmes contre le désordre, le pouvoir absolu ne peut répondre de maintenir l'ordre même matériel et présent, car il ne peut répondre de durer. Son existence est essentiellement factice et précaire. Condamné à miner autour de lui tout ce qui s'élève, tout ce qui résiste, tout ce qui servirait de soutien ou de fondement à un pouvoir régulier, il ne vit qu'à la condition de ne s'appuyer que sur lui-même, de toujours rester à la merci des ouragans, comme la maison bâtie sur le sable dont parle l'Évangile : « Et la pluie est tombée, et les torrents se sont débordés, et les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison-là; elle est tombée, et sa ruine a été grande. »

Sans un partage effectif de l'autorité entre des pouvoirs divers se limitant, se contrôlant, se soutenant les uns les autres, il n'y a point de stabilité pour l'État, il n'y a point de sécurité pour les citoyens, il n'y a point de correctif aux inconvénients de l'état social démocratique. Ce principe qui devrait être toujours présent à l'esprit des conservateurs français, a guidé la sage as-

semblée à laquelle les États-Unis doivent leur constitution. On a beaucoup dit et l'on répète sans cesse que la constitution des États-Unis repose tout entière sur le principe absolu de la souveraineté du peuple : c'est une grave erreur. Les membres de la convention de 1787 n'étaient rien moins que des radicaux ; ils s'étaient réunis pour donner un frein à la démocratie américaine ; ils portaient des regards d'admiration et de regret sur les institutions britanniques; ils enviaient à l'Angleterre sa forte et libérale aristocratie, et s'ils étaient résignés à se passer d'une chambre héréditaire, s'ils reconnaissaient l'impossibilité d'opposer en Amérique le pouvoir modérateur d'une classe privilégiée aux emportements de la foule, ils ne persistaient pas moins à vouloir que la puissance populaire fût soumise à un sérieux contrôle ; ils ne cherchaient pas moins à remplacer par des combinaisons conservatrices à l'usage de leur pays les vieilles garanties de la liberté anglaise. Ils acceptaient sans doute l'état social démocratique, mais en l'acceptant ils repoussaient toute la politique de l'école radicale. Pour s'en assurer, il suffit de comparer leur œuvre avec ses maximes.

La doctrine de l'école radicale peut se résumer ainsi : Tout homme a une volonté, seule loi de l'individu. Tous les hommes ont un droit égal à faire leur volonté ou du moins à concourir à la formation de la volonté générale, seule loi de la société. Recueillir et dénombrer les volontés individuelles, faire prévaloir la volonté générale, tel doit être le but, le seul but, de toute organisation politique. Aussi point de pouvoir qui n'émane directement du peuple et qui ne reste

constamment sous sa dépendance, point de fonction qui ne soit élective, point d'élection qui n'ait pour base la population et qui ne se fasse au suffrage universel, point de mandat qui ne soit impératif et révocable, ou pour le moins temporaire et à court terme.

La constitution des États-Unis porte successivement atteinte à toutes ces règles. Le sénat est élu, non par le peuple, mais par les législatures locales; et les divers États y ont le même nombre de représentants, quelle qu'en soit d'ailleurs la population. La magistrature fédérale n'est point élective, et elle est inamovible. La chambre des représentants seule est nommée directement par le peuple; mais en droit chaque État est libre de définir par sa loi d'élection ce qu'il entend par le peuple, et en fait le suffrage restreint s'est maintenu dans la plus grande partie de l'Union plusieurs années après l'adoption de la constitution. Enfin nul mandat n'est impératif; et celui des sénateurs dure six ans.

C'est pour avoir été conçue dans un esprit d'indépendance à l'endroit du principe de la souveraineté du nombre que la constitution des États-Unis a pu fournir à Washington le moyen de fonder un grand gouvernement; c'est pour avoir cessé depuis 1801 d'être appliquée conformément à l'esprit dans lequel elle avait été conçue que cette constitution n'a pas atteint pleinement le but que se proposaient les hommes qui l'ont faite. Depuis l'avénement de Jefferson au pouvoir, le frein qu'ils avaient voulu donner à la démocratie américaine a toujours été se relâchant; et son action est devenue si faible que le despotisme de la multitude serait aujourd'hui tout à fait insupportable en Amérique, s'il

n'était tempéré par deux circonstances accidentelles dont les États-Unis ont seuls le privilége : l'étendue gigantesque de leur territoire et l'ancienne division du pays en États distincts : « Notre république, » disait supérieurement Jefferson, « devra sa permanence à sa grande étendue et au petit nombre relatif de ceux qui pourront être entraînés à la fois par la même passion [1]... Quand la folie se propage sur certains points comme une peste, le reste du pays échappe à la contagion et tient bon jusqu'au moment où les points malades se rétablissent [2].... Les vrais boulevards de notre liberté, ce sont nos gouvernements d'État, et le pouvoir conservateur le plus sage qui ait jamais été imaginé par les hommes est celui dont notre révolution nous a trouvés déjà en possession.... La république a été perdue en France le jour où le parti de l'une et indivisible l'a emporté [3]. »

La république démocratique pouvait-elle, en France, échapper à cette cause de destruction? pouvait-elle se donner ces éléments exceptionnels de stabilité qu'elle rencontre aux États-Unis? Jefferson lui-même se serait bien gardé de l'affirmer. S'il est une utopie plus contraire au génie national des Français que la république une et indivisible, c'est assurément la république fédérative. L'unité de la France n'est pas le produit factice

[1] Jefferson au gouverneur Williams, 1er nov. 1807.— *Works of Jefferson*, t. V, p. 209.

[2] Jefferson à Nathaniel Niles, 22 mars 1801.—*Works of Jefferson*, t. IV, p. 376.

[3] Jefferson à M. Destutt de Tracy, 26 janv. 1811. — *Works o Jefferson*, t. V, p. 570.

d'une révolution, pas plus que la division de l'Amérique du Nord en États distincts : elle est l'œuvre des siècles; elle est la condition de notre sécurité comme de notre grandeur dans le monde; elle répond à la fois à nos besoins, à nos habitudes et à nos goûts. Il faut que la liberté sache s'en accommoder. A supposer même que la France puisse, comme le pensent beaucoup de bons esprits, remonter un peu le courant qu'elle suit depuis tant d'années, et qui l'a conduite à une centralisation excessive, je ne crois pas qu'elle arrive jamais à pouvoir compter sérieusement sur la force et l'indépendance des pouvoirs locaux pour corriger les défauts de son état social. Ces garanties contre les abus de la démocratie que la liberté trouve en Amérique dans la dissémination des points de résistance, elle ne peut les trouver en France qu'au centre même du pays, dans un gouvernement à la fois très-fort et très-partagé, dans un puissant faisceau de pouvoirs divers empruntant à des sources diverses leur autorité comme leur raison d'être. Je sais que les radicaux et les absolutistes s'accordent à nier l'existence de ces sources diverses dans notre pays, et la possibilité de donner aux institutions une origine naturelle sans faire émaner du peuple tout entier toutes les branches du gouvernement. Je sais aussi que certains libéraux découragés donnent tout bas raison sur ce point à leurs adversaires, si bien qu'il est à la mode aujourd'hui de répéter tristement que la Révolution française a fait passer son niveau sur le pays, qu'elle a fait disparaître toute diversité dans les situations, qu'il n'y a plus de droits anciens et respectés, plus de classes, plus d'individualités fortes, plus de

supériorités reconnues, qu'il ne reste que des citoyens tous égaux, tous semblables. Cela pourrait devenir vrai, si le parti libéral s'accoutumait à le penser; mais, Dieu merci! cela encore est fort exagéré. Peut-être n'y a-t-il plus en effet chez nous les éléments d'une pairie héréditaire, peut-être la perpétuité du pouvoir doit-elle rester dans notre pays le privilége exclusif de la couronne; mais, à défaut de situations héréditaires, il y a encore en France des situations personnelles; à défaut de classes tout à fait distinctes, il y a encore parmi nous des hommes dont la fortune est faite et des hommes dont la fortune est à faire, des savants et des ignorants, des supérieurs et des inférieurs, de grandes existences en petit nombre et de petites existences en grand nombre, des poids et des contre-poids naturels qu'il est fort possible d'utiliser. Il y a encore en France de nombreux éléments de conservation que l'on peut grouper très-naturellement pour les faire intervenir dans la création d'un pouvoir modérateur en grande et légitime autorité dans le pays. Ce qui nous manque, ce ne sont pas les moyens de donner à la liberté de fortes assises, c'est la volonté d'être libres. L'inertie des esprits et des volontés, tel est aujourd'hui notre vrai mal. Le pays semble ne plus penser à rien, ne plus se soucier de rien. On pourrait croire qu'il ne vit plus. Que les pessimistes ne se pressent pas trop cependant de désespérer! *Nolite flere, non est mortuus, sed dormit.* Les instincts libéraux de la nation ont déjà passé par une semblable période de sommeil, et ils se sont réveillés. Ces tristes défaillances de l'esprit public ont pour cause dans notre pays la terreur que le parti

révolutionnaire inspire aux âmes honnêtes et faibles, terreur exagérée que la réflexion et l'expérience d'autres dangers réduisent avec le temps à une juste mesure. En 1848, les amis de l'ordre désarmés n'ont eu qu'à s'unir pour avoir raison du parti révolutionnaire. Ce que leur union a pu, par sa seule vertu, sans lois protectrices, sans gouvernement établi, elle le peut, à bien plus forte raison, appuyée sur des institutions défensives. Que tous ceux qui veulent à la fois la monarchie et la liberté soient unis, et le parti révolutionnaire ne sera plus à craindre que par ses séductions. Lorsque le peuple français sera rentré en possession de ses libertés, il sera constamment appelé à choisir entre deux sortes d'amis, des amis fermes et véridiques, prompts à l'avertir et à le retenir dans ses écarts, et des amis complaisants et flatteurs, empressés à le pousser sur sa pente : des Washington et des Jefferson. De son choix dépendra son avenir.

DOCUMENTS HISTORIQUES

DOCUMENTS HISTORIQUES

(N° 1, page 43.)

PLAN D'UNION ENTRE LES COLONIES, PROPOSÉ PAR FRANKLIN ET ADOPTÉ PAR LES COMMISSAIRES RÉUNIS A ALBANY EN 1754.

La guerre de Sept ans était sur le point d'éclater ; les troupes françaises du Canada menaçaient les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et le gouvernement britannique cherchait à tirer le plus grand parti possible des ressources que les colonies pouvaient fournir pour leur propre défense. En vertu d'un ordre des lords du commerce, les commissaires des diverses provinces furent convoqués à Albany, le 14 juin 1754, dans le but de se concerter sur le renouvellement des traités avec les Six Nations, et sur les sacrifices que les colonies auraient à faire pour arracher, par des présents, les Indiens à l'alliance française. Le 19 juin, les représentants du New-Hampshire, du Massachusetts, du Rhode-Island, du Connecticut, du New-York, de la Pensylvanie et du Maryland étaient réunis, au nombre de vingt-cinq, à Albany. Franklin siégeait parmi eux comme délégué de la Pensylvanie. Le gouvernement de la Virginie, absorbé par les préparatifs de la guerre et par des négociations particulières avec les Indiens, avait négligé d'envoyer des représentants à la convention.

Bien que l'idée d'une union entre les colonies semble avoir assez généralement préoccupé les esprits à cette époque, les délégués du Massachusetts avaient seuls reçu des instructions au sujet de la création d'un gouvernement général[1]. Outre leur mission relative à des négociations communes avec les Indiens, ils étaient autorisés « à conclure des articles d'union et de confédération pour la dé« fense générale des sujets et des intérêts de Sa Majesté dans

[1] L'idée d'organiser en Amérique une confédération analogue à celle des Provinces-Unies était fort ancienne dans les colonies du Nord. Dès 1637, dix-sept ans après le débarquement

« l'Amérique du Nord, en temps de paix comme en temps de « guerre. »

A la date du 24 juin, on trouve la mention suivante dans les procès-verbaux de la convention d'Albany : « On propose que les « commissaires donnent leur avis sur cette question : Une union « entre toutes les colonies n'est-elle pas absolument nécessaire à « leur sécurité et à leur défense? *Adopté à l'unanimité.*—Sur une « proposition de nommer un comité, pour préparer et recevoir des « plans d'union entre les colonies, et en tirer un plan général, « destiné à être soumis à ce conseil, il a été résolu que chaque « gouvernement choisirait un de ses membres pour le représenter « dans ce comité. En conséquence sont nommés: Thomas Hutchinson pour le Massachusetts, Théodore Atkinson pour le New-« Hampshire, William Pitkin pour le Connecticut, Stephen Hop-« kins pour le Rhode-Island, William Smith pour le New-York, « Benjamin Franklin pour la Pensylvanie, et Benjamin Tasker « pour le Maryland. »

Avant de se rendre à l'assemblée d'Albany, Franklin avait déjà préparé et discuté avec ses amis un plan d'union, qui, de tous ceux que le comité eut à examiner, parut le plus acceptable et devint l'objet d'un rapport à la convention, le 28 juin. Le débat dura douze jours. On hésita longtemps sur la question de savoir si un acte du parlement était nécessaire à l'établissement définitif de cette union. L'Assemblée se décida pour l'affirmative, et se sépara, le 11 juillet 1754, après avoir enfin adopté le plan d'union en ces termes[1] :

Il est proposé de s'adresser humblement au Parlement de la Grande-Bretagne pour lui demander un acte en vertu duquel il puisse être formé un gouvernement général en Amérique, embrassant toutes les colonies, et sous lequel le gouvernement de chaque colonie puisse conserver sa constitution présente,

des pèlerins du Mayflower au cap Cod, et un an après la première colonisation du Connecticut, les magistrats de cette province avaient proposé, mais sans succès, aux provinces voisines de s'unir pour la défense de leurs intérêts communs. Dès 1643, la nécessité de résister aux attaques des Indiens, des Hollandais et des Français amena les colonies de Massachusetts, New-Plymouth, Connecticut et New-Haven à former une confédération sous le nom de Colonies-Unies de la Nouvelle-Angleterre. Cette confédération dura jusqu'à l'annulation de la charte primitive du Massachusetts en 1685.

[1] Nous supprimons les exposés des motifs placés par la convention d'Albany en tête de chacune des clauses, et nous ne citons que le texte du plan d'union.

sauf dans les points particuliers où des changements y seraient apportés par ledit acte, comme il suit :

Ledit gouvernement général sera administré par un Président général, que nommera et entretiendra la Couronne ; et par un Grand Conseil, qui sera choisi par les représentants du peuple des diverses colonies, réunis dans leurs assemblées respectives.

Dans les... mois qui suivront l'adoption de cet acte, la chambre des représentants qui sera en session à cette époque, ou qui aura été convoquée pour cet objet, pourra et devra choisir des membres pour le Grand Conseil, dans la proportion suivante, à savoir :

Baie de Massachusetts.	7
New-Hampshire	2
Connecticut.	5
Rhode-Island	2
New-York	4
New-Jersey.	3
Pensylvanie.	6
Maryland	4
Virginie.	7
Caroline du Nord	4
Caroline du Sud	4
	48

Lesquels membres se réuniront, pour la première fois, dans la cité de Philadelphie, ayant été convoqués par le Président général, aussi promptement après sa nomination que convenablement faire se pourra.

Il y aura, tous les trois ans, une nouvelle élection des membres du Grand Conseil ; et à la mort ou sur la démission d'un membre, il sera remplacé à la plus prochaine session de l'assemblée de la colonie qu'il représentait.

Les trois premières années révolues, quand la proportion des subsides fournis par chaque colonie au trésor général sera connue, le nombre des représentants de chaque colonie sera, pour les élections suivantes, fixé, de temps en temps, d'après cette proportion. Le nombre des membres pour chaque province ne pourra, cependant, être de plus de sept et de moins de deux.

Le Grand Conseil se réunira une fois par an, et plus sou-

vent, s'il en est besoin, en tel temps et lieu qu'il aura désignés dans sa dernière séance, ou que le Président général aura indiqués, en le convoquant dans les cas d'urgence. Mais, pour ce faire, il devra obtenir préalablement le consentement écrit de sept membres, et le notifier à tous en temps opportun.

Le Grand Conseil aura le pouvoir de choisir son Président. Il ne sera point dissous, ne sera point prorogé, et sa session ne pourra être prolongée au delà de six semaines, si ce n'est de son consentement, ou sur un ordre spécial de la Couronne.

Les membres du Grand Conseil recevront pour leurs services dix schellings sterling par jour, pendant la session et le voyage pour se rendre au lieu de convocation et en revenir, vingt milles étant comptés comme un jour de voyage.

La sanction du Président général sera nécessaire à tous les actes du Grand Conseil, et il aura pour devoir et fonction de les faire exécuter.

Le Président général pourra, de l'avis du Grand Conseil, conclure et faire observer tous les traités avec les Indiens dans lesquels l'intérêt général des colonies est engagé, et faire la paix et déclarer la guerre aux nations indiennes.

Ils pourront, de concert, faire toutes les lois qui leur sembleront convenables pour régler tout le commerce avec les Indiens.

Ils pourront acheter des Indiens, au profit de la Couronne, toutes les terres qui ne sont point aujourd'hui comprises dans les limites d'une colonie particulière, ou qui n'y seront plus comprises lorsque quelques-unes d'entre elles auront été réduites à des dimensions plus convenables.

Ils pourront créer de nouveaux établissements sur ces terres achetées, en concédant des terres au nom du Roi, réservant une redevance en argent à la Couronne, à l'usage du trésor général.

Ils pourront faire des lois pour réglementer et gouverner lesdits nouveaux établissements, jusqu'à ce qu'il plaise à la Couronne de leur donner des gouvernements particuliers.

Ils lèveront et payeront des soldats, bâtiront des forts pour la défense de l'une quelconque des colonies, équiperont des vaisseaux pour garder les côtes et protéger le commerce sur l'Océan, les lacs, et les grandes rivières; mais ils ne pourront exercer la presse dans aucune colonie, sans le consentement de sa législature.

Pour pourvoir à ces divers objets, ils auront le pouvoir de faire des lois, d'établir et de lever tels droits, taxes et impôts généraux qui leur paraîtront les plus égaux et les plus justes (eu égard aux ressources des habitants des diverses colonies), et dont la perception sera le moins à charge au peuple; décourageant le luxe, plutôt que d'imposer à l'industrie des fardeaux inutiles.

Ils nommeront un Trésorier général et, en cas de nécessité, un Trésorier particulier dans chaque gouvernement; et, de temps en temps, ils pourront faire verser dans le trésor général les sommes qui se trouveront dans les trésors de chaque gouvernement; ou, s'ils le préfèrent, tirer sur eux des mandats spéciaux.

Mais aucun payement ne sera fait que sur l'ordre commun du Président général et du Grand Conseil, sauf dans le cas où une somme aurait été appliquée à une dépense particulière, et où le Président général aurait été préalablement autorisé par un acte à ordonnancer lesdites sommes.

Les comptes généraux seront arrêtés tous les ans et deviendront l'objet d'un rapport aux diverses assemblées.

Pour pouvoir expédier les affaires de concert avec le Président général, le Grand Conseil devra réunir au moins vingt-cinq membres, parmi lesquels au moins un membre de la moitié plus une des colonies.

Les lois faites par eux pour pourvoir aux objets ci-dessus indiqués ne seront point en opposition avec les lois de l'Angleterre, et y seront autant que possible conformes. Après leur approbation, elles seront, aussitôt que faire se pourra, transmises au Roi en son Conseil pour recevoir son approbation. Si elles ne sont point désapprouvées dans les trois ans qui suivront la présentation, elles resteront en vigueur.

En cas de mort du Président général, le président du Grand Conseil lui succédera provisoirement jusqu'à ce que le bon plaisir du Roi soit connu.

Tous les fonctionnaires commissionnés de l'armée de terre ou de mer qui auront à agir sous l'empire de cette constitution générale seront nommés par le Président général; mais l'approbation du Grand Conseil sera nécessaire avant de leur délivrer leur commission. Tous les fonctionnaires civils seront nommés par le Grand Conseil et auront à recevoir l'approbation du Président général avant d'entrer en fonction.

Mais, en cas de vacance par suite de mort ou de destitution d'un officier civil ou militaire, le Gouverneur de la province dans laquelle la vacance se présentera pourra y pourvoir, jusqu'à ce que le bon plaisir du Président général et du Grand Conseil soient connus.

Les établissements particuliers, civils et militaires, de chaque colonie resteront dans leur état présent, malgré cette constitution générale. Dans les circonstances urgentes et critiques, toute colonie pourra se défendre elle-même, et placer les comptes de la dépense occasionnée par sa défense devant le Président général et le Conseil Général, qui pourront allouer un crédit et en ordonner le payement, s'ils trouvent la dépense juste et convenable.

Ce plan d'union eut peu de succès. Il fut rejeté par toutes les assemblées provinciales auxquelles il fut présenté; et il parut si peu acceptable au conseil du commerce (*Board of trade*) qu'il ne fut même point recommandé à l'attention du roi. « Les assemblées « trouvèrent toutes qu'il sentait trop la prérogative; en Angle- « terre, on trouva qu'il sentait trop la démocratie, » dit Franklin. A ce projet, le gouvernement britannique en substitua un nouveau, en vertu duquel « les gouverneurs de toutes les colonies, accompa- « gnés d'un ou deux membres de leurs conseils respectifs, devaient « s'assembler, concerter les mesures relatives à la défense com- « mune, élever des forts là où ils le jugeraient à propos, lever les « troupes qui leur sembleraient nécessaires, et tirer sur le Trésor « anglais des mandats pour le payement de ces dépenses, celui-ci « devant se rembourser au moyen d'une taxe établie dans les « colonies *par acte du Parlement.* »

Ce nouveau plan donna lieu aux trois lettres suivantes, adressées par Franklin au gouverneur Shirley, qui lui avait communiqué les projets du gouvernement britannique.

Elles sont un ingénieux exposé de la situation des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et un curieux symptôme des sentiments des colons à l'égard de la métropole et de l'idée qu'ils se faisaient de leurs droits et de leurs forces, dix ans avant d'avoir été provoqués à la lutte par le gouvernement de la Grande-Bretagne.

LETTRE I.

SUR LE CONCOURS DU PEUPLE DANS LA NOMINATION DES GOUVERNANTS CHARGÉS D'ÉTABLIR LES IMPÔTS.

Mardi matin (17 décembre 1754).

Monsieur,

Je renvoie à Votre Excellence le projet qu'elle a bien voulu me communiquer, et je la remercie de la confiance qu'elle m'a témoignée.

Je crains qu'en voulant exclure la population coloniale de toute part dans le choix des membres du Grand Conseil, et faire taxer les colonies par acte du Parlement, où elles ne sont point représentées, on n'amène un grand mécontentement. Il se peut que le gouvernement général soit aussi fidèlement et habilement conduit sans l'intervention du peuple qu'avec son concours; mais toutes les fois qu'on a eu à lui imposer de lourds fardeaux, on a toujours trouvé utile de le rendre lui-même responsable de ces actes. Il les supporte mieux quand il a, ou croit avoir, quelque influence sur la direction des affaires; et lorsque des mesures d'intérêt public trouvent la masse de la population irritée ou seulement même mécontente, les ressorts du gouvernement fonctionnent péniblement.

LETTRE II.

SUR L'ÉTABLISSEMENT DES IMPÔTS DIRECTS SANS LE CONSENTEMENT DES COLONIES.

Mercredi matin (18 décembre 1754).

Monsieur,

J'ai dit hier à Votre Excellence comment je craignais que la mesure qui exclut la population coloniale de toute part dans le choix des membres du Grand Conseil ne causât un extrême mécontentement : il en sera de même, disais-je, si on se décide à taxer les colonies par acte du Parlement, où elles ne sont point représentées. Dans des questions d'intérêt général, et lorsqu'il s'agit d'imposer au peuple de lourds

fardeaux, il est utile de considérer, non-seulement ce que *devrait* en penser la masse des citoyens, mais aussi ce qu'elle *pourra* en penser et en dire. Je profiterai donc de la permission que m'accorde Votre Excellence pour lui communiquer mes réflexions à ce sujet.

On dira d'abord, et peut-être avec raison : La population des colonies est aussi loyalement et aussi fermement attachée à la constitution du pays et à la famille royale que peuvent l'être les autres sujets de Sa Majesté.

Il n'y a nul motif de douter de la bonne volonté des représentants choisis par les colonies à accorder, en cas de nécessité, et dans la mesure de leurs ressources financières, des subsides pour la défense du pays.

Le peuple des colonies, sans cesse appelé à ressentir les dangers d'une invasion ennemie qui lui enlèverait la fortune, la vie, la liberté, est plus en état d'apprécier le nombre de soldats qu'il faut entretenir et de forts qu'il faut construire, et de connaître ses propres ressources pour subvenir à ces dépenses, que le Parlement d'Angleterre, qui siége à une si grande distance du pays.

Les gouverneurs qu'on envoie dans les colonies y viennent souvent pour faire fortune, dans l'intention de retourner ensuite en Angleterre : souvent ils sont peu capables ou peu intègres; la plupart ne possèdent point de terres en cette contrée; aucun lien naturel ne les porte à s'intéresser vivement au bien-être des colonies; il se pourrait que, dans le but d'augmenter leur revenu ou celui de leurs amis et de leurs proches, les gouverneurs ordonnassent des levées de troupes inutiles.

Dans la plupart des colonies, les conseillers choisis par la Couronne sur la recommandation des gouverneurs sont des hommes de peu de fortune, qui attendent des gouverneurs leur avancement, et qui, par conséquent, sont trop peu indépendants.

On aurait donc le droit de voir de mauvais œil abandonner aux gouverneurs et aux conseils le pouvoir de se procurer tout l'argent qu'ils voudront par de simples traites sur les lords de la Trésorerie, destinées à être remboursées par le peuple de ce pays, au moyen d'impôts établis par acte du Parlement. En effet, ils pourraient en abuser, projeter des expéditions inutiles, tourmenter la population, et la forcer

à quitter ses travaux pour exécuter leurs projets, dans l'unique but de créer des places et des emplois qui seraient distribués à leurs amis, et dont les bénéfices seraient partagés entre eux.

Le Parlement d'Angleterre siége à une telle distance de ce pays qu'il serait exposé à être trompé par les gouverneurs et les conseils, qui pourraient facilement s'entendre pour empêcher toutes les plaintes et les réclamations des colonies de parvenir jusqu'au Parlement.

On a toujours considéré comme un droit incontestable de tout sujet anglais de ne point être taxé sans avoir préalablement donné son consentement à la mesure, par l'entremise de ses représentants.

Les colonies n'ont point de représentants dans le Parlement.

En proposant de les faire taxer par le Parlement, en leur refusant le droit de choisir un conseil représentatif siégeant dans les colonies et chargé de décider de la nécessité ou de la quotité des impôts, on témoigne des soupçons injustes contre le peuple des colonies, un manque complet de confiance dans son attachement à la Couronne, son patriotisme, son bon sens et ses lumières.

Forcer les colonies à payer des impôts sans avoir obtenu leur consentement, ce serait plutôt exiger une contribution d'un peuple ennemi que taxer des sujets anglais dans leur propre intérêt.

Ce serait les traiter en peuple conquis, non en fidèles sujets de la Grande-Bretagne.

Une taxe décrétée par les représentants des colonies pourrait facilement être allégée, si les circonstances le permettaient; mais une fois établis par le Parlement, sur la demande des gouverneurs, les impôts seraient probablement continués dans l'intérêt de ces derniers, au grand détriment et mécontentement des colonies, qui ne pourraient se livrer à leur développement naturel.

Donner aux gouverneurs le droit de faire parcourir aux habitants de ce pays tout le territoire des colonies anglaises et françaises, territoire qui a au moins quinze cents milles de long, et cela sans le consentement préalable des représentants des colonies, ce serait accabler cruellement ce peuple, ce serait l'assimiler aux sujets français du Canada, qui gémis-

sent depuis deux ans sous l'oppression d'un gouverneur qui leur fait exécuter les expéditions les plus pénibles sur l'Ohio.

Si les colonies dans leur ensemble peuvent être bien gouvernées par des conseils et des gouverneurs choisis par la Couronne, sans le contrôle de représentants, les colonies particulières peuvent supporter le même mode de gouvernement : un acte du Parlement peut leur imposer des taxes destinées à subvenir aux besoins du pouvoir, et leurs assemblées, désormais inutiles, peuvent être dissoutes.

Le pouvoir que le plan d'union d'Albany voudrait confier aux mains d'un Grand Conseil, représentant la masse de la population, n'est pas aussi étendu, même en ce qui concerne les questions militaires, que celui qui a été conféré par des chartes aux colonies de Rhode-Island et de Connecticut : ces colonies n'en ont jamais abusé ; et cependant le peuple y a le droit de choisir son gouverneur et ne lui accorde aucun *veto*, tandis que, d'après le plan d'Albany, le Président général est choisi par la Couronne et a le pouvoir de tout contrôler par son droit de *veto*.

Les colonies anglaises situées sur la limite du territoire français sont, à proprement parler, des frontières du royaume de la Grande-Bretagne. Or, les frontières d'un empire sont défendues aux frais communs de tout le peuple de cet empire. On trouverait dur d'obliger par acte du Parlement les *Cinque Ports* ou les côtes d'Angleterre à subvenir aux dépenses totales de la marine, parce qu'elles ont un besoin urgent de la marine pour les protéger, et de leur refuser en même temps le droit d'envoyer des députés au Parlement. Les frontières américaines sont défendues aux frais des colonies ; il semble donc injuste qu'elles n'aient aucune part au vote des fonds, ni aux discussions sur la nécessité et sur l'opportunité des mesures et sur les dépenses qu'elles occasionnent.

Outre les taxes nécessaires à la défense des frontières, les colonies payent chaque année, sans qu'on s'en doute, des sommes considérables à la mère patrie :

1° Les taxes payées en Angleterre par les propriétaires ou les ouvriers augmentant nécessairement le prix des produits du sol ou des objets manufacturés, cette augmentation retombe en grande partie sur les consommateurs des colonies, qui payent ainsi une part considérable des impôts anglais.

2° Nous n'avons pas la liberté du commerce avec les

nations étrangères, et quand il nous serait facile de trouver sur leurs marchés des produits à meilleur compte, nous sommes forcés de nous approvisionner en Angleterre à un prix plus élevé : la différence de prix est évidemment un impôt que nous payons à l'Angleterre.

3º Nous sommes obligés de porter en Angleterre une portion considérable de nos produits; souvent les droits qu'on nous impose diminuent le bénéfice du planteur; souvent aussi nos produits se vendent à plus bas prix que sur les marchés étrangers : la différence de prix est un impôt que nous payons à l'Angleterre.

4º Il nous est défendu de manufacturer certains objets qu'on nous force à acheter des producteurs anglais : le prix total est un impôt que nous payons à l'Angleterre.

5º Grâce à la grande consommation faite aux colonies de produits anglais, le prix de ces produits a considérablement augmenté depuis quelques années : cette hausse de prix est un bénéfice évident pour la Grande-Bretagne; ses habitants en deviennent plus capables de supporter de lourds impôts; nous en payons la plus grande partie : c'est donc un impôt que nous payons à l'Angleterre.

6º Enfin, puisqu'il ne nous est pas permis de régler notre commerce, et de restreindre l'importation ou la consommation des objets de luxe anglais comme l'Angleterre restreint la consommation des objets de luxe étrangers, toutes nos richesses finissent par se concentrer entre les mains des habitants et des négociants de la Grande-Bretagne : si nous les enrichissons, si nous leur facilitons le payement des impôts, c'est pour ainsi dire être nous-mêmes taxés, et la Couronne en retire le même bénéfice.

Néanmoins nous ne nous plaignons pas de ces impôts secondaires, quoiqu'on ne nous accorde aucune part dans le vote et l'emploi de ces sommes; mais nous imposer des taxes directes et énormes, que nous pouvons parfois trouver inutiles et accablantes, sans nous permettre de concourir à les voter, à les distribuer ou à les employer, voilà ce qui paraîtra nécessairement bien dur à des Anglais qui ne peuvent concevoir comment, en hasardant leurs vies et leurs fortunes pour conquérir et civiliser des contrées nouvelles, en étendant le pouvoir et en augmentant le commerce de la mère patrie, ils ont pu perdre les droits traditionnels des Bretons : droits

qu'ils auraient mérité d'obtenir, si jadis ils n'avaient été que des esclaves.

Voilà, je le crains, ce que diront et ce que penseront les citoyens de ce pays, si on fait au plan d'Albany les amendements que l'on propose. Une administration composée de gouverneurs et de conseils ainsi choisis, et qui n'aura pas l'appui des représentants du peuple pour l'aider dans son œuvre et lui concilier le bon vouloir des masses, deviendra vraisemblablement suspecte et odieuse : des rivalités et des luttes dangereuses surgiront entre les gouvernants et les gouvernés : tout tombera dans un déplorable état de confusion.

Peut-être mes alarmes à ce sujet sont-elles excessives : je fais part librement à Votre Excellence de mon opinion et des raisons à l'appui de cette opinion. Elle jugera mieux que moi du prix qu'elles peuvent avoir, et Elle daignera, en lisant cette imparfaite esquisse, se rappeler la rapidité avec laquelle j'ai dû la tracer.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect et une fidélité sans bornes,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

B. Franklin.

LETTRE III.

SUR LE MOYEN DE RENDRE PLUS INTIME L'UNION DES COLONIES AVEC LA GRANDE-BRETAGNE, EN DONNANT AUX COLONIES DES REPRÉSENTANTS DANS LE PARLEMENT.

Boston (22 décembre 1754.)

Monsieur,

Depuis que j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence sur la possibilité de *rendre plus intime l'union des colonies* avec la Grande-Bretagne, en leur donnant des *représentants dans le Parlement*, j'ai poussé plus loin mes réflexions à ce sujet, et je suis d'avis qu'une telle union serait bien accueillie par les colonies, pourvu qu'on leur accordât un nombre suffisant de représentants. Il faudrait aussi que le Parlement abrogeât tous les actes qui restreignent et étouffent l'industrie coloniale, et

qu'il établît une entière égalité entre les habitants de la Grande-Bretagne et les citoyens anglais de *ce côté de l'eau*, jusqu'à ce qu'un nouveau Parlement, représentant tout l'empire britannique, fût amené à voter une seconde fois ces lois, en totalité ou en partie, dans l'intérêt de l'empire entier. Ce n'est pas que je me figure qu'on accorde aux colonies un nombre assez grand de représentants, pour qu'ils puissent, par leur nombre, peser fortement dans la balance, mais ils pourraient du moins parvenir à faire étudier avec plus d'impartialité les lois qui concernent les colonies, peut-être même réussir à anéantir l'influence d'un parti, ou d'une classe d'ouvriers et de négociants anglais, qu'on a souvent, je le crains, ménagé davantage que toutes les colonies ensemble, et bien plus, certainement, que ne le comportaient les intérêts généraux et le bien de la nation. Je crois aussi que le gouvernement des colonies serait beaucoup plus agréable à la population, s'il était confié à un Parlement où elles seraient équitablement représentées, que si l'on adoptait les mesures que propose la Couronne. Un tel gouvernement serait plus conforme à la nature de la Constitution anglaise et aux libertés britanniques; alors on accepterait plus facilement, et on exécuterait de meilleure grâce des lois que, dans les colonies, on trouve maintenant dures et pénibles.

Au moyen d'une semblable union, le peuple de la Grande-Bretagne et le peuple des colonies en viendraient, je l'espère, à se regarder comme une seule nation unie par de communs intérêts, au lieu de se regarder comme deux peuples que séparent des intérêts divers : l'empire britannique tout entier en serait, je crois, fortifié, et on n'aurait plus autant à redouter une séparation dans l'avenir.

Il est, je crois, reconnu qu'il est de l'intérêt général d'un État que les sujets soient nombreux et riches; qu'il y ait assez d'hommes pour défendre le pays, et assez d'argent pour subvenir à toutes les dépenses; car cela contribue puissamment à affermir un État et à le protéger contre les ennemis du dehors. Mais qu'importe que ce soit Jean ou Thomas qui combatte, ou que l'impôt soit payé par Guillaume ou par Charles? Les manufactures de fer emploient et enrichissent une foule de sujets anglais; mais qu'importe au pays que le producteur vive à Birmingham ou à Sheffield? ces deux villes sont sur le territoire anglais : les habitants et les richesses de

toutes deux sont également à la disposition du gouvernement. Si l'on pouvait dessécher les sables de Goodwin, si l'on parvenait à en faire un nouveau territoire anglais et qu'on le peuplât de citoyens anglais, serait-il juste de priver ces citoyens des priviléges qu'on accorde à tous les autres Anglais? Leur interdiriez-vous de vendre leurs produits dans les mêmes ports, ou de faire eux-mêmes leurs souliers, uniquement parce qu'un négociant ou un cordonnier qui habiterait l'ancien sol trouverait plus avantageux de faire leur commerce ou de leur vendre des souliers? Serait-ce juste, lors même que le desséchement de ces sables aurait été exécuté aux frais de l'État? Ne serait-ce pas plus injuste encore, si les colons avaient ajouté ce territoire à l'empire britannique par leur propre industrie, et au prix de grandes souffrances? Enfin, ne serait-il pas de la dernière injustice de refuser aux habitants de cette nouvelle contrée le droit d'envoyer des représentants au Parlement qui leur imposerait de telles charges?

Pour moi, je considère les colonies comme autant de contrées ajoutées au territoire britannique : elles lui sont plus profitables que si elles avaient été conquises sur la mer qui baigne ses côtes; par la variété des climats, les colonies fournissent une plus grande variété de produits et de matériaux pour les manufactures; l'Océan les sépare de la mère patrie, et, par là, elles augmentent l'importance de sa marine et le nombre de ses matelots; et puisqu'elles sont toutes réunies à l'empire britannique, qui s'est étendu par leur moyen, puisque la force et la richesse des parties sont la force et la richesse du tout, qu'importe à l'État que les négociants, les chapeliers ou les forgerons s'enrichissent dans la nouvelle ou dans la vieille Angleterre? Et s'il arrive que, par suite de l'accroissement du peuple, on ait besoin de deux forgerons pour un que l'on employait autrefois, pourquoi ne point laisser le *nouveau* forgeron vivre et faire fortune dans le *nouveau* pays, comme l'*ancien* forgeron l'a fait dans l'*ancien* pays? Enfin, pourquoi ne donner droit de cité qu'à une partie du peuple, à moins que ce ne soit pour favoriser ceux qui méritent le plus un tel privilége? Et si l'on peut établir à ce sujet quelque distinction, il me semble que ceux qui ont droit à la préférence, ce sont ceux qui ont le plus contribué à étendre le territoire et le commerce de la Grande-Bretagne, ceux qui ont exposé leur vie et leur fortune dans des régions nouvelles

et inconnues pour augmenter la puissance et la richesse de la mère patrie et pour lui acquérir de nouveaux sujets.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect et une estime sans bornes,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

B. Franklin.

(*The Works of Benjamin Franklin with Notes and a Life of the Author*, by Jared Sparks. Boston, 1836, t. III, p. 22-68.)

(N° 2).

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DU DUC DE CHOISEUL SUR LES AFFAIRES D'AMÉRIQUE (1766-1770).

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 3 août 1766.

La substance de ce que j'ai entendu dire à M. de Pontleroy[1] sur l'Amérique consiste dans les particularités suivantes : La Nouvelle-York, Maryland et la Pensylvanie sont des colonies qui sont dans toute leur perfection : elles sont abondantes en blé, en bestiaux, en chanvre, en mines de fer, en mâtures,

[1] Dans une dépêche du 19 octobre 1766, le comte de Guerchy, ambassadeur du roi à Londres, en demandant au duc de Choiseul un passe-port pour M. de Pontleroy, parle de cet agent comme « d'un lieutenant de vaisseau au département de Rochefort que vous avez chargé en 1764 d'aller dans les colonies anglaises du continent d'Amérique, ce qu'il a exécuté... Il serait nécessaire que les lettres ou le passe-port fussent au nom de Beaulieu qui est celui qu'il a pris depuis qu'il habite ce pays-là. »

en bois de cèdre d'autant plus propre à la construction que le travail en est aisé, qu'il n'éclate pas, qu'il est plus léger que le chêne et qu'il est incorruptible. La plus grande partie des habitants sont accoutumés à la mer où ils font un grand cabotage. On y construit, chaque année, 150 bâtiments qui se vendent en Europe et dans les îles de l'Amérique sur le pied d'environ 7 l. par tonneau. La nature de ces produits fait assez connaître tout ce qu'on aurait à craindre de ces colonies si elles se rendaient indépendantes, puisqu'elles fournissent toutes les denrées nécessaires à la vie; celles qui ne produisent que des sucres, des cafés et des cotons, ne tarderaient pas à se soumettre à la puissance qui pourrait seule pourvoir à des besoins de première nécessité, et de qui elles les auraient ou par échange ou à un prix plus avantageux que les denrées qui leur viennent d'Europe.

Ces colonies mirent sur pied un grand corps de troupes dans le temps que les Anglais firent l'entreprise de la Havane, à laquelle elles ne voulaient pas marcher, s'étant flattées d'abord que l'Angleterre se porterait sur Saint-Domingue, et offrant, dans ce cas, de faire les frais d'une conquête qu'elles peuvent exécuter avant que la France sache que cette possession est attaquée. Elles témoignèrent alors que la Havane ne leur était d'aucune importance, qu'elles s'intéressaient peu à cette prise, mais que Saint-Domingue était, des possessions françaises, celle qui était le plus à leur bienséance.

Elles sentent leur force. Elles sont trop opulentes pour persévérer dans l'obéissance. L'espérance de se rendre maîtresses des pêches et de la pelleterie, celle de secouer les gênes et les entraves mises à leur navigation, et celle de pouvoir envahir pour leur compte les colonies à sucre qui sont près du continent, les séduiront tôt ou tard, et l'Angleterre doit prévoir une révolution vers laquelle l'acheminent tous les soins qu'elle se donne pour l'amélioration de ces trois colonies; peut-être les Anglais ont-ils hâté la perte qu'ils doivent faire, en affranchissant ces colonies de la crainte que leur inspiraient les armes de la France lorsqu'elle tenait le Canada.

La Floride et la Géorgie sont des colonies malsaines et fort retardées dans leurs progrès, mais qui produisent des mâtures, des résines, des goudrons et une grande quantité de bois de cèdre propre aux constructions. Une armée ne saurait y subsister.

La Nouvelle-York, Maryland et la Pensylvanie sont les seules provinces qui puissent se passer des autres pour la subsistance qu'elles fournissent abondamment à leurs habitants et aux îles. Boston a quelques fortifications. Le reste du pays n'a de forces réelles que le grand nombre des habitants dont la population double tous les vingt ans.

Une escadre légère qui, en temps de guerre, se rendrait sur la côte dans un temps convenable pourrait y détruire les pêches, lever des contributions, faire des prises considérables; mais des conquêtes à faire seraient trop difficiles à garder.

M. de Pontleroy offre, moyennant le traitement accordé par la nouvelle ordonnance à un lieutenant de vaisseau en pied, de se mettre au service d'un négociant du pays qui lui donnerait à commander un bâtiment; il pourrait alors sans risque lever les plans de chaque port, tant du continent de l'Amérique que de ceux des îles et de l'Angleterre même, en prendre les sondes. Il ne recevrait sur son bord que des Canadiens qu'il rendrait bons pilotes et en état de servir, soit sur l'escadre qu'on emploierait pendant la guerre dans ces mers, soit sur des bâtiments armés en course. Il en ferait passer de temps en temps en France, lorsqu'il les croirait suffisamment instruits. Il mettrait ses observations par écrit, ce que jusqu'à présent il n'a osé faire; il entend la construction, le pilotage, le dessin. Parmi les talents de M. de Pontleroy, il n'a pas celui d'écrire. Il s'explique lentement et d'une manière peu agréable, ce qui n'empêcherait pas que son projet ne fût utile et qu'il ne pût l'exécuter avec succès.

Me permettriez-vous, Monseigneur, de mettre en cette occasion sous vos yeux quelques idées sur le genre de guerre à faire à l'Angleterre? Il me semble que, dans les circonstances où nous nous trouvons avec elle, nous n'avons de ressources que de faire courir à l'ennemi des hasards plus capables de lui en imposer que ceux auxquels il s'est vu exposé jusqu'à présent; que nos guerres avec lui dureraient moins, si tant de citoyens de Londres que la guerre enrichit et qui la désirent voyaient de près les horreurs qu'elle entraîne après soi, et si leur commerce avait essuyé des pertes assez fortes pour les ramener à des sentiments plus humains. Que la guerre fasse des malheureux dans un État monarchique, le souverain ne se laisse point entraîner par leurs avis; mais dans une république où ces gens ont part à l'administration, ils déci-

dent des résolutions qui sont prises, parce qu'ils soutiennent leur avis avec plus de chaleur que ceux qui ne se déterminent que par des vues générales.

Si les violences de l'Angleterre obligeaient la France à renouveler la guerre, je croirais, d'après ce principe, qu'elle devrait s'appliquer plutôt à faire tomber ses coups sur la fortune et sur le sou des particuliers qu'à détacher quelques parties du domaine de l'ennemi, parce que le sentiment public dans ces pertes ne ferait jamais autant d'effet sur les délibérations de la nation que l'intérêt personnel de ceux qui auraient à souffrir du genre de guerre que ferait la France.

M. Durand au duc de Choiseul.

Monseigneur,

À Londres, le 7 août 1766.

Après avoir pris des notions générales sur l'état des colonies septentrionales de l'Angleterre, je me suis occupé à en acquérir de particulières dans une nouvelle conversation que j'ai eue avec M. de Pontleroy.

Il y a, selon ses rapports, deux partis à Philadelphie, capitale de la Pensylvanie : celui des quakers et celui des presbytériens. Les quakers sont les plus riches et ils sont maîtres du gouvernement; mais les presbytériens sont les plus nombreux. C'est un ramas d'Allemands fort las du gouvernement anglais, et qui disent ouvertement que la Pensylvanie se nommera un jour la petite Germanie. Dans la dernière guerre, ceux-ci refusèrent d'abord de s'engager au service d'Angleterre. On fit venir des officiers allemands qui, en un mois et demi, en engagèrent sept mille, et on ne recruta, tant dans cette province que dans celle de la Nouvelle-York, que par des officiers de cette nation; très-peu d'entre eux parlent anglais, et ils évitent de traiter avec les Anglais, qu'ils regardent comme des gens toujours prêts à les tromper. Ils idolâtrent le roi de Prusse et respectent tous ceux qui ont été à son service. Si jamais la France faisait quelque entreprise dans ce pays, il serait avantageux d'y employer des régiments allemands et de mettre à leur tête une personne d'un nom connu de l'empire.

La Nouvelle-Angleterre est d'une étendue immense. C'est un pays ouvert dont les principales villes du côté des terres ne sont pas à l'abri d'un coup de main.

Une escadre qui surprendrait le pays, qui détruirait les bâtiments de pêche et de cabotage, qui enlèverait les matelots, s'emparerait des magasins de marchandises d'Europe, des denrées comestibles, des chantiers, corderies, voileries, répandrait une telle alarme dans toutes les autres provinces qu'aucune ne voudrait se dégarnir de ses forces pour assister celle qui serait attaquée, et ne songerait encore moins à s'emparer de Saint-Domingue. Six mois se passeraient avant qu'il vînt des troupes d'Europe, qui feraient peut-être cesser le pillage, mais non la crainte et l'impuissance de l'habitant ruiné qui ne désirerait plus que la paix. Les négociants anglais qui auraient perdu les avances faites aux colonies ne s'exposeraient pas sitôt à en faire de nouvelles; ils se plaindraient et voudraient que les colonies fussent gardées par des escadres; l'Angleterre étant sur la défensive, nos colonies seraient tranquilles. Les vivres enlevés à celles de l'Angleterre serviraient à approvisionner les nôtres. Les marchandises sèches se vendraient à la côte d'Espagne et produiraient des sommes considérables.

Je continuerai, Monseigneur, tant que vous me le permettrez, à hasarder quelques réflexions sur la matière présente, et j'observerai qu'une guerre défensive en Amérique et dans des possessions si vastes coûte souvent plus que l'offensive; que l'avantage sera toujours pour celui qui y préviendra son ennemi, et qu'il se défendra avec moins de forces qu'il n'en emploierait dans une attaque.

Peut-être même que la seule manière dont nous aurions pu défendre nos colonies, lorsqu'elles ont été attaquées, aurait été, en les abandonnant à leurs propres forces, d'aller attaquer celles de l'ennemi; car la même faiblesse qu'il a trouvée dans les nôtres existe dans les siennes, et nous aurions eu le même succès contre les Anglais qu'ils ont eu contre nous, puisqu'ils prennent très-peu de précautions pour garantir leurs possessions d'une surprise.

Leurs colons ne souffrent même pas volontiers que l'on établisse chez eux des forteresses. La Nouvelle-Angleterre et la ville de Boston, qui en est la capitale, n'ont ni citadelles ni places fortes. Ces peuples craignent qu'on ne s'en serve

pour les obliger à se soumettre aux actes du Parlement contraires aux priviléges dont ils jouissent. Ils veulent de plus en éviter la dépense et ne songent qu'à remplir leurs magasins, sans se soucier du reste.

Le duc de Choiseul à M. Durand.

A Compiègne, le 11 d'août 1766.

.....Vous donnerez des secours à M. de Pontleroy, qui, je crois, fera bien de se rendre ici tout au plus tard au commencement du mois prochain. Ses différentes observations m'ont paru justes. Elles cadrent avec celles que j'avais acquises, lorsque je dirigeais les colonies, et le projet qu'il me propose pour les augmenter me paraît praticable.

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 20 août 1766.

J'ai lu à M. de Pontleroy l'article qui le concerne dans la dépêche du 11 de ce mois. Il trouve trois inconvénients à aller à Paris : celui de perdre la saison de se rendre à Philadelphie, celui de se rendre suspect aux Anglais, et l'impossibilité de ne point être reconnu et interrogé par ses anciens camarades, soit dans les ports, soit dans son séjour à Paris et à Versailles. J'attends cependant ce que vous déciderez sur ses représentations.

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 22 août 1766.

Le projet de lord Chatham, dit-on, est de grossir les garnisons et les escadres de l'Amérique, en ne paraissant que vouloir les changer et les relever. Ses confidents publient (et c'est le grand art de ce personnage que de préparer les esprits à ce qu'il se propose de faire) qu'il a toujours pensé qu'il fallait, dans les affaires de l'Amérique, faire concourir la

force avec la persuasion. Les agents des colonies anglaises soupçonnent apparemment quelque chose de son système, puisqu'ils ont contremandé les coins des médailles ordonnées à Birmingham et destinées à perpétuer la mémoire du service rendu à ces colonies par M. Pitt, en obtenant la révocation de l'acte du timbre.

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 24 août 1766.

Monseigneur,

La Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-York et la Pensylvanie fournissent la plus grande partie des subsistances que consomment les îles anglaises, en sorte que la ruine de ces îles serait la suite du pillage qui se ferait des trois colonies, dont je prends de nouveau la liberté de vous entretenir.

Les troupes destinées à leur défense sont tellement éparpillées dans ces vastes contrées qu'elles n'y font point un objet. Philadelphie a cependant des casernes qui peuvent contenir quinze cents hommes d'infanterie; mais nulle fortification qu'une batterie qui bat la rivière. Cette batterie est à l'extrémité de la ville. Elle est de 32 pièces de canon dont 31 ont été enclouées en 1765, et le sont peut-être encore aujourd'hui. Philadelphie est une grande ville bâtie sur la rive droite de la rivière appelée Delaware. Elle a 2500 pas géométriques de long. Il y a trois grandes corderies, des forges et des voileries, et généralement tout ce qui est nécessaire pour équiper des vaisseaux. On y en construit chaque année 30 à 40.

Le plus grand commerce s'y fait en automne et au printemps : en automne, pour les farines qu'on transporte dans toutes les colonies et pour le blé qu'on conduit en Espagne, en Portugal et en Italie; au printemps, c'est la saison du retour des vaisseaux partis en automne. Les fers du pays sont d'une bonne qualité. On y prépare avec succès des cuirs de toute espèce et en particulier ceux du cerf. On y a établi plusieurs raffineries. On y voit des distillateurs de toute espèce, et des ouvriers en tout genre, jusqu'à des fondeurs de cloches. Les chemins sont grands et entretenus. Les quakers

qui y dominent ont à Londres un agent, homme d'esprit, nommé Franklin, qui leur a persuadé de demander un gouvernement royal. Ils l'ont accrédité pour solliciter cette grâce, à laquelle s'oppose le descendant de Guillaume Penn, seigneur de toute la province, et y jouissant d'un revenu de plus de 50,000 l. st.

New-York est mal fortifié. La rade est une espèce de grand port où une escadre peut mouiller hors de la portée du canon de la ville, qui est placée au confluent de deux rivières, l'une desquelles, qui est celle de l'est, sert de port aux vaisseaux marchands; à l'entrée de cette rivière, il y a un fort sans chemin couvert ni fossés, ayant quatre batteries où sont placées 50 à 60 pièces de gros canon. Ces batteries sont dominées par l'île Longue, qui n'est éloignée que de la portée du mousquet. On peut aisément descendre dans cette île et y dresser des batteries sur la pointe qui domine les batteries de la ville.

Boston n'a de garnison que celle que la colonie paye. Elle n'est que de deux bataillons. La ville n'a de fortifications que du côté de la marine, et elle est abordable dans plusieurs endroits. On fait une grande pêche à la Tête-Noire, près de Boston. Piscataqua, autre lieu voisin de cette ville, fournit, chaque année, à l'Angleterre, quatre à cinq transports de mâtures. Chaque transport de près de 100 tonneaux.

C'est, Monseigneur, à quoi se bornent les notions que j'ai pu tirer de M. de Pontleroy sur les trois colonies importantes qu'il a parcourues. J'ai remarqué qu'il aurait fait son voyage avec plus de profit, s'il avait eu des instructions particulières et bien détaillées des objets sur lesquels il devait principalement fixer ses regards.

Indépendamment de ce qui compose ordinairement des pièces de ce genre, j'exigerais que, naviguant dans tous les ports de l'Amérique, il s'instruisît des saisons auxquelles les Anglais ont coutume d'y arriver, de la force de leurs convois, des moyens dont on pourrait se servir pour troubler leur commerce en temps de guerre, du moment où on peut les attaquer avec plus de succès, soit à leur arrivée, soit à leur retour. De pareilles recherches faites dans la Baltique, sur la côte de Barbarie, à la côte d'Afrique et aux Indes, par ceux qui sont à portée des ports fréquentés par les Anglais, serviraient un jour à diriger nos armateurs et nos escadres.

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 24 août 1766.

Monseigneur,

Assuré de votre indulgence, je continuerai dans mes écarts politiques, et je joindrai aux réflexions précédentes celle-ci, qui me paraît d'une vérité évidente, c'est qu'il y aurait de l'illusion à croire pouvoir réduire l'Angleterre par la conquête d'une partie de ses domaines, n'y en ayant pas dont elle ne puisse se passer; j'appelle les domaines de l'Angleterre les provinces qui, n'ayant point de part à la législation, sont traitées comme pays conquis. Aucune nation de l'Europe ne tire moins d'avantages de ses domaines : grands frais d'entretien, peu d'économie; peu de profit par conséquent. L'Amérique ne lui a pas rapporté jusqu'à présent 12,000 liv. sterl. par an, tandis que les officiers préposés au recouvrement et à l'administration lui en coûtent 7,600. L'Irlande lui est un sujet de dépense pour l'entretien des troupes qui y sont réparties. Gibraltar et Port-Mahon lui causent des frais considérables, en sorte qu'on pourrait arracher ces branches sans arrêter encore la circulation nécessaire à sa vie. Je ne connais dans un cas différent que la Jamaïque, qui, annuellement, fournit à la métropole au moins 600,000 liv. sterl., et c'est de toutes les possessions de l'Angleterre celle qui a été le moins menacée d'être envahie.

La vanité des Anglais a donc pu être blessée de la prise de Port-Mahon, mais une blessure de ce genre ne produit qu'un redoublement d'animosité dans l'ennemi, et non sa perte ou son affaiblissement. S'ils ont montré alors du trouble, c'était par la crainte où ils étaient que les Français, animés par leurs succès, ne formassent des projets de descente en Angleterre.

Ils ont, sur ce point, des motifs de crainte qu'ils sentent mieux que nous. Ils se représentent l'Angleterre souvent conquise par des étrangers; sa constitution, devenue trop régulière pour des temps d'alarme; le nombre des ressorts qu'elle a à faire mouvoir avant de faire usage de ses ressources, cause de faiblesse dans des attaques imprévues et personnelles; la difficulté de rassembler le Parlement dans l'intervalle d'une session à l'autre, et sans cette assemblée

nul ordre important ne pouvant être expédié; leurs généraux peu autorisés et n'osant rien prendre sur eux; la disproportion énorme entre le papier-monnaie et les espèces circulantes, sujet d'inquiétude et de défiance dans un moment d'alarme, disproportion qui s'est acheminée à pas lents, et à laquelle on s'est accoutumé, mais qui, dans une crise violente, produirait et l'impossibilité des recouvrements et celle de satisfaire à des demandes au-dessus des forces de la Banque; la Banque ne pouvant acquitter le huitième de la valeur des billets qui circulent sans garantie; les embarras de cette Banque au temps de l'invasion du prince Edouard; George II prêt à s'embarquer pour ses États d'Allemagne.

Voilà, Monseigneur, ce qui échappe à des yeux étrangers qui ne voient en Angleterre que des flottes immenses et des magasins prodigieux. Ces dehors en imposent, et peu de gens songent qu'un rien, qu'un faux bruit, que l'audace seule de l'ennemi embarrassent le crédit, mettent le désordre dans une machine compliquée, et décèlent une faiblesse qui n'est bien connue que des intéressés.

Ceux-ci, de plus, n'ignorent pas que la marine d'Angleterre étant nécessaire à sa défense, l'Angleterre ne peut s'exposer sans le plus grand danger à la divertir de cet objet. Que celle de France et d'Espagne, n'étant pas assujettie à une loi si dure, ne peut que gagner à agir offensivement, et à prévenir un ennemi dont les vastes possessions et le commerce ne seront jamais en proportion avec une marine chargée du maintien de son existence; que, par des diversions ménagées dans les contrées éloignées, les deux couronnes peuvent jeter le plus grand désordre dans le commerce de l'Angleterre et l'obliger à y porter des forces; qu'en multipliant les pertes des particuliers dans un gouvernement où leurs plaintes ont tant d'influence, la France et l'Espagne peuvent encore, par ce moyen, forcer l'Angleterre à éloigner de la métropole une partie de ses escadres, malgré le besoin qu'elle pourrait en avoir, puisqu'elles sont son unique défense, et que l'Angleterre, attaquée alors dans les parties qui lui donnent la vie, serait sans force et sans vertu.

Ces notions, Monseigneur, ont été puisées en grande partie dans des conversations que j'ai eues autrefois avec milord Bolingbroke. Puissent-elles ne pas vous déplaire!

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, ce 27 août 1766.

.....Les habitants de la Nouvelle-York, au milieu de toute la joie qu'ils ont témoignée de la révocation de l'acte du timbre, n'ont pas laissé que de refuser le logement aux troupes jusque dans les cabarets, alléguant un droit qui n'existe pas, même en Angleterre, où les cabaretiers sont tenus à recevoir les gens de guerre. Les troupes sont actuellement obligées de camper et de se baraquer dans la province de la Nouvelle-York; nouvelle discussion qui prouve l'esprit d'indépendance qui s'est emparé de cette colonie.

Il se fait sentir aussi dans la réponse de l'assemblée de la Nouvelle-Angleterre tenue à Boston au discours de M. Bernard, leur gouverneur. Je n'envoie pas ce discours. L'on y cite des droits, une constitution et des règles où il n'y en eut jamais d'établis que par des inductions. Ce discours a été traduit et imprimé dans la *Gazette de Leyde.*

Le duc de Choiseul à M. Durand.

A Compiègne, 15 septembre 1766.

.....Je dois vous assurer que le roi et son conseil ont été entièrement satisfaits des comptes que vous rendez dans vos lettres et des réflexions qu'ils vous donnent de faire.

Nous examinerons avec M. de Praslin les notions de M. de Pontleroy sur les colonies anglaises. Il y en a, selon les connaissances que j'ai acquises pendant le temps que j'administrais les colonies, qui m'ont paru très-justes, et ces notions, vérifiées de nouveau, mettront le roi en état de faire exécuter des opérations utiles contre ses ennemis. Je pense donc que ce qu'il y aurait à faire à présent pour M. de Pontleroy serait de relever tout le compte qu'il vous a rendu, afin qu'il allât le vérifier encore et nous fournir à son retour des bases indubitables sur cette partie.

Malgré l'autorité de milord Bolingbroke, il y aurait beaucoup d'objections à faire et d'éclaircissements à demander

sur ce que contient votre dépêche, nº 428 (24 août 1766). D'ailleurs, il faut convenir que les idées sur l'Amérique, soit militaires, soit politiques, sont infiniment changées depuis trente ans.

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 30 septembre 1766.

.....M. de Pontleroy, pour employer son temps, est allé jeter un coup d'œil sur quelques-uns des ports de l'Angleterre. Je le ferai partir pour les colonies anglaises dès que la somme que je dois lui donner sera décidée.

Le duc de Choiseul au comte de Guerchy.

A Versailles, le 24 novembre 1766.

.....Cette séance du Parlement d'Angleterre peut devenir très-intéressante; l'objet de milord Chatham sera sans doute d'y acquérir de nouveau la popularité par des moyens d'éclat dans les affaires intérieures; il est possible qu'il culbute ainsi que son parti dans ses moyens; car je ne le crois pas fort instruit de l'administration intérieure qui demande des détails et de la patience; s'il éprouvait de la contradiction soit vis-à-vis de la nation, soit vis-à-vis du roi, je n'ai pas besoin de vous rappeler, Monsieur, que l'intérêt réel de la France et de l'Espagne serait que ce ministre, très à craindre par son caractère, fût hors de place et de mesure de troubler la tranquillité de l'Europe, et si par hasard vous pouviez contribuer à sa chute sans toutefois vous compromettre, il ne faudrait pas en manquer l'occasion....

Le duc de Choiseul au comte de Guerchy.

A Marly, le 14 mai 1767.

Les règlements à faire concernant les colonies anglaises souffriront sans doute des contradictions dans les deux

chambres du Parlement; mais il sera très-possible que leur exécution en éprouve encore de plus considérables en Amérique.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, ces objets intérieurs de l'Angleterre peuvent nous intéresser indirectement par le plus ou moins de facilités et de ressources que la manière dont ils seront réglés procureront à la cour de Londres pour faire la guerre, si elle convenait au soutien ou aux avantages particuliers du ministère britannique.

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 21 juillet 1767.

Il n'est plus question de milord Chatham que comme d'un être passé. Sa famille a caché aussi longtemps qu'elle a pu son dépérissement, et depuis plus de six mois qu'il n'écrivait et ne parlait à personne, sa faiblesse en imposait encore assez pour que Sa Majesté Britannique craignît, en lui ôtant l'ombre de son autorité, d'irriter l'ombre de celui à qui elle l'avait confiée. Ce prince, qui n'a plus rien à redouter du fantôme, n'en est pas dans de moindres embarras, car les fondements du ministère s'étant affaissés, ce qui en reste n'a point assez de crédit pour se maintenir en place.

Le duc de Choiseul à M. Durand.

A Compiègne, le 4 août 1767.

......Il y a longtemps que je connaissais les vues de milord Chatham sur l'Amérique. Elles étaient gigantesques, et ne pouvaient effrayer qu'autant qu'elles étaient un motif d'une guerre éternelle ; mais celles d'Asie ont l'avantage pour l'Angleterre que leur utilité peut être recueillie sans courir le danger de la guerre ; car enfin comment s'opposer à l'empire britannique que l'on suppose s'établir en Asie ?....

Dans cet état, Monsieur, nous voyons le mal et nous ne voyons pas le remède, ce qui est la position la plus fâcheuse. J'ai une consolation, c'est que, quoique je comprenne la possibilité du projet anglais, il est si étendu, d'une exécution si

éloignée, que j'ai encore l'espérance qu'il ne se réalisera pas avant que nous soyons à portée d'y mettre des entraves; l'on a bien de la peine à gouverner les États dans lesquels nous vivons, encore plus de peine à gouverner ceux d'Amérique; la peine approche de l'impossibilité pour ceux d'Asie. Vous aurez la bonté de suivre avec l'attention dont vous êtes capable tout ce qui se fera sur cet objet en Angleterre et de m'en rendre compte avec détail, en y joignant vos réflexions . . . Nous ne sommes pas pressés, comme vous imaginez bien, de voir établir un ministère solide en Angleterre. J'espère que l'anarchie ne cessera pas de sitôt. Je voudrais qu'elle durât un siècle. Je crains le retour de M. Grenville. Il est, selon moi, le seul homme qui entend bien la partie des finances de son pays. A ce titre, il est vrai qu'il sera pacifique : mais il mettrait notre ennemi en état de nous faire la guerre, et il vaudrait mieux l'avoir dans trois ans dans l'état où nous nous trouvons réciproquement qu'après dix ans de ministère de M. Grenville.

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 11 août 1767.

Les colonies anglaises ont eu, dans la personne du docteur Franklin, un défenseur et un député. Le Parlement voulut l'entendre en 1766. Ses réponses viennent d'être imprimées. Je profiterai de cette pièce pour faire connaître la nature de ces colonies, l'esprit qui y domine et les suites qu'il doit avoir.

A en juger par le peu de stipulations relatives aux possessions de l'Amérique, l'Europe n'en a senti que tard l'importance. L'Angleterre elle-même n'a vu qu'avec surprise qu'elles étaient la source du pouvoir dont elle jouit, et que ces grands objets de pouvoir et d'ambition seraient dans la suite la balance du pouvoir en Europe.

En effet l'argent est devenu si nécessaire au soutien d'un gouvernement que, sans le commerce, aucun État n'aurait le moyen de soutenir sa dignité et son indépendance; mais le commerce déchoirait bientôt s'il n'était soutenu par celui des denrées de l'Amérique. C'est là où l'Angleterre trouve

le débouché de ses manufactures, et à quoi seraient réduites celles-ci si elles ne fournissaient qu'au débit de l'Europe, dans un temps où chaque nation s'applique à faire valoir ses ressources et à empêcher la sortie des espèces de son territoire?

Appelée à l'empire des mers par sa position et par la nature de ses possessions, elle ne tarderait pas à remplir ses destinées, si la cause de sa grandeur ne renfermait le principe de son affaiblissement. Une maladie est facile à guérir et difficile à découvrir dans son origine. Le temps en rend la nature aisée à connaître, mais augmente la difficulté d'y remédier. C'est ainsi qu'il n'y a personne en Angleterre qui n'avoue que, faute de prévoyance, les colonies qu'elle possède en Amérique formeront un jour un Etat séparé. C'est la forme de cette révolution que je désirerais de prévoir et qu'il me paraît important de désigner, en examinant les causes naturelles d'un pareil effet.

Les colonies d'Angleterre n'ont point pour elle une affection naturelle, tant parce que la plupart des colons sont étrangers que parce que leurs intérêts se trouvent souvent en opposition avec ceux de la métropole. Réunis de tous les coins du monde, épars sur la surface de l'Amérique, de toutes religions, de toutes langues, leur union entre eux n'est pas plus forte que leur attachement pour l'Angleterre.

Dans la Nouvelle-York, le service divin se fait en anglais, en français, en allemand et en patois hollandais. Cette province et celle de la Pensylvanie ont été originairement peuplées par des Suédois et par des Hollandais, qui conservent le souvenir de leur origine. Jusqu'aux catholiques romains ont une église à Philadelphie. Dans le district de la Providence, le plus grand nombre des habitants sont quakers; mais il y en a un très-grand qui est sans religion, chacun ayant la liberté de penser à sa guise, et, sous le titre d'indépendants, n'ayant aucune forme établie de gouvernement ecclésiastique. A la Jamaïque, la plus grande partie sont juifs. Ils ne sont que tolérés dans d'autres districts, sans y être moins nombreux.

L'Angleterre regarde comme un moyen de conserver ses colonies ce mélange de nations et cette désunion des races, et elle met en principe qu'il faut de plus en plus diviser les territoires et les gouvernements, pour qu'une trop grande por-

tion de terre, de peuple et de puissance ne soit pas dirigée par les mêmes idées, politique judicieuse, mais moins forte que l'intérêt qui lie entre eux les hommes les plus opposés sur le dogme et les moins réunis par la forme de gouvernement.

Ces colonies, que l'Angleterre n'a songé qu'à peupler, sans trop assurer leur dépendance par le lien de l'intérêt, n'ont point de denrées avec lesquelles elles puissent s'acquitter de celles qu'elles tirent de l'Angleterre. Leur commerce avec la métropole ne se fait qu'indirectement, soit par les îles à sucre, soit par les Indes occidentales et par la contrebande, soit par les ports étrangers de l'Europe. Toutes ces voies mettent leur commerce en opposition avec celui de l'Angleterre; leurs vaisseaux surtout trouvent ceux de cette puissance dans les marchés de l'Europe. Ce concours nuit au commerce de la métropole et la prive d'un profit que ses colonies font souvent avec ses ennemis. Depuis surtout qu'elles sont affranchies des inquiétudes que leur donnait la France par ses possessions et les sauvages par leurs courses, leur recours à l'Angleterre n'est plus que volontaire. C'est aujourd'hui à la métropole à sentir l'utilité qu'elle en peut tirer, sans que leurs besoins les attachent à elle; ce que l'Angleterre a négligé de se procurer en ne permettant à ses colonies que la culture des denrées qu'elle ne pouvait leur fournir, la nature l'a fait en faveur des colonies, en faisant dépendre d'elles la subsistance des îles à sucre. Elles leur portent les blés, les poissons et les bois, et le voisinage leur assure la préférence dans la vente de ces denrées dont le besoin entraîne et enchaîne la volonté et la fidélité des hommes. La récolte qu'elles font en grain est assez abondante pour que, dans des temps de disette, l'Angleterre elle-même ait recours à elles pour son approvisionnement. Maîtresses des pêches sédentaires, elles attirent le principal profit de ce commerce, dans lequel celui qui est en état de commencer la pêche au premier instant que le temps le permet, et qui en a le débit dans le voisinage, peut avoir du marchand de la métropole ses marchandises à meilleur compte que les autres. Enfin elles joignent à ces profits ceux de l'économie que pratiquent leurs trafiquants, qui, après avoir vendu ou échangé leurs marchandises dans les îles, y font un autre chargement qu'ils conduisent en Europe, où ils font la vente et des marchandises et

des vaisseaux, dont les matelots retournent chez eux comme simples passagers.

Les Anglais auraient à se consoler des avantages que leurs colonies se sont procurés à leur préjudice, s'ils pouvaient compter sur elles pour la consommation de leurs manufactures, et si l'Amérique septentrionale ne pouvait en discontinuer l'usage ; il doivent, à la vérité, attendre un plûs gros produit de leurs îles, tant pour leur propre consommation que pour leur commerce actif avec l'étranger, mais quoique les demandes des îles soient plus fortes que celles faites par les colons du continent, proportion gardée à leur nombre, cependant les richesses, le luxe et les circonstances du climat dans les îles y font préférer les productions des autres pays aux marchandises grossières de l'Angleterre, et elles consomment en grande partie les retours des Grandes-Indes, en sorte que les Anglais ne sont que marchands pour leurs îles, puisqu'ils ne leur vendent que sur ce qu'ils achètent, au lieu qu'ils sont marchands et manufacturiers à l'égard de leurs possessions dans l'Amérique septentrionale. Les retours de ce continent sont le fruit de l'industrie, ceux des îles ne sont que les effets d'un gros capital. C'est pour cette raison que l'Angleterre s'occupe par préférence à encourager les populations du continent, tandis qu'elle se borne à accélérer la culture et l'amélioration des terres propres aux denrées précieuses qui exigent de grands frais. Jusqu'à ces derniers temps, l'importation de l'Angleterre dans la Pensylvanie seule a monté, par an, à 500 mille livres sterling, et l'exportation de cette province en Angleterre ne parfait pas 40 mille livres sterling, exemple de la nature du commerce de l'Angleterre avec ses colonies septentrionales. En voici d'autres de leur force : Les colonies du continent ont levé, habillé et soldé, dans la guerre dernière, près de 25 mille hommes. La Pensylvanie dépensa, à cette occasion, 500 mille livres sterling, dont il n'y a eu de remboursé par le Parlement d'Angleterre qu'une somme de 60 mille livres sterling. Mais rien ne fait mieux sentir l'importance de ses colonies que l'accroissement de leur population, qui double en 25 ans, tandis que les demandes qu'elles font en Angleterre suivent une progression encore plus rapide. Qu'on en juge par l'importation de l'Angleterre en Pensylvanie, qui, en 1723, n'était que de 15 mille livres sterling. On évalue à 300 mille hommes le nombre des

habitants de l'Amérique septentrionale, à les prendre depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 69. Quelles espérances pour la suite, si l'Angleterre peut les contenir dans la sujétion.

Ces colonies, selon les dépositions du docteur Franklin, étaient fort attachées tant au gouvernement de l'Angleterre qu'à ses usages, source d'un commerce fort avantageux pour la métropole; mais l'acte du timbre a beaucoup altéré ces sentiments. Elles se plaignent encore des gênes imposées à leur commerce par la défense de porter dans les colonies de l'or et de l'argent au coin de l'étranger, et par celle de faire des billets de monnaie, pour avoir cours chez elles. Quant à l'acte du timbre, il observe qu'il ne se serait pas trouvé assez d'or et d'argent dans les colonies pour payer les droits du papier timbré; que les particuliers, obligés à venir chercher de très-loin ce papier nécessaire à tous les actes, auraient eu à dépenser 3 à 4 livres sterling pour que la couronne fît un gain de peu de valeur; que l'argent qui aurait ét employé dans les nouvelles acquisitions de l'Angleterre en Amérique n'aurait pu refluer dans les anciennes, l'expérience faisant voir que plus les moyens de faire des remises en Angleterre sont faciles, plus elle a de marchandises à fournir, en sorte que les pays conquis auraient fait passer directement en Angleterre l'argent que les troupes y auraient répandu.

Le mal causé par les prétentions de l'Angleterre ne s'est pas borné à une simple altération de sentiments. Elle a fait faire des épreuves aux colonies, dont le député prétend qu'il ne leur faut pas plus de trois ans pour établir des manufactures de laine qui suffisent à leur habillement, que celles du Sud n'ont besoin pour se vêtir que de leur coton et de leur lin, qu'enfin aucune denrée et aucune des manufactures de l'Angleterre ne leur sont d'une nécessité absolue. De là elles sont venues à raisonner sur la nature de leur dépendance, et si elles n'ont pas rompu les liens qui les attachent à la métropole, elles les ont affaiblis par le système qu'elles paraissent avoir adopté sans retour. Elles reconnaissent à la vérité la souveraineté de l'Angleterre, mais sans préjudice du droit qu'elles ont de jouir des privilèges renfermés dans la Grande Charte, et de celui de ne pouvoir être imposées que par elles-mêmes. Elles se regardent comme obligées par les règlements faits dans le Parlement, sur tout ce qui concerne les

douanes et le bien général, mais non aux taxes internes décernées dans cette assemblée, n'y ayant point de représentants. Elles s'appuient de l'exemple de l'Irlande, qui n'ignore pas le droit que revendique le Parlement d'Angleterre de l'imposer, mais dont l'Irlande suppose que ce Parlement ne fera pas usage.

Les suites de cette mésintelligence méritent d'autant plus d'attention, que ces peuples, jaloux de leur liberté, voudront toujours l'étendre, qu'aucun besoin ne les attachant à l'Angleterre, le goût de l'indépendance doit prévaloir parmi eux. Cependant je présume que la crainte qu'en a l'Angleterre en retardera l'événement, qu'elle se conduira à l'égard de ses colonies comme elle le fait à l'égard de l'Irlande, qu'elle évitera désormais tout ce qui pourra les réunir, ce que la matière de l'intérêt peut seul opérer, que les quakers étant en plus grand nombre que les autres, plus riches qu'eux, et peu entreprenants, ne se prêteront qu'avec peine aux nouveautés, et peut-être y mettront obstacle, que la révolution sera en conséquence lente et insensible, qu'enfin la soumission des colonies sera très-précaire, mais que l'autorité ne cherchera point à s'y faire sentir.

Le duc de Choiseul à M. Durand.

A Compiègne, le 24 août 1767.

Votre lettre du 11 contient un détail bien satisfaisant sur l'origine et la situation progressive et actuelle des colonies anglaises. Je suis fort étonné que l'Angleterre, qui est un point très-petit dans l'Europe, domine sur plus du tiers de l'Amérique, que sa domination américaine n'ait pour objet que le commerce, que ce même objet s'étende à celui d'Asie aussi puissamment qu'il nous est présenté par milord Clive, que le nord de l'Europe soit un des principaux points de l'avidité commerçante anglaise, et que le commerce anglais cherche dans toutes les parties de l'Afrique et du midi de l'Europe à empiéter, de sorte que si chaque individu qui se trouve en Angleterre était occupé au commerce, je ne croirais pas encore que l'Angleterre pût suffire à celui qu'elle entreprend. On me répondra que cela est; j'en conviens; mais comme cela ne peut pas être, j'aurai toujours l'espé-

rance que ce que je ne conçois pas ne sera pas nuisible. Les colonies d'Amérique ne peuvent être utiles à la métropole qu'autant qu'elles ne tirent que d'Angleterre les matières premières de leurs besoins; car l'on ne doute pas que tout pays éloigné, qui est indépendant pour ses besoins, ne le devienne successivement dans tous les points; et d'ailleurs de quelle utilité une colonie de l'Amérique septentrionale sera-t-elle à la métropole, si elle n'en tire pas le travail de ses manufactures? Il faut donc que les colonies septentrionales de l'Amérique soient totalement assujetties, qu'elles ne puissent opérer, même pour leurs besoins, qu'après la volonté de la métropole; cela est possible quand on a en Amérique une petite partie de pays dans laquelle le gouvernement fait de la dépense et y introduit des troupes au soutien du despotisme; mais une métropole qui aura dans le nord de l'Amérique des possessions trois fois plus étendues que la France, ne pourra pas, à la longue, les empêcher d'avoir des manufactures pour leurs besoins; elle doit se restreindre à fournir au luxe, ce qui durera fort peu de temps, car le luxe amènera sûrement l'indépendance. Il y aurait à raisonner sur cela pendant des années entières; mais il est certain que tant que les vastes possessions américaines ne contribueront pas par des subsides au soutien de la métropole, les particuliers anglais s'enrichiront encore quelque temps avec le commerce de l'Amérique, mais l'État périra faute de moyens pour soutenir une puissance trop étendue; si, au contraire, l'Angleterre veut établir des impôts dans ses domaines américains, comme ils seront plus étendus et peut-être plus peuplés que la métropole, qu'ils ont la pêche, le bois, la navigation, le blé, le fer, etc., etc., ils se sépareront aisément de la métropole, sans crainte aucune de châtiment, car l'Angleterre ne pourrait pas entreprendre contre eux une guerre pour les châtier. Quoi qu'il en soit, monsieur, vous me ferez plaisir de me communiquer les notions et les idées que vous aurez sur l'objet de l'Amérique et de l'Asie relativement à l'Angleterre, et quoique nous ne pensions pas de même absolument sur la puissance anglaise, ni en Europe, ni en Amérique, ni en Asie, je n'abonde point du tout dans mon sens, et je rendrai toujours justice à vos lumières et à vos réflexions qui me sont utiles et agréables.

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 30 août 1767.

... L'esprit d'intérêt, Monseigneur, agit toujours avec plus d'intelligence et de force qu'aucun autre. Ses efforts et ses effets surprendront toujours ceux qui sont animés de passions plus nobles. Qu'il ait suggéré à l'Angleterre un plan, que chaque jour cette puissance s'achemine vers son objet, les faits le prouvent; que la supériorité de commerce à laquelle elle aspire puisse produire un nouvel ordre de choses qui, pour n'avoir point été vu, n'en serait pas moins à craindre dans un siècle où l'argent et non les hommes font la guerre, c'est sur quoi il n'est pas nécessaire de s'étendre; que l'établissement de l'Angleterre aux Indes orientales ne soit point aussi fragile qu'on le pense, qu'on ne doive pas calculer sur une révolution prochaine dans les colonies d'Amérique, c'est sur quoi je n'ai point encore épuisé mes preuves, et c'est ce que je ne soutiendrai qu'autant qu'il en sera besoin, pour tirer la vérité de la contradiction la plus respectueuse et la moins opiniâtre.... Les colonies de l'Amérique sont aujourd'hui des puissances, et sur terre et sur mer, qui depuis la guerre se suffisent à elles-mêmes, et qui seront un jour fatales à toutes les colonies à sucre de l'Europe. Des traitements rigoureux les révolteraient; mais elles sont trop divisées entre elles, trop jalouses de leur prospérité réciproque, pour se concerter en tout autre temps qu'en celui où elles se croiraient vexées par la métropole. Plus leurs domaines s'étendent, et moins il est à craindre que les manufactures y prennent un prompt accroissement.

Les manufactures ne s'établissent avec succès que dans les pays où il y a de la pauvreté. C'est la multitude des pauvres sans profession, et qui sont obligés, ou de travailler à bas prix, ou de mourir de faim, qui met des entrepreneurs en état de soutenir une manufacture, et de fournir à un prix assez avantageux leur ouvrage, pour ne point craindre la concurrence des étrangers. Tant qu'il y a des terres à labourer, dont la propriété peut être acquise sans frais, et qui est suffisante pour l'entretien de toute une famille, personne ne se fait ou manufacturier ou apprenti. Il n'y a des gens de

cette espèce que dans les grands peuples et dans les contrées excessivement habitées. On a souvent remarqué qu'un pays où la population n'a point de proportion avec son étendue, vit d'abord de la chasse; lorsque la masse des habitants s'accroît, ils deviennent pasteurs; le labourage succède à ce genre de vie, et les manufactures ne se forment que lorsque la terre manque aux cultivateurs. Comme les colonies de l'Amérique ne seront pas de sitôt dans ce dernier cas, je présume que la métropole s'y prendra avec elles de manière à ne point rompre les liens qui subsistent encore et qui les attachent à elle, et que les colonies, de leur côté, ne s'affranchiront que successivement, et par partie, de la dépendance peu onéreuse où elles sont.

Il viendra peut-être un temps où la puissance de l'Angleterre, privée du soutien qu'elle en tire, s'écroulera. Mais qui pourrait le désigner, et qui pourrait même assurer positivement que l'Angleterre, prenant une résolution vigoureuse, ne se portera pas un jour avec des forces assez considérables pour donner la loi à des peuples épars, et à qui la crainte des ravages ne peut en imposer. Ce sont les réflexions que j'ose opposer aux vôtres. Il n'y a qu'un ministre supérieur qui puisse autoriser des répliques de cette espèce....

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 3 septembre 1767.

... Quoiqu'il n'y ait pas quatre-vingt mille hommes qui aient été transportés d'Europe dans ces colonies, dans le nombre desquels il n'y a eu que très-peu d'Anglais, elles peuvent avoir actuellement plus d'un million d'habitants. Il n'y a cependant pas cent ans que ces établissements se sont formés, et déjà la force de leurs corsaires dans la dernière guerre, tant en matelots qu'en canons, a été plus grande que celle de toute la marine d'Angleterre au temps de la reine Élisabeth. Le profit que le commerce d'Angleterre en tire n'est pas moins surprenant, puisque l'exportation faite de la métropole dans ces contrées, a été depuis plusieurs années au delà de 1,200 mille livres sterling, tandis que celle faite aux îles n'a pas été à 900 mille livres.

C'est sans fondement que l'Angleterre a avancé que ces colonies avaient été établies aux dépens de la nation et par des sommes avancées par le Parlement. Il est prouvé par les registres, qu'avant le dernier règne, il n'y a pas eu de dépense faite en ce genre, et que ce ne fut qu'alors qu'on vota quelques sommes pour l'établissement de la Géorgie et de la Nouvelle-Écosse, qui jusqu'à aujourd'hui sont de peu de rapport. Toutes les autres ont été formées aux frais des aventuriers.

Les chartes leur en ont été concédées par les rois sans que le Parlement y prît part, et sans qu'il fût même consulté à ce sujet. Le droit au territoire de l'Amérique fut supposé être au roi d'Angleterre, en tant qu'il le fallait pour exclure toute prétention de la part des autres princes de l'Europe; mais dans la vérité il n'existait que dans les peuplades des sauvages qui firent des concessions de ces terres ou qui en furent dépouillées par le sort des armes.

Les aventuriers se maintinrent en possession à leurs frais. Ils n'eurent pas même recours au Parlement pour en obtenir des secours contre les Indiens; et, à l'égard des guerres qui se sont faites en Amérique, elles ont eu pour objet le commerce de la métropole, et non la protection des colons qui y étaient établis. C'est ainsi que la dernière guerre se fit pour les limites de l'Acadie, dont les terres appartiennent à la couronne et non aux colonies, et pour le commerce avec les sauvages établis vers l'Ohio, lequel n'intéressait que les marchands anglais qui font avec eux celui des fourrures. Ces faits sont assez prouvés pour renverser une partie des raisonnements sur lesquels l'Angleterre affirme la sujétion des colonies.

Je ne serais pas étonné que ces faits servissent un jour de motifs aux colonies, non pas pour se séparer, mais pour se mettre sur un pied d'égalité avec la métropole. Pour y parvenir elles suivront une marche facile à indiquer, et elles ne tarderont vraisemblablement pas à demander : 1° des représentants au parlement; 2° une révocation de l'acte qui restreint la navigation; 3° la liberté d'ériger des manufactures dont la prohibition les choque, quoique d'ici à plusieurs siècles elles ne seraient pas en état d'en faire beaucoup valoir la concession, et 4° une union à la couronne de la Grande-Bretagne, semblable à celle dont jouit l'Écosse, avec

cette différence que le consentement de l'Écosse à cette incorporation fut surpris, au lieu que le nord de l'Amérique la désire, et qu'il tiendrait à grand honneur une association pareille.

Les colonies seraient alors à l'Angleterre ce que sont plusieurs de ces provinces qui, pour être plus près d'elles, ne lui sont pas plus utiles ; car étant en différents climats, elles lui apportent une plus grande quantité de productions, et plus de matières premières pour ses manufactures, et étant séparées par l'Océan, elles augmentent le nombre de ses vaisseaux et de ses matelots.

Que d'un autre côté, on place dans la balance tous les inconvénients qu'entraînerait cette union, on y trouvera certainement des motifs pour que l'Angleterre s'en éloigne, mais aucun qui soit assez fort pour lui faire préférer une séparation, en sorte que l'union sera toujours un moyen de réserve pour éviter un mal plus grand.

Je porte plus loin mes conjectures, et je pense que, quand la séparation arrivera, les autres colonies de l'Europe seront la proie de celles qu'un excès de force et de vigueur aura détaché de la souche. Le voisinage et la nature des productions de celles-ci entraîneront dans leur dépendance celles qui, ne donnant que des matières de luxe, ont besoin de la subsistance. Telle est donc la situation de l'Europe qu'elle n'a pas moins à craindre une révolution dans les colonies de l'Angleterre que l'Angleterre elle-même. Cette puissance serait à la vérité anéantie par le démembrement de ses possessions, mais la perte de celles de la France et de l'Espagne en serait la suite.

Je ne dois pas omettre que, dans le cours de la guerre dernière, les colonies anglaises offrirent de faire à leurs frais la conquête de Saint-Domingue. D'où je crois pouvoir inférer qu'à la première rupture, ce projet se renouvellera de leur part avec d'autant plus d'ardeur que la crainte d'être prises à revers par les Canadiens ne subsistera plus. Leur déférence pour la métropole étant fort diminuée, elles suivront la loi de leur intérêt, par préférence à celle qu'elles respectaient encore, lorsque l'Angleterre rejeta une proposition qui tendait à partager avec elle un commerce qui les enrichirait à son préjudice.

Elles ont fourni dans l'entreprise contre le Canada vingt-

cinq mille hommes, dont le nombre pourrait être passé depuis les nouvelles acquisitions. Celui de leurs vaisseaux ou bâtiments de transport est augmenté depuis la paix et s'accroît de jour en jour. L'usage de ces forces se tournera certainement à leur profit, et, selon toutes les apparences, ce sera contre nous...

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 22 novembre 1767.

... Milord Chatham a envoyé son suffrage à M. le duc de Grafton pour l'exercer à son gré pendant la séance du Parlement, le priant au surplus de ne lui faire aucune part de ce qui s'y passera. Sa folie, il faut trancher le mot, consiste, au moindre bruit imprévu, au moindre soupçon qu'on veut l'entretenir d'affaires, à être saisi d'un tremblement général dans tout le corps. Du reste, buvant et mangeant à son ordinaire, se promenant souvent, montant à cheval, mais s'ennuyant partout, et faisant des dépenses extravagantes, surtout pour ses enfants...

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 23 novembre 1767.

... Milord Chatham n'est qu'un fantôme que des intéressés voudraient faire paraître, mais qui est certainement hors d'état de se montrer. Il disait au chancelier Camden avec un geste théâtral et le bras étendu :—Vous le voyez, milord, il est très-ferme : un mot d'affaires, et tout mon corps est en agitation et dans des mouvements convulsifs.—La porte de sa chambre est gardée sans relâche pour lui éviter toute surprise. Tout ce qu'il a à la main lui échapperait, s'il entendait subitement le bruit de la serrure. Je le crois au bout de son rôle ; car le peuple ne le voyant pas sur la scène pendant la séance annuelle du Parlement, se lassera d'entendre parler sans cesse d'un être invisible et impotent, et la cour ne pourra différer longtemps à le remplacer. Ses partisans aimeraient mieux le faire passer pour comédien que pour fou ; mais

le public le jugera à la fin pour ce qu'il est, et ce sera sans retour. Il ne doit plus être pour l'Europe qu'un sujet de compassion, et je ne conçois pas qu'il puisse désormais en troubler la tranquillité.

Sa fougue, au reste, serait moins à craindre que l'avidité de la nation, que ses entreprises continuelles, et que ce ton de supériorité qui n'accompagne que trop souvent le succès. Car lors même que milord Chatham reprendrait la direction des affaires, la paix serait d'une longue durée, si la France et l'Espagne peuvent souffrir l'ivresse de l'Angleterre, puisque cette puissance a plus d'éloignement que jamais pour la guerre, mais sans que le désir qu'elle a d'envahir soit diminué.

M. Durand au duc de Choiseul.

A Londres, le 1er décembre 1767.

... Quoique les dispositions de la cour soient connues des colonies, elles n'en sont pas moins dans la défiance et dans le dessein de se pourvoir contre toute entreprise. Elles ont donné asile à un nommé Hamilton qui s'enfuit, il y a quelques années, de Trieste, avec les fonds de ses associés, dans une raffinerie de sucre. Il a changé de nom, et a entrepris à Connecticut l'exploitation d'une mine de plomb. Elles ont encore, l'année dernière, accueilli un homme qui entend la manipulation du salpêtre. L'art de la fonderie est déjà établi dans ces pays qui ont fourni dans la guerre les canons, les boulets, les mortiers et les bombes dont l'Angleterre a fait usage en Amérique. Selon leur calcul, il leur faut encore quatre ans pour n'avoir pas à redouter l'Angleterre, et pour se préparer à la résistance. Leurs milices rassemblées iraient à quatre cent cinquante mille hommes. Le nombre de leurs vaisseaux, montés de seize à trente-six canons, n'est encore que de vingt-cinq qui seront augmentés. Ils emploient seize mille matelots chaque année à la pêche de la baleine et quatre cent trente-trois navires de cent à deux cents tonneaux garnis de vingt-cinq hommes chacun. Elles peuvent rassembler jusqu'à trente-six mille matelots. Elles manquent totalement de fusils de calibre. Leur comité secret qui sentait vraisemblablement que, sans le secours d'une grande puissance, leurs

efforts auraient pu échouer, fit passer dans le fort de la contestation de l'acte du timbre un émissaire à Londres qui devait, dans certaines circonstances politiques, se rendre en France. Je tiens ce détail d'un homme qui vit ici, à qui j'ai répondu en riant et par forme d'acquit, que nous ne contribuerions jamais à former une puissance qui serait redoutable à nos propres colonies, que nous avions à la vérité les denrées les plus nécessaires à l'Amérique, mais que nous ne trouverions aucun avantage à les échanger contre les sucres dont l'Amérique songerait bientôt à s'assurer le monopole, et que quand elle nous offrirait l'Acadie entière pour y avoir un établissement capable de défense pour nos îles, nous préférerions la paix avec l'Angleterre à des projets peut-être chimériques et dont le succès pourrait tourner contre nous....

Le duc de Choiseul à M. Durand.

A Versailles, le 13 décembre 1767.

... Vous avez très-sagement répondu à la personne qu vous a dit que les colonies anglaises de l'Amérique avaient résolu, à l'occasion de leur mécontentement au sujet de l'acte du timbre, d'envoyer un émissaire en France, pour réclamer la protection et les secours du roi....

Le comte du Châtelet au duc de Choiseul.

A Londres, le 12 mars 1768.

... Les affaires de l'Amérique sont touchées bien légèrement dans les harangues de Sa Majesté Britannique, et quoi qu'on en publie ici, la tranquillité de cette partie du monde tient à l'usage que le Parlement d'Angleterre fera du pouvoir qu'il prétend s'arroger sur ces colonies qui ne respirent que l'indépendance, et qui ne se soumettront pas facilement à aucune des taxes qu'elles ne se seraient pas imposées elles-mêmes. L'état de ces colonies demande, je crois, Monsieur, la plus sérieuse attention de notre part. Je dois imaginer que, dans le temps de l'acte du timbre, elles ont pensé sérieuse-

ment à se soustraire au joug de la métropole, qu'il y avait un plan tout formé et des agents venus en Europe pour en proposer l'exécution aux cours de France et d'Espagne : ces semences de rébellion ont été assoupies par la conduite pusillanime du ministère anglais qui a pallié le mal, mais elles doivent encore exister, et il serait bien à-propos d'avoir quelqu'un d'assez prudent et d'assez instruit sur les lieux pour pouvoir souffler un feu qui couve sous la cendre, au moment où il ne demande qu'à éclater.

La population des colonies anglaises est si fort hors de proportion avec le nombre des troupes qui sont employées à en maintenir l'obéissance, qu'un souffle suffirait pour les faire disparaître. L'appât d'une entière indépendance et d'un commerce libre avec des nations dont les denrées sont toujours à meilleur marché que celles que peut fournir l'Angleterre, est un aiguillon toujours subsistant qui ne peut manquer de tenir continuellement les esprits dans un dégoût de la sujétion nationale. Le gouvernement anglais peut faire quelque fausse démarche qui mettrait en jeu ces différents ressorts, si le nouveau Parlement s'occupe, comme il faut le croire, des affaires de l'Amérique. Je croirais donc que sans nous compromettre, nous devrions nous mettre à même : 1° de connaître à fond l'intérieur des provinces de la Nouvelle-Angleterre, quant à la disposition des esprits ; 2° les moyens que les habitants pourraient mettre en usage en cas de révolte ouverte ; 3° le caractère des gens qui ont le plus de crédit et le plus d'enthousiasme pour l'avantage de leur nouvelle patrie.

S'il se trouvait dans la Nouvelle-York un homme du génie de Cromwell, cette république serait plus aisée à établir que celle dont cet usurpateur fut le chef : peut-être cet homme existe-t-il, peut-être ne manque-t-il plus que de quelques circonstances heureuses pour le placer sur un grand théâtre. C'est à la France et à l'Espagne à les faire naître. Il ne manque que des armes, un chef et du courage aux habitants que l'Angleterre a rassemblés de toutes les parties de l'Europe dans ses colonies, pour se rendre indépendants ; les liens sont aux trois quarts rompus avec l'Angleterre, et dès que ceux des premiers besoins de la vie n'existeront plus, l'Amérique doit secouer le joug que l'Europe lui a imposé.

Dans ces circonstances, ne trouveriez-vous pas à propos,

Monsieur, d'avoir quelques gens de confiance dans les colonies anglaises, sachant la langue et n'ayant l'air d'y être attirés que par des objets de commerce. Ces émissaires vous rendraient compte successivement de ce qu'ils découvriraient des dispositions des principaux habitants. Ils seraient des instruments secrets tant que la tranquillité subsisterait, et deviendraient des points de réunion et d'espérance très-utiles, s'il se formait un projet raisonnable dans des têtes qui sûrement fermentent sans cesse, et dont les premiers regards doivent se tourner du côté des secours qu'ils pourraient espérer de la France et de l'Espagne. Je sais qu'il est assez difficile de découvrir des hommes capables de savoir allier le zèle et l'activité à la prudence; mais avec l'appât d'une fortune considérable, on trouve tout dans un grand royaume, et peut-être avez-vous déjà prévenu mes observations et avez-vous depuis longtemps dans les colonies anglaises tous les instruments qui peuvent être utiles un jour. C'est ce que je ne cherche point à pénétrer. Il me suffit de vous avoir exposé mes idées, et de vous avoir supplié d'y jeter un coup d'œil réfléchi.

Quelques détails que je me suis procuré sur la population des possessions anglaises en Amérique prouvent qu'elle est immense, et qu'elle s'accroît chaque jour, tandis que l'Angleterre se dépeuple. Il ne faut pas se dissimuler que c'est avec les soldats de cette partie du monde que les Anglais ont conquis le Canada, et qu'ils ont recruté leurs flottes. On y compte, Monsieur, un fonds de trente mille matelots employés au commerce ou à la pêche de la baleine et quatre cent cinquante mille hommes de milice enregistrés, et quand ces détails seraient enflés de moitié, il en résulterait encore beaucoup plus de forces qu'il n'en faudrait pour empêcher les Anglais de les réduire, s'ils étaient bien résolus de se soustraire à l'obéissance et qu'ils eussent levé l'étendard de la rébellion. Vous savez certainement, Monsieur, tous ces détails mieux que moi, mais j'avoue que j'entrevois un grand nombre de possibilités qui peuvent hâter cette révolution que tout le monde prévoit sans oser en assigner le terme, que je me complais dans l'idée qu'elle pourrait ne pas être aussi éloignée qu'on se l'imagine, et que je pense que nous ne devons épargner ni soins ni dépenses pour y coopérer.

Cet objet de spéculation présente une perspective plus

agréable que celle de la Compagnie des Indes qui ne diffère que du plus au moins dans le mal que nous devons en attendre. C'est après le tumulte des élections que le gouvernement doit avoir un plan pour la prochaine séance, de concert avec les directeurs....

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

A Versailles, le 21 mars 1768.

Le roi a écouté avec plaisir le détail que vous me faites, Monsieur, dans votre seconde lettre n° 15, des connaissances que vous avez acquises sur les colonies anglaises. Sa Majesté me charge de vous mander de ne nous laisser rien ignorer de ce qui vous parviendra sur un objet aussi intéressant. J'ai trouvé que la force de la milice enregistrée des colonies anglaises, portée à quatre cent cinquante mille hommes, était exagérée, et je crois qu'il y a erreur dans votre calcul.

Le comte du Châtelet au duc de Choiseul.

A Londres, le 30 mars 1768.

... Il est vrai, Monsieur, que le calcul de la milice enregistrée dans les colonies anglaises est un peu fort... Je crois que vous ne désapprouverez pas que je vous transmette successivement les notions que je pourrai recueillir sur un objet dont la connaissance peut nous être aussi intéressante pour l'avenir, sauf à vous, Monsieur, à rectifier mes idées, en les comparant avec les rapports qui vous parviennent plus directement.

Le comte du Châtelet au duc de Choiseul.

A Londres, le 22 avril 1768.

... Ce qui paraît le plus affecter les esprits, c'est que toutes les lettres confirment qu'il y a un grand nombre d'officiers et de soldats européens parmi les troupes du prince maure.

On nous fait l'honneur de ne pas douter que ce ne soit une suite de notre politique, et je voudrais bien qu'on eût raison. Rien ne serait, en effet, plus essentiel que de donner de grands embarras aux Anglais, de secourir, autant qu'il dépendra de nous, la révolte des princes indiens, de détruire même, s'il était possible, les établissements anglais, et de les faire chasser de l'Inde, quand même cette disgrâce serait commune à tous les Européens, et que, notre compagnie courrait le risque de la partager. Je crois que, dans la position des choses, il y aurait cent pour cent à gagner pour nous que ce pays ne fût soumis à aucune influence européenne et que le commerce fût ouvert indifféremment à toutes nations, comme il l'est en Chine, enfin que les naturels du pays fussent les maîtres chez eux. Cette révolution est encore très-possible. Les Anglais ne sont ni ne peuvent y être en force, et si les Indiens, comme autrefois les Russes, apprennent, à force de défaites, l'art de gagner des batailles, l'événement d'une seule campagne peut décider du sort de l'Inde. Les places que la Compagnie anglaise a fait fortifier sont, à la vérité, inattaquables par des gens qui n'ont ni artillerie, ni connaissance de l'art de s'en servir; mais elles peuvent être affamées si les Anglais étaient dans la nécessité de s'y renfermer et obligés de se rendre, avant que des secours tardifs pussent arriver d'Europe...

Souvent, Monsieur, les craintes de nos ennemis nous fournissent les idées qui peuvent leur nuire; du moins, il semble qu'on ne peut mieux faire que d'exécuter ce qu'ils paraissent le plus redouter. Or, ce qui alarme le plus les Anglais dans ce moment-ci est la persuasion où ils sont que la France a fait déserter plusieurs des officiers et soldats de sa compagnie des Indes...

Le duc du Choiseul au comte du Châtelet.

A Versailles, le 25 avril 1768.

... J'appuierai avec force votre sentiment dans le conseil, surtout vis-à-vis des ministres qui dirigent notre compagnie des Indes...

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

A Paris, le 11 mai 1768.

... Nous sommes journellement occupés, M. de Praslin et moi, de l'Asie, et j'espère qu'avec le temps, Monsieur, sans avoir d'aussi vastes projets que l'Angleterre, nous serons en mesure d'empêcher que les projets des Anglais ne nous envahissent.

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

A Versailles, le 23 mai 1768.

.... Le commerce anglais en Amérique n'a rien à craindre des Espagnols; car, depuis six ans qu'ils ont la Louisiane, ils n'y ont envoyé que quatre-vingts hommes de troupes, dont quarante sont morts ou désertés, et trois capucins qui, je crois, se portent bien.

Par le même ordinaire, j'ai envoyé au roi d'Espagne un détail que j'ai reçu de la Louisiane qui fait pitié, et qui lui prouvera qu'il est bien mal servi en Amérique, ainsi qu'en Europe.

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

A Versailles, le 23 mai 1768.

J'ai senti un vrai plaisir, Monsieur, en lisant votre dépêche nº 44, et le roi l'a écoutée avec beaucoup d'attention. Vous devez sentir combien nous désirons que le tumulte qui s'élève en Angleterre, non-seulement augmente, mais même prenne, s'il est possible, plus de consistance. Il court ici un bruit que le 15 il y a eu une espèce d'action dans la ville de Londres où il a péri beaucoup de monde. Je n'ose me flatter que ce bruit soit vrai. Les Anglais ne se détruiront jamais entre eux autant que nous le désirerions.

Au reste, je n'ai qu'une seule réflexion à faire sur cet événement. L'on pourrait craindre, en partant du principe que la guerre étrangère réunit toujours la nation anglaise, que, le

tumulte de la sédition augmentant, on ne cherchât à l'assoupir par la guerre contre nous ou contre l'Espagne; mais le ministère britannique actuel est si faible que j'espère qu'il n'a pas en lui le ressort nécessaire pour se servir de ce remède dangereux.

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

Versailles, 20 juin 1768.

... J'ai à vous rappeler combien il est essentiel que vous veilliez avec soin aux mouvements de la marine anglaise, afin que nous en soyons avertis à temps. Au surplus, vous devez chercher à employer tous vos talents pour persuader le désir sincère du roi de prolonger la paix autant qu'il sera possible, et faire connaître bien clairement, soit au ministère, soit dans le public, que si la guerre survient, ce sera malgré la France, qui est fort éloignée de vouloir la promouvoir, et que la faute du malheur général ne pourra être imputée qu'au ministère anglais.

Si vous pouviez faire ce raisonnement au duc de Bedford, avec lequel il serait utile que vous conférassiez, vous lui ajouteriez que nous ne pouvons pas nous persuader que, dans le moment où il tient et doit tenir le timon des affaires en Angleterre, il permette, pour une misère de nulle importance (l'affaire de Corse), la rupture entre deux nations qui ont besoin de la paix et qui la lui doivent. Si vous parveniez à l'échauffer sur ce point, je crois, en cas qu'il ne soit pas changé, que vous pourriez le porter jusqu'à nous promettre qu'il fera tout ce qui est en lui pour empêcher cette rupture, d'autant plus que vous saurez bien écarter de son esprit, par la connaissance qu'il croit avoir de mon caractère, les soupçons de méfiance que l'on peut avoir cherché à lui donner sur mon compte...

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

Versailles, 20 juin 1768.

... L'affaire de Wilkes tourne comme je m'en étais douté. Je ne serai point étonné si le roi d'Angleterre finit par lui

donner une pension. La réflexion qui nait naturellement à l'occasion de Wilkes est qu'il est singulier qu'une grande puissance comme la France ait des craintes d'un gouvernement assez faible pour n'oser corriger un membre de la lie de son peuple qui l'a insulté et qui le nargue.

A M. le comte du Châtelet [1].

15 juillet 1768.

Je vous prie de ne pas oublier de faire chercher dans les dépêches de M. Durand ou de lui demander tout ce qu'il a pu rassembler touchant le commerce, les productions et les importations et exportations de chaque province d'Amérique en particulier. Je verrai s'il est possible de rendre la collection plus complète et plus étendue par les renseignements que j'aurai certainement de notre ami H., chez lequel j'ai passé deux soirées entières très-satisfaisantes. Il faut écarter toute la partie des projets, et s'attacher avec lui à celle des faits dont il est certainement parfaitement bien instruit, surtout concernant les colonies. Mon idée qui, peut-être, n'est qu'une rêverie, est d'examiner si, d'après les matériaux que j'aurai rassemblés, il ne sera pas à propos d'examiner la possibilité d'un traité de commerce d'importation et d'exportation dans lequel on chercherait à favoriser et à attirer les Américains. Ce traité, bien entendu, ne pourrait être proposé qu'au moment d'une rupture, et pour cette raison, doit être examiné et discuté d'avance, et préparé autant que la nature des choses le comporte par les négociateurs les plus habiles et les plus discrets. J'ai une notion confuse que notre traité de commerce avec la Hollande est prêt à expirer. Il s'agit, dans le renouvellement, d'éviter de se lier avec cette puissance très-attentive et très-habile sur cet article, de manière à nous priver des moyens de stipuler des avantages en faveur des Américains, au cas que mon rêve puisse s'accomplir. Je me garderai bien, comme vous pensez, de le proposer; mais vous serez sur les lieux, et à portée de juger s'il est question

[1] Lettre probablement écrite de Londres au comte du Châtelet par M. Francès, son premier secrétaire.

de traité avec la Hollande. Il est certain que la maladresse du ministère anglais a excité un mécontentement général dans les colonies d'Amérique. Il s'agit de voir s'il ne serait pas possible de leur présenter, au moment d'une rupture, un intérêt assez puissant pour les détacher tout d'un coup de la métropole, et avancer un événement qui doit arriver tôt ou tard. Il nous serait de la plus grande importance, soit par l'affaiblissement des revenus de l'Angleterre, soit en nous épargnant tout ce que nous aurons à craindre des entreprises des Américains sur nos colonies à sucre, sur les colonies espagnoles, et surtout de leurs corsaires qui seront sans nombre. L'accroissement de leurs pêcheurs et de leurs matelots depuis dix ans seulement est incroyable. J'en ai vu les détails chez H., et j'en prendrai des relevés qu'il ne me refusera pas. Une neutralité avec les colonies, stipulée par le traité de commerce qu'on leur proposerait, mettrait nos colonies et celles des Espagnols à l'abri du plus grand danger qu'elles auront à courir dans la première guerre, et assurerait leur approvisionnement dont le bénéfice serait pour les colonies anglaises. Il s'agit de voir s'il est possible de leur présenter un appât assez puissant pour balancer l'esprit de cupidité qui peut les déterminer à préférer les avantages momentanés des prises qu'ils feraient sur nous à leur indépendance. Il est certain que le véritable intérêt des colonies serait de profiter de la circonstance pour assurer à jamais leur liberté totale, d'établir leur commerce d'importation et d'exportation avec la France pour les branches qui pourraient y fournir, et de se procurer pour les autres des débouchés avec les autres nations, avec lesquelles les Américains traiteront certainement plus avantageusement par un commerce direct qu'en passant par l'étamine des douanes anglaises. Il n'est pas question pour nous de songer, dans les premiers moments, à rendre la balance favorable pour notre commerce. Il doit nous suffire qu'elle puisse être égale, si cela est possible. Le grand point serait de détacher les colonies de l'Angleterre, de s'assurer de leur neutralité, qui tournera nécessairement en un traité d'alliance avec la France et l'Espagne, parce que l'Angleterre n'ayant plus rien à ménager, n'aura d'autre moyen que la force pour empêcher la séparation totale des colonies, dont elle cherchera alors à détruire le commerce. Les deux grandes difficultés seront nécessairement le défaut

de confiance dans les forces de notre marine, et notre fidélité à nos engagements, qu'on cherchera à rendre suspecte; mais surtout la crainte des escadres anglaises et les espérances tentantes des succès qu'ils pourraient avoir sur les Espagnols et sur nous. Je vois ces difficultés dans toute leur étendue, mais je vois aussi l'intérêt subsistant et dominant des colonies de profiter de l'occasion de fixer leur indépendance, qui ne peut l'être que par un effort et des risques qu'il faudra qu'elles essayent un jour pour y parvenir. Je pense, de plus, que lorsqu'on s'arrête aux difficultés on ne tente rien, et qu'assurément nous serons dans le cas de tout employer pour augmenter nos moyens et diminuer ceux de nos ennemis. Je ne vois donc aucun inconvénient d'examiner ce que nous pourrions dans le temps faire proposer aux Américains; nous avons tout lieu d'espérer que le gouvernement se conduira, de ce côté-ci, de manière à augmenter la brèche plutôt qu'à la refermer. Je sais bien que H. et M. Durand pensent qu'il est non-seulement possible, mais facile de rapprocher les intérêts des colonies de ceux de la métropole; mais j'y vois tant d'obstacles, et je rencontre tant de gens de mon opinion, qu'il vaut au moins la peine de nous préparer, à tout événement, à faire tout ce qui dépendra de nous pour profiter des circonstances, si elles continuent à nous être favorables. Si nous attendons au moment, nous ne serons plus à temps, et la guerre deviendra une époque favorable pour rapprocher les colonies, momentanément, à la vérité, de la métropole. Ces réflexions, mon cher comte, sont le résultat de mes deux conversations avec H., dont la dernière a été de six heures d'une dispute très-vive et très-amicale. Je vous communique mes idées: elles sont à vous, puisque vous m'avez rendu politique malgré moi. Tranchez, taillez, rognez, et j'agirai d'après vos instructions. Un mot me suffira pour continuer un travail sur cet objet, qui, au pis-aller, sera un travail inutile, puisqu'il ne nous engage à rien.

M. Francès au duc de Choiseul.

A Londres, le 12 août 1768.

La lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer la traduction

ci-jointe passe pour être du docteur Franklin, agent de la Pensylvanie, homme très-éclairé, très-bien intentionné et heureusement très-peu consulté. Il a prédit aux différents ministres, depuis plusieurs années, les conséquences des fausses mesures qu'on prenait vis-à-vis des Américains. Il a prouvé qu'ils ne se soumettraient jamais à une taxe involontaire. Il a prédit, à chaque tentative, les suites qui en résulteraient. Les événements ont justifié ses prédictions; la résistance des colonies n'a fait qu'augmenter successivement; et, malgré les assurances des ministres sur leurs dispositions, tout annonce qu'elles ne seront pas intimidées par la présence des troupes, dont la faiblesse n'a d'ailleurs rien d'imposant.

M. Francès au duc de Choiseul.

A Londres, le 19 août 1768.

Lord Hillsborough me peignit les conséquences des affaires de Boston comme peu inquiétantes, si, comme il avait tout lieu de le croire, les autres colonies ne suivaient point l'exemple des mutins de cette ville. Il m'assura très-positivement qu'on n'enverrait point d'autres forces de terre ni de mer que celles qui venaient d'être expédiées, parce qu'elles étaient suffisantes pour produire l'effet qu'on en attendait. Il m'observa que le Canada et ses dépendances étaient les seules parties tranquilles, ainsi que nous devions en être instruits par les agents et les intelligences qu'il savait que nous avions dans ce pays-là. J'assurai ce ministre que nous n'en avions certainement aucune, ni même d'intérêt d'en avoir; et je le priai de n'ajouter nulle foi aux fables que pourraient faire des gens qui cherchent quelquefois à se rendre importants ou nécessaires, sans les avoir approfondies, et il me promit, quand l'occasion s'en présenterait, de ne former aucun jugement avant d'avoir pris des éclaircissements.

Le duc de Choiseul à M. Francès.

A Compiègne, le 21 août 1768.

La lettre que vous m'avez adressée, Monsieur, sur les colo-

nies anglaises est parfaitement bien faite, et il est heureux que l'on ne consulte pas, en Angleterre, celui qui en est l'auteur; mais plus je réfléchis à la situation des colonies anglaises, plus j'aperçois un moyen simple de les accommoder, si simple que je voudrais que vous me fassiez connaître les inconvénients qui empêchent que l'on ne l'adopte en Angleterre. Ce moyen serait de faire entrer au Parlement, comme membres, des députés de chaque colonie, ce qui les incorporerait à la nation. Alors les colonies partageraient en proportion les charges de cette nation, sans détruire les avantages qu'elles procurent à la métropole. Cette idée est si simple qu'elle doit avoir des inconvénients, puisqu'elle n'est pas exécutée.

M. Francès au duc de Choiseul.

A Londres, le 16 septembre 1768.

Je suis informé par des avis certains, Monseigneur, qu'un émissaire ou espèce d'agent général des colonies, qui les a toutes parcourues, et qui a conféré avec les comités nommés dans chaque colonie particulière, est arrivé en cette ville de la Caroline méridionale, il y a quatre jours; qu'il n'y a fait qu'un séjour de deux fois vingt-quatre heures, et qu'il est reparti sur-le-champ pour s'en retourner en Amérique. L'objet de cette mission ne peut pas avoir été occasionné par l'envoi des troupes, qui était encore ignoré au moment de son départ. Ce même homme fit un voyage en Angleterre, il y a deux ans, lors de l'affaire de l'acte du timbre. Il est suspect au gouvernement, qui, dans ce moment-ci, aurait pu lui faire un mauvais parti, et traiter ses démarches de haute trahison, en partant de l'opinion de lord Mansfield, qui soutient l'autorité du Parlement, et qui avance pour principe contre les prétentions des Américains, que là où la rébellion commence les lois cessent, et qu'elles ne peuvent conséquemment en réclamer aucune en leur faveur.

M. Francès au duc de Choiseul.

A Londres, le 28 octobre 1768.

A propos de la réunion d'une convention à Boston. — « Je ne dois pas vous taire, Monseigneur, qu'on m'avait annoncé, il y a deux mois, le parti auquel les habitants de Boston se déterminent, de se choisir par eux-mêmes des représentants sans le concours de l'autorité du gouvernement requise pour la convocation, et au nom duquel elle doit se faire. Cette démarche me paraissait précipitée et dangereuse, et il serait peut-être à désirer que les habitants de cette ville eussent mis plus de modération dans leurs démarches, dont les conséquences peuvent leur être funestes et nuire au plan plus sage adopté par les autres colonies. Tout ce qui peut prolonger leurs troubles et leurs querelles ne peut que nous être favorable. Le mal ne peut que s'accroître et s'envenimer avec le temps, et nous donner les moyens de bien connaître les vues, les moyens et les dispositions des Américains, et je crains pour cette raison la fougue impétueuse des Bostoniens.

Le comte du Châtelet au duc de Choiseul.

A Londres, le 11 novembre 1768.

Je n'ai rien de nouveau à vous mander aujourd'hui sur ce qui a trait à l'état des affaires dans les colonies anglaises. Le gouvernement avait craint que les habitants de Boston ne s'opposassent au débarquement des troupes, ne levassent le masque, et que la guerre civile ne fût allumée. Heureusement ils ont été assez sages pour sentir qu'ils n'avaient aucun moyen de résistance ; qu'ils ne produiraient, par une démarche aussi inconsidérée, que la ruine de leur ville, et un prétexte au Parlement pour les traiter avec la plus grande rigueur. Ils se sont soumis, en apparence, mais le fond de la querelle subsiste et se reproduira avec plus d'aigreur dans les autres colonies. On ne peut, avec des soldats et tout l'appareil de la guerre, les forcer à consommer des manufactures d'Angleterre ; et s'ils y persistent, comme presque personne

ici n'en doute, et que le Parlement ne veuille point retirer ses actes, les plus grands murmures et les plus fortes séditions seront en Angleterre, où la plus grande partie des ouvriers seront exposés à la plus affreuse misère, faute d'emploi. C'est ce qui fait croire à beaucoup de gens sensés que, de façon ou d'autre, on trouvera quelque expédient pour sauver l'honneur de la métropole et satisfaire les Américains; mais il faut convenir que plus la querelle s'échauffe et s'engage sérieusement, plus l'accommodement devient difficile; car plus les principes des colonies et ceux du Parlement d'Angleterre s'éclairciront, plus ils se trouveront en opposition, et plus il sera difficile de les rapprocher par quelque *mezzo termine*. En effet, ce n'est pas d'un impôt qui rapporterait peut-être cent mille livres sterling que ces colonies se plaignent, c'est de la manière dont on prétend leur imposer cette charge, et ce n'est pas de ce qu'il peut rapporter dans ce moment-ci que le Parlement d'Angleterre peut être jaloux, mais du droit inhérent de faire payer des taxes aux colonies. Jusqu'à présent, nous ne pouvons rien désirer de mieux que ce qui se passe. Les colonies ne mettent en usage que les moyens certains que leur position et le besoin que la métropole a de déboucher chez elles ses manufactures leur donnent. Cette résistance passive est la plus dangereuse de toutes, parce qu'elle n'offre aucun moyen d'y parer. On peut détruire, effrayer par des exemples et ramener à l'obéissance par la crainte ou les malheurs, mais on ne peut soumettre la volonté d'un peuple nombreux et le forcer à ne pas se priver des aisances de la vie, quand l'enthousiasme fait de la privation même un honneur et une jouissance. Je le répète, Monsieur, si les choses pouvaient subsister pendant quelque temps dans l'état où elles sont aujourd'hui, c'est tout ce que nous aurions à désirer; la querelle s'éterniserait, les colonies apprendraient à se passer des besoins factices de luxe, et l'industrie trouverait à y suppléer aux besoins réels; l'Angleterre serait ruinée, et ses vastes possessions, qui lui ont coûté tant de trésors et tant de sang, ne seraient plus pour elle qu'un fardeau aussi pesant qu'inutile; mais certainement cela n'arrivera pas. Les commerçants de la Cité, les nombreux artisans de la capitale avertiront, par leurs cris, le Parlement et la nation du danger qui les menace, et qu'il est temps d'y mettre un terme. On s'accommodera avec de certaines restric-

tions qui pallieront le mal ; et il ne serait pas impossible qu'au moment où on les contentera par un accommodement quelconque, on ne cherche à employer les moyens qu'on aura accumulés pour les réduire à des opérations contre la France ou contre l'Espagne, en même temps qu'on portera l'attention inquiète des colonies du côté de la guerre. Cet objet peut mériter, je crois, Monsieur, quelque attention, et il faudrait, pour ainsi dire, tâcher de lire dans un avenir que les ministres anglais eux-mêmes n'aperçoivent pas encore ; car je crois de très-bonne foi qu'ils désirent, dans le moment actuel, la paix au dehors, et que leur résolution est d'essayer de contraindre par la force leurs colonies à l'obéissance. Mais le pourront-ils et en auront-ils même le prétexte ? Si les colonies se tiennent tranquilles et se contentent de ne point commercer avec l'Angleterre, iront-ils détruire pour soumettre et courir le risque d'aliéner pour jamais des peuples qui n'ont plus d'anglais que le nom ? S'ils les soumettaient même facilement par la force, ne seraient-ils pas obligés d'entretenir continuellement en Amérique le même nombre de troupes pour contenir l'obéissance de sujets toujours prêts à se révolter ? Comment s'en assurer, même avec une armée, dans une si vaste étendue de pays ? Enfin il me semble qu'on est effrayé à la vue de tous les obstacles qu'un projet de force présente dans un continent aussi immense et aussi éloigné ? Il paraît que les Américains ont fait toutes ces réflexions, et qu'ils connaissent trop l'impuissance de l'Angleterre pour céder ; mais quand celle-ci et les ministres qui la gouvernent l'auront reconnue, et que leurs yeux fascinés par les rodomontades de leurs gouverneurs se seront ouverts, ne peut-on pas prévoir qu'ils adopteront le parti honteux, mais prudent, de reculer et de retarder pour quelque temps la séparation totale et inévitable des intérêts des colonies avec la métropole ? En attendant, il se trouvera des forces considérables, tant de terre que de mer, dans le continent de l'Amérique, des esprits inquiets et une fermentation dans toutes les têtes, à laquelle il sera peut-être trouvé nécessaire de donner une occupation....

Le comte du Châtelet au duc de Choiseul.

Londres, le 18 novembre 1768.

.... De tout cela, Monsieur, il me semble qu'on peut tirer deux conséquences : l'une, que tant que le ministère actuel subsistera, qu'il aura autant d'occupation de la part des colonies, et qu'il tiendra au parti de les soumettre, il sera soigneux de protéger la paix et s'abstiendra de tout ce qui pourrait conduire les deux nations à une rupture ; l'autre qu'il est bien dommage que l'Espagne et la France ne soient pas en état de profiter d'une circonstance aussi critique, et qu'il faille la regarder comme un bonheur passif. Le moment n'est pas encore venu sans doute, et les démarches précipitées de notre part pourraient réconcilier les colonies et la métropole, et les réunir contre un danger commun. Mais si la querelle peut aller jusqu'où elle a l'air de vouloir s'engager, il est impossible qu'il ne se présente pas mille circonstances dont il serait sans doute décisif de pouvoir profiter, et qui mettraient l'Angleterre au point de ne pouvoir jamais s'en relever. La continuation des troubles en Amérique, la conduite du ministère et de la nation britannique à l'égard des colonies, la guerre de résistance que celles-ci emploiront, les moyens qui seront mis en usage pour les soumettre, les mesures propres à nous mettre en état de profiter de toutes les circonstances et de frapper à propos le dernier coup, celles qui, dans le cas d'un accommodement subit, nous mettraient dans la nécessité de veiller à la conservation de nos possessions et de celles de l'Espagne, le moment à saisir si nous pouvions attaquer, le moment à prévoir si nous devons nous défendre ; tels sont, Monsieur, les grands objets que j'ai à vous présenter, au roi et à son conseil, et qui demandent, je crois, les combinaisons les plus profondes, le secret le plus inviolable et les moyens les plus efficaces dans les mesures préparatoires d'un plan concerté d'avance avec l'Espagne, et qui soit applicable à toutes les circonstances. Cette matière est sans doute au-dessus de ma portée, et je passerais le but, si j'entrais dans les détails. Mais je ne peux m'empêcher de vous faire une observation ; c'est que dans les objets qui mé-

ritent la vigilance des deux ministères, Porto-Rico et le Mexique pour l'Espagne, et l'Ile-de-France pour nous, sont ceux qui exigent le plus de précautions; parce que je crois être sûr que ces trois points sont l'objet de la cupidité première de tous les commerçants anglais.

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

A Versailles, le 22 novembre 1768.

(En réponse à la lettre du 11)..... Vos réflexions sur l'état actuel des choses à Boston et dans les autres colonies anglaises de l'Amérique sont très-judicieuses et je les adopte entièrement. A supposer que la crainte des traitements rigoureux dont les Américains sont menacés les engage à se soumettre, ce ne sera qu'en apparence et pour un temps. Ce sera un feu mal éteint, qui, tôt ou tard, causera un violent incendie, si la cour de Londres ne trouve pas d'autres moyens que celui de la force et de la violence pour concilier les intérêts de la métropole avec ceux des colonies. Les Américains ne perdront pas de vue leurs droits et leurs priviléges, et après le fanatisme de la religion, celui de la liberté est le plus ardent dans ses démarches et le plus dangereux dans ses suites.

Le comte du Châtelet au duc de Choiseul.

A Londres, le 9 décembre 1768.

...... Sans exagérer les démarches, les projets et l'union des colonies, on peut apercevoir leur séparation dans un avenir très-rapproché. Elle peut dépendre du parti que le Parlement va prendre pendant la session actuelle. Il est clair que les gens sages des colonies croient que le moment d'allumer la guerre civile n'est pas encore venu, et qu'ils bornent leurs conseils et leurs efforts à empêcher le peuple de se précipiter dans des démarches qui, faute d'être soutenues par des circonstances étrangères, pourraient produire la ruine et l'asservissement des colonies ; mais ce que la prudence humaine peut prévoir, elle ne peut pas toujours l'empêcher; et si le

gouvernement anglais a la liberté d'employer des mesures vigoureuses, et qu'il se mette en devoir de les exécuter, qui peut calculer où le fanatisme de la liberté peut entraîner un peuple immense, dont la plus grande partie habite et cultive un continent éloigné des bords de la mer, et où le danger ne paraîtrait pas assez imminent pour contenir les résolutions les plus séditieuses ?..... Mais si la métropole s'armait de constance, et si des occupations étrangères ne l'en détournaient pas ; enfin, si les colonies ne voyaient aucun secours à attendre, aucune fin à leurs maux, la même union qui paraît faire leur force dans ce moment-ci, et sans laquelle les Américains ne peuvent rien, la même union, dis-je, se soutiendrait-elle ? Enfin, dans le cas d'une rupture, même prématurée et ouverte entre les colonies et la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne pourraient-elles rester spectatrices oisives d'une occasion qu'elles ne retrouveraient peut-être jamais ? C'est ce que je soumets, Monsieur, à votre considération.

Il y a trois ans que l'on n'envisageait la séparation possible des colonies anglaises que comme un objet qui mériterait peut-être l'attention de la génération qui doit nous succéder; on n'apercevait que les germes, et on ne pouvait en prévoir sitôt le développement. Maintenant il est possible, on peut même dire probable, que ce nouvel ordre de choses, que cet événement qui aura nécessairement si grande influence sur tout le système politique de l'Europe peuvent s'accomplir dans l'espace d'un petit nombre d'années, peut-être de quelques mois.

La séance présente du Parlement éclaircira bien des doutes à cet égard. Mais j'ose vous prédire que si le gouvernement actuel se sert de la majorité dont je le crois assuré dans le Parlement pour établir l'autorité des deux Chambres sur l'Amérique et le droit d'y imposer des taxes, et que cela entraîne des exécutions militaires, avant qu'il soit six mois, le feu sera aux quatre coins de l'Amérique. Il reste à considérer si les colonies ont le moyen de l'entretenir, sans être soutenues par une guerre étrangère, et si la France et l'Espagne doivent courir le hasard ou de s'y engager pour achever l'embrasement, et pour le rendre irrémédiable, ou s'il leur convient de l'abandonner au risque qu'il s'éteigne de lui-même faute d'aliment et de moyen de résistance.

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

A Versailles, le 20 décembre 1768.

Votre dépêche nº 25 du 9 de ce mois, présente, Monsieur, des vues aussi délicates qu'étendues et approfondies sur la position actuelle de l'Angleterre vis-à-vis de ses colonies, et sur les partis que dans cette position la France et l'Espagne pourraient prendre. Je communiquai vos réflexions à la cour de Madrid et je les ai mises sous les yeux du Roi, qui en a parfaitement senti toute la sagacité et la solidité, et qui vous sait gré de l'attention que vous donnez avec un zèle si éclairé et si constant aux objets qui intéressent aussi essentiellement le service de Sa Majesté.

J'ai l'honneur, etc.

Le comte du Châtelet au duc de Choiseul.

A Londres, le 28 janvier 1769.

...... Je ne cesserai de dire qu'il est temps que la France et l'Espagne adoptent des principes généraux de conduite envers les Nouveaux-Angleterriens, entièrement différents de ceux qui ont été pratiqués jusqu'à ce jour, et que, quand même ces principes paraîtraient contraires, à certains égards, aux intérêts présents de leur commerce et aux avantages qu'elles doivent conserver soigneusement à leurs sujets, l'utilité qui en peut résulter dans les circonstances actuelles peut devenir d'une conséquence majeure pour l'avenir; qu'au hasard de quelques inconvénients passagers, il est nécessaire de s'écarter de l'observation rigoureuse des anciennes lois de commerce, très-nécessaires sans doute à tenir en vigueur contre l'avidité et la tyrannie du commerce de la vieille Angleterre, mais qu'il paraît également de l'intérêt politique de la France et de l'Espagne de tempérer en faveur des colons anglais. Je m'explique, Monsieur, et je soutiens que tout ce qui pourra tendre à multiplier les liaisons françaises et espagnoles avec les sujets américains de la Grande-Bretagne, tout

ce qui pourra contribuer à leur bien-être et aux facilités de leur commerce leur inspirera d'autant plus l'esprit d'indépendance, et leur donnera d'autant plus les moyens de se la procurer.

Enfin, Monsieur, je peux me tromper, et je soumets entièrement mes idées à vos lumières; mais je pense que nous sommes dans le cas, plus que jamais, d'adoucir, en faveur des habitants de l'Amérique septentrionale, les rigueurs des lois prohibitives de nos colonies; que notre politique doit être d'y permettre, jusqu'à un certain point, le débit de leurs productions, et d'établir, autant qu'il sera possible et successivement, une préférence et une distinction marquées entre les Nouveaux-Angleterriens et les Anglais. La faveur que nous accorderons à ceux-ci aiguillonnera la contrebande qui, si nos commerçants savent en profiter, procurera un débit très-avantageux à nos manufactures, en même temps qu'elle secondera les vues américaines qui paraissent tendre de plus en plus à se priver même des choses de première nécessité pour faire souffrir et crier les commerçants anglais, et à s'ouvrir toutes sortes de voies, soit intérieures, soit extérieures, pour se procurer, par d'autres moyens, les marchandises qu'ils ne peuvent fabriquer eux-mêmes, et dont ils ne peuvent pas se passer physiquement.

Je dois vous dire à cette occasion, Monsieur, que la plupart des vaisseaux qui ont fait voile pour l'Amérique cet hiver sont partis avec leur lest faute de commissions, et que les marchands sont déjà fort alarmés.

...... Si nos négociants profitent de l'enthousiasme des Américains et se prêtent à leurs besoins, lorsque ceux-ci seront une fois accoutumés au bon marché de nos fabriques et à trouver, dans nos îles, le débit des productions de leur sol, quand même la querelle entre la métropole et les colonies s'accommoderait dans la suite, il en résulterait une habitude de commerce fondée sur une utilité reconnue par l'expérience et des sentiers frayés à la contrebande qu'il serait bien difficile à l'Angleterre d'interrompre et qui nuiraient pendant bien des années à son commerce.

Je sens, Monsieur, que ce dernier objet ne présente qu'une spéculation sur laquelle il me manque trop de connaissances pour oser avoir un avis; mais je crois que personne ne peut mettre en question que le coup le plus funeste qui pourrait

être porté à l'Angleterre serait celui qui priverait cette puissance du débit de la plus grande partie du produit de ses manufactures dans ses colonies, ce qui arriverait nécessairement si l'époque de leur séparation se trouvait rapprochée par des événements qu'on ne pouvait prévoir ; mais, sans porter mes vues aussi loin, je me borne à établir que si quelque chose peut prolonger la paix et nous donner l'avantage d'en mesurer la durée à notre intérêt, c'est de perpétuer les embarras de l'Angleterre et d'aiguiser l'esprit de révolte qui s'est manifesté dans les possessions américaines, en leur faisant apercevoir, dans des liaisons de commerce avec la France et avec l'Espagne, des moyens ouverts pour échanger contre leurs denrées les marchandises que l'Angleterre leur fait payer au poids de l'or, et l'espérance d'être puissamment secourus au moment où ils voudraient travailler à secouer le joug de la métropole.

Je ne suis pas assez instruit, Monsieur, dans les matières de commerce, pour entrer dans le détail des moyens les plus propres à exécuter ce plan et à remplir avec succès le grand but politique qu'il présente ; je me borne à poser, comme un principe certain, que la conduite à tenir, tant de la part de la France que de l'Espagne, dans les circonstances présentes, doit influer sur l'époque de la révolution dont l'Angleterre est menacée, et que cet objet mérite que celle des deux cours dont les lumières sont en état d'éclairer l'autre en fasse un objet de méditation et de concert.

Il faut : 1° qu'elles réfléchissent s'il est de leur intérêt de seconder cette révolution au risque des conséquences qui pourraient en résulter plus tard pour la totalité du nouveau monde, et si l'affaiblissement d'un ennemi commun peut compenser le risque qu'un pareil exemple leur ferait courir de la part de leurs propres colonies. Mais si la question était résolue pour l'affirmative, parce que dans toutes les choses de la vie on s'occupe toujours plus volontiers, et avec raison, du présent que de l'avenir, il me semble qu'il ne faudrait omettre aucune des précautions et des moyens qui pourraient conduire à ce but, et les employer avec la plus grande suite pour mettre à profit des circonstances si favorables que l'imprudence seule pouvait les faire naître et que la sagesse humaine pouvait à peine les prévoir.....,

Ces colonies, dans un cas de guerre, ne peuvent jamais

être pour nous l'objet d'une conquête utile, et s'il y a un parti à en tirer, c'est en les détachant de l'Angleterre, en leur fournissant des objets de commerce et en les faisant servir à approvisionner nos îles dans les temps où il est presque impossible de les nourrir d'Europe. Enfin, en faisant avec elles une espèce de contrat tacite dont leur intérêt et leurs besoins seraient les premiers motifs et les plus sûrs garants.

J'ai l'honneur, etc.

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

A Versailles, le 6 février 1769.

J'ai lu, Monsieur, au Roi, dans son conseil, la lettre nº 49 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 du mois dernier, et elle y a excité l'attention la plus sérieuse de Sa Majesté et de tous ses ministres.

Le plan que vous présentez d'un commerce direct et réciproque à établir entre la France et l'Espagne d'une part, et la Nouvelle-Angleterre de l'autre, et les avantages qui pourraient en résulter pour les deux monarchies au préjudice de la Grande-Bretagne, leur rivale et leur ennemie naturelle, méritent, en effet, d'être mûrement discutés et approfondis. J'ai présenté, sous les points de vue les plus favorables, toutes vos réflexions sur cet objet, et je vous assure, avec la plus grande satisfaction, que votre dépêche et toutes les idées qu'elle renferme ont réuni en leur faveur tous les suffrages.

Mais, comme dans une matière aussi importante, Monsieur, il est essentiel de faire toutes les combinaisons dont elle est susceptible, de balancer exactement les avantages à espérer et les inconvénients à craindre, afin de donner une juste appréciation aux uns et aux autres, et de ne rien entreprendre au hasard et sans une certitude morale de succès, le Roi m'a ordonné de communiquer votre projet et vos vues, non-seulement aux ministres à qui Sa Majesté a confié l'administration de sa marine et de ses finances, mais encore à la cour de Madrid, qui, dans le cas dont il s'agit, aurait les mêmes intérêts que la France et devrait, par conséquent,

agir avec nous dans une parfaite uniformité de principes et de mesures.

Je vais donc, conformément aux ordres du Roi, adresser à M. le marquis d'Ossun un extrait de votre dépêche nº 49, afin qu'il la communique aux ministres espagnols, pour savoir, par eux, le sentiment et les intentions de Sa Majesté Catholique. Je remettrai des copies du même extrait à M. le duc de Praslin et à M. le contrôleur général, qui, de leur côté, consulteront les chambres de commerce établies dans le royaume et les députés qu'elles entretiennent à Paris. Lorsque j'aurai rassemblé les différents avis et tous les éclaircissements relatifs à l'objet en question, je mettrai de nouveau cette affaire sous les yeux du Roi, dans son conseil, et je vous ferai part du résultat des délibérations auxquelles mon rapport aura donné lieu.

Je compte, Monsieur, que vous voudrez bien aussi me confier les observations que vos lumières et votre zèle vous donneront, dans la suite, occasion de faire sur le même sujet. Vous jugerez aisément que, pour établir solidement un système absolument contraire aux anciens usages et aux préjugés qui en sont presque toujours une suite nécessaire, il faut avoir de fortes raisons et de puissants motifs à opposer à la prévention, être en état de réfuter les raisonnements captieux et de proposer des moyens évidents de tirer, de la nouveauté même qu'on veut introduire, le succès qu'on fait envisager comme certain.

J'ai l'honneur, etc.

Le marquis d'Ossun au duc de Choiseul.

Madrid, le 20 février 1769.

Monsieur,

J'ai communiqué, sans aucun délai, à M. le marquis de Grimaldi les pièces que vous m'avez confiées au sujet d'un commerce direct et réciproque à établir entre les colonies des deux couronnes et les colonies anglaises en Amérique. Il

m'a paru, à la première inspection, persuadé que les idées dont il s'agit ne seraient pas goûtées. Leur objet principal est fort intéressant, mais je doute qu'il l'emporte en Espagne sur la crainte de la contrebande et de l'extraction illicite des matières d'or et d'argent. D'ailleurs, Monsieur, la position et la force des contrées dont il s'agit doit alarmer, en général, avec raison, pour les riches possessions espagnoles qui y sont immédiates. Ces contrées doivent leur prospérité actuelle au débit de leurs productions, qui consistent principalement en grain et en riz; elles les ont introduites jusqu'à présent dans les colonies espagnoles par la voie d'un commerce d'interlope. Si cette introduction devenait légitime, si l'on facilitait, si l'on étendait les objets de ce commerce, ce serait concourir efficacement à l'augmentation de puissance et de prospérité d'un voisin déjà trop redoutable. D'ailleurs, il est vraisemblable que si ce voisin se séparait de la métropole, il prendrait le gouvernement républicain, gouvernement dangereux par la sagesse, par la suite et par la solidité des mesures qu'il prendrait pour l'exécution des projets de conquête assez naturels à lui supposer, et, dans le cas où la séparation avec la métropole n'aurait pas lieu, ce ne serait pas une moindre faute que de rendre libre le commerce dont il s'agit. Telles sont, Monsieur, les premières réflexions que M. le marquis de Grimaldi a faites sur cette matière; il les mettra incessamment sous les yeux de Sa Majesté Catholique; nous en raisonnerons ensuite ensemble, et je ne manquerai pas de vous informer de la détermination définitive qui aura été prise à cet égard.

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

Versailles, 24 février 1769.

J'ai déjà eu l'honneur, Monsieur, de vous informer, par ma dépêche n° 35, du succès qu'avaient eu, dans le conseil du Roi, vos premières idées au sujet d'un commerce direct et réciproque à établir entre nos colonies et celles de l'Angleterre en Amérique. Les nouvelles réflexions que contient, sur le même objet, la lettre 62 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois sont si solides et si claire-

ment démontrées que j'ai lieu de croire que la lecture que j'en ai faite au Roi a fait beaucoup d'impression sur son esprit et sur celui des ministres. La matière importante dont il s'agit a été encore discutée fort au long dans le conseil, en présence de Sa Majesté, qui m'a paru approuver le plan que vous proposez.

Je vais communiquer votre dépêche n° 63 à M. le duc de Praslin et à M. le contrôleur général, afin qu'ils me fassent part de leurs observations particulières et des éclaircissements qu'ils se seront procurés. On va écrire sur le même sujet, par ordre du Roi, à M. d'Emmery, gouverneur de nos îles du Vent, et si vous croyez, Monsieur, qu'il soit possible de faire quelque chose d'utile à cet égard par le canal des négociants anglais ou par d'autres voies dans le pays où vous résidez, Sa Majesté s'en remet entièrement à votre zèle et à vos soins.

J'ai l'honneur, etc.

Le duc de Choiseul au comte du Châtelet.

A Versailles, le 14 mars 1769.

L'état que vous m'avez envoyé des différentes marchandises exportées de l'Angleterre pour l'Amérique pendant l'année 1768 vient à l'appui de vos dépêches nos 49 et 62, par rapport à la matière importante qu'elles traitent. Je vous ai déjà prévenu que j'avais communiqué à la cour de Madrid vos idées sur le commerce direct à établir entre les colonies françaises et espagnoles et celles des Anglais en Amérique ; mais je vois, par une première réponse dont je joins ici une copie sur ce sujet, que les ministres espagnols sont fort éloignés d'adopter ce projet. Je dois même vous avouer que leurs objections me paraissent assez raisonnables. Nous verrons si de plus mûres réflexions détermineront la cour de Madrid à entrer dans vos vues.

J'ai l'honneur, etc.

(N° 3)

Lettres du colonel de Kalb au duc de Choiseul sur les affaires d'Amérique (1768).

Monseigneur,

M'étant embarqué à Londres, le 4 octobre dernier, dans un vaisseau marchand pour Philadelphie, au lieu de passer par le paquebot qui devait mettre à la voile le 10 dudit mois de Falmouth, je suis enfin arrivé il y a quelques jours dans la baie de la Delaware, après un passage des plus longs et des plus fâcheux, soit pour le temps orageux, les vents contraires ou la disette. Nos vivres étaient corrompus généralement, et nous avons été trop heureux encore d'avoir la petite portion de quatre livres de biscuit moisi par semaine, et d'une bouteille d'eau puante par jour. Tout le détail de notre détresse serait trop long. Malgré la misère que j'ai soufferte, j'ai bien dû m'applaudir d'avoir préféré ce vaisseau au paquebot qui n'est pas encore arrivé à New-York. On le croit perdu, n'y ayant point d'exemple d'un si long passage. Voilà ce qui regarde mon voyage. Je vais parler actuellement de nos affaires.

Je commence à me mettre au fait des affaires relatives à ma commission, et je me vois en train d'être assez bien informé du mécontentement que le timbre-acte a occasionné dans ces colonies. Cette affaire est loin d'être calmée. Il n'est pas vrai, comme on le disait en Hollande, que le gouvernement ait livré cet acte. Il a été refusé de haute lutte par toutes les provinces, comme si la chose avait été concertée entre elles, quoiqu'elles aient tenu leurs assemblées séparément. Les unes ont procédé avec plus de véhémence que les autres; mais toutes ont persisté dans le refus. Les plus violentes de ces assemblées provinciales ont été celles de Halifax et de Boston, qui ont été jusqu'à menacer le porteur de l'acte de cette imposition. Halifax a défendu tout commerce avec la cour de Londres; ils ne veulent plus faire usage d'aucune chose fabriquée ou apportée de là. Ils ne veulent s'habiller que de leurs manufactures et vivre du produit de leur climat. Les femmes même refusent les thés et sucres étrangers, et l'on n'entend parler que de la quantité des rouets à filer mis

en œuvre tous les jours depuis cet acte, pour pouvoir se passer de toiles anglaises. Elles ont résolu aussi de se priver des étoffes de soie et de tout ce qui est luxe, jusqu'à ce que leur propre pays soit en état de les en fournir. Il reste à savoir si leur résolution aura lieu. Je ne crois pas que cela gagne Philadelphie. Quoique la dernière créée de toutes les villes capitales au nord de ce continent, c'est la plus opulente et où règne le plus de luxe. C'est aussi l'assemblée de cette province qui a eu le plus de modération dans l'affaire de l'acte en question, quoique ses déclarations aient porté le même fonds mais avec plus de mesure. Il est impossible de juger, quant à présent, où cette affaire se terminera; ce sera suivant le parti que la cour prendra, qui sera probablement le plus doux, parce que l'avantage que la nation retire de son commerce avec ces colonies est trop considérable pour ne pas chercher à conserver cette ressource, pour se défaire du produit de ses manufactures et pour tirer des colonies ce qui lui manque. Les troupes se sont conduites, vis-à-vis les habitants, avec plus de douceur qu'auparavant, et les chefs ont pris des soins particuliers d'éviter ce qui pouvait aigrir les esprits. Le général commandant en chef dans tout le pays, et qui a le pouvoir de convoquer les états de chaque province, d'y présider et de réprimer les désordres ou ce qui pourrait se commettre contre le pouvoir législatif, a fait semblant d'ignorer tous les libelles qui ont couru publiquement et dont on nommait les auteurs. Cela me fait croire que la cour a donné des ordres pour cela et qu'elle a simplement voulu faire une tentative.

Lesdites colonies sont telles qu'elles ne pourraient résister à la force, mais l'importance dont elles sont au commerce de leur patrie primitive ne leur fait craindre aucun effet de violence à leur liberté réelle ou prétendue.

Je n'ai pu prendre encore aucune information exacte de leurs forces ni de leurs autres moyens de faire la guerre. Je vais voyager dans toutes les provinces pour apprendre et pour établir des correspondances telles avant de quitter le pays, pour pouvoir vous rendre compte en tous temps de ce qui se passera d'intéressant.....

L'éloignement de ces peuples de leur gouvernement les rend plus libres et plus licencieux, mais, au fond, ils ont peu de dispositions à secouer cette domination par le moyen

d'une puissance étrangère. Ce secours leur serait encore plus suspect pour leur liberté. D'ailleurs, ils sont peu chargés d'impôts. La couronne n'en a mis que sur les marchandises étrangères. Elle a même déchargé le pays de l'entretien d'un régiment de 400 hommes, en sorte que toutes les troupes employées dans les colonies sont à la solde de la cour, et c'est sans doute un trait de politique, ainsi que le fréquent changement des troupes, chaque régiment étant rappelé et remplacé par un autre au bout de trois ans.

Il ne resterait donc à ces peuples d'autre ressource pour se soulever que leur milice, qui véritablement est nombreuse, mais point disciplinée, et puis l'étendue du pays, le peu d'argent comptant (car ils se servent de papier, et cela change de province à autre) et la discorde des gouverneurs, qui sont trop indépendants les uns des autres, seraient de grands obstacles à en former des corps d'armée, ou à leur faire prendre les armes en même temps dans leur propre district.

Autant que la Chambre des communes est décriée ici, autant M. Pitt est exalté. Il n'est connu que sous le nom de grand et de protecteur de la liberté, comme le seul qui ait désapprouvé le timbre-acte au Parlement d'Angleterre.

Dès qu'il y aura encore une occasion favorable, je vous ferai part de ce qui sera venu à ma connaissance.

Vous connaissez, Monsieur, mon respect pour votre volonté.

De Kalb.

A Philadelphie, 15 janvier.

---

20 janvier 1768.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, Monseigneur, le 16 du courant. J'espère que ma lettre vous sera parvenue. Je profiterai de tous les vaisseaux qui mettront à la voile pour vous donner de mes nouvelles. J'attends vos ordres pour mon retour pour la fin d'avril, vous suppliant, Monseigneur, de me l'accorder et d'adresser votre lettre à ma femme, en ce même chiffre. Je ferai si bien que je serai exactement informé après mon départ d'ici de tout ce qu'il y aura........

Si le pays tient ferme à ne plus rien tirer d'Angleterre, il

faudra nécessairement que le commerce et le crédit de la nation diminuent, que ses manufactures tombent, que les ouvriers restent sans occupation et sans pain, et si pour remédier à cela la cour les charge de nouvelles taxes pour punition ou autrement, ou qu'elle défende les manufactures du pays, la clameur deviendra générale. La désobéissance s'ensuivra et la crise pourra se terminer par une rupture outrée. Cela dépendra beaucoup de la façon d'agir du Parlement prochain.

Dans ma dernière, j'aurais dû dire que les provinces, après avoir délibéré séparément sur le parti à prendre contre le timbre-acte, avaient tenu une assemblée générale des états du continent et qu'on leur a défendu depuis ces assemblées sans y être autorisés.

Dans quelques jours, j'irai à la Nouvelle-York, d'où j'aurai l'honneur de vous assurer, Monseigneur, de mon profond respect.

De Kalb.

Nouvelle-York, 25 février 1768.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, Monseigneur, à Philadelphie, le 16 et le 20 du mois passé, et je craignais bien ne pouvoir plus le faire, ayant perdu mon dictionnaire dans le malheur qui m'est arrivé et dont je joins ici un détail abrégé; fort heureux encore d'être en état d'exécuter vos ordres, de servir le Roi, et d'avoir été conservé à mes enfants. J'ai trouvé ici, par bonheur, un dictionnaire pareil et, je me flatte de la même édition...

Ces colonies paraissent s'affermir de plus en plus dans leur système d'économie. On assure que les manufactures de Londres en ressentent déjà l'effet, que le peu de débit fait baisser le prix de la main-d'œuvre, et que plusieurs ouvriers se sont attroupés et ont brisé les métiers de ceux qui travaillent au-dessous du prix ordinaire. Vous êtes plus à portée, Monseigneur, de le savoir.

L'assemblée de Boston vient de faire un arrêté pour faire des remontrances à la cour de Londres contre l'impôt sur le papier et le verre, comme vous verrez par les écritures ci-jointes dans la langue originale pour donner moins de soupçon, si ma lettre était interceptée.

Le mécontentement que ces impôts occasionnent est dans toutes ces colonies, et tout cela parce qu'elles ne veulent pas être taxées par le Parlement d'Angleterre, mais par les représentants de leur propre province. Il me semble que la cour de Londres entend mal ses intérêts. Si le Roi leur demandait des sommes beaucoup plus fortes que le produit de ces taxes, elles seraient accordées sans balancer, pourvu qu'on leur laisse la liberté de se taxer elles-mêmes, et qu'on les laisse jouir du droit de sujets libres qui ne donnent leur argent que de leur consentement. Ils ont fourni des sommes immenses pendant la guerre, et plus que le Roi ne demandait, parce qu'il a observé avec leurs assemblées les mêmes formalités qu'on observe en demandant des subsides au Parlement. Il est également étonnant que la cour de Londres se soit départie de ce pouvoir ou droit qui lui paraît être si avantageux, et que la nation veuille, en opposition aux lois fondamentales du royaume, taxer leurs concitoyens sans leur consentement, pendant qu'elle ne souffrirait pas elle-même de l'être, si ce n'était par les représentants de la Chambre des communes. Or, les colonies ont le même droit. Elles doivent donc n'être taxées que par leurs représentants, et pour cela, il faudrait que le Roi fît sa demande à chaque colonie, ou qu'elles eussent des membres au parlement y résidant, ce qu'elles ne voudront jamais par la dépense que cela entraînerait, avec certitude d'avoir toujours la maintenue des voix contre elles dans les délibérations, ou qu'elles puissent former un parlement ou assemblée générale de ce continent, ce qui serait trop dangereux pour la couronne. Il y a un si grand esprit d'indépendance et de licence dans tous les individus de ce pays, qu'il n'est pas douteux que si toutes les provinces avaient la facilité de communiquer par députation, et qu'elles eussent les mêmes intérêts à traiter, il s'en formerait bientôt un Etat indépendant ; et cela arrivera, quelques mesures que la cour de Londres puisse prendre ; ce pays sera trop puissant dans peu, pour pouvoir être gouverné de si loin. On l'évalue actuellement à trois millions d'hommes, et par des observations faites sur le passé, on compte que ce nombre d'hommes doit doubler au moins tous les trente ans. Il est vrai qu'on voit des fourmilières d'hommes partout, et c'est un peuple valeureux. Les officiers des troupes conviennent que les milices n'ont été en rien inférieures aux régiments réglés. Je

n'ai pas encore pu rassembler au juste l'état de ces troupes.

Le général Corfin a sous ses ordres depuis le golfe du Mexique jusqu'au Nord seize régiments de dix compagnies chacun, à soixante-dix en paix et à cent en guerre, quatre compagnies d'artillerie et plusieurs ingénieurs. Je dois vous avoir marqué, Monseigneur, que ces troupes sont remplacées par d'autres tous les trois ans et qu'il n'est pas permis de les recruter dans le pays. Par différents discours des premiers personnages ici, j'ai compris que la cour de Londres a regretté de n'avoir pas exigé de la cour d'Espagne par le dernier traité de paix l'île de Porto-Rico, qui serait si fort à sa convenance, et qu'il est fort apparent que le gouvernement n'a autant de vaisseaux de guerre en mer, sous prétexte de protéger son commerce, et autant de troupes dans ce continent, sans ce qu'il y a déjà dans les îles, que pour tomber avec plus de facilité sur tous les établissements de France et d'Espagne dans les îles occidentales au premier mouvement de guerre.

Ils ont fait déclarer de bonne prise à l'île Saint-Jean nos vaisseaux enlevés l'année dernière. Vous le savez sans doute.

Voici les écritures qui ont passé entre le gouverneur et l'assemblée des Etats de la Pensylvanie, qui vous mettront au fait de ce que je vous ai dit dans ma dernière, au sujet de la guerre avec les sauvages.

Vous connaissez, Monseigneur, mon profond respect.

De Kalb.

Nouvelle-York, 25 février.

A mon retour chez moi, je vous dirai ce que la cour de Londres a en vaisseaux de guerre, le nombre qui est en mer actuellement et ce qui est dans les ports, le nombre de vaisseaux marchands et de matelots, ainsi que les forces de terre.

A Paris, rue Saintonge, le 10 octobre 1768.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser les nouvelles que je viens de recevoir de l'Amérique. Si j'ose vous communiquer mon idée particulière sur cette querelle, je pense que malgré les dépenses énormes que la cour d'Angleterre fait pour

forcer les colonies à la soumission, qu'elle finira par ne faire aucun acte de vigueur et par accorder aux colons ce qu'ils demandent; mon opinion est fondée sur les plaintes que tous les marchands et fabricants d'Angleterre ne manquent pas de porter au nouveau Parlement sur la décadence de leur commerce depuis ces troubles, d'autant plus que tous les actes du Parlement qui y ont donné lieu n'établissaient des impôts en Amérique que pour la défense dudit pays, pour y entretenir nombre de pensionnaires et un plus grand nombre de troupes qu'il n'est nécessaire, enfin pour donner moyen à la cour de distribuer plus de grâces et nullement pour le soulagement des trois royaumes ni pour contribuer au payement des dettes nationales. Si donc tous ces impôts ne doivent être employés qu'au soutien des colonies et pour leur propre défense, pourquoi ne leur permettrait-on pas de se taxer elles-mêmes, pour subvenir à ces dépenses, comme cela s'est pratiqué par le passé?

Mais je pense aussi que quelque mesure que le gouvernement ou le Parlement puissent prendre à présent, ils ne rétabliront pas le commerce. Le coup est porté. On a appris aux colonies à établir des manufactures de toutes espèces et à se passer de la métropole; qu'on emploie maintenant les voies de rigueur ou de douceur, on ne saurait les forcer à tirer d'Europe ce qu'elles trouvent chez elles. D'autant plus qu'elles trouvent un débit sûr de leurs produits dans les îles de l'Amérique du Sud, et que les richesses de ce commerce leur resteront, au lieu qu'elles étaient obligées de les envoyer ci-devant en Angleterre pour solder leur compte.

L'on me mande de Londres que l'amiral Spry doit avoir reçu ordre de protéger les vaisseaux anglais de la Méditerranée et d'empêcher qu'ils ne soient visités par les vaisseaux français; à part, on ajoute que si l'amiral suit son instruction de point en point, qu'il sera presque impossible qu'il ne se commette des actes d'hostilité entre les deux nations. Mais cette nouvelle ne m'est pas donnée pour bien positive. Elle demande confirmation.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE KALB,

Lieutenant-colonel d'infanterie.

(N° 4.)

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE VERGENNES, SUR LES AFFAIRES D'AMÉRIQUE (1775).

Le comte de Vergennes au comte de Guines.

A Versailles, le 22 juillet 1775.

..... Je vous prie de continuer à nous faire part de tout ce que vous apprendrez de relatif aux affaires de l'Amérique. C'est vers ce point-là que se porte aujourd'hui toute l'attention. Cependant, quoique tout semble se disposer dans cette partie à une guerre opiniâtre, je ne serais pas surpris que de part et d'autre on ne cherchât et on ne trouvât des moyens de s'accommoder. C'est une triste extrémité pour une nation de n'envisager, même dans les succès et les avantages les plus brillants, que sa propre destruction, et c'est nécessairement le résultat de toute guerre civile.

Le comte de Guines au comte de Vergennes.

A Londres, le 28 juillet 1775.

..... Lord Rocheford m'a confié hier que nombre de personnes des deux partis étaient intimement persuadées que le moyen de faire cesser cette guerre d'Amérique était de la déclarer à la France, et qu'il voyait avec peine cette opinion s'accréditer. Nous avons discuté fort longtemps et fort amicalement cette question. Je vous assure, Monsieur, que tout ce que l'on dit pour est très-extraordinaire et peu rassurant. Les partisans de ce plan ne sont pas arrêtés par l'alliance de l'Espagne ; ils disent que l'Angleterre a bien combattu avec succès cette puissance et la France réunies à la fin de la dernière guerre, et ils s'appuient sur cet exemple ; ils vont même s'y appuyer davantage, après l'échec que vient de recevoir l'Espagne et qui en sera ici un terrible pour notre considération politique. Ils avancent que la crainte d'une guerre malheureuse pour l'Angleterre qui finirait par remettre la France en possession du Canada serait l'épouvantail le plus

certain pour l'Amérique, où le voisinage de notre religion et de notre gouvernement est extrêmement appréhendé ; ils disent enfin que les Américains, forcés par une guerre de renoncer au projet de liberté et de se décider entre nous et eux, leur donneraient certainement la préférence. Lord Rocheford, Monsieur, est lui-même convaincu de tout cela, je vous en réponds, et ces principes me paraissent bien dangereux dans la circonstance présente. Car enfin pourquoi le ministère de Sa Majesté Britannique est-il pacifique à notre égard ? C'est pour conserver ses places qu'il ne se sent pas en état de garder en temps de guerre, à laquelle ses talents sont peu propres. Il ne faut pas leur chercher des vues plus relevées : par la même raison il pourra devenir belligérant s'il n'a plus rien de mieux à faire, et si le vœu de la guerre devient celui de la majeure partie de la nation.

En même temps, Monsieur, que j'expose et que je dois exposer ces vérités au Roi et à son conseil, je ne dois pas lui dissimuler non plus qu'il est également nécessaire et dangereux de se garantir : nécessaire de se mettre à l'abri d'être surpris, dangereux d'inspirer ici des alarmes. Le point milieu est bien difficile à garder.

Dans ces circonstances, Monsieur, je porte tous mes soins sur la seule chose qui puisse dépendre de moi, c'est-à-dire sur les moyens d'être instruit de tout ce qui peut intéresser ces gens-ci. Le hasard vient de m'en fournir un que je crois bon à employer. M. de Bonvouloir, gentilhomme français, cousin germain de M. le marquis de Lambert, qui a un frère capitaine dans le régiment du commissaire général et un autre dans Lyonnais, était volontaire dans le régiment du Cap ; une maladie l'a obligé de quitter Saint-Domingue pour changer d'air. Il a été dans toutes les colonies anglaises ; il en arrive ; on lui a offert de prendre parti dans l'armée des rebelles ; il s'y est formé des intelligences ainsi qu'à Boston, New-York, Philadelphie, la Providence et Rhode-Island. Il m'a rendu de fort bons comptes de tout ce qu'il a vu, et ne demande pas mieux que de retourner. Il paraît avoir beaucoup de zèle. Un accident qui l'a rendu presque contrefait l'a empêché jusqu'ici de se placer ; il ira partout où on voudra l'envoyer. Je me charge, Monsieur, si cela convient au Roi, de faire avec M. de Bonvouloir les arrangements les plus certains pour empêcher que sa mission ne

puisse en aucun cas en compromettre un autre que lui-même. C'est ce dont je suis d'abord convenu avec lui, et quelque difficile qu'il soit de trouver des vaisseaux qui partent pour la côte d'Angleterre ou de France, ce ne sera cependant pas impossible, d'après les détails qu'il m'a faits de la situation des choses. Il faudrait seulement trois points qu'il ne demande pas, mais que je demande comme lui étant nécessaires. Un brevet de lieutenant daté du mois de septembre dernier, à la suite de l'infanterie, qui puisse le mettre à même d'entrer avec avantage dans l'armée des rebelles, s'il juge que cela soit nécessaire à ses vues, ou du moins lui donner quelque considération parmi eux. Je le demande antidaté, parce qu'il leur a dit qu'il était officier. — Secondement, deux cents louis par an au moyen desquels il se chargera de tous les voyages et de tous les frais indispensables à cette correspondance. Ce qui sera d'autant moins cher que cela nous épargnera peut-être les cinq cents guinées du correspondant du bureau des colonies, pour lequel j'ai demandé l'agrément du Roi. Il faudra que celui-ci remplisse bien sa mission, si je le garde plus de trois mois, dans le cas où M. de Bonvouloir qui en remplira à peu près l'objet serait employé. — Troisièmement, une lettre que je ne lui remettrais pas, mais que je lui montrerais, et par laquelle vous me feriez l'honneur de me mander que le Roi lui sait gré de son zèle, et reconnaîtra ses services; ils sont d'autant plus méritoires, Monsieur, qu'on condamne à être fusillé sans autre forme de procès dans le camp des rebelles tout homme seulement soupçonné d'infidélité. Deux officiers supérieurs l'ont été dans les premiers jours du mois dernier. M. de Bonvouloir était à l'exécution. J'attendrai avec impatience les ordres dont vous voudrez bien m'honorer à cet égard. La raison exige de se déterminer promptement, afin de trouver un vaisseau pour l'Amérique ; si le Roi approuve ce que je propose, il serait nécessaire que vous voulussiez bien m'envoyer le brevet en réponse. M. de Bonvouloir m'a donné les détails suivants que je vais mettre au clair, si le temps me le permet, pour le départ du courrier ; d'ailleurs cette dépêche n'est pas destinée à être confiée à la poste....

Le comte de Vergennes au comte de Guines.

A Versailles, le 7 août 1775.

J'ai rendu compte au Roi, Monsieur, des offres de zèle et de bonne volonté que le sieur de Bonvouloir, se disant attaché à son régiment du Cap, vous a faites. Sa Majesté vous autorise à l'assurer qu'elle lui en sait gré, et qu'elle reconnaîtra convenablement, dans l'occasion, les services qu'il se montre disposé à lui rendre.

J'ai l'honneur, etc.

Le comte de Vergennes au comte de Guines.

A Versailles, le 7 août 1775.

...... Le ministère anglais a grande raison de ne pas faire valoir les prétendus avantages qu'il peut avoir remportés à l'attaque du poste de Charlestown. Encore deux victoires de cette espèce, et il ne lui restera plus d'armée en Amérique. Nous sentons ici, Monsieur, combien la position de ce ministère devient chaque jour critique, mais nous avons peine à concevoir qu'il y ait des gens assez peu éclairés parmi eux pour regarder, dans les circonstances présentes, la guerre contre la France comme une porte de salut. Cependant, la confidence que le lord Rochford vous a faite de la disposition la plus générale des esprits, et que vous le soupçonnez même de partager, cette confidence, dis-je, quoique bien singulière et même très-étonnante, mérite toute l'attention que vous y donnez et que vous nous invitez à y donner nous-mêmes.

S'il ne s'agissait, pour détourner l'Angleterre d'une vue qui n'est pas moins extravagante qu'injuste, que de dévoiler l'absurdité des raisonnements sur lesquels on s'appuie, la tâche ne serait pas difficile. Parce que l'Angleterre, dit-on, a combattu avec succès, à la fin de la dernière guerre, la France et l'Espagne réunies, on en tire la conséquence qu'il en sera toujours de même. Le sort des armes étant journalier, on ne peut prévoir ce qui arriverait, mais toutes les

combinaisons raisonnables ne viennent pas à l'appui de l'opinion qui paraît prévaloir à Londres. A la fin de la dernière guerre, la marine de la France était anéantie, celle de l'Espagne était à peine à son berceau. L'Angleterre disposait des forces et des richesses de l'Amérique septentrionale. Elle y trouvait des ressources de toute espèce pour la promptitude de ses embarquements et pour le succès de ses entreprises. Le tableau n'est plus le même. Quant à l'épouvantail qu'on voudrait faire de nous aux Américains, il ne faut pas une habileté même médiocre pour imaginer les moyens de rassurer ce peuple, si jaloux de sa liberté et de son indépendance ; le conseil du roi d'Angleterre se trompe grièvement s'il se persuade que nous regrettons autant le Canada qu'il peut se repentir d'en avoir fait l'acquisition. Une erreur non moins capitale, ce sont les conséquences qu'on paraît vouloir tirer de la retraite des Espagnols de devant Alger ; s'ils y ont perdu quelque monde, leur marine n'en est pas moins entière ; aucun de leurs bâtiments n'a souffert le plus léger désastre ; mais, suivant ce que vous nous marquez, Monsieur, ce ne seront pas les réflexions et le raisonnement qui détermineront la guerre. L'embarras, le désespoir des ministres l'opéreront seuls. Pacifiques dans la vue de se soutenir dans leurs places, ils deviendraient belligérants s'ils croyaient que ce soit un moyen de les conserver. La prudence la plus consommée n'a rien à opposer à de pareils principes, et le Roi, tranquille sur la foi des traités, sur la religion à les observer, ne provoquera pas l'orage qu'il désirerait, par amour pour l'humanité, de pouvoir conjurer, mais Sa Majesté l'attendra sans s'ébranler. Sa sagesse saura tenir le juste milieu que vous recommandez entre des mesures précipitées, qui annonceraient des desseins hostiles de sa part, et des précautions qui ne tendraient uniquement qu'à prévenir la surprise dont on nous menace.

Quoiqu'un avis aussi important que celui dont vous m'avez rendu compte mérite d'être éclairci, l'intention de Sa Majesté n'est pas, Monsieur, que vous demandiez aucune explication ministérielle, ni même que vous paraissiez l'avoir informée du propos très-extraordinaire que le lord Rochford vous a tenu ; mais comme le ministère s'est monté, vis-à-vis de vous, sur un ton de confiance dont vous avez dû être surpris vous-même, ne pourriez-vous pas, en adoptant le même ton,

lui insinuer successivement une partie des réflexions que je vous ai exposées plus haut, et lui faire sentir, comme de vous-même, la différence des temps et des situations respectives, qui est tout à l'avantage de la France et de l'Espagne, si l'on considère l'étroite union et l'intelligence qui règnent entre elles, l'abondance de leurs moyens et même le fruit qu'elles doivent avoir tiré de leurs disgrâces passées. Je ne me persuade pas, Monsieur, que ces considérations, présentées amicalement, changent la nature des idées du conseil d'Angleterre, s'il est décidé à la guerre ; mais elles pourraient échauffer la tête de lord Rochford, et, pour peu qu'il soit porté à la loquacité, l'engager dans des explications qui vous mettraient sur la voie, sinon de pénétrer, du moins de pressentir le progrès que le dessein pourra faire ou avoir fait. Vous sentez, Monsieur, de quelle importance il est, si nous ne pouvons détourner le coup, de prévoir du moins l'époque à peu près où il pourra être frappé. C'est ce que les différentes intelligences que vous vous ménagez pourront vous procurer. La correspondance des ports, les notions que vous recevez du bureau des plantations, enfin les liaisons que vous avez dans le parti de l'opposition, tout cela doit vous mener, sinon à des résultats absolument certains, du moins probables. Le Roi connaît votre zèle pour son service, et Sa Majesté est bien convaincue que vous ne négligerez rien de ce qui sera dans votre pouvoir. Comme vous êtes à portée, Monsieur, de connaître les influences qui prédominent en Angleterre, n'imagineriez-vous pas des moyens pour captiver quelques-unes des principales? Il est sensible que le but des chefs de l'opposition est de renverser les ministres actuels et de s'établir à leur place. Croiriez-vous qu'il n'y en aurait point d'accessibles à l'idée de suivre leur projet sans multiplier le nombre des fléaux qui déchirent leur patrie? Ceci est un objet de consultation que je propose à votre sagacité.

J'ai mis sous les yeux du roi, Monsieur, la proposition que vous faites de faire retourner en Amérique M. de Bonvouloir, dont vous paraissez priser les connaissances et les lumières qu'il a acquises dans ce pays-là. Je ne doute pas que vous vous soyez bien assuré qu'il est effectivement ce qu'il se dit; car je dois vous prévenir qu'il n'existe au bureau de la marine aucun renseignement qui justifie que ce Français ait été attaché dans aucune qualité au régiment du Cap. Toutefois, Sa

Majesté a bien voulu agréer que M. de Sartine lui expédiât sur votre demande un brevet de lieutenant à la suite de ce régiment. Vous le trouverez ci-joint. Quant au traitement annuel de deux cents louis que vous proposez, le Roi veut bien l'autoriser, et vous vous en prévaudrez sur moi dans vos états de frais extraordinaires des quartiers; mais le Roi, en vous allouant cette dépense, n'entend pas que vous supprimiez celle que vous avez proposée pour vous procurer des intelligences dans le bureau des plantations. S'il est intéressant d'être instruit de ce qui se passe dans l'Amérique septentrionale, il ne l'est pas moins de l'être des ordres qu'on peut y envoyer et même dans les autres colonies. Cette connaissance ne pourra que répandre un grand jour sur l'existence du projet que vous soupçonnez.

Le Roi approuve fort la résolution où vous êtes d'expédier M. de Bonvouloir avec assez de précaution pour que dans aucun cas sa mission ne puisse nous compromettre. Je crois qu'on peut lui laisser la liberté de prendre service parmi les rebelles, si son goût l'y porte. C'est un officier de fortune dont les démarches personnelles ne peuvent jamais tirer à conséquence. Ce qui demande une attention particulière est la manière d'assurer votre correspondance, en sorte qu'elle ne puisse être interceptée. Vous voudrez bien réduire ses instructions, qui ne devront être que verbales, à deux objets qui me semblent les plus essentiels : l'un de vous rendre un compte fidèle des événements et de la disposition la plus générale des esprits; l'autre de rassurer les Américains contre la frayeur qu'on cherche sans doute à leur donner de nous. Le Canada est le point jaloux pour eux; il faut leur faire entendre que nous n'y songeons point du tout, et que loin de leur envier la liberté et l'indépendance qu'ils travaillent à s'assurer, nous admirons au contraire la grandeur et la noblesse de leurs efforts, et que sans intérêt pour leur nuire, nous verrions avec plaisir que des circonstances heureuses les missent en liberté de fréquenter nos ports; les facilités qu'ils trouveraient pour leur commerce leur prouverait bientôt toute l'estime que nous avons pour eux...

Le comte de Guines au comte de Vergennes.

A Londres, le 18 août 1775.

... M. de Bonvouloir, Monsieur, est pénétré de reconnaissance de ce que le Roi veut bien faire pour lui; il promet d'exécuter la mission; un an suffira pour voir s'il tiendra parole; et s'il ne la tient pas, ce sera deux cents louis de hasardés; car pour le brevet je lui ai déclaré que l'intention de Sa Majesté était qu'il ne rejoignît son régiment ni ne se fît recevoir que sur un ordre signé de sa part. Ainsi ce brevet devient nul, si l'objet auquel il le doit n'est pas rempli. Il m'a de nouveau donné sa parole qu'il était volontaire sans appointements dans le régiment du Cap. En effet il m'a montré une lettre de M. de Vallière, par laquelle cet officier général lui promettait un congé : il n'en aurait pas eu besoin, s'il n'avait été attaché à quelque corps...

J'ai l'honneur de vous adresser une déclaration par laquelle toutes les colonies de l'Amérique, assemblées à Philadelphie, exposent les raisons qu'elles ont eues de prendre les armes; et l'extrait d'une adresse de ces mêmes colonies aux habitants de la Grande-Bretagne. Vous y verrez clairement que l'indépendance absolue est leur véritable objet. Vous y remarquerez aussi l'effet que milord Chatham qui, par parenthèse, était fort mal avant-hier, produit encore sur leurs esprits : vous y verrez enfin une chose qui me déplaît beaucoup : c'est la certitude avec laquelle ils avancent qu'ils auront des secours étrangers. Milord Suffolk m'en a parlé hier sans me dire d'où il tenait cette nouvelle. Je n'avais point encore lu la déclaration. Je n'ai pu que lui répondre généralement que j'ignorais quelle puissance serait tentée de secourir les Américains. Mais que j'en connaissais deux qui, par leur position et ayant elles-mêmes des colonies, étaient intéressées à voir celles d'Angleterre rentrer dans l'obéissance.

J'y ai ajouté une vérité qui me paraît démonstrative; c'est que l'Europe entière est fortement intéressée à ce qu'il n'y ait point en Amérique un nouveau gouvernement florissant, libre, indépendant et propre à flatter toutes les idées de liberté que les têtes vives de tous les pays ont récemment adoptées. En

effet, quand on voit trente mille Français en Prusse, où ni le climat, ni le gouvernement, ni le prince, rien enfin n'est fait pour les y attirer, quelle émigration ne produiront pas les avantages de tout genre que l'Amérique indépendante présentera à tous ceux qui voudront y apporter leur industrie? J'ai fait convenir milord Suffolk que notre intérêt, le premier de tous les moyens de persuasion en politique, était diamétralement opposé à un pareil projet. Il a répondu qu'il en était persuadé et a pris de là occasion de dire que le Roi venait même de donner une preuve de ses vues pacifiques en bornant les travaux de Dunkerque au point déterminé sur la carte par lord Rochford, et que le Roi d'Angleterre et son conseil avaient été fort sensibles à la générosité de ce procédé. C'est pour la première fois qu'il en avait été question, n'ayant pu joindre milord Rochford depuis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à ce sujet.

Le comte de Vergennes au comte de Guines.

A Versailles, le 27 août 1775.

... Vous connaissez, Monsieur, les intentions du Roi, par rapport à la négociation concernant Terre-Neuve dont vous êtes chargé. Sa Majesté désire qu'elle puisse se terminer d'une manière satisfaisante pour les deux nations, mais comme elle ne se prêterait pas à souffrir l'orgueil des Anglais si le succès couronnait leurs entreprises, elle croirait sa gloire blessée si elle profitait de leurs revers pour se procurer des avantages. Sa Majesté, contente de ce qui lui appartient, ne veut que le conserver, et ne demande que ce qui lui paraît évidemment juste.

Nous voyons avec plaisir, Monsieur, que vous pensez que l'idée très-étonnante de faire la guerre à la France et à l'Espagne que le lord Rochford vous avait confiée ne fermente pas encore dans les têtes qui pourraient la déterminer. Je crois, en effet, que les Anglais feront bien de penser plus d'une fois avant de se porter à une résolution dont l'issue pourrait tromper leurs espérances. Nous ne négligerons rien de ce côté-ci pour les rendre illusoires, si tant est qu'ils y tiennent, et nous comptons sur votre vigilance comme sur votre zèle pour les suivre dans toutes leurs démarches.

Le comte de Guines au comte de Vergennes.

A Londres, 1er septembre 1775.

.... J'ai de nouveau assuré milord Suffolk des dispositions du Roi et de l'esprit de justice qui empêcherait Sa Majesté de jamais favoriser les troubles de l'Amérique. J'ai cru qu'il était d'autant plus nécessaire de revenir à la charge sur ce point, que je sais positivement qu'une frégate anglaise s'est emparée d'un vaisseau envoyé en Europe par les Américains, et que, parmi les papiers qui y ont été saisis, on a trouvé un manifeste à une puissance de l'Europe, pour solliciter sa protection. Je tiens ce fait de bonne part, et que même il est question de produire ces papiers en Parlement au commencement de la session prochaine. Le nom de la puissance est un mystère.

Le comte de Vergennes au comte de Guines.

A Versailles, le 3 septembre 1775.

.... La proclamation que le ministère anglais vient de rendre, moins peut-être contre les Américains que contre les chefs de l'opposition, change absolument l'ordre de nos combinaisons et détruit sans réplique toutes les spéculations de conciliation dont on nourrissait encore l'espoir. Il est sensible que le gouvernement britannique ne veut devoir qu'à la force la soumission des colonies, et comme il n'a pas trop de toutes celles de son empire, il est probable que si les ministres anglais ont été jusqu'ici pacifiques par inclination et par choix, ils doivent maintenant l'être par nécessité. La proclamation qu'ils viennent de publier leur retranche toute possibilité de revenir sur leurs pas. Il faut, ou que l'Amérique succombe, ou que les ministres succombent eux-mêmes.......

Le comte de Guines au comte de Vergennes.

A Londres, le 8 septembre 1775.

Il paraît deux lettres, l'une de M. le général Burgoyne, de l'armée royale, et l'autre du général Lee, de l'armée américaine; ils ont été fort liés jadis, et s'invitent réciproquement à changer d'opinions et de parti. Ces deux lettres ne sont pas encore publiques. Milord Rochford, qui les a lues, y a vu que M. le général Lee engage sa parole d'honneur que les Américains ont la certitude d'être soutenus par la France et par l'Espagne. Ce ministre m'en a parlé cependant sur le ton le plus amical et le plus convenable. Je lui ai répété tout ce qui est contenu dans votre avant-dernière dépêche (du 27 août 1775), et je crois l'avoir laissé bien persuadé de la fausseté de cette assertion.

Lord Rochford au comte de Guines (pièce jointe à la lettre du comte de Guines, du 8 septembre 1775).

Milord Rochford présente ses compliments à son excellence monsieur le comte de Guines, et a l'honneur de lui remettre les lettres imprimées de M. le général Burgoyne et M. Lee. Il le prie de vouloir bien les lui renvoyer à son loisir. Milord a l'honneur de confirmer à Son Excellence ce qu'il lui assura hier au matin, touchant ce qui a été confié en écrit au général Burgoyne par M. Lee, sur son honneur. Ces assurances se trouvent dans une lettre particulière et confidentielle de M. Lee, laquelle n'est pas imprimée, et on ne sera pas fâché d'être en état de le contredire authentiquement.

Le comte de Guines au comte de Vergennes.

A Londres, le 8 septembre 1775.

.... M. de Bonvouloir est expédié ; il s'embarque ce soir pour Philadelphie, sur un vaisseau qui met à la voile cette

nuit. Je lui ai fait sa leçon de manière à ce que, dans aucun cas, il ne puisse compromettre que lui, et même, vu les écrits émanés des colonies et la lettre de M. le général Lee, j'ai défendu à M. de Bonvouloir de jamais même prononcer le mot français, ni d'entrer dans aucune discussion sur nos dispositions à l'égard des Américains. Sa mission se borne à nous instruire de tout ce qui pourra nous intéresser. Il est en état de la remplir, et s'il ne la remplit pas, c'est deux cents louis hasardés pour une chose qui peut devenir très-importante....

ACHARD BONVOULOIR.

Pièce jointe à la dépêche du 8 septembre.

A Londres, le 8 septembre 1775.

J'ai reçu de son excellence monseigneur le comte de Guines les deux cents guinées qu'il était chargé de me remettre.

Le comte de Vergennes au comte de Guines.

A Versailles, le 10 septembre 1775.

.... Le Roi a fort approuvé, Monsieur, le langage que vous avez tenu à lord Suffolk, en l'assurant des dispositions et de l'esprit de justice de Sa Majesté, qui ne lui permettent pas de jamais favoriser les troubles de l'Amérique. C'est une vérité que vous ne devez pas hésiter à renouveler, toutes les fois que vous pourrez le faire sans affectation. Nous ne savons pas quelles peuvent être les espérances des Américains et sur quelle puissance elles reposent ; nous n'avons encore eu aucune recherche de leur part ; s'ils nous en faisaient, nous les éconduirions honnêtement et nous leur garderions le secret...

Le comte de Vergennes au comte de Guines.

A Versailles, le 18 septembre 1785.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre nº 291 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois, et les différentes pièces qui y étaient jointes. La plus intéressante pour nous, la seule qui demande explication, est le billet que lord Roch-

ford vous a écrit en vous envoyant la correspondance imprimée de MM. Lee et Burgoyne, et dans lequel il vous marque que M. Lee, dans une lettre confidentielle qu'on ne produit pas, assure, sur son honneur, que les Américains ont la sûreté d'être secourus par la France et l'Espagne.

Le Roi a approuvé, Monsieur, la réponse franche et positive que vous avez faite à ce ministre anglais, mais Sa Majesté pense que vous devez en rester là et ne rien donner de plus par écrit. Il est assez sensible que le lord Rochford n'a voulu, par son billet, que vous extorquer quelque déclaration dont il puisse se parer au Parlement, et peut-être aussi se servir en Amérique pour décourager les Américains, en leur faisant connaître qu'ils n'ont aucune espèce d'assistance à attendre de la part des deux couronnes. Le Roi, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer par une précédente lettre, ne veut ni augmenter les embarras du gouvernement britannique, ni encourager la résistance des Américains, mais il ne lui convient pas aussi de servir de moyen à la fléchir.

Le comte de Vergennes au comte de Guines.

A Versailles, le 18 septembre 1775.

.... Rien de plus sage que la leçon que vous avez faite à M. de Bonvouloir. C'est à lui à veiller si bien sur lui-même, sur ses propos et sur ses démarches qu'il ne lui mésarrive pas. Il ne doit s'attendre à aucune protection de notre part, s'il venait à s'attirer l'animadversion du gouvernement anglais. Comment est-il possible, Monsieur, que, dans les moments de crise, un étranger ait la facilité de s'embarquer pour Philadelphie?

Le comte de Guines au comte de Vergennes.

A Londres, le 22 septembre 1775.

.... C'est avec bien de la peine, Monsieur, que je suis parvenu à faire embarquer M. de Bonvouloir; il a fallu le faire passer pour un marchand d'Anvers. Sa correspondance avec moi y est adressée. Le commerce en est le principal objet, et

sous ce prétexte, tout peut se dire. Tel est à peu près le plan et la base des chiffres que je lui ai donnés. Il m'a déjà écrit de la mer; ainsi je suis sûr que son départ n'a pas souffert de difficulté, et que sa lettre, qui m'est parvenue décachetée, ayant été mise à la poste à Londres, n'a donné aucun ombrage.

M. de Bonvouloir au comte de Guines [1].

Philadelphie, le 28 décembre 1775.

J'ai trouvé, comme je m'y étais attendu, ce pays-ci dans une agitation inconcevable. Les confédérés font des préparatifs immenses pour le printemps prochain, et malgré la rigueur de la saison, ils continuent la campagne. Ils ont assiégé Montréal qui a capitulé, et sont actuellement sous Québec, qui, je pense, en fera bientôt autant. Ils se sont emparés de quelques vaisseaux de Roy, chargés de provisions de guerre et de bouche. Ils sont parfaitement retranchés sous Boston; ils se font même une petite marine : ils ont une ardeur et une bonne volonté incroyables. Il est vrai qu'ils sont conduits par de bonnes têtes. Trois choses importantes leur manquent, une bonne marine, des provisions et de l'argent : ils en sont convenus avec moi. Je vais vous rendre compte mot pour mot de trois conversations particulières que j'ai eues avec M. Franklin et trois autres bonnes têtes qui composent le conseil privé. Je suis entré comme *particulier* dans leur intimité, par le canal d'un honnête Français, duquel je suis sûr, et qui a acquis une bonne part dans la confiance des députés. Ce Français se nomme Daymons. Je vous le recommande. Il est bibliothécaire de la ville. Tout ce que vous me ferez passer parviendra à mon adresse, et mes paquets seront marqués A. B. et ils me seront rendus.

Je ne leur ai fait aucune offre, absolument aucune, leur promettant *seulement* de leur rendre tous les services qui *dépendraient de moi* sans me *compromettre,* et sans me rendre *garant* des *événements* en *aucune façon,* et le tout par le moyen de mes connaissances et sans leur faire aucune confidence. Ils m'ont demandé si la France les aiderait et à quel prix. Je

[1] Reçue par le comte de Guines, le 27 février 1776.

leur ai répondu que je croyais que la France leur *voulait du bien*; si elle les aiderait: que cela *pouvait bien être*; sur quel pied: que je n'en *savais* rien, mais que si cela arrivait, ce serait toujours à des conditions justes et équitables; que, du reste, *s'ils le jugeaient à propos,* ils fissent leurs propositions, que j'avais de bonnes connaissances, que je me chargerais de *présenter* leurs demandes sans *rien plus*. Ils m'ont demandé si je croyais qu'il fût prudent à eux d'envoyer un député plénipotentiaire en France. Je leur ai dit que je m'imaginais que cela serait précipité, même hasardeux; que tout se savait de Londres en France et de France à Londres, et que le pas serait glissant à la barbe des Anglais; que s'ils me chargeaient de quelque chose, *peut-être* aurais-je des réponses qui pouvaient décider de la conduite qu'il faudrait tenir; que, du reste, je ne les conseillais en aucune espèce de façon, que j'étais un particulier, voyageur curieux; mais que je serais charmé si, par le moyen de mes *connaissances*, je pouvais leur rendre quelques services; que je ne les exposerais pas, ni moi, ni *personne;* que des affaires de cette conséquence étaient trop délicates pour y être étourdi, surtout n'ayant aucun *droit,* ni aucun *pouvoir;* que je n'étais *garant* que d'une chose, c'était de ne pas trahir leur confiance. Ils ne sont que cinq dans le conseil privé, dont je vous dirai les noms à la fin de ma lettre: tout ce qu'ils font est bien fait et a force sans la sanction du congrès qui est très-nombreux, et où il s'est glissé des faux frères. Ils en ont découvert un ces jours qui a évité sa peine par la fuite. J'ai souvent avec eux des entrevues comme particulier. Chacun se rend dans l'obscurité par des routes différentes dans un lieu marqué. Ils m'ont donné leur confiance; après avoir dit que je ne *promettais,* n'*offrais* et ne *répondais* de rien; et les avoir avertis plusieurs fois que j'agirais comme *particulier bénévole.*

Voici le résultat de nos entrevues, dont eux-mêmes m'ont engagé de faire part à mes *connaissances,* de même que de toutes celles que nous aurons dans la suite, et de l'état même de leurs affaires; sans me demander à qui, ni comment, ni où je m'adresserais, me regardant comme homme privé, et dans lequel ils ont de la confiance:

1° Leurs affaires sont en bon état, et j'en suis sûr, ayant des émissaires en plus d'un endroit, et qui m'instruiront non gratis. Ils espèrent ouvrir la campagne avec succès; et je viens

de savoir dans l'instant que les sauvages de cinq nations ont envoyé leurs chefs à l'assemblée générale, pour les assurer qu'ils voulaient être neutres, mais que si pourtant le cas l'exigeait, ils prendraient les armes pour les Américains ; ils sont puissants, à craindre, et on ne les a gagnés qu'à force de présents. Lord Dunmore, commandant à la Virginie, était parvenu à se faire un parti assez considérable ; il avait publié une proclamation qui rendait les esclaves libres; il s'était déjà emparé de Norfolk et s'y était fortifié. Les Virginiens, aidés de quelques compagnies des milices de la Caroline, l'ont battu à trois fois différentes, ont repris Norfolk, ruiné les fortifications et obligé Dunmore de se retirer à bord des vaisseaux du Roi, à dix ou douze milles de la ville, où ils vont aller l'attaquer, si les glaces le permettent.

Les royalistes ont pris le chemin de New-York pour le bloquer. Le général Lee s'y rend actuellement avec cinq mille hommes.

Ils sont persuadés qu'ils ne peuvent se soutenir sans une nation qui les protége par mer ; que deux seules puissances sont en état de les secourir, la France et l'Espagne, mais qu'ils peuvent faire la différence de l'une à l'autre. Je leur ai fait encore sentir adroitement la supériorité en tout genre que le Roi, mon maître, a sur l'Espagne, et ils en sont convaincus ; ils sont même, je pense, résolus, peut-être même depuis longtemps, de réclamer Sa Majesté ; mais j'entrevois qu'ils veulent attendre que la campagne soit ouverte, parce que dans ce pays beaucoup de gens tiennent encore au Roi, qui ne leur a pas fait encore assez de mal. Ils verraient peut-être avec inquiétude une nation étrangère se mêler de leurs affaires. Ils veulent gagner les esprits, et leur faire sentir le besoin qu'ils ont d'être aidés : en cela, je pense qu'ils sont prudents. Ils s'attendent d'avoir leurs villes détruites et leurs maisons brûlées, ce qui achèvera de leur faire abhorrer les léopards. Ils ont envoyé, sans *mon conseil*, un brigantin à Nantes nommé *John* ou le *Saint-Jean*, capitaine Charles Forest, adressé à M. Jean Daniel Schweighauser. Ce vaisseau portera ma lettre. J'embarque moi-même un homme, dont je suis sûr, sans cela, je me servirais d'une autre voie pour vous écrire ; mais il est important qu'aucun mot ne vous échappe. Voici les demandes qu'ils me prient de présenter pour eux. Le bâtiment est chargé de farine et autres productions du pays, qu'ils ont envie d'échanger

contre d'autres effets d'une autre nature; comme la cargaison d'importation excédera peut-être celle d'exportation, ils prient qu'on remplisse le chargement, qu'on leur permette d'en faire passer l'excédant à Saint-Domingue, aux lieux et personnes qu'on leur indiquera, et qu'on en reçoive le payement en denrées du pays n'ayant pas de numéraire. S'il y avait moyen de leur faire passer la même espèce de marchandises en différents endroits de Saint-Domingue, mes correspondants l'y iraient chercher à leurs *périls et risques :* ils voudraient deux hommes capables de conduire des fortifications. S'il en vient, ils iraient les chercher au Cap Français qui est la plus sûre route pour les faire parvenir ici, parce que si par malheur ils étaient pris, ils ne risqueraient rien, les habitants de ces brûlantes contrées venant souvent ici pour réparer leur santé. Voici pour le présent leurs demandes, se chargeant des frais, et ils m'ont prié de les faire savoir à mes connaissances. Je leur offrirais bien mes petits talents pour le génie, mais je ne peux être sédentaire, étant obligé de courir tous les jours.

Vous recevrez le plus souvent possible de mes nouvelles, et je vous manderai à la lettre tout ce qui se passera. Ils sont eux-mêmes si persuadés de la bonté de la France pour eux, qu'ils m'ont prié, si j'avais quelques bonnes connaissances, de leur faire part de ce qui les regardait, ce que je leur ai promis sans *rien de plus.*

Si vous le jugez à propos, faites expédier bientôt notre navire. Le temps presse. Mon envoyé a ordre, en cas de poursuite, en allant et revenant, de jeter les papiers à la mer. Vous pouvez en toute sûreté me faire réponse par lui, à l'adresse marquée dans le courant de ma lettre. Je vous prie, pour moi, de faire écrire à M. Buffon, négociant au Havre, pour réclamer deux malles qui ont dû être envoyées à son adresse; elles sont précieuses pour moi; car ce pays-ci est cher. Je suis obligé de faire de la dépense secrète, et je n'épargne l'argent que pour moi. Si vous les pouvez recouvrer, faites-les, je vous prie, cheminer pour Nantes à l'adresse de M. Teissier, négociant à Nantes et mon correspondant, qui les chargera à bord. Si elles ne sont pas au Havre, faites écrire au chevalier de B.... pour en faire promptement la recherche. Je vous dirai que M. Daymons vient de recevoir une lettre de M. Pie Deperé, dont j'ai eu l'honneur de vous parler en Europe, datée

du fort Dauphin, qui lui annonce quatre cargaisons de marchandises. J'ai l'honneur de vous répéter que je n'ai rien avancé, ni ne me suis rendu *garant* de rien, *absolument* rien; on a en moi beaucoup de confiance, et je pénètre tout ce qu'il y a de plus secret. On ne m'a même pas demandé à qui, ni où je m'adresserais en aucune façon.

Tout le monde ici est soldat. Les troupes sont bien vêtues, bien payées et bien commandées. Ils ont environ cinquante mille hommes soudoyés et un nombre plus considérable de volontaires qui ne veulent point de paye. Jugez comme des gens de cette trempe se battront. Faites-moi réponse le plus tôt possible pour expédier le bâtiment, et tâchez qu'il rapporte mes malles. Je suis sûr de celui qui porte ma lettre; sans cela, je ne vous écrirais pas si ouvertement. Vous pouvez m'écrire en toute assurance par lui. Il est sur le navire comme passager. J'ai pensé moi-même aller vous informer de tout, mais je n'ai pas osé. Faites-moi réponse à tous les articles de ma lettre et une instruction pour me conduire; car les affaires sont si délicates qu'avec toute la bonne volonté possible, je n'y marche qu'en tremblant, quoique je sois obligé d'avancer parce que le temps presse. Je ne leur ai rien dit qui pût leur faire croire que j'aie des correspondances avec le ministre, et j'agis comme particulier, mais je crois, et j'en ai de fortes preuves, qu'ils s'imaginent que je ne suis point venu directement d'Anvers dans l'hiver sans de fortes raisons. Ils n'en ont que plus de confiance en moi et me marquent des égards on ne peut plus flatteurs. Je vais vous faire part d'un petit billet que le conseil privé m'a envoyé ce matin par Daymons, homme sûr et qui m'est singulièrement utile. J'y ai fait la réponse que vous verrez, après leur avoir *dit* que ceci se passait comme de particulier à particulier, et avoir reçu les plus fortes assurances qu'ils ne le faisaient que pour me communiquer leurs doutes et me prier de les éclairer le plus que le peut faire un homme qui ne se mêle ni ne connaît les affaires d'État.

Je sais tout ce qui se passe de plus secret, et leurs délibérations me sont communiquées, et, en les flattant et leur lâchant un peu la main, j'en ferai ce que je voudrai. Ils m'ont tous dit qu'ils combattaient pour être libres et qu'ils le seraient à quelque prix que ce fût, qu'ils étaient liés par serment et qu'ils se feraient hacher plutôt que de céder, qu'ils savaient

bien qu'eux seuls ne pouvaient se soutenir par mer, et qu'il n'y avait que la France en état de protéger leur commerce, sans lequel leur pays ne serait point florissant ; qu'ils ignoraient si, en cas que cela en vînt aux propositions, la France se contenterait d'avoir chez eux pendant un temps limité un commerce exclusif pour l'indemniser des frais que lui occasionnerait leur cause, qu'ils ne pourraient pas payer d'une neutralité, même d'un peu de secours en cas de guerre entre les deux nations, et d'un attachement inviolable, choses auxquelles ils ne manqueraient jamais.

J'ai répondu que cela ne me regardait point, qu'ils étaient prudents et sages, qu'ils discuteraient leurs intérêts, mais que quand on demande on ne fait pas toujours la loi. Ils sont plus puissants que l'on ne pense; cela passe même l'imagination, et vous en seriez surpris. Rien ne les épouvante, réglez-vous là-dessus. Le bruit court qu'il est arrivé au camp deux officiers français chargés de faire des propositions. On m'a demandé ce que j'en croyais. J'ai répondu que je n'en savais rien, que cela me paraissait étrange, que la France était bien puissante, et que loin d'offrir elle n'accordait même pas toujours ce qu'on lui demandait.

Vous saurez tout ce qui se passera, et n'aurez point de faux avis de ma part. Combinez vos volontés sur mes lettres ; je vous répète que mon homme est sûr. Il est comme passager sur le bâtiment. Je n'ai fait aucune indiscrétion, et tout est couvert du voile du secret le plus impénétrable.

Personne n'entrera jamais aussi avant que moi dans leur confiance et ne les tournera comme moi. Je vous ferai part de toutes leurs délibérations que je sais toutes, mais actuellement on n'agite que les moyens de se procurer des munitions.

J'ai été longtemps sans vous écrire. Ce n'est pas ma faute. J'ai eu un passage affreux. J'ai été cent jours en mer. J'ai pensé périr vingt fois. J'ai été réduit par jour à deux biscuits, mais mangés des vers, un peu de bœuf salé et de l'eau infecte en petite quantité et rien de plus, et faisant plus de quarante tonnes d'eau par vingt-quatre heures. Prenez garde aux endroits soulignés de ma lettre.

Si en cas que le bâtiment revienne chargé, vous me rendriez un grand service de faire ordonner, si cela se peut sans danger, que l'on marquât dix ou douze balles de marchandises des lettres A. B. Cela me ferait grand bien et ne coûte-

rait guère. Je suis obligé de faire de la dépense et je n'épargne l'argent que pour moi. Je vous écrirai souvent par Saint-Domingue où j'ai un homme sûr et mon intime ami. Je fais de mon mieux, et je serais bien malheureux si je ne vous satisfaisais pas. Vous connaissez mon attachement pour vous, et vous ne doutez pas que je ne sois toute ma vie,

Votre humble et respectueux serviteur.

P. S. Je viens d'apprendre que les royalistes peu à peu évacuent Boston où ils n'ont plus de vivres que pour un mois, et n'en peuvent recevoir. Tout est intercepté, et les habitants de même que les troupes sont réduits à la plus affreuse extrémité. Si vous pouviez me faire le plaisir de m'envoyer un étui de mathématiques avec un traité des fortifications et de l'attaque et la défense des places de M. de Vauban, cela va me devenir nécessaire, et on ne peut rien trouver ici. Je travaille jour et nuit, trop heureux si je réussis. Je commence à parler joliment anglais.

Voici le billet que je viens de vous annoncer, dont je garde l'original en anglais écrit de la main de ces messieurs :

« M. de B... est prié de la part de Messieurs du Conseil privé de considérer et répondre aux propositions suivantes. Le tout sans tirer à conséquence et comme de particulier à particulier.

Savoir :

1° Peut-il nous informer des dispositions de la cour de France à l'égard des colonies du nord de l'Amérique, si elles sont favorables, et de quelle manière on en peut avoir une authentique assurance ?

2° Pouvons-nous avoir en France deux habiles ingénieurs sûrs et bien recommandés, et quelle démarche devons-nous faire pour nous les obtenir ?

3° Pouvons-nous avoir directement en France des armes et autres provisions de guerre, en échange des productions du pays ; et nous accordera-t-on une libre entrée et sortie dans les ports français ?

M. de B. peut être assuré que, si par le moyen de ses soins nous pouvons être écoutés favorablement, nous aurons en lui toute la confiance que l'on puisse donner à un homme de dis-

tinction, dont la bienveillance pour nous n'a pas encore reçu une marque sûre de notre reconnaissance. »

Voici ma réponse; si cela réussit, ils ont dit à quelqu'un (de qui je sais tout ce qui se passe) qu'ils me regarderaient comme un de leurs membres et ne feraient rien sans mon conseil. Ils *me regardent* comme leur libérateur.

Réponse de M. de B... au billet de Messieurs du Conseil privé.

« Je répondrai, Messieurs, à ce que vous me faites l'honneur de me demander le plus positivement possible, et vous instruirai autant que peut être instruit lui-même un homme particulier qui n'a point de part aux affaires du ministère, mais je vous répondrai suivant mes conjectures, la voix publique et quelques avis de mes connaissances:

1° Vous demandez quelle est l'intention de la France à l'égard des colonies du nord de l'Amérique. Je ne crois pas trop avancer, en vous disant qu'elle vous veut du bien, et qu'elle n'a point eu, *je crois*, d'autres sentiments pour vous que de la bienveillance. Du reste, pour s'assurer authentiquement des volontés de quelqu'un, il faut s'y adresser directement. Le pas est scabreux et demande bien des ménagements. Je ne vous donne d'avis ni pour ni contre. Je ne le prendrai pas sur moi. L'affaire est trop délicate.

2° La France est bien en état de vous fournir deux bons ingénieurs, même plus. La seule démarche, c'est de les demander. Je l'ai fait pour vous, Messieurs, sans me rendre garant de la réussite, quoique je l'espère, ayant de bons correspondants.

3° Si vous pouvez vous procurer des armes et autres munitions directement en France, en échange de vos denrées? Comme ceci est affaire de marchand à marchand, je ne vois pas de grands inconvénients de la part de la France. Je vous adresserai même à d'assez bons correspondants, sans me rendre *responsable* de rien. Vous pouvez l'entreprendre à vos risques et périls, car peut-être l'Angleterre ne vous laissera pas tranquilles, et vous ne devez pas espérer d'être défendus. Du reste, je ne vous conseille pas d'envoyer tout au même port. Cela pourrait faire du bruit. J'ignore si l'on vous donnera une libre entrée et sortie dans les ports français. Ce serait se déclarer ouvertement pour vous, et la guerre pour-

rait s'ensuivre. Peut-être fermera-t-on les yeux, c'est là ce qu'il vous faut. J'ai l'honneur de vous répéter, Messieurs, que je ne réponds de rien. Je suis bien peu de chose ; j'ai de bonnes connaissances ; c'est tout. Si je suis assez heureux pour réussir, je serai trop payé par l'honneur de votre confiance et le plaisir de vous servir.

« Je suis votre, etc. »

Je viens de savoir dans le moment qu'ils ont pris deux vaisseaux de transport richement chargés, mais aussi ont-ils perdu un de leurs corsaires. Ils auront au mois d'avril plus de trente navires armés depuis quarante canons jusqu'à douze. Ils ont quitté le pavillon anglais, et ils ont pris pour armes un serpent à sonnettes, et qui en a treize, de même qu'un bras armé aussi de treize flèches pour représenter les treize provinces unies du continent. Les royalistes ont envoyé les prisonniers américains à Londres. Le général Washington qui avait envoyé un trompette les redemander, ayant reçu une réponse fort dure, a fait publier que, s'il arrivait mal à ses gens prisonniers, qu'il userait de représailles sur près de trois mille qu'il avait et presque tous officiers, et on est convenu, ce que je viens d'apprendre, que si cela arrivait, on ne ferait aucun mal aux prisonniers anglais, mais qu'on ne garderait plus aucune mesure, et dans l'instant on réclamerait l'assistance étrangère. Vous saurez plus tôt que moi ce qui sera arrivé à ces malheureux. Faites-le moi savoir, cela aura un bon effet. On va faire le siége de Boston. Vous recevrez deux lettres de moi, mais assez indifférentes, par deux bâtiments qui vont en France sans mon avis. Ils m'ont dit qu'ils me regardaient comme un homme venu pour les seconder et les aider, mais que aussi, si je pouvais leur rendre quelque service, je connaîtrais à quels hommes j'avais affaire, et combien ils seraient reconnaissants, et qu'ils me regarderaient comme un de leurs membres. Je sais tout cela par un bon émissaire, et duquel je ne peux me passer. On m'a demandé aujourd'hui si j'avais quelques connaissances à Miquelon. J'ai dit que non. Ils auraient grande envie qu'on y fît passer quelques provisions, parce qu'ils auraient beaucoup de facilité pour les y aller chercher.

Voici le nom des sauvages qui ont envoyé leurs chefs à l'assemblée, et formé alliance avec les Américains, savoir :

Les Tuscarons, les Onondagas, les Senckas, les Mohawks, les Cayugas.

Voici les noms du conseil privé qui décide de tout sans la participation du reste du congrès, savoir :

MM. Franklin, Harrison, Johnson, Dickinson, Jay.

En ployant ma lettre, le papier s'est rompu un peu. Ainsi que cela ne vous inquiète pas. Je suis sûr de mon homme. Il est arrivé hier ici deux Français menant un grand train, qui ont, dit-on, apporté bonne provision de poudre. Je ne vous écrirai pas par les deux vaisseaux qui vont en Europe et dont je vous parlais. J'ai cru cela inutile, n'ayant rien à vous mander de plus.

Adresse du brigantin le *Saint-Jean*, capitaine Charles Forest, à l'adresse de M. Jean Daniel Schweighauser.

Il en partira encore un autre pour le même port, sous douze jours, et je vous écrirai par lui. Si cela réussit, tout ira comme on le voudra.

(N° 5.)

MÉMOIRES RÉDIGÉS AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR LES AFFAIRES D'AMÉRIQUE (MARS 1776).

Réflexions sur la situation actuelle des colonies anglaises, et sur la conduite qu'il convient à la France de tenir à leur égard[1].

La querelle qui subsiste actuellement entre l'Angleterre et ses colonies est un de ces événements majeurs qui méritent l'attention de toutes les puissances, par l'influence qu'elle peut avoir sur l'existence politique de la Grande-Bretagne. La France surtout et l'Espagne ont un intérêt immédiat à en suivre la marche et les progrès, et en préjuger les effets.

On a lieu de croire que le but des colonies n'est plus le simple redressement de leurs griefs, mais qu'elles ont pris la résolution de secouer le joug de leur mère-patrie. L'An-

[1] Mémoire de M. de Rayneval, premier commis aux affaires étrangères.

gleterre leur impute ouvertement ce projet, et les efforts qu'elle fait pour le renverser prouvent jusqu'à quel point elle sent et craint les effets qui résulteraient de son exécution.

Si les colonies sont abandonnées à elles-mêmes, il est probable que la Grande-Bretagne parviendra à les vaincre et à les subjuguer; et dans ce cas elle sera la maîtresse de leur prescrire telle loi qu'elle jugera à propos. Il résultera à la vérité, de cette soumission forcée, que la cour de Londres sera obligée de faire des dépenses extraordinaires et toujours subsistantes pour contenir et conserver ses colonies, qui auront une tendance perpétuelle et indestructible vers l'indépendance; mais, d'un autre côté, elle conservera au moins les bénéfices mercantiles que son commerce d'Amérique lui a procurés jusqu'à présent, et elle soutiendra par conséquent ses manufactures et sa marine. Elle empêchera surtout les colonies de mettre, si elles étaient indépendantes, un poids considérable dans la balance en faveur de quelque autre puissance. Ainsi, l'on peut dire que, de quelque manière que la Grande-Bretagne maintiendra sa suprématie en Amérique, il en résultera toujours pour elle des avantages considérables, tandis qu'en la perdant elle en souffrirait un préjudice inappréciable, ainsi qu'on l'établira incessamment.

Cette double vérité semble indiquer naturellement le parti qu'il convient à la France de prendre dans la querelle actuellement subsistante entre l'Angleterre et ses colonies.

L'Angleterre est l'ennemi naturel de la France; et elle est un ennemi avide, ambitieux, injuste et de mauvaise foi : l'objet invariable et chéri de sa politique est, sinon la destruction de la France, du moins son abaissement, son humiliation et sa ruine. C'est là depuis longtemps le motif véritable des guerres qu'elle nous a suscitées; cette raison d'État l'emporte toujours sur toute autre considération, et lorsqu'elle parle tous les moyens sont justes, legitimes et même nécessaires, pourvu qu'ils soient efficaces. Ces dispositions, jointes au soin que la France doit prendre de sa propre conservation, l'autorisent et même l'invitent à saisir toutes les occasions possibles pour affaiblir les forces et la puissance de l'Angleterre, tandis que de l'autre la politique lui en fait un devoir. En partant de cette double vérité, il ne s'agit que d'examiner si l'état et les dispositions actuelles des colonies sont de nature à nous con-

duire à ce but : elles sont en guerre ouverte avec leur métropole; leur projet est de secouer le joug de leur domination; elles nous sollicitent de leur prêter secours et assistance.

En nous rendant aux désirs des colonies, et en supposant efficace l'assistance que nous leur accorderions, il paraît devoir en résulter les avantages suivants : 1° La puissance de l'Angleterre diminuera et la nôtre haussera d'autant; 2° son commerce éprouvera une perte irréparable, tandis que le nôtre prendra de l'accroissement; 3° il est très-probable que par la suite des événements nous pourrions recouvrer une partie des possessions que les Anglais nous ont enlevées en Amérique, comme la pêche de terre, celle du golfe Saint-Laurent, l'île Royale, etc. On ne parle pas du Canada.

Mais, dira-t-on, l'indépendance des colonies anglaises préparera une révolution dans le Nouveau-Monde; elles seront à peine tranquilles et assurées de leur liberté, qu'elles seront saisies de l'esprit de conquête; d'où pourra résulter l'envahissement de nos colonies et des riches possessions de l'Espagne dans l'Amérique méridionale.

Mais deux considérations semblent pouvoir rassurer ceux qui ont de pareilles craintes : 1° La guerre que les colonies soutiennent actuellement les fatiguera et les épuisera trop pour qu'elles puissent songer de sitôt à prendre les armes pour attaquer leurs voisins; 2° il y a tout lieu de croire que si les colonies remplissent leur but, elles donneront à leur nouveau gouvernement la forme républicaine; or, il est généralement reçu, d'après l'expérience, que les républiques ont rarement l'esprit de conquête; et celles qui doivent se former en Amérique l'auront d'autant moins (on suppose que chaque province formera une république séparée, et que toutes ensemble n'auront entre elles qu'une confédération politique), qu'elles connaissent les douceurs et les avantages du commerce, et qu'elles ont besoin d'industrie, et par conséquent de la paix, pour se procurer les commodités de la vie, et même quantité de choses de première nécessité. On peut donc dire que la crainte de voir tôt ou tard les Américains faire des invasions chez leurs voisins n'a aucun fondement même apparent, et qu'elle ne saurait aucunement être prise en considération. En supposant même que les colonies empiéteront sur les possessions espagnoles, il n'est rien moins que démontré que cette révolution serait préjudiciable à la

France : je fais abstraction des obligations renfermées dans le pacte de famille.

En admettant l'intérêt que la France a de favoriser l'indépendance des colonies anglaises, il s'agit d'examiner : 1° quel genre d'assistance elle pourra leur donner; 2° à quelle époque cette assistance pourra avoir lieu; 3° quels effets elle entraînera après soi.

PREMIER POINT.

L'Angleterre a soudoyé 17,000 hommes en Allemagne; elle y a joint 20 et quelques mille de troupes nationales; ainsi elle aura en Amérique une armée de moins de 40,000 hommes. Les colonies, de leur côté, ont actuellement sur pied 50,000 hommes de troupes régulières, bien vêtues, bien armées, bien disciplinées, bien commandées. Elles ont presque autant de volontaires qui ne reçoivent pas de solde, et qui ne demandent qu'à combattre; elles auront en mer, au printemps prochain, au delà de 30 vaisseaux de 40 jusqu'à 12 canons; enfin elles ont un traité de neutralité, et en cas de besoin, d'alliance avec cinq nations sauvages qui détestent les Anglais. Mais elles manquent 1° de provisions de guerre; 2° d'argent comptant; 3° d'une bonne marine. Ainsi pour assister efficacement les Américains, il serait nécessaire de pourvoir à ces trois objets dans le cas où l'on admettrait leur demande à cet égard.

Ils enverraient dans nos ports leurs bâtiments chargés de denrées, et prendraient en échange des armes et des munitions, en payant la mieux-value de ces articles, non en argent comptant, mais en denrées à livrer soit à Saint-Domingue, soit dans quelqu'un de nos ports en Europe. Ce commerce d'échange pourrait se faire sans que le gouvernement y parût; il suffirait d'un négociant intelligent, fidèle et discret dans chacun des ports où les bâtiments américains viendraient aborder. Ce négociant traiterait directement avec les capitaines de ces bâtiments, et ils masqueraient les envois pour éviter les reproches de la cour de Londres. Le sort de ces envois nous intéresserait d'autant moins qu'ils seraient faits aux riques, périls et fortune des Américains.

Quant à la demande d'argent, elle présente du premier coup d'œil d'assez grandes difficultés; cependant il paraît

impossible de la rejeter tout à fait ; il ne s'agirait que de la modifier et de la restreindre. Voici les réflexions que cet objet présente : Les colonies ont établi du papier pour leurs besoins intérieurs ; ce papier circule avec facilité, et semble devoir se soutenir ; ainsi ce n'est pas pour l'intérieur de leurs provinces que les Américains auraient besoin d'espèces sonnantes. Ils ne sont dans le cas d'en employer que pour leurs opérations au-dehors, c'est-à-dire pour la solde de leurs achats. On pourrait, ce semble, diminuer leurs dépenses à cet égard en leur fournissant, autant qu'on le pourrait, les objets qu'ils sont dans le cas de se procurer de chez l'étranger, et en recevant en échange des denrées, sauf à leur donner en espèces la somme qui leur serait, outre cela, nécessaire pour soutenir leurs affaires en bon état.

L'article de la marine ne sera pas aussi facile à remplir que les deux précédents. On ne pourrait tenir des vaisseaux en mer sans se déclarer ouvertement en faveur des colonies, et par conséquent sans s'attirer la guerre avec la Grande-Bretagne, et, en leur fournissant sous main, la cour de Londres en l'apprenant nous accuserait à juste titre d'être les fauteurs clandestins de la rébellion de ses colonies. La conséquence qui résulte de ces observations est que la première démarche ne pourrait avoir lieu qu'à l'époque où les circonstances exigeraient que nous fissions la guerre aux Anglais, et que la seconde offre de grands inconvénients si l'on veut la dérober à la cour de Londres. Mais il y aurait un moyen d'y suppléer : ce serait de faire passer à Saint-Domingue, ou dans tel autre point dont on conviendrait, des bâtiments marchands propres pour la guerre ; les Américains iraient les chercher à leurs risques, et ils passeraient un contrat simulé avec le capitaine français. De cette manière les *insurgents* pourraient augmenter leur marine avec notre secours, sans que nous y paraissions en la moindre chose.

DEUXIÈME POINT.

Époque à laquelle la France devrait assister ouvertement les colonies.

Suivant nos relations, les *insurgents* sont dans ce moment-ci en état de résister aux forces que l'Angleterre fait passer

en Amérique; ils ont des armes et des munitions; ainsi on n'aurait, quant à présent, rien à leur fournir. Mais il est à craindre qu'ils ne voient bientôt l'épuisement de leurs moyens, ainsi que la difficulté de les réparer, et que cette crainte n'affaiblisse leur courage et ne les porte à abandonner la partie, en offrant de se soumettre avant qu'ils y soient forcés par leur impuissance. Il est donc essentiel que la France dirige dès à présent ses soins vers ce point de vue; elle doit alimenter le courage et la persévérance des *insurgents* en les flattant de l'espoir d'une assistance efficace lorsque les circonstances le permettront. Elle leur ferait entendre que l'époque de cette assistance dépend de leur succès, et elle leur donnera surtout lieu de croire qu'elle pourra être fixée, au plus tard, à la fin de la campagne prochaine. De cette manière la France ne se compromettrait ni vis-à-vis des *insurgents* ni vis-à-vis de la cour de Londres, et elle se mettrait en mesure de frapper des coups décisifs lorsque les choses lui paraîtront suffisamment préparées pour cet effet.

TROISIÈME POINT.

Quels effets notre assistance entraînera-t-elle après soi?

En partant du principe que nous devons favoriser l'indépendance des colonies, il s'ensuit nécessairement que nous devons les assister dès que nous croirons pouvoir le faire avec succès; or, c'est un point précis qu'il s'agira de remarquer et de saisir. Pour avoir une donnée à cet égard, il conviendra d'attendre l'effet que produiront les efforts que la cour de Londres se propose de faire au printemps prochain; ses préparatifs sont immenses, et ils épuisent, ou peut s'en faut, les ressources de la Grande-Bretagne. Si la cour n'a pas dès son début des succès qui pronostiquent la soumission ou la destruction des colonies, il faudra en conclure que la Grande-Bretagne n'a pas de moyens suffisants pour remplir cette tâche, et alors la France risquerait d'autant moins d'entrer en cause, c'est-à-dire de faire la guerre, que les forces seules des Américains auront suffi pour arrêter leurs armées, et qu'en les augmentant elle doit assurer l'effet de leur triomphe.

Mais mettons de côté ce plan offensif, et supposons que la France reste absolument tranquille, c'est-à-dire que non seulement elle n'assistera pas ouvertement les colonies, mais qu'elle ne leur donnera pas même le moindre secours secret; cette conduite nous garantira-t-elle de la guerre ? Les affaires d'Amérique présentent deux hypothèses : selon la première, l'Angleterre triomphera des Américains et les soumettra; selon la seconde, cette puissance sera repoussée par eux et obligée de souscrire à leur indépendance. Dans l'un comme dans l'autre cas, il est possible que la cour de Londres croie devoir attaquer nos colonies; dans le premier pour se venger des secours qu'elle supposera que nous avons donnés aux colonies (car elle fera cette supposition si son intérêt et ses vues l'exigent, quelque passive qu'aura été notre conduite), et dans le second pour s'indemniser à nos dépens, ou aux dépens de l'Espagne, des frais immenses qu'elle aura faits pour tirer raison de ses colonies. Cette expédition paraîtra facile aux Anglais, et elle le sera en effet, vu les forces tant de terre que de mer qu'ils vont avoir en Amérique; d'ailleurs, elle paraîtra nécessaire aux ministres britanniques, soit pour établir leur réputation et leur gloire, soit pour atténuer les reproches que la nation ne manquerait pas de leur faire au cas de non-réussite, et peut-être même pour sauver leur tête de l'échafaud.

Ainsi, sous quelque point de vue qu'on envisage l'issue des différends de l'Amérique, et quelle que soit notre conduite dans cette conjoncture, elle ne saurait nous garantir la durée de la paix; nous ne pouvons donc pas prendre sa conservation pour base de notre politique, et dès que la nature même des choses, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, semble devoir nous conduire à la guerre, la prudence veut que nous préparions d'avance les moyens de la faire avec succès et avec avantage : on ose penser que les plus essentiels de ces moyens seraient de s'assurer des colonies et de faire en cas de besoin cause commune avec elles.

Considérations [1].

La position de l'Angleterre vis-à-vis de ses colonies de l'Amérique septentrionale et les suites possibles et probables de l'issue quelconque de cette querelle méritent sans doute, à toutes sortes de titres, l'attention la plus sérieuse de la part de la France et de l'Espagne.

Les calculs politiques qu'on peut former sur cette grande crise sont en effet tels qu'il est peut-être problématique si elles doivent désirer l'assujettissement ou l'indépendance des colonies anglaises, et qu'elles se trouvent menacées dans l'une et dans l'autre hypothèse de dangers qu'il n'est peut-être pas dans l'ordre de la prévoyance humaine de prévenir ni de détourner.

On ne se livrera point à la discussion qu'exigerait le développement de ces réflexions; on se bornera à les rendre sensibles, en observant que si l'on peut d'un côté regarder la continuation de la guerre civile comme infiniment avantageuse aux deux couronnes, puisqu'elle épuisera les vainqueurs et les vaincus, on peut craindre d'un autre côté : 1° que le ministère anglais sentant l'insuffisance de ses moyens ne donne les mains à une conciliation ; 2° que le roi d'Angleterre en conquérant l'Amérique anglaise ne s'en fasse un instrument pour subjuguer également l'Angleterre européenne ; 3° que le ministère anglais battu sur le continent de l'Amérique ne cherche un dédommagement aux dépens de la France et de l'Espagne, ce qui effacerait à la fois sa honte et lui donnerait un moyen de conciliation avec les *insurgents*, auxquels il offrirait le commerce et l'approvisionnement des îles ; 4° que les colonies devenues indépendantes, et ne conservant aucun lien avec l'Angleterre, ne deviennent conquérantes par nécessité, et que, surchargées de denrées, elles n'en cherchent un débouché forcé dans les îles à sucre et dans l'Amérique espagnole, ce qui détruirait les liens qui attachent nos colonies à leur métropole.

Ces différentes suppositions peuvent presque également con-

[1] Mémoire au roi du comte de Vergennes.

duire à une guerre plus ou moins éloignée avec la France et avec l'Espagne. La première, parce qu'avec les forces que la cour de Londres a préparées, elle peut être tentée de les employer à la conquête trop facile que les Indes occidentales lui offrent. La deuxième, parce que l'asservissement de la métropole ne pourrait s'opérer qu'en flattant la haine et la jalousie nationale par une guerre dont la durée la formerait au joug, et dont les succès l'assureraient; la troisième, enfin, par le désespoir et par la nécessité de sauver les têtes du ministère, et peut-être la personne même du Roi de la rage du peuple anglais, en lui procurant une conquête aussi utile que brillante, qui sauverait la honte d'un accommodement plâtré par une acquisition qui serait ou le prix de la victoire ou l'indemnité de la défaite ou le gage de la réconciliation.

Tel est en effet l'état des colonies des deux nations qu'à l'exception de la Havane, peut-être aucune n'est en état de résister à la moindre partie des forces que l'Angleterre envoie en Amérique, et la possibilité physique de la conquête ne paraît que trop évidente.

Quant à la probabilité morale d'un envahissement que rien ne provoquerait et qui serait contraire à la foi publique et aux traités, ce serait s'abuser étrangement que de croire les Anglais susceptibles d'être retenus par de pareils motifs; la reconnaissance ou un juste retour de procédés n'aurait pas plus de pouvoir sur eux que les lois sacrées de la morale. Ils ne semblent applaudir à la nôtre qu'avec une sorte de dérision. L'expérience n'a que trop prouvé qu'ils croient juste et honorable tout ce qu'ils regardent comme avantageux à leur nation et destructif pour ses rivaux. On connaît les maximes de la plupart de leurs hommes d'État qui ne calculent pas le mal actuel que la France leur fait, mais celui qu'elle pourra leur faire un jour. Ils sentent que si l'Angleterre s'épuise par la guerre actuelle, et que la France et l'Espagne prennent les mesures que leur puissance et leur sagesse leur prescrivent, ils se trouveront au sortir du combat hors d'état de lutter contre ces deux puissances. Déjà cette réflexion a été faite; déjà le parti de l'opposition a paru se réunir dans ces maximes générales à celui du ministère actuel; déjà on a lieu de craindre que celui-ci sentant sa faiblesse ne saisisse le seul moyen de se tirer du labyrinthe où il s'est engagé, en cédant les rênes à l'opposition, et les lords Chatham, Shel-

burne, Waymouth, Sandwich et Richmond espéreront également de maintenir leur popularité et de dominer en s'accommodant avec l'Amérique, et en employant la masse énorme de forces mises en activité pour rectifier les conditions du dernier traité de paix contre lequel ils n'ont cessé de s'élever avec acharnement. Les Anglais de tous les partis paraissent unanimement persuadés qu'une guerre populaire contre la France ou l'envahissement du Mexique terminerait, ou du moins assoupirait leurs discussions domestiques, et éteindrait leur dette nationale.

Au milieu de tant d'écueils, l'amour de préférence que le roi de France et le roi d'Espagne ont pour la continuation de la tranquillité semble prescrire la marche la plus mesurée. Si les dispositions de ces deux princes étaient guerrières, s'ils étaient disposés à se livrer à l'impulsion de leurs intérêts, et peut-être de la justice de leur cause qui est celle de l'humanité si souvent offensée par l'Anglerre ; si leurs moyens militaires et pécuniaires étaient au point de développement et d'énergie convenable, et proportionnés à leur puissance effective, il faudrait sans doute leur dire que la Providence a marqué ce moment pour l'humiliation de l'Angleterre, qu'elle l'a frappée de l'aveuglement qui est le précurseur le plus certain de la destruction, et qu'il est temps de venger sur cette nation les menaces qu'elle a faites depuis le commencement du siècle à ceux qui ont eu le malheur d'être ses voisins et ses rivaux; il faudrait alors ne négliger aucun des moyens possibles pour rendre la campagne prochaine aussi vive qu'il se pourrait, et pour procurer des avantages aux Américains. Le degré d'acharnement et d'épuisement des deux partis qui en résulterait déterminerait alors l'instant de frapper des coups décisifs qui feraient rentrer l'Angleterre dans l'ordre des puissances secondaires, lui raviraient l'empire qu'elle prétend exercer dans les quatre parties du monde avec autant d'orgueil que d'injustice, et délivreraient l'univers d'un tyran avide qui veut à la fois engloutir tout le pouvoir et toutes les richesses.

Mais ce n'est pas là le point de vue où les deux monarques veulent se placer, et leur rôle paraît, dans la conjoncture actuelle, devoir se borner à une prévoyance circonspecte mais active.

Si cette maxime est adoptée, il restera à déterminer

quelle est la conduite la plus convenable pour remplir ce but.

On doit, ce semble, avant de prononcer, établir quelques résultats de l'exposé succinct qui vient d'être fait : 1° On doit éviter de se compromettre et ne point provoquer les maux qu'on veut prévenir. 2° Il ne faut pas se flatter néanmoins que l'inaction la plus absolue et la plus rigoureuse nous garantisse de tout soupçon. Nous savons que notre conduite actuelle n'en est pas exempte. Les Anglais, habitués à se conduire par l'impulsion de leur intérêt et à juger des autres par eux-mêmes, croiront toujours que nous ne laissons pas échapper une si belle occasion de leur nuire ; quand même ils ne le croiraient pas, ils le feindraient s'ils avaient besoin de nous attaquer, et l'Europe serait persuadée de la vérité de leur imputation malgré nos dénégations. 3° La continuation de la guerre, au moins pendant un an, paraît désirable pour les deux couronnes, soit parce qu'il faut que les forces qui vont passer en Amérique trouvent de l'emploi contre les colonies, soit parce que le ministère changerait nécessairement, si l'accommodement devait se faire actuellement ; soit parce que l'armée anglaise, affaiblie par ses victoires ou par ses défaites, sera hors d'état de faire une entreprise vigoureuse ; soit enfin parce qu'une année de gagnée pour des mesures de vigueur et de prévoyance peut à beaucoup d'égards changer la face des affaires. 4° Le moyen le plus assuré de remplir ce but serait, d'un côté, d'entretenir le ministère anglais dans la persuasion que les intentions de la France et de l'Espagne sont pacifiques, afin qu'il ne craigne pas de s'embarquer dans les opérations d'une campagne vive et dispendieuse, tandis que, de l'autre côté, on soutiendrait le courage des Américains par quelques faveurs secrètes et par des espérances vagues qui préviendraient les démarches qu'on cherche à les induire de faire pour un accommodement, et qui contribueraient à faire éclore les idées d'indépendance qui ne germent encore que sourdement parmi eux. Les maux que les Anglais leur feront éprouver aigriront les esprits ; on s'acharnera davantage à la guerre, et dans le cas où la métropole serait victorieuse, elle aurait pendant longtemps besoin de toutes ses forces pour dompter l'esprit d'indépendance des Américains, et elle n'oserait s'exposer aux efforts combinés avec un ennemi étranger qu'ils feraient pour recouvrer leur liberté.

Si toutes ces considérations étaient jugées aussi vraies et

aussi solides qu'elles sont probables, les inductions naturelles sembleraient être :

1° Qu'on devrait continuer à entretenir avec dextérité la sécurité du ministère anglais sur les intentions de la France et de l'Espagne;

2° Qu'il conviendrait de donner aux *insurgents* des secours secrets en munitions et en argent, et l'utilité présupposée justifierait ce petit sacrifice, et nulle raison de dignité ni d'équité ne s'y opposerait;

3° Qu'il ne serait pas de la dignité du Roi ni de son intérêt de pactiser avec les *insurgents*. Quelques réflexions prises dans une foule d'autres semblent le démontrer. Ce pacte, en effet, ne vaudrait qu'autant qu'ils se rendraient indépendants et qu'ils ne trouveraient pas leur intérêt à le rompre; que le régime ne changerait pas dans une administration mobile, et qui sera nécessairement orageuse; enfin que l'acte de navigation ne devînt pas la base de la réunion de la métropole et des colonies. Un arrangement semblable ne peut être solidement fondé que sur l'intérêt respectif, et il semble qu'il ne serait temps d'examiner cette question que lorsque la liberté de l'Amérique anglaise aurait pris consistance positive;

4° Que si la France et l'Espagne donnent des secours, elles ne doivent en chercher le prix que dans le but politique momentané qu'elles se proposent, sauf à se déterminer dans la suite d'après les événements et selon les conjonctures.

5° Peut-être faudrait-il considérer, en bonne politique, qu'une apathie trop marquée dans la crise actuelle sera interprétée comme l'effet de la crainte, et de cet amour immodéré de la paix qui, depuis peu d'années, a produit tant de maux et d'injustices, et que l'Angleterre, jugeant que la nullité de nos moyens et la pusillanimité qu'elle nous supposera lui seront garants l'un de l'autre, ne devienne plus exigeante encore qu'elle ne l'est déjà, et qu'elle n'ose tout, soit directement et à face découverte, soit par l'insolence et l'injustice de ses visites et de ses croisières, et par des insultes de détail qu'elle ne voudra ni ne pourra réparer et que nous ne pourrons ni ne voudrons dévorer. Les Anglais ne respectent que ceux qui peuvent se faire craindre.

6° Le résultat que l'ensemble et l'enchaînement des faits et des réflexions semble présenter avec le plus d'évidence,

c'est la nécessité de se mettre dans une position qui puisse ou contenir les Anglais, ou rendre leurs attaques incertaines, ou assurer les moyens de les punir. Des moyens de prévoyance sagement combinés, qui élèveraient les forces effectives et actives des deux monarchies au niveau de leur puissance réelle, seraient dans tous les temps utiles et convenables; mais dans un moment où la chose publique périclite en tant de manières, cette prévoyante activité devient peut-être indispensable. Elle semble offrir le seul moyen qui puisse à la fois prévenir efficacement les maux possibles et réparer ceux qu'on n'aura pu prévenir; d'autant que de toutes les conjectures vraisemblables que la circonstance peut autoriser, la moins apparente est celle que la paix puisse être conservée, quelle que soit l'issue de la guerre actuelle entre l'Angleterre et ses colonies.

Tels sont les principaux points de vue dont ce problème si important a paru susceptible et qu'on s'est simplement proposé d'indiquer à la sagesse et à la pénétration du Roi et de son conseil.

(N° 6, page 111).

DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE.

Projet présenté au congrès par le comité composé de T. Jefferson, de J. Adams, de B. Franklin, de R. Sherman et de R. R. Livingston.

—

Déclaration faite par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, assemblés en congrès général.

Lorsque, dans le cours des événements humains, il devient nécessaire pour un peuple de dissoudre les liens politiques qui l'ont attaché à un autre, et de prendre, parmi les puissances de la terre, la place séparée et égale à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent droit, le respect dû à l'opinion de l'humanité l'oblige à déclarer les causes qui le déterminent à la séparation.

Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : Tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par leur créateur de droits *inherents* et inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes

Texte adopté par le congrès.

—

En congrès, le 4 juillet 1776. Déclaration unanime des treize Colonies-Unies.

Lorsque, dans le cours des événements humains, il devient nécessaire pour un peuple de dissoudre les liens politiques qui l'ont attaché à un autre, et de prendre, parmi les puissances de la terre, la place séparée et égale à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent droit, le respect dû à l'opinion de l'humanité l'oblige à déclarer les causes qui le déterminent à la séparation.

Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : Tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par leur créateur de *certains* droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes

les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir, et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront le plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. La prudence enseigne, à la vérité, que les gouvernements établis depuis longtemps ne doivent pas être changés pour des causes légères et passagères; et l'expérience de tous les temps a montré en effet que les hommes sont plus disposés à supporter des maux supportables qu'à se faire justice à eux-mêmes, en abolissant les formes auxquelles ils sont accoutumés. Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, *commençant à une époque déterminée* et tendant invariablement au même but, marque le dessein de les soumettre au despotisme absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de rejeter un tel gouvernement, et de pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future. Telle a été la patience de ces colonies, et telle est aujourd'hui la nécessité qui les force à *faire disparaître* leurs anciens systèmes de gouvernement. L'histoire du roi actuel de la Grande-Bretagne est l'histoire d'une série d'injustices et d'usurpations *incessantes, au milieu desquelles on ne trouve même aucun fait isolé en contradiction avec la tendance uniforme des autres, tous ayant* pour but direct l'établissement d'une tyran-

les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir, et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront le plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. La prudence enseigne, à la vérité, que les gouvernements établis depuis longtemps ne doivent pas être changés pour des causes légères et passagères; et l'expérience de tous les temps a montré en effet que les hommes sont plus disposés à supporter des maux supportables qu'à se faire justice à eux-mêmes, en abolissant les formes auxquelles ils sont accoutumés. Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, tendant invariablement au même but, marque le dessein de les soumettre au despotisme absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de rejeter un tel gouvernement, et de pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future. Telle a été la patience de ces colonies, et telle est aujourd'hui la nécessité qui les force à *changer* leurs anciens systèmes de gouvernement. L'histoire du roi actuel de la Grande-Bretagne est l'histoire d'une série d'injustices et d'usurpations *répétées*, *qui toutes avaient* pour but direct l'établissement d'une tyrannie absolue sur ces États. Pour le prouver, soumettons les faits au monde impartial.

nie absolue sur ces États. Pour le prouver soumettons les faits au monde impartial, *donnant pour gage de leur vérité une foi qui n'a jamais été souillée par le mensonge.*

Il a refusé sa sanction aux lois les plus salutaires et les plus nécessaires au bien public.

Il a défendu à ses gouverneurs de consentir à des lois d'une importance immédiate et urgente, à moins que leur mise en vigueur ne fût suspendue jusqu'à l'obtention de sa sanction, et les lois ainsi suspendues, il a absolument négligé d'y donner attention.

Il a refusé de sanctionner d'autres lois pour l'organisation de grands districts, à moins que le peuple de ces districts n'abandonnât le droit d'être représenté dans la législature, droit inestimable pour un peuple, et qui n'est redoutable qu'aux tyrans.

Il a convoqué des assemblées législatives dans des lieux inusités, incommodes et éloignés des dépôts de leurs registres publics, dans la seule vue d'obtenir d'elles, par la fatigue, leur adhésion à ses mesures.

A diverses reprises, et *sans cesse*, il a dissous des chambres de représentants, parce qu'elles s'opposaient avec une mâle fermeté à ses empiétements sur les droits du peuple.

Après ces dissolutions, il a refusé pendant longtemps de faire élire d'autres chambres des représentants, et le pouvoir législatif, qui n'est pas susceptible d'anéantissement, est ainsi re-

Il a refusé sa sanction aux lois les plus salutaires et les plus nécessaires au bien public.

Il a défendu à ses gouverneurs de consentir à des lois d'une importance immédiate et urgente, à moins que leur mise en vigueur ne fût suspendue jusqu'à l'obtention de sa sanction, et les lois ainsi suspendues, il a absolument négligé d'y donner attention.

Il a refusé de sanctionner d'autres lois pour l'organisation de grands districts, à moins que le peuple de ces districts n'abandonnât le droit d'être représenté dans la législature, droit inestimable pour un peuple, et qui n'est redoutable qu'aux tyrans.

Il a convoqué des assemblées législatives dans des lieux inusités, incommodes et éloignés des dépôts de leurs registres publics, dans la seule vue d'obtenir d'elles, par la fatigue, leur adhésion à ses mesures.

A diverses reprises, il a dissous des chambres de représentants, parce qu'elles s'opposaient avec une mâle fermeté à ses empiétements sur les droits du peuple.

Après ces dissolutions, il a refusé pendant longtemps de faire élire d'autres chambres des représentants, et le pouvoir législatif, qui n'est pas susceptible d'anéantissement, est ainsi re-

tourné au peuple tout entier, pour être exercé par lui, l'Etat restant, dans l'intervalle, exposé à tous les dangers d'invasion du dehors et de convulsions au dedans.

Il a cherché à mettre obstacle à l'accroissement de la population de ces États. Dans ce but, il a mis empêchement à l'exécution des lois pour la naturalisation des étrangers; il a refusé d'en rendre d'autres pour encourager leur émigration dans ces contrées, et il a élevé les conditions pour les nouvelles acquisitions de terre.

Il a *fait cesser absolument* l'administration de la justice, *dans certains de ces Etats*, en refusant sa sanction à des lois pour l'établissement de pouvoirs judiciaires.

Il a rendu *nos* juges dépendants de sa seule volonté, pour la durée de leurs offices et pour le taux et le payement de leurs appointements.

Par une usurpation de pouvoir, il a créé une multitude de nouveaux emplois, et envoyé dans ce pays des essaims de nouveaux employés pour vexer notre peuple et dévorer sa substance.

Il a entretenu parmi nous, en temps de paix, des armées permanentes et *des vaisseaux de guerre* sans le consentement de nos législatures. Il a affecté de rendre le pouvoir militaire indépendant de l'autorité civile et même supérieur à elle.

Il s'est coalisé avec d'autres pour nous soumettre à une juridiction étrangère à nos con-

tourné au peuple tout entier; pour être exercé par lui, l'État restant, dans l'intervalle, exposé à tous les dangers d'invasion du dehors et de convulsions au dedans.

Il a cherché à mettre obstacle à l'accroissement de la population de ces États. Dans ce but, il a mis empêchement à l'exécution des lois pour la naturalisation des étrangers; il a refusé d'en rendre d'autres pour encourager leur émigration dans ces contrées, et il a élevé les conditions pour les nouvelles acquisitions de terre.

Il a entravé l'administration de la justice, en refusant sa sanction à des lois pour l'établissement de pouvoirs judiciaires.

Il a rendu les juges dépendants de sa seule volonté, pour la durée de leurs offices et pour le taux et le payement de leurs appointements.

Il a créé une multitude de nouveaux emplois, et envoyé dans ce pays des essaims de nouveaux employés pour vexer notre peuple et dévorer sa substance.

Il a entretenu parmi nous, en temps de paix, des armées permanentes sans le consentement de nos législatures. Il a affecté de rendre le pouvoir militaire indépendant de l'autorité civile et même supérieur à elle.

Il s'est coalisé avec d'autres pour nous soumettre à une juridiction étrangère à nos con-

situtions et non reconnue par nos lois, en donnant sa sanction à des actes de prétendue législation, ayant pour objet de mettre en quartier parmi nous de gros corps de troupes armées; de les protéger par une procédure illusoire contre le châtiment des meurtres qu'ils auraient commis sur la personne des habitants de ces États; de détruire notre commerce avec toutes les parties du monde; de nous imposer des taxes sans notre consentement; de nous priver du bénéfice de la procédure par jurés; de nous transporter au delà des mers pour être jugés à raison de prétendus délits; d'abolir, dans une province voisine, le système libéral des lois anglaises, d'y établir un gouvernement arbitraire, et de reculer ses limites, afin de faire à la fois de cette province un exemple et un instrument propre à introduire le même gouvernement absolu dans ces *Etats*; de retirer nos chartes, d'abolir nos lois les plus précieuses, et d'altérer dans leur essence les formes de nos gouvernements; de suspendre nos propres législatures et de se déclarer eux-mêmes investis du pouvoir de faire des lois obligatoires pour nous, dans tous les cas quelconques.

Il a abdiqué le gouvernement de notre pays, *en retirant ses gouverneurs et en nous déclarant hors de son allégeance et protection.*

Il a pillé nos mers, ravagé nos côtes, brûlé nos villes, et massacré nos concitoyens.

stitutions et non reconnue par nos lois, en donnant sa sanction à des actes de prétendue législation, ayant pour objet de mettre en quartier parmi nous de gros corps de troupes armées; de les protéger par une procédure illusoire contre le châtiment des meurtres qu'ils auraient commis sur la personne des habitants de ces États; de détruire notre commerce avec toutes les parties du monde; de nous imposer des taxes sans notre consentement; de nous priver, *dans plusieurs cas,* du bénéfice de la procédure par jurés; de nous transporter au delà des mers pour être jugés à raison de prétendus délits; d'abolir, dans une province voisine, le système libéral des lois anglaises, d'y établir un gouvernement arbitraire, et de reculer ses limites, afin de faire à la fois de cette province un exemple et un instrument propre à introduire le même gouvernement absolu dans ces *colonies*; de retirer nos chartes, d'abolir nos lois les plus précieuses, et d'altérer dans leur essence les formes de nos gouvernements; de suspendre nos propres législatures et de se déclarer eux-mêmes investis du pouvoir de faire des lois obligatoires pour nous, dans tous les cas quelconques.

Il a abdiqué le gouvernement de notre pays, *en nous déclarant hors de sa protection et en nous faisant la guerre.*

Il a pillé nos mers, ravagé nos côtes, brûlé nos villes et massacré nos concitoyens.

En ce moment même, il transporte de grandes armées de mercenaires étrangers pour accomplir l'œuvre de mort, de désolation et de tyrannie, qui a été commencée avec des circonstances de cruauté et de perfidie indignes du chef d'une nation civilisée.

Il a cherché à attirer sur les habitants de nos frontières les Indiens, ces sauvages sans pitié, dont la manière bien connue de faire la guerre est de tout massacrer, sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition *d'existence.*

Il a invité nos concitoyens à nous trahir et à se révolter contre nous, en les alléchant par la forfaiture et la confiscation de nos biens. — Il a fait une guerre cruelle à la nature humaine elle-même, violant ses droits les plus sacrés, le droit de vivre et d'être libre, en la personne de gens appartenant à un peuple qui ne l'avait jamais offensé; les faisant captifs, les transportant violemment pour les réduire à l'esclavage dans un autre hémisphère, ou les faire périr d'une mort misérable dans la traversée! Cette guerre de pirate, l'opprobre des puissances INFIDÈLES, *c'est la guerre qu'a faite le roi* CHRÉTIEN *de la Grande-Bretagne. Déterminé à maintenir ouvert un marché où l'on pût vendre et acheter des* HOMMES, *il a prostitué son droit de* veto *afin de supprimer toute*

En ce moment même, il transporte de grandes armées de mercenaires étrangers pour accomplir l'œuvre de mort, de désolation et de tyrannie, qui a été commencée avec des circonstances de cruauté et de perfidie *dont on aurait peine à trouver des exemples dans les siècles les plus barbares, et qui sont tout à fait* indignes du chef d'une nation civilisée.

Il a *excité parmi nous l'insurrection domestique, et il a* cherché à attirer sur les habitants de nos frontières les Indiens, ces sauvages sans pitié, dont la manière bien connue de faire la guerre est de tout massacrer, sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition.

tentative législative ayant pour but de défendre ou de limiter cet exécrable commerce. Et pour que cet assemblage d'horreurs ne pût manquer d'un seul fait remarquable par sa couleur, il excite maintenant ces mêmes hommes à se lever en masse contre nous, et à acheter cette liberté dont il les a privés en massacrant le peuple auquel il les a imposés, s'acquittant ainsi des crimes autrefois commis contre les LIBERTÉS *d'un peuple, au moyen de crimes qu'il l'excite à commettre contre la* VIE *d'un autre peuple.*

Dans tout le cours de ces oppressions, nous avons demandé justice dans les termes les plus humbles : nos pétitions répétées n'ont reçu pour réponse que des injustices répétées.

Un prince dont le caractère est ainsi marqué par toutes les actions qui peuvent signaler un tyran est impropre à gouverner un peuple *qui veut être* libre. *Les âges futurs auront peine à croire que l'audace d'un seul homme se soit aventurée, dans l'espace de douze années, à poser, d'une façon aussi large et aussi peu déguisée, les fondements de la tyrannie chez un peuple nourri et enraciné dans les principes de la liberté.*

Nous n'avons pas non plus manqué d'égards envers nos frères de la Grande-Bretagne. Nous les avons de temps en temps avertis des tentatives faites par leur législature pour étendre *une* juridiction *sur ces États.* Nous leur avons rappelé *qu'aucune des* circonstances de notre émigration et de notre

Dans tout le cours de ces oppressions, nous avons demandé justice dans les termes les plus humbles : nos pétitions répétées n'ont reçu pour réponse que des injustices répétées.

Un prince dont le caractère est ainsi marqué par toutes les actions qui peuvent signaler un tyran est impropre à gouverner un peuple libre.

Nous n'avons pas non plus manqué d'égards envers nos frères de la Grande-Bretagne. Nous les avons de temps en temps avertis des tentatives faites par leur législature pour étendre *sur nous une injuste* juridiction. Nous leur avons rappelé *les* circonstances de notre émigration et de notre établis-

établissement dans ces contrées *ne pouvait justifier une telle prétention; que nous les avions effectués au prix de notre sang et de nos trésors, sans l'assistance des richesses ou de la force de la Grande-Bretagne; qu'en constituant nos diverses formes de gouvernement, nous avions adopté, il est vrai, un roi commun, posant ainsi les bases d'une ligue et d'une amitié perpétuelle avec eux; mais que la soumission à leur parlement ne faisait pas partie de notre constitution et n'avait jamais été acceptée en principe, si l'on peut s'en rapporter à l'histoire : et* nous avons *fait appel* à leur justice et à leur magnanimité naturelle *aussi bien qu'*aux liens de notre commune origine pour désavouer ces usurpations qui étaient *de nature* à interrompre notre liaison et nos bons rapports. Eux aussi ont été sourds à la voix de la raison et de la consanguinité, *et lorsque l'occasion leur a été donnée, par le cours régulier de leurs lois, d'éloigner de leurs conseils les perturbateurs de notre harmonie, ils leur ont, par de libres élections, confié de nouveaux pouvoirs. Et aujourd'hui même ils laissent leur premier magistrat envoyer, pour nous envahir et nous détruire, non-seulement des soldats de notre sang commun, mais des mercenaires écossais et étrangers. Ces faits ont porté le dernier coup à une affection mourante, et la dignité nous commande de renier à jamais ces frères insensibles. Il nous faut chercher à oublier notre ancien*

sement dans ces contrées.

Nous avons fait appel à leur justice et à leur magnanimité naturelle, et *nous les avons conjurés*, au nom des liens d'une commune origine, de désavouer ces usurpations qui *devaient inévitablement* interrompre notre liaison et nos bons rapports. Eux aussi ont été sourds à la voix de la raison et de la consanguinité.

amour pour eux, et les regarder, de même que le reste de l'humanité, comme des ennemis dans la guerre et des amis dans la paix. *Nous aurions pu être ensemble un peuple libre et grand; mais communiquer la liberté et la grandeur leur paraît sans doute au-dessous de leur dignité. Qu'il en soit ainsi puisqu'ils le veulent. La route du bonheur et de la gloire nous est ouverte à nous aussi. Nous la suivrons sans eux*, et nous nous rendons à la nécessité qui commande notre *éternelle* séparation.

En conséquence, nous, les représentants des Etats Unis d'Amérique assemblés en congrès général, au nom et par l'autorité du bon peuple de ces *États, nous nous affranchissons de toute obéissance et sujétion envers les rois de la Grande-Bretagne et envers tous ceux qui pourraient se prévaloir de leurs droits, en leur nom ou sous leurs ordres; nous dissolvons absolument tous les liens politiques qui ont pu exister jusqu'ici entre nous et le peuple ou le parlement de la Grande-Bretagne; et finalement nous affirmons et déclarons que ces colonies sont des États libres et indépendants;* et que, comme États libres et indépendants, elles ont pleine autorité de faire la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, de réglementer le commerce et de faire tous les autres actes ou choses que des États indépendants ont droit de faire; et nous engageons mutuellement au soutien de cette déclaration nos

Nous devons donc nous rendre à la nécessité qui commande notre séparation, et les regarder de même que le reste de l'humanité, comme des ennemis dans la guerre et des amis dans la paix.

En conséquence nous, les représentants des Etats-Unis d'Amérique assemblés en congrès général, *prenant à témoin le juge suprême de l'univers de la droiture de nos intentions;*

Publions et déclarons solennellement, au nom et par l'autorité du bon peuple de ces colonies, *Que ces Colonies-Unies sont et ont droit d'être des* États libres et indépendants; *qu'elles sont dégagées de toute obéissance envers la couronne de la Grande-Bretagne; que tout lien politique entre elles et l'Etat de la Grande-Bretagne est et doit être entièrement dissous;* et que, comme États libres et indépendants, elles ont pleine autorité de faire la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, de réglementer le commerce, et de faire tous les autres actes ou choses que des États indépendants ont droit de faire; et *pleins d'une ferme confiance dans la protection de la divine Providence*, nous engageons mutuellement au soutien

vies, nos fortunes, et notre bien le plus sacré, l'honneur.

de cette déclaration nos vies, nos fortunes, et notre bien le plus sacré, l'honneur.

John HANCOCK, Button GWINNETT, Lyman HALL, Geo. WALTON, Wm HOOPER, Joseph HEWES, John PENN, Edward RUTLEDGE, Thomas LYNCH Jr, Arthur MIDDLETON, Samuel CHASE, Wm PACA, THO. STONE, Charles CARROLL de CARROLTON, George WYTHE, Richard-Henry LEE, Th. JEFFERSON, Benj. HARRISON, Th. NELSON Jr, Francis LIGHTFOOT LEE, Carter BRAXTON, Rob. MORRIS, Benj. RUSH, Benj. FRANKLIN, John MORTON, Geo. CLYMER, Ja. SMITH, Geo. TAYLOR, James WILSON, Geo. ROSS, Cæsar RODNEY, Geo. READ, Tho. M'READ, W. FLOYD, Phil. LIVINGSTON, Francis LEWIS, Lewis MORRIS, Rich. STOCKTON, Jh WITHERSPOON, Franç. HOPKINSON, Joh. HART, Abra. CLARK, Josiah BARTLETT, W. WHIPPLE, Sam. ADAMS, John ADAMS, Rob. Treat PAINE, Elbridge GERRY, Steph. HOPKINS, William ELLERY, Roger SHERMAN, Sam. HUNTINGTON, W. WILLIAMS, Oliver WOLCOTT, Matthew THORNTON.

(N° 7.)

Extraits de la correspondance du citoyen Genet (1793).

Mémoire pour servir d'instruction au citoyen Genet, adjudant général colonel, allant en Amérique en qualité de ministre plénipotentiaire de la République française près le congrès des États-Unis.

Du 1793, l'an I de la République.

Le civisme avec lequel le citoyen Genet a rempli les différentes missions qui lui ont été confiées, et son dévouement connu pour la cause de la liberté et de l'égalité, ont déterminé le conseil exécutif à le nommer ministre plénipotentiaire de la République française près le congrès des États-Unis de l'Amérique septentrionale. Cette marque de confiance est d'autant plus flatteuse pour le citoyen Genet, que la nation française attache un grand prix aux liens qui l'unissent au peuple américain; que l'Assemblée nationale a manifesté, le 2 juin 1791, le désir de les resserrer de plus en plus, et que le corps législatif a chargé expressément le pouvoir exécutif de négocier avec les États-Unis un nouveau traité de commerce qui puisse multiplier entre les deux nations des relations également avantageuses à l'une et à l'autre. Pénétré de la grandeur et de l'importance de cette négociation, le conseil exécutif prescrit au citoyen Genet de s'attacher à fortifier les Américains dans les principes qui les ont engagés à s'unir à la France et de leur faire sentir qu'ils n'ont point d'allié plus naturel et plus disposé à les traiter en frères, que ces sentiments sont gravés dans le cœur de tous les Français éclairés sur les véritables intérêts de leur patrie, et que si les deux nations n'en ont point encore recueilli le fruit, c'est par la faute du gouvernement que nous venons de renverser; c'est par la trahison liberticide du cabinet de Versailles. Ce fait est dévoilé aujourd'hui. Le conseil exécutif s'est fait représenter les instructions données aux prédécesseurs du citoyen Genet en Amérique. Il y a vu avec indignation que, dans le temps même où le bon peuple d'Amérique nous exprimait sa reconnaissance de la manière la plus touchante, et nous donnait

toutes sortes de témoignages de son amitié, Vergennes et Montmorin pensaient qu'il convenait à la France que les États-Unis ne prissent point la consistance politique dont ils étaient susceptibles, parce qu'ils acquerraient bientôt une force dont ils seraient probablement tentés d'abuser; en conséquence ils enjoignaient l'un et l'autre au ministre de Louis XVI, près du congrès, de tenir la conduite la plus passive, et de ne parler que des vœux personnels de ce prince pour la prospérité des États-Unis. Le même machiavélisme avait dirigé les opérations de la guerre pour l'indépendance; la même duplicité avait présidé aux négociations de la paix. Les députés du congrès avaient témoigné le désir que le cabinet de Versailles favorisât la conquête des deux Florides, du Canada et de la Nouvelle-Écosse. Mais Louis et ses ministres s'y refusèrent constamment, regardant la possession de ces contrées par l'Espagne et par l'Angleterre comme un principe utile d'inquiétude et de vigilance pour les Américains. Après la paix, cette jalousie inconséquente fut convertie en dédain. Le peuple, pour lequel on prétendait avoir pris les armes, est devenu un objet de mépris pour la cour. On a négligé de correspondre avec lui, et par cette conduite criminelle, on a donné aux puissances, dont nous devions écarter l'influence en Amérique, des armes pour y combattre et détruire la nôtre.

C'est ainsi que les administrateurs de l'ancien régime travaillaient sourdement et de longue main à étouffer la liberté, après avoir été forcés par le cri général de la nation à favoriser son développement dans le nouveau monde; c'est ainsi qu'ils refroidissaient le zèle, qu'ils relâchaient l'union de deux peuples. C'est ainsi que, par leur infâme politique, ils dégoûtaient les Américains de l'alliance de la France, et les rapprochaient même de l'Angleterre.

Les républicains qui ont remplacé ces vils suppôts du despotisme s'empressent de tracer au citoyen Genet une route diamétralement opposée aux sentiers tortueux dans lesquels on a fait ramper ses prédécesseurs. Le conseil exécutif, fidèle à ses devoirs, autorise le citoyen Genet à déclarer avec franchise et loyauté aux ministres du congrès, que ceux de la République française rejetant loin d'eux tout ce qui tient à l'ancienne diplomatie, au régime fiscal, à la police réglementaire et à toutes ces entraves de la prospérité et de la

richesse des nations, ont applaudi aux ouvertures qui ont été faites au citoyen Ternant, tant par le général Washington que par M. Jefferson sur les moyens de renouveler et de consolider nos liaisons commerciales, en les fondant sur des principes d'une éternelle vérité ; que le conseil exécutif est disposé à entamer une négociation sur ces bases telles qu'elles sont rapportées dans la lettre ci-jointe du citoyen Ternant, et qu'il ne serait même pas éloigné de donner à ce traité une latitude plus étendue en le convertissant en un pacte national, dans lequel les deux peuples confondraient leurs intérêts commerciaux avec leurs intérêts politiques, établiraient un concert intime pour favoriser, sous tous les rapports, l'extension de l'empire de la liberté, garantir la souveraineté des peuples, et punir les puissances qui tiennent encore à un système colonial et commercial exclusif, en déclarant que les vaisseaux de ces puissances ne seront point reçus dans les ports des deux nations contractantes. Ce pacte, que le peuple français soutiendrait avec toute l'énergie qui le caractérise et dont il a déjà donné tant de preuves, conduirait rapidement à affranchir l'Amérique espagnole, à ouvrir aux habitants du Kentucky la navigation du Mississipi, à délivrer nos anciens frères de la Louisiane du joug tyranique de l'Espagne, et à réunir peut-être à la constellation américaine la belle étoile du Canada. Quelque vaste que soit ce projet, il sera facile à exécuter, si les Américains le veulent, et c'est à les convaincre que le citoyen Genet doit donner tous ses soins. Car, indépendamment des avantages que l'humanité en général retirerait des succès de cette négociation, nous avons dans ce moment-ci un intérêt particulier à nous mettre en mesure d'agir efficacement contre l'Angleterre et l'Espagne, si comme tout l'annonce, ces puissances nous attaquent en haine de nos principes. Les ministres anglais, au lieu de s'associer à la gloire de la France, au lieu de considérer que notre liberté, que celle des peuples dont nous avons brisé les fers, assure à jamais celle de leur patrie, se laissent influencer par nos ennemis, par ceux de la liberté des peuples, et se liguent avec tous les tyrans qui conspirent contre la cause que nous défendons. Les préparatifs militaires qui se font dans la Grande-Bretagne deviennent de jour en jour plus sérieux; ils ont une grande connexion avec ceux de l'Espagne. L'intimité qui règne entre les ministres de cette dernière puissance et ceux de

Saint-James le prouve, et dans cet état de choses nous devons mettre tout en œuvre pour ranimer le zèle des Américains, qui sont aussi intéressés que nous à faire avorter les desseins liberticides de George III, dont il est possible qu'ils soient l'objet. Leur salut dépend encore du nôtre, et si nous succombions ils tomberaient tôt ou tard sous la verge de fer de la Grande-Bretagne. Le conseil exécutif a lieu de croire que ces raisonnements, joints aux grands avantages commerciaux que nous sommes disposés à accorder aux États-Unis, détermineront leur gouvernement à adhérer à tout ce que le citoyen Genet lui proposera de notre part.

Cependant, comme il serait possible que les rapports qui ont été faits au congrès sur la situation de nos affaires intérieures, sur celle de notre marine et de nos finances, et surtout les orages dont nous sommes menacés, fissent suivre à ses ministres, dans la négociation que le citoyen Genet leur proposera d'entamer avec nous, une marche chancelante et timide, le conseil exécutif le charge, en attendant que le gouvernement américain se soit déterminé à faire cause commune avec nous, de prendre toutes les mesures que sa position comportera pour faire germer dans la Louisiane et dans les autres provinces de l'Amérique voisines des États-Unis, les principes de la liberté et de l'indépendance. Les Kentuckois qui brûlent depuis longtemps du désir légitime de jouir de la libre navigation du Mississipi, qui leur appartient de droit naturel et de droit positif, seconderont probablement ses efforts sans compromettre le congrès. Le conseil exécutif autorise en conséquence le citoyen Genet à entretenir des agents dans le Kentucky, à en envoyer également dans la Louisiane, et à faire les dépenses qu'il jugera convenables pour faciliter l'exécution de ce projet, le conseil exécutif s'en rapportant sur cet objet à sa prudence et à sa loyauté.

Le citoyen Genet prêtera le secours de ses bons offices à tous les citoyens français qui auront recours à lui et dont la conduite sera irréprochable. Mais le conseil exécutif entend que cette protection ne contrarie dans aucun cas les lois du pays et qu'elle ne s'étende pas sur des émigrés, sur des gens sans aveu ou bannis de leur patrie, ou sur des citoyens qui tiendraient une conduite répréhensible.

Le citoyen Genet évitera autant qu'il le pourra ces ridicules disputes qui ont tant occupé l'ancienne diplomatie. Ce-

pendant, comme il ne doit pas non plus souffrir que les représentants des autres puissances prétendent enlever à la France devenue libre la préséance dont elle jouissait sous son ancien régime, le conseil exécutif informe le citoyen Genet, pour son instruction, de la conduite qu'il prescrira à tous les ministres de la République française de tenir, s'il s'élevait des disputes touchant le cérémonial entre eux et les représentants des autres puissances.

L'intention du conseil est que les ministres de la nation déclarent hautement que le peuple français voit dans tous les peuples des frères et des égaux, et qu'il désire écarter toute idée de suprématie et de préséance, mais que si quelque État, méconnaissant la générosité de ses principes, prétendait à quelque distinction particulière, et se mettait en mesure de les obtenir par des démarches directes ou indirectes, les ministres du peuple français réclameraient alors toutes les prérogatives dont a joui dans tous les temps la puissance française, la nation voulant que, dans ce cas, ses ministres les défendent, bien assurés qu'elle saurait les faire respecter.

Quant au cérémonial relatif à la première audience du citoyen Genet, à la remise de ses lettres de créance et à ses communications avec le gouvernement américain, il se conformera à celui que le congrès aura établi pour tout le corps diplomatique. Il n'y a, à cet égard, que les exceptions qui offensent; les lois générales ne blessent personne.

Tels sont les objets politiques confiés au zèle du citoyen Genet. Il lui sera donné des instructions particulières par le conseil exécutif sur les affaires consulaires générales dont il sera chargé, sur les négociations relatives à la liquidation de la dette des États-Unis, sur les approvisionnements des colonies, sur ceux dont les départements de la marine et de la guerre ont besoin et sur les négociations que le citoyen Ternant a été chargé d'entamer avec les États-Unis pour les engager à nous fournir des grains, des farines et des salaisons en déduction de leur dette.

Ce sera avec le ministre des affaires étrangères que le citoyen Genet correspondra sur ces différents objets, et c'est de lui qu'il recevra tous les ordres de la nation. Ses rapports avec les autres ministères n'auront trait qu'aux détails d'administration relatifs à leurs départements respectifs et il aura soin d'en donner une connaissance succincte au ministre des

affaires étrangères, afin que celui-ci ait toujours sous les yeux l'ensemble des opérations que suivent chez les étrangers les agents français.

Extrait des registres des délibérations du conseil exécutif provisoire.

Du 17 janvier 1793 (l'an II).

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, le conseil arrête deux nouvelles instructions qu'il convient de donner par supplément au citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République française près des Etats-Unis.

La première a pour objet: 1° les bases du nouveau traité de commerce et d'alliance que le citoyen Genet est autorisé à négocier avec le congrès et dont une des instructions sera d'accorder la liberté du commerce dans nos îles aux habitants des Etats-Unis, à condition que ces Etats en garantissent la possession à la République française; — 2° la remise qui sera faite au citoyen Genet d'un certain nombre de lettres de marque en blanc, qu'il est autorisé à délivrer aux armateurs français et américains dans le cas d'une guerre maritime; — 3° la remise pareille d'un certain nombre de brevets d'officiers en blanc jusqu'au grade de capitaine inclusivement, qu'il pourra donner aux chefs indiens pour les déterminer, s'il y a lieu et s'il est possible, à prendre les armes contre les ennemis de la République.

Pour la seconde de ces instructions, le conseil autorise le citoyen Genet; 1° à faire toute délégation qu'il jugera convenable pour le montant des sommes dues par les États-Unis à la République, dans le cas où le gouvernement de ces États ne pourrait point trouver des remboursements assez prompts; 2° à spécifier en dollars américains ou en numéraire français les traites qu'il pourra diriger sur la trésorerie nationale en vertu de la délibération précédente.

Le conseil a pareillement adopté la rédaction qui lui a été proposée d'une lettre adressée à Washington, président des Etats-Unis, relativement à la mission extraordinaire du citoyen Genet.

Le ministre des affaires étrangères au citoyen Genet. (*N°* 3.)

A Paris, le 24 février 1793 (l'an II de la République).

...Un nouveau décret de la Convention nationale offre aux Américains tous les avantages qu'ils pouvaient désirer. Non-seulement leur commerce avec la France sera entièrement libre, mais nous leur ouvrons de plus les ports de toutes nos colonies, et nous les invitons à partager les bénéfices de notre navigation. En faisant valoir près des chefs des États-Unis cette nouvelle preuve des sentiments de fraternité que la nation française a voués pour toujours au peuple américain, vous observerez qu'elle a lieu de s'attendre à une parfaite réciprocité et qu'elle compte fermement, sinon sur la reconnaissance, du moins sur l'équité du gouvernement des Etats-Unis. Pour rendre plus efficaces vos représentations sur cet objet, vous aurez soin de diriger l'opinion par des publications anonymes, et vous tirerez tout le parti qui sera en votre pouvoir de la première sensation qu'aura produite le décret de la Convention nationale. Les gazettes de Boston et de Baltimore seront les plus propres à répandre ces sortes de publications, pour écarter de vous le soupçon de les avoir rédigées vous-même. Mais plus vous vous efforcerez d'influer indirectement sur les sentiments du public, plus vos démarches officielles près du président et du sénat doivent être secrètes, pour ne pas alarmer nos ennemis et leur donner le temps de cabaler contre nous. Votre mission exige de vous la plus grande activité, mais pour être efficace elle doit être cachée. Le caractère froid des Américains ne s'échauffe que par degrés, et les voies indirectes nous seront pour le moins aussi utiles que les démarches officielles. Au reste, vous pourrez avoir une confiance entière dans les sentiments du président et de MM. Jefferson, Butler et Madison, dont l'influence et les affections nous sont également favorables. Vous aurez besoin d'un bon correspondant à Boston pour diriger les sentiments des habitants de la Nouvelle-Angleterre. Quant aux états du Sud, nous sommes à peu près sûrs de leurs bonnes dispositions.

La guerre avec l'Espagne paraît inévitable. Il est donc essentiel de préparer de bonne heure toutes les voies pour

l'émancipation de la Louisiane. Vos instructions ne vous laissent rien à désirer à ce sujet.

P. S. Je vous prie de nous envoyer régulièrement les deux meilleures gazettes fédéralistes et antifédéralistes. Vous en porterez l'abonnement sur l'état de vos dépenses extraordinaires pour le compte du département.

Le ministre des affaires étrangères au citoyen Genet. (*N*° 4.)

Paris, le 10 mars 1793 (l'an II de la République).

J'apprends, citoyen, que le 18 février les commissaires des États-Unis ont été formellement présentés au roi d'Espagne. C'est un commencement de succès, qui paraît annoncer de la part de ce prince des dispositions de se rapprocher du peuple américain.—Quoique la légation anglaise paraisse être alarmée de ce rapprochement, nous n'avons pas lieu nous-mêmes de nous en réjouir, d'après les dispositions que nous connaissons à M. Short, ses relations avec M. Gouverneur Morris, et la réserve que M. Carmichael a témoignée depuis quelque temps à notre ministre à Madrid. Il est sans doute difficile à croire que, dans la cause pour laquelle nous combattons, nous ayons encore contre nous les Américains libres. Mais l'impatience de ceux-ci d'obtenir enfin la navigation du Mississipi, et d'accroître par ce moyen la population et les richesses des terres occidentales, pourrait leur faire sacrifier toute autre considération. D'ailleurs la cour d'Espagne, ouvertement en guerre avec nous, trouverait qu'il est de son intérêt de vaincre sa longue répugnance d'admettre les Américains dans le Mississipi, afin de les détacher de notre alliance et de les entraîner graduellement dans le complot des têtes couronnées. Il est donc de la plus grande importance, citoyen, d'user de tous les moyens qui sont entre vos mains, pour empêcher une coalition qui nuirait infiniment à nos approvisionnements de toute espèce, outre qu'elle souillerait les Américains eux-mêmes d'une tache ineffaçable.

Pour arrêter les négociations qui ne tarderont pas à être entamées à Madrid, vous avez un raisonnement bien simple à faire; c'est que même dans le cas d'une liberté illimitée de

navigation sur le Mississipi, la clef de ce fleuve n'en serait pas moins entre les mains de l'Espagne, qui ne manquerait pas de prétexte de la refermer au moment où elle n'aurait plus besoin des secours des États-Unis; — que l'Espagne n'a évidemment attendu que le moment de sa rupture avec la France, pour se montrer plus facile, mais que sa répugnance pour la liberté du commerce n'en est pas moins forte par la nature même de sa situation et du système qu'elle a invariablement suivi; — que la coalition récente entre l'Espagne et l'Angleterre met les Américains libres entièrement dans la dépendance de deux cours ambitieuses, dont le territoire les borne au sud et au nord, et qui pourront tôt ou tard se partager les dépouilles des Etats-Unis; — que depuis la rupture entre la France et l'Espagne, l'alliance de la République française est devenue bien plus intéressante qu'auparavant pour les Américains, parce que, par la dissolution du pacte de famille, la France n'a désormais aucun motif de resserrer leur territoire, et qu'elle a non-seulement toutes les dispositions, mais tous les moyens de venger en Europe les insultes que les Etats-Unis pourraient éprouver de la part de l'Espagne; — enfin, que pour s'assurer sans retour de la navigation du Mississipi, les Etats-Unis ont un moyen bien simple et dont le succès est immanquable, c'est de faciliter une révolution dans la Louisiane, c'est d'y envoyer les hommes libres du Kentucky, et de donner aux peuplades qui avoisinent le Mississipi cette énergie dont ils sauront bien se prévaloir dans la suite pour chasser une poignée de tyrans. Maîtres de la Nouvelle-Orléans, les Louisianais ne craindront ni la flotte anglaise, ni les attaques du gouverneur de la Havane; et ils feront une diversion efficace en faveur de nos armes, en faisant trembler le roi d'Espagne pour le Nouveau-Mexique, où les principes révolutionnaires gagnant de proche en proche finiront par émanciper toute l'Amérique espagnole.

Vous ne cacherez pas aux chefs du gouvernement américain combien des négociations entamées avec l'Espagne dans un moment aussi critique deviendraient offensantes pour la République française, surtout après les nouvelles faveurs gratuitement accordées au commerce des Etats-Unis par la Convention nationale.

Pour rendre ces représentations plus efficaces, entourez-vous, citoyen, de tous les hommes qui aiment réellement la

liberté, de ces whigs courageux qui ont culbuté le despotisme anglais en 1774. Efforcez-vous de rallumer le feu qui les animait autrefois, et tandis que vous vous appliquerez à convaincre par des raisonnements les têtes froides du président et du sénat, donnez de l'enthousiasme à ceux qui en sont susceptibles. La République attend de votre patriotisme et de votre activité un des services les plus importants pour elle et le nouveau monde.

La cour de Saint-James est parvenue, citoyen, à détacher de notre alliance celle d'Espagne. Nous avons pris vainement toutes les mesures compatibles avec la dignité nationale pour éloigner cette rupture. Le citoyen Bourgoing a reçu du conseil exécutif l'ordre de quitter Madrid, et un embargo a été mis sur tous les bâtiments espagnols qui se trouvent dans nos ports.

Le citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République française près les États-Unis d'Amérique, au ministre des affaires étrangères. (*N*° 1.)

Charleston, le 16 avril 1793 (l'an II).

Citoyen ministre,

Vous serez surpris sans doute de recevoir une lettre de moi datée de Charleston et d'apprendre que c'est dans ce port que j'ai débarqué. Les vents m'ont contrarié pendant une grande partie de ma traversée ; quinze jours se sont écoulés avant que la frégate l'*Embuscade* ait pu s'élever à la hauteur du cap Finistère pour le doubler : nous avons été obligés d'aller chercher les vents alizés dans le sud des Açores, et après quarante-huit jours de route, nous nous sommes trouvés à la hauteur de la Caroline. J'ai reconnu Charleston et je n'ai pu résister au désir de voir cette ville si célèbre par toutes les cruautés que les Anglais y ont exercées. Je m'y suis rendu le 8 de ce mois au matin, après avoir reçu de la frégate les honneurs usités. Une foule immense, attirée par la curiosité et par le désir de savoir si la guerre était déclarée, m'attendait sur le rivage. Le consul Mangourit, qui était venu au-

devant de moi, me conduisit immédiatement chez le gouverneur, les sénateurs et les représentants du peuple. Cette première visite étonna beaucoup de gens qui étaient accoutumés à voir les ministres de l'ancien régime exiger avec orgueil que tous les magistrats d'une nation libre vinssent les premiers chez eux. Les aristocrates et les partisans de l'Angleterre, qui sont très-nombreux dans cette ville, n'ont pas manqué de condamner ma conduite ; mais les vrais amis de la liberté n'ont vu dans ma démarche que le désir d'établir promptement la fraternité qui doit régner entre nous et leurs concitoyens. J'ai eu lieu de m'applaudir de n'avoir suivi dans cette circonstance que l'impulsion de mon cœur : une confiance étroite s'est établie entre le gouverneur Moultrie et moi, et ce vénérable vétéran, ami sincère de notre révolution, m'a rendu tous les bons offices qui ont été en son pouvoir ; il m'a permis de faire armer sur-le-champ des corsaires en prenant quelques précautions, pour mettre à l'abri, encore pendant quelque temps, la neutralité des Etats-Unis. Il a fait sur-le-champ mettre en état de défense les forts qui couvrent la rade ; il a secondé avec zèle les opérations dont j'ai été chargé pour les approvisionnements de la marine, des armées et des colonies de la République, et il m'a fourni sur d'autres parties de mes instructions des informations utiles que je vais mettre à profit,

Mon projet était de passer par mer d'ici à Philadelphie, mais j'achèverai ma route par terre, malgré les difficultés de cette entreprise. Le général Washington est actuellement dans sa belle retraite à Mount-Vernon, en Virginie, où j'ai l'espérance de lui remettre sous peu de jours les lettres dont je suis porteur. Dans quinze jours je me flatte de pouvoir vous écrire de Philadelphie et de vous donner, citoyen ministre, ainsi qu'aux ministres de la guerre et de la marine, des détails satisfaisants sur les opérations qui ont été confiées à mes soins.

Les Anglais, à Charleston, sont furieux de mes premiers succès et de la nullité actuelle de leur navigation : malgré la générosité avec laquelle les marins de l'*Embuscade* ont traité ceux des leurs qui sont tombés entre nos mains pendant notre traversée, ils en ont insulté plusieurs en les menaçant de mettre le feu à nos prises et d'empêcher la sortie des corsaires ; leur insolence aigrit les Américains, sert nos intérêts et les fera peut-être bientôt expulser de cet Etat.

J'ai fait relâcher deux prises faites par l'*Embuscade* depuis mon arrivée ici, l'une appartient à la ville impériale de Hambourg et l'autre à celle de Brême. L'équipage, qui est très-brave, très-patriotique, et plein de confiance dans mes sentiments, s'est soumis à ma décision, quoiqu'il lui ait paru difficile de distinguer une ville impériale d'une ville appartenant à l'empereur.

Les corsaires que l'on arme ici, et dont un est déjà en mer, se nomment *le Républicain*, *le Sans-Culotte*, *l'Anti-George* et *le Patriote Genet*.

Deux frégates anglaises croisent, dit-on, sur les côtes de l'Etat de New-York et de la Pensylvanie. On prétend qu'elles m'attendaient.

GENET.

P. S. Le citoyen Mangourit, consul à Charleston, citoyen ministre, est un excellent patriote. Il a très-bien préparé le terrain, et je lui ai laissé toutes les instructions propres à diriger son zèle vers le but que le conseil s'est proposé dans les différentes négociations dont il m'a chargé.

Le ministre plénipotentiaire de la République française près les États-Unis au ministre des affaires étrangères. (N° 2.)

Philadelphie, le 18 mai 1793 (l'an II de la République française).

Citoyen ministre,

J'apprends à l'instant qu'un vaisseau, dont on ne m'avait pas annoncé le départ, va mettre à la voile. Je ne vous écrirai que peu de lignes par cette voie, mais ce peu de mots vous fera plaisir. Dans l'espace de plus de 300 lieues que je viens de parcourir, j'ai réchauffé et recueilli sans intermédiaire les sentiments fraternels du peuple américain pour le peuple français. J'ai détruit des préjugés qu'on lui avait inspirés avec art, et encouragé par ses vœux, éclairé sur ses véritables sentiments par ses nombreuses adresses de félicitations, soutenu enfin par sa voix imposante, j'ai remis hier la lettre de la Convention nationale, et ma lettre de créance au président des États-Unis qui avait quitté sa terre de Mount-Vernon peu de temps avant mon arrivée en Virginie. Je

suis maintenant en état d'agir officiellement, et de mettre la dernière main à des travaux importants que j'ai déjà entamés avec succès, et qui se rapportent aux instructions que vous m'avez transmises dans vos dernières dépêches nos 1-4.

Je joindrai à mes premiers rapports, citoyen ministre, des preuves bien satisfaisantes de l'amitié du peuple américain pour la République française, et vous pourrez apprécier la valeur des déclarations de neutralité que l'on s'est empressé de faire, quand vous connaîtrez la sensibilité et le dévouement de nos frères des Etats-Unis.

Mon voyage a été une succession de fêtes civiques non interrompue, et mon entrée à Philadelphie un triomphe pour la liberté. Les vrais Américains sont au comble de la joie.

Les bons fermiers américains qui m'ont reçu dans leurs bras et sous leur modeste toit m'ont offert beaucoup de grains et de farines; j'ai entre mes mains des soumissions pour plus de 600,000 barils, mais les vaisseaux manquent. On en construit partout.

Notre frégate et nos corsaires font tous les jours de nouvelles prises, les vaisseaux marchands de nos ennemis n'osent pas sortir des ports américains. Un nombre considérable de leurs matelots se trouvent condamnés à l'inaction.

GENET.

P. S. J'aurai demain, citoyen, ma première conférence ministérielle avec M. Jefferson, ministre des affaires étrangères. Ses principes, son expérience, ses talents, son dévouement à la cause que nous défendons, m'inspirent la plus grande confiance et me font espérer que nous parviendrons au but glorieux auquel l'intérêt général de l'humanité doit nous faire désirer d'atteindre.

Le citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République près les États-Unis, au citoyen Lebrun, ministre des affaires étrangères. (*N*° 3.)

Philadelphie, le 31 mai 1793 (l'an II de la République).

Citoyen ministre,

C'est parce que j'ai des volumes à vous écrire que cette lettre-ci sera extrêmement courte. L'Amérique tout entière

s'est levée pour reconnaître en moi le ministre de la République française; la voix du peuple continue à neutraliser la déclaration de neutralité du président Washington. Je vis ici au milieu de fêtes perpétuelles; je reçois des adresses de toutes les parties du contient, je vois avec plaisir que ma manière de traiter plaît à nos frères des Etats-Unis, et je suis fondé à croire, citoyen ministre, que ma mission sera heureuse sous tous les rapports.

Je joins ici des gazettes américaines dans lesquelles j'ai marqué les articles qui me concernent. Je n'ai pas eu le temps de les faire traduire.

Le corsaire *le Sans-Culotte*, que j'ai fait armer à Charleston, a pris huit gros vaisseaux anglais.

GENET.

Le citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République près les États-Unis d'Amérique, au citoyen Lebrun, ministre des affaires étrangères. (*N°* 4.)

Philadelphie, le 19 juin 1793 (l'an II de la République).

Citoyen ministre,

Je profite d'une occasion peu sûre pour vous prévenir, sous le voile du chiffre, que dans peu de jours je vous expédierai un aviso, chargé de mes dépêches, de mes rapports et de mémoires sur les négociations et les opérations que le conseil m'a confiées. Vous verrez, par ces détails, que malgré l'éclatante popularité dont je suis entouré, je rencontre des obstacles sans nombre. L'aristocratie avait jeté ici des racines profondes, et il est vraisemblable que je n'aurais point été reconnu immédiatement, si je fusse arrivé directement à Philadelphie. L'on avait tout essayé pour amortir le premier mouvement de l'enthousiasme des Américains; la neutralité des Etats-Unis était proclamée, mais mon voyage dans les Etats du Sud a fait avorter ces desseins; j'ai eu le temps de rallier mes amis, de préparer de loin ma réception et de ne me présenter à mon poste qu'avec la certitude d'y être porté par le peuple. Tout a réussi au delà de mes espérances; les vrais républicains triomphent; mais le vieux Washington qui

diffère beaucoup de celui dont l'histoire a gravé le nom, ne me pardonne point mes succès, et l'empressement avec lequel toute la ville s'est précipitée chez moi au moment où une poignée de marchands anglais allaient le remercier de sa proclamation. Il entrave ma marche de mille manières, et me force à presser secrètement la convocation du congrès, dont la majorité, conduite par les premières têtes de l'Union américaine, sera décidément en notre faveur. En attendant, j'approvisionne les Antilles; j'excite les Canadiens à s'affranchir du joug de l'Angleterre; j'arme les Kentuckois, et je prépare par mer une expédition qui secondera leur descente dans la Nouvelle-Orléans. Noailles et Talon sont ici; ils ont remis, avant mon arrivée, au président des Etats-Unis, des lettres du prétendu régent, que ce vieillard a eu la faiblesse d'ouvrir; mais depuis que le peuple m'a reconnu, ils n'osent plus se montrer; s'ils en valaient la peine, je les ferais chasser.

Les dernières nouvelles des îles de la fin d'avril sont très-bonnes; les renforts sont arrivés; Sainte-Lucie mérite toujours le titre de fidèle; la Martinique et la Guadeloupe, revenues de leur erreur, sont déterminées à se défendre et ont déjà résisté à l'amiral Gardner; Saint-Domingue est plus calme depuis que les boute-feu ont été expulsés; Tabago a été pris après la plus belle défense; Saint-Pierre et Miquelon, dans le nord, ont eu le même sort, mais avec moins d'honneur. J'ai recueilli deux cents marins qui se sont échappés de cette colonie, et je vais échanger ceux que les Anglais ont conduits au Canada. L'*Embuscade* et nos corsaires, dont le nombre est augmenté du *Vainqueur de la Bastille*, de la *Petite Démocrate* et du *Vieux-Whig*, désolent le commerce de nos ennemis.

L'infâme défection de Dumouriez a fait la plus fâcheuse impression; mais je parviens à faire sentir que la constance de nos troupes, malgré cette nouvelle perfidie et les revers qui en ont été la suite, doit inspirer à nos amis plus de confiance que les victoires les plus signalées: les Américains qui ont été si souvent battus savent apprécier cette vérité.

GENET.

Le ministre des affaires étrangères au citoyen Genet. (*N°* 12.)

Paris, le 30 juillet 1793 (l'an II de la République).

La dépêche n° 4, que vous m'avez adressée le 19 juin, me confirme dans l'opinion que m'avaient donnée vos lettres précédentes, concernant la popularité dont vous croyez jouir aux États-Unis et concernant les moyens que vous avez employés pour la gagner.

En combinant les rapports que vous m'avez adressés avec les papiers publics des États-Unis, je vois que vous avez été reçu par un peuple franc et hospitalier avec toutes les démonstrations d'attachement dont vos prédécesseurs ont été comblés. Ces démonstrations ont été encore plus vives par la satisfaction qu'ont eue les Américains de voir dans le ministre de France le premier représentant de notre République. —Vous avez cru d'après cela qu'il dépendait de vous de diriger les opérations politiques de ce peuple et de l'engager en dépit de son gouvernement à faire avec nous cause commune.—D'après les déclarations flatteuses du gouverneur de Charleston, vous avez pris sur vous de faire armer des corsaires, d'ordonner des recrutements dans la ville de Charleston, de faire condamner des prises avant même d'être reconnu par le gouvernement américain et avant d'avoir reçu son agrément pour une mesure de cette importance, que dis-je, avec la certitude de sa désapprobation, parce que vous aviez sous les yeux la proclamation du président des Etats-Unis. J'ai remarqué que, pour justifier cette conduite, vos amis ont publié à Philadelphie que vous n'aviez agi que d'après les ordres positifs du conseil exécutif de France. Jamais le conseil n'a pu vous autoriser à exercer chez une nation amie et alliée des pouvoirs proconsulaires, d'y agir sans l'avis positif du gouvernement et avant d'être reconnu par ses chefs. Vos instructions sont directement contraires à cette étrange interprétation ; il vous est prescrit de traiter avec le *gouvernement* et non avec une *portion du peuple*, d'être près du Congrès l'organe de la République française et non le chef d'un parti américain, de vous conformer scrupuleusement aux formes

établies pour la communication entre les ministres étrangers et le gouvernement.

Quel serait en France le succès d'un agent étranger qui, au lieu de négocier avec les représentants du peuple et le conseil exécutif, s'aviserait de s'entourer d'un parti, de recevoir et de distribuer des adresses, de faire armer dans nos ports des corsaires contre des nations amies, enfin de s'occuper, comme vous l'annoncez dans votre dernière dépêche, de la convocation d'une assemblée nationale?—Je vous laisse à juger de la confiance qu'un pareil agent inspirerait au gouvernement, et vous en ferez facilement l'application.

Nous ne devons, nous ne pouvons connaître en Amérique d'autre autorité légale que celle du président et du Congrès. C'est là que réside sans exception la volonté générale du peuple. Librement élus par les citoyens, ils exercent conformément à leur constitution et suivant nos propres principes les pouvoirs qui leur sont délégués.

Après vous avoir exposé ces vérités incontestables, je vais répondre plus particulièrement à votre dépêche n° 4.

Il paraît, citoyen, que depuis votre arrivée à Charleston, vous avez été entouré de gens peu instruits ou très-mal intentionnés. Cette dernière supposition me paraît plus probable, quand je considère le grand intérêt qu'ont les Anglais et les tories de vous rendre très-impopulaire en donnant à votre mission un faux éclat, plus propre à inspirer la jalousie que la confiance. Ils vous ont fait accroire que, si vous étiez arrivé directement à Philadelphie, vous n'auriez pas été reconnu. Ils ne savent donc pas que, d'après la simple notification faite par votre prédécesseur, la République a été formellement reconnue par les Etats-Unis, mesure qui entraîne nécessairement la reconnaissance du ministre envoyé par la République. Ils ignoraient sans doute que le gouvernement américain, dont les moyens pécuniaires sont extrêmement bornés, n'a cessé de faire des avances très-considérables pour nous fournir des approvisionnements et qu'il a emprunté lui-même le montant de ces avances en Hollande; que jamais nous n'avons fait à ce gouvernement une demande infructueuse, et que nous y avons toujours trouvé les dispositions les plus amicales, jointes à cette politique sage et même timide qui convient à la situation et aux intérêts des Etats-Unis et qui caractérise particulièrement le général Washington, que, dans votre correspon-

dance, vous paraissez avoir jugé beaucoup trop sévèrement. Je ne conçois pas, d'après cela, comment vous avez pu être porté à votre poste *par le peuple*, à moins que vous ne donniez ce nom respectable à une très-petite portion du peuple qui vous a présenté des adresses, et je n'ai même trouvé dans la plupart de ces adresses que les vœux et les sentiments que le gouvernement des Etats-Unis nous a souvent fait exprimer.

Vous dites que Washington ne vous *pardonne point vos succès et qu'il entrave votre marche de mille manières*. Il vous est prescrit de traiter avec le gouvernement américain ; il n'y a que là que vous puissiez avoir de véritables succès ; tous les autres sont illusoires et contraires aux intérêts de vos commettants. Ébloui par une fausse popularité, vous avez éloigné de vous le seul homme qui doit être pour vous l'organe du peuple américain, et si votre marche se trouve entravée, vous devez vous en prendre à vous-même. Ce n'est pas par l'effervescence d'un zèle indiscret qu'on peut réussir près d'un peuple froid et calculateur ; ce n'est pas surtout en compromettant ses intérêts les plus chers, sa tranquillité intérieure et extérieure.

Je cherche en vain dans votre dépêche les traces d'une communication officielle avec les chefs du gouvernement; je n'y trouve que les élans d'un homme qui, dès son arrivée, se jette dans un parti pour combattre ce même gouvernement, et qui, égaré par les fausses confidences des malintentionnés qui l'entourent, creuse de ses propres mains l'abîme où il va se perdre.

Je passe sur plusieurs objets moins importants, entre autres sur les mesures que vous croyez avoir prises, au milieu des fêtes dont vous avez rendu compte dans vos lettres précédentes, pour armer les Kentuckois et les Canadiens qui se trouvent à plus de 200 lieues de votre résidence, où vous n'aviez encore séjourné que quatre semaines. Je ne conçois pas davantage comment vous avez pu préparer une expédition par mer contre la Nouvelle-Orléans. J'attends les développements de ces mesures importantes dans les mémoires que vous comptez m'adresser par un aviso. Mais je vous observe que vous ne pouvez, sans compromettre ouvertement la neutralité des États-Unis, préparer à Philadelphie un armement contre la Nouvelle-Orléans, et que si cette mesure n'avait pas d'autres inconvénients plus fâcheux encore, elle aurait

au moins celui de déplaire aux Etats-Unis par son irrégularité, et de vous rendre odieux aux chefs de leur gouvernement.

Je ne puis donc en aucune manière approuver les moyens que vous avez employés pour atteindre le but patriotique et louable que vous avez en vue. Ne vous faites plus illusion sur l'éclat d'une fausse popularité qui éloigne de vous les représentants du peuple, sans lesquels il vous sera impossible de conduire à une fin heureuse les négociations dont vous êtes chargé. Appliquez-vous à gagner la confiance du président et du congrès; écartez, autant qu'il dépendra de vous, les insinuations perfides de ceux qui voudraient vous égarer, et persuadez-vous surtout que c'est par la raison et non par l'enthousiasme que vous pourrez exercer votre influence sur un peuple qui, même en faisant la guerre à ses tyrans, n'a jamais cessé d'être froid.

Le citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République française, près les États-Unis, au citoyen ministre des affaires étrangères. (*N°* 7.)

Philadelphie, le 31 juillet 1793 (l'an II de la République française).

Citoyen ministre,

La *Concorde* vous portera mes dépêches; elles révéleront au conseil le secret de mon silence, l'instruiront de ma position, l'informeront de l'état de mes négociations, lui rendront compte des branches multipliées d'administration qu'il m'a confiées, et lui prouveront que si j'ai peu fait, j'ai beaucoup agi. Si vous l'avez ignoré, c'est que mes succès n'ont point égalé mon attente, c'est que j'ai toujours l'espérance de vaincre les obstacles qui entravaient mon zèle, et que me voyant soutenu par le peuple des Etats-Unis, j'ai cru qu'un gouvernement qui était son ouvrage se montrerait digne de sa confiance en obéissant à sa voix suprême. Je n'avais point prévu que les hommes auxquels il avait remis le soin de le gouverner trahiraient leur devoir, en multipliant devant nous les obstacles, les difficultés et les dégoûts. M. Jefferson

est le seul dont j'aie à me louer. Il est en butte à la haine du président et de ses collègues, quoiqu'il ait la faiblesse de signer leurs opinions qu'il condamne. Au surplus, avant peu, nous serons vengés ; les représentants du peuple vont s'assembler, et c'est de leur sein que partiront les foudres qui terrasseront nos ennemis et électriseront positivement toute l'Amérique. En attendant ce moment désiré, je puis me consoler au moins des délais qu'ont essuyés nos grandes entreprises, en considérant que j'ai défendu tous nos droits avec fermeté, que je n'ai laissé prescrire contre aucun traité ; que j'ai préparé la révolution de la Nouvelle-Orléans et du Canada ; que j'ai détruit par des armements particuliers (soutenus malgré les plus opiniâtres oppositions) le commerce maritime des Anglais sur ces côtes ; que j'ai approvisionné nos îles et escadres, autant que me l'ont permis les faibles moyens que la trésorerie américaine a mis à ma disposition ; que j'ai fait avorter toutes les intrigues de nos colons ; que j'ai recueilli et préservé d'une perte presque inévitable un convoi précieux et une escadre importante ; que je vais employer utilement ces forces qui seraient dangereuses à Saint-Domingue ; qu'enfin, j'ai acquis l'estime et les vœux de tous les républicains américains en resserrant entre eux et nous les liens de la fraternité, et en arrêtant les monocrates dans leur marche ambitieuse. Je ne joindrai qu'une pièce à cette courte dépêche, citoyen ministre, c'est le récit de ma réception diplomatique ; de la petite guerre que je soutiens contre le gouvernement fédéral relativement à l'exécution stricte de nos traités. Ce dernier tableau contrastera singulièrement avec le premier. Dans l'un vous verrez un peuple bon, sensible, reconnaissant, accourir de toutes parts au-devant de l'envoyé du peuple français, lui prouver par des cris d'allégresse, par des adresses de félicitations, par des écrits brûlants de patriotisme, que les vrais démocrates sentent parfaitement que leur sort est entièrement lié au nôtre, que leur instinct évident est de s'unir à nous pour abattre le monstre du despotisme qui a juré leur perte aussi bien que la nôtre. Dans l'autre, vous verrez des hommes livrés à l'Angleterre par un système financier dont son commerce est la base, attachés à la fortune et aux grandeurs, nuire autant qu'ils le peuvent à nos opérations en haine de nos principes. Ma position, comme vous le voyez, est difficile, mais mon cou-

rage n'est alarmé de rien, et j'ose vous garantir que j'arriverai au but que vous m'avez montré. Ma véritable campagne politique va s'ouvrir avec la session du congrès, et c'est alors que vous pourrez juger votre agent.

GENET.

Le ministre plénipotentiaire de la république française près les États-Unis au ministre des affaires étrangères. (N° 11.)

New-York, le 15 août 1793 (l'an II de la République française).

Citoyen ministre,

Les couleurs les plus sombres ne vous donneraient qu'une faible idée de l'état d'épuisement et malheureusement de division dans lequel j'ai trouvé l'escadre de la République; je travaille nuit et jour à la réorganiser, à lui fournir tout ce qui lui manque, à faire réparer tous les vaisseaux qui la composent, à enlever du *Jupiter* pour l'envoyer à la barre de la Convention le traître ou imbécile Galbaud, enfin républicaniser entièrement nos marins égarés et effarouchés, mais dans le fond bons citoyens et disposés à bien servir leur patrie, pourvu qu'on ne leur parle ni de Saint-Domingue, ni des commissaires, ni des hommes de couleur, ni des nègres. Cette escadre, citoyen ministre, serait plus nuisible qu'utile à Saint-Domingue. Cette colonie ne peut plus être défendue par les blancs, et si l'on veut la conserver, il faut que la révolution de couleur s'achève. Tous les commissaires paraissent l'avoir senti, et c'est sans doute ce qui les a déterminés à proscrire cette force nécessaire, et contraire au projet qu'ils ont vraisemblablement en vue. Leur tort est d'avoir supposé que ceux qui la montaient voulaient la livrer à nos ennemis; non, cette imputation est fausse; les faits prouvent le contraire; en venant reconnaître en moi exactement l'autorité de la République, en se soumettant à mes instructions; en mettant à l'abri un convoi dont la valeur est estimée à cent et quelques millions, nos marins ont prouvé que si leur philosophie avait des bornes, leur patriotisme n'en avait point. J'ai dû les accueillir, les en-

courager, les attacher par des soins fraternels à la chose publique et méditer les moyens de rendre leur zèle utile dans cette partie du monde. Trois plans se sont présentés à mon esprit; le premier était de les renvoyer en France le plus promptement possible avec le convoi, le second de les détacher à Terre-Neuve pour détruire la pêche des Anglais, reprendre Saint-Pierre, brûler Halifax et sonder en remontant à Québec les dispositions des Canadiens que mes agents excitent à l'insurrection; le troisième de les envoyer à la Nouvelle-Orléans en prenant en passant les îles de Bahama qui recèlent toutes les dépouilles de notre commerce. L'exécution du premier plan m'a paru dangereuse dans un moment où toutes les escadres ennemies couvrent les atterrages d'Europe, et où les vents sont contraires à une prompte traversée; mais le second peut être entrepris immédiatement, et le troisième sera praticable en octobre, lorsque les ouragans seront cessés. Il ne s'agit plus que de parvenir à mettre nos forces moralement et physiquement sur un pied respectable; et si j'ai le bonheur de réussir, la face de nos affaires en Amérique changera rapidement; les timides Américains prendront couleur, et nous aurons la satisfaction de concourir avec eux à l'affranchissement du nouveau monde. Les Kentuckois sont prêts, et au premier signal que je leur donnerai ils descendront le Mississipi. Dans tous les cas, quel que soit le succès de ces différentes entreprises, la seule présence de nos vaisseaux de guerre dans les ports des Etats-Unis empêchera l'ennemi de rien tenter contre nos colonies du Vent et Sous le Vent. Au nom de la liberté, citoyen ministre, engagez donc le conseil à seconder mes desseins de tout son civisme. Laissez-moi les forces que le hasard a mises entre mes mains; augmentez-les, améliorez-les, s'il se peut, et soyez persuadé que j'en tirerai un grand parti, et que ma mission réclame vos vœux, si je puis tranquilliser le peuple américain sur le sort de ses côtes. Jusqu'à présent le Fayettiste Washington a annulé mes efforts par son système de neutralité, et mes négociations avec ses ministres ne présentent qu'une polémique très-ardente sur le sens de nos traités, et sur les insultes que les Anglais ne cessent de faire au pavillon des Etats-Unis au détriment de notre commerce; mais tous les jours l'opinion publique acquiert plus de forces, et le congrès dont je n'ai point voulu accélérer la convocation

pendant la saison des travaux champêtres, parce que les aristocrates désœuvrés s'y seraient portés les premiers, sera entièrement prononcé en faveur de la cause de la liberté.

Le peuple de New-York m'a présenté à mon arrivée ici une adresse encore plus véhémente que toutes celles que j'ai reçues des autres villes; et ma réponse paraît avoir enflammé de plus en plus leur ardeur. Les Anglais sont furieux; leur ministre était venu ici quelques jours avant moi pour me dresser des embûches; et personne n'avait fait attention à lui. Ses amis et ses adhérents dans le conseil, Knox et Hamilton, alarmés de l'extrême popularité dont je jouis, répandent partout que je veux soulever les Américains contre le gouvernement, et que mécontent de sa conduite, j'ai formé le projet de faire un appel au peuple, et ce faible gouvernement, toujours effrayé de l'Angleterre, mérite cet appel, ainsi que vous le verrez par les pièces dont je vais charger la frégate; mais comme le fait est faux, je viens d'écrire au général Washington une lettre très-forte dans laquelle je le prie de rendre hommage à la vérité, en déclarant que je ne l'ai jamais menacé d'une pareille démarche; j'attends sa réponse que je rendrai publique ainsi que ma lettre, et bientôt après je publierai également ma correspondance avec M. Jefferson, homme doué de bonnes qualités, mais assez faible pour signer ce qu'il ne pense point et défendre officiellement des mesures qu'il condamne dans ses conversations et des écrits anonymes.

GENET.

Le citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la république française près les Etats-Unis au ministre des affaires étrangères. (*N°* 12.)

New-York, le 19 septembre 1793 (l'an II de la République).

Citoyen ministre,

Un jeune officier américain nommé Conrad Shindler, animé du désir de verser son sang pour la cause de la liberté, se rend en France pour servir dans les armées de la République.

Je ne doute point que vous ne l'accueilliez avec plaisir et que vous ne facilitiez autant qu'il sera en vous son admission.

Je profite de cette occasion pour vous annoncer que le désordre qui régnait dans notre escadre tenait, ainsi que vous le verrez par les pièces ci-jointes, à une conspiration profondément tramée par Galbaud et par ses adhérents dont le but était incontestablement de livrer nos forces et nos colonies à l'ennemi; j'ai tout découvert, tout prévenu, j'ai éclairé les équipages, j'ai réélectrisé leur patriotisme abattu par un trop long séjour dans la colonie, j'ai réorganisé toutes les parties du service, écarté les vils adhérents du royaliste Galbaud, et maintenant l'escadre de la République ne présente plus que le tableau agréable de l'ordre et de la subordination.

Nous avons perdu un temps précieux, mais il est encore possible de le réparer. Cette circonstance, citoyen ministre, est très-heureuse et ne contribue pas peu à relever les espérances de nos amis; leur zèle est prononcé, et ils nous soutiendront avec enthousiasme, en défendant nos droits dans le prochain congrès en dépit du général Washington, qui les sacrifie à nos ennemis et qui ne me pardonnera jamais d'avoir trouvé dans son peuple un appui assez grand pour faire exécuter nos traités malgré lui. Cet ami de La Fayette qui affecte de décorer son salon des médaillons de Capet et de sa famille, qui a reçu des lettres du prétendu régent qui lui ont été apportées par Noailles et par Talon, et qui continue de voir ces scélérats, m'appelle anarchiste, jacobin et me menace de me faire rappeler, parce que je ne me suis point livré au parti fédéraliste qui ne veut rien faire pour nous et dont le seul but est d'établir ici la monocratie. Mais peu m'importe, ma route est tracée; j'ai la confiance de tous les bons patriotes et les ambitieux ne m'intimident point.

Le peuple est pour nous et son opinion diffère beaucoup de celle de son gouvernement; notre nouvelle déclaration des droits décrétée avec notre constitution du 24 juin lui plaît infiniment et achève d'aigrir les riches et les grands; car nous n'avons pas plus d'amis ici dans cette dernière classe que dans notre pays. Le départ de la frégate que je vous avais annoncé a été différé, mais elle va bientôt mettre à la voile avec le citoyen Pascal, premier secrétaire de légation, qui joindra à mon rapport une infinité de détails qu'il

est important que vous sachiez pour avoir une idée exacte des Etats-Unis, qui ne ressemblent en rien à ce que nous en ont dit Brissot et Crèvecœur.

Ne soyez point inquiet sur nos colonies ; elles sont abondamment approvisionnées, et l'ordre commence à se rétablir à Saint-Domingue depuis l'événement du Cap. Ce volcan a rejeté ici sa lave. C'est un grand bien pour la colonie ; mais c'est un grand mal pour ma mission.

GENET.

Le citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République française près les États-Unis, au ministre des affaires étrangères. (*N°* 13 *A.*)

New-York, 7 octobre 1793 (l'an II de la République française).

Citoyen ministre,

Je charge le citoyen Pascal, premier secrétaire de la légation, de vous porter le compte général que je rends au conseil de la mission dont il m'a chargé auprès des Etats-Unis de l'Amérique. Quelque étendus que soient mes rapports, la position où je me trouve est si délicate, l'Amérique est si peu connue en France, nous avons été tellement trompés sur le moral de ceux qui la gouvernent ; enfin les devoirs que j'ai eus à remplir dans ce pays ont été si multipliés qu'il m'a paru indispensable de suppléer à ce qui pourrait manquer à l'exactitude de mes tableaux par les lumières personnelles d'un homme d'esprit, d'un excellent observateur, d'un ami zélé de la liberté, qui m'a suivi partout, qui m'a secondé dans tous mes travaux et qui a partagé les impressions diverses qu'ont faites sur mon âme les vertus pures et innocentes du peuple américain ; la corruption, les vues ambitieuses de ses chefs, l'amour ardent et sublime des bons campagnards, des anciens militaires, des hommes pauvres, mais industrieux des villes, pour les principes français ; la basse idolâtrie des grands capitalistes, des gros négociants pour la constitution anglaise ; le zèle que nous témoignent dans toutes les circonstances les républicains amis de l'égalité ; les entraves que

multiplient devant les agents de la nation ceux qui aspirent sous le nom de fédéralisme à la monarchie, ou à une aristocratie non moins odieuse; ce contraste m'a frappé dans les premiers pas que j'ai faits sur le terrain des Etats-Unis; partout j'ai vu le peuple accourir au-devant de moi, me serrer dans ses bras, m'adresser les discours les plus touchants, m'inviter à des repas fraternels, m'exprimer les vœux les plus fervents pour les succès de la République. Partout j'ai vu les aristocrates et les Anglais se tenir à l'écart. A Philadelphie six mille citoyens sont venus me féliciter sur mon arrivée et m'assurer qu'ils regardaient la cause de la France comme la leur, tandis que trois cents marchands, la plupart anglais, allaient remercier le président des Etats-Unis de sa proclamation de neutralité. Jamais l'opinion publique n'a été mieux marquée. Washington en a été profondément blessé. C'est le lendemain de ce jour que j'ai eu ma première audience; elle a été froide; l'ami, le conseiller de La Fayette n'a répondu à mes ouvertures franches et loyales que par un langage diplomatique dont il n'est rien résulté qui m'ait paru digne de vous être transmis. Il ne m'a parlé que du désir que les Etats-Unis avaient, selon lui, de vivre en paix et bonne harmonie avec toutes les puissances, et particulièrement avec la France, et il a évité de toucher tout ce qui pouvait avoir rapport soit à notre révolution, soit à la guerre que nous soutenons seuls contre les ennemis de la liberté et des peuples.

Jefferson, secrétaire d'Etat, dans les commencements m'a paru plus disposé à seconder nos vues; il m'a donné des notions utiles sur les hommes en place, et ne m'a point caché que le sénateur Morris et le secrétaire de la trésorerie Hamilton, attachés aux intérêts de l'Angleterre, avaient la plus grande influence sur l'esprit du président, et que ce n'était qu'avec peine qu'il contre-balancerait leurs efforts; il a fait plus, il a publié dans les papiers sous le nom de *Veritas*, trois lettres contre le système de ces messieurs; cependant j'ai remarqué dans ses déclarations officielles une sorte de retenue qui m'a convaincu que cet homme à demi caractère voulait se tenir en mesure de conserver sa place, quelle que fût l'issue de l'événement. En effet, à peine la nouvelle de l'infâme défection de Dumouriez et des revers qui en ont été la suite fut-elle parvenue ici, à peine la révolution de Saint-Domingue eut-elle

répandu la terreur parmi tous les propriétaires de nègres, que je le vis faiblir de jour en jour et se rendre l'instrument passif d'un parti qui le déteste. Alors me voyant abandonné de ce ministre sur lequel nous devions le plus compter, voyant que le ministre d'Angleterre se rapprochait du président, que Talon, que Noailles, agents du prétendu régent de France, avaient accès chez Morris, chez Hamilton et étaient même reçus chez le président, voyant que toutes les décisions du gouvernement fédéral nous étaient contraires, que toutes tendaient à annuler l'effet de notre traité, j'ai pris le seul parti qu'il y eût à prendre, je me suis entouré des républicains les plus prononcés et j'ai trouvé dans les gouvernements locaux, dans les tribunaux particuliers des Etats, dans les jurys populaires, dans les sociétés démocratiques qui se sont formées du nord au sud à l'instar des nôtres, dans les gazettes anti-fédéralistes, dans tous les bons citoyens, dans tous les hommes plus attachés à l'intérêt social de l'Amérique qu'à l'intérêt mercantile, dans tous les corps de milice, l'appui le plus énergique; malgré les défenses et les proclamations du gouvernement fédéral, quatorze corsaires montant entre eux tous cent vingt canons, chargés d'Américains, sont sortis de tous les ports et ont enlevé à nos ennemis plus de quatre-vingts navires richement chargés; malgré les décisions du gouvernement fédéral, les tribunaux de l'Amirauté de plusieurs Etats fidèles à nos traités ont respecté le droit exclusif de nos consuls à prendre connaissance de toutes les affaires relatives aux prises; malgré les anathèmes prononcés par Washington et par ses juges fédéraux contre tout Américain qui prendrait part à notre guerre, les jurés ont déclaré innocents, au milieu des acclamations du peuple, tous ceux qui avaient été arrêtés; malgré le gouvernement fédéral, la milice de la Pensylvanie s'est assemblée le 14 juillet et a juré de regarder comme un traître tout homme qui ne sentirait pas la nécessité de maintenir nos traités de commerce et d'alliance. Le 10 août et le 21 septembre ont été également célébrés par le peuple dans tous les Etats comme des fêtes nationales, et la cocarde tricolore s'est réunie sur tous les chapeaux à celle de l'Amérique. Alors Washington et ses adhérents, excités par Talon, qui est devenu leur conseil, et par le ministre d'Angleterre, me faisant l'honneur de faire rejaillir sur moi des succès qui n'étaient dus qu'aux principes que j'ai embrassés,

se sont persuadés que ma perte pourrait retarder leur ruine. Toutes leurs batteries ont en conséquence été dirigées sur moi, leurs gazettes ont répandu que je violais les lois et la constitution du pays et que j'avais menacé le président de faire un appel au peuple de ses décisions. Deux hommes vendus depuis longtemps à l'Angleterre, Jay, premier juge fédéral, et le sénateur King, ont cru qu'ils me feraient beaucoup de tort en le certifiant; mais cette imposture, au lieu de frapper sur moi, est retombée sur eux; ils n'ont pas pu prouver ce qu'ils avaient avancé; et le peuple de New-York, à l'instant même où l'on cherchait à lui donner les impressions les plus défavorables, m'a fait la réception la plus brillante et m'a assuré, dans l'adresse que vous trouverez jointe à cette dépêche sous le nº 1, que son vœu était que je continuasse longtemps à remplir avec la même énergie les fonctions qui m'étaient confiées. Ma réponse, que vous trouverez sous le nº 2, leur a prouvé ma sensibilité et les a convaincus que l'intention de la République n'était point, comme on cherchait à le leur persuader, de les entraîner dans la guerre, mais de leur faire prendre une attitude digne d'un peuple libre. Cette dernière marque de l'estime des Américains a achevé d'irriter Washington contre moi : les libelles de ses partisans se sont multipliés à l'infini; et pour mettre un terme à cette polémique absurde, je lui ai écrit la lettre ci-jointe, nº 3, à laquelle il m'a fait répondre par M. Jefferson, un président des Etats-Unis étant trop élevé, selon lui, pour correspondre avec l'agent d'une autre nation. J'ai fait imprimer sur-le-champ ces deux lettres. Elles ont produit le meilleur effet. Toutes les sociétés populaires ont applaudi à mon courage, mais la colère s'est emparée de l'âme de Washington, et il a chargé le contre-révolutionnaire Morris de demander mon rappel au conseil, et de menacer nos consuls de les interdire, s'ils continuaient à autoriser la vente de nos prises et à protester contre les tribunaux qui voudraient s'en emparer. M. Jefferson m'a transmis cette dénonciation qui doit vous être portée, et je me borne pour ma justification, citoyen ministre, à mettre sous vos yeux la réponse nº 4 que j'y ai faite, ainsi que celle des consuls aux menaces outrageantes qui leur ont été intimées.

Ne nous étant point écartés de la ligne de notre devoir, n'ayant rien entrepris qui ne fût conforme aux traités et aux

lois des Etats-Unis, nous sommes tous déterminés à demander au congrès, par l'entremise du pouvoir exécutif, qu'enquête soit faite des chefs d'accusation portés contre nous et de la conduite du gouvernement fédéral. Nos amis le désirent avec autant d'impatience que nos ennemis le redoutent, et je suis persuadé que la République française approuvera cette démarche; elle donnera un grand mouvement à la révolution nécessaire qui se prépare ici, elle dévoilera des hommes qui se cachent du manteau de fédéralisme pour arriver à la monarchie, et elle accélérera la chute d'une foule d'intrigants qui n'ont d'autre but que de livrer ce pays à l'Angleterre, d'y établir une forme de gouvernement absolument calqué sur la sienne, et d'expulser l'égalité et les républicains français de cette terre sacrée de la liberté. Je le déclare au conseil, citoyen ministre, l'Amérique est perdue pour la France si le feu épurateur de notre révolution ne pénètre point jusque dans son sein; les hommes qui ont fait la révolution de 1775 sont écartés de presque tous les emplois par la faction qui gouverne, et cette faction n'est composée que d'anciens *tories*, d'*aristocrates*, d'*Anglais* naturalisés depuis la guerre, et d'hommes ambitieux et avides auxquels la fièvre de l'orgueil et la soif des richesses ont fait oublier qu'ils n'existaient que par le peuple et qu'ils ne devaient songer qu'à son bonheur. Nous n'avons rien à attendre d'eux; ils ne veulent ni de nos principes, ni de notre alliance; marchons donc avec sûreté dans la carrière que je viens d'ouvrir, et si vous croyez utile de me sacrifier à Washington, envoyez au moins à ma place un ministre qui n'abandonne pas les républicains, les amis sincères de la liberté, de l'égalité, de la France.

Les rapports suivants, citoyen ministre, répondront à toutes les lettres que vous m'avez écrites jusques et y compris le n° 12, et vous présenteront tous les détails que vous pourriez désirer sur ma mission. Je les ai divisés en parties de la manière suivante :

1° Les relations directes que j'ai eues avec le peuple américain, les fêtes civiques qui m'ont été données, celles qui ont eu lieu aux époques les plus remarquables de notre révolution, les meilleurs écrits qui ont été publiés dans les papiers américains, pour ou contre nos droits et nos intérêts politiques et les délibérations de plusieurs sociétés populaires, entre autres de celles de Charlestown;

2° Ma correspondance avec le gouvernement américain relativement aux prises, aux armements en course, et aux décisions arbitraires du gouvernement fédéral sur des traités dont il ne pouvait sous aucun rapport changer le sens;

3° Les plaintes que j'ai portées au gouvernement américain sur les insultes faites au pavillon des Etats-Unis par les Anglais, et les motifs que M. Jefferson a allégués pour ne point soutenir par la voie des armes les droits des neutres vis-à-vis de cette puissance qui s'est toujours fait un plaisir de les violer;

4° Mes différents rapports sur les négociations que j'ai suivies auprès du gouvernement fédéral relativement au remboursement de la dette des Etats-Unis envers la France, ainsi que d'autres rapports particuliers sur les approvisionnements dont j'ai été chargé pour la France et pour ses colonies;

5° Les différentes notes que j'ai présentées au gouvernement fédéral, en lui transmettant les décrets relatifs aux faveurs accordées au commerce des Américains par la Convention nationale et à la conduite que doivent tenir les vaisseaux armés de la République française à l'égard des neutres; j'ai joint à ces notes quelques vues générales sur le commerce de l'Amérique;

6° Différents rapports relatifs aux affaires de Saint-Domingue, aux projets des colons et de Galbaud, et aux moyens que j'ai employés pour les faire avorter;

7° Le tableau de la situation présente de toutes les colonies de la République au Vent et Sous le Vent;

8° Mon rapport général sur l'insurrection qui a éclaté à bord des vaisseaux de la République dans la rade de New-York, et particulièrement sur le *Jupiter*, sur les moyens que j'ai employés pour faire réorganiser ces forces, sur la conspiration nouvelle de Galbaud, sur sa fuite vers le Canada où il est, dit-on, actuellement, lorsqu'il s'est vu découvert, et sur les mesures que j'ai prises pour empêcher ce scélérat et ses complices de couronner leur trahison et d'achever les crimes de Saint-Domingue;

9° Un rapport particulier sur le convoi de Saint-Domingue, réfugié dans les ports des Etats-Unis. La majorité des capitaines désire hiverner ici en attendant des forces plus considérables pour les escortes que celles qui leur ont été destinées. Je n'ai point encore adhéré entièrement à leur vœu; je leur

ai prescrit de se tenir toujours prêts, mais j'ai entamé des négociations avec le gouvernement fédéral pour rendre leur séjour dans les ports américains le moins onéreux possible à leurs armateurs;

10° Le plan des opérations qu'ont entreprises, d'après mes instructions, les forces navales de la République en Amérique, pour nous remettre en possession de la pêche de Terre-Neuve, détruire celle des Anglais, intercepter leur convoi du Canada et de la baie d'Hudson, sonder les dispositions de nos anciens frères de l'Acadie, seconder les mesures que j'ai prises pour les exciter à conquérir leur indépendance, châtier ensuite les corsaires de la *Providence*, s'emparer de ce repaire de brigands, faire la conquête de la Floride, et opérer sur les côtes de la Louisiane une diversion favorable aux opérations que vont commencer vers le nord les Illinois et les Kentuckois, dans la vue de briser les fers dans lesquels gémissent les habitants de cette malheureuse contrée toujours attachée à la France;

11° Mes rapports généraux et particuliers sur les consulats, sur leur organisation, les travaux que j'ai confiés au zèle des citoyens qui les remplissent et les affaires qui les concernent individuellement;

12° Plusieurs communications, faites au gouvernement américain et à des particuliers, de différents décrets de la Convention nationale et d'autres pièces;

13° Un dossier séparé de plusieurs lettres particulières que je vous écris, citoyen ministre, relativement à votre admission au ministère, aux titres de civisme que vous me demandez conformément aux décrets de la Convention nationale, à ma profession de foi sur Dumouriez, aux renseignements qui m'ont été demandés sur la famille du général Custine, et une maladie contagieuse qui ravage la ville de Philadelphie depuis six semaines, et qui en a fait un immense désert. Tout le monde a pris la fuite; le gouvernement fédéral est dissous, et l'on ne sait point où le congrès pourra tenir ses séances, si cette calamité n'a point un terme prochain;

14° Enfin, des duplicata de plusieurs dépêches et rapports que je vous ai fait passer par différentes occasions.

Tel est, citoyen ministre, le compte que je devais à ma patrie de la mission dont elle m'a chargé; car je ne considère

que comme des aperçus les dépêches que je vous ai adressées jusqu'à ce moment-ci.

Comme les affaires vont devenir de jour en jour plus importantes, je vais m'occuper de l'établissement indispensable de quelques avisos qui vous porteront promptement et régulièrement des nouvelles de nos opérations politiques, militaires et administratives. J'ai déjà fait, dans cette vue, l'acquisition de plusieurs petits bâtiments fins voiliers, que des citoyens américains avaient achetés, sous notre autorisation, pour les employer à la course, avance dont il était juste de les indemniser, depuis que le gouvernement fédéral a suspendu par ses décisions l'exercice du droit que nous avons d'armer dans ses ports.

GENET.

Le citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République française près les Etats-Unis, au ministre des affaires étrangères. (*N°* 13 *B.*)

New-York, le 7 octobre 1793 (l'an II de la République française).

Citoyen ministre,

Je joins ici les différentes pièces relatives à ma correspondance directe avec le peuple américain. La première est un duplicata du journal de mon voyage de Charleston à Philadelphie, la seconde le recueil de différentes adresses qui m'ont été présentées, avec mes réponses; la troisième l'extrait des délibérations de la société des Amis de la constitution de la liberté et de la justice nationale; la quatrième la polémique qui s'est établie dans nos gazettes sur nos affaires, et quelques détails sur les mesures prises par les républicains pour s'opposer aux intrigues du gouvernement.

Ces différentes pièces, citoyen ministre, vous feront parfaitement connaître l'esprit public et vous convaincront, ainsi que moi, qu'il nous est aussi favorable que les intentions du président le sont peu. Je ne puis point douter que cet homme n'ait dirigé La Fayette; il était flatté de voir le roi de France au niveau d'un président des Etats-Unis et son ambition le

portait à désirer de se revêtir aussi du titre de roi constitutionnel des Américains. Tout était préparé pour cela. Notre révolution du 10 août a fait avorter ces projets liberticides et c'est la source de l'accueil que l'on fait à nos ci-devant constitutionnels, du dégoût dont on abreuve nos républicains. Le peuple, qui devine tout sans s'en douter, avait pressenti cette conspiration, et c'est à cette cause principalement que vous devez attribuer l'étonnante popularité dont nous jouissons ici.

GENET.

Rapport du citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République française, sur son voyage et sa réception populaire dans les Etats-Unis d'Amérique. (Pièce jointe au N° 13 B.)

Après une traversée de quarante-huit jours, très-contrariée d'abord par les vents, mais ensuite plus tranquille, la frégate l'*Embuscade* se trouva à la vue de Charleston, chef-lieu de l'État de la Caroline du Sud, le 8 avril 1793. Le temps était beau et la mer calme, mais comme il y avait alors peu d'eau à la passe, il fut impossible d'entrer dans le port. Je m'embarquai dans un canot, et la frégate établit une croisière fort heureuse à l'embouchure du port, après m'avoir salué de vingt-un coups de canon.

Mon séjour à Charleston ne fut que de huit jours, mais ce temps me fut d'une grande utilité; il me mit à portée de recueillir des notions exactes sur la disposition des esprits à l'égard de la France, sur la nécessité de faire revenir promptement le peuple des impressions défavorables qu'on lui avait données contre nous, afin de faire servir sa volonté aux succès de nos négociations. Je fus averti par les personnes les plus respectables, et par le gouverneur Moultrie lui-même que ma réception paraissait douteuse; et d'après ces notions, je ne balançai pas à me rendre par terre à Philadelphie, de travailler sur ma route l'esprit public, et n'arriver au siége du gouvernement fédéral qu'avec la certitude d'y être reçu avec tout l'éclat qui convenait à mon caractère. Je préparai toute ma batterie en conséquence. Le brave général Moultrie et tous les vrais républicains de Charleston me remirent des lettres pour toute la route. Ils envoyèrent des exprès au-devant de moi, et je partis de Charleston le 19 avril, après avoir expédié plusieurs bâtiments chargés de vivres pour Saint-Domingue, après avoir armé plusieurs corsaires, ordonné des coupes de bois pour le service de la marine, et

jeté les bases d'opérations militaires et politiques dont les développements se trouveront dans mes rapports.

Le troisième jour j'arrivai dans une petite ville nommée Stateburg. On ne m'y attendait pas aussi promptement. Cependant une partie des citoyens de ce canton me firent la réception la plus fraternelle au nom de leurs concitoyens. Ils firent des efforts pour me retenir, mais je ne pus céder à leurs instances. Au moment où ils prirent congé de moi, ils me remirent par écrit une adresse signée de plusieurs d'entre eux, à laquelle je répondis verbalement en leur exprimant toute ma sensibilité. Ils m'accompagnèrent à cheval jusqu'à moitié chemin de Cambden, où je fus reçu par un corps de cavalerie qui m'escorta jusqu'à cette ville. Les citoyens s'empressèrent de venir au-devant de moi, et me présentèrent une adresse rédigée par le juge Burk. Je fus invité, au nom de la ville, à un souper où se trouvèrent presque tous les habitants de Cambden. La société fut animée et très-gaie. Je vis sur tous les visages de ces bons cultivateurs la candeur, la bonhomie, et le plaisir de voir parmi eux le représentant du peuple français. J'y fis connaissance avec le juge Burk, excellent républicain, homme d'esprit, auteur d'un ouvrage contre la société des Cincinnatus, et admirateur sincère de notre révolution. J'appris à Cambden qu'il se trouvait à peu de distance de ma route une nation indienne nommée les Catawbas. Je m'empressai de faire quelques emplettes pour aller les voir. J'achetai quelques présents pour les chefs, et accompagné par plusieurs Américains, j'arrivai le lendemain sur son territoire. Cette nation habite une vallée agréable et fertile dans l'ouest de la Caroline méridionale, à très-peu de distance des montagnes Alléghanys. Son chef, le général Newrives, vint au-devant de moi et me fit entourer de ses guerriers. Il me prit ensuite par la main, et me conduisit dans sa maison, où je reçus de sa part et de celle de ses guerriers l'accueil le plus hospitalier. Les femmes furent très-satisfaites de mes présents, et les hommes encore plus des liqueurs que je leur donnai, mais malheureusement ils ne tardèrent pas à en abuser.

Nous continuâmes notre route, et le lendemain nous arrivâmes à Charlottetown. Nous y étions attendus par le général Paulk, pour lequel j'avais une lettre de recommandation du général Moultrie. La ville nous donna à dîner.

A Salisburg on avait fait de très-grands préparatifs pour mon arrivée; mais quelque plaisir que j'eusse à recevoir les marques honorables de l'amitié de ces bons cultivateurs, la nécessité de ma présence à Philadelphie me contraignait à m'y soustraire. Je fus donc obligé de m'excuser auprès des habitants de Salisburg qui, tout en applaudissant à mes motifs, n'en témoignèrent pas moins un grand regret de n'avoir pu m'avoir plus longtemps au milieu d'eux. J'eus occasion de voir à Salisburg plusieurs députés au

congrès, et qui sont comme la plupart de ceux qui habitent l'intérieur des terres, les républicains les plus fermes et les plus purs. Les députés cultivateurs, indépendants des places dont l'exécutif dispose, sont aussi à l'abri de sa touche dangereuse. Vrais représentants d'un peuple dont ils ont été à même de connaître les besoins, ils en expriment le vœu dans toute sa pureté, et à l'époque des sessions annuelles, ils rapportent un patriotisme qu'ils ont renouvelé à sa vraie source.

En me rendant de Salisburg à Richmond, je traversai plusieurs villes, dans lesquelles je fus reçu avec le plus grand enthousiasme. A Richmond je vis avec le plus grand plaisir le gouverneur de l'Etat, le colonel Lee. Il avait conçu le projet de quitter son gouvernement pour aller prendre du service dans nos armées, mais il vient de se marier, et ses vues ont changé. Nous avons en Virginie, patrie de Madison et de Jefferson, beaucoup d'amis, et le séjour que j'y ai fait m'a beaucoup servi. En passant à Georgetown je reçus une adresse des habitants, et je dînai avec eux dans le sein de la joie et de la fraternité. La réception qu'on me fit à Baltimore ne fut point aussi chaude. Cette ville est riche et commerçante, et les Anglais y ont une très-grande influence; tant qu'elle existera, l'indépendance politique des Etats-Unis ne sera point complète. A Baltimore je pris la voiture publique pour me rendre plus vite à Philadelphie. A quelques milles de cette ville, on m'apprit qu'un grand nombre de citoyens français se préparaient à me venir complimenter. Je les reçus, en effet, sur les neuf heures, et l'un d'eux, le citoyen Duponceau, me remit une adresse qui se trouve avec les autres dans la collection que je vous transmets, à laquelle je répondis.

Ils m'informèrent que les habitants de Philadelphie se proposaient de venir au-devant de moi, qu'il devait y avoir une procession de cinq cents voitures, et que toutes les cloches de la ville devaient être mises en branle; ils me conjurèrent de leur envoyer, ainsi qu'ils en étaient convenus, un exprès pour annoncer mon arrivée, mais il me parut plus convenable d'aller moi-même au-devant de nos frères sans aucune cérémonie. Ici je crois devoir suspendre ma narration, et rapporter simplement le récit de ma réception, tel qu'il a été présenté par les papiers publics.

« Les citoyens de Philadelphie ayant été instruits que le citoyen Genet était arrivé, s'assemblèrent au jardin du Congrès, pour y entendre la lecture d'une adresse préparée pour le féliciter sur son arrivée. Elle fut unanimement adoptée, et deux personnes furent chargées de lui en présenter la minute et de savoir à quelle heure il pourrait les recevoir. Il répondit aux deux commissaires qu'il était infiniment sensible aux félicitations dont les citoyens de Philadelphie voulaient bien honorer en lui la République française, et que, brûlant du désir de les voir, il serait enchanté qu'ils lui

permissent de les recevoir sans cérémonie, et de leur offrir sans préparation les sentiments dont son cœur était pénétré, sauf à leur remettre, suivant l'usage, le lendemain une réponse écrite. Les commissaires ayant fait leur rapport au peuple assemblé de ce que venait de leur dire le ministre, tous les citoyens applaudirent avec enthousiasme à sa proposition, et chargèrent un comité de cinquante et un membres d'aller sans délai lui présenter leur adresse. Le comité ayant élu Charles Bidle pour président, et Robert Henry Dunkin pour son secrétaire, se rendit à la taverne de la ville où logeait le ministre, suivi d'une foule innombrable de citoyens rangés sur trois files. Les acclamations des citoyens qui étaient dans la rue empêchèrent pendant quelques instants le président de parler. Le calme se rétablit; l'adresse fut lue et des applaudissements nouveaux se faisaient entendre de toutes parts. Le citoyen Genet ne put retenir les marques du profond sentiment qu'un spectacle aussi intéressant faisait naître dans son cœur. Au milieu de ses propres émotions et de celles du public, il fit une réponse impromptu dans les termes les plus touchants, et dont la mémoire ne peut donner qu'une bien faible idée. Il commença par exposer qu'en s'exprimant dans une langue étrangère, les sentiments et les affections qu'un moment aussi touchant produisait en lui ne pouvaient que perdre, mais qu'il lui suffisait en parlant à des hommes libres que sa sincérité fût connue et que ses déclarations pussent donner la persuasion, que d'ailleurs dans nulle occasion et encore moins dans celle-ci, il n'avait voulu emprunter les tons de l'éloquence. Il passa ensuite à l'adresse, et il dit qu'il prenait sur lui d'assurer les citoyens américains présents que le peuple français verrait avec le plus grand plaisir leur adresse, l'aveu solennel qu'elle contenait des principes de la révolution.... —Combien il sera doux à ma patrie, a-t-il dit, d'apprendre que le peuple américain approuve ses travaux, et proclame hautement sa gratitude et son union intime avec elle. Ces Français que vous aimez, ces Français dont le sang teint encore les lauriers de votre République, sont aujourd'hui entourés d'obstacles à vaincre et de tyrans à subjuguer; mais ces difficultés entassées contre lui ne serviront qu'à éterniser sa gloire et perpétuer la folie de ses agresseurs. Des batailles peuvent être perdues, mais la cause du genre humain ne saurait se perdre; c'est celle que nous soutenons, nous resterons vainqueurs. Quant à vous, je dois, comme organe d'un gouvernement qui méprise les intrigues et les petits secrets des cours, je dois vous dire que votre situation éloignée, et d'autres motifs encore, ne nous ont point permis de désirer que vous prissiez une part active à la guerre actuelle, mais la France n'en attend pas moins de vous dans la circonstance présente des procédés d'amis et une conduite de frères. Les droits à ces procédés de votre part sont les sacrifices qu'elle a faits pour

vous, et ceux qu'elle ferait encore, s'ils étaient nécessaires pour votre bonheur et l'intérêt général de l'humanité qui est attaché à ses succès.

Il est impossible de décrire le moment qui a succédé à cette déclaration franche et loyale du ministre de la République française. Les applaudissements, les saluts, les mains, les chapeaux, tout se réunissait pour former la scène la plus touchante qu'on ait jamais vue. Le citoyen Genet, après avoir pris la main en signe de fraternité à tous les citoyens qui se trouvaient dans son appartement, tourna son attention sur ceux qui étaient dans la rue, et de ses fenêtres leur adressa quelques paroles auxquelles ils furent très-sensibles.

« Le comité s'étant ainsi acquitté de sa commission prit congé du citoyen Genet, et retourna paisiblement avec ses concitoyens. Chaque individu présent semble s'applaudir d'avoir montré son attachement à un ami allié dans un moment de détresse et en même temps d'avoir rendu hommage aux principes républicains sur lesquels posent les constitutions américaines. A midi le lendemain, le citoyen Genet, conformément à l'intention qu'il avait manifestée la veille, envoya au comité sa réponse écrite. »

Le même jour une société établie à Philadelphie sous le titre de Société républicaine allemande m'envoya une députation qui me présenta une adresse pleine de sentiments patriotiques. Quelle satire plus complète de ces libertins de couronnés que de voir des hommes échappés de leur joug odieux féliciter au delà des mers l'envoyé d'une nation dont ils voudraient aussi être les tyrans et les assassins. Je reconnus dans cette adresse ce naturel mâle et indépendant que la nation allemande possède, qui n'attend qu'une étincelle heureuse pour s'embraser, et que j'ai été à portée d'étudier de près.

Ce jour, comme vous voyez, fut pour moi plus qu'un jour de fête. Quel rôle à soutenir pour un homme que de recevoir au nom d'un grand peuple les acclamations d'une nation libre ! Que les compliments diplomatiques faits aux envoyés sont froids auprès de ces voix imposantes ! Le moment est donc venu où les nations se féliciteront mutuellement par des envoyés ! que cette correspondance est grande ! quel comble d'honneur pour celui qui en est l'intermédiaire !

Outre ces témoignages éclatants de l'opinion publique, des particuliers m'envoyèrent des adresses qui n'en étaient que la conséquence. Celle de la Société cicéronnienne plaît quoique diffuse. Vous vous rappelez que Cicéron, quoiqu'un peu verbeux, avait de beaux mouvements. La lettre de Wilcocks m'a aussi paru digne d'être recueillie. Croyez que je n'ai fait cette collection avec autant de soin que parce que j'ai senti que je la devais à la nation qui au fond en était le premier objet.

J'ai ensuite été invité à plusieurs dîners publics dont je joins ici les détails extraits des gazettes.

Le 4 juillet les chevaliers héréditaires de Cincinnatus m'ont invité à célébrer avec eux la fête de l'indépendance de l'Amérique. Mais comme Noailles et d'autres officiers déserteurs se trouvaient parmi eux, j'ai envoyé au président de la société la lettre ci-jointe pour lui faire sentir les motifs qui m'empêchaient. de m'asseoir à la même table que cet homme. Le 14 juillet la milice de Philadelphie m'a dédommagé de ce triste repas, et j'espère le 10 août lui donner une fête civique ainsi qu'aux citoyens de Philadelphie, ce jour où l'idole de la royauté a été renversée avec l'autel était selon moi le véritable anniversaire de la liberté française.

GENET.

Le citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République française près les États-Unis de l'Amérique, au ministre des affaires étrangères. (N° 21 B.)

New-York, le 7 octobre 1793.

Citoyen ministre,

Le conseil exécutif de la plus grande des Républiques m'a chargé de travailler à l'affranchissement du nouveau monde, à la liberté de nos anciens frères les Français qui habitent le Canada, le pays des Illinois, la Louisiane; j'ai entrepris et j'exécuterai seul ce vaste projet; car je n'ai trouvé dans le cabinet de Washington que des hommes froids et incapables de saisir une aussi grande idée. Vous verrez par les rapports ci-joints sur la Louisiane, sur le Canada, les mesures que j'ai prises pour électriser les habitants de ces contrées, et les instruire de nos vues. Je n'ai point tardé à m'assurer qu'ils étaient prêts à secouer le joug odieux qui s'aggravait tous les jours sur leur tête; mais sans la certitude d'une force navale capable de les protéger, ils n'oseraient point briser leurs fers. On m'en avait promis une, je ne la voyais point arriver; je gémissais de ce contre-temps désolant, lorsque un événement imprévu et irréparable a fait refluer dans les ports des Etats-Unis toutes les forces destinées à la défense de Saint-Domingue. J'ai conçu l'idée de faire servir à la cause de la liberté ces forces qui venaient d'en être le fléau. Les plus grandes difficultés se sont offertes à mon zèle. Je les ai

toutes surmontées; j'ai organisé l'armée la plus indisciplinée; je l'ai mise en état de tout entreprendre dans un moment où nous sommes les maîtres des mers de l'Amérique; la première division, sous les ordres du contre-amiral Sercey, composée de deux vaisseaux de ligne, deux frégates, est partie hier pour le nord, où elle va nous remettre en possession de Saint-Pierre et Miquelon, détruire la pêche des Anglais à Terre-Neuve, sonder les dispositions des Acadiens, brûler s'il se peut Halifax, tandis que l'autre, composée de deux frégates et de plusieurs corvettes, ira prendre en Géorgie les volontaires américains avec lesquels elle fera la conquête de la Floride, en attendant que, de concert avec l'escadre du contre-amiral Sercey, elle aille détruire les brigands de la Providence et faire la conquête de la Louisiane. Lisez mon premier rapport sur la Nouvelle-Orléans, les deux rapports qui m'ont été faits sur le Canada; une adresse aux Canadiens et aux habitants de la Louisiane, mes instructions au contre-amiral Sercey, celles que j'ai données au citoyen Barré, qui était destiné à protéger et à ravitailler Saint-Pierre. Jetez les yeux sur les tableaux que je vous envoie de nos forces, tâchez de m'en expédier promptement d'autres, attendez le succès et comptez sur mon courage.

GENET.

Le ministre plénipotentiaire de la République française au citoyen ministre des affaires étrangères. (Pièce jointe au N° 21 B.)

Philadelphie, le 25 juillet 1793 (l'an II de la République française).

Le conseil exécutif, ayant prévu que le gouvernement fédéral des États-Unis n'embrasserait pas immédiatement avec toute la chaleur que nous pourrions désirer les grandes vues dont il m'a confié l'exécution, m'a chargé, en attendant que le peuple américain le force à faire cause commune avec nous, de prendre toutes les mesures que ma position comporterait pour faire germer dans la Louisiane et dans les autres provinces de l'Amérique voisines des États-Unis, les principes de la liberté et de l'indépendance.

A peine arrivé en Amérique, débarqué à Charleston et me trouvant par là plus à portée de renseignements, j'ai communiqué au brave général Moultrie, gouverneur de la Caroline, le plan qui m'était tracé; il m'a été facile de faire sentir à cet ami sincère de

l'humanité l'avantage d'une pareille entreprise pour les États-Unis. Il a reconnu que si la Louisiane était libre, les Américains seraient débarrassés des guerres continuelles que leur font les Indiens excités par l'Espagne.

Je laissai en conséquence, de concert avec le citoyen Mangourit, consul à Charleston, agent actif et intelligent, des instructions au C. M. et j'envoyai un exprès par le désert au Kentucky pour sonder les dispositions des habitants et informer de mon arrivée un général célèbre, le général Clarke, connu par son dévouement à la cause de la liberté universelle et par son désir d'affranchir la Louisiane du joug espagnol. En effet, ce général est tellement pénétré de ce projet qu'ayant été instruit de ma mission, il m'avait écrit la lettre ci-jointe qui me fut remise à Philadelphie par mon prédécesseur, et qui renferme un plan bien conçu et des détails satisfaisants sur les moyens dont il peut disposer pour faire la conquête de la Louisiane.

Avant de me livrer entièrement à ces propositions, je crus devoir m'assurer des dispositions du gouvernement américain et l'engager à s'unir à nous. M. Jefferson me parut sentir vivement l'utilité de ce projet, mais il me déclara que les États-Unis avaient entamé des négociations avec l'Espagne à ce sujet, qu'on lui demandait de donner aux Américains un entrepôt au-dessus de la Nouvelle-Orléans, et que tant que cette négociation ne serait point rompue la délicatesse des États-Unis ne leur permettait pas de prendre part à nos opérations ; cependant il me fit entendre qu'il pensait qu'une petite irruption spontanée des habitants du Kentucky dans la Nouvelle-Orléans pourrait avancer les choses ; il me mit en relation avec plusieurs députés du Kentucky, et notamment avec M. Brown qui, pénétré de l'idée que son pays ne serait jamais florissant tant que la navigation du Mississipi ne serait pas libre, a adopté mes plans avec autant d'enthousiasme qu'un Américain peut en manifester. Il m'a indiqué les moyens d'agir avec succès, m'a donné l'adresse de beaucoup d'hommes sûrs et m'a promis de faire servir toute son influence à la réussite de nos projets.

C'est dans ces circonstances, citoyen ministre, que j'ai reçu vos premières dépêches ; j'y ai vu que vous ne perdiez pas de vue l'objet en question, que vous le regardiez toujours comme très-important à réaliser ; je me suis empressé de faire le choix d'un agent propre à diriger nos négociations sur les lieux mêmes ; j'ai jeté les yeux sur le citoyen Michaux, botaniste du jardin national, qui se disposait à entreprendre le voyage de la mer du Sud dans l'intention d'enrichir sa patrie de nouvelles découvertes. Le citoyen Michaux est un homme estimable à tous égards, jouissant ici d'une grande considération ; il est actif, circonspect, sûr et attaché à la gloire de sa patrie ; il parle anglais, il connaît l'idiome et les mœurs des nations indiennes ; c'était donc l'homme que je devais choisir,

d'autant mieux que, habitué à voyager dans les derrières de l'Amérique, son départ ne pouvait être suspect à personne. Je lui communiquai, en conséquence, le projet dont j'étais chargé ; il en a senti tous les avantages et malgré son amour pour l'indépendance, il me promit de remplir cette mission avec le zèle le plus ardent.

Assuré de son entier dévouement, je travaillai à des instructions que vous trouverez sous le n° 3. Je lui procurai des lettres de M. Jefferson et du sénateur Brown pour le gouverneur et pour les hommes les plus influents du Kentucky, et afin que rien ne retardât cette entreprise, je lui délivrai une lettre de crédit qui l'autorise à tirer sur moi pour les sommes nécessaires à l'exécution du plan du général Clarke, et je lui donnai des pouvoirs qui sont joints à la copie des instructions, à l'effet de conclure des alliances avec les peuples indiens et les habitants de la Nouvelle-Orléans d'après les principes les plus libéraux.

Je le chargeai de plus de délivrer des brevets aux chefs des Indiens et aux citoyens qui auraient fait quelque action d'éclat; de faire parvenir à la Nouvelle-Orléans l'adresse imprimée dont je joins ici plusieurs exemplaires.

Muni de ces moyens, le citoyen Michaux s'est mis en route, il y a huit jours, avec un officier et un sous-officier d'artillerie qui lui serviront d'escorte pendant la route et qui seront très-utiles au général Clarke pour monter sa légion, qui portera, comme vous le verrez sur les instructions du citoyen Michaux et par la lettre que j'ai écrite au général Clarke, le titre de légion révolutionnaire et indépendante du Mississipi.

Je crois, citoyen ministre, au succès de l'opération que nous allons entreprendre. Les habitants de la Nouvelle-Orléans brûlent tous du désir de s'affranchir du gouvernement espagnol. Ils sont indignés des persécutions auxquelles sont exposés ceux de leurs citoyens qui se montrent attachés à la France et amis de ses principes. Ils sont révoltés de l'insolence des gentilhommes espagnols encore plus plats que ceux qui pullulaient en France sous l'ancien régime, et quoique le gouvernement, alarmé de l'état de faiblesse et de fermentation où se trouve la colonie, paraisse s'adoucir depuis quelque temps, personne n'est abusé sur ses intentions dans un moment où le danger auquel il se croit exposé lui a fait élever des batteries dirigées contre la ville.

Je comptais envoyer *l'Embuscade* et *la Petite Démocrate*, très-jolie corvette de dix-huit canons, nommée actuellement *la Cornélie* depuis qu'elle a été proscrite sous son premier nom par le président, prise par *l'Embuscade,* fermer le Mississipi au moment où les Kentuckois descendront ; mais aujourd'hui que les malheurs de Saint-Domingue ont conduit ici l'escadre qui était en station dans cette colonie avec le convoi destiné pour la France, il me

semble que nous pourrions faire un usage bien avantageux de ces forces dont les commissaires civils paraissent craindre le retour à la colonie, en les envoyant à la même époque à la Nouvelle-Orléans et qu'en attendant nous pourrions les employer à détruire dans ces parages le commerce anglais.

Je vais concerter ces grandes mesures avec le chef de nos forces navales et vous pouvez être persuadé que le patriotisme le plus pur présidera à toutes les décisions que je prendrai.

GENET.

Extrait de la lettre écrite par le général Clarke au citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République française près les Etats-Unis. (Pièce jointe au N° 21 B.)

A Louisville, près les chutes de l'Ohio, le 2 février 1793.

Le général Clarke me donne connaissance du projet qu'il nourrit depuis longtemps de s'emparer d'abord de la haute Louisiane, et peu de temps après des bords du Mississipi jusqu'à la mer ; ayant servi comme colonel dans l'État de Virginie dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, ensuite sous le même titre dans le bataillon des Illinois, il a rendu à sa patrie des services importants; c'est à lui que l'Amérique doit une nouvelle province (le Kentucky). Établi à Louisville sur les bords de l'Ohio, il est uniquement occupé depuis la paix des soins de connaître les moyens du gouvernement espagnol dans la Louisiane et le Mexique, le nombre d'hommes employés à leur défense, la situation des forts, les arsenaux, les munitions de guerre, les divers moyens de communication, la disposition des esprits surtout, qu'il pense nous être favorable.

Le général Clarke a des amis dans différentes villes de la Nouvelle-Espagne qui l'instruisent de tout ce qui s'y passe, et qui lui seraient de la plus grande utilité pour un semblable projet.

Le général Clarke connaît parfaitement les dispositions, les forces et les moyens de rendre les nations indiennes favorables à ses projets. Il pense qu'avec 400 hommes il pourra facilement chasser les agents de l'Espagne de la haute Louisiane, et avec 800 exécuter la même opération sur la Nouvelle-Orléans.

Il ne demande pour forces navales que deux ou trois frégates qui le soutiendront du côté de la mer.

Le général Clarke a sous sa main des hommes très-dévoués, de bons soldats animés de bonnes intentions et remplis d'ardeur; il

croit qu'avec une somme de 3,000 livres sterling il pourra exécuter son projet.

Certifié véritable :

GENET.

Lettre du citoyen Genet, ministre de la République française, au général Clarke. (Pièce jointe au N° 21 B.)

Philadelphie, le 12 juillet 1793 (l'an II de la République française).

Citoyen général,

Un homme qui a donné des preuves de son amour pour la liberté et de sa haine pour le despotisme ne devait pas s'adresser en vain au ministre de la République française. Général, il est temps que les Américains libres de l'Ouest soient débarrassés d'un ennemi aussi injuste que méprisable.

Il est temps que nos concitoyens de la Louisiane, les descendants des Français, jouissent du bienfait de la liberté que vont leur présenter leurs frères et leurs amis. C'est à vous, général, que la direction de cette honorable mission est confiée. Vous pouvez vous couvrir de gloire et mériter la reconnaissance d'un grand nombre d'hommes que vous aurez délivrés de la tyrannie. J'ai adopté toutes les propositions renfermées dans la lettre que vous m'avez écrite le 2 février, et le citoyen Michaux, qui vous remettra cette lettre, sera chargé, comme agent de la République française, de la partie administrative de cette affaire. C'est un homme prudent, sûr, actif, intelligent, ami de la liberté et de l'égalité. Vous vous concerterez avec lui, et il vous donnera des instructions et des plans généraux qui lui ont été confiés.

Le citoyen Michaux vous remettra aussi votre commission de commandant en chef de l'armée indépendante et révolutionnaire du Mississipi.

Je vais écrire au ministre des affaires étrangères pour le prier de porter au conseil la demande que vous me faites du grade de maréchal de camp des armées de la République française, et je ne doute point que cette récompense et d'autres plus importantes ne couronnent vos succès.

Je ne me suis décidé, général, à entreprendre cette grande opération qu'avec la certitude que, loin d'être désapprouvée ici, elle

y sera reçue avec plaisir. Allez donc en avant avec confiance, et surmontez tous les obstacles pour parvenir à votre but.

Pour copie :

GENET.

Autorisation donnée au citoyen André Michaux par le ministre plénipotentiaire de la République française près les États-Unis de l'Amérique. (Pièce jointe au N° 21 B.)

Au nom de la République française.

Nous, Charles Genet, ministre plénipotentiaire de la République française près les États-Unis de l'Amérique du Nord, d'après les pouvoirs et les instructions qui nous ont été donnés par le Conseil exécutif de la République française, nous autorisons le citoyen André Michaux, agent politique de la République française à traiter avec les Français de la Louisiane et les peuples indiens à l'ouest du Mississipi, à l'effet de rendre la liberté aux habitants de la Nouvelle-Orléans ; autorisons également le citoyen André Michaux à se concerter avec les généraux Clarke et Logan dans le Kentucky sur les moyens de lever hors du territoire des États-Unis un corps qui portera le titre de Légion révolutionnaire et indépendante du Mississipi : nous le chargeons de l'emploi des fonds qu'il confiera à ses officiers pour faciliter l'entreprise. Nous l'autorisons à délivrer à la réquisition du général qui sera chargé de l'expédition des commissions d'officiers de l'armée révolutionnaire pour ceux qui auront par leurs talents, leur courage et leurs connaissances militaires mérité cette récompense : comme aussi de conclure avec les peuples français de la Louisiane et les Indiens des alliances fondées sur le véritable intérêt des peuples et sur les principes libéraux adoptés par la République française, et détaillés dans les instructions du citoyen Michaux.

Signé :

GENET.

Autorisation donnée par le ministre plénipotentiaire de la République française au général Clarke. (Pièce jointe au N° 21 B.)

Autorisons le major général Clarke à prendre le commandement en chef de la légion indépendante et révolutionnaire du Mississipi, de nommer à tous les emplois de ce corps, de l'armer, l'organiser et le diriger ainsi qu'il le jugera convenable pour les intérêts de la République française et le plus grand succès de la cause de la liberté et de l'indépendance des peuples.

GENET.

Le citoyen Genet, ministre plénipotentiaire de la République française près les Etats-Unis, au ministre des affaires étrangères. (N° 27.)

New-York, le 10 décembre 1793 (l'an II de la République française, une et indivisible).

Citoyen ministre,

Le congrès est ouvert, Washington s'est démasqué. L'Amérique s'est ternie. Je vous envoie le discours du vieil ami de La Fayette et la réponse de la Chambre des représentants. Elle est aussi insignifiante que le sera celle du sénat. Le cabinet de Saint-James par des déclarations récentes a jeté l'effroi dans des esprits déjà disposés à la crainte. Les exploits sauvages signifiés contre nous au duc de Toscane laissaient au moins à un homme tremblant l'excuse de la contrainte, et cette excuse rendait moins grave un déshonneur qu'il ne pouvait repousser par des moyens violents. Il ne restait plus pour compléter le triomphe de cette puissance audacieuse que de forcer un corps populaire à s'entendre signifier par l'entremise de son premier magistrat des arrêts non moins honteux contre son plus fidèle allié, et c'est ce qu'elle vient d'obtenir. Il n'y a pas ici un véritable patriote, pas un ami de la France et de son délégué qui ne soit convaincu que le vieux Washington n'a dit que ce qu'on lui a imposé de dire pour racheter les Etats-Unis d'un châtiment prochain. Ce n'est pas que ces dispositions intérieures ne fussent déjà

complices des vues de l'Angleterre et du parti de quelques puissances coalisées pour rétablir la constitution royale, et qu'irrité de mes succès auprès du peuple il n'ait concouru de longue main aux dégoûts préparatoires dont on a semé ma mission, l'ardeur des républicains et mes formes démocratiques. J'ai la preuve acquise que les injustices dont la France a été la victime, que la dénonciation qu'on vient de porter contre moi pour avoir trop chaleureusement défendu ses intérêts, ont été communiquées depuis longtemps aux ministres d'Angleterre et d'Espagne, aux chefs des émigrés, à Talon et à Noailles, agents du prétendu régent. Ceux-ci en ont fait part à tous leurs gazetiers américains et français, et ils n'ont cessé en conséquence depuis le mois de septembre dernier de vomir les injures les plus grossières contre moi et de répéter confidentiellement que le président a demandé mon rappel et que les Etats-Unis expulseront l'*ambassadeur des Jacobins*. Au surplus, citoyen ministre, malgré l'extrême idolâtrie qu'on a pour Washington, malgré les efforts que l'on a faits pour me ravir cette influence qui a tant alarmé les fédéralistes, le courage de nos amis n'est point abattu. Vous en jugerez, lorsque vous lirez la lettre ci-jointe de Samuel Adams qui a remplacé le vertueux Hancock à Boston, lorsque vous parcourrez les gazettes patriotes, lorsque vous saurez que les républicains de tous les Etats se sont promis de nous soutenir, que ceux de New-York ont arrêté de me donner une fête civique, le jour même où Washington m'a peint au congrès comme un révolutionnaire et un anarchiste et que le général Clinton, gouverneur de l'État de New-York, chef du parti des antifédéralistes, a redoublé d'attentions et d'égards pour moi depuis qu'il voit que mon attachement inébranlable aux véritables principes républicains me met en butte à tant d'intrigues et d'outrages. Vous voyez, citoyen ministre, que, si j'ai des chagrins, j'ai aussi des consolations; mais la plus douce que je puisse éprouver sera de voir la cause de ma patrie et de la justice triompher.

Je vais me rendre à Philadelphie pour relever le gant que l'on vient de me jeter et entamer un combat à mort avec mes ennemis. Il commencera, aux yeux des hommes que l'esprit de parti ne domine point, sous d'heureux auspices.

M. Jay, premier juge des Etats-Unis, et M. King, sénateur, vils adulateurs du président, vendus à Hamilton, secrétaire

de la trésorerie, avaient, à la réquisition de ce dernier, fait insérer dans les papiers publics que, mécontent des décisions du président sur le sens de nos traités, j'avais déclaré que je ferais un appel au peuple. Ce fait étant faux et ne produisant pas un bon effet, je me suis empressé de le démentir dans plusieurs lettres qui ont été imprimées, mais comme ce que j'ai dit à cet égard n'a point empêché les calomniateurs de soutenir ce qu'ils avaient avancé, je viens de citer le premier juge et le sénateur à la cour fédérale comme libellistes. Vous verrez par les pièces ci-jointes que ma requête a été reçue et le désaveu public du seul témoin qu'ils eussent appelé en témoignage m'assure d'avance la victoire.

Si le congrès ne me rend point justice après avoir pris connaissance de ma correspondance, qui est actuellement sous ses yeux, j'attaquerai Washington lui-même à la cour fédérale et je le forcerai à paraître à la barre pour prouver ce qu'il a avancé.

Je vous expédierai par *l'Astrée* et par *le Normand*, qui vont bientôt partir, des nouvelles intéressantes.

Je désire vivement que vous sentiez la nécessité de m'écrire plus fréquemment dans la crise où je vais me trouver, et je vous promets de n'être jamais au-dessous ni du vœu du conseil ni de la dignité du peuple français.

Je vous rendrai compte, citoyen ministre, dans mes dépêches suivantes, de la suite de ma correspondance avec le gouvernement fédéral et des autres objets sur lesquels mon devoir me prescrit de fixer l'attention du conseil de la République.

GENET.

Samuel Adams au citoyen Genet. (*Pièce jointe au N° 27*.)

Boston, 22 octobre 1793.

. . . . Je suis bien intimement convaincu que votre cœur est animé d'un même zèle pour les intérêts de notre patrie que pour la vôtre, et j'ai beaucoup de plaisir à voir que vous espérez fermement que la publicité attirera sur votre conduite l'approbation de tous les hommes raisonnables et couvrira de honte ceux qui, cédant à l'impulsion des préjugés, ont si habilement dirigé sur vous les outrages et la calomnie.

Je désire bien sincèrement que votre résidence dans les États-Unis, comme ministre plénipotentiaire, vous rende personnellement heureux, je suis déjà convaincu qu'elle ne peut qu'être utile à la cause universelle de la liberté et des droits de l'homme.

Je suis, etc.

SAMUEL ADAMS.

Arrêté du Comité de salut public.

25 vendémiaire an II (16 octobre 1793).

Le comité de salut public arrête les points suivants :

1° Le conseil exécutif enverra sous huit jours à Philadelphie, dans le plus grand secret, quatre commissaires chargés de pleins pouvoirs pour arrêter Genet, Dupont et les autres fonctionnaires publics de la France qui se sont rendus coupables de malversations ;

2° L'un de ces commissaires sera revêtu du titre de ministre plénipotentiaire et sera l'homme ostensible de la mission ; le second sera chargé des fonctions de consul général, le troisième de celles de consul particulier pour l'État de la Pensylvanie et le quatrième de celles de secrétaire de légation. Mais aucune mesure ne pourra être prise que de concert, et tous les rapports officiels seront signés au moins par trois desdits commissaires ;

3° Le ministre plénipotentiaire désavouera formellement au nom de la République la conduite criminelle de Genet et de ses complices, et il demandera main-forte pour les faire conduire à bord d'une frégate pour être menés en France ;

4° La commission fera désarmer tous les corsaires expédiés par Genet et elle défendra au nom de la République à tout Français de violer la neutralité des Etats-Unis ;

5° Tous les consuls qui ont eu part à l'armement et à la condamnation des prises faites par eux seront destitués. La commission nommera provisoirement dans les différents ports des Etats-Unis des agents de commerce jusqu'à ce que les consuls destitués puissent être remplacés par d'autres nominations.

Signé au registre :

BARRÈRE, HÉRAULT, ROBESPIERRE,
BILLAUD-VARENNES, COLLOT-D'HERBOIS.

Rapport fait à la Convention nationale au nom du Comité de salut public par le citoyen Robespierre, membre de ce comité, sur la situation politique de la République, le 27 brumaire, l'an II de la République.

.... Le peuple français, seul dans l'univers, combattait pour la cause commune. Peuples alliés de la France, qu'êtes-vous devenus? N'étiez-vous que les alliés du roi, et non ceux de la nation? Américains, est-ce l'automate couronné appelé Louis XVI qui vous aida à secouer le joug de vos oppresseurs, ou bien nos bras et nos armées? Est-ce le patrimoine d'une cour méprisable qui vous alimentait, ou bien les tributs du peuple français, et les productions de notre sol favorisé des cieux? Non, citoyens, nos alliés n'ont pas abjuré les sentiments qu'ils nous doivent; mais s'ils ne se sont pas rangés au nombre de vos ennemis, ce n'est point la faute de la faction qui nous tyrannisait.

Par une fatalité bizarre, la République se trouve encore représentée auprès d'eux par les agents des traîtres qu'elle a punis. Le beau-frère de Brissot est le consul général de la France près les Etats-Unis. Un autre homme, nommé Genest, envoyé par Lebrun et par Brissot à Philadelphie en qualité d'agent plénipotentiaire, a rempli fidèlement les vues et les instructions de la faction qui l'a choisi. Il a employé les moyens les plus extraordinaires pour irriter le gouvernement américain contre nous; il a affecté de lui parler, sans aucun prétexte, avec le ton de la menace, et de lui faire des propositions également contraires aux intérêts des deux nations; il s'est efforcé de rendre nos principes suspects ou redoutables, en les outrant par des applications ridicules. Par un contraste bien remarquable, tandis qu'à Paris ceux qui l'avaient envoyé persécutaient la société populaire, dénonçaient comme des anarchistes les républicains luttant avec courage contre la tyrannie, Genest, à Philadelphie, se faisait chef de club, ne cessait de faire et de provoquer des motions aussi injurieuses

qu'inquiétantes pour le gouvernement. C'est ainsi que la même faction qui en France voulait réduire tous les pauvres à la condition d'ilotes et soumettre le peuple à l'aristocratie des riches, voulait en un instant affranchir et armer tous les nègres pour détruire nos colonies....

FIN.

ERRATA

Page 41, note 1, *au lieu de* : Biographie Michaud, art. TURGOT, t. XLVII, p. 63, *lisez* : Second discours en Sorbonne prononcé le 11 décembre 1750. Œuvres de M. Turgot. Édition de 1808, t. II, p. 66.

Page 47, note 1, ligne 6, *au lieu de* : l'instabilité des opinions et des révolutions, *lisez* : l'instabilité des opinions et des résolutions.

Page 48, ligne 10, *au lieu de* : tant à craindre, *lisez* : très à craindre.

Page 49, ligne 20, *au lieu de* : les États dans le temps où nous vivons, *lisez* : les États dans lesquels nous vivons.

Page 49, note 3, *au lieu de* : le duc de Choiseul au comte du Châtelet. Paris, le 5 mars 1763, *lisez* : le duc de Choiseul au comte de Guerchy. Paris, juillet 1768.

Page 54, note 1, ligne 7, *au lieu de* : jusqu'où elle à l'air de vouloir s'engager, *lisez* : jusqu'où elle a l'air de vouloir s'engager.

Page 55, ligne 17, *au lieu de* : une misère de cette importance, *lisez* : une misère de nulle importance.

Page 55, ligne 24, *au lieu de* : le soupçon de méfiance, *lisez* : les soupçons de méfiance.

Page 61, note 1, *au lieu de* : 14 mars 1767, *lisez* : 14 mars 1769.

Page 61, note 2, *au lieu de* : 6 février 1765, *lisez* : 6 février 1769.

Page 70, ligne 23, *au lieu de* : convocatoin, *lisez* : convocation.

Page 77, note 1, *au lieu de* : 5 septembre, 26 octobre, *lisez* : 5 septembre-26 octobre.

Page 105, ligne 13, *au lieu de* : Whyte, *lisez* : Wythe.

Page 218, ligne 4, *au lieu de* : Charlestown, *lisez* Charleston.

Page 218, ligne 9, *au lieu de* : Charlestown *lisez* : Charleston.

Page 476, ligne 11, *supprimez* : Achard Bonvouloir.

Page 476, au-dessous de la ligne 15, *lisez* : Achard Bonvouloir.

Page 476, ligne 29, *au lieu de* : 18 septembre 1785, *lisez* : 18 septembre 1775.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

(1750-1776)

CHAPITRE IV

(1776)

CHAPITRE V

(1776-1784)

CHAPITRE VI

(1784-1790)

CHAPITRE IX

(1801-1805.)

CHAPITRE X

(1805-1809.)

CHAPITRE XI

(1809-1826.)

DOCUMENTS HISTORIQUES

N° 1.

N° 2.

N° 3.

N° 4.

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS, 55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.



